



Commune d'Aywaille

Programme Communal de Développement Rural



RÉGION WALLONNE



OURTHE
AMBLEVE
—GREOA—

COMMUNE D'AYWAILLE

DELIBERATION

SEANCE DU 13 MARS 1997.

Sont présents : MM. J. BONMARIAGE, Bourgmestre-Président ;
D. GERMAIN, G. PIRET et A. BAY, Echevins ;
R. LERUTH, J. PAQUAY, F. SADZOT, J-P ATQUET, P. GERARD, R. HENRY, Mme V. LEMAIRE,
G. MARQUET, D. SIMON, Mlle V. MATZ, M. GILSON, J. WISLEZ, M. BERTHOLOME, Mme B. HUYNEN,
et O. MINGUET, Conseillers et Conseillères communaux ;
B. CARPENTIER, Secrétaire communal.

OBJET : Rénovation rurale - Programme communal de développement rural.

Le Conseil communal,

Vu le décret du Conseil régional wallon du 6 juin 1991 relatif au développement rural;

Vu la convention de développement rural qui a débuté le 14 octobre 1981 pour se terminer en 1997 et dont la subvention totale s'élève à un montant de 26.325.000 francs;

Etant donné que cette somme a permis de procéder aux travaux de :

- acquisition de terrains pour la réalisation d'une liaison piétonne entre Aywaille et Remouchamps;
- création d'une digue le long de l'Amblève;
- liaison piétonne et cyclable entre Aywaille et Remouchamps (3 phases);
- construction d'une passerelle sur l'Amblève.

Vu la commission locale de rénovation rurale;

Vu les divers projets qui pourraient être réalisés grâce à une nouvelle opération de développement rural;

Sur proposition du Collège échevinal;

Décide :

de marquer un accord de principe sur l'élaboration d'un nouveau projet de programme de développement rural.

Charge :

le Collège échevinal de prendre les contacts nécessaires pour la désignation d'un organisme accompagnateur.

PAR LE CONSEIL,

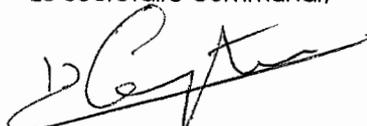
Le Secrétaire,
B. CARPENTIER

Le Président,
J. BONMARIAGE

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,


B. CARPENTIER




J. BONMARIAGE

PROVINCE DE LIEGE

ARRONDISSEMENT DE LIEGE

COMMUNE D'AYWAILLE

Du registre aux délibérations du
CONSEIL COMMUNAL de cette Commune,
a été extrait ce qui suit :

DELIBERATION

SEANCE DU 2 AOUT 2001.

Sont présents : MM. J. BONMARIAGE, Bourgmestre, Président ;

D. GERMAIN, Ph. DODRIMONT, D. SIMON et Mme V. MATZ, Echevins ;

R. LERUTH, J. PAQUAY, R. HENRY, P. GERARD, Mme V. LEMAIRE, G. MARQUET, M. GILSON, J. WISLEZ,
O. MINGUET, Ph. CARPENTIER, D. BONFOND, D. RIXHON, Mme M-A BONMARIAGE et Mme Y. BEAUFAYS,
Conseillers(ères) communaux ;

M. B. CARPENTIER, Secrétaire communal.

OBJET : Commission Locale de Développement Rural – Renouvellement.

Le Conseil communal,

Réuni en séance publique

Vu le décret du Conseil régional wallon du 06/06/1991 et notamment l'article 5 dudit décret;

Considérant qu'il a été fait appel, dans les formes prescrites, aux candidatures pour le renouvellement de la Commission Locale de Développement Rural;

Vu sa délibération du 19 novembre 1999 désignant en qualité d'auteur de Projet pour l'élaboration du P.C.D.R. le Groupement de Relance Economique Ourthe – Amblève;

Vu la nécessité de procéder à la désignation de membres de la C.L.D.R. afin qu'ils puissent, avec les différents groupes de travail et l'Auteur de projet susnommé, œuvrer à l'établissement de l'avant-projet du P.C.D.R.;

Vu sa décision du 14 juin 2001 portant désignation du Président, à savoir le Bourgmestre, M. J. BONMARIAGE, ou son représentant, M. J. PAQUAY ;

Vu les candidatures déposées ;

Considérant que les candidats ont été classés afin de garantir une représentation équilibrée de toutes les parties de la Commune, ainsi que des différentes catégories socio professionnelle et des divers thèmes abordés dans l'opération;

Vu les Instructions décrétales relatives à la composition des C.L.D.R. notamment quant au nombre et à la représentation de chaque composante politique du Conseil communal;

Sur proposition du Collège,

DESIGNE :

pour former la Commission Locale de Développement Rural, les personnes ci-après nommées, lesquelles sont inscrites dans un ou plusieurs thèmes :

A – Membres effectifs et suppléants :

| Membres effectifs | Membres suppléants |
|----------------------|-----------------------|
| DUJARDIN Christian | DUMONT Jean-Paul |
| DEL COURT Christiane | PRINCEN Willy |
| PREUD'HOMME Eric | MINGUET Norbert |
| VAN DER VEKEN Emile | HANCART Yves |
| BERTRAND René | ALEXANDRE Jean-Claude |
| BOCCACCI Jean-Marc | LEGRANHENRI Jean |
| BARTHOLOME Michel | MATHIEU Philippe |
| DEHAESE Jacques | MEAN Jean-Luc |

B. Membres représentant le Conseil :

| Membres effectifs | Membres suppléants |
|---------------------|--------------------|
| GILSON Marc | MATZ Vanessa |
| CARPENTIER Philippe | MINGUET Oscar |

PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire,
B. CARPENTIER

Le Président,
J. BONMARIAGE

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Secrétaire communale ff.,

Le Bourgmestre,

M. CRAHAY-LEROY





J. BONMARIAGE

DELIBERATION

Séance du 9 OCTOBRE 2003

Sont présents : MM. Ph. Dodrimont, Bourgmestre-Président;
D. Germain, D. Simon, Mme V. Matz et D. Bonfond, Echevins;
R. Leruth, J. Paquay, R. Henry, P. Gerard, Mme V. Lemaire, G. Marquet,
M. Gilson, J. Wislez, O. Minguet, D. Rixhon, M. Mathieu, Mme M-A Bonmariage,
Mme Y. Beaufays, A. Gillet, Mme M. Grignet-Tossens et X. Ehlen, Conseillers et Conseillères;
Mme M. Crahay-Leroy, Secrétaire communale.

Objet : Commission locale de Développement rural

Le Conseil communal,

Vu sa délibération du 12 juin 2003, procédant à la confirmation des mandats des membres effectifs et suppléants de la Commission locale de Développement rural;

Vu la lettre du 2 septembre 2003 de la Direction générale de l'Agriculture, Direction de l'Espace rural;

Vu la lettre de Monsieur BOCCACCI Jean-Marc, membre effectif de la C.L.D.R. présentant sa démission ;

Sur proposition du Collège ;

Procède à la désignation de:

- Monsieur Marc EVRARD, membre suppléant;
- Madame Sonia GASPARD, membre suppléant;

- Monsieur Philippe MATHIEU, suppléant de M. BOCCACCI J.M. devenant membre effectif

Approuve le règlement d'ordre intérieur de la Commission de Développement rural

Par le Conseil,

La Secrétaire,

M. CRAHAY-LEROY

Le Président,

PH. DODRIMONT

Pour extrait conforme :

La Secrétaire communale,

M. CRAHAY-LEROY



Le Bourgmestre,

PH. DODRIMONT

Sont présents : MM. Ph. DODRIMONT, Bourgmestre, Président ;

*D. GERMAIN, , D. SIMON et Mme V. MATZ, Echevins ;
R. LERUTH, J. PAQUAY, R. HENRY, Mme V. LEMAIRE, G. MARQUET, M. GILSON, J. WISLEZ,
O. MINGUET, D. RIXHON, M. MATHIEU, Mme M-A BONMARIAGE, Mme Y. BEAUFAYS, Mme M.
GRIGNET-TOSENS et X. EHLEN, Conseillers(ères) communaux ;
Mme M. CRAHAY-LEROY, Secrétaire communale.*

OBJET : Commission Locale de Développement Rural : remplacement de mandats.

Le Conseil communal,

*Vu sa décision du 14 juin 2001 désignant le Président de la C.L.D.R. ou son
représentant ;*

*Vu sa décision du 02 août 2001 arrêtant la composition de la Commission Locale
de Développement Rural ;*

*Attendu que depuis cette date le Président désigné et un membre représentant le
Conseil ne font plus partie du Conseil communal et ne remplissent donc plus les conditions d'éligibilité au sein
de ladite commission ;*

*Attendu que ladite commission n'a jamais fait l'objet d'une approbation de la
part du Ministre de la Ruralité ;*

*Vu la demande émanant du Cabinet Ministériel sollicitant la confirmation de la
composition de la commission locale.*

Vu la confirmation des membres effectifs et suppléants ;

*Etant donné qu'une seule réponse d'un membre suppléant a fait l'objet d'un avis
défavorable ;*

P R O C E D E :

- A la confirmation des mandats des 8 membres effectifs et à 7 suppléants ;

| <i>Membres effectifs</i> | <i>Membres suppléants</i> |
|----------------------------|------------------------------|
| <i>DUJARDIN Christian</i> | <i>PRINCEN Willy</i> |
| <i>DELCOURT Christiane</i> | <i>MINGUET Norbert</i> |
| <i>PREUD'HOMME Eric</i> | <i>HANCART Yves</i> |
| <i>VAN DER VEKEN Emile</i> | <i>ALEXANDRE Jean-Claude</i> |
| <i>BERTRAND René</i> | <i>LEGRANHENRI Jean</i> |
| <i>BOCCACCI Jean-Marc</i> | <i>MATHIEU Philippe</i> |
| <i>BARTHOLOME Michel</i> | <i>MEAN Jean-Luc</i> |
| <i>DEHAESE Jacques</i> | <i>/</i> |

- *Au remplacement d'un membre représentant le Conseil comme suit :
Madame Marianne GRIGNET – TOSENS remplacera Monsieur Philippe CARPENTIER, Conseiller communal démissionnaire ;*

DESIGNE :

- *Monsieur Philippe DODRIMONT, Bourgmestre en qualité de Président, Monsieur Ph. DODRIMONT sera représenté par Monsieur Jean PAQUAY.*

La présente délibération est soumise à Monsieur le Ministre de la Ruralité, pour approbation.

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire communale ,
M. CRAHAY-LEROY

Le Président,
Ph. DODRIMONT

POUR EXTRAIT CONFORME :

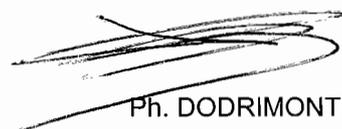
La Secrétaire communale ,



M. CRAHAY-LEROY



Le Bourgmestre,



Ph. DODRIMONT

DELIBERATION

SEANCE DU 18 JANVIER 2005

Sont présents : MM. Ph. Dodrimont, Bourgmestre-Président;
D. Germain, D. Simon et D. Bonfond, Echevins;
R. Leruth, J. Paquay, R. Henry, P. Gerard, Mme V. Lemaire, G. Marquet,
M. Gilson, J. Wislez, O. Minguet, D. Rixhon, M. Mathieu, Mme M-A Bonmariage,
Mme Y. Beaufays, A. Gillet, Mme M. Grignet-Tossens et X. Ehlen, Conseillers et Conseillères;
Mme M. Crahay-Leroy, Secrétaire communale.

OBJET : 897.2 - Commission Locale de Développement Rural - Modification du règlement d'ordre intérieur - Renouvellement.

Le Conseil communal,

Vu sa résolution du 9 juin 2003 procédant à la désignation de deux nouveaux membres et approuvant le règlement d'ordre intérieur;

Vu l'approbation du Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité le 24 décembre 2003 sur la composition de la CLDR et du règlement d'ordre intérieur;

Vu la lettre de Monsieur René BERTRAND, membre effectif de la CLDR, présentant sa démission;

Vu la lettre de Madame Sonia GASPARD, membre suppléant de la CLDR, présentant sa démission;

Vu la nécessité de procéder à la désignation de membres de la CLDR supplémentaires afin qu'ils puissent, avec les différents groupes de travail et l'Auteur de projet, œuvrer à l'établissement du PCDR;

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement d'ordre intérieur de manière à permettre un nombre de membres effectifs et de suppléants compris entre 10 et 30;

Vu l'appel à candidatures lancé le 9 novembre 2004 ;

Vu les candidatures déposées;

Sur proposition du Collège échevinal;

A l'unanimité;

APPROUVE :

la modification de l'article 9 du règlement d'ordre intérieur comme suit:

"La CLDR d'Aywaille comprend entre 10 et 30 membres effectifs et un nombre égale de suppléants. Le Conseil communal les choisit de manière à respecter une répartition géographique équilibrée ainsi qu'à assurer la représentativité des tranches d'âge, des hommes et des femmes, des catégories socio-économiques, de la vie associative, culturelle et sportive."

PROCEDE:

A la modification de la composition de la CLDR comme suit:

| Membres effectifs | Membres suppléants |
|--------------------------|---------------------------|
| Christian DUJARDIN | Willy PRINCEN |
| Christiane DELCOURT | Robert PARMENTIER |
| Emile VAN DER VEKEN | Jean-Claude ALEXANDRE |
| Thierry CARPENTIER | Jean LEGRANDHENRI |
| Philippe MATHIEU | Marc EVRARD |
| Michel BARTHOLOME | Jean-Luc MEAN |
| Eric PREUD'HOMME | Yves HANCART |
| Jacques DEHAESE | Jean-Claude VAN MICHEL |
| Marc GILSON | Vanessa MATZ |
| Marianne GRIGNET-TOSSENS | Oscar MINGUET |
| Norbert MINGUET | André HOCQUET |
| Fabienne LUCAS | Jeanne HEBRANS |
| Constant VAN DOOREN | Jean-Marie DECLERCQ |
| Guy GROLET | |

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,
M. CRAHAY - LEROY

La Secrétaire communale,



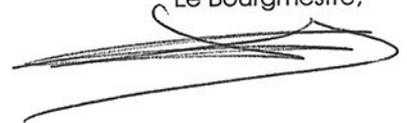
M. CRAHAY - LEROY

POUR EXTRAIT CONFORME,



Le Président,
Ph. DODRIMONT

Le Bourgmestre,



Ph. DODRIMONT

COMMUNE D'AYWAILLE

DELIBERATION

SEANCE DU 14 juin 2007

Sont présents : M. Ph. DODRIMONT, Bourgmestre, Président ;
Mme et MM. V. MATZ, D. SIMON, D. GERMAIN, X. EHLEN, et D. RIXHON, Echevins ;
Mmes et MM. R. LERUTH, V. LEMAIRE, M. GILSON, J. WISLEZ, Y. BEAUFAYS, M. GRIGNET-
TOSSENS, M-P FLOHIMONT, T. CARPENTIER, C. GILBERT, J. PAQUAY, E. GEORIS, D.
CORNET, et I. HUMBLET, Conseillers(ères) communaux ;
Mme M. CRAHAY-LEROY, Secrétaire communale.

OBJET : 879.2 - Commission Locale de Développement Rural - Renouveau.

Le Conseil communal,

Vu sa résolution du 2 mai 2007 prenant acte de la démission de neuf membres de la Commission Locale de Développement Rural;

Vu la nécessité de redynamiser la Commission en accueillant de nouveaux membres ;

Vu l'appel à candidatures lancé le 2 mai 2007 ;

Vu les candidatures déposées;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur et particulièrement son article 9 ;

Sur proposition du Collège communal;

PROCEDE :

A la modification de la composition de la CLDR comme suit:

| Membres effectifs | Membres suppléants |
|---------------------|--------------------------|
| Robert PARMENTIER | Paul BERNARD |
| Guy GROLET | Christine BONESIRE |
| Philippe MATHIEU | Nadine DELVENNE |
| Michel BARTHOLOME | Pierre HANZEN |
| Eric PREUD'HOMME | Christophe DOZO |
| Jacques DEHAESE | Michaël SALME |
| Norbert MINGUET | Anne-Françoise DACHOUFFE |
| André HOCQUET | Joseph VANMOSWINCK |
| Fabienne LUCAS | Jules GATEZ |
| Jeanne HEBRANS | Myriam LEGRANDHENRI |
| Constant VAN DOOREN | Jean-Marie DECLERCQ |
| Jean LEGRANDHENRI | André PEREY |
| Marc GILSON | Vanessa MATZ |
| Thierry CARPENTIER | Christian GILBERT |
| Robert LERUTH | Marianne GRIGNET |
| Philippe DODRIMONT | Bourgmestre-Président |

PAR LE CONSEIL,

La Secrétaire,
M. CRAHAY - LEROY

La Secrétaire communale,

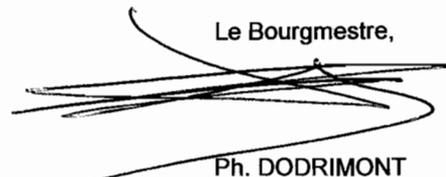

M. CRAHAY - LEROY

POUR EXTRAIT CONFORME,



Le Président,
Ph. DODRIMONT

Le Bourgmestre,


Ph. DODRIMONT

DELIBERATION

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2007

Sont présents : MM. Ph. Dodrimont, Bourgmestre-Président;
Mme V. Matz, D. Simon, D. Germain, X. Ehlen et D. Rixhon, Echevins;
R. Leruth, R. Henry, Mme V. Lemaire, M. Gilson, J. Wislez,
Mmes M. Grignet-Tossens et M-P. Flohimont,
Ch. Gilbert, Mlles J. Paquay et E. Georis, Mmes D. Cornet,
I. Humblet et C. Liégeois-Fabry, Conseillers et Conseillères;
Mme M. Crahay-Leroy, Secrétaire communale.

Objet : 879.2 – Programme Communal de Développement Rural (PCDR) - Approbation

Le Conseil communal,

Vu sa résolution du 13 mars 1997 décidant le principe de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la Commune d'Aywaille ;

Vu sa résolution du 19 novembre 1999 désignant le GREOA en qualité d'auteur de projet pour l'élaboration du Programme Communal de Développement rural (PCDR);

Vu la délibération du Collège échevinal du 28 octobre 2005 désignant le Bureau LACASSE-MONFORT, en qualité d'auteur de projet des fiches du PCDR ;

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural ;

Vu le Procès-verbal de la Commission Locale de Développement Rural du 20 août 2007 approuvant le PCDR ;

Vu le projet de PCDR;

Considérant qu'il y a lieu de solliciter l'intervention des Pouvoirs subsidiaires ;

Sur proposition du Collège communal ;

A l'unanimité ;

DECIDE :

Article 1er : Le PCDR tel que présenté est approuvé.

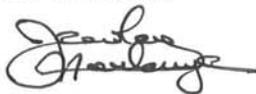
Article 2 : Le PCDR est transmis à la Région wallonne – Direction Générale de l'Agriculture et à la Commission Régionale d'Aménagement du Territoire (CRAT).

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire,
M. CRAHAY-LEROY

Pour la Secrétaire communale absente,
Le chef de bureau

J-M. HAVELANGE



POUR EXTRAIT CONFORME :



Le Président,
Ph. DODRIMONT

Le Bourgmestre,

Ph. DODRIMONT



DELIBERATION

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2007

Sont présents : MM. Ph. Dodrimont, Bourgmestre-Président;
Mme V. Matz, D. Simon, D. Germain, X. Ehlen et D. Rixhon, Echevins;
R. Leruth, R. Henry, Mme V. Lemaire, M. Gilson, J. Wislez,
Mmes M. Grignet-Tossens et M-P. Flohimont,
Ch. Gilbert, Mlles J. Paquay et E. Georis, Mmes D. Comet,
I. Humblet et C. Liégeois-Fabry, Conseillers et Conseillères;
Mme M. Crahay-Leroy, Secrétaire communale.

Objet : 879.2 – Programme Communal de Développement Rural (PCDR) – Introduction d'une demande de première convention – Approbation.

Le Conseil communal,

Vu le décret du 6 juin 1991 relatif au Développement rural, prévoyant en son article 2 l'octroi de subventions pour des actions de développement et en son article 12, leur modalités d'octroi par convention ;

Vu le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) approuvé le 20 août 2007 par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) et en particulier la proposition retenue par la CLDR en première place des lots 1 ;

Vu sa résolution de ce jour approuvant le PCDR tel que proposé et approuvé par la CLDR ;

Vu la note d'intention annexée à la présente délibération ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Sur proposition du Collège communal ;

Par 18 voix pour et une abstention ;

ARRETE :

Article 1er : Une première demande de convention en Développement rural reprenant le projet décrit ci-après est sollicitée auprès du Ministre compétent B. LUTGEN .

Fiche 1.1 – NONCEVEUX – Aménagement d'une maison de village et de ses abords.

Le projet consiste à construire en lieu et place de la salle « La Gauloise » une maison de village offrant de multiples services répondant aux attentes de tous les habitants, et particulièrement de ceux qui sont socialement fragilisés.

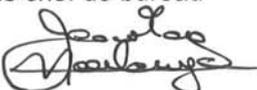
La construction de cette infrastructure utilisant les énergies renouvelables implique également l'aménagement de ses abords (possibilités de stationnement, systèmes afin de renforcer la sécurité routière, implantation de points lumineux, placement de petits mobiliers urbains).

Le montant total estimé des travaux est de 534.092 € TVAC frais d'honoraires compris.

PAR LE CONSEIL :

La Secrétaire,
M. CRAHAY-LEROY

Pour la Secrétaire communale absente,
Le chef de bureau

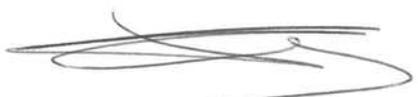

J-M. HAVELANGE

POUR EXTRAIT CONFORME :



Le Président,
Ph. DODRIMONT

Le Bourgmestre,


Ph. DODRIMONT

Note d'intention communale pour la première convention-exécution

La fiche intitulée « Aménagement d'une Maison de village et de ses abords » à Nonceveux a été choisie pour être la première convention-exécution pour les motifs évoqués dans la fiche-projet.

De plus, les responsables communaux constatent que le village de Nonceveux a accueilli de nombreuses familles ces dernières années et dispose encore d'un potentiel de terrains à bâtir non viabilisés car non encore équipés en eau alimentaire. La création d'un lieu de vie, de convivialité permettant à la population de se rencontrer et d'avoir des activités dans un bâtiment adapté facilitera l'intégration des nouveaux habitants et celle de ceux qui vivent dans des conditions parfois pénibles (campings, ...).

Permettre aux associations locales de se réunir est important. Nous citerons « La Confrérie des Traditions Gauloises » ou la République Libre de Nonceveux qui perpétuent des traditions folkloriques et qui organisent régulièrement des rassemblements villageois (fête de la St Antoine, marches, soupers, ...).

Il faut également imaginer que ce local permettra à l'école du village, très proche, d'y dispenser des activités de nature à rapprocher les habitants.

Ce projet de Maison de village doit évidemment se concevoir avec d'autres objectifs, tels l'alimentation en eau du village par la SWDE et l'égouttage (via le plan triennal).

La Commune d'Aywaille a adhéré au plan HP pour aider les Habitants permanents et s'est investie dans le projet pilote de logements alternatifs. Les Habitants permanents sont nombreux dans les campings du village. Leur présence renforce la nécessité d'un lieu proposant des activités et des services (magasin social, sanitaires avec douches, endroit de rencontre...).

L'isolement du village par rapport aux centres d'Aywaille et de Sougné-Remouchamps conforte la pertinence du projet (activités pour les jeunes, accueil et développement des activités des associations locales, des pêcheurs, des traditions,...) et son articulation avec le prolongement de la liaison piétonne de la Voie des Aulnes vers Quarreux réclamé également par la population.

Extraits de la Commission Locale de Développement Rural (CLDR) concernant la première demande de convention : aménagement d'une Maison de Village et de ses abords à Nonceveux (fiche 1.1).

EXTRAIT DES COMPTES RENDUS DE LA CLDR

CLDR du 30 novembre 2005

Fiche 1.6.1 - Aménagement d'une maison de village et de ses abords à Nonceveux.

Madame RAHIER précise que les maisons "espace multiservices" sont appréciées. Un projet pilote existe actuellement sur Comblain (maison du Peuple à Poulseur). Il convient de contacter et de rassembler le plus possible d'intervenants. La subsidiation porte sur le matériel. La gestion du bâtiment se fait par la Commune, une association ou autres. Ce genre de projet n'est pas destiné à remplacer le "vrai" service au public.

Madame HEBRANS propose de prévoir dans la maison de village de Nonceveux une laverie, une douche, un magasin social (accessible suivant les revenus) qui pourrait être couplé avec l'aide du CPAS (banque alimentaire).

CLDR du 7 février 2006

Le Bourgmestre rappelle l'intervention de Madame RAHIER lors d'une réunion antérieure quant à la transversalité des projets. Ainsi il conviendrait de mettre en relation la liaison Quarreux-Martinrive, l'aménagement d'une maison de village et de ses abords à Nonceveux, l'actualisation de l'atlas des chemins vicinaux d'Aywaille et la création d'une nouvelle mobilité inter-village, et de leur donner la même priorité.

"Aménagement d'une maison de village et de ses abords à Nonceveux": priorité 1 (cf préambule).

CLDR du 19 juin 2006

La fiche « Aménagement d'une maison de village et de ses abords à Nonceveux » (priorité 1) a fait l'objet d'une réunion « spéciale » en présence de l'auteur de projet et des utilisateurs présents et futurs (école, groupe de jeunes (PPP), Confrérie des Traditions Gauloises, la République libre de Nonceveux, association des pêcheurs, Fabrique d'Eglise). En effet, le Bourgmestre explique l'utilité de cette réunion à savoir, cerner les besoins en espace de chacun (locaux spécifiques pour réunions de maximum 20 personnes et une salle polyvalente de +/-15 m x 10 m, ...) afin que l'auteur de projet réalise un projet adapté à leurs besoins.

Madame HEBRANS s'interroge sur l'état des négociations concernant l'acquisition du bâtiment ainsi que l'intégration d'un magasin social dans le futur bâtiment.

Pour ce qui est de l'acquisition du bâtiment, le Bourgmestre spécifie que le Conseil communal a émis un avis de principe favorable sur l'acquisition de celui-ci et a fixé un prix maximum pour cette opération. Lors de sa prochaine séance, le Conseil communal sera amené à se positionner plus clairement sur le montant de la transaction. Il est précisé également que cette opération se fait à l'amiable. En ce qui concerne le magasin social, le Bourgmestre précise qu'il n'est pas exclu dans la conception du projet mais que cela n'a pas été mentionné spécifiquement lors de la réunion avec les utilisateurs.

CLDR du 21 septembre 2006

Aménagement d'une maison de village et de ses abords à Nonceveux :

Le projet consiste en une démolition et une reconstruction ainsi que la création d'un parking. Le bâtiment présente deux niveaux et une structure métallique de type industriel qui présente l'avantage d'être bon marché et de permettre une finition intérieure et extérieure au choix.

Mme MATZ attire l'attention sur l'intégration à ce stade du projet de techniques visant l'économie des énergies (panneaux solaires, citerne à eau de pluie, ...). Mme RAHIER insiste également pour qu'un poste du métré soit prévu spécifiquement.

M. LACASSE précise que le métré de la présentation sert uniquement de modèle et qu'il ne faut pas se fier au montant total indiqué.

CLDR du 12 décembre 2006

Aménagement d'une Maison de village et de ses abords à Nonceveux .

Le projet consiste à construire en lieu et place de la salle « La Renaissance » à Nonceveux une Maison de village offrant de multiples services répondant aux attentes de tous les habitants. La construction de cette infrastructure utilise les énergies renouvelables comme cela avait été souhaité lors de la dernière Commission. Une laverie et un magasin social y sont pressentis.

Le Bourgmestre insiste sur l'importance de cette réalisation pour le village. En effet, la plupart des villages ont leur salle dimensionnée suivant leur rôle culturel, sportif, ... La salle « la Renaissance » est en fin de vie et ne répond plus aux normes de sécurité. Elle va être démolie (à l'ordre du jour du prochain Conseil communal). Une nouvelle Maison de village est espérée à l'endroit, dimensionnée en fonction des activités que l'on voudrait y voir (école, associations locales, association de Pêche, vie paroissiale, vie villageoise, ...). La salle étant éloignée de la vie économique, elle pourrait jouer ce rôle de rassemblement. Le Bourgmestre rappelle la problématique du Plan HP rencontrée à Nonceveux (campings et rue du Fond) . Un projet de logements alternatifs est en cours d'élaboration à l'endroit. La présence dans le projet de Maison village d'un magasin à vocation sociale, d'une laverie, de douches publiques seront un point fort du projet.

Madame HEBRANS ajoute qu'il serait intéressant de prévoir un local pour un projet tel que la réparation de jouets de seconde main.

Le Bourgmestre mentionne également la possibilité de créer un bar à soupe à l'instar de celui de Comblain. Il signale que les associations qui occupent actuellement la salle iront temporairement, soit dans un local de l'école communale de Sougné-Remouchamps, soit au centre de Sedoz. Le matériel de la salle sera récupéré et il réintégrera la nouvelle Maison de village.

Monsieur DEHAESE s'interroge sur le suivi de la CLDR dans les 10 années à venir. Madame RAHIER précise que la CLDR a un rôle d'avis. Les décisions sont prises par le Conseil communal qui suivra ou non l'avis de la CLDR. Une fois la première convention exécution signée, la CLDR sera amenée à prévoir et construire le projet. Il faut compter +/- 2 ans après la signature pour avoir un projet finalisé pour l'adjudication et +/- 1 à 2 ans pour la réalisation. Elle précise qu'en attendant que la Maison de village soit construite, il est loisible au Collège communal de consulter la CLDR.

CLDR du 16 janvier 2007

Madame HEBRANS interroge le Bourgmestre sur la réalisation de logements alternatifs sur la parcelle de terrain communal rue du Promontoire. Le Bourgmestre précise que sur ce terrain il n'y a pas de projet de ce type. Un promoteur privé s'est montré intéressé par ce terrain pour y faire des logements mixtes mais n'a encore rien proposé de concret. Le Collège lui a octroyé un délai de 3 mois pour faire une proposition.

Par contre, le projet de logements alternatifs sur une parcelle de terrain communal à Nonceveux est en bonne voie. Le bail emphytéotique avec le FLW est en cours de finalisation. Ce n'est pas le seul endroit où ce type de projet pourrait voir le jour. Nonceveux n'est pas très central mais le projet de la maison de village et la liaison piétonne est un atout.

Il convient, dans un premier temps, de voir la concrétisation du projet pilote et de voir si les partenaires seraient à ce moment d'accord de reproduire l'expérience.

CLDR du 25 juin 2007

La commission complète se réunira le 20 août 2007 à 20h00 pour examiner le programme de développement rural ainsi que la première fiche-projet qui est la salle du village à Nonceveux.

CLDR du 20 août 2007

Fiche 1.1 - Nonceveux -Aménagement d'une Maison de village et de ses abords

Madame RAHIER rappelle le processus d'approbation du PCDR et de la première convention exécution. A partir du moment où le PCDR est approuvé par le Conseil communal, la Commune transmet un exemplaire du dossier à la Direction Générale de l'Agriculture (son service) pour examen, et après accord, transmis à la CRAT qui a 2 mois pour donner son avis. Dans ce laps de temps, elle va recevoir la Commune qui devra présenter le PCDR. Le document sera alors transmis au Gouvernement wallon pour approbation et signature (cela pourrait être en janvier ou février 2008). Pour la première convention, la Commune doit inviter le Ministre pour un entretien au cours duquel la fiche lui est présentée et son accord pourrait intervenir en juin ou juillet 2008.

Une fois la fiche approuvée, le travail de la CLDR ne s'arrête pas là. Un auteur de projet sera désigné par la Commune et la CLDR sera impliquée dans la réflexion de l'élaboration du projet, y compris le mode de gestion du bâtiment. Une fois l'adjudication du marché effectuée, la Commune se chargera seule de la surveillance du chantier, etc...

Il est rappelé que l'esquisse du bâtiment reprise dans la fiche n'est pas représentative du projet futur. Elle a pour but de présenter un gabarit, une superficie de bâtiment établie suivant les besoins identifiés auprès des différentes associations susceptibles d'occuper le bâtiment.

Madame HEBRANS retrace la genèse de cette fiche.

A propos de l'implication de la CLDR, Monsieur HOUBEAU rappelle que la CLDR est le moteur du lot 0 et du programme d'actions.

Monsieur HANZEN demande si les visites de bâtiments semblables sont prévues afin de profiter de l'expérience des autres. Madame RAHIER précise que rien n'est formalisé, c'est à la CLDR de proposer et à initier des choses, elle joue un rôle proactif.

Les membres approuvent à l'unanimité la sollicitation de la fiche 1.1. comme première convention exécution.

Divers.

* Monsieur HOUBEAU suggère que pour la prochaine réunion les membres réfléchissent aux thèmes qu'ils souhaitent aborder en groupe de travail, pour avancer sur les fiches qui peuvent être mises en oeuvre sans subside, le lot 0 et le programme d'actions, et sur la méthodologie à appliquer. Cependant, pour le projet de Nonceveux ce serait peut être prématuré tant que le PCDR n'est pas approuvé.

COMMUNE D'AYWAILLE

PROGRAMME COMMUNAL DE DEVELOPPEMENT RURAL

Auteur de projet : GREOA asbl
Organisme accompagnateur : GREOA asbl
Bureau d'études : LACASSE-MONFORT sprl

| |
|------------------------------------|
| TABLE DES MATIERES GENERALE |
|------------------------------------|

| | |
|--|------------|
| PARTIE I: ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE..... | 5 |
| PARTIE II: RESULTATS DE LA PARTICIPATION CITOYENNE..... | 153 |
| PARTIE III: OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT..... | 215 |
| PARTIE IV: PROJETS..... | 231 |
| PARTIE V: TABLEAUX RECAPITULATIFS..... | 369 |

PARTIE I

ETUDE SOCIO-ECONOMIQUE

| | |
|---|-----------|
| SIGLES ET ABRÉVIATIONS..... | 9 |
| 1. CARACTERISTIQUES GENERALES..... | 11 |
| 1.1. Analyse de la situation existante | 11 |
| 1.2. Aywaille et transcommunalité | 18 |
| 2. HISTORIQUE..... | 19 |
| 2.1. Généralités | 19 |
| 2.2. Ligne du temps d'Aywaille | 20 |
| 2.3. Ligne du temps de Deigné..... | 21 |
| 2.4. Ligne du temps d'Ernonheid..... | 21 |
| 2.5. Ligne du temps de Harzé | 22 |
| 2.6. Ligne du temps de Sougné – Remouchamps | 23 |
| 2.7. Rénovation Rurale..... | 24 |
| Synthèse..... | 25 |
| 3. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES | 26 |
| 3.1. Situation de la commune | 26 |
| 3.2. Occupation du sol..... | 26 |
| 3.3. Climat..... | 27 |
| 3.4. Environnement naturel..... | 27 |
| Synthèse..... | 33 |
| 4. ENVIRONNEMENT BÂTI..... | 34 |
| 4.1. Typologie de l'habitat..... | 34 |
| 4.2. Différentes localités de la Commune..... | 35 |
| Synthèse..... | 43 |
| 5. ENVIRONNEMENT NATUREL ET SA GESTION..... | 45 |
| 5.1. Eau..... | 45 |
| 5.2. Carrières | 53 |
| 5.3. Sites remarquables..... | 54 |
| 5.4. Sites protégés..... | 56 |
| 5.5. Associations de conservation de la nature | 62 |
| 5.6. Analyse et évaluation des sensibilités des paysages..... | 63 |
| 5.7. Décharges et parcs à conteneurs..... | 64 |
| 5.8. Gestion des déchets | 65 |
| Synthèse..... | 68 |
| 6. MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE | 69 |
| 6.1. Flux de circulation..... | 69 |
| 6.2. Stationnement..... | 70 |
| 6.3. Sécurité routière, usagers doux et accidents | 71 |
| 6.4. Transports collectifs..... | 74 |
| Synthèse..... | 75 |
| 7. POPULATION | 76 |
| 7.1. Etat actuel de la population | 76 |
| 7.2. Croissance démographique..... | 78 |
| 7.3. Raisons de cette croissance démographique | 78 |
| 7.4. Villages de prédilection des nouveaux habitants | 80 |
| 7.5. Age de la population | 83 |
| 7.6. Population étrangère | 89 |
| Synthèse..... | 90 |

| | |
|--|------------|
| 8. LOGEMENT | 91 |
| 8.1. Quantité de logements..... | 91 |
| 8.2. Commodités et confort..... | 92 |
| 8.3. Ancienneté des logements | 93 |
| 8.4. Statut d'occupation des logements..... | 94 |
| 8.5. Marché acquisitif..... | 95 |
| 8.6. Logements sociaux..... | 99 |
| 8.7. Domiciliés dans les campings et les parcs résidentiels..... | 100 |
| Synthèse..... | 106 |
| 9. CONTEXTE ÉCONOMIQUE | 107 |
| 9.1. Niveau de vie | 107 |
| 9.2. Activités économiques et emploi | 109 |
| 9.3. Zones d'activités économiques mixtes | 115 |
| 9.4. Agriculture..... | 116 |
| 9.5. Tourisme..... | 121 |
| Synthèse..... | 126 |
| 10. VIE SOCIO-CULTURELLE ET ENSEIGNEMENT | 127 |
| 10.1. Services médicaux, sociaux, d'aides et de soutien | 127 |
| 10.2. Domaine sportif..... | 130 |
| 10.3. Domaine culturel et des loisirs..... | 131 |
| 10.4. Enseignement..... | 135 |
| Synthèse..... | 138 |
| 11. GESTION COMMUNALE ET SERVICES PUBLICS..... | 139 |
| 11.1. Composition du Conseil communal | 139 |
| 11.2. Infrastructures et équipements | 140 |
| 11.3. Schémas d'Aménagement et Plans réglementaires..... | 141 |
| 11.4. Moyens humains et financiers qui seront mis en œuvre par la Commune y compris sa capacité d'emprunt | 143 |
| 11.5. Services publics..... | 149 |
| Synthèse..... | 150 |
| SOURCES..... | 151 |

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

2R: Deux roues

ADEL: Allocation de Délocalisation Et de Logement

AIDE: Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuraton

AII: Association pour l'Innovation par l'Informatique

AIS: Agence Immobilière Sociale

ALE: Association Liégeoise d'Electricité

ALG: Association Liégeoise du Gaz

APIC: Action Pilote Intégrée Campings

ARPI: Action Régionale de Prévention Intégrée

CA: Chiffre Absolu

CCATM: Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

CGT: Commissariat Général du Tourisme

CPAS: Centre Public d'Action Sociale

CSL: Crédit Social Logement

CWATUP: Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine

DEEE: Déchets Electriques Et Electroniques

DEI: Demandeur d'Emploi Inoccupé

GREOA: Groupement Régional Economique Ourthe-Ambève

HoReCa: Hôtels Restaurants Cafés

ICPS: Intercommunale des Cours de Promotion Sociale

INASTI: Institut National d'Assurances Sociales pour Travailleurs Indépendants

INS: Institut National de Statistique

INTRADEL: INtercommunale de TRAitement des DEchets en région Liégeoise

IWEPS: Institut Wallon de l'Evaluation, de la Prospective et de la Statistique

Microrégion: Ensemble de Communes constitué d'Aywaille, Anthisnes, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Ouffet, Sprimont, Stoumont.

OAL: Ourthe-Ambève Logement

ONSS: Office National de Sécurité Sociale

PASH: Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique

PCA: Plan Communal d'Aménagement

PCAD: Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire

PCGE: Plan Communal Général d'Egouttage

PiCM: Plan interCommunal de Mobilité

PL: Poids Lourd

Plan HP: Plan Habitat Permanent

PPT: Petites Propriétés Terriennes (Fusionnées en CSL)

RNOB: Réserves Naturelles Ornithologiques de Belgique

SAU: Surface Agricole Utilisée

SDER: Schéma de Développement de l'Espace Régional

SETHY: Service d'ETudes HYdrologiques

SNCB: Société Nationale des Chemins de fer Belge

SPI+: Services Promotion Initiatives

SWDE: Société Wallonne Des Eaux

TEC: Transports En Commun

VP: Véhicule Personnel

1. CARACTERISTIQUES GENERALES

1.1. Analyse de la situation existante

L'entité d'Aywaille, Commune du "Pays d'Ourthe-Ambève", est située dans la Province et l'arrondissement administratif de Liège, aux portes de l'Ardenne. Depuis la fusion, elle regroupe les anciennes communes de Sougné-Remouchamps, Aywaille, Ernonheid, ainsi que les villages de Deigné (ancienne commune de Louveigné) et Martinrive (ancienne commune de Rouvreur). Une vingtaine de kilomètres la sépare de l'agglomération liégeoise.



1.1.1. Caractéristiques géographiques et naturelles

L'entité couvre 8.004 hectares dont une large partie est boisée (47%) ou consacrée à l'agriculture (36%) conférant à la Commune un caractère rural indéniable. La surface bâtie et les terrains connexes sont estimés à 15% ainsi que la surface non cadastrée. Traversé par l'Ambève, son environnement champêtre et boisé comprend des sites naturels de qualité parfois protégés (Natura 2000, réserve naturelle, zone humide d'intérêt biologique...).

Certains sites et biens sont reconnus comme des sites remarquables ou comme composants essentiels du maillage écologique; ils sont repris dans divers inventaires couvrant l'ensemble de la Région wallonne: "Inventaire des sites" (1 site), ISIWAL (6 sites), sites de Grand Intérêt Biologique (11 sites), inventaire du "Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie". Ils ne bénéficient cependant pas d'un statut de protection. D'autres éléments du patrimoine sont protégés: biens classés (nombreuses constructions, carrières, vallée, quelques arbres), patrimoine exceptionnel de la Région wallonne (4 sites), arbres remarquables (221), cavités souterraines d'intérêt scientifique (2), réserves naturelles dont La Heid des Gattes (2), zone humide d'intérêt biologique (1), sites Natura 2000 (4 sites).

Riche en phénomènes karstiques, l'entité comprend des chantoirs et des grottes naturelles dignes d'intérêt scientifique et spéléologique. Bien entendu, les conséquences sur la stabilité des sols peuvent se manifester notamment pour les constructions et donc une attention toute particulière doit être portée à ce sujet.

La richesse naturelle d'Aywaille et notamment ses sites Natura 2000 sont des facteurs positifs indéniables notamment en matière de tourisme. Un juste équilibre doit cependant être trouvé car il est important de ne pas troubler la quiétude de certains endroits, en évitant de nuire au biotope parfois fragile. Aywaille fait partie de l'Antenne régionale Ourthe-Ambève des Réserves Naturelles Ornithologiques de Belgique (RNOB), qui organise, annuellement, une activité dans la Commune.

Il apparaît d'ailleurs souhaitable d'amplifier les efforts de protection en optimisant la gestion environnementale actuelle par différents outils (Plan Communal de Développement de la Nature, éco-consommation, éducation, mesures agri-environnementales...)

Des efforts sont également demandés aux secteurs public et privé pour utiliser de manière rationnelle l'énergie tout en cherchant à diversifier l'approvisionnement en développant la production d'énergies renouvelables.

L'Amblève constitue un élément majeur tant d'un point de vue environnemental que du développement touristique. Un outil comme le Contrat rivière Amblève revêt une importance capitale dans la protection de cet écosystème assez sensible aux pollutions résultant des activités humaines. L'implication de la Commune et de ses citoyens dans des opérations de nettoyage, qui ont d'ailleurs été étendues à des sentiers et villages, atteste du souci de préserver cette ressource naturelle. Bien entendu le Plan d'Assainissement du Sous-bassin Hydrographique (PASH) de l'Amblève constitue une pierre angulaire de la protection de la qualité de l'eau de cette rivière. La concrétisation de ce PASH prendra encore quelques années et devrait avoir un impact positif par une épuration réfléchie des effluents se retrouvant dans les cours d'eau.

1.1.2. Patrimoine

La commune dispose d'un patrimoine architectural riche, porteur d'un passé historique intéressant, qui constitue un atout à préserver et à mettre en valeur. Le petit patrimoine constitue également un ensemble de souvenirs importants à conserver, voire à restaurer. La valorisation de ce patrimoine passe notamment par une amélioration de l'information (panneaux informatifs, promenades à thème, appel aux souvenirs des anciens...).

Les villages principaux (Aywaille-Remouchamps-Awan-Harzé) présentent une configuration dense et des caractères architecturaux relativement homogènes par quartier. La plupart des autres habitations de la Commune sont groupées en hameaux dont les limites s'estompent parfois en raison du développement de l'habitat en ruban le long des routes principales (augmentation du bâti dû à la croissance démographique). Les rares habitations isolées sont situées le long des routes principales. Entre les hameaux s'étendent de vastes zones vouées à l'agriculture.

Le paysage, influencé par la structure en vallée où s'écoule l'Amblève est, pour l'essentiel, vu à longue distance. Le paysage est de ce fait très sensible à toute implantation ou intervention humaine : mitage par des résidences sur les versants boisés, intégration peu harmonieuse de certains bâtiments d'entreprises, impact de certaines structures d'accueil pour les touristes (campings, parcs résidentiels...). Le recentrage du bâti au sein des hameaux, en harmonie avec les bâtiments déjà existants, est souhaitable. Le rôle de la Commission Consultative d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) est important à souligner en cette matière.

1.1.3. Population

En croissance démographique depuis de nombreuses années, Aywaille comptait en juin 2006 10.987 habitants. C'est principalement l'évolution du solde migratoire (entrées moins sorties) qui explique l'augmentation du nombre d'habitants (plutôt que l'évolution du solde naturel). Cette pression démographique couplée au vieillissement de la population implique une adaptation des stratégies pour répondre aux besoins des populations locales en concertation avec les communes avoisinantes. Les conséquences peuvent se mesurer tant en termes d'aménagement du territoire que dans l'offre des services à assurer pour les différentes tranches d'âges.

1.1.4. Logement

En étroite relation avec la croissance démographique, la demande dans le secteur du logement n'a cessé de croître. Bien entendu, cet aspect est également lié avec l'aménagement du territoire abordé dans un autre point de ce chapitre. Le souhait de vivre en appartement s'est également accru et l'offre a suivi cette tendance comme à Remouchamps où des immeubles ont été érigés par des investisseurs privés.

Depuis de nombreuses années, une augmentation des prix des secteurs locatif et acquisitif s'est manifestée. Comme dans de nombreuses communes rurales, peu de biens sont donnés en location et les loyers sont relativement élevés pour des personnes à revenus plus faibles. Les jeunes Aqualiens éprouvent donc de plus en plus de difficultés à s'installer dans l'entité.

Les services actifs du logement social dans le secteur locatif (Ourthe-Amblève Logement, Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève) ne disposent pas d'une offre suffisante pour répondre à la demande. Au niveau du secteur acquisitif, la scrl Crédit Social Logement gère une enveloppe destinée à l'octroi de prêts sociaux. Il existe également des politiques du logement concertées afin de développer le logement social et de trouver des alternatives au phénomène de la résidence permanente dans les équipements touristiques, notamment par la concrétisation du Plan Habitat Permanent (HP) de la Région wallonne. Cependant, de nombreuses incertitudes planent pour sa mise en œuvre sur les domaines "Chants des Oiseaux" et "Gibet de Harzé", situés à proximité du village d'Awan. Le rôle de la Commune dans la politique du logement s'est en outre accru ces dernières années; le Plan communal du Logement contient les lignes directrices en la matière et se concrétise notamment par les plans triennaux. Signalons également que le CPAS a récemment aménagé 10 maisons sociales ainsi qu'une salle pour personnes âgées.

Il s'avère utile d'accroître l'offre de logements. Faire pression sur les propriétaires possédant des bâtiments laissés à l'abandon est une initiative retenue par les autorités communales. La création de nouveaux lotissements et/ou de nouveaux logements favorisant la mixité sociale, respectant l'environnement naturel et utilisant les énergies renouvelables est également proposée.

1.1.5. Contexte économique

Aywaille, considérée comme un pôle économique sous-régional, présente une économie tournée vers des activités diversifiées.

La commune n'accueille pas de grosses industries au sens strict, le terme d'activités artisanales est plus approprié. Dieupart et Harzé sont les deux zones d'activités économiques mixtes, générant de nombreux emplois, présentes sur le territoire. Le parc d'activités économiques de Harzé, comprenant une trentaine d'entreprises, est géré par l'intercommunale de développement SPI+, et la zone d'activités de Dieupart, d'initiative locale, a un caractère commercial.

L'accès aux activités et services commerciaux, nombreux et diversifiés, n'est pas toujours aisé (problèmes de mobilité rencontrés principalement par les personnes habitant dans des hameaux éloignés du centre...). La disparition ou l'inexistence des commerces de proximité au sein des villages pose donc problème (la disparition de La Poste et l'inexistence d'un distributeur de billets à Remouchamps semblent freiner le développement commercial de cet endroit).

La facilité d'accès et un stationnement aisé sont des facteurs incitatifs à promouvoir, et cela d'autant plus que le centre commercial de Belle-Ile dans la banlieue liégeoise concurrence les commerces aqualiens.

La mise en place d'une structure telle qu'une Agence de Développement Local (ADL) favoriserait la recherche d'investisseurs potentiels et faciliterait ainsi le développement des activités commerciales, industrielles et/ou artisanales, sources d'emploi. Notons en effet un taux de DEI important (aux environs de 15 %) toutefois légèrement inférieur à la moyenne wallonne, ainsi que le nombre important de minimexés.

Les contacts entre les entreprises, déjà bien structurés (déjeuners de travail organisés par la SPI+, club d'entreprises pour le parc artisanal de Harzé, Journée découverte d'entreprises...) mériteraient cependant d'être renforcés. L'information sur les activités industrielles et artisanales locales est également à améliorer. En ce qui concerne plus particulièrement les demandeurs d'emploi, le salon de l'emploi organisé chaque année les aide à s'insérer dans le marché du travail.

L'agriculture locale, essentiellement axée vers l'élevage de bovins, est en déclin, comme dans l'ensemble de la Région wallonne: diminution du nombre d'exploitations agricoles et du nombre de personnes occupées. Si la superficie totale cultivée baisse, en raison d'impératifs de rentabilité, les exploitations restantes ont tendance à s'agrandir. On assiste donc à une tendance générale de disparition de petites exploitations et le devenir des terres exploitées qui n'ont pas de repreneurs est incertain. La diversification de l'activité agricole ainsi que la reconversion sont des pistes étudiées par les agriculteurs. Elles s'avèrent cependant difficiles à mettre en œuvre pour diverses raisons: les investissements sont parfois lourds pour une rentabilité incertaine, l'écoulement local des produits biologiques et du terroir est quasiment inexistant (diminution de la demande pour les produits biologiques ces dernières années). Ainsi, malgré le tourisme très développé dans la Commune, une seule exploitation est orientée vers la pratique du tourisme, de l'hébergement et autres activités de loisirs et deux exploitations effectuent la transformation de produits. Par ailleurs les relations entre néo-ruraux et agriculteurs sont parfois difficiles. Diverses actions et projets visant un plus grand dialogue et une meilleure compréhension sont déjà menés. Le Comice agricole, actif en Ourthe-Amblève, organise des activités allant tout à fait dans ce sens (journées agricoles, journées d'études...).

Aywaille est au cœur d'une région touristique dépassant largement les frontières communales et s'étendant sur toute l'Ourthe-Amblève voire au-delà; le tourisme dans la Commune est donc à considérer à une échelle plus large que ses strictes limites administratives. Le tourisme, secteur en expansion et véritable outil de développement économique conduit à une concentration de commerces et de l'HoReCa (générateurs d'emplois), surtout au centre d'Aywaille. Deux structures principales offrant un service multilingue de qualité sont destinées à l'accueil des touristes: la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Amblève à Remouchamps (point central pour la promotion touristique des 10 communes membres) et le Syndicat d'Initiative à Aywaille. La diffusion de l'information touristique, susceptible d'améliorations, passe également par les sites Internet de la Commune et de la Maison du Tourisme. Diverses activités et attractions touristiques (*Grottes de Remouchamps*, « *Monde Sauvage* » d'Aywaille, *Musée de la Boulangerie*, *Vallon du Ninglinspo*, *village de Deigné labellisé comme un des plus beaux villages de Wallonie*, mais aussi *des chemins de grandes randonnées*, *11 circuits VTT* et *40 promenades pédestres/équestres balisées*, *bâtiments et sites à l'architecture ou au passé remarquable*, *manifestations folkloriques*, ...) constituent autant d'atouts à préserver tout en renforçant leur qualité. L'installation prochaine d'une entreprise

de conditionnement de miel à Remouchamps, couplée avec un parcours didactique autour du miel et des abeilles sera bienvenue car il semble que les activités et infrastructures, pourtant nombreuses, sont insuffisantes pour retenir les touristes plus d'une journée. Une collaboration accrue des acteurs du tourisme entre eux et également avec les producteurs locaux d'Ourthe-Amblève est souhaitable. Les capacités d'hébergement sont nombreuses mais, parmi cette offre importante, il n'existe pas dans le Pays d'Ourthe-Amblève d'hôtel capable d'accueillir un et à fortiori plusieurs cars de touristes. De plus, les gîtes semblent trop peu nombreux. Le manque d'hébergements se ressent essentiellement pendant les vacances et en fin d'année.

En conclusion, l'enjeu pour la Commune est de promouvoir un développement harmonieux de l'économie respectant le caractère rural de la Commune et tenant compte des secteurs agricoles et touristiques.

1.1.6. Mobilité et sécurité routière

La Commune participe à la concrétisation du Plan interCommunal de Mobilité Condroz-Ourthe-Amblève, comprenant un certain nombre de recommandations. L'entité d'Aywaille est desservie par plusieurs routes nationales (N30, N633, N697) et par l'autoroute E25 via les sorties 46 (Aywaille-Remouchamps) et 47 (Aywaille-Harzé), qui renforcent l'attractivité de la Commune au sein de la région Ourthe-Amblève. La situation géographique de la Commune et son attrait touristique induisent donc une circulation importante accompagnée de désagréments afférents au transport routier. Parmi ces nuisances, retenons le nombre assez élevé d'accidents de la route; ils se produisent essentiellement sur les routes larges et sinueuses où la vitesse des véhicules est souvent excessive. Il importe d'améliorer la sécurité routière en utilisant les techniques adéquates (renforcement de la signalisation, mise en place de dispositifs destinés à ralentir la vitesse...), la sécurisation des entrées de village mise en place par les autorités communales va dans ces sens.

Les encombrements de circulation touchent Aywaille centre où des problèmes de stationnement se font également sentir certains jours. Un aménagement réfléchi du centre de l'entité (Place Thiry) permettrait de fluidifier le trafic et d'augmenter le nombre d'aires de stationnement.

Les usagers doux (piétons, cyclistes...) apprécient la Voie des Aulnes, qui leur permet de se déplacer en toute sécurité entre Aywaille et Remouchamps, ce qui n'est pas du tout le cas sur les autres voiries, dépourvues de pistes cyclables et en particulier sur les routes régionales où la vitesse des véhicules est excessive. Une prolongation de la Voie des Aulnes vers Nonceveux et Comblain-au-Pont permettrait d'assurer la sécurité des cyclistes et piétons tout en favorisant le tourisme.

Aywaille bénéficie d'une gare ferroviaire et de 9 lignes régulières des TEC qui desservent la Commune, ce qui s'avèrent cependant bien insuffisant notamment pour la population des villages environnants voulant se rendre dans le centre de l'entité. Les Aqualiens souhaitent également une liaison plus directe vers le Sart-Tilman (CHU et Université de Liège). Les possibilités d'utiliser les transports en commun sont donc à renforcer, en veillant à faire davantage coïncider l'offre avec la demande. Un certain nombre d'initiatives sont également à prendre en matière de transports alternatifs, et cela au niveau de l'Ourthe-Amblève (bus à la demande, banque de données reprenant les offres de co-voiturage, mise en place d'un système de car-sharing...); le réseau associatif local a amorcé une réflexion à ce sujet.

Il s'agit également d'inciter les usagers de la route à adopter une attitude responsable, en associant adroitement les aspects préventifs et répressifs.

1.1.7. Services, vie socioculturelle et enseignement

Comme les chapitres "Vie socioculturelle et enseignement" et "Gestion communale et services publics", les Aqualiens disposent d'une offre de services particulièrement importante. En effet, de nombreux départements administratifs ou du secteur associatif permettent à toutes les tranches d'âges:

- de bénéficier d'aide et d'assistance (repas à domicile du CPAS, aide familiale, planning familial, aide à la jeunesse...),
- de suivre un enseignement (primaire, secondaire, promotion sociale, artistique). Aywaille est une Commune centrale en terme d'enseignement, ce qui constitue un atout pour son développement global. Les nombreuses écoles primaires et maternelles se complètent de deux établissements secondaires attirant de nombreux étudiants des communes voisines. L'enseignement artistique n'est pas en reste avec l'Académie Ourthe-Vesdre-Amblève, véritable centre régional artistique. Les Comités scolaires sont en nombre également.
- de pratiquer de nombreux sports (natation, tennis de table, football, basket...), dans des infrastructures diversifiées et de qualité.
- de s'épanouir dans des activités culturelles (bibliothèques, Bibliobus, ateliers créatifs, nombreuses conférences, concerts, expositions, Académie OVA...).
- de se rencontrer dans le cadre d'associations patriotiques, mouvements de jeunesse... ou dans les nombreux espaces publics aménagés (ex. : parcs, plaines de jeux ...).

Mais l'information destinée aux habitants, si elle emprunte déjà de nombreux canaux, s'avère parfois insuffisante (notamment en matière de services d'aide). Certaines améliorations relatives à la qualité de l'information peuvent donc être apportées: caractère plus interactif à donner au Bulletin communal, information à la population sur les projets en cours, meilleure promotion des activités sportives, culturelles et de loisirs en utilisant différents vecteurs de communication. L'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) est parfois problématique et pourrait être amélioré. Le travail en réseau est à développer afin de favoriser la circulation d'informations, les échanges de compétences, de logistiques et les synergies entre associations, ce qui faciliterait pour les associations la prise de conscience de leur complémentarité et renforcerait ainsi la qualité de l'offre de services.

Par ailleurs, l'insuffisance des services et des infrastructures destinés à l'accueil de la petite enfance et de l'enfance (crèche, accueil et activités extra-scolaires, garderie...) est à soulever: la construction d'une crèche, la mise en place du Programme CLE¹ répondent en partie à ce besoin.

Quant aux jeunes, ils disposent de lieux de rencontres (à Aywaille, Deigné, Remouchamps et Nonceveux) et bénéficient d'un certain encadrement de la part d'associations telles que la Teignouse, ASF...Cependant, il apparaît primordial de développer avec eux des projets constructifs au sein de ces structures, d'en créer éventuellement d'autres et de tenter de les impliquer davantage dans la vie de la Commune, afin de favoriser une démarche participative.

¹ Coordination Locale pour l'Enfance

La vie de quartier, et de façon plus générale la vie sociale et associative est principalement animée par les asbl villageoises et les activités qu'elles organisent. L'aménagement ou l'amélioration des infrastructures villageoises et des espaces publics de convivialité, qui ne sont pas toujours suffisants ou optimaux, ainsi que leur gestion collective, renforcerait encore davantage la convivialité, les contacts intergénérationnels, l'activité sociale et la participation citoyenne.

La culture de participation des Aqualiens à la vie de leur quartier, leur commune semble parfois devoir être encouragée par la consultation et les échanges notamment. La consolidation des liens entre habitants ainsi que la qualité de l'accueil et de l'information vis-à-vis des nouveaux habitants renforcent naturellement ce type de démarche.

La culture est également un domaine dans lequel des efforts en matière d'offre peuvent être menés (pas de centre culturel agréé, activités culturelles en nombre insuffisant...). Il semblait par ailleurs important de pouvoir disposer de locaux supplémentaires pour des activités culturelles, ce qui a été rendu possible par l'aménagement d'une salle de spectacle au Centre récréatif de Remouchamps et la mise à disposition d'un local dans l'ancienne maison communale de Sougné-Remouchamps pour des activités culturelles et artistiques.

Les bibliothèques pourraient également faire l'objet de certaines améliorations. Davantage d'activités décentralisées pourraient être organisées à prix démocratique en collaboration avec le Foyer culturel de Sprimont. La collaboration aboutit à des résultats, la Coordination Femmes Ourthe-Amblève en est une illustration.

En matière de sport, les habitants regrettent le prix élevé des affiliations aux clubs sportifs. L'explication résiderait dans le coût élevé des locations de salles demandé aux clubs. Malgré la qualité des activités et des infrastructures sportives, le déclin de la condition physique, notamment des jeunes, est un phénomène de société. Il est donc important de porter une attention particulière à un meilleur encadrement sportif et humain dans le cadre scolaire et des différents clubs, pour un bon développement corporel en favorisant notamment une réflexion globale sur le sujet

La mobilité est aussi un facteur rendant difficile l'accès à certaines activités se déroulant au centre d'Aywaille pour certains villageois plus éloignés, et notamment les jeunes. Outre les solutions à trouver en matière de mobilité, le maintien et le développement d'infrastructures et d'activités culturelles, sportives... locales doivent être favorisés. De même, des efforts visant à améliorer l'accessibilité aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite sont à promouvoir

1.1.8. Opération de Rénovation Rurale

Les sept communes d'Ourthe-Amblève, membres du GREOA à l'époque, Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Ferrières, Hamoir, Ouffet et Sprimont s'étaient associées afin de mener une des opérations "pilotes" de Rénovation Rurale en Ourthe-Amblève destinée à établir les bases d'un développement rural à vision supracommunale.

Outre l'approbation d'un plan commun aux différentes communes, le Conseil communal d'Aywaille approuva le projet de jonction entre les parcs d'Aywaille et de Remouchamps. Cette voie lente, dont les travaux débutèrent en 1988 pour aboutir en 1996, remporta dès son aménagement un vif succès auprès de la population et des touristes. Ce lien entre

Remouchamps et Aywaille permet notamment de relier entre elles des infrastructures fréquentées par de nombreux citoyens pouvant donc s'y rendre plus facilement: le centre sportif, le Parc communal où se situent les bâtiments administratifs, le Centre récréatif de Remouchamps, une zone à caractère commercial (route de Dieupart), l'Institut Saint-Raphaël, le terrain de football...

En empruntant cette voie depuis Remouchamps, il est également facile d'atteindre la place Thiry où de nombreux commerces et le secteur HoReCa se sont installés. Dans une certaine mesure, emprunter la Voie des Aulnes contribue à une certaine fluidification du trafic routier et permet aussi de gagner des places de stationnement au centre d'Aywaille et à Remouchamps.

1.2. Aywaille et transcommunalité

Aywaille, au cœur du *Pays d'Ourthe-Ambève* et dans le contexte de l'Euregio Meuse-Rhin, s'inscrit dans une stratégie de développement territorial transcommunale. La Commune participe ainsi:

- au Contrat de Rivière de l'Ambève et ses affluents²;
- à la mise en place d'une politique pluricommunale de collecte de déchets ménagers à l'horizon 2008³;
- à la concrétisation du Plan interCommunal de Mobilité Condroz-Ourthe-Ambève⁴;
- à la gestion des offres de logements en Ourthe-Ambève via l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève (AISOA) et Ourthe-Ambève Logement (OAL)⁵;
- au développement de la vie socio-sportivo-culturelle par l'affiliation et le développement de politiques sectorielles au sein d'organismes comme l'Action Régionale de Prévention Intégrée (ARPI), de clubs sportifs régionaux, du Foyer culturel Régional de Sprimont...⁶;
- au dynamisme économique via la SPI+ et le Groupement Régional Economique Ourthe-Ambève (GREOA)...;
- à la vitalité de l'agriculture avec la participation active du Comice agricole Ourthe-Ambève qui rassemble de nombreux exploitants de la région;
- au renforcement de l'attractivité touristique par les activités de promotion développées par la Maison du Tourisme Ourthe-Ambève; la Commune s'inscrit également dans la mise en œuvre du projet de cheminement cyclo-pédestre de type RAVeL le long de l'Ambève;
- au renforcement de l'implication citoyenne avec des réunions transcommunales sur des thématiques comme le tourisme, la mobilité, le développement durable.

² PCDR, Partie I, p. 51

³ PCDR, Partie I, p. 67

⁴ PCDR, Partie I, p. 69

⁵ PCDR, Partie I, p.99

⁶ PCDR, Partie I, p. 128-139

2. HISTORIQUE

2.1. Généralités

Le nom d'Aywaille dérive des mots wallons "Aywe" (eau) et "waie" (passer à pied); jadis, en effet, l'Amblève se traversait à gué. De sa version latine "AQUALIA LOCA" (lieux pleins d'eaux, lieux fangeux), provient "AQUALIENS", terme désignant les habitants d'Aywaille.

De nombreux vestiges préhistoriques découverts en différents endroits attestent que la contrée fut très tôt habitée. Cependant, ce n'est qu'en 1088 qu'Aywaille est mentionnée de manière officielle. C'est à cette époque que Régina d'Oltingen, propriétaire de l'alleu d'Aywaille, fait don de tous ses biens aux moines bénédictins de Cluny, lesquels héritent ainsi d'un fief considérable dont Aywaille est le centre. Ils y fondent un prieuré; de ce monastère, plusieurs fois détruit et reconstruit, apparaissent encore quelques vestiges dans la rue Saint-Pierre (entièrement restaurée en 1958), la maison prieurale et la ferme.

De 1583 à 1773, les Jésuites du Luxembourg remplacent les Bénédictins de Cluny. Jusqu'à cette époque, la cité était seigneurie intégrante du Duché de Luxembourg, dont les hauts-voués étaient les Seigneurs de Montjardin.

Par suite de la suppression de l'ordre des Jésuites, leurs biens d'Aywaille furent vendus en 1784 au Baron de Rahier, par le Gouvernement Autrichien.

Tout fut remis en question par les deux invasions françaises; le 18 septembre 1794, lors de la bataille de Sprimont, les armées françaises rejetèrent sur le Rhin les régiments autrichiens en déroute: Aywaille fut entièrement incendiée. Dès lors, et jusqu'en 1815, Aywaille devint une municipalité française du Département de l'Ourthe.

Commune de la Province de Liège, Aywaille se présente depuis 1977 comme une entité englobant les anciennes communes de Sougné-Remouchamps, Harzé et Ernonheid, ainsi que Martinrive (Rouvreux) et Deigné (Louveigné), avec une population globale à ce jour de 10.987⁷ habitants, pour un territoire d'une superficie de 8.004 hectares.

⁷(INS – 1er juillet 2006)

2.2. Ligne du temps d'Aywaille

| | |
|--|--|
| Siècles avant J.-C. 8 ^e au 6 ^e s. | Sur les hauteurs de Cuimont à Martinrive des traces de l'activité de l'homme: des silex taillés et outils ont été retrouvés datant de 6 400 avant J.-C. A Dieupart, une grotte caverne et squelettes d'animaux. |
| Période romaine 57 avant JC. à 450 après JC. | Du Tige, Florzé, descend vers les rives de l'Amblève un chemin secondaire (diverticulum): la vieille Chera, qui traverse la rivière, remonte "les cours" vers Bernardfagne (Saint-Roch). |
| Période mérovingienne 450 à 750 | L'Amblève est rendue navigable. Charles Martel combat entre Martinrive et Raborive en 716. |
| Période carolingienne 750 à 900 | Dans l'Isle Saint-Pierre, à deux cents mètres en amont du pont actuel, une église de bois est construite par les moines de Stavelot - Malmédy; un moulin est érigé (actuel Café Dutilleux) ainsi qu'une bergerie (actuelle maison Tibolla, rue Hongrée). |
| Période féodale | 1088 Un alleu est donné par une princesse de Suisse, Reine, aux-moines de Cluny. 1180 Une basilique est érigée par une communauté aqualienne pour servir d'église paroissiale à la Mère de Dieu (Dieupart). |
| Période communale 1200 à 1384 | La maison forte de Vieux-Jardin (Dieupart) est détruite par Jean de Brabant en 1286. Une maison est construite en Hongrée pour le prêtre desservant la Chapelle des moines, le Vesty. Une halle (maison de ville) est construite en Hongrée avec potence. |
| Période bourguignonne 1384 à 1482 | Charles le Téméraire incendie le château des quatre Fils Aymon dont les prénoms sont: Renaud, Richard, Guichard, Allard. |
| Période des Pays-Bas Espagnols 1555 à 1713 | 1589 Alexandre Farnèse loge au prieuré Saint-Pierre. 1654 Dieupart flambe par les grâces du Maréchal français Fabert. 1691 Le prieuré et Aywaille sont incendiés par le Général von Heynen. |
| Période des Pays-Bas Autrichien 1713 à 1794 | 1776 Joseph II fait fermer et vendre le prieuré qui devient granges et étables. La grande bataille d'Esneux et de Sprimont fait rage à Aywaille. |
| Période de la Révolution française 1794 à 1815 | 1794 Aywaille devient le département de l'Ourthe. La commune naît: Aywaille, Sougné, Florzé. |
| Période de la Révolution hollandaise 1815 à 1830 | Temps des brigands... |
| Sous Léopold I 1831 à 1865 | 1838 Route de Comblain à Sougné. |
| Sous Léopold II 1865 à 1909 | 1885 Chemin de fer à une voie. 1898 Les anciennes forges de Dieupart sont reconverties en centrale d'électricité. 1903 Le clocher actuel est agrémenté d'une flèche. |
| Sous Albert I 1909 à 1934 | Aywaille devient centre commercial et touristique. 1921 Sougné devient commune indépendante. |
| Sous Léopold III 1934 à 1950 | 1950 Le pont actuel d'Aywaille est érigé. |
| Sous Baudouin I 1950 à 1993... | 1970 Aywaille devient doyenné. 1977 Une nouvelle entité naît de la mise en commun d'Aywaille-Ernonheid-Deigné-Harzé-Sougné-Remouchamps et Martinrive. 1980 Construction des deux viaducs de l'E25 sur la Commune. |

2.3. Ligne du temps de Deigné

| | |
|--|--|
| Période celtique et gauloise | Un village gaulois aurait été construit "so Straout". Un mégalithe, appelé "menhir", existe sur la colline surplombant ce lieu-dit. |
| Période romaine 57 avant J.-C. à 450 après J.-C. | Une voie romaine traversait Deigné, elle descendait de "la Haute Folie", passait à travers la partie Nord-Est du village et remontait vers la Fagne Saint-Remacle. Au lieu-dit "Hayes des Paxhis" ont été mises à jour une quinzaine de tombes à incinération (époque des fouilles: 1901). |
| Moyen Age | Au XI ^e siècle, création de la paroisse de Louveigné. |
| Période autrichienne 1482 à 1555 | Un document de 1544 mentionne Deigné qui fait partie de la principauté de Stavelot-Malmédy. A cette époque le village compte 29 familles. |
| Période espagnole | 1624 Amodiation des biens de Louveigné à Pierre de Deigné. 1688 Construction de la chapelle (démolie en 1849). |
| Période autrichienne 1713 à 1794 | 1756 Règlement relatant les obligations des bergers de Deigné (Deigné étant un pays de moutons). |
| Sous Léopold I 1831 à 1865 | 1849 Construction de l'église actuelle à l'emplacement de l'ancienne chapelle. 1859 Construction du presbytère. 1862 Construction de la fontaine en face de l'église. |
| Sous Léopold II 1865 à 1909 | 1879 Construction de l'école catholique (école Saint-Joseph). |
| Sous Albert I 1909 à 1934 | 1927 Aménagement du "Cercle des Familles". |
| Actuellement | <i>Ses principales activités:</i> Deigné "Village fleuri": animation culturelle, artisanale et folklorique (juillet). "Deigné reçoit": fin août, début septembre, il accueille antiquaires, troupes théâtrales, ensembles de musique ancienne. "Les 40 heures de Deigné": 4 ^e dimanche de septembre – fête traditionnelle. |

2.4. Ligne du temps d'Ernonheid

| | |
|---|--|
| Période romaine 57 avant JC. à 450 après JC. | Selon le Docteur Thiry, une chaussée reliant Havelange à My, croise à Faweux la voie des Liégeois. |
| Période bourguignonne 1384 à 1482 | Début de l'industrie du fer dans la vallée des Pouhons. |
| Période autrichienne 1482 à 1555 | Industrie du fer à Pouhon. |
| Période espagnole 1555 à 1713 | 1666 Construction de la chapelle d'Ernonheid qui deviendra l'église en 1739. |
| Période française 1794 à 1815 | 18/08 Impôt sur les ruches. Il y a une barrière de péage (octroi) à Ernonheid appelée Barrière de Basse Bosson. La maison du percepteur de la taxe existe toujours. |
| Période hollandaise 1815 à 1830 | Projet de réunion des communes de Ferrières, Werbomont et Ernonheid (déjà des fusions) proposé par le commissaire royal. |
| Sous Léopold I 1831 à 1865 | Construction de l'école communale. 1840 Première restauration de l'église. Le curé de l'époque, Larbanois, prédit qu'un jour des machines voleront dans les airs. |
| Sous Léopold II 1865 à 1909 | La malle-poste Aywaille-Manhay passe à Ernonheid. Fin de l'octroi de Basse-Bosson. Deux foires ont lieu à Ernonheid: l'une au mois de mars, l'autre au mois de mai. |
| Sous Albert I 1909 à 1934 | En 1914, le village est incendié; un civil pendu. 1922 Deuxième restauration de l'église. 1924 Téléphone public. |
| Sous Léopold III 1934 à 1950 | 1947 Electrification; affiliation à l'ALE. |
| Sous Baudouin I 1950 à 1993 | Eau alimentaire. 1975 Télédis. |

2.5. Ligne du temps de Harzé

| | |
|---|--|
| Période celtique et gauloise | Au IV ^e siècle avant J.-C., la vallée est certainement occupée par les Belges. |
| Période romaine 57 avant JC. à 450 après JC. | Havelange, origine Gallo-Romaine. |
| Féodalité – Moyen Age 843 à 1384 | Au IX ^e siècle, construction d'une maison forte avec tour sur le massif rocheux qui domine le village. Cette maison forte est à l'origine du Château de Harzé. |
| Période des Ducs de Bourgogne 1384 à 1482 | 1415 Construction de la ferme de Pironboeuf. 1460 Construction du premier presbytère. |
| Période autrichienne 1482 à 1555 | 1486 Le moulin banal est cité (origine certainement plus ancienne). 1524 Construction de la chapelle Sainte-Anne des Pouhons. |
| Période espagnole 1555 à 1713 | Vers 1640 le comte Ernest de Suys, général d'artillerie, rebâtit le château et lui donne son aspect extérieur actuel (style Renaissance) avec la galerie de la cour supérieure. 1656 Construction de la ferme-château de Paradis. 1681 Restauration de la chapelle du château. |
| Période autrichienne 1713 à 1794 | 1736 Nouveau moulin banal. 1763 Construction du presbytère actuel. 1773 Construction d'une maison communale. |
| Période française 1794 à 1815 | Les réfractaires au service des armées de Napoléon se cachent dans les bois. |
| Période hollandaise 1815 à 1830 | Exploitation de plusieurs carrières de calcaire et fours à chaux. |
| Sous Léopold II 1865 à 1909 | 1873 Construction de la ferme de Harzé. 1876 Construction de la nouvelle église. 1880 Construction de l'école de Houssonloge. 1883 Construction du nouveau cimetière. |
| Sous Albert I 1904 à 1934 | 1909 Restauration intérieure du château des Comtes (salle). 1911 Premier téléphone public. 1912 Agrandissement du cimetière. 1920 Construction de la salle "Le Forum". 1925 Construction de l'église de Houssonloge. 1930 Inauguration de la ligne d'autobus Verviers–Harzé; inauguration du réseau d'électricité. 1933 Construction de l'école de Fy (supprimée en 1976). |
| Sous Léopold III 1934 à 1950 | 1936 Conduite d'eau alimentaire (réseau de distribution). 1949 Ouverture de la bibliothèque publique. |
| Sous Baudouin I 1950 à 1993 | 1974 Télédistribution (antenne de Warnoumont). |

2.6. Ligne du temps de Sougné – Remouchamps

| | |
|---|---|
| Période franque | 650 L'évangélisation de la contrée dépend de l'abbaye de Stavelot – Saint Remacle Diplôme de Ségisbert. 670 Acte de Maëstricht. Le territoire de la contrée est divisé en 3 juridictions: - Remouchamps (Principauté de Liège); - Sougné (Duché de Limbourg); - Hénumont (Duché de Luxembourg et auparavant Stavelot). → 3 cours de justice et 3 gibets: Hénumont – Sougné – Thier de Nonceveux |
| Période féodale IX ^e siècle | Construction de la Tour du Voué à Sougné à l'emplacement du couvent des Pères Récollets (actuellement les écoles communales). Protection contre les invasions. |
| Période communale XIII ^e siècle | 1230 Emprardus lègue les terres de la Porallée à la paroisse de Sougné et donne aux habitants le droit de les cultiver. |
| Période espagnole | 1650 Les troupes françaises sèment la désolation dans le village: plusieurs habitants sont tués et de nombreuses maisons sont détruites. |
| Période française | 1794 Bataille de Sprimont (Heid des Gattes). Redoute à Sougné. |
| Période hollandaise | 1828 A.R. de Guillaume d'Orange, roi des Pays-Bas. Remouchamps, Quarreux, Sedoz feront dorénavant partie de la commune d'Aywaille. |
| Sous Léopold I | 1836 A.R. qui détache Playe, Sougné, Sur la Heid et Sècheval de la commune de Sprimont pour les adjoindre à la commune d'Aywaille. 1840 Construction du pont de Sougné. 1863 Construction de la route vers Quarreux. |
| Sous Léopold II | 1872 Aménagement de la route du Halage. 1882 Construction du tunnel, du pont de Nonceveux, du barrage de la Chefna et de la 1 ^{ère} voie ferrée. 1889 Ouverture de la Falize. 1900 Les habitations du centre de Sougné-Remouchamps sont rattachées au réseau d'électricité. 1916 L'électricité est produite par les usines Moxhon (Age). |
| Sous Albert I | 1913 Le premier bureau des Postes s'ouvre rue d'Aywaille n°9. 1916 Construction, par les Allemands, de la 2 ^{ème} voie de chemin de fer. 1921 Sougné-Remouchamps est détaché de la commune d'Aywaille. 1925 Arrivée des premiers cars de touristes à la grotte de Remouchamps. 1929 La commune s'affilie à l'ALE. |
| Sous Léopold III | 1940 Les premiers Allemands arrivent à Sougné-Remouchamps. 1949 Fin des travaux d'installation du réseau général de distribution d'eau alimentaire. |
| Sous Baudouin I | 1959 à 1961 Installation des réseaux d'égouts à Sougné-Remouchamps et à Sedoz-Nonceveux. 1966 Inauguration du pont Gustave Francotte. 1973, le 19 juillet: première foire ardennaise dans la rue de la Reffe. 1974 à 1978 Début des travaux du tronçon de l'autoroute E9 Playe, pont de Sècheval ainsi que de la bretelle. 1977 La commune de Sougné-Remouchamps est rattachée à la commune d'Aywaille. |

2.7. Rénovation Rurale

La Rénovation Rurale en Ourthe-Ambève a constitué, à l'instar d'autres communes en Région wallonne, une des opérations "pilotes" à l'origine du Décret sur le Développement Rural du 6 juin 1991. Contrairement à l'individualisme communal souvent observé, les sept communes d'Ourthe-Ambève membres du GREOA à l'époque (Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Ferrières, Hamoir, Ouffet et Sprimont) s'étaient associées pour établir les bases d'un développement rural à vision supracommunale.

L'étude fut orientée vers la recherche et la définition d'actions concrètes favorisant le cadre de vie des populations concernées. Une volonté claire de maintenir un mode de vie en adéquation avec le milieu tout en tenant compte de la proximité de Liège était exprimée. Il convenait en outre de favoriser au maximum les flux économiques existants, d'encourager l'implantation de petites et moyennes entreprises, de mettre en valeur les potentialités touristiques existantes, de compléter et d'améliorer les équipements sociaux. Ces actions relevant du caractère régional furent gérées par le GREOA. Elles aboutirent, par exemple, à une étude sur la gestion sanitaire des immondices, une étude sur l'implantation des parcs à conteneurs, un inventaire des ressources du sous-sol de la Région d'Ourthe-Ambève, un document sur les choix à opérer en termes d'assainissement des eaux en milieu rural, une guidance en matière d'emploi, des propositions en vue de protéger le vallon des chantoirs à Remouchamps...

Les communes, outre l'approbation de ce plan commun, ont défini leur schéma directeur propre. Des trois propositions initiales d'Aywaille (La Voie des Aulnes, la création d'un musée et la création d'un Centre récréatif), seule la première fut retenue par le Conseil communal et entérinée par un Arrêté royal le 7 octobre 1981. Les travaux, débutés en décembre 1988, furent répartis en quatre phases et aboutis en septembre 1996. Les différentes étapes se succèdent comme suit:

- jonction entre la passerelle au niveau de Dieupart et le Parc communal d'Aywaille;
- jonction entre la drève de Dieupart et le Parc communal de Remouchamps;
- construction de la passerelle;
- jonction entre la passerelle et la drève de Dieupart.

Bien que limitée (environ 2,5 km), cette jonction entre les parcs d'Aywaille et de Remouchamps présente l'avantage d'être en dehors du trafic routier et dessert une importante zone à caractère commercial (Route de Dieupart), un hall omnisports et la piscine communale, l'institut Saint Raphaël... Adaptée à tous les modes de déplacement doux, elle se complète utilement d'aires de repos aménagées afin de fractionner le parcours. Signalons enfin que la possibilité de prolonger en amont et en aval La Voie des Aulnes avait déjà été énoncée à l'époque.

Effets multiplicateurs et bilan de cette réalisation

Le succès de cette voie lente n'est plus à démontrer car de nombreux promeneurs et habitants de l'entité l'utilisent à des fins diverses. Ce lien entre Remouchamps et Aywaille permet notamment de relier entre elles des infrastructures fréquentées par de nombreux citoyens pouvant donc s'y rendre plus facilement: le centre sportif, le Parc communal où se situent les bâtiments administratifs, le Centre récréatif de Remouchamps, le terrain de football...

En empruntant cette voie depuis Remouchamps, il est également facile d'atteindre la place Thiry où de nombreux commerces et le secteur HoReCa se sont installés. Dans une certaine mesure, emprunter la Voie des Aulnes contribue à une certaine fluidification du trafic routier et permet aussi de gagner des places de stationnement au centre d'Aywaille et à Remouchamps.

Synthèse

La Commune dispose d'une histoire riche en évènements comme les lignes du temps présentées dans ce chapitre le démontrent. Bien entendu, de nombreux bâtiments anciens, sites et petits patrimoines sont des éléments constitutifs de la construction d'une identité propre aux hameaux composant Aywaille. Dans un passé récent, et après la fusion des communes, la Rénovation Rurale, qui a débuté dans les années 1980, a aussi marqué de son empreinte l'entité en reliant de manière cyclopedestre Aywaille et Remouchamps permettant ainsi de renforcer les liens entre ces deux villages.

3. CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES

3.1. Situation de la commune

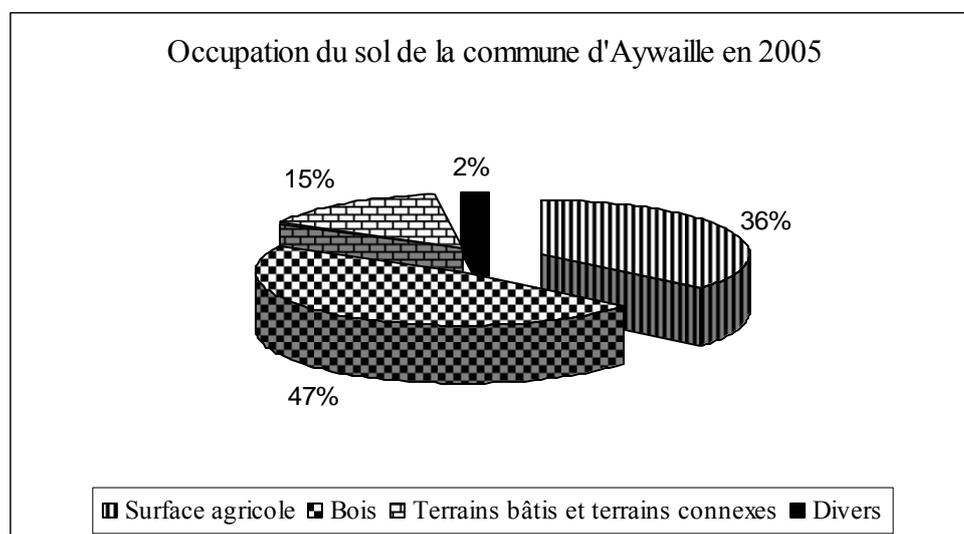
La commune d'Aywaille se situe en province de Liège au cœur du *Pays d'Ourthe-Ambève* et appartient judiciairement et administrativement à l'arrondissement de Liège. Elle est délimitée au nord par les territoires des communes de Sprimont et de Theux, à l'est et au sud par celle de Stoumont, à l'ouest par Ferrières et Comblain-au-Pont.

Elle se compose, après fusion, des anciennes communes d'Aywaille, Ernonheid, Harzé, Sougné-Remouchamps ainsi que des villages de Deigné (commune de Louveigné) et Martinrive (commune de Rouvrex).

La commune d'Aywaille présente un relief accidenté mais les pentes convergent toutes, directement et rarement indirectement, vers l'Ambève qui traverse l'entité de part en part du sud-est au nord-ouest.

3.2. Occupation du sol

La surface du territoire communal s'étend sur 8.004 ha (source communale) et sur 7.997 ha d'après la couverture du territoire renseignée par l'INS. D'après ces sources, le territoire se présente comme suit:



Source: INS

Près de la moitié des terrains sont boisés (47 %) et environ un tiers est consacré à l'agriculture (36%). L'association de ces deux orientations confère à la Commune un caractère vert indéniable et une telle surface forestière est tout à fait en rapport avec sa situation aux portes de l'Ardenne. La surface bâtie et les terrains connexes sont estimés à 15 %. Ainsi la densité de population sur le total de la Commune passe de 137 habitants/km² en 2006 à 921 habitants/km² si on ne tient compte que de la surface bâtie renseignée ci-dessus. En se focalisant uniquement sur la surface réservée à l'habitat au plan de secteur, soit 1370,74 ha de zone d'habitat à caractère rural pour Aywaille, la densité de population devient 800 hab/km² en 2006.

Il existe donc un patrimoine naturel, principalement forestier, important à préserver tout en valorisant les potentialités des ressources naturelles. Une analyse plus approfondie de ces points se retrouve dans les chapitres traitant de l'environnement, de l'économie, du tourisme.

L'occupation effective du sol fait l'objet d'un document cartographique "Situation" en annexe. Une vérification par des observations de terrain et de photos aériennes montre la bonne adéquation entre le plan de secteur et l'affectation réelle des sols. Seuls quelques terrains agricoles se sont retrouvés boisés de par leur non exploitation.

La Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire (CCAT)⁸ joue pleinement son rôle depuis de nombreuses années afin que le développement nécessaire de la Commune se fasse en harmonie avec les intérêts et souhaits de chacun tout en préservant un cadre de vie de qualité. Notons dès à présent que des membres de la CCAT participaient à la Commission Locale de Développement Rural ce qui a facilité les échanges entre les deux organes.

3.3. Climat

Le climat de la région est tempéré et humide. La température moyenne annuelle est d'environ 8°C. Celle du mois le plus froid (février) est de 1,5°C pour 16° durant le mois le plus chaud (juillet). La température moyenne de la période de végétation (mai-juillet) est de 13,5°C. Les moyennes des maxima et des minima annuels sont respectivement de 31°C et de -15°C.

La première gelée peut se produire vers le 20 octobre et la dernière vers le 10 mai. La période sans gelées est d'environ 160 jours et le nombre moyen de jours de gelées est de 85 par an. Les précipitations annuelles atteignent 1.100 mm dont environ 260 mm pour la période de végétation, soit de mai à juillet, les mois les plus pluvieux étant juillet et décembre.

D'une manière générale, le territoire communal bénéficie d'un climat plus clément au nord de la limite nettement marquée par la crête de Houssonloge, Havelange et replats de Béhé. La température y est supérieure de 3°C et la fonte des neiges plus rapide qu'au sud de cette délimitation.

Localement, les abris topographiques, les écrans forestiers ou les vallées encaissées jouissent d'un microclimat favorable, quoique ce privilège ne soit enregistrable qu'en périodes froides.

3.4. Environnement naturel

3.4.1. Relief

Le relief est en relation étroite avec la constitution géologique, ce qui permet de déterminer deux régions très différentes.

L'ouest se rattache au Condroz et est caractérisé par une succession de crêtes et de dépressions plus ou moins parallèles et orientées suivant une direction approximativement ouest-est. Le

⁸ Devenant prochainement une CCATM puisque qu'en fonction d'un Décret wallon du 15 février 2007, l'élément Mobilité sera abordé.

vallonnement de la zone condruzienne est relativement doux et les différences de niveaux moins accentuées.

L'est, une grande partie du sud et une petite zone au nord-ouest appartiennent au plateau ardennais qui se situe à un niveau plus élevé que la région condruzienne.

En aval de Martinrive, le fond de vallée de l'Amblève se situe à une altitude de 126 mètres. Les différents plateaux du sud avoisinent les 400 mètres; le point culminant de la Commune est signalé à l'altitude de 470 mètres, au hameau de Ville-au-Bois.

Le plateau est entaillé par quelques vallées. La principale est celle de l'Amblève dont le lit s'est creusé assez profondément.

3.4.2. Hydrographie

- Eaux de surface
 - Bassins versants

La commune d'Aywaille appartient principalement au bassin hydrographique de l'Amblève. Une partie de l'entité est cependant orientée vers la Lembrée, bassin de l'Ourthe. L'Amblève reçoit plusieurs affluents définissant de petits bassins hydrographiques secondaires.

Au sud de la commune, la région du Trou de Bosson, Ernonheid, Paradis appartient au bassin de l'Ourthe, bassin secondaire de la Lembrée.

- Cours d'eau

Le cours d'eau principal est l'Amblève dont le lit s'est creusé assez profondément; il traverse la commune après avoir décrit plusieurs méandres. Les principaux ruisseaux qui l'alimentent sont, pour la rive gauche, celui du Fond d'Harzé aboutissant à Aywaille et, pour la rive droite, le ruisseau de Hornay, dit Ninglinspo. Ce dernier descend du plateau de Vert Buisson à La Reid pour se jeter dans l'Amblève à Sedoz. Il a une pente très accusée car une différence d'altitude de 260 mètres sépare la source de l'embouchure sur une faible distance. Ce ruisseau a donc une grande force érosive et s'est taillé une vallée particulièrement encaissée présentant un grand intérêt touristique et éducatif.

L'Amblève est classée comme cours d'eau navigable au niveau de la commune d'Aywaille à partir du pont de Remouchamps vers Liège. La commune comporte un cours d'eau non navigable de première catégorie, treize de deuxième catégorie, quinze de troisième catégorie et trente-trois cours d'eau non classés⁹.

L'influence des zones inondables est analysée de manière précise dans le cadre du chapitre 5 de la présente étude.

⁹ Annexes Partie I, carte n°4:"Hydrographie" et point 5.1 p.45.

- Aquifères

La commune d'Aywaille est riche en nappes aquifères. Elles se répartissent en une succession d'est en ouest (de la plus ancienne à la plus jeune) de nappes quartzophilladeuses cambriennes, grésoschisteuses dévoniennes, calcaires frasniennes givétiennes, grésosammitiques, faméniennes et calcaires carbonifères.

La qualité des eaux est très différente selon la nature des roches qui les contiennent. Lorsque les roches sont calcaires, l'eau est dure. Dans les autres sols, elle est généralement acide.

La capacité des nappes aquifères varie suivant la structure des réservoirs qui les contiennent. Cette structure est fonction du type d'altération des roches. En sol calcaire, les réservoirs sont constitués de grandes cavités susceptibles de renfermer de grandes quantités d'eaux. Les autres sols retiennent les eaux dans des poches dont la capacité est réduite.

La collecte des eaux dans les nappes aquifères calcaires est aisée car la circulation naturelle de celles-ci se faisant suivant des galeries et des fissures en contact les unes avec les autres est rapide et abondante. Dans les autres nappes, les techniques de puisage sont beaucoup plus difficiles car les poches d'eau sont mal reliées entre elles et leur capacité limitée.

En sol calcaire, les réserves d'eau sont très fortement exposées à la pollution, en particulier dans les zones faillées (entre Playe et Hassoumont).

La nappe aquifère carbonifère, par sa position élevée (plateau dominant), n'est pourvue d'aucune protection naturelle et toute source de pollution à son aplomb lui est très préjudiciable. Ce réservoir a déjà subi de gros dommages par la présence de décharges sur le territoire de la commune de Sprimont.

La nappe aquifère frasnienne, protégée par les couches faméniennes, est exposée aux pollutions dans sa zone d'affleurement. Cette zone extrêmement délicate constitue le vallon des chantoirs et suit la vallée de l'Amblève et le ruisseau du fond de Harzé. La nappe se prolonge sur tout le Condroz (synclorium de Dinant). Il faut être extrêmement vigilant quant aux risques de pollution par les eaux de ruissellement et les ruisseaux qui se déversent dans les nombreux chantoirs. La nappe aquifère est exposée à la pollution éventuelle de l'Amblève, celle-ci déterminant le niveau d'exutoire de la nappe.

Par ailleurs, dans les régions sur substrat calcaire, les chantoirs et dolines servaient jadis (et encore parfois aujourd'hui) de dépôt d'immondices ou encore étaient considérés comme des lieux privilégiés pour l'évacuation des eaux usées. Une telle situation pose problème puisque les eaux souillées circulent sous terre avec un pouvoir d'autoépuration limité et une acidité forte qui accélère les phénomènes de dissolution.

De par leur localisation, généralement proche de la surface, les autres réserves aquifères sont également exposées à la pollution. Cependant, les réservoirs résultant de l'altération des roches ont une capacité réduite. Compte tenu de la présence de sables d'altération, le pouvoir filtrant du sous-sol est excellent et la circulation de l'eau y est lente. Ces conditions, à l'inverse de celles des nappes aquifères calcaires, limitent les risques à un périmètre réduit.

3.4.3. Géologie et géomorphologie

- Géomorphologie

Le relief de la région d'Aywaille est en relation étroite avec la constitution géologique du sous-sol se divisant en deux structures très différentes.

L'ouest se rattache au Condroz et est caractérisé par une succession de crêtes et de dépressions plus ou moins parallèles, orientées suivant une direction approximativement est-ouest. Le vallonnement de la zone condruzienne est relativement doux et les différences de niveaux moins accentuées si l'on ne tient pas compte du sillon de l'Amblève.

L'est et le sud appartiennent au plateau ardennais, qui se situe à un niveau plus élevé que la région condruzienne. La limite est de la commune d'Aywaille correspond à une ligne de crête partageant les bassins de la Vesdre et de la Hoëgne d'une part, et ceux de l'Amblève et de l'Ourthe d'autre part.

Le plateau est entaillé par quelques vallées.

Le paysage aqualien est le résultat de l'érosion de la pénéplaine post-hercinienne (recouverte de dépôts secondaires et tertiaires). L'érosion débute en fin d'époque tertiaire (après soulèvement). L'Amblève et ses affluents ont progressivement creusé leur vallée, le cours d'eau ayant trouvé son profil d'équilibre à une altitude de plus ou moins 180 mètres en amont et plus ou moins 110 mètres en aval. Dans les régions schisteuses, le profil transversal de la vallée est étroit.

A l'intérieur de ces méandres, la rivière a, par érosions successives, aménagé des terrasses plus ou moins horizontales limitées par un talus. Nonceveux et le versant ouest du Promontoire, par exemple, sont ainsi établis en gradins alors que le versant est, à l'extérieur du méandre, est vertical. Les terrasses d'érosion sont couvertes de dépôts alluvionnaires.

- Géologie

La commune d'Aywaille chevauche deux grandes structures géologiques: le synclinorium de Dinant et le massif cambrio-ordovicien de Stavelot. Le centre de la commune, du nord au sud, correspond à la bordure éodévonienne orientale du bassin de Dinant.

Le sous-sol aqualien est divisé en trois grandes structures stratigraphiques définies par leur époque de formation. Ces sols, mis en place au paléozoïque, sont:

- à l'est et au sud: les sols cambriens, les plus anciens;
- du nord au sud: les sols du dévonien (inférieur, moyen et supérieur);
- à l'ouest, les sols du carbonifère, les plus jeunes.

Les terrains de la couverture mésozoïque et cénozoïque sont inexistant, si ce ne sont les dépôts alluvionnaires de fond de vallée et d'érosion moderne.

Les sols cambriens sont constitués d'une suite d'étages dont le faciès forme une succession de phyllades, de quartzites (roches gréseuses), de quartzo-phyllades (étage Révinien) et de quartzites (étage Salmien).

Les sols du dévonien inférieur forment une succession de poudingues, d'arkoses de schistes, grès et psammites (étage Gedinnien), ensuite de quartzites et de schistes qui se distinguent en trois assises différentes (étage Siegenien) et se terminent par un faciès grés-schisteux en trois assises différentes (étage Emsien).

Les sols du dévonien moyen sont constitués de deux étages. L'étage Couvinien renferme une suite de roches conglomératiques (poudingues et arkoses accompagnés de quartzites argileux et de schistes micacés), de quartzites, schistes quartzeux, de quartzites plus ou moins argileux et de calcaires renferment un grand nombre de fossiles; sa dernière assise est du schiste. L'étage Givétien est une succession de quartzites et de schistes puis de calcaires.

Les sols du dévonien supérieur sont une succession de roches calcaires renfermant des bancs schisteux (étage Frasnien) puis de schistes, de psammites et macignos, de grès psammitiques, de bancs calcareux et de schistes, de psammites et grès micacés, enfin de psammites, schistes et macignos (étage Faménien).

Les sols du Carbonifère correspondent à l'étage Dinantien. La succession est faite de calcaires, schistes, calcaires, petits granits (variétés de calcaire) (sous-étage tournésien), enfin de calcaire (sous-étage viséen).

Trois familles de roches forment le sous-sol: le calcaire, les schistes et les psammites (grès micacés).

Le calcaire est une roche qui, par nature, est imperméable. Toutefois, sous forme de massif ayant subi des déformations tectoniques, il présente un grand nombre de fractures (diaclasses) qui le rendent extrêmement perméable. L'eau circule rapidement à travers ces fissures jusqu'à ce qu'elle atteigne un niveau imperméable où elle s'accumule pour constituer une nappe souterraine. L'eau s'écoule ensuite, par gravité, jusqu'à une résurgence.

La nature chimique du calcaire le rend particulièrement soluble en présence de substances acides. Les eaux de pluies, acides au départ, voient leur pH diminuer lors de la percolation à travers les horizons humifères du sol. Cette acidité entraîne la dissolution du calcaire en contact avec les eaux, un élargissement des diaclasses et la naissance de grottes. L'effondrement de ces dernières ainsi que des galeries peut conduire à des affaissements en surface provoquant la formation des dolines.

Les schistes, dans la majorité des cas, sont considérés comme étant imperméables. Les eaux s'écoulant sur des substrats schisteux ne percolent que faiblement. L'eau circule lentement sous l'effet de la gravité. Lorsque la topographie ne permet pas à cette force d'intervenir, l'eau stagne, le sol s'engorge et constitue une zone humide, marécageuse temporaire ou permanente.

Les psammites sont des roches qui, lorsqu'elles sont désagrégées, fournissent des matériaux de nature sableuse et les sols sont généralement bien drainés. Ces roches constituent des pièges intéressants pour les aquifères.

Les massifs calcaires sont riches en phénomènes karstiques dus à la dilution du calcaire par les eaux. C'est ainsi que, dans le calcaire Frasnien et Givétien, ces phénomènes sont importants et se manifestent par de nombreuses dolines, de nombreux chantoirs et des grottes dont celle de Remouchamps en aval, près du niveau d'exutoire que détermine l'Amblève.

Ces grottes constituent un patrimoine important et un attrait tant touristique que didactique qu'il faut à tout prix préserver des altérations résultant des activités humaines.

3.4.4. Contexte pédologique

La nature pédologique est en étroite relation avec la géologie sous-jacente. Ainsi on retrouve, dans le nord/nord-ouest de la Commune, des sols limoneux à charge calcaire, psammitique et schisteuse, s'identifiant aux sols condruziens.

Dans la région sud et est, le complexe schisto-gréseux ardennais occupe les crêtes et les plateaux. Sur les surfaces relativement planes, où elle a été préservée de l'érosion, la couche peut atteindre une épaisseur assez importante alors que, sur les crêtes et les versants, elle est moindre et parfois inexistante.

3.4.5. Phénomènes karstiques

Les phénomènes karstiques¹⁰ représentent pour Aywaille un atout d'un point de vue touristique puisqu'ils sont à l'origine de la formation "des Grottes de Remouchamps"¹¹, attraction majeure du Pays d'Ourthe-Amblève. Cependant, la stabilité des sols peut poser problème et il est indispensable de tenir compte de la cartographie des karsts car le risque d'effondrement rend parfois impossible la construction d'édifices. Dans certaines situations, il est requis de sonder le sol avant de prévoir de bâtir. Le lecteur trouvera dans les annexes, une liste des principaux phénomènes karstiques classés par localisation géographique au sein de l'entité.

Ces phénomènes sont autant de témoins d'un sous-sol susceptible d'être instable pour les constructions. A ce titre, une cartographie des contraintes karstiques, fortes et modérées, réalisée pour la Région wallonne est reprise sur la carte 9. Actuellement, les nouvelles constructions sur des zones situées en zone de contrainte karstique forte sont interdites et celles situées sur des zones de contraintes modérées sont soumises à une étude préalable de résistance du sous-sol. Toutefois, depuis des centaines d'années, des villages comme Deigné et une partie de Rouge-Thier sont situés sur ces zones et il convient d'y être particulièrement prudent pour les écoulements susceptibles de polluer les nappes aquifères sous jacentes comme par exemple les rejets d'eaux usées et les fuites des cuves de mazout.

3.4.6. Paysage¹²

La commune d'Aywaille appartient à plusieurs régions naturelles distinctes, le paysage change d'est en ouest.

¹⁰ *Karst : ensemble de formes superficielles et souterraines résultant de la dissolution de roches carbonatées (calcaires, dolomies) par l'eau rendue acide par le dioxyde de carbone. Par extension, ensemble de formes comparables se développant dans les roches salines (gypse, anhydrite, halite).*

[Source : <http://www.cig.ensmp.fr/~hubert/glu/FRDIC/DICKARST.HTM>]

¹¹ Cf. point 9.5.2., p. 122.

¹² Une analyse et une évaluation des sensibilités des paysages sont réalisées p.63

L'ouest de la commune (Awan) est condruzien. Le paysage largement vallonné y a un aspect ouvert dû à l'absence de haies. Les terres agricoles¹³ sont consacrées en partie à la culture et en partie aux pâturages.

Au nord de l'Amblève, le paysage est essentiellement herbager et forme une zone de transition entre le paysage condruzien typique et le paysage ardennais. Les horizons sont vastes, mais le paysage est moins ouvert qu'à l'ouest car de nombreuses parcelles sont clôturées par des haies, qui ont cependant tendance à disparaître.

Dans ces régions, les bois se situent sur les crêtes, dans les zones éloignées des habitations ou en bordure des dépressions les plus étroites. Ce sont surtout des feuillus; les résineux semblent n'avoir été introduits que récemment.

Surtout sur le substrat calcaire, mais également sur les plateaux psammitiques, les dépressions sont larges et donnent au relief un aspect plus doux.

La plupart des habitations sont groupées en hameaux, soit dans les vallées, soit au contact du calcaire et des psammites ou des schistes, soit sur substrat psammitique. Les habitations isolées sont rares et situées le long des routes principales. Entre les hameaux s'étendent de vastes zones vouées à l'agriculture.

Le paysage ardennais se trouve au sud de l'Amblève, à l'est du Fond de Harzé et également à l'est de l'axe formé par la route Louveigné-Remouchamps. Ce paysage, formé par des plateaux et par des vallées encaissées est beaucoup plus rude et essentiellement boisé. Les zones agricoles sont rarement étendues et se composent de pâturages souvent entourés de haies vives.

La vallée de l'Amblève a creusé un profond sillon à versants assez raides, donnant au paysage un aspect accidenté et de très larges points de vue.

Synthèse

Située dans le Pays d'Ourthe-Amblève, la commune d'Aywaille présente une topographie vallonnée avec une proportion importante de forêts et de nombreux ruisseaux se jetant dans l'Amblève; ces caractéristiques représentent un atout pour le tourisme. La variété des paysages et les phénomènes karstiques forgent le caractère de l'entité. La déclivité est également un désavantage pour les déplacements cyclopédestres demandant une certaine condition physique.

Les sols et sous-sols traduisent l'appartenance d'une partie de la Commune à une structure plutôt condruzienne à l'ouest et d'une composition ardennaise dans la région sud et est.

¹³ Cf. point 9.4.1., p.116.

4. ENVIRONNEMENT BÂTI

L'étude de l'environnement bâti a été réalisée sur base d'observations de terrain et à l'aide de cartes de l'Institut Géographique National dressées à l'échelle de 1/10.000ème. Bien entendu, la situation est parfois fort différente d'un hameau à l'autre et il est donc important d'analyser cet environnement par village.

4.1. Typologie de l'habitat

Les typologies de référence fréquemment rencontrées sur le territoire communal sont:

- . l'architecture traditionnelle;
- . l'architecture de type urbain;
- . l'architecture de type pavillonnaire;
- . l'architecture de grands volumes à fonction de services à caractère commercial et/ou artisanal.

▪ Architecture traditionnelle

Bâtiments à vocation principalement agricole, isolés ou mitoyens qui répondent à des principes constructifs élémentaires: volumétrie simple de deux étages maximum couverts par une toiture à deux versants égaux, façades en pierre de calcaire ou grès rythmées par des baies à élancement vertical soulignées par des encadrements en pierre calcaire. Les volumes secondaires (annexes) répondent, à leur échelle, à ces mêmes critères.

▪ Architecture de type urbain

Bien que différents, ces bâtiments mitoyens répondent à des constantes telles que la largeur de façade comprise entre 6 et 9 mètres, préservant des rythmes à élancement vertical accusés par des baies plus larges.

▪ Architecture de type pavillonnaire

Elle se distingue par des normes de référence en matière de construction et d'implantation fondamentalement différentes où l'individualisme prédomine: volumétrie complexe, diversité de matériaux, de rythmes, de styles.

Le mode d'implantation isolé au milieu de la parcelle est accentué par un systématisme répétitif et banal. Le jardin d'agrément, au relief peu adapté au terrain naturel, propose un catalogue complexe d'essences rarement accordées au cadre régional.

Il est extrêmement significatif de relever combien l'architecture traditionnelle séduit unanimement toute personne alors que les choix s'expriment en forte opposition aux règles qui en constituent les fondements qualitatifs.

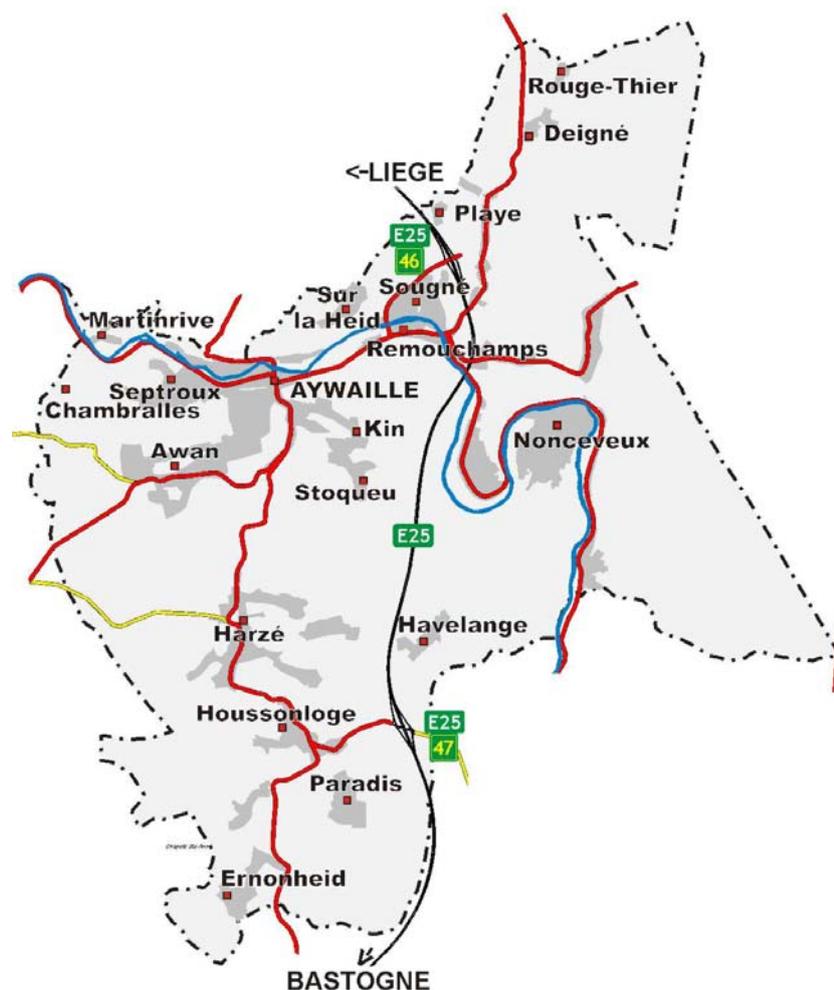
▪ Architecture de grands volumes à fonction de service à caractère commercial et/ou artisanal

Ces ensembles bâtis ne peuvent être identifiés comme tels dans une typologie architecturale. Néanmoins, ils contribuent très fortement à la formation du paysage bâti, notamment par leur

gabarit, leur volumétrie, les rythmes ou absence de rythmes, les couleurs et le choix des matériaux utilisés.

Là aussi, l'individualisme s'exprime souvent à l'excès sans références au contexte culturel, social dans lequel ils s'inscrivent.

4.2. Différentes localités de la Commune



D'une manière générale, la situation des noyaux d'habitat, en comparaison avec la situation de la fin du 19^{ème} siècle, est caractérisée par une extension des surfaces bâties. Il est patent que l'occupation de l'espace rural a changé drastiquement en raison des modifications des modes de vie. Bien entendu, ces changements se sont également traduits par une évolution de la destination puisqu'au 18^{ème} et 19^{ème} siècles, la fonction de logement était majoritairement liée à l'exploitation des ressources naturelles. A l'heure actuelle, cet aspect est devenu minoritaire. Cependant, l'utilisation de l'espace rural est également source de conflits puisque de nombreux habitants ne sont pas toujours d'accord sur l'usage de l'espace. Ce phénomène sociologique n'est pas propre à Aywaille mais aux communes rurales s'urbanisant. Il existe en fait un affrontement entre des fonctions différentes portées par des habitants sur un même territoire: fonction productive, fonction récréative, fonction de logement... Il est clair qu'une observation de l'évolution de l'environnement bâti est un indicateur important des changements et doit être pris en compte dans l'analyse de l'évolution puisqu'une gestion plus harmonieuse de ce développement peut permettre de mieux appréhender et solutionner les conflits naissants.

4.2.1. Awan

Ce village, situé sur les hauteurs, était jadis dépendant de l'Abbaye de Stavelot et est traversé par la régionale reliant Aywaille à Bomal. De part et d'autre de cet axe, un noyau de constructions d'une valeur architecturale certaine s'est développé. Cet axe routier constitue une véritable déchirure dans le tissu urbain. La perception de cette échancrure est renforcée par l'importance du trafic et par l'aménagement inadéquat des espaces urbains.

A gauche de la route régionale, dans la direction Aywaille/Bomal, se situe le quartier le plus ancien qui comprend notamment un château du XVII^{ème} siècle. L'église, érigée dans le style néo-roman en 1924, lui est contiguë. Ce noyau se prolonge vers le sud et vers l'est par la construction d'immeubles dispersés dont les matériaux sont diversifiés.

De l'autre côté de la route régionale se situe un quartier plus récent se prolongeant vers l'est, le nord et l'ouest par de l'habitat dispersé et disparate tant au point de vue volumétrie que du point de vue de l'emploi des matériaux. A la sortie du village, vers Septroux, deux lotissements proposent une quinzaine de parcelles à bâtir.

Le caractère architectural intéressant des immeubles constituant le noyau est le résultat de l'unité des volumes, des revêtements des toitures et de leurs pentes (de 30 à 40°), de la prédominance de l'emploi de la pierre calcaire et de la verticalité des baies, presque toujours encadrées de pierre bleue.

L'habitat pavillonnaire estompe de par sa structure les contours du village pour l'absorber dans la banlieue d'Aywaille.

4.2.2. Aywaille

Aywaille, située au bord de l'Amblève, est un nœud de communication important. Sa situation géographique a favorisé son développement commercial et touristique pour devenir le centre attractif le plus important de la vallée.

- L'avenue de la Porallée

Cet axe routier est encombré d'un trafic dense et voué, entre Remouchamps et Dieupart, notamment à l'implantation d'activités commerciales diverses. Celles-ci, dans leurs gabarits, couleurs, matériaux et aménagements des abords expriment une occupation de l'espace égoïste sans prendre en compte leur environnement. Les anciens bâtiments de l'école Saint-Raphaël ont un caractère imposant en rapport avec l'avenue et les falaises de carrières qui ferment l'horizon. Les bâtiments scolaires plus récents sont moins bien intégrés.

Le prolongement de l'avenue de la Porallée vers Aywaille est formé d'habitats mitoyens traditionnels sur ses deux côtés qui deviennent de plus en plus commerçants au fur et à mesure de l'approche du centre.

- Dieupart

Dieupart est un petit ensemble harmonieux de constructions homogènes et traditionnelles. Ce petit hameau, attaché à sa vieille église gothique bordée d'un cimetière clos par un mur de pierre, souffre de la proximité de la route régionale. L'église bâtie en 1180 et reconstruite en

1654 après un incendie est aujourd'hui classée. La qualité du bâti, la présence de magnifiques arbres et d'une ancienne fontaine sont des éléments récemment mis en valeur par le réaménagement de la place devant l'église.

Au XVI^e siècle, les maîtres de forge de l'époque bâtissent, en bordure de l'Amblève, le château actuel de Dieupart. Cette implantation est directement liée à la présence de la force motrice de l'eau. Le bief qui menait l'eau aux roues du moulin subsiste toujours. Le château est aujourd'hui voué au tourisme par le cadre et les aménagements qu'il offre. Son parc a été transformé en un vaste camping. Une magnifique drève relie le château au hameau de Dieupart.

Il existe un conflit, d'une part, entre la sérénité, le calme du cadre et la symbolique du bâti et, d'autre part, la présence d'une voirie bruyante renforcée par la ligne de chemin de fer qui l'accompagne. De plus, la perception du lieu est altérée par les implantations commerciales.

- Le quartier du Chalet

Ce quartier se déstructure et est de plus en plus disparate au fur et à mesure que l'on s'éloigne du centre pour devenir, in fine, de plus en plus hétérogène tant du point de vue du bâti que des activités qui s'y déploient. La rue Mathieu Carpentier, quant à elle, est assez homogène.

- La route vers Comblain-au-Pont (Avenue François Cornesse)

Cette voirie s'est urbanisée au début du siècle précédant et présente un caractère assez hétérogène. Toutefois les petites villas qui la composent majoritairement ne manquent pas de caractère. Ce quartier est altéré par la présence, peu harmonieuse, des bâtiments récents de l'athénée.

- Le quartier de la gare

De tous les quartiers d'Aywaille, celui de la gare présente le caractère le plus urbain. Il constitue un ensemble homogène de constructions mitoyennes traditionnelles, mais sans grand intérêt architectural. La gare ainsi qu'un ancien entrepôt de chemin de fer sont très signifiants dans cet espace urbain.

- Le quartier en rive droite de l'Amblève

Au niveau du pont, ce quartier est une véritable porte d'entrée dans la ville. La rue de la Heid, actuellement affectée à des fonctions collectives, est assez disparate dans son urbanisation mais son aspect aéré lui concède un caractère attrayant.

- Le quartier du Rivage

Ce quartier ne présente aucun intérêt architectural mais comporte un des plus grand parking d'Aywaille lui conférant ainsi une importance significative dans la vie d'Aywaille. Toutefois, cet espace, sans accompagnement végétal, est déstructuré et bordé de pignons aveugles hétéroclites et de garages disharmonieux.

- La place Joseph Thiry

Très animée, cette place est le cœur vivant de la cité. Malheureusement, elle subit l'encombrement routier et l'installation anarchique de terrasses et d'aménagements commerciaux qui brisent la convivialité du centre pendant la période estivale, la plus importante pour le tourisme.

- Le quartier de la Chapelle Saint-Pierre

Ce quartier contraste fortement avec la place Joseph Thiry à laquelle il est adjacent. Les rues sont étroites et comportent quelques bâtiments de grande qualité. Ce quartier est malheureusement déstructuré par endroit et, malgré des investissements récents, conserve des traces de ses mutilations.

4.2.3. Chambralles

Resserré le long de la voirie très étroite qui le traverse, ce hameau, accroché à flanc de coteau, est formé de volumes de petites tailles joints en mitoyenneté.

Construits en grès et calcaire avec baies et encadrements de pierre, les immeubles forment des ensembles très homogènes de grande qualité. L'absence de constructions contemporaines a figé ce petit hameau dans le temps.

En bordure du village, une carrière a été classée en 1977 du fait de sa roche riche en fossiles et de l'originalité de ses bancs de grès verticaux portant le nom de "Tartines". La présence des fossiles et des coquillages serait due à une tempête survenue il y a quelque 300 millions d'années.

4.2.4. Deigné

Reconnu comme un des plus beaux villages de Wallonie, Deigné est repris en zone d'intérêts culturel, esthétique et paysager au plan de secteur. Vingt-et-un immeubles sont répertoriés dans le Patrimoine monumental. La bergerie, le plus ancien bâtiment du village, datant de la première moitié du XVII^{ème} siècle est classée.

Intégré au creux d'un vallon, le village se caractérise par son organisation spatiale. Celle-ci est formée d'un noyau concentrique avec, au centre l'église, la Halle de Deigné et la place vers lesquelles convergent les rues étroites au tracé souple parfaitement adapté au relief du terrain. Cette structure a essentiellement été édifiée aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles.

Les constructions, groupées en mitoyen, forment des ensembles dont les volumes principaux comportent deux niveaux. Ils sont implantés face à la chaussée, sans parallélisme rigoureux, et s'adaptant à la topographie. Les volumes simples, en pierre calcaire, sont percés de baies soulignées par des encadrements en pierre et sont couverts de grandes toitures à deux versants. Les volumes secondaires y sont rares. La grande cohérence d'ensemble est renforcée par des murs de soutènement et la végétation d'accompagnement.

Vers le nord-est, le long de la route menant à Rouge-Thier, des constructions récentes, de types pavillonnaires se déroulent en ruban et déstructurent l'espace et la perception unitaire du

village. Le paysage qui était ouvert s'en trouve morcelé par la division parcellaire soulignée par le traitement végétal des jardins.

L'accès à Deigné par la route régionale et la grosse exploitation agricole en face n'expriment nullement la porte d'entrée du village; cela n'invite pas à la découverte patrimoniale.

4.2.5. Ernonheid

Les anciennes fermes de grès ferrugineux, déployées autour de l'ancienne maison communale et de l'église dont le clocher date du XVII^{ème} siècle, forment un noyau fort aéré.

Les nouvelles implantations s'étant faites linéairement en bordure des voies d'accès au village, peu de constructions récentes viennent contrarier l'harmonie d'ensemble. Une exploitation agricole de grande taille, caractérisée par un aspect désordonné, nuit fortement à la qualité de l'entrée du village.

4.2.6. Harzé

C'est en 890 que la localité d'Harzé apparaît dans l'histoire. Soucieux de se préserver d'éventuels envahisseurs en provenance des plaines d'Europe centrale, un seigneur fait ériger au IX^{ème} siècle un ouvrage fortifié et défensif sur l'éperon rocheux dominant le "fond de la ville". Cette ancienne forteresse féodale fut remaniée au XVI^{ème} siècle puis au XVII^{ème} siècle pour lui donner son aspect extérieur actuel de style Renaissance. Ce château et son parc sont actuellement classés par la Commission des Monuments, Sites et Fouilles.

Un noyau important de constructions implantées à front de rue s'est développé vers le sud à partir du château, pour s'étirer de part et d'autre de la route régionale. Sa haute qualité architecturale s'exprime par l'homogénéité de la volumétrie et de la typologie des immeubles construits systématiquement en pierre calcaire et présentant des baies verticales à encadrement de pierre. Enfin, l'uniformité de la tonalité des toitures et de leur pente renforce cet ensemble.

Le noyau est entouré d'îlots de constructions de type pavillonnaire présentant même, par endroits, un caractère répétitif.

4.2.7. Havelange

Fondé à partir de deux petits groupements d'anciennes fermes traditionnelles, parfois implantées en mitoyenneté, le hameau s'est fortement étendu par la création de lotissements dont l'extension a été contenue. Il en résulte un développement globalement cohérent.

4.2.8. Houssonloge

Le hameau traditionnel, créé au pied de son église implantée sur une terrasse surélevée, s'est développé sur les versants est et ouest pour former un ensemble à la structure fortement étirée par de nouvelles constructions de type pavillonnaire.

Le village a été déchiré par l'adaptation des voiries régionales aux objectifs d'accessibilité à l'autoroute. Outre un îlot directionnel disgracieux, l'église se trouve maintenant isolée du hameau.

Le parc artisanal est implanté à l'est, en bordure d'autoroute.

4.2.9. Kin-Stockeu

Bien que séparés d'à peine 500 m et souvent associés, les hameaux de Kin et de Stockeu sont deux entités distinctes. Actuellement, les rubans de nouvelles constructions ont lié les deux anciens noyaux. Stockeu, plus au sud, est implanté sur un plateau alors que Kin est accroché à un versant. Dans ces deux centres, on retrouve une architecture traditionnelle composée de petits volumes mitoyens construits en calcaire et grès. Ces derniers forment des ensembles homogènes et cohérents, implantés en fonction de la topographie selon une relative orthogonalité à la chaussée.

Les nouvelles constructions situées entre les deux noyaux traditionnels et à l'ouest comprennent des immeubles dispersés aux implantations, volumétries et matériaux disparates créant ainsi des rubans pavillonnaires qui déstructurent l'ensemble.

4.2.10. Martinrive

Le hameau de Martinrive comporte un noyau de constructions anciennes traditionnelles en calcaire et granit. Ce noyau, sous forme d'un petit îlot accessible par une ancienne voirie étroite, est délimité par l'Amblève, la voirie principale et le chemin de fer. Les constructions composant ce noyau comprennent deux niveaux couverts par des toitures en tuiles ou en ardoises dont les pentes oscillent entre 30 et 35°. Les baies sont à dominante verticale avec encadrement en calcaire ou en granit.

Un second noyau, plus récent, s'est développé au-delà du chemin de fer et s'étire dans la direction de Rouvrex. Les matériaux mis en œuvre sont la brique, le moellon de grès et la maçonnerie crépie. Il s'agit d'un habitat de type linéaire construit à front de voirie, disparate du point de vue des matériaux mais présentant une certaine cohérence dans la volumétrie. Il n'y a pas de nette prédominance dans le matériau utilisé pour les toitures.

Les autres constructions sont disparates, de type pavillonnaire.

En outre Martinrive comporte quelques éléments bâtis remarquables:

- le château de Martinrive, propriété du Comte Ancion à Amblève, bâti en 1776 à l'emplacement d'une ancienne verrerie dont la production était destinée aux sources de Chevron;
- les scieries et ateliers de polissage de marbres à Raborive dont le bâtiment d'origine était, au XVIII^e siècle, le siège des forges et des fours qui servaient à l'affinage du fer;
- les ruines de la forteresse médiévale dénommées "Château des 4 fils Aymon" ou "Château d'Amblève", construite sur un éperon rocheux dominant la rivière.

On notera également la présence en rive droite, en amont du pont, d'un important camping délimité par l'Amblève et le chemin de fer.

4.2.11. Nonceveux – Rocher du Promontoire

Coincé dans une boucle de l'Amblève, le village de Nonceveux est coupé en deux parts distinctes par le chemin de fer. La plus petite partie, au nord, comporte quelques bâtiments d'architecture traditionnelle, l'église et l'école communale. Les autres habitations sont d'un type plus récent avec une implantation en recul par rapport à la voirie. La partie sud comporte un noyau linéaire d'habitations traditionnelles. Ce noyau s'étend parallèlement au chemin de fer. De nouvelles constructions sont implantées de façon diffuse vers le sud. Ces dernières sont composées d'un mélange de bâti rural récent, de bâti pavillonnaire et de bâti de type loisir, laissant ainsi apparaître une grande hétérogénéité d'aménagement.

On notera également la présence de nombreux campings en bordure de l'Amblève.

Plus à l'ouest, dans l'autre boucle de l'Amblève, la zone dite du Rocher du Promontoire est scindée en deux par la régionale N633. Les deux parts présentent un parcellaire très morcelé et un habitat disparate résultant d'une occupation spontanée issue d'une implantation touristique à bon marché. Ces constructions sont majoritairement légères et en bois. Elles évoluent progressivement vers une occupation de sédentarisation définitive.

4.2.12. Paradis

Déployé en forme de fer à cheval autour du vallon du ruisseau de Paradis, le village est peu marqué par les évolutions contemporaines. Les habitations présentent une architecture rurale traditionnelle et une implantation en faible recul parallèle à la voirie. Au nord, Paradis fait face à une vaste ferme du XVII^{ème} siècle dont les volumes en moellons de grès et de calcaire sont largement masqués par des dépendances inharmonieuses.

4.2.13. Playe

C'est à l'entrée de ce petit hameau, en venant du village de Sur La Heid, que se trouve la ferme de Playe. Cette exploitation agricole, propriété de la même famille depuis plus de 300 ans, est l'une des plus importantes de la commune. Il s'agit là d'une construction ancienne tout à fait traditionnelle malheureusement enserrée dans un conglomerat de hangars et d'annexes en tôles disgracieuses.

Le volume des immeubles du hameau comprend généralement deux niveaux sur rez-de-chaussée dont le deuxième étage est mansardé. Les maçonneries sont en moellons de grès et calcaire avec des ouvertures à dominante verticale encadrées de pierre. Les toitures, en pente de 30 à 40°, sont revêtues de tuiles ou d'ardoises de tons divers. On regrettera toutefois l'emploi de brique rouge pour la construction d'extensions à certains bâtiments dans le noyau traditionnel.

Au nord-ouest de ce noyau s'est implanté un petit groupe de constructions sous forme d'un noyau linéaire, le long d'une voirie reliant la route régionale N666 au village de Hotchamps (Sprimont). Cet ensemble récent est homogène au niveau de l'architecture alors que

l'implantation est plus disparate. L'espace entre le privé et le public est traité en gravillons de ton gris et agrémenté de végétation, de murets et de haies.

4.2.14. Rouge-Thier

La présence de bancs de schistes rouges contenant du minerai de fer est à l'origine du nom de ce hameau. Son ancien moulin est actuellement transformé en taverne à l'intérieur de laquelle la machinerie a conservé toute son authenticité.

Un caravaning, se développant en partie sur la commune de Sprimont, constitue une importante infrastructure touristique.

Ce hameau s'étendant dans un axe nord-sud le long d'une voirie est essentiellement composé d'un habitat pavillonnaire à l'exception d'un petit noyau traditionnel comprenant plus ou moins 6 immeubles. Ces bâtiments, à deux niveaux, sont construits en moellons et couverts de toitures en tuiles à deux versants égaux. Les baies sont à dominante verticale. Le reste du hameau est constitué d'un habitat dispersé sans règle d'alignement ni de recul par rapport à la voirie.

4.2.15. Septroux

Petit hameau, situé sur les hauteurs et sur un versant orienté vers le nord, donnant ainsi un large panorama sur l'Amblève, Septroux présente un habitat diffus composé, à l'exception de quelques maisons traditionnelles, d'habitations pavillonnaires. Du fait de sa situation perchée, cet ensemble hétérogène est dommageable pour le paysage.

4.2.16. Sougné-Remouchamps

Sougné-Remouchamps résulte de la fusion de deux villages typiquement différents.

Sougné, à l'ouest, dont l'origine remonterait, suivant certains auteurs, au peuple gaulois des Sègnes ou Ségniens, a conservé un cachet très ancien par la présence de ses rues étroites, bordées de vieilles maisons en pierre du pays, qui serpentent autour de l'église dont la tour, vestige de l'ancien lieu de prière, est classée. Les constructions sont de caractère traditionnel et local. Il s'agit en général d'immeubles de trois niveaux à volumétrie simple, en pierre calcaire. Les baies des façades sont à dominante verticale et encadrées d'éléments en pierre de taille. Les toitures sont à deux versants de pentes égales comprises entre 35 et 40°, revêtues pour la plupart de tuiles foncées.

Sur les versants nord sont implantées des constructions récentes qui ne présentent que peu d'unité d'ensemble quant à la volumétrie et aux matériaux employés. Les annexes et les arrières-bâtiments sont généralement peu compatibles avec le volume principal. Les constructions récentes sont en briques de ton clair, érigées, pour certaines d'entre-elles, sur un soubassement en moellons. Ces constructions sont implantées en recul par rapport aux voiries, parallèlement ou perpendiculairement à celles-ci. Les toitures sont en pentes de 15 à 35° et revêtues de tuiles foncées. Les baies sont à dominante horizontales.

Remouchamps s'est développé au carrefour des voies d'accès de Banneux, Spa et Aywaille. C'est à cet endroit, au pied du vallon des Chantoirs, que l'on découvre l'entrée de la grotte du Rubicon. Sa situation et la grotte ont donné à ce village sa vocation touristique et commerciale.

Le centre de Remouchamps, comprenant la rue de la Reffe, la rue de Louveigné, l'avenue Marcellin la Garde et l'avenue de la Résistance, se compose principalement de maisons implantées en "ruban" à front de voiries. Il s'agit, pour la plupart, d'immeubles à deux niveaux sur rez-de-chaussée dont le deuxième étage est incorporé ou non dans la toiture. Le matériau prédominant est le grès pour les bâtiments anciens dont les baies sont entourées de pierre de taille.

Les nouvelles constructions sont en briques de tons divers. Les toitures sont à deux versants avec une pente de plus ou moins 35°. A l'exception de quelques bâtiments dont les toitures sont revêtues d'ardoises naturelles, le matériau de couverture principal est la tuile.

4.2.17. Sur La Heid

Dans ce petit village situé au-dessus de la Heid des Gattes, s'est développé un noyau restreint de constructions anciennes érigées en ruban, parallèlement à la voirie. Le village et son cadre restent encore préservés mais tous deux sont à terme menacés par une urbanisation qui serait mal contrôlée du fait de nombreuses constructions fortement dégradées ou de la construction d'annexes dont le style et les matériaux pourraient nuire à l'ensemble.

Synthèse

Les villages principaux (Aywaille-Remouchamps-Awan-Harzé) présentent une configuration dense, marquée par une structure de rues et un bâti continu d'immeubles mitoyens, souvent adaptés à la fonction commerciale. A l'exception des rues ayant subi un développement des moyennes surfaces commerciales, les caractères architecturaux sont relativement homogènes par quartier. Ces localités souffrent d'un manque de véritable espace public propice à l'activité sociale et à la convivialité.

Les villages secondaires et les hameaux ont conservé une organisation traditionnelle. Les constructions, à vocation originellement agricole, sont disposées en ordre d'apparence lâche. L'analyse plus approfondie nous fait, cependant, apparaître une ordonnance qui ne doit rien au hasard. Les bâtiments principaux s'implantent face à la voirie, souvent dans un non parallélisme issu de la topographie. Les volumes secondaires (dépendances) y sont rares. La disposition des immeubles est telle qu'ils n'ont que très rarement des vis-à-vis. Les bâtiments sont constitués de volumes simples, en grès ou calcaire, couverts de grands pans de toitures en ardoise ou parfois rénovés avec des tuiles de teinte foncée et rythmés d'ouvertures à élancement vertical.

Les nouvelles constructions, souvent de type pavillonnaire, contrastent avec les unités d'ensemble que forme le bâti traditionnel. Peut-être par réaction au systématisme des concepteurs de lotissements (implantations rigides des voiries et des gabarits), elles affichent l'individualisme de leur propriétaire par une diversité architecturale immodérée, traduite par une volumétrie complexe, des matériaux multiples lorsqu'il ne s'agit pas de chalets en bois construits sans tenir compte de l'environnement dans lequel ils s'inscrivent.

Les fermes en activité présentent souvent, à proximité de leurs établissements, un cadre dégradé où les intérêts de rentabilité à court terme priment sur les intérêts collectifs sans suffisamment d'attention à l'intégration (volume hétérogène de matériaux et rythmes inadaptés - dépôts désordonnés de machines, de ballots, de pneus - espaces d'abord dégradés...). Il en est de même pour ce qui concerne l'activité de certaines entreprises où le caractère disparate des constructions, les dépôts abondants de matériaux, la circulation de gros véhicules occasionnent des nuisances contradictoires avec les besoins et les souhaits collectifs

Construites en excavation de versant, les routes sont, tout au cours de leur tracé, soutenues par des talus et des murets. Souvent accompagnées par des haies et des alignements d'arbres, elles servent d'épine dorsale aux villages et hameaux. Généralement, l'aménagement des carrefours s'est fait au détriment des espaces publics, espaces sociaux d'autrefois.

Le couvert végétal prend une part essentielle dans la qualité paysagère des villages et de leur environnement. Il participe à la perception de l'unité des entités bâties. Le milieu bâti est accompagné de vergers, d'arbres ornementaux feuillus (hêtres, chênes, tilleuls...) et de haies (aubépines, noisetiers, hêtres, charmes...). L'aménagement des jardins des habitations est parfois constitué de plantations non locales en désaccord avec les formes et les couleurs des végétaux indigènes utilisés traditionnellement pour l'ornement des villages. Ces plantations renforcent le manque d'intégration des habitations contemporaines au patrimoine paysager et construit.

Partout, les lignes aériennes de distribution d'énergie et les sous-stations sont installées exclusivement selon des critères techniques n'appartenant qu'aux sociétés de distribution sans tenir compte des préoccupations des habitants et du cadre environnemental dans lequel elles s'inscrivent. L'enfouissement de certaines lignes pourrait renforcer la beauté de certains sites ou hameaux.

5. ENVIRONNEMENT NATUREL ET SA GESTION

Le cadre de vie agréable d'Aywaille mérite une analyse de différents éléments afin de dresser une carte d'identité servant de guide aux différents projets à venir. Préserver et protéger les ressources naturelles qui constituent une richesse pour l'entité et le Pays d'Ourthe-Amblève sont des objectifs garants d'un développement durable et harmonieux.

5.1. Eau

5.1.1. Eaux de surface

La commune d'Aywaille appartient principalement au bassin hydrographique de l'Amblève. Seule une petite partie de la Commune est orientée vers la Lembreë, sous-bassin de l'Ourthe. Il s'agit de la région sud de la Commune, à savoir la région du Trou de Bosson, Ernonheid et Paradis. Au sein du bassin de l'Amblève, plusieurs petits affluents définissent des bassins hydrographiques secondaires.

Les cours d'eau sont répartis en "voies navigables" et "cours d'eau non navigables".

Cours d'eau non navigables

- Cours d'eau non classés

Entre leur source et le point où le bassin versant du cours d'eau atteint 100 ha, les cours d'eau sont dits "non classés". Ils sont gérés par les propriétaires riverains en conformité avec le règlement provincial et le code civil.

- Cours d'eau non navigables de 3^{ème} catégorie

Sont classés en 3^{ème} catégorie, les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de leur point d'origine (point où leur bassin hydrographique atteint au moins 100 ha), tant qu'ils n'ont pas atteint la limite de la section où est située cette origine (il s'agit de la limite communale avant la fusion des communes). Ils sont gérés par les communes sous tutelle provinciale.

- Cours d'eau non navigables de 2^{ème} catégorie

Sont classés en 2^{ème} catégorie les cours d'eau non navigables ou parties de ceux-ci en aval de la limite de la section où est située leur origine et en amont du point où leur bassin hydrographique atteint 5.000 ha. Ils sont gérés par les Provinces.

- Cours d'eau non navigables de 1^{ère} catégorie

Sont classés en 1^{ère} catégorie les parties de cours d'eau non navigables en aval du point où leur bassin hydrographique atteint 5.000 ha. Ils sont gérés par la Région wallonne.

Cours d'eau navigables

Ils sont classés comme tels par le Gouvernement régional et appartiennent au domaine public de la Région wallonne. Ils sont gérés par le Ministère de l'Équipement et des Transports.

Le tableau ci-dessous présente la nomenclature des cours d'eaux de la commune d'Aywaille telle qu'elle a été établie par l'Arrêté Royal du 30 septembre 1969.

| COURS D'EAU NAVIGABLE | NOMENCLATURE | | | |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------|
| Amblève | Navigable jusqu'à Remouchamps | | | |
| COURS D'EAU NON NAVIGABLES | 1 ^{ère} catégorie | 2 ^{ème} catégorie | 3 ^{ème} catégorie | non classés |
| Amblève | * | | | |
| ruisseau du Fond de Solheid | | * | | |
| ruisseau de Kin | | * | * | * |
| ruisseau de Gervova | | * | | |
| ruisseau des Minires | | * | * | |
| ruisseau Le Presseux | | | * | * |
| ruisseau de Ninglinspo | | * | | |
| ruisseau du Vieux Chera | | | * | * |
| ruisseau de la Chaudière | | | * | |
| ruisseau des Blanches Pierres ou de Sprimont | | * | | |
| ruisseau de la Chefna | | * | | * |
| ruisseau du Fond de Babette | | * | * | * |
| ruisseau du Bois Grodent | | | | * |
| ruisseau de Pourceaupré - des Pourceaux | | * | | |
| ruisseau du Moulin de St Rock ou du St Rock | | | | * |
| ruisseau de la Fontaine de Mahousseux | | | | * |
| ruisseau du Bois de Mahousseux | | | | * |
| ruisseau des Prés Dery | | | | * |
| ruisseau de la Fontaine | | | | * |
| ruisseau de la Fontaine de Faweux | | | | * |
| ruisseau du Bois de Lorcé ou de la Belle Foxhalle d'Aywaille | | * | | * |
| ruisseau du Longueville | | | * | * |
| ruisseau du Fond | | | | * |
| ruisseau de Parfondvaux | | | * | * |
| ruisseau de Boé | | | | * |
| ruisseau de Lothez | | | | * |
| ruisseau de Chambralles | | | | * |
| ruisseau de Hodiary | | | | * |
| ruisseau du Trou Pâquette | | | | * |
| ruisseau de Requéris | | | | * |
| ruisseau de Loup Guenille de Longueille ou de Laid Trou | | | | * |

| COURS D'EAU NON NAVIGABLES | 1 ^{ère} catégorie | 2 ^{ème} catégorie | 3 ^{ème} catégorie | non classés |
|--|-------------------------------|-------------------------------|-------------------------------|----------------|
| ruisseau du Moulin de Bosson ou du Pouhon | | * | | |
| ruisseau de la Heid Copin | | | * | * |
| ruisseau du Paradis | | | * | |
| ruisseau du Fourneau | | | * | |
| ruisseau Sur le Mont | | | | * |
| ruisseau du Pré Colette | | | * | * |
| ruisseau du Fond de Harzé ou du Moulin de Harzé ou de Warnonfosse ou du Moulin | | * | * | * |
| ruisseau des Trous | | | | * |
| ruisseau du Pré Matray | | | | * |
| ruisseau du Coreu | | | | * |
| ruisseau des Stanches | | | * | * |
| ruisseau du Fond Bastin | | | * | * |
| ruisseau de China | | | | * |
| ruisseau de Horny | | * | | |

Seule l'Amblève est navigable de Comblain-au-Pont à Remouchamps. Le nombre important de ruisseaux montre bien l'importance de cette ressource naturelle à préserver car tout un biotope se développe autour. De plus, un certain attrait touristique et de loisirs découle de la présence de ces ruisseaux. Par exemple, comme expliqué dans le point 5.4.4, Nonceveux compte une zone d'eau de baignade régie par une législation spécifique en vue de vérifier le respect de normes qualitatives de l'eau. L'Amblève en aval du barrage de Lorcé est un cours d'eau où la circulation des embarcations peut être autorisée toute l'année. Des kayaks peuvent donc passer sur cette voie d'eau. Cependant, sur le terrain, l'impact actuel sur la rivière est peu important car il ne s'agit pas d'une utilisation intensive.

La pêche et les promenades sont deux activités fortement appréciées dont le développement doit être bien encadré afin de ne pas nuire au biotope présent. Certaines sources de pollutions menaçant un équilibre écologique parfois fragile sont décrites au point 5.1.4.

Les poissons sont bien présents dans l'Amblève et certains de ses affluents, cependant plusieurs menaces sont détectées pour les espèces. Citons notamment la prolifération de cormorans et d'autres prédateurs naturels qui semble poser problème et une régulation de ces populations pourrait réduire l'impact sur la quantité de poissons des rivières. Bien entendu, le rempoissonnement peut également contribuer à l'augmentation du nombre d'individus présents. Le développement de structures piscicoles pourrait donc être une opportunité à saisir.

5.1.2. Zones inondables

Une première définition des zones inondables a été réalisée en 1986 par le Ministère de l'Équipement et des Transports, Direction des Études et Programmes des Voies Hydrauliques, SETHY. Ces zones sont actuellement en révision dans le cadre d'un vaste plan gouvernemental voté le 9 janvier 2003 et intitulé *Plan global de Prévention et de LUtte contre les Inondations et leurs Effets sur les Sinistrés (plan PLUIES)*. En effet en fonction de l'urbanisation et des conséquences de certains travaux une évolution sur le terrain peut être constatée. Partant de l'étroite dépendance qui existe entre un cours d'eau, ses affluents et leurs bassins versants respectifs qui sont des drains naturels, toute action sur un de ces trois éléments a des répercussions sur le régime du cours d'eau. Les actions les plus courantes sont la création de barrage, l'endiguement, le dragage, le drainage des zones humides, la déforestation des berges, le changement d'occupation du sol, l'imperméabilisation du sol... Il convient dès lors d'être prudent lors de l'exploitation de ces zones, pour n'importe quelle destination que ce soit. La réalité de terrain montre parfois qu'effectivement les cartes sont devenues obsolètes. La nouvelle cartographie de l'aléa d'inondation de l'Amblève a été adoptée par l'Arrêté ministériel du 3 mai 2007. Il est difficile de comparer les nouvelles zones d'aléa d'inondation aux anciennes zones inondable car l'approche et la méthodologie sont différentes. On remarque toutefois une grande similitude des zones cartographiées¹⁴ le long de l'Amblève. Ainsi, l'Amblève à hauteur du Promontoire et de Nonceveux est particulièrement concernée, ce qui n'est pas sans risque pour les nombreux campings et le parc résidentiel "Val du Promontoire" qui sont localisés dans ces zones. Les zones d'habitats de ces deux entités, plus reculées, ne sont pratiquement pas concernées. A hauteur de Remouchamps, la rive gauche est particulièrement touchée et concerne l'ensemble de la zone entre l'Amblève et la N633. En aval de la bretelle d'autoroute, le long de l'avenue de la Porallée, la situation est semblable mais épargne les bâtiments commerciaux et l'Institut Saint-Raphaël. A hauteur d'Aywaille, le méandre change de direction et la zone inondable se déplace en rive droite pour englober tout l'espace entre l'Amblève et la Rue de la Heid. Ainsi, de nombreuses infrastructures comme la Maison communale, le Ministère des Finances et le hall omnisports sont inclus. En aval du pont d'Aywaille, la zone inondable s'étend sur les deux rives jusqu'à Raborive mais épargne de façon générale les habitations qui sont, à cet endroit, sur des jardins surélevés et en fort retrait par rapport à l'Amblève. Martinrive constitue la dernière entité le long de l'Amblève sur la Commune. Hormis le camping, le village est hors zone inondable. Toutefois, la cartographie ne tient pas compte d'aménagements réalisés en vue de réduire les effets des inondations (digues,...)

Plusieurs zones d'aléa faible ont été identifiées le long de ruisseaux secondaires. Hormis Sécheval et la rue du Chalet, les zones d'habitat sont relativement épargnées.

Enfin, précisons que l'inondation des plaines fluviales ne doit pas être systématiquement vue comme une catastrophe. En effet, une crue maîtrisée et située sur des prés ou des forêts est un apport non négligeable de nutriments et permet une épuration naturelle de l'eau.

Afin d'éviter que les zones inondables soient momentanément sous eaux, certains préconisent le curage mécanique des cours d'eau. Si celui-ci favorise le débit, il détruit également la flore et la faune aquatique présentes et, par ce fait, diminue considérablement le pouvoir épurateur du cours d'eau. Il en est de même pour la suppression des obstacles naturels qui favorisent

¹⁴ La comparaison a été effectuée avec la carte de l'aléa diffusée sur le portail cartographique de la Région wallonne.

l'oxygénation de l'eau par turbulence et qui sont des supports privilégiés de la faune et de la flore.

5.1.3. Fonctions des zones humides

Véritable milieu de transition entre la terre ferme et les cours d'eau, les zones humides ont un intérêt biologique primordial. A l'échelle communale, les zones humides peuvent remplir les fonctions décrites ci-dessous.

- **Recharge des eaux souterraines**

Les relations entre les eaux souterraines et les zones humides sont complexes et trois cas de figure généraux peuvent se présenter. Certaines zones humides, telles que les tourbières, se trouvent au-dessus d'une couche imperméable de roches ou de sols qui empêche le passage de l'eau entre l'aquifère et la zone humide. D'autres zones humides doivent leur existence aux eaux souterraines qui jaillissent à la surface sous forme de sources, tandis que d'autres encore se trouvent sur des sols perméables recouvrant les aquifères, ce qui permet à l'eau de recharger directement l'aquifère.
- **Epuration de l'eau**

Les plantes et les sols des zones humides jouent un rôle crucial en épurant l'eau. De grandes quantités de matières nutritives, telles que le phosphore et l'azote, provenant généralement du ruissellement agricole, sont efficacement éliminées par les zones humides. Celles-ci préviennent ainsi l'eutrophisation en aval. De même, elles peuvent aussi empêcher que de fortes concentrations de ces matières nutritives n'atteignent les aquifères.
- **Maîtrise des crues**

Les zones humides retiennent les fortes pluies, empêchant des inondations possibles en aval. Elles stockent l'eau dans le sol et la végétation à tel point qu'elles peuvent remplacer avantageusement des structures artificielles, construites à grands frais. La végétation des zones humides joue aussi un rôle en ralentissant le débit des eaux de crue vers l'aval.
- **Réservoir de diversité biologique**

Même si l'écosystème eau douce ne représente pas, en général, la part prédominante d'une commune, les zones humides hébergent une diversité incroyable d'espèces tant végétales qu'animales. Il convient dès lors de ne pas les confiner mais, au contraire, de favoriser le maillage écologique de ces zones.
- **Rétention et exportation des nutriments et sédiments**

Les zones humides atténuent la force de l'eau et favorisent dès lors le dépôt des sédiments en suspension. Souvent, des matières nutritives sont associées aux sédiments et peuvent se déposer en même temps. Celles-ci (en particulier l'azote et le phosphore provenant de l'agriculture mais aussi des déchets humains) vont alors s'accumuler dans le sous-sol et être transformées par les processus chimiques et biologiques ou absorbées par la végétation de la zone humide qui est ensuite consommée ou récoltée et physiquement retirée du système.

- **Produit de zones humides**

Les zones humides fournissent une variété d'avantages à l'homme sous forme de produits qui peuvent être exploités: fruits, gibiers ou encore pâtures pour les animaux.

- **Loisirs et tourisme**

Les zones humides, par leur beauté naturelle ainsi que par la diversité de la vie animale et végétale que l'on y trouve, sont des destinations touristiques idéales. Les sites les plus exceptionnels sont souvent classés ou repris comme réserve naturelle.

Sur le terrain de nombreuses zones humides se situent le long des ruisseaux et de l'Amblève mais pas uniquement. Il existe également de nombreux endroits sur des terrains privés qui se sont constitués de par le travail de propriétaires qui ont par exemple constitué un petit étang ou une mare naturelle dans leur jardin. Certaines zones bénéficient d'un statut de protection comme la Grotte de Remouchamps¹⁵. Un inventaire communal pourrait être utile et plaider pour la mise en place d'un Plan Communal de Développement de la Nature.

5.1.4. Plan d'Assainissement par Sous-bassins Hydrographiques (PASH)

Les Programmes Communaux Généraux d'Égouttage (PCGE) ont été créés sur base de l'Arrêté du 19 septembre 1991 et ont longtemps constitué l'outil réglementaire de la mise en œuvre de l'épuration en Wallonie. Toutefois, d'une Commune à l'autre, leur analyse comparée montrait une grande disparité. Les zones d'épuration individuelles étaient nombreuses et représentaient des situations diverses tant sur le plan du nombre d'habitants concernés que de la densité de population. Réunis, les 261 PCGE prévoyaient la mise en place de 1.200 stations d'épuration dont près de 1.000 de moins de 2.000 Equivalent Habitant (EH) et regroupant près de 3.000 km de collecteur.

Ces outils cartographiques ont donc rapidement montré leurs limites vis-à-vis d'une gestion intégrée par sous-bassin hydrographique ainsi que des situations parfois illogiques à cause d'une frontière communale. De plus, l'ensemble était financièrement irréalisable dans les délais imposés par l'Europe.

En date du 21 mars 2002, le Gouvernement wallon a adopté les grandes orientations de la révision des PCGE et l'élaboration de 14 PASH pour la Wallonie. Ces derniers sont le nouvel outil cartographique définissant le régime d'assainissement des zones urbanisables. Leur élaboration est confiée aux organismes d'épuration agréés territorialement concernés, soit les intercommunales de traitement des eaux. La responsabilité de la supervision des PASH est du seul ressort de la Société Publique de Gestion des Eaux (SPGE).

Le PASH de l'Amblève, couvrant la majeure partie de la commune d'Aywaille, est paru au Moniteur belge le 10 janvier 2006. Le PASH de l'Ourthe, couvrant le solde du territoire communal, est paru au Moniteur belge le 2 décembre 2005.

¹⁵ Cf. point 5.4.7, P.59

Environ 40 % des zones urbanisées d'Aywaille sont en zone d'épuration collective et 1/3 en assainissement autonome. Pour assurer l'assainissement collectif, plusieurs stations seront utilisées:

- la station d'Aywaille (8.600 EH, à réaliser);
- la station de Deigné (300 EH, existante);
- la station du Moulin de Harzé (400 EH, à réaliser);
- la station de Nonceveux (500 EH, existante).

Le PASH prévoit également l'utilisation d'un bassin d'orage à Awan. Aucune station de pompage n'est prévue.

Ceci correspond à l'ensemble des stations qui seront utilisées sur Aywaille. Toutefois, une part importante de l'assainissement est encore classée comme transitoire. L'assainissement de la population aqualienne concernée par les PASH de l'Amblève ainsi que, dans une moindre mesure, par le PASH de l'Ourthe se répartit comme suit:

| Répartition de la population d'Aywaille reprise dans le PASH de l'Amblève | | |
|---|----------------------------|-------------------------|
| Assainissement collectif | Assainissement transitoire | Assainissement autonome |
| 2405 | 657 | 878 |
| Répartition de la population d'Aywaille reprise dans le PASH de l'Ourthe | | |
| Assainissement collectif | Assainissement transitoire | Assainissement autonome |
| 0 | 0 | 630 |

Source: SPGE

L'assainissement collectif va nécessiter 53,2 km d'égouts dont environ la moitié étaient installés fin 2005. Le tableau suivant synthétise la structure générale de l'assainissement collectif prévu par le PASH.

| Epuration collective sur la commune d'Aywaille | | | |
|--|----------|------------------------|----------------------------|
| | Habitant | Surface collectée (ha) | Canalisation d'égouts (km) |
| Aywaille | 4726 | 329,3 | 40,2 |
| Deigné | 279 | 8,6 | 1,6 |
| Nonceveux | 588 | 105,2 | 8 |
| Moulin de Harzé | 344 | 29,2 | 3,5 |

Source: SPGE

5.1.5. Contrat de rivière

Depuis 1993, la Région wallonne a mis en place la dynamique de Contrat de rivière. Ce contrat consiste à mettre autour d'une même table tous les acteurs de la vallée, en vue de définir consensuellement un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. Sont invités à participer à cette démarche les représentants des mondes politique, administratif, enseignant, socio-économique, associatif, scientifique...

Tous les habitants d'un même bassin, tous les usagers d'un même cours d'eau: les riverains et les autres, les gérants de campings, de villages de vacances, d'infrastructures touristiques, les responsables de mouvements de jeunesse, les pêcheurs, les amoureux de la nature, les défenseurs de l'environnement, les amateurs d'histoire et de patrimoine, les agriculteurs, les

industriels, les propriétaires terriens, les mandataires communaux et provinciaux, ... tous disposent maintenant d'une plate-forme commune, d'un lieu, le Comité de rivière, pour exprimer leurs souhaits sur la qualité de leurs cours d'eau, pour entendre et prendre en compte le point de vue des autres et ainsi établir ensemble des priorités dans les actions à programmer.

Le contrat se construit sur un mode de gestion concertée et n'a pas force de loi: il consiste en un engagement volontaire et moral de la part des signataires - acteurs.

Les domaines abordés par le Contrat de rivière couvrent de nombreux aspects liés de près ou de loin au cours d'eau, à ses abords et aux ressources en eau du bassin:

- la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines;
- les risques liés aux inondations et la gestion quantitative;
- la restauration des cours d'eau et la gestion concertée;
- l'aménagement du territoire dans la vallée;
- la conservation de la nature et la préservation des écosystèmes aquatiques;
- la gestion des paysages;
- les activités économiques en rapport avec l'eau;
- l'agriculture et la forêt;
- le tourisme et les loisirs;
- le transport fluvial;
- la gestion des déchets;
- l'information et la sensibilisation du public;
- les activités pédagogiques sur le thème de l'eau.

En Région wallonne, on compte 15 Contrats de rivière concernant plus d'un tiers des communes participantes. Les différents Contrats de rivière sont:

- Contrat de rivière Amblève et affluents;
- Contrat de rivière Attert et affluents;
- Contrat de rivière Dendre;
- Contrat de rivière Dyle et Gette;
- Contrat de rivière Haute Meuse;
- Contrat de rivière Haut Geer;
- Contrat de rivière Méhaigne;
- Contrat de rivière Ourthe et affluents;
- Contrat de rivière Ruisseau de Fosses;
- Contrat de rivière Sambre centrale et affluents;
- Contrat de rivière Semois et affluents;
- Contrat de rivière Senne et affluents;
- Contrat de rivière Ton et affluents;
- Contrat de rivière Trouille;
- Contrat de rivière Vesdre et affluents.

Créé en fin d'année 2002, Le Contrat de rivière de l'Amblève compte comme membres les communes d'Aywaille, Bullange, Butgenbach, Comblain-au-Pont, Gouvy, Malmedy, Saint-Vith, Sprimont, Stavelot, Stoumont, Trois-Ponts, Vielsalm et Waimes.

Sur le territoire d'Aywaille, divers travaux et actions ont été menés dont notamment:

- relevés de terrain;
- opérations "Rivières propres" comprenant en outre des formations et des opérations de sensibilisation;
- certaines réalisations et initiatives des groupes de travail;
- différentes excursions et visites.

Le Contrat de rivière est un atout certain et les différentes activités développées comme l'opération rivière propre contribuent aussi à une sensibilisation de l'opinion publique sur l'importance de préserver les rivières constituant une des richesses de l'entité.

5.1.6. Zones de protection de captage

Dans le cadre de la protection des captages d'eaux, des périmètres de protection et de surveillance ont été établis autour des puits. Dans ces périmètres, une réglementation est fixée quant à l'utilisation du sol.

Trois captages de la Société Wallonne de Distribution des Eaux (SWDE, Rue de la Concorde 41, 4800 Verviers) sont présents sur la commune d'Aywaille. Ces captages sont les suivants:

- . Harzé Mont D1;
- . Harzé Mont D2;
- . Harzé Mont D3.

Signalons toutefois que les zones de surveillance (zone III) des eaux carbo-gazeuses de Stoumont ainsi que les zones de surveillance des eaux de Spa débordent sur le territoire communal. Ces zones de protection sont reprises sur la carte 9 en annexe: "Sensibilité et contraintes biologiques". Bien entendu, cela implique des contraintes pour le développement de certaines activités économiques. Par exemple, "l'Aqualienne", entreprise active dans la pisciculture et la production de produits de bouche dérivés de truites a été confrontée à certaines difficultés pour étendre ses activités.

5.2. Carrières

Pays de pierre et d'eau, la commune d'Aywaille comporte de nombreuses carrières. Seule la carrière de Mont et Van Den Wildenberg sont encore en activité. Les autres sont:

- . la carrière de la Falize;
- . la carrière d'El Semme et d'El Minire;
- . la carrière de l'ancienne gare de Sougné-Remouchamps;
- . la carrière de Goiveux;
- . la carrière de Grand Heid;
- . la carrière du Bordai;
- . la carrière d'Amblève;
- . la carrière de Dieupart;
- . la carrière de Chambralles;
- . la carrière du Fond de Longuegne;
- . la carrière de la Hê Zabia;
- . la carrière du Fond Bollan;

- . la carrière de la Chera;
- . la carrière du Fond de Kin.

Tous ces sites marquent le paysage et peuvent être perçus par certains comme des chancres. Cependant, ils rappellent, comme les terrils dans le Borinage, une tranche du passé économique de la Commune et dès lors sont partie intégrante du paysage. Vu les spécificités géologiques locales, il pourrait être intéressant d'avoir une sorte de chemin des carrières ou, mieux encore, un parcours géologique qui relierait le Vallon des Chantoirs aux carrières les plus intéressantes, en passant par des affleurements rocheux et des paysages fortement marqués par la géologie. Il est également possible de convertir certaines carrières en sites propices à l'escalade, ce qui renforcerait encore les possibilités de loisirs de la Commune.

5.3. Sites remarquables

Bien que ne bénéficiant pas d'un statut de protection, les sites présentés ci-dessous sont reconnus comme étant des sites remarquables ou des composants essentiels du maillage écologique et ont été repris à ce titre dans divers inventaires couvrant l'ensemble de la Région wallonne.

5.3.1. Survey national

Dès le début des années 60, l'Administration de l'Urbanisme et de l'Aménagement du Territoire a voulu se lancer dans une action efficace en faveur de la conservation de la nature en général, et plus spécialement identifier des sites et des paysages dignes d'intérêt au point de vue scientifique, esthétique et culturel, tant ruraux qu'urbains, qui sont tout aussi dignes d'intérêt que les sites classés par la Commission Royale des Monuments et des Sites. Cet inventaire est nommé "Inventaire des sites". Il a conduit à la réalisation de 5 volumes pour les provinces wallonnes, dont celui de M. Collard relatif à la Province de Liège.

Pour la commune d'Aywaille, un seul site est repris:

- les versants de rive gauche de la vallée de l'Amblève depuis la propriété du château de Montjardin jusqu'aux Fonds de Quarreux.

Source: MRW-DGRNE

5.3.2. ISIWAL

Un inventaire de sites de très grand intérêt biologique a été réalisé par Inter-Environnement Wallonie à la fin des années 70 (ISIWAL I). L'évaluation a été basée sur cinq critères: la rareté des espèces présentes dans le site, la diversité et l'abondance de ces espèces, l'originalité du site, la vulnérabilité du site et la complexité du site.

Une convention passée avec le Centre de Recherches Ecologiques et Phytosociologiques de Gembloux a permis d'en réaliser une mise à jour en 1992 (ISIWAL II):

- versant droit de la vallée de l'Amblève entre les ruines du château d'Amblève et le Belvédère de la Corniche (Aywaille; Sprimont);

- Roche sanglante (Aywaille);
- carrière de Chambralles (Aywaille);
- Heid des Gattes (Aywaille);
- Vallon des Chantoirs (Aywaille);
- vallée de l'Amblève entre la Gleize et Sougné-Remouchamps et affluents (Aywaille; Stoumont; Theux).

Source: MRW-DGRNE

5.3.3. Sites de Grand Intérêt Biologique (SGIB)

Plusieurs sites sont identifiés:

- Heid des Gattes (Aywaille);
- carrière de la Falize (Aywaille)-La Falize;
- carrière du Tier Bosset (Aywaille)-carrière du Thier Bosset (Aywaille)-Kin (Aywaille);
- carrière de Niaster (ouest) (Aywaille)-carrière du Bois Grand-Hé-Carrière de Grand Heid;
- carrière de Chambralles (Aywaille)-carrière des Chambralles-les tartines de Chambralles;
- terril de la carrière de Goiveux (Aywaille);
- carrière de Goiveux (Aywaille);
- carrière de Niaster (Aywaille)-carrière du Bois Grand-Hé (Aywaille)-carrière de Grand Heid (Aywaille);
- bois de la Porallée (Aywaille; Theux);
- vallée du Ninglinspo (Aywaille)-Vallon des Chaudières;
- grotte de Remouchamps (Aywaille).

Source: MRW-DGRNE

Comme le signale Annie Remacle dans un article de Notes Fauniques de Gembloux¹⁶, "la dégradation de l'environnement naturel wallon est telle que des milieux de substitution, jadis négligés, sont appelés à jouer un rôle significatif, et même décisif pour certaines espèces, dans le maintien de la biodiversité. C'est clairement le cas des carrières après exploitation. Afin de conserver cette biodiversité, une gestion appropriée des anciennes carrières est indispensable, axée sur le maintien de communautés végétales et animales d'un grand intérêt biologique." Par conséquent, agir de manière responsable sur les différents sites contribue à une préservation des espèces animales et végétales qui représente une garantie pour le futur.

5.3.4. Corine

Le programme Corine a été initié en 1985 en vue de coordonner les informations relatives à l'environnement sur l'ensemble des territoires de la Communauté européenne. Dans le cadre de ce vaste programme, un inventaire des biotopes d'importance majeure pour la conservation

¹⁶ *L'inventaire des carrières de Wallonie (Belgique): présentation générale et aspects entomologiques*, Unité d'Entomologie fonctionnelle et évolutive (Prof. E. Haubruge), Faculté universitaire des Sciences agronomiques de Gembloux, 2005, n°57, p.73-79.

de la nature dans la Communauté a été lancé. Il a conduit à l'identification en Wallonie de 98 sites et de 18 complexes de sites. Aucun site d'Aywaille n'est repris dans cet inventaire.

5.3.5. Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie

Le Gouvernement wallon dresse, tient à jour et publie un inventaire du patrimoine immobilier. Entamé en 1965, l'inventaire du patrimoine monumental est un recensement de toutes les constructions dignes d'intérêt qui constituent notre héritage architectural. Chaque bien repris à l'inventaire est renseigné par arrondissement, entité, commune et adresse administrative. Il est décrit succinctement et si possible daté. L'approche de certains biens est rendue plus aisée grâce à une abondante illustration: photos couleurs et noir-blanc, dessins, plans, coupes, cartes... La mention d'un bien au Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie lui reconnaît un intérêt historique, archéologique, scientifique, artistique, social ou technique. Cet important travail n'a malheureusement aucune valeur réglementaire. La liste des biens recensés dans cet inventaire est reprise en annexe.

5.4. Sites protégés

5.4.1. Biens classés

Issus d'un pays de pierre et d'eau, beaucoup d'éléments du patrimoine classé de la commune d'Aywaille ont un lien avec ces deux éléments. Nous retrouvons dès lors de nombreuses constructions, des carrières, des vallées et quelques arbres. Comme les deux tableaux l'illustrent, l'entité d'Aywaille compte de nombreux sites et biens classés attestant de la richesse patrimoniale et historique. La mise en valeur de ses atouts contribue au développement touristique.

| Date de classification | Localité | Sites classés |
|------------------------|--------------------|---|
| 24/10/1938 | Sécheval | Chantoir |
| 31/12/1941 | Remouchamps | Grottes de Remouchamps et alentours |
| 26/04/1944 | Deigné | Tilleuls, place de Deigné |
| 21/7/1944 | Dieupart | Église des Saint-Anges, cimetière, place et alentours |
| 08/04/1949 | Nonceveux | Vallée du Ninglinspo |
| 29/05/1952 | Sougné-Remouchamps | Coteau, dit la Heid des Gattes |
| 30/06/1953 | Amblève | Ruines du château d'Amblève et alentours |
| 05/03/1965 | Harzé | Château de Harzé |
| 06/02/1970 | Quarreux | Lit de l'Amblève (partie), dit "Les Fonds de Quarreux" et alentours (+ Stoumont/Quarreux) |
| 23/11/1976 | Aywaille | Carrières de Chambralles |
| 28/08/1985 | Dieupart | Drève de hêtres pourpres dans le parc du château, route de Remouchamps |
| 11/06/1986 | Sougné-Remouchamps | Grottes de Remouchamps et chantoir de Sécheval |
| 20/11/1986 | Le Pouhon | Ensemble formé de la Chapelle Saint-Anne et ses abords à Harzé |
| 23/04/1987 | Awan | Village |

| Date de classification | Localité | Monuments classés |
|------------------------|--------------------|---|
| 15/01/1936 | Dieupart | Église des Saint-Anges de Dieupart |
| 15/01/1936 | Sougné-Remouchamps | Église de l'Immaculée Conception: tour |
| 15/10/1937 | Le Pouhon | Chapelle Sainte-Anne du Pouhon |
| 05/03/1965 | Harzé | Château, esplanade, cour d'honneur, dépendances et cimetière, rue de Bastogne |
| 06/02/1978 | Deigné | Maison et étables (façades et toitures), n° 55 |
| 04/07/1983 | Sougné-Remouchamps | Maison (façades et toitures), rue Lambier, n° 1 |
| 11/12/1986 | Dieupart | Château, communs et annexe (façades et toitures), route de Remouchamps |
| 29/01/1988 | Deigné | Maison (façades et toitures) sise à Deigné, face au n°14 |

Source: MRW-DGATLP

5.4.2. Patrimoine immobilier exceptionnel de la Région wallonne

La liste comprend des monuments, ensembles architecturaux, sites et sites archéologiques qui, bénéficiant d'une mesure de protection, présentent un intérêt majeur (CWATUP, art. 187, 10°). Elle est déterminée par arrêté du Gouvernement wallon, après avis de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles. La dernière mise à jour correspond à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 5 septembre 2002. Quatre sites sont reconnus comme tel sur la commune d'Aywaille:

- la vallée du Ninglinspo à Nonceveux;
- la Heid des Gattes à Remouchamps;
- les grottes de Remouchamps dans la partie souterraine;
- le site des Fonds de Quarreux.

5.4.3. Arbres remarquables

Les arbres et haies remarquables dans les communes constituent un listing officiellement reconnu puisque paru au Moniteur belge. Actuellement, la Division Nature et Forêt (DNF) complète et cartographie la liste établie depuis 1998. Afin d'assurer la bonne gestion de ce patrimoine, la commune d'Aywaille s'est dotée d'un règlement communal relatif à la protection des arbres, haies et espaces verts. Celui-ci a été approuvé par Arrêté du Gouvernement wallon le 3 juin 1999.

Sur les 221 fiches établies pour l'ensemble de la commune, 25 se rapportent à des arbres ou haies situés sur le domaine du château de Montjardin. Un listing présenté en annexe détaille les arbres recensés et leur localisation. Outre la liste principale parue au Moniteur le 30 janvier 1998, deux mises à jour sont parues respectivement le 13 août 1999 et le 20 mars 2003.

5.4.4. Eaux de baignade

Le programme d'actions pour l'amélioration de la qualité des eaux de surface à vocation touristique en Région wallonne est basé sur l'application des arrêtés du Gouvernement wallon suivants:

- AGW du 24 juillet 2003 désignant les zones de baignade et portant diverses mesures pour la protection des eaux de baignade (M.B. 16.09.2003), modifié par l'AGW du 27 mai 2004 (M.B. 22.06.2004);
- AGW du 13 juin 2002 fixant le programme des investissements en matière d'assainissement et de protection des captages pour la période 2000-2004 (M.B. 31.08.2002).

Ce programme doit permettre à la Région wallonne de se mettre en conformité avec la Directive européenne 76/160/CEE relative à la qualité des eaux de baignade. Il vise à supprimer ou à limiter les sources de pollution à l'origine de la dégradation de la qualité bactériologique des zones de baignade.

Au total 26 sites sont suivis dans le cadre dudit programme d'action dont la zone de baignade de Nonceveux.

Le GREOA, en collaboration avec la DGRNE-Division de l'Eau-Direction des Eaux de Surface contribue à l'amélioration de la qualité des eaux de surface à vocation touristique en Région wallonne.

5.4.5. Cavités Souterraines d'Intérêt Scientifique (CSIS)

Le statut de CSIS a pour vocation de protéger un site souterrain présentant un intérêt indéniable au niveau biologique, géologique, minéralogique ou archéologique. Plus souple qu'un classement comme site figeant une série de contraintes et d'interdictions concernant l'accès et les activités, ce statut donne un cadre général à la gestion du site. Ce statut est réglé par un arrêté du Gouvernement wallon du 26 janvier 1995.

Deux cavités sur la commune d'Aywaille sont reprises dans cette classification:

- Réseau sauvage de la grotte de Remouchamps (parution au Moniteur belge le 16/02/2002);
- Le Chantoir de Sécheval (parution au Moniteur belge le 23/08/2002).

5.4.6. Réserves Naturelles

La commune d'Aywaille a sur son territoire une réserve naturelle agréée dont elle est d'ailleurs propriétaire: **La Heid des Gattes**. Ce site exceptionnel classé en 1952 est un coteau très escarpé de la vallée de l'Amblève, exposé plein sud et taillé dans des roches psammitiques. Ce site présente au moins trois intérêts essentiels: on y retrouve les différents stades de la végétation en évolution, allant de la roche nue au stade forestier; on y rencontre des espèces dont les exigences sont parfois diamétralement opposées; il constitue enfin la seule station belge d'observation de deux espèces qui sont l'armoïse champêtre et la joubarbe d'Aywaille.

Cependant des éboulements ont été constatés représentant un danger pour les personnes circulant sur une route en contrebas, qui a donc été fermée en 1992 par un arrêté communal, suite à la chute de pierres. Ceci a bien entendu eu certaines conséquences sur la mobilité dans l'entité et ce point sera examiné plus avant dans le chapitre traitant de cette matière. Depuis quelques années le sujet de la Heid des Gattes est un dossier polémique entre divers acteurs qui ne s'accordent pas pour une sécurisation du site. En fonction d'une décision de la justice de paix du canton de Sprimont du 22 mars 2005, le bail emphytéotique entre l'asbl Ardenne et Gaume et la Commune a été résilié au tort de l'association.

En outre, depuis fin 2005, les "Fanges de Paradis", inclus dans un site Natura 2000 sont reconnues comme réserve naturelle domaniale. Cette propriété communale a été confiée au Ministère de la Région wallonne car les sols humides et non tourbeux de cette zone sont des éléments favorisant le développement d'une faune et d'une flore intéressante. La superficie de départ de cette réserve domaniale était de 6,7 hectares, cependant le Collège de la Province de Liège dans une décision du mois de mars 2007 a marqué son accord quant à l'extension de cette zone pour atteindre pas moins de 18 hectares.

5.4.7. Zones Humides d'Intérêt Biologique (ZHIB)

Le 8 juin 1989, l'Exécutif régional wallon adoptait un nouvel arrêté destiné à assurer la protection des zones humides d'intérêt biologique. La Direction de la Conservation de la Nature et des Espaces verts du Ministère de la Région wallonne a alors mené une vaste enquête destinée à recenser toutes les zones humides intéressantes en Wallonie. Plusieurs centaines de sites furent proposés parmi lesquels trois cents furent présélectionnés par le Conseil supérieur de la conservation de la nature pour leur grand intérêt biologique. L'arrêté a été modifié le 10 juillet 1997 pour préciser le statut de protection: il assure une protection restrictive de la faune et de la flore, mais autorise la chasse et la pêche. Cueillir, déplanter, endommager ou détruire les plantes indigènes est, en tout temps interdit. A tout moment, il est interdit de chasser des animaux, de les tuer, de les détruire, de les capturer ou simplement de les perturber, à l'exception toutefois des espèces dont la chasse est ouverte annuellement et des espèces qui peuvent être pêchées, de la taupe et de plusieurs espèces de rongeurs (rats, souris, campagnols...). Si nécessaire, le ministre chargé de la conservation de la nature peut aussi prendre des mesures complémentaires de protection des zones humides d'intérêt biologique afin d'assurer le maintien des espèces présentes.

La grotte de Remouchamps (Aywaille) a été désignée ZHIB le 17 janvier 2002. Comme évoqué à de multiples reprises cette zone humide est un atout pour la Commune tant pour sa biodiversité que pour son attrait touristique dont les retombées économiques pour la région sont importantes. Cependant, un juste équilibre entre développement touristique et protection de la zone est à trouver afin de ne pas menacer l'équilibre écologique parfois fragile.

5.4.8. Sites NATURA 2000

ZPS et ZSC

Face à l'érosion de la biodiversité en Europe, les directives Oiseaux (1979) et Habitats (1992) ont tenté d'intégrer de nouvelles conceptions en matière de conservation, en prévoyant notamment la mise en place, à l'échelle de l'Union européenne, d'un réseau écologique européen cohérent. Celui-ci doit être composé de zones protégées, les "*Zones de Protection*

Spéciale" (ZPS) d'une part, destinées à protéger des habitats d'oiseaux, et les "*Zones spéciales de Conservation*" (ZSC), destinées à protéger des habitats d'espèces et certains habitats naturels ou semi-naturels particuliers. Par ce régime, le législateur européen a eu le souci de concilier, dans la mesure du possible, les considérations de conservation avec les exigences socio-économiques.

Natura 2000

Suite aux pressions politiques et financières exercées par la Commission européenne à partir de 1998 sur le Gouvernement wallon, une réforme de la loi sur la conservation de la nature de 1973 a été lancée, en vue de transposer et appliquer les dispositions des directives Oiseaux et Habitats pour lesquelles, jusque là, aucune mesure d'application n'avait été prise.

Cette réforme a pris la forme du Décret du 6 décembre 2001 (publié au Moniteur belge le 22 janvier 2002) et a créé un nouveau statut de protection, celui de "site Natura 2000".

L'objectif général du système est de contribuer à la sauvegarde et à la cohérence du réseau européen Natura 2000. Plus précisément, il s'agit de sélectionner et conserver des sites pour maintenir ou rétablir dans un "état de conservation favorable" une série d'espèces et de milieux présents en Wallonie, choisis en fonction de leur rareté ou de leur vulnérabilité à l'échelle européenne.

Des mesures de conservation des habitats ont donc été prises en faveur de:

- 63 espèces d'oiseaux nicheuses ou migratrices dont la venue est régulière en Région wallonne; 2 espèces sont qualifiées de prioritaires (Butor étoilé et Râle des genêts);
- 31 espèces animales ou végétales autres que des oiseaux (Loutre, Damier de la succise, Moule perlière, Chabot, Flûteau nageant, Lucane cerf-volant...) (pas d'espèce prioritaire);
- 44 types d'habitats naturels (landes, tourbières, pelouses calcaires, forêts de ravin, éboulis rocheux...), dont 10 sont qualifiés de prioritaires.

L'obligation de créer des aires protégées capables de maintenir dans un "état de conservation favorable" ces espèces et habitats constitue un progrès considérable, car désormais des objectifs précis de conservation sont fixés et sont érigés en obligation de résultat (les espèces et habitats doivent rester dans un bon état de conservation quoi qu'il arrive). Le Décret Natura 2000 reste cependant nettement plus évasif sur la question épineuse des corridors écologiques, devant permettre en théorie aux espèces qui l'exigent de se déplacer entre leurs différents habitats. Seules des mesures incitatives seront éventuellement prévues (dans des "périmètres d'incitation").

Sur la base de ces listes d'espèces et d'habitats, la Région wallonne a donc sélectionné sur son territoire des sites susceptibles d'assurer leur conservation à long terme. Cette liste a été complétée le 24 mars 2005.

Quatre sites ont été proposés et sont repris dans la commune d'Aywaille:

Basse vallée de l'Amblève

Code: BE33017

Surface: 341 ha.

Communes: Aywaille (166 ha), Sprimont (102 ha), Comblain-au-Pont (73 ha)

Caractéristiques du site:

Le site comprend d'une part, les coteaux de l'Amblève entre Sougné-Remouchamps et Pont-de-Scay et d'autre part, le lit mineur de la rivière entre Martinrive et Pont-de-Scay. Il se caractérise par la présence d'affleurements rocheux, calcaires et pasmmites, générant des milieux de grande qualité. L'intéressante végétation rivulaire et la présence de berges vives permettent la nidification du Martin-pêcheur tandis que le Grand-duc niche dans les carrières abandonnées (cette région est connue pour avoir hébergé la première nidification du Hibou Grand-duc en Wallonie en 1982). Des observations régulières de Faucon pèlerin y ont également cours.

Vallée de la Lembrée et affluents

Code: BE33027

Surface: 749 ha.

Communes: Ferrières (572 ha), Aywaille (160 ha), Stoumont (15 ha), Durbuy (2 ha)

Caractéristiques du site:

C'est un site varié, comprenant aussi bien des milieux forestiers que des milieux ouverts (prairies alluviales, portions de landes sur sols para-tourbeux) tantôt sur sols calcaires (vallée de la Lembrée) tantôt sur substrats ardennais. Le site comprend notamment la réserve naturelle de Grimonster, à Ferrières.

Vallée de l'Amblève du Pont de Targnon à Remouchamps

Code: BE33028

Surface: 1.784 ha.

Communes: Stoumont (987 ha), Aywaille (786 ha), Theux (11 ha)

Caractéristiques du site:

Le site est composé de petites parcelles forestières (Taille Poday, Bois de Bene à Lorcé, Vieux Chéra à Nonceveux, Bois de Montouhet) et des tronçons de rivière entre le Pont de Targnon et Remouchamps. On y recense de nombreux sites d'intérêts paysager, géologique et biologique remarquables comme les Fonds de Quarreux et la Vallée du Ninglinspo. C'est un site de grande importance pour plusieurs espèces d'oiseaux comme le Grand-duc, la Pie-grièche écorcheur ou la Gêlinotte des bois.

Fagnes de Malchamps et de Stoumont

Code: BE33032

Surface: 885 ha.

Communes: Spa (532 ha), Stoumont (293 ha), Theux (44 ha), Aywaille (16 ha)

Caractéristiques du site:

Ce site comprend des milieux tourbeux d'intérêt exceptionnel englobant non seulement la Fagne de Malchamps mais aussi toute une série de petites tourbières et landes tourbeuses échelonnées sur la crête, le long de la Grande Vecquée entre Malchamps et Stoumont. La Fagne de Malchamps a hébergé jusqu'en 1995 un noyau reproducteur de Tétrasyllus lyres. L'espèce est à nouveau observée, de manière ponctuelle, depuis 2002 à Malchamps et dans les fagnes annexes. Le site s'avère également d'une grande importance pour l'Engoulevent qui affectionne plus particulièrement cette alternance de zones ouvertes et fermées. La Chouette de Tengmalm est présente dans les forêts de résineux environnantes. On observe régulièrement la présence du Pic noir et du Pic mar.

Aywaille bénéficie donc de zones intéressantes dont le statut juridique est un atout puisque des règles protectrices sont édictées. Cette reconnaissance permet aussi de mettre en exergue, une fois de plus, le cadre verdoyant et attractif de la Commune, considéré parfois comme la porte d'entrée de l'Ardenne et un poumon vert de la périphérie de Liège. Bien entendu, l'attractivité de l'entité se traduit par le développement touristique qui, dans certain cas, représente une menace par la pression qu'il exerce sur l'environnement. Les activités humaines dévolues aux loisirs sont parfois une source de pollution (déchets, pollutions sonores...). Un juste équilibre est à trouver. De manière générale, le réseau Natura 2000 offre un statut juridique dont les conséquences n'ont pas encore sorti leurs pleins effets et des incertitudes planent encore.

5.5. Associations de conservation de la nature

Aywaille, à l'instar de onze autres communes, fait partie de l'Antenne régionale Ourthe-Amblève¹⁷ des Réserves Naturelles Ornithologiques de Belgique (RNOB) qui disposent de sept antennes réparties sur le territoire national. Véritables relais de l'association au niveau local, ces dernières sont actives dans la gestion de réserves naturelles et dans l'organisation d'événements à caractère didactique.

Aywaille ne dispose pas de réserves naturelles RNOB mais une activité annuelle est organisée à Awan avec pour thème les champignons. De plus, une activité portant sur d'autres sujets est organisée annuellement sur une des douze communes membres.

¹⁷ Antenne régionale Ourthe-Amblève: Aywaille, Comblain-au-Pont, Durbuy, Erezée, Ferrières, Hamoir, Hotton, Lierneux, Manhay, Marche en Famenne, Rendeux, Stoumont.
Président: M. Didier SCHROOTEN

5.6. Analyse et évaluation des sensibilités des paysages

De par l'amplitude du relief et la présence de plateaux dominants, la commune d'Aywaille offre de nombreux points de vue. A l'exception des fonds de vallées étroites et "méandreuses", dont les versants sont couverts de massifs forestiers qui font écran, l'ensemble du territoire communal est vu à longue distance. Le paysage est de ce fait très sensible à toute implantation ou intervention humaine.

Les espaces ouverts ne sont pas limités par des écrans et ont une situation généralement perchée qui permet à l'observateur d'avoir une vision vers l'extérieur. Les espaces fermés sont clos par des rideaux végétaux ou des versants de collines. Ils n'offrent pas de vision élargie vers l'extérieur mais sont perçus dans leur ensemble par l'observateur.

L'harmonie des paysages est déterminée par une multitude de critères d'évaluation (rareté, caractère unique, structure, diversité, qualité des éléments naturels, équilibre d'ensemble et absence de pollutions visuelles).

Le versant de la Heid est particulièrement exposé tout comme le bois de la Porallée, la route de Spa (Piersai), le quartier des Crétales et le plateau de Piromboeuf. Dans une moindre mesure, il en est de même pour Awan, Kin, Septroux, Ernonheid et le haut de Stockeu.

Les aménagements et constructions dans ces différentes zones sensibles doivent faire l'objet d'un soin particulier.

Il apparaît que la partie sud de la commune est un peu moins sensible à l'impact paysager que la partie nord.

Les zones de loisirs, implantées en fond de vallée comme à Nonceveux et au Val du Promontoire n'ont que peu d'impact dans le paysage à moyenne et à longue distance. Il faut cependant noter que la perception à courte distance y est assez déplorable pour ce lieu de cheminement touristique important.

Les points négatifs relevés sont:

- l'antenne Belgacom sur la Heid (Sprimont);
- les anciennes carrières qui font apparaître d'importantes blessures causées par l'homme;
- certaines implantations industrielles et commerciales qui ne tiennent pas compte de leur impact négatif;
- la saignée de l'autoroute et ses bretelles d'accès;
- le camping de Rouge-Thier et le Mont d'Amblève.

Par contre, les campagnes de Chambralles, Deigné, Hénumont, Faweux, le sud-est de Paradis et Piromboeuf présentent une structure et une harmonie paysagère particulièrement remarquables. Il en est de même pour ce qui concerne la campagne entre Stockeu et Niaster.

5.7. Décharges et parcs à conteneurs

- Décharges communales fermées

La décharge de Cwîmont

Ce dépôt d'immondices est localisé entre Septroux et Awan, en contrebas de la route de Cwîmont. Cette décharge n'est plus exploitée mais des déversements sauvages sont encore effectués à proximité. Les percolats aboutissent par gravité dans le ruisseau de Longueville qui se perd dans un chantoir avant de réapparaître au pont de Martinrive.

La décharge Les Edjahes

Cette ancienne décharge occupe la tête du vallon de Sougné, à proximité de la rue Redoute. Les percolats se retrouvent partiellement dans les eaux du Rubicon, le ruisseau de la grotte de Remouchamps.

La décharge du Bois du Gibet

Ce dépôt d'immondices est localisé à proximité du lieu-dit "Fond des Vâs". Les percolats aboutissent dans le vallon sec de Piromboeuf.

- Décharges extracommunales ayant une influence sur le territoire aqualien (uniquement localisées sur la commune de Sprimont)

La décharge de Florzé

Cette décharge fait partie de la vingtaine de dépôts d'immondices du type "Mellery", répertoriés comme dangereux pour la santé humaine. Le site correspond à une ancienne carrière de calcaire. Les percolats passent donc rapidement dans la nappe phréatique et rejoignent l'Amblève. Cette décharge a été réhabilitée par la SPAQuE.

La décharge du ruisseau de Griry

Il s'agit d'une ancienne décharge communale. Elle se situe en bordure du ruisseau de Griry. Celui-ci aboutit dans le chantoir du Moulin à Rouge Thier.

- Parcs à conteneurs

Le parc à conteneurs de Harzé

Ce parc est localisé à proximité de l'autoroute E25, entre le parc artisanal de Harzé et Stokeu. Les eaux de ruissellement sont collectées et déversées dans le voisinage immédiat du parc. Le drainage du sol à cet endroit est de mauvaise qualité.

Des contrôles ont été effectués par la Région wallonne suite à la fermeture des décharges communales et n'ont pas mis en évidence la présence de déchets dangereux. Actuellement, ceux-ci sont toujours sur place et aucune réhabilitation des sites n'est projetée.

5.8. Gestion des déchets

La gestion des déchets est en constante évolution ces dernières années avec en ligne de mire une réduction de leur volume et un traitement tenant compte de l'environnement et des coûts. L'aspect transcommunal est aussi un élément important à souligner dans cette matière.

5.8.1. Description des systèmes de collecte

Le système de collecte sélective d'Aywaille est en place depuis le 1^{er} juillet 1999. Des sacs sur lesquels on appose une étiquette communale servent de média de collecte pour les déchets ménagers, la Commune assurant la collecte de ceux-ci et leur acheminement vers un centre de traitement.

Déchets ménagers

La collecte des déchets ménagers est réalisée du lundi au jeudi dans les quartiers et hameaux suivants à partir de 8 heures:

- lundi: Remouchamps, Quarreux, Nonceveux, Promontoire, route de Spa, Ville-au-Bois;
- mardi: centre d'Aywaille (jusqu'au pont), Crétales, Kin, Stoqueu;
- mercredi: Niaster, Harzé, Gibet de Harzé, Ernonheid, Paradis, Houssonloge, Priestet, Havelange, Fy, Pavillonchamps, Hermitrie, Piromboeuf, Awan;
- jeudi: Chambralles, Martinrive, rue de la Heid, Sur la Heid, La Brassine, Vieille Chera, Mont d'Amblève, Hénumont, rue du Parc, Sougné, Playe, Deigné, Rouge Thier.

Les ordures ménagères sont incinérées ou mises en Centre d'Enfouissement Technique (CET). Le recyclage ou la valorisation n'est possible qu'à partir des déchets triés déposés en porte-à-porte (PMC) ou à partir des déchets acheminés vers les parcs à conteneurs et bulles à verres.

Déchets PMC

Les PMC sont collectés en porte-à-porte les 1^{er} et 3^{ème} lundis du mois dans les sacs bleus, commercialisés par INTRADEL et FOST Plus.

Les papiers/cartons propres sont récoltés en porte-à-porte à raison d'une fois par mois. Ces derniers doivent être ficelés ou conditionnés dans des boîtes en carton.

Dans le cadre de l'opération FOST Plus, le nombre de bulles à verre a été sensiblement augmenté. Celles-ci se trouvent à:

- Aywaille:
 - Place Marcellis
 - Parking Super GB Partner - Place Thiry

Rue du Rivage (parking)
Rue Vieille-Voie
Cimetière de Dieupart

- Awan: cimetière
- Deigné: église
- Harzé: rue de Bastogne - rue Pré de Lhonneux
- Martinrive: Fortin
- Nonceveux: entrée du village
- Remouchamps: avenue de la Porallée

Le Recyparc est situé dans la zone d'activité de Harzé. Un fléchage depuis la sortie 47 de l'E25 a été mis en place. Il est possible de contacter le responsable du parc au numéro de téléphone 04/384.72.17.

Encombrants

Les encombrants, à savoir les objets volumineux ne pouvant rentrer dans un récipient de collecte classique, sont ramassés la première semaine de chaque trimestre, le même jour que le ramassage des ordures ménagères.

Objets qui ne peuvent être déposés à la collecte des encombrants:

- les déchets encombrants qui, par leurs poids, leurs dimensions ou leurs natures ne peuvent être chargés dans le véhicule de collecte prévu à cet effet;
- les déchets de démolition (déblais, gravats et autres débris, tuiles et roofing, plafonnage, carrelages et faïences...);
- les déchets de jardins (tontes de pelouses, branches d'arbres...);
- les pièces de voitures;
- les batteries;
- les déchets spécifiques à risques ou infectés provenant d'établissements de soins;
- tous déchets spéciaux, inflammables, corrosifs ou toxiques (peintures, solvants, produits phytopharmaceutiques, aérosols, etc.).

Depuis le 1^{er} juillet 2001:

Les Déchets Electriques et Electroniques (DEEE) peuvent être déposés gratuitement dans les recyparcs ou chez le détaillant lors de l'achat d'un nouvel appareil de même type. Ils sont ensuite démontés afin d'éliminer tous les composants polluants (ex: gaz fréon) et d'entamer le processus de recyclage des matériaux récupérés.

Les DEEE sont toujours admis à la collecte des encombrants. Toutefois, il faut savoir qu'en tant qu'encombrants, les DEEE sont mélangés aux autres objets et ne sont donc pas valorisés.

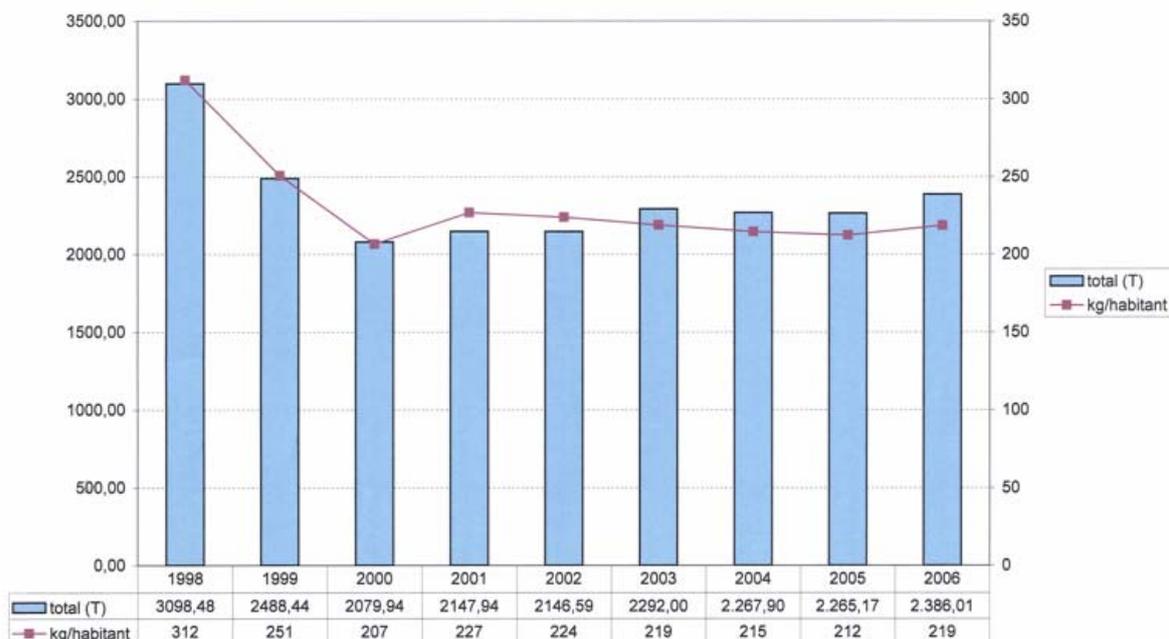
Textiles

Des conteneurs à textiles sont mis à disposition de la population sur la plupart des sites de bulles à verre.

L'ensemble du système mis en place semble bien rôdé et la satisfaction des habitants sur ce sujet semble de mise.

5.8.2. Quantités de déchets collectées

Le graphique ci-dessous compare l'évolution annuelle des tonnages d'ordures ménagères collectées et la production par habitant



Sources: Administration communale

On constate sur ce graphique qu'au cours de l'année 1999, la quantité d'ordures ménagères produite par habitant a chuté de 61 kg; cela est dû à la collecte sélective des papiers-cartons et des PMC mise en place le 1^{er} juillet 1999. Le tonnage étant notamment lié à la croissance démographique, le nombre de kg produit par habitant est un indicateur significatif. Après une hausse entre 2000 et 2001, la quantité a décliné jusqu'en 2005. Cependant, la légère remontée de 2006 est un signal auquel il est nécessaire de prêter attention.

Il est clair que d'un point de vue environnemental, des efforts sont à réaliser pour réduire encore la quantité de déchets produite par les ménages et les entreprises dans une optique de développement durable. L'éco-conseillère de la Commune œuvre dans cette optique afin de favoriser des techniques comme le compostage, l'éco-consommation...

5.8.3. Collecte de déchets ménagers à l'horizon 2008

A l'horizon 2008, l'intercommunale INTRADEL envisage la mise en place d'un plan de rationalisation et d'optimisation des collectes de déchets. La mise en place de ce plan entraînera le découpage du territoire provincial en zones de collectes uniformes (effet de taille, maîtrise des coûts, uniformisation des types et fréquences de collectes, uniformisation des contenants, disparition du tourisme des déchets) qui seront gérées par des Sociétés intercommunales. Selon INTRADEL, les zones de collectes en milieu rural devraient idéalement s'étendre à une population d'au moins 100.000 habitants. Il est dès lors apparu que les communes d'Ourthe-Amblève membres du GREOA et concernées par la problématique (Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Ouffet et Sprimont) ainsi que d'autres communes limitrophes à celles-ci, auraient intérêt à se regrouper pour constituer, ensemble, une zone de collecte. Outre les effets inhérents présentés ci-dessus, un

tel regroupement permettrait aux mandataires locaux d'obtenir une représentation et donc un certain contrôle sur les intercommunales chargées de la gestion de la zone. Les communes de Chaudfontaine, Clavier, Marchin, Modave, Nandrin, Neupré, Tinlot et Trooz ont marqué leur intérêt pour ce projet.

Plusieurs réunions rassemblant les représentants des communes précitées se sont déjà tenues sur la question; lors de ces rencontres, ceux-ci se sont notamment efforcés d'établir le "coût vérité" (par habitant) des services rendus à la population par la collecte des déchets ménagers et des encombrants (en ce compris la gestion des parcs à conteneurs mais à l'exclusion des bulles à verres et des déchets verts).

Il est apparu que la commune d'Aywaille, grâce à sa collecte effectuée par les services communaux, proposait un coût très intéressant par rapport à d'autres communes utilisant un collecteur privé. Ce constat est toutefois à nuancer car certains coûts connexes n'ont pu être isolés du fait de leur intégration dans les services communaux. En fonction des éléments actuellement mis sur la table, il est probable qu'une augmentation des coûts de collecte se manifeste.

Synthèse

Aywaille est une entité dont l'environnement naturel est assez remarquable par sa richesse et la diversité de ses sites dont certains bénéficient d'un voire de plusieurs statuts de protection comme par exemple la Heid des Gattes.

Forgeant une part de son identité, les paysages et le cadre vert de la Commune sont soumis à une pression résultant des activités humaines générant des pollutions. Les eaux de surfaces et souterraines ainsi que les forêts sont des ressources naturelles à préserver en prenant des mesures adéquates pour un développement respectueux de l'environnement. L'épuration des eaux par sous-bassins hydrographiques et une bonne gestion des déchets sont garantes d'un avenir pour les générations futures. Malgré des mesures d'ores et déjà prises, il est essentiel de poursuivre les efforts afin de lutter contre les menaces environnementales pesant sur l'entité.

6. MOBILITÉ ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE

La commune d'Aywaille reprend plusieurs axes routiers importants:

- l'autoroute des Ardennes E25 scindant le territoire communal selon un axe nord-sud et le dessert par deux sorties (46: Aywaille Remouchamps, 47: Aywaille Harzé);
- la N30 Liège/Bastogne;
- la N633, Comblain-au-Pont/Trois-Ponts longeant le cours de l'Amblève et distribue tous les complexes touristiques de la vallée;
- la N697, Aywaille/Spa se confondant avec la N 633 entre Aywaille et Remouchamps;
- la N86 Aywaille/Marche-en-Famenne.

Aywaille regroupe pratiquement la moitié de la population communale, Remouchamps et Nonceveux étant comme des centres secondaires. Il est dès lors normal de constater que les commerces et les pôles d'emploi sont principalement établis à Aywaille. En ce qui concerne les écoles secondaires la répartition s'établit entre Aywaille et Remouchamps. Les écoles fondamentales sont quant à elles dispersées sur le territoire. Enfin, une dernière grande caractéristique de la Commune réside dans son attrait touristique. Ces différents points influent de manière significative le trafic sur l'entité. Le Plan interCommunal de Mobilité Condroz-Ourthe-Amblève (PiCM) constitue un outil de choix où de nombreux points liés à cette matière sont traités. Le diagnostic et les lignes directrices préconisées dans le PiCM sont remis dans un contexte transcommunal. De nombreux éléments présentés dans ce chapitre sont donc tirés de cette étude.

6.1. *Flux de circulation*

En fonction de la densité de voiries régionales et de l'autoroute, il n'est pas étonnant de constater une densité de trafic relativement importante sur certains axes.

Au niveau des variations journalières de trafic, une augmentation de la circulation orientée vers Liège le matin et vers Marche le soir sur les routes régionales menant notamment aux entrées de l'autoroute E25 est constatée. En effet, de nombreuses personnes habitant la région d'Aywaille n'y travaillent pas nécessairement. Bien entendu, certains travailleurs d'entreprises aqualiennes n'habitent pas non plus nécessairement l'entité mais le phénomène est moins marqué dans ce sens.

Un point relativement important est la circulation sur la N633 entre Aywaille et Remouchamps. Il existe bien entendu un accroissement de circulation lors des heures de pointe; la présence de l'école secondaire Saint-Raphaël provoque certains ralentissements lors des entrées et sorties de cet établissement. Le trafic est également relativement important tout au long de la journée sur cette portion car de nombreux commerces s'y sont installés. Depuis quelques mois, suite à l'installation d'un GB, d'un Aldi et d'un Trafic, un feu provisoire a même été installé pour permettre à la clientèle sortant du complexe commercial de tourner vers Remouchamps et l'entrée de l'autoroute en toute sécurité. Depuis la fermeture de la Heid des Gattes, la N633 est la seule voie d'accès vers le centre d'Aywaille.

Le PiCM relève également que:

"Le centre d'Aywaille est soumis à de nombreuses contraintes en terme de mobilité, avec un trafic important (~10.000 véh./j), une forte concentration de commerces, des trottoirs exigus squattés par les terrasses des cafés et restaurants, une forte fréquentation touristique les jours de beau temps,... Ce contexte engendre d'importants problèmes de gestion des flux de trafic aux heures de pointe. A moyen-long terme, il est envisageable d'améliorer la situation sur la Place Thiry en réduisant le trafic de transit, qui pourrait être réorienté sur le chemin de halage, soit en rouvrant cet axe à la circulation, soit en aménageant un nouveau pont sur l'Amblève. Quelle que soit la solution retenue, il s'agit d'aménagements coûteux, entraînant également certaines contraintes (hausse du trafic sur la Heid des Gattes et problèmes d'exploitation du carrefour avec la N30, ...)."

Le problème est complexe à résoudre et réaménager le centre d'Aywaille doit être entrepris en tenant compte de ces aspects de mobilité. L'influence de la fermeture de la Heid des Gattes est également un élément constitutif de la problématique. Notons que le sujet de la réouverture après sécurisation est un dossier relativement difficile et polémique puisque des avis divergent sur ce sujet.

L'influence non négligeable du tourisme est à souligner et la saison touristique attire notamment de nombreux cyclotouristes, automobilistes voire des cars surtout à proximité des attractions majeures comme la Grotte de Remouchamps et le Monde sauvage d'Aywaille. Outre le flux de circulation, comme expliqué dans un autre paragraphe, certains problèmes liés à la sécurité routière et aussi au stationnement découlent de cet attrait touristique de la vallée.

Par contre sur les différentes voiries communales des hameaux, malgré une augmentation du trafic provoquée par une croissance du nombre d'habitants, le trafic reste relativement modeste.

6.2. Stationnement

De manière globale, il n'y a pas, ou très peu de problème de stationnement les jours moyens. Un manque de capacité de stationnement peut néanmoins se faire sentir certains week-ends de beau temps dans les endroits fortement développés en HoReCa et en tourisme comme Aywaille et Remouchamps. De plus, on peut remarquer que dans la majorité des localités disposant de commerces de proximité ou de bâtiments administratifs, les usagers sont enclins à se garer sur la chaussée ou sur le trottoir, gênant aussi bien l'écoulement du trafic que les piétons.

Il est à noter qu'environ 120 places de parking ont été aménagées aux abords de la gare d'Aywaille, favorisant ainsi l'intermodalité. Ces places sont indisponibles le samedi, cette surface étant consacrée au marché. De plus, une aire de stationnement relativement importante est présente devant la Maison communale et la Police.

En mai-juin 2001, des enquêtes d'occupation et de rotation pour l'entité d'Aywaille ont été effectuées par le bureau d'étude Transitec aidé par la police d'Aywaille. L'analyse des résultats a permis de dégager les observations suivantes:

- près de 250 places sont offertes au centre d'Aywaille. Plus des 3/4 (190 places) sont gratuites, illimitées et hors voirie. Les autres places (60) sont sur voirie, en zone bleue et donc limitée dans le temps afin d'assurer une rotation des véhicules.

- un faible demande résidentielle, avec $\pm 25\%$ d'occupation le matin à 6h;
- une forte occupation en journée (80 à 90%) par les clients et employés du secteur commercial;
- une demande relativement importante de la clientèle HoReCa en soirée;
- de très rares usagers illicites dans le temps (moyenne et longue durée $\pm 5\%$), mais consommant près de 11% de l'offre en stationnement (places x heures);
- de très nombreux usagers de courte durée (83% des usagers);
- un taux de rotation très élevé, avec 12,4 véh./j./place par rapport à l'occupation moyenne qui est de $\pm 83\%$;
- une offre en stationnement permettant de satisfaire la demande des usagers à tout moment de la journée les jours ouvrables moyens (occupation maximale $<95\%$);
- l'usage du stationnement au centre d'Aywaille peut être considéré comme bon, pour une zone commerçante avec places limitées dans le temps.

En ce qui concerne le stationnement, un point assez problématique se situe dans le petit hameau de Deigné qui attire un public croissant de par la typicité de ce village considéré comme un des plus beaux villages de Wallonie et par les diverses activités qui s'y tiennent (Marché aux fleurs, Deigné fleuri,...). Selon le succès de la manifestation, il est parfois extrêmement difficile de trouver une place de stationnement.

6.3. Sécurité routière, usagers doux et accidents

La vitesse excessive constatée de nombreux véhicules sur les routes régionales et parfois sur les voiries communales est un facteur d'insécurité majeur. De plus, hormis la Voie des Aulnes, cheminement cyclopédestre reliant Remouchamps à Aywaille, il n'existe aucune autre piste cyclable et emprunter les routes régionales en vélo dans les conditions actuelles est relativement dangereux. Dans le même ordre d'idées, l'absence d'accotement sur d'importants tronçons de la N633 vers Nonceveux et également vers Comblain-au-Pont rend la circulation des usagers doux particulièrement périlleuse surtout qu'aucune alternative par des chemins et sentiers n'est possible. Ce problème se marque également sur une portion de la N86 passant par le village d'Awan; cependant, depuis peu un trottoir reliant le parc résidentiel de Chant des Oiseaux vers le carrefour de la N30 a été aménagé.

Par rapport aux autres communes de la microrégion, le nombre d'accidents sur Aywaille est préoccupant, comme le montre le tableau ci-dessous.

| | Nombre d'accidents en 2005 | Population 01/01/2006 | Nombre d'accidents pour 100 personnes |
|-------------------|----------------------------|-----------------------|---------------------------------------|
| Stoumont | 29 | 3.006 | 0,96 |
| Aywaille | 62 | 10.910 | 0,57 |
| Province de Liège | 4.348 | 936.325 | 0,46 |
| Esneux | 56 | 13.072 | 0,43 |
| Hamoir | 14 | 3.692 | 0,38 |
| Anthisnes | 15 | 3.998 | 0,38 |
| Sprimont | 45 | 12.782 | 0,35 |
| Comblain-au-Pont | 17 | 5.372 | 0,32 |
| Ouffet | 2 | 2.529 | 0,08 |

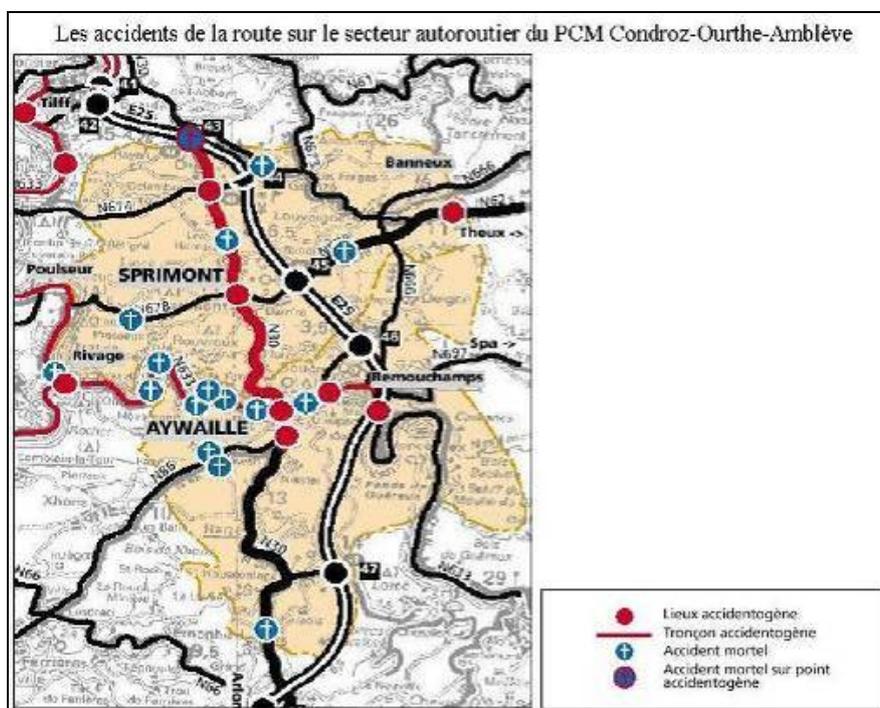
Sources: INS

Il convient toutefois de ne pas interpréter ces chiffres trop rapidement. En effet, de nombreux facteurs doivent être pris en compte comme la présence de l'autoroute, des routes régionales, du trafic de transit... Ainsi, si nous rapportons ces données au type de route, nous voyons que les communes ayant une autoroute sur leur territoire ont de l'ordre de 15 à 20 % d'accidents de roulage sur ces dernières.

| | Accidents en 2005 | | |
|------------------|-------------------|-------------------------------------|-----------|
| | Sur autoroutes | Sur routes régionales et communales | Total |
| Aywaille | 8 | 54 | 62 |
| Esneux | 10 | 46 | 56 |
| Sprimont | 8 | 37 | 45 |
| Ferrières | 4 | 28 | 32 |
| Stoumont | 0 | 29 | 29 |
| Comblain-au-Pont | 0 | 17 | 17 |
| Anthisnes | 0 | 15 | 15 |
| Hamoir | 0 | 14 | 14 |
| Ouffet | 0 | 2 | 2 |

Sources: INS

La carte suivante, extraite du PiCM, montre clairement les endroits les plus risqués en terme de sécurité routière.

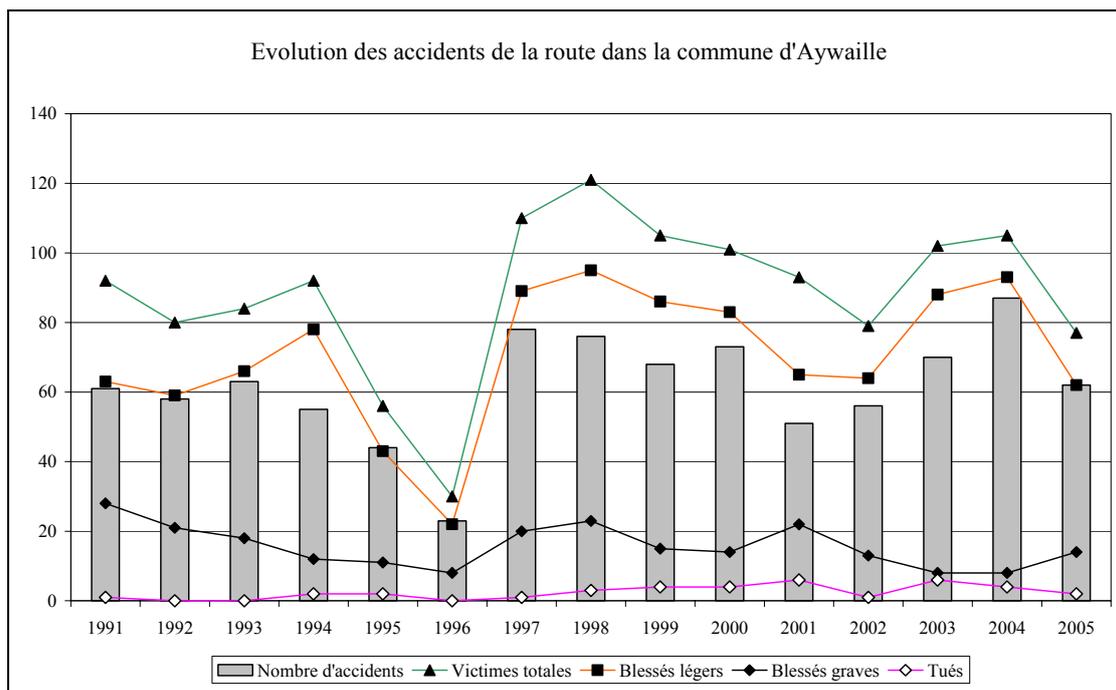


Sources: PCM Condroz-Ourthe-Ambève

A la lecture de cette carte, il apparaît clairement que la route reliant Aywaille et Comblain-au-Pont est particulièrement accidentogène avec de nombreux accidents mortels. Une route sinueuse couplée avec le phénomène de la vitesse excessive renforce la dangerosité de cette régionale. Par beau temps de nombreuses motos roulent à vive allure et, malheureusement, ils sont nombreux à être impliqués dans des accidents mortels. Les voiries régionales reliant

Aywaille à Remouchamps et Aywaille à Sprimont sont également considérées comme accidentogènes. Certains carrefours sont également des lieux dangereux; les points rouges de la carte démontrent que le croisement des voiries régionales et les entrées/sorties de la E25 restent des points sensibles.

Si nous nous intéressons maintenant à l'évolution des accidents de circulation à Aywaille, nous constatons qu'il est difficile d'établir une tendance générale, on remarquera tout de même que suite à l'évolution croissante des accidents entre 2001 et 2004, une nouvelle phase décroissante semble s'être amorcée en 2005. La plus grande part des victimes sont des blessés légers, les tués représentant de l'ordre de 2 à 5 % des victimes.



Sources: INS

| Nombre de personnes impliquées dans des accidents de la route | | | | | | | | | | | | |
|---|---------|---|-----------|---|-----------------|----|---------------|----|-------------------------|----|--------|----|
| | Piétons | | Cyclistes | | Cyclomotoristes | | Motocyclistes | | Conducteurs / passagers | | Autres | |
| | CA | % | CA | % | CA | % | CA | % | CA | % | CA | % |
| 1981 | 2 | 2 | 4 | 5 | 6 | 7 | 6 | 7 | 58 | 72 | 5 | 6 |
| 1983 | 3 | 3 | 7 | 8 | 17 | 19 | 2 | 2 | 57 | 65 | 2 | 2 |
| 1985 | 5 | 6 | 6 | 7 | 10 | 12 | 4 | 5 | 60 | 71 | 0 | 0 |
| 1987 | 6 | 7 | 4 | 5 | 6 | 7 | 0 | 0 | 59 | 72 | 7 | 9 |
| 1989 | 4 | 4 | 6 | 6 | 12 | 11 | 8 | 8 | 70 | 66 | 6 | 6 |
| 1991 | 8 | 9 | 5 | 6 | 11 | 13 | 5 | 6 | 52 | 59 | 7 | 8 |
| 1993 | 2 | 3 | 5 | 6 | 7 | 9 | 5 | 6 | 51 | 65 | 8 | 10 |
| 1995 | 3 | 5 | 5 | 9 | 1 | 2 | 3 | 5 | 40 | 71 | 4 | 7 |
| 1997 | 9 | 8 | 6 | 6 | 10 | 9 | 6 | 6 | 73 | 67 | 5 | 5 |
| 1999 | 5 | 5 | 3 | 3 | 10 | 10 | 9 | 9 | 72 | 69 | 6 | 6 |
| 2001 | 5 | 5 | 0 | 0 | 4 | 4 | 8 | 9 | 68 | 73 | 8 | 9 |
| 2003 | 6 | 6 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 7 | 76 | 72 | 3 | 3 |
| 2005 | 4 | 5 | 1 | 1 | 4 | 5 | 11 | 14 | 51 | 66 | 6 | 8 |

CA: Chiffre absolu

Sources: INS

Le tableau ci-dessus montre clairement que l'essentiel des personnes impliquées dans des accidents de la route sont des conducteurs d'automobile et leurs passagers. L'ensemble des cyclistes, cyclomotoristes et motocyclistes, considérés comme des usagers plus fragiles, constitue, en fonction des années, entre 15 et 25 % des personnes impliquées dans les accidents. Les piétons représentent 5 à 10 % des victimes.

6.4. Transports collectifs

La desserte et la fréquentation des réseaux de transports collectifs sur la commune d'Aywaille se caractérisent par les principaux éléments suivants:

- 12 lignes régulières des TEC passent sur la commune d'Aywaille;
- hormis les lignes structurantes 727 (Aywaille - Verviers), 64 (Liège - Aywaille via Banneux) et 65b (Liège - Aywaille via Sprimont), les fréquences de desserte sont uniquement adaptées aux besoins des scolaires (2-6 bus/j. dans les deux sens);
- une relativement bonne desserte routière, avec notamment les lignes 64 et 65 qui offrent près de 70 bus/j. dans les deux sens vers Liège;
- des liaisons directes impossibles avec le secteur du Sart-Tilman (CHU, Ulg);
- la ligne IR Liège - Luxembourg dessert la gare d'Aywaille avec 23 trains/j. (dans les deux sens);
- une faible fréquentation de la gare d'Aywaille, avec seulement 3.600 voy./j.

Sources: PCM Condroz-Ourthe-Amblève

La commune d'Aywaille jouit d'une relativement bonne offre en transports collectifs, mais qui peine à attirer une grande clientèle, conséquence du très bon réseau routier et de la proximité de l'E25 permettant des déplacements rapides dans toutes les directions ce qui favorise l'utilisation de la voiture. Le tableau suivant illustre les temps de parcours estimés pour se rendre d'Aywaille au centre de Liège aux heures de pointe.

| Temps de parcours estimé vers Liège | |
|-------------------------------------|--------|
| Véhicule personnel | 25-30' |
| SNCB | 20-30' |
| TEC | 35-45' |

Sources: PiCM Condroz-Ourthe-Amblève

Il est à noter que l'augmentation de population se concentre de plus en plus en périphérie des localités importantes de la commune, où la desserte des transports en commun est parfois très faible. Il s'ensuit une utilisation journalière presque obligatoire de 1 à 2 véhicules pour chaque ménage.

Synthèse

La commune d'Aywaille bénéficie d'une excellente position par rapport aux routes régionales importantes. Celles-ci permettent en effet un rayonnement tous azimuts et donc des facilités de déplacement pour les habitants. De plus, la présence de l'autoroute E25 amplifie ces facilités tout en préservant les routes communales du gros transit. Néanmoins, ce réseau routier, ajouté au réseau de transports en commun souvent déficient, induit une utilisation importante de la voiture et la densité du trafic se manifeste par un engorgement du trafic notamment au centre de l'entité.

Peu de problèmes de stationnement se manifestent dans la Commune, si ce n'est à Aywaille centre. En effet, les jours de congé et de manifestation, la concentration de services et de commerces provoque un afflux vers le centre de l'entité.

Le peu d'infrastructures destinées aux usagers doux est un facteur d'insécurité pour ces derniers. De plus, la vitesse excessive des véhicules renforce le danger. Le nombre d'accidents de la route est important sur la Commune. En effet, de toutes les communes d'Ourthe-Amblève, celle d'Aywaille compte le plus grand nombre d'accidents de la route. Au vu des lieux d'accidents, les routes larges, rapides et sinueuses de la commune sont des endroits sensibles.

Le centre d'Aywaille semble bien desservi en transports en commun ce qui n'est pas le cas des différents hameaux de l'entité expliquant le besoin des habitants de s'équiper en véhicules motorisés.

7. POPULATION

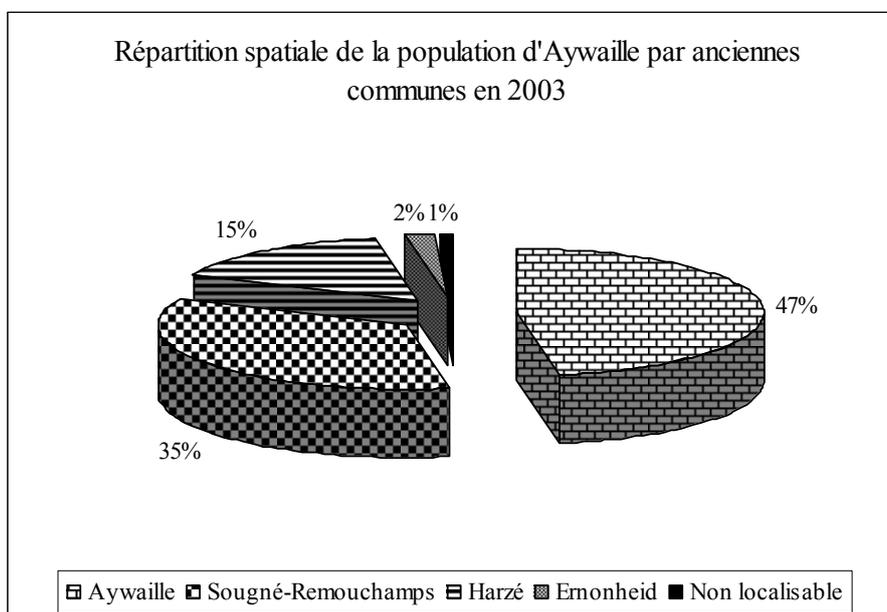
7.1. Etat actuel de la population

Au premier janvier 2006, la commune d'Aywaille comptait 10.910 habitants selon l'INS. Le recensement de juin 2006 faisait état de 10.987 habitants.

L'entité d'Aywaille regroupe les anciennes communes d'Aywaille, Sougné-Remouchamps, Harzé et Ernonheid. En 2003, la population ne se répartissait pas de manière égale sur l'ensemble du territoire de la Commune. Elle se concentrait à 47% dans l'ancienne commune d'Aywaille. Remouchamps représentait 35%, Harzé 15% et l'ancienne commune de Ernonheid 2%.

| Répartition spatiale de la population d'Aywaille (recensement 2003) | | |
|---|---------------|----|
| | CA | % |
| Aywaille | 4.954 | 47 |
| Sougné/Remouchamps | 3.625 | 35 |
| Harzé | 1.603 | 15 |
| Ernonheid | 211 | 2 |
| Hors secteur statistique | 78 | 1 |
| <i>Total</i> | <i>10.065</i> | |

Sources: INS

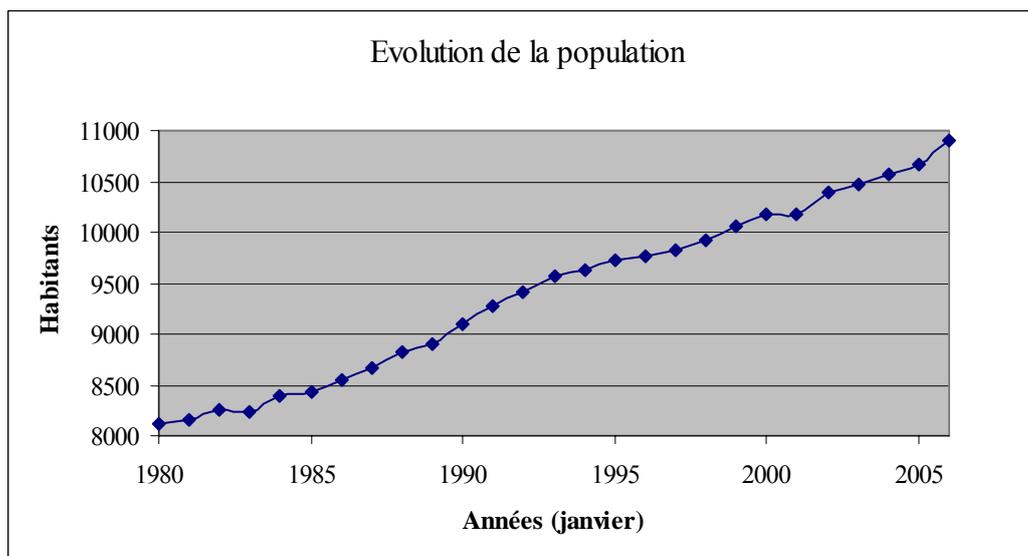


Sources: INS

Cette répartition inégale de la population s'explique par le fait qu'Aywaille-centre représente 9,5% des habitants, le Chalet et les Crétales un peu plus de 6% chacun, Sougné-Remouchamps-centre 8%. Une concentration plus forte de population est mesurée au niveau de ces deux centres qui sont également tournés vers les activités commerciales et touristiques. Finalement, il s'agit d'un environnement semi-urbain avec une forte densité de population en comparaison avec les autres villages composant l'entité. Le tableau reprenant la répartition par secteur statistique accrédite cette constatation.

| Répartition de la population par secteur statistique en janvier 2003 | | |
|--|------------------|-------------|
| | Chiffres absolus | % |
| <i>Aywaille</i> | 4954 | 47,3 |
| Aywaille-centre | 939 | 9,0 |
| Gendarmerie | 206 | 2,0 |
| Dieupart | 83 | 0,8 |
| Le Chalet | 666 | 6,4 |
| Les Crétales | 648 | 6,2 |
| Niaster | 473 | 4,5 |
| Kin-Stockeu | 258 | 2,5 |
| Fonzai-Bois d'Aywaille | 89 | 0,8 |
| Awan-centre | 784 | 7,5 |
| La Belle Croix | 154 | 1,5 |
| Awan-hab. dispersées | 50 | 0,5 |
| Septroux-centre | 240 | 2,3 |
| Chambralles | 95 | 0,9 |
| Martinrive | 147 | 1,4 |
| Amblève | 122 | 1,2 |
| <i>Sougné-Remouchamps</i> | 3625 | 34,6 |
| Sougné-Remouchamps centre | 852 | 8,1 |
| Croix Benoît-Hobister | 112 | 1,1 |
| Bellin-Heid | 82 | 0,8 |
| Sougné-Remouchamps Ourthe-Amblève | 131 | 1,3 |
| Han | 600 | 5,7 |
| Hénumont | 11 | 0,1 |
| Habitations dispersées sur la Heid | 75 | 0,7 |
| Nonceveux | 379 | 3,6 |
| Sedoz | 92 | 0,9 |
| Nonceveux- hab. dispersées | 229 | 2,2 |
| Ville-au-Bois | 36 | 0,3 |
| Quarreux-Bablette | 71 | 0,7 |
| Deigné-centre | 272 | 2,6 |
| Playe | 29 | 0,3 |
| Playe- habit. dispersées | 26 | 0,2 |
| Les Zeys | 195 | 1,9 |
| Deigné-hab. dispersées | 172 | 1,6 |
| Secheval | 261 | 2,5 |
| <i>Harzé</i> | 1603 | 15,3 |
| Harzé-centre | 469 | 4,5 |
| Pavillonchamps | 145 | 1,4 |
| Pavillonchamps-Piromboeuf, hab. dispersées | 224 | 2,1 |
| Priestet-Fayhay | 98 | 0,9 |
| Havelange | 176 | 1,7 |
| Houssonloge | 60 | 0,6 |
| Paradis | 138 | 1,3 |
| Pouhon-hab. dispersées | 293 | 2,8 |
| <i>Ernonheid</i> | 211 | 2,0 |
| Ernonheid-centre | 85 | 0,8 |
| Faiveue-La Levie | 126 | 1,2 |
| <i>Hors secteur statistique</i> | 78 | 0,7 |

7.2. Croissance démographique



Source: Administration communale

La commune d'Aywaille est marquée par une croissance démographique pratiquement constante depuis le début des années 80 comme le montre le graphique. Entre 1980 et 2006, la commune a gagné 2.785 habitants.

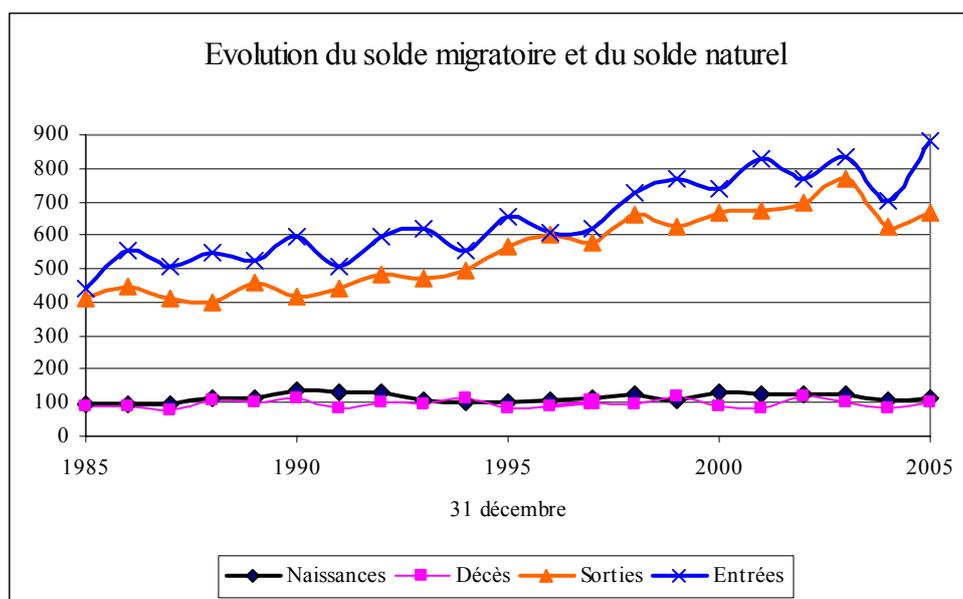
Cette croissance démographique se poursuit encore aujourd'hui. Le taux moyen de variation annuel du nombre d'habitants a été de 1,21% entre 1980 et 1991 pour 1,12% entre 1991 et 2001.

Si ce dernier taux se maintient dans les prochaines années, la commune gagnera encore 113 habitants par an pour atteindre 11.203 habitants pour 2010. Les conséquences de cet accroissement sont donc à anticiper aussi bien en termes d'infrastructures que de services.

7.3. Raisons de cette croissance démographique

7.3.1. Commune d'Aywaille

Le graphique suivant montre bien les causes de cette augmentation du nombre d'habitants: le solde migratoire (entrées moins sorties) a été le principal acteur de cette croissance, le solde naturel (naissances moins décès) apportant une bien moindre contribution.



Source: administration communale

C'est le scénario courant dans la majorité des communes rurales wallonnes. En effet, l'exode rural est enrayé depuis de nombreuses années et on assiste actuellement au phénomène inverse, les centres urbains se dépeuplent et ne sont plus le siège que des activités professionnelles et commerciales.

7.3.2. Performances démographiques des communes voisines

La croissance démographique observée à Aywaille entre 1981 et 2006 (+ 33 %) est une bonne croissance par rapport aux communes de la microrégion:

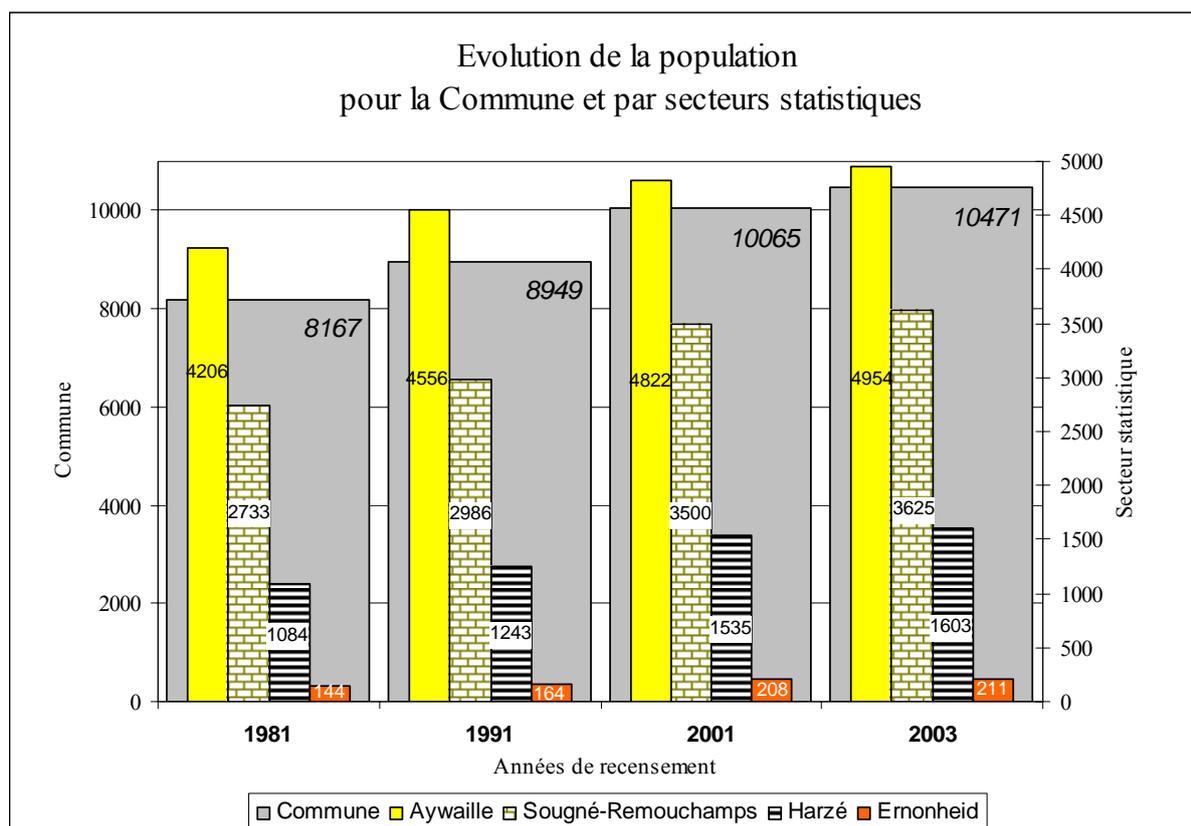
| Evolution de la population entre 1981 et 2006 | |
|---|---------------|
| Ferrières | + 38 % |
| Aywaille | + 33 % |
| Sprimont | + 32 % |
| Stoumont | + 26 % |
| Anthisnes | + 24 % |
| Esneux | + 13 % |
| Hamoir | + 15 % |
| Ouffet | + 9 % |
| Comblain-au-Pont | + 8 % |

Source: INS

Dans une Wallonie qui ne connaît qu'un faible accroissement du nombre de ses habitants, le gain démographique réalisé par certaines communes se fait inévitablement au détriment d'autres communes et plus spécialement des grandes villes. Aywaille appartient à cette catégorie de communes encore "vertes", attractives pour les populations du vieux sillon industriel liégeois en quête d'une meilleure qualité de vie.

Cependant certaines communes voisines ont un meilleur score. Cela peut notamment être dû à la proximité de grandes voies de communication routières. En effet, la proximité de l'autoroute E25 semble influencer sur le choix du lieu d'habitation. A l'avenir, la future liaison autoroutière Cerexhe-Heuseux Beaufays représente également un facteur pouvant favoriser l'attractivité de cette région verdoyante périurbaine.

Le graphique ci-dessous montre cette évolution pour la Commune et par anciennes Communes, rappelons que 78 habitants n'ont pas été localisés dans les chiffres 2003.



Sources INS

7.4. Villages de prédilection des nouveaux habitants

Les données précédentes l'ont bien montré: l'immigration en provenance d'autres communes constitue la source principale de l'augmentation de la population communale. Les naissances ne représentent qu'un apport marginal.

Dès lors, la comparaison de l'évolution du nombre d'habitants par secteurs statistiques permet de montrer quels sont les lieux d'implantation privilégiés par les nouveaux arrivants dans la commune d'Aywaille, ainsi que l'évolution par quartiers et par hameaux.

7.4.1. Aywaille

Par périodes de 10 ans, les quartiers et hameaux composant l'ancienne commune d'Aywaille ont une variation du nombre d'habitants moins importante entre 1991 et 2001 (266) qu'entre 1981 et 1991 (350). Entre 2001 et 2003, l'évolution est de 132 habitants, soit en termes relatifs, une évolution supérieure à celles observées entre 1981-1991 et 1991-2001.

| Evolution de la population par secteur statistique | | | | |
|--|------|------|------|------|
| | 1981 | 1991 | 2001 | 2003 |
| <i>Total Aywaille</i> | 4206 | 4556 | 4822 | 4954 |
| Aywaille-centre | 1103 | 999 | 953 | 939 |
| Gendarmerie | 220 | 221 | 217 | 206 |
| Dieupart | 67 | 90 | 96 | 83 |
| Le Chalet | 669 | 692 | 659 | 666 |
| Les Crétales | 471 | 554 | 636 | 648 |
| Niaster | 190 | 307 | 454 | 473 |
| Kin-Stockeu | 229 | 240 | 245 | 258 |
| Fonzai-Bois d'Aywaille | 72 | 81 | 91 | 89 |
| Awan-centre | 529 | 589 | 606 | 784 |
| La Belle Croix | 189 | 225 | 256 | 154 |
| Awan-habit. dispersées | 18 | 26 | 44 | 50 |
| Septroux-centre | 198 | 215 | 221 | 240 |
| Chambralles | 69 | 83 | 106 | 95 |
| Martinrive | 98 | 114 | 113 | 147 |
| Amblève | 84 | 120 | 125 | 122 |

Source: INS

Il existe une régression de la population du noyau central d'Aywaille au profit de ses quartiers et hameaux périphériques. La dévitalisation des centres plus urbanisés est un fait constaté dans d'autres régions car les citoyens voulant habiter des entités comme Aywaille recherchent un cadre moins urbain et plus verdoyant. Dans une certaine mesure, cet exode périphérique représente une menace pour cette mixité fonctionnelle (logement-commerce) du centre de l'entité.

Depuis 1981, Les nouveaux arrivants ont privilégié le quartier des Crétales (+177), le village de Niaster (+283), Chambralles (+26). Par contre, Aywaille-centre (-164), ainsi que les quartiers de la Gendarmerie (-14) perdent des habitants.

Le relief accidenté, la faible surface disponible à la construction, le développement commercial du centre et les nouvelles exigences du concept de vie sont les causes premières de cette régression.

Remarquons qu'entre 2001 et 2003, l'INS a quelque peu modifié la limite de certains secteurs statistiques afin de s'adapter à l'urbanisation croissante. Ainsi, l'évolution particulière de Awan et de La Belle Croix peut s'expliquer.

Le quartier des Crétales voit sa population augmenter fortement. Cet accroissement est dû à la grande réserve de terrains disponibles et à la construction de logements sociaux.

7.4.2. Sougné-Remouchamps

C'est dans l'ancienne commune de Remouchamps que l'augmentation de la population est la plus grande. En effet, elle est de 892 habitants entre 1981 et 2003 pour 748 habitants à Aywaille, 519 à Harzé et 77 à Ernonheid.

Le centre de Remouchamps, y compris sa partie Ourthe-Ambève et les quartiers Croix Benoît, Hodister, Bellin-Heid, totalisaient 1.177 habitants en 2003, 1.180 habitants en 2001 pour 1.162 en 1991 et 1.242 en 1981. Il y a une stabilisation de la population depuis 1991. Cependant, il y a eu une forte diminution (-80) entre 1981 et 1991.

Les hameaux de Han, Nonceveux, Les Zeys et Deigné ont un accroissement important. Depuis 1981, Han a plus que doublé sa population (600 en 2003), Nonceveux a gagné près de 300 habitants et Deigné, plus de 100.

| Evolution de la population par secteur statistique | | | | |
|--|------|------|------|------|
| | 1981 | 1991 | 2001 | 2003 |
| <i>Total Sougné-Remouchamps</i> | 2733 | 2986 | 3500 | 3625 |
| Sougné-Remouchamps centre | 889 | 809 | 857 | 852 |
| Croix Benoît-Hobister | 110 | 116 | 107 | 112 |
| Bellin-Heid | 80 | 73 | 78 | 82 |
| Sougné-Remouchamps-Ourthe-Ambève | 163 | 164 | 138 | 131 |
| Han | 255 | 343 | 564 | 600 |
| Hénumont | 15 | 9 | 10 | 11 |
| Habitations dispersées sur la Heid | 62 | 65 | 67 | 75 |
| Nonceveux | 280 | 330 | 388 | 379 |
| Sedoz | 70 | 81 | 88 | 92 |
| Nonceveux- habit. dispersées | 44 | 116 | 184 | 229 |
| Ville-au-Bois | 32 | 32 | 27 | 36 |
| Quarreux-Bablette | 52 | 62 | 74 | 71 |
| Deigné-centre | 222 | 240 | 257 | 272 |
| Playe | 10 | 17 | 23 | 29 |
| Playe- habit. dispersées | 12 | 23 | 29 | 26 |
| Les Zeys | 118 | 161 | 195 | 195 |
| Deigné-habit. dispersées | 97 | 114 | 166 | 172 |
| Secheval | 222 | 231 | 248 | 261 |

Sources: INS

7.4.3. Harzé

La population du centre de Harzé est stable de 1981 à 2003 (+ 30 habitants). Tout comme à Aywaille et Sougné-Remouchamps, le centre ne dispose plus de terrains attractifs. L'habitat se développe donc dans les hameaux périphériques. Les évolutions les plus importantes entre 1981 et 2003 sont localisées à Pavillonchamps, Havelange et Pouhon. Une autre évolution notable est à Priestet-Fayhay qui, malgré un faible accroissement entre 1981 et 1991, a gagné plus de 40 habitants entre 1991 et 2001.

| Evolution de la population par secteur statistique | | | | |
|--|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 1981 | 1991 | 2001 | 2003 |
| <i>Total Harzé</i> | <i>1084</i> | <i>1243</i> | <i>1535</i> | <i>1603</i> |
| Harzé-centre | 439 | 440 | 457 | 469 |
| Pavillonchamps | 89 | 114 | 139 | 145 |
| Pavillonchamps-Piromboeuf habit. dispersées | 151 | 180 | 227 | 224 |
| Priestet-Fayhay | 50 | 60 | 101 | 98 |
| Havelange | 60 | 88 | 156 | 176 |
| Houssonloge | 42 | 47 | 62 | 60 |
| Paradis | 101 | 125 | 126 | 138 |
| Pouhon-habit. dispersées | 152 | 189 | 267 | 293 |

Sources: INS

7.4.4. Ernonheid

Ernonheid est la plus petite des communes fusionnées. L'accroissement de la population y est faible par rapport aux autres anciennes communes. L'évolution de population s'élève à une soixantaine d'habitants par rapport à 1981.

| Evolution de la population par secteur statistique | | | | |
|--|------------|------------|------------|------------|
| | 1981 | 1991 | 2001 | 2003 |
| <i>Total Ernonheid</i> | <i>144</i> | <i>164</i> | <i>208</i> | <i>211</i> |
| Ernonheid-centre | 69 | 83 | 96 | 85 |
| Faiveue-La Levie | 75 | 81 | 112 | 126 |

Sources: INS

7.5. Age de la population

7.5.1. Population par grands groupes d'âges

Par rapport à l'ensemble de la Wallonie, la population de la commune d'Aywaille présente une structure d'âge fort semblable à la moyenne, comme le montre le tableau suivant:

| Répartition de la population par grands groupes d'âges en 2006 | | | |
|--|-------------|----------------|-------------|
| | - de 18 ans | de 18 à 64 ans | + de 64 ans |
| Aywaille | 22 % | 62 % | 16 % |
| Wallonie | 23 % | 61 % | 16 % |
| Microrégion | 22 % | 61 % | 17 % |

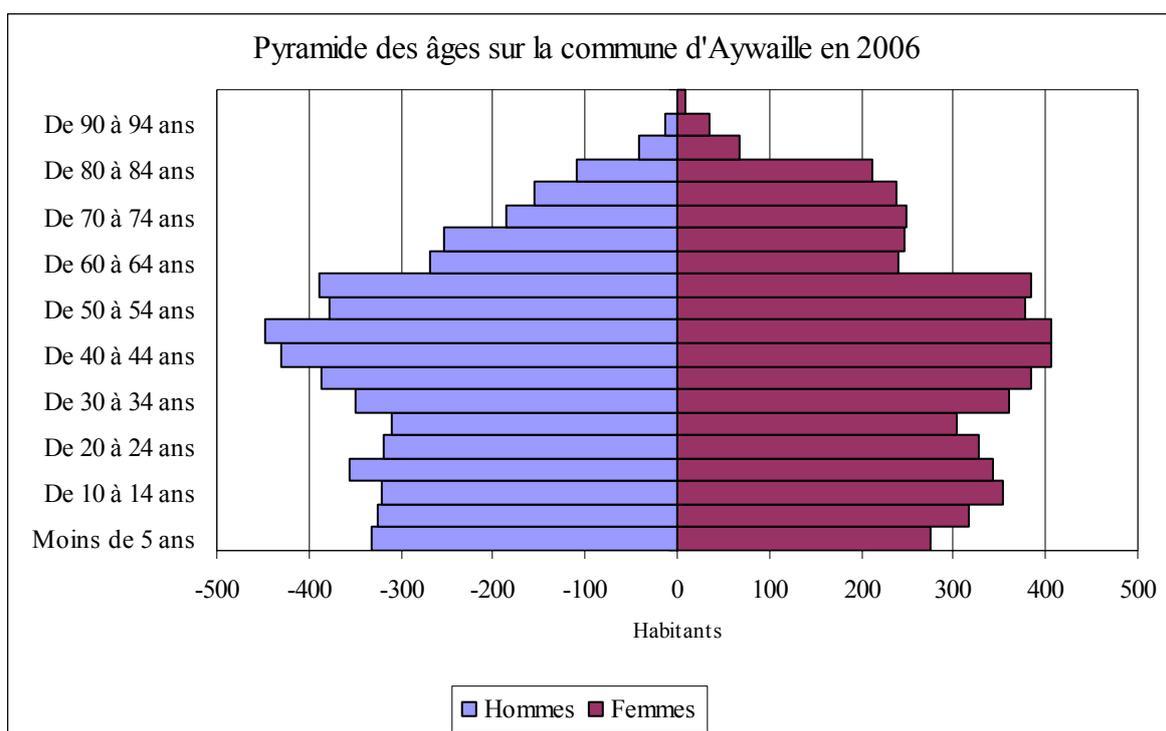
Sources: INS

Il s'agit d'une structure d'âge classique se retrouvant dans la microrégion ainsi que dans la Région wallonne.

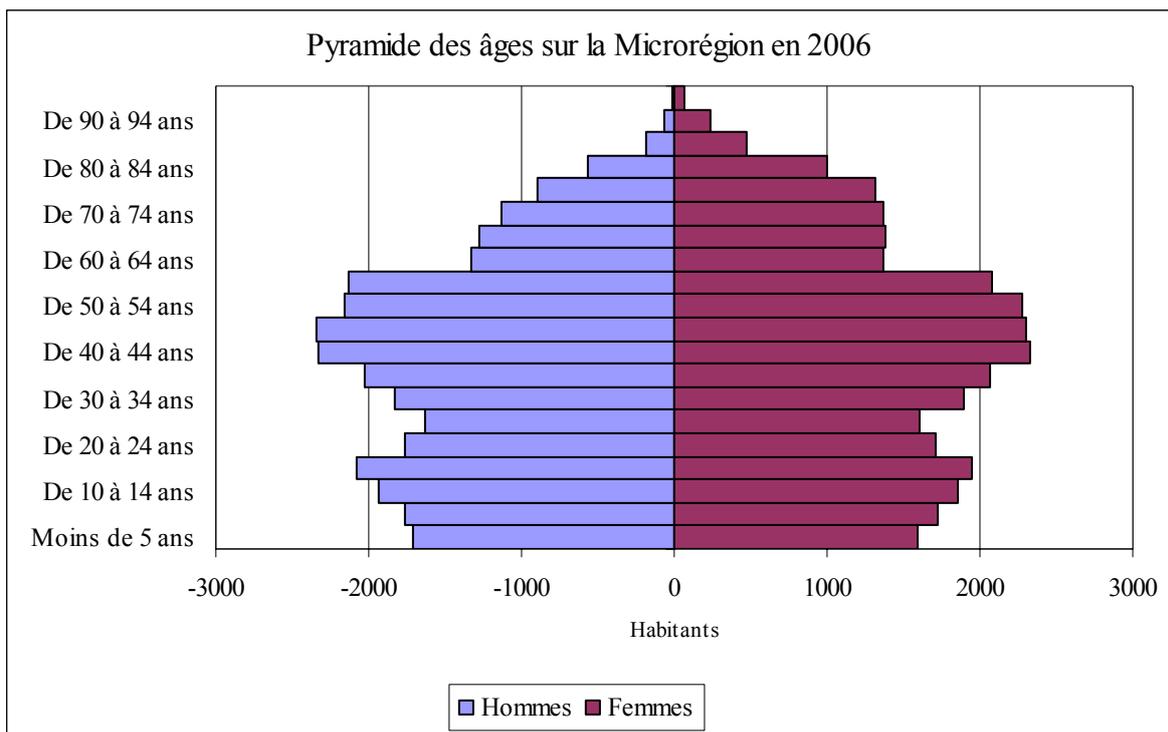
7.5.2. Pyramides des âges

La pyramide des âges de la population communale suggère quelques commentaires:

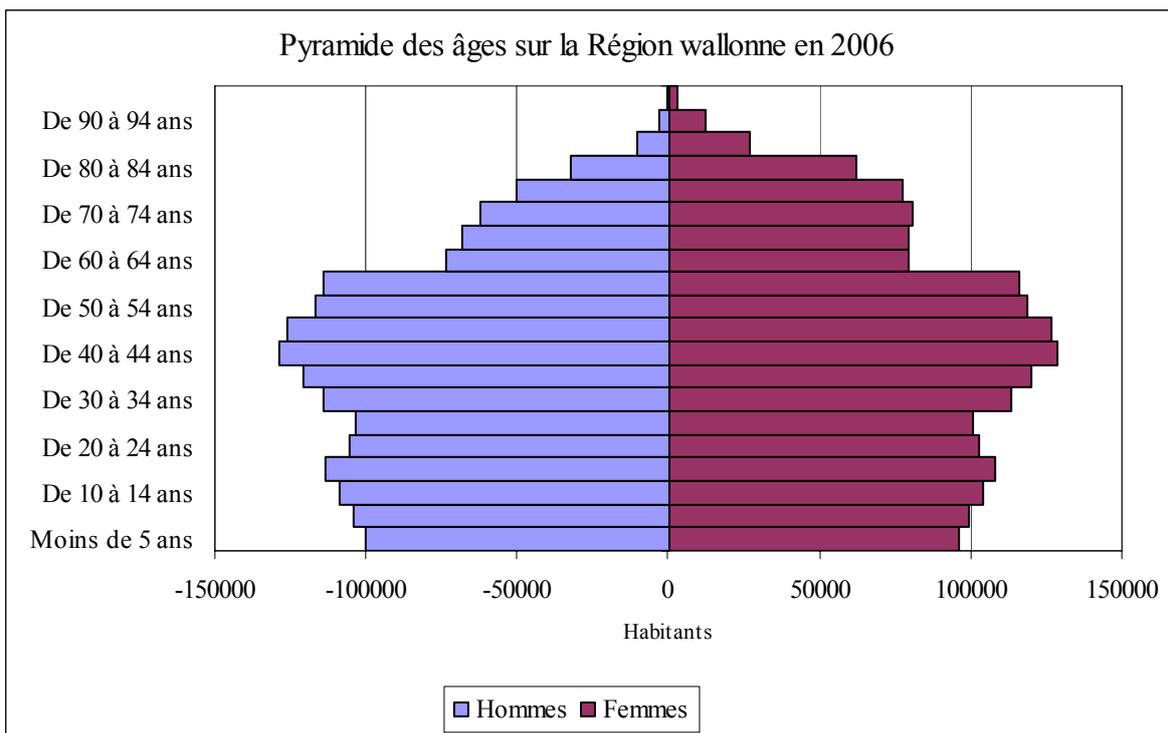
- les groupes d'âges les plus représentés sont ceux des générations du baby-boom d'après guerre, ayant maintenant entre 30 et 55 ans;
- la succession n'est pas assurée puisque les générations suivantes sont moins nombreuses: cela constitue un fait positif dans la mesure où la demande d'emplois pourrait se réduire, mais cela constitue aussi un fait négatif dans la mesure où les charges du papy-boom vont reposer sur moins d'actifs. Cet état de fait se retrouve aussi bien dans la microrégion que dans la Région wallonne.



Source: INS

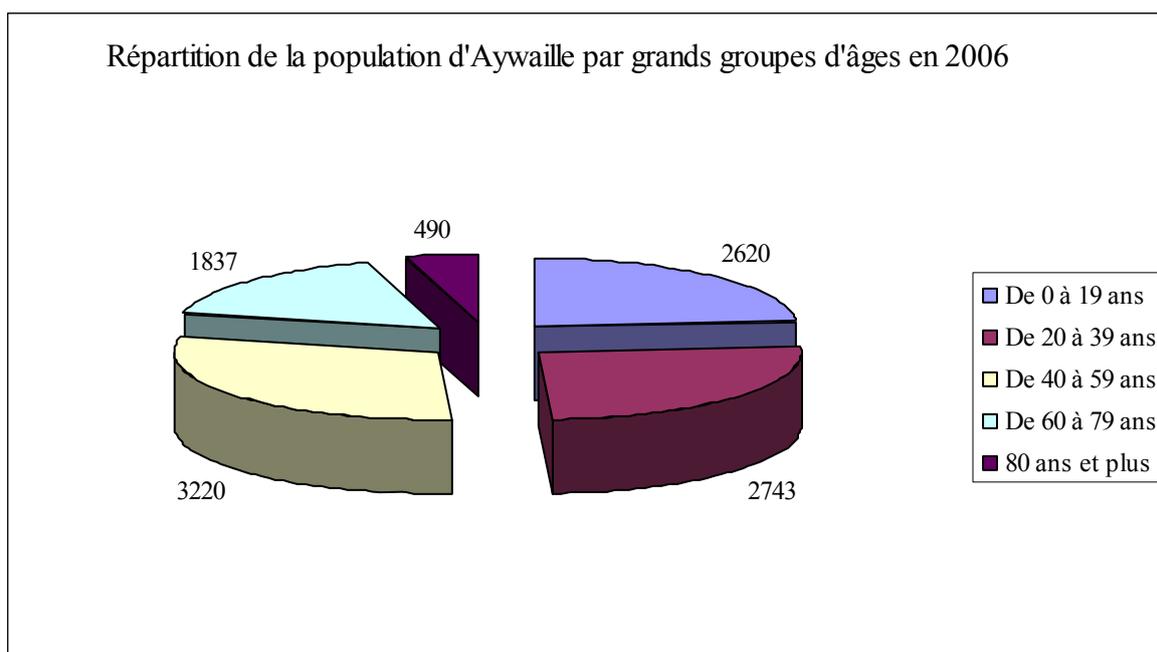


Source: INS



Source: INS

Vu la présentation d'une manière différente, on s'aperçoit immédiatement que les personnes comprises entre 40 et 80 ans représentent environ la moitié de la population de la Commune.



Source: INS

7.5.3. Coefficients de sénilité et de dépendance

Deux indicateurs montrent que la commune d'Aywaille présente une population dont la structure d'âge est plus ou moins similaire à la structure wallonne:

- Le coefficient de sénilité mesure le poids quantitatif des plus de soixante ans sur les moins de vingt ans. Celui-ci est légèrement plus important à Aywaille que dans la microrégion et la Région wallonne.

| Coefficient de sénilité en 2006 | |
|---------------------------------|------|
| Aywaille | 0,89 |
| Wallonie | 0,87 |
| Microrégion | 0,87 |

Source: INS

- Le coefficient de dépendance quantifie le poids des moins de 20 ans et des plus de 60 ans (personnes à charge) sur les personnes en âge de travailler. Cette fois, celui-ci est moins important à Aywaille que dans la microrégion et la Région wallonne.

| Coefficient de dépendance en 2006 | |
|-----------------------------------|------|
| Aywaille | 0,83 |
| Wallonie | 0,84 |
| Microrégion | 0,84 |

Source: INS

La combinaison de ces deux facteurs indique donc, par rapport à la microrégion et à la Région wallonne, que la population d'Aywaille compte peu de jeunes par rapport aux pensionnés mais que le nombre de personnes en âge de travailler y est important. A moyen et long terme, Aywaille risque donc de voir vieillir sa population.

7.5.4. Répartition de la population par classes d'âge et par secteurs statistiques

Certains quartiers et hameaux se distinguent par une structure d'âge de leur population différente de la moyenne communale.

Le tableau suivant reprend pour le recensement 2001 la structuration de la population par secteurs statistiques.

| Structure de la population par secteur statistique (recensement 2001) | | | | | | |
|---|--|----|-------|----|---------|----|
| Population totale | 10.065 | | | | | |
| | Classes d'âges | | | | | |
| | 0-19 | % | 19-64 | % | 65 et + | % |
| | Aywaille + partie de Rouvieux | | | | | |
| Aywaille-centre | 161 | 17 | 535 | 56 | 257 | 27 |
| Gendarmerie | 37 | 17 | 117 | 54 | 63 | 29 |
| Dieupart | 20 | 21 | 56 | 58 | 20 | 21 |
| Le Chalet | 154 | 23 | 380 | 58 | 125 | 19 |
| Les Crétales | 178 | 28 | 403 | 63 | 55 | 9 |
| Niaster | 105 | 23 | 291 | 64 | 58 | 13 |
| Kin-Stockeu | 60 | 24 | 153 | 62 | 32 | 13 |
| Fonzai-Bois d'Aywaille | 24 | 26 | 48 | 53 | 19 | 21 |
| Awan Centre | 155 | 26 | 374 | 62 | 77 | 13 |
| La Belle Croix | 56 | 22 | 167 | 65 | 33 | 13 |
| Awan - habit. dispersées | 8 | 18 | 33 | 75 | 3 | 7 |
| Septroux-centre | 51 | 23 | 134 | 61 | 36 | 16 |
| Chambralles | 31 | 29 | 64 | 60 | 11 | 10 |
| Martinrive | 14 | 12 | 80 | 71 | 19 | 17 |
| Amblève | 36 | 29 | 70 | 56 | 19 | 15 |
| Total | 1.090 | 23 | 2.905 | 60 | 827 | 17 |
| Total général | 4.822 | | | | | |
| | Sougné-Remouchamps + partie de Louveigné | | | | | |
| Sougné-Remouchamps centre | 216 | 25 | 482 | 56 | 159 | 19 |
| Croix Benoît-Hobister | 21 | 20 | 65 | 61 | 21 | 20 |
| Bellin-Heid | 24 | 31 | 41 | 53 | 13 | 17 |
| Sougné-Remouchamps Ourthe-Amblève | 34 | 25 | 69 | 50 | 35 | 25 |
| Han | 116 | 21 | 366 | 65 | 82 | 15 |
| Henumont | 2 | 20 | 5 | 50 | 3 | 30 |
| La Heid - habit. dispersées | 18 | 27 | 41 | 61 | 8 | 12 |
| Nonceveux | 120 | 31 | 207 | 53 | 61 | 16 |
| Sedoz | 24 | 27 | 46 | 52 | 18 | 20 |
| Nonceveux - habit. dispersées | 35 | 19 | 125 | 68 | 24 | 13 |
| Ville-au-Bois | 6 | 22 | 14 | 52 | 7 | 26 |
| Quarreaux-Bablette | 9 | 12 | 42 | 57 | 23 | 31 |
| Deigné Centre | 72 | 28 | 155 | 60 | 30 | 12 |
| Playe | 7 | 30 | 15 | 65 | 1 | 4 |
| Playe - habit. dispersées | 12 | 41 | 16 | 55 | 1 | 3 |
| Les Zeys | 55 | 28 | 117 | 60 | 23 | 12 |
| Deigné - habit. dispersées | 56 | 34 | 96 | 58 | 14 | 8 |

| | | | | | | |
|--------------------------------|-----------|----|-------|----|-----|----|
| Sécheval | 61 | 25 | 141 | 57 | 46 | 19 |
| Total | 888 | 25 | 2.043 | 58 | 569 | 16 |
| Total général | 3.500 | | | | | |
| | Harzé | | | | | |
| Harzé-centre | 115 | 25 | 258 | 56 | 84 | 18 |
| Pavillonchamps | 43 | 31 | 81 | 58 | 15 | 11 |
| Pironboeuf - habit. dispersées | 53 | 23 | 137 | 60 | 37 | 16 |
| Priestet-Fayhai | 32 | 32 | 53 | 52 | 16 | 16 |
| Havelange | 43 | 28 | 96 | 62 | 17 | 11 |
| Houssonloge | 11 | 18 | 39 | 63 | 12 | 19 |
| Paradis | 34 | 27 | 72 | 57 | 20 | 16 |
| Pouhon - habit. dispersées | 78 | 29 | 158 | 59 | 31 | 12 |
| Total | 409 | 27 | 894 | 58 | 232 | 15 |
| Total général | 1.535 | | | | | |
| | Ernonheid | | | | | |
| Ernonheid-centre | 26 | 27 | 60 | 63 | 10 | 10 |
| Faiveue-La Levie | 31 | 28 | 69 | 62 | 12 | 11 |
| Total | 57 | 27 | 129 | 62 | 22 | 11 |
| Total général | 208 | | | | | |

Source INS

Le taux de jeunes au niveau communal étant de 24%, on constate que de nombreux quartiers du secteur d'Aywaille sont déficients vis-à-vis de cette tranche de la population. Aywaille centre, le quartier de la Gendarmerie et Martinrive sont les plus touchés. A l'inverse, Les Crétales, Chambralles et Amblève ont presque 30% de leur population dans cette tranche d'âge. Rappelons que ces quartiers figurent parmi ceux qui ont gagné le plus de population sur l'ancienne commune d'Aywaille entre 1981 et 2001.

Le constat est inverse pour les personnes de 65 ans et plus. La moyenne communale étant de 16%, on constate que les quartiers d'Aywaille centre et de la Gendarmerie dépassent le plus ce taux.

Pour Sougné-Remouchamps, la population de jeunes, dans beaucoup de quartiers, est légèrement supérieure à la moyenne communale. Les personnes de 65 ans et plus sont représentées à un taux presque égal au taux communal et les personnes de 20 à 64 ans sont un peu en retrait de la moyenne communale (59%).

La proportion de jeunes se manifeste essentiellement dans les hameaux de Bellin-Heid, Nonceveux, Deigné et Playe.

Harzé et Ernonheid sont les secteurs qui présentent les plus grandes parts de jeunes (27 %).

Pour Harzé, le taux de personnes de 20 à 64 ans étant légèrement inférieur à la moyenne communale, les personnes de 65 ans et plus sont assez bien représentées (15 %). Ce taux est notamment important à Harzé Centre et Houssonloge.

Ernonheid pourrait, pour sa part, être qualifié de "village d'enfants". En effet, les jeunes y sont fort présents et les personnes âgées, très peu. Le taux de personnes de 20 à 64 ans est légèrement supérieur à la moyenne.

7.6. Population étrangère

Le 1^{er} janvier 2005, la population d'Aywaille enregistrait la présence de 252 étrangers domiciliés dans la commune.

La grande majorité est originaire des pays de l'Union Européenne et la plupart de ceux-ci sont français ou italiens.

| Etrangers domiciliés dans la commune d'Aywaille | | | |
|---|------------|------------|------------|
| | 1991 | 2001 | 2005 |
| France | 28 | 55 | 59 |
| Italie | 60 | 58 | 50 |
| Pays-Bas | 21 | 21 | 31 |
| Portugal | 16 | 25 | 19 |
| Brésil | 6 | 8 | 12 |
| Espagne | 12 | 8 | 9 |
| Allemagne | 13 | 5 | 9 |
| Pologne | 4 | 8 | 6 |
| Maroc | 7 | 4 | 5 |
| Turquie | 0 | 6 | 3 |
| Grande-Bretagne | 2 | 3 | 3 |
| Biélorussie | 0 | 3 | 3 |
| Canada | 1 | 5 | 1 |
| Congo (ex-Zaire) | 9 | 3 | 1 |
| Bulgarie | 0 | 2 | 1 |
| Grèce | 0 | 2 | 1 |
| Roumanie | 7 | 2 | 1 |
| Afr. du Sud | 0 | 2 | 1 |
| U.S.A. | 1 | 2 | 1 |
| Côte d'Ivoire | 0 | 2 | 0 |
| Algérie | 8 | 2 | 0 |
| Divers | 21 | 13 | 36 |
| <i>Total</i> | <i>216</i> | <i>239</i> | <i>252</i> |

Source: Administration communale

Par rapport à la population totale de la Commune, cela représente un taux de 2,4%, c'est-à-dire un taux très faible par rapport à la Wallonie (>10%) et ne pouvant affecter d'une manière sensible la composition de la population.

Une part non négligeable mais très variable des étrangers réside au centre de candidats réfugiés de la Croix-Rouge "L'Amblève" à Sedoz.

Synthèse

L'entité se caractérise par une démographie concentrée sur l'ancienne commune d'Aywaille (48% de la population) et celle de Sougné-Remouchamps (35% de la population). L'évolution de population est importante (± 100 hab./an) et, comme dans beaucoup de communes rurales en périphérie de zones urbaines, est due à "l'exode urbain".

Les nouveaux arrivants préfèrent les villages et hameaux en périphérie tels que Niaster, Han, Nonceveux, Deigné... à tel point que des quartiers comme Aywaille-centre perdent leur fonction résidentielle pour devenir des quartiers de commerces et de services.

De manière générale, l'entité présente une structure d'âge classique en Région wallonne mais, au niveau des anciennes communes, Aywaille a une population vieillissante alors qu'Ernonheid a une population plus jeune.

Selon les coefficients de sénilité et de dépendance, la commune d'Aywaille a une population de jeunes par rapport aux personnes âgées légèrement inférieure à la Région wallonne mais une population en âge de travailler par rapport aux moins de 20 ans et aux plus de 60 ans supérieure à la Région wallonne. Dès lors, à moyen terme, si la population de jeunes ne s'accroît pas, Aywaille va voir sa population vieillir.

La population d'étrangers est stable (+ 29 en 10 ans) et reste très faible sur Aywaille. Elle ne peut dès lors beaucoup affecter les caractéristiques démographiques.

8. LOGEMENT

Ce chapitre est étroitement lié avec le précédent car la demande en logements est aussi corrélée à la croissance démographique de la région.

8.1. Quantité de logements

Le recensement de 1991 comptabilisait 3.421 logements dans l'entité, soit 408 de plus qu'en 1981 pour 782 habitants supplémentaires. La période séparant les recensements de 1991 et 2001 a vu une forte augmentation du bâti puisque les dernières données INS indiquent 4.292 habitations, soit 871 logements pour 1.116 habitants supplémentaires. Si on s'intéresse au rapport nouveaux habitants/nouveaux logements, on obtient 1,9 pour la période 81-91 et 1,3 pour la période 91-01. A ce phénomène doit se superposer la diminution de la taille des ménages, signifiant donc que pour un même nombre d'habitant, il faut plus de logements en 2001 qu'en 1981. Concomitamment, le nombre d'hommes et de femmes habitant seuls est en constante augmentation.

Parmi les communes de la microrégion, Sprimont, Aywaille et Ferrières sont celles sur lesquelles on a le plus bâti de 1981 à 2001. Si on considère une évolution relative du nombre de logements, Aywaille (+14%) est légèrement supérieure à la moyenne de la microrégion (+12%).

| Evolution des logements privés occupés | | | | |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------------------|
| | 1981 | 1991 | 2001 | % évolution 1981-2001 |
| Ferrières | 1.159 | 1.427 | 1.705 | 47 |
| Aywaille | 3.013 | 3.421 | 4.292 | 42 |
| Sprimont | 3.317 | 3.862 | 4.590 | 38 |
| Hamoir | 1.156 | 1.279 | 1.489 | 29 |
| Anthisnes | 1.187 | 1.341 | 1.493 | 26 |
| Stoumont | 873 | 985 | 1.115 | 28 |
| Esneux | 4.465 | 4.852 | 5.586 | 25 |
| Comblain-au-Pont | 1.833 | 1.956 | 2.116 | 16 |
| Ouffet | 849 | 868 | 957 | 13 |

Source: INS

Si nous regardons le nombre de permis de bâtir délivrés pour la construction d'habitations de 1992 jusqu'à 2000, on constate que ceux-ci sont majoritairement délivrés pour les secteurs statistiques d'Aywaille et de Sougné-Remouchamps. Par rapport à 1991, cela fait une augmentation de logements privés de l'ordre de 10%. On constate également que la part des chalets dans ces nouvelles constructions est très importante. Ceux-ci s'implantent souvent dans des parcs résidentiels et une analyse plus précise du phénomène de résidence permanente dans les équipements touristiques est présentée au point 8.7.

| Nombre de permis délivrés pour la construction d'habitations (maisons et chalets) | | | | | | | | | |
|---|------------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Secteur statistique | 1992 | 1993 | 1994 | 1995 | 1996 | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 |
| Aywaille | 6 | 7 | 15 | 10 | 16 | 26 | 12 | 23 | 29 |
| Sougné-Remouchamps | 20 | 11 | 26 | 12 | 25 | 28 | 13 | 17 | 22 |
| Harzé | 7 | 9 | 14 | 3 | 11 | 18 | 18 | 16 | 12 |
| Ernonheid | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 2 | 4 | 3 | 1 |
| <i>Total</i> | <i>33</i> | <i>27</i> | <i>55</i> | <i>25</i> | <i>52</i> | <i>74</i> | <i>47</i> | <i>59</i> | <i>64</i> |
| <i>Total 1992-2000</i> | <i>436</i> | | | | | | | | |
| Nombre de permis délivrés pour des chalets | | | | | | | | | |
| Chalets | 14 | 11 | 16 | 4 | 12 | 10 | 3 | 8 | 9 |
| % | 42 | 41 | 29 | 16 | 23 | 14 | 6 | 14 | 14 |
| Taux de permis délivrés par secteurs statistiques (%) | | | | | | | | | |
| Aywaille | 18 | 26 | 27 | 40 | 31 | 35 | 26 | 39 | 45 |
| Sougné-Remouchamps | 61 | 41 | 47 | 48 | 48 | 38 | 28 | 29 | 34 |
| Harzé | 21 | 33 | 25 | 12 | 21 | 24 | 38 | 27 | 19 |
| Ernonheid | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 3 | 9 | 5 | 2 |

Source: Administration communale

8.2. Commodités et confort

| Répartition des logements (%) selon les commodités (recensement 2001) | | | | | |
|--|---------------|---------------|---------------|--------------------|-----------------|
| | Grand confort | Moyen confort | Petit confort | Sans petit confort | Confort inconnu |
| Aywaille | 50 | 12 | 25 | 7 | 4 |
| Microrégion | 55 | 11 | 25 | 6 | 3 |
| Province de Liège | 49 | 17 | 23 | 8 | 4 |
| <p><i>Petit confort = eau courante + WC intérieur + sdb</i> <i>Moyen confort = petit confort + chauffage central</i> <i>Grand confort = moyen confort + cuisine 4 m² + téléphone + auto</i></p> | | | | | |

Source: INS

Seulement 7% des logements de la Commune n'offrent pas de petit confort: ce taux est tout à fait dans la moyenne de la Province de Liège et de la microrégion.

En revanche, 50% des logements de la Commune offrent le grand confort, ce qui équivaut à la moyenne liégeoise mais est légèrement inférieur à la moyenne de la microrégion. Notons que les 5% supplémentaires de la microrégion sont obtenus grâce aux communes d'Esneux et de Sprimont comportant un grand nombre de logements de cette classe. Enfin, la vive tendance actuelle à la construction va renforcer au cours des années la proportion de logements à grand confort puisque très peu d'habitations sont encore conçues sans les commodités renseignées

ci-dessus. Par ailleurs, la transformation de logements anciens leur permet souvent d'évoluer positivement dans le classement ci-dessus.

| Confort des logements par anciennes Communes en 2001 | | | | | | | | | | |
|--|---------------|----|---------------|----|---------------|----|--------------------|---|---------|---|
| | Grand confort | | Moyen confort | | Petit confort | | Sans petit confort | | inconnu | |
| | CA | % | CA | % | CA | % | CA | % | CA | % |
| Aywaille | 2011 | 50 | 473 | 12 | 1074 | 27 | 294 | 7 | 153 | 4 |
| Sougné - Remouchamps | 647 | 47 | 131 | 9 | 434 | 31 | 126 | 9 | 53 | 4 |
| Harzé | 343 | 57 | 41 | 7 | 155 | 26 | 43 | 7 | 19 | 3 |
| Ernonheid | 44 | 58 | 6 | 8 | 19 | 25 | 3 | 4 | 4 | 5 |

Source: INS 2001

Ernonheid et Harzé détiennent le plus grand pourcentage de logements avec grand confort (58 et 57%); Aywaille et Sougné-Remouchamps ont un taux légèrement inférieur. Signalons que lors du recensement de 1991, Ernonheid et Sougné-Remouchamps possédaient les plus gros taux de logements sans petit confort (17 et 13%), ce qui laisse sous entendre que de nombreux bâtiments ont été rénovés.

Bien entendu, depuis l'établissement de ces critères, le mode de vie en société a évolué et les indicateurs proposés semblent bel et bien obsolètes. Une nouvelle grille d'analyse devrait être développée afin de tenir compte de l'évolution sociétale.

8.3. Ancienneté des logements

| Répartition des logements selon l'année de construction (recensement 2001) | | | | | | | | | | | | |
|--|------------|----|-----------|----|-----------|---|------------|----|---------|----|------------------------|----|
| | Avant 1919 | | 1919-1945 | | 1946-1961 | | Après 1962 | | Inconnu | | Transformé depuis 1981 | |
| | CA | % | CA | % | CA | % | CA | % | CA | % | CA | % |
| Commune | 1277 | 21 | 604 | 10 | 477 | 8 | 2345 | 39 | 1380 | 23 | 710 | 12 |
| Aywaille | 823 | 21 | 403 | 10 | 318 | 8 | 1522 | 38 | 939 | 23 | 449 | 11 |
| Sougné-Remouchamps | 275 | 20 | 154 | 11 | 114 | 8 | 531 | 38 | 327 | 23 | 189 | 13 |
| Harzé | 159 | 26 | 38 | 6 | 40 | 7 | 261 | 43 | 103 | 17 | 64 | 11 |
| Ernonheid | 20 | 26 | 9 | 12 | 5 | 7 | 31 | 41 | 11 | 14 | 8 | 11 |

CA = Chiffre absolu

Source: INS

Harzé et Ernonheid se caractérisent par les taux les plus importants (26%) de logements anciens datant d'avant 1919 mais aussi par les plus grands taux de maisons construites après 1962, indiquant que ces quartiers se sont un peu plus développés qu'Aywaille et Sougné-Remouchamps depuis.

De façon générale on trouve sur le territoire environ 1/3 des constructions bâties avant 1945 et près de 40% bâties après 1962. Ces données sont à interpréter avec prudence car il existe tout de même près d'1/4 d'inconnues.

L'ancienneté des bâtisses représente parfois un atout lorsque l'architecture renforce l'identité du village où elles se situent tout en étant une trace du passé. Bien entendu, certains logements sont parfois vétustes et dégradés en raison notamment d'un manque d'entretien, le bâtiment se transforme alors en un point négatif ou des actions de restauration s'avèrent parfois nécessaires. En outre, l'isolation parfois défailante des anciens logements les rend assez énergivores.

8.4. Statut d'occupation des logements

La part de logements occupés en location à Aywaille (25%) est légèrement supérieure à la moyenne de la microrégion (21%). Il semble donc, à ce niveau, qu'Aywaille se situe entre les communes rurales (Anthisnes, Ferrières...) et les communes plus urbaines comme Esneux par exemple.

| Statut d'occupation des logements privés (recensement 2001) | | | | | | | |
|---|-------------|-----------|------------|-----------|--------------|----------|-------------|
| | Propriété | | Location | | Non spécifié | | CA total |
| | CA | % | CA | % | CA | % | |
| Anthisnes | 1157 | 80 | 223 | 15 | 24 | 2 | 1454 |
| Aywaille | 2792 | 70 | 995 | 25 | 100 | 2 | 4005 |
| Comblain-au-Pont | 1380 | 67 | 580 | 28 | 39 | 2 | 2045 |
| Esneux | 3654 | 69 | 1364 | 26 | 126 | 2 | 5308 |
| Ferrières | 1277 | 78 | 273 | 17 | 41 | 2 | 1643 |
| Hamoir | 1081 | 75 | 294 | 20 | 29 | 2 | 1451 |
| Ouffet | 737 | 78 | 175 | 19 | 10 | 1 | 945 |
| Sprimont | 3414 | 77 | 819 | 19 | 80 | 2 | 4415 |
| Stoumont | 793 | 73 | 238 | 22 | 27 | 2 | 1093 |

CA = Chiffre absolu

Source: INS

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du taux de logements occupés en location dans les différentes communes composant la microrégion.

| Evolution de la part de logements occupés en location | | | |
|---|-----------|-----------|-----------|
| Recensement | 1981 (%) | 1991 (%) | 2001 (%) |
| Anthisnes | 24 | 21 | 15 |
| Aywaille | 32 | 27 | 25 |
| Comblain-au-Pont | 34 | 33 | 28 |
| Esneux | 37 | 30 | 26 |
| Ferrières | 24 | 21 | 17 |
| Hamoir | 27 | 23 | 20 |
| Ouffet | 29 | 22 | 19 |
| Sprimont | 26 | 21 | 19 |
| Stoumont | 34 | 27 | 22 |

Source: INS

Une tendance générale à la baisse du secteur locatif immobilier se dégage, les gens préférant devenir propriétaires de leur logement. De plus, les taux intéressants des prêts hypothécaires proposés par les banques aux emprunteurs favorisent cette tendance. Par rapport à 2001, il est clair que le secteur a évolué et les prix de location à la hausse renforcent la difficulté de certaines personnes de trouver à se loger à Aywaille et dans l'Ourthe-Amblève de manière plus générale. Le marché locatif entre également parfois en concurrence avec le secteur touristique car la transformation de bâtiments en gîtes destinés aux vacanciers réduit le nombre de logements disponibles.

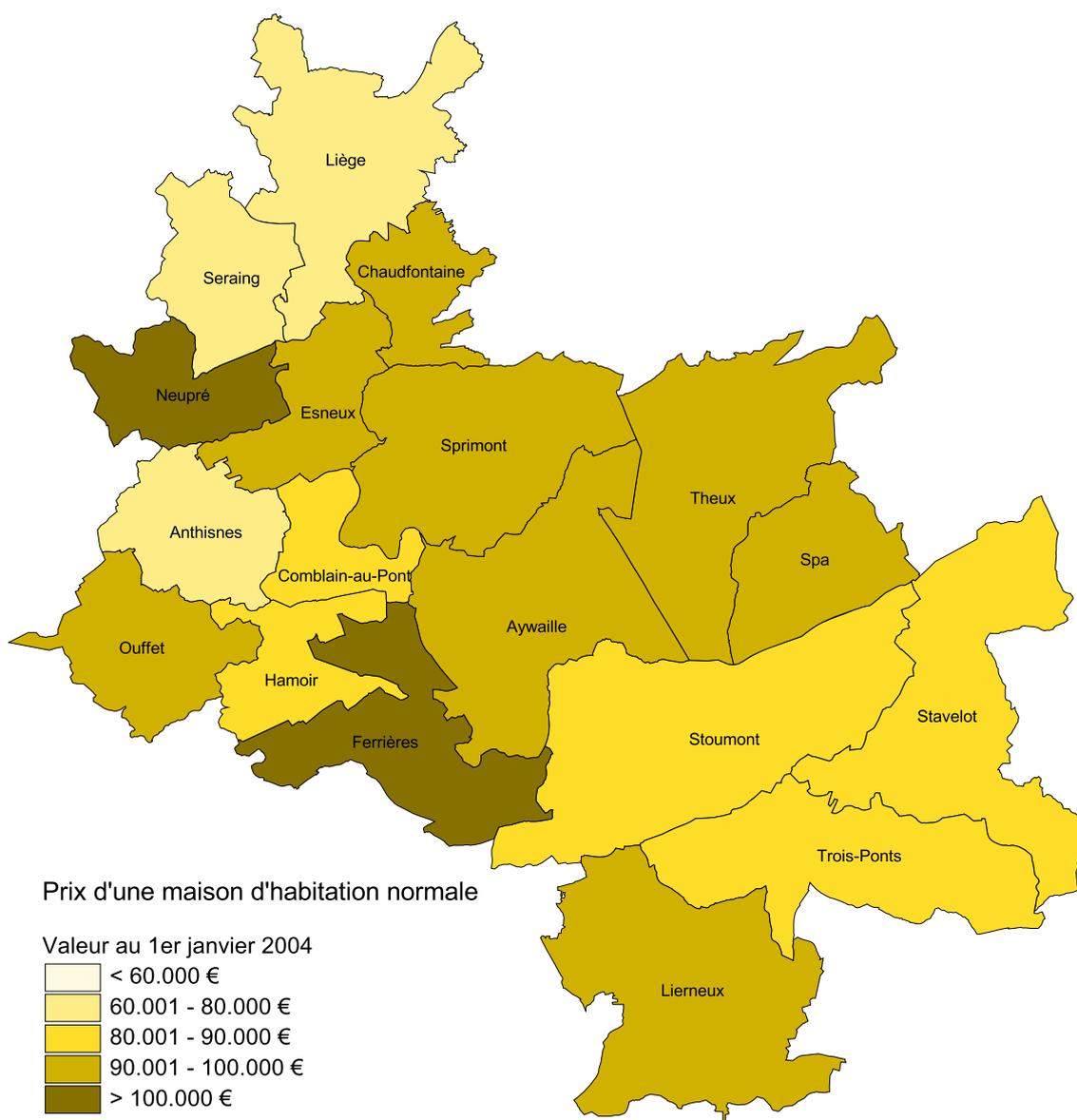
Depuis 2001, la demande en logement à louer de type appartement s'est accrue et pour preuve, à Remouchamps, d'importants bâtiments ont été construits et remportent un vif succès car le taux d'occupation est proche des 100%.

8.5. *Marché acquisitif*

L'INS établit des statistiques de prix de vente des maisons basées sur les déclarations rentrées à l'administration fiscale par les acheteurs. Dès lors, les prix cités ci-dessous sont probablement sous-estimés dans des proportions difficiles à évaluer. Partant du postulat que ces erreurs se répercutent dans toutes les communes, l'établissement de comparaisons est pertinent. De même, un bien immobilier n'est pas l'autre et il existe certainement de grandes disparités de taille, confort ...influençant les prix.

8.5.1. *Maisons d'habitation*

Si on compare le prix moyen des maisons à Aywaille à celui de la moyenne pour les neuf communes de la microrégion, on remarque que les maisons sont légèrement plus chères à Aywaille depuis 2003. Ce prix moyen, de l'ordre de 97.000 € en 2004, est supérieur au prix moyen de la Région wallonne, de l'ordre de 87.300 €.



Source: INS

Le prix moyen dans la région Ourthe-Amblève cache de grandes disparités entre les communes plus urbaines et plus rurales. Ainsi, par rapport à Esneux ou Sprimont, la commune d'Aywaille est bon marché. De plus, en 1990, les prix à Aywaille étaient semblables à ceux d'autres communes qui, depuis, sont devenues beaucoup plus chères. Sur base de la loi de l'offre et de la demande, on peut donc penser qu'Aywaille est un peu en recul vis-à-vis de la demande des maisons d'habitation par rapport aux autres communes.

| Evolution des prix d'une maison d'habitation normale en € | | | | | | | | | |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| | 1991 | 1993 | 1995 | 1997 | 1999 | 2000 | 2002 | 2003 | 2004 |
| Anthisnes | 39.079 | 33.394 | 47.113 | 55.459 | 67.528 | 76.129 | 80.235 | 83.897 | 77.230 |
| Aywaille | 37.967 | 38.164 | 52.218 | 56.344 | 59.882 | 70.249 | 75.910 | 80.681 | 96.694 |
| Comblain-au-Pont | 30.019 | 36.755 | 42.598 | 48.964 | 44.093 | 62.144 | 71.993 | 77.809 | 83.733 |
| Esneux | 38.816 | 49.601 | 58.367 | 64.737 | 73.188 | 85.582 | 81.665 | 93.969 | 95.487 |
| Ferrières | 41.685 | 49.184 | 56.447 | 59.830 | 70.707 | 70.351 | 74.474 | 83.485 | 100.699 |
| Hamoir | 34.654 | 37.668 | 49.413 | 54.395 | 56.509 | 73.441 | 94.413 | 89.216 | 87.547 |
| Ouffet | 31.964 | 43.075 | 38.932 | 52.721 | 71.336 | 72.015 | 75.457 | 86.229 | 92.344 |
| Sprimont | 40.347 | 39.374 | 55.162 | 65.660 | 71.114 | 78.682 | 82.010 | 94.251 | 94.331 |
| Stoumont | 38.295 | 42.891 | 62.813 | 72.316 | 67.457 | 81.711 | 76.376 | 79.574 | 88.257 |

Sources: INS

On remarque également que les prix ont plus que doublé en une dizaine d'années, et ce pour l'ensemble des communes. L'évolution est similaire à l'échelle de la Région wallonne, le prix moyen étant de l'ordre de 37.400 € en 1990 pour près de 100.000 € en 2004.

8.5.2. Appartements

Au vu des statistiques, la commune d'Aywaille, comme beaucoup d'autres, n'a pas un marché de l'appartement des plus actifs. Celui-ci est davantage l'apanage des communes plus urbaines. On constate tout de même que les appartements vendus ces dernières années étaient très coûteux, voire même plus chers que le prix d'une maison d'habitation normale.

| Evolution des prix d'un appartement en € | | | | | | | | | |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | 1991 | 1993 | 1995 | 1997 | 1999 | 2000 | 2002 | 2003 | 2004 |
| Anthisnes | X | X | X | X | X | X | X | X | 47.375 |
| Aywaille | 16.113 | X | 33.507 | 7.650 | X | X | 85.583 | 84.544 | 69.190 |
| Comblain-au-Pont | X | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Esneux | 30.676 | 41.708 | 37.485 | 61.478 | 54.345 | 43.353 | 59.102 | 67.251 | 54.305 |
| Ferrières | X | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Hamoir | X | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Ouffet | X | X | X | X | X | X | X | X | X |
| Sprimont | X | X | X | 29.740 | X | X | 61.249 | 84.574 | 73.903 |
| Stoumont | X | X | X | X | X | X | X | X | X |

Source: INS

En 2004, le prix moyen d'un appartement en Région wallonne était de l'ordre de 78.000 €.

8.5.3. Terrains à bâtir

A nouveau, les prix des terrains à bâtir d'Aywaille sont semblables à la moyenne de ceux de la région Ourthe-Amblève. En 2004, le prix moyen d'un terrain à bâtir en Région wallonne était de 41.600 €.

La moyenne des prix des terrains à bâtir cache les disparités au sein des communes d'Ourthe-Amblève. L'évolution des prix pour chaque commune est présentée dans le tableau ci-dessous.

| Evolution des prix d'un terrain à bâtir en € | | | | | | | | | |
|--|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|--------|
| | 1991 | 1993 | 1995 | 1997 | 1999 | 2000 | 2002 | 2003 | 2004 |
| Anthisnes | 12.298 | 13.321 | 13.142 | 12.886 | 17.314 | 21.657 | 29.860 | 30.922 | 27.017 |
| Aywaille | 10.196 | 11.689 | 11.705 | 16.719 | 15.467 | 20.376 | 19.159 | 27.358 | 24.090 |
| Comblain-au-Pont | 8.786 | 11.455 | 8.211 | 12.191 | 11.394 | 17.234 | 27.788 | 10.725 | 21.034 |
| Esneux | 16.261 | 15.619 | 13.725 | 15.164 | 20.386 | 39.424 | 26.261 | 21.425 | 22.713 |
| Ferrières | 6.918 | 9.651 | 13.618 | 9.069 | 14.056 | 17.452 | 20.384 | 24.129 | 22.293 |
| Hamoir | 10.257 | 10.753 | 12.284 | 9.893 | 12.166 | 14.629 | 23.448 | 14.131 | 19.722 |
| Ouffet | 17.930 | 9.370 | 9.520 | 12.723 | 16.537 | 15.326 | 16.043 | 21.598 | 27.584 |
| Sprimont | 19.321 | 18.967 | 20.281 | 19.833 | 31.663 | 27.818 | 31.069 | 38.065 | 46.056 |
| Stoumont | 9.696 | 38.297 | 8.390 | 20.511 | 16.623 | 18.047 | 20.716 | 24.419 | 23.232 |

Sources: INS

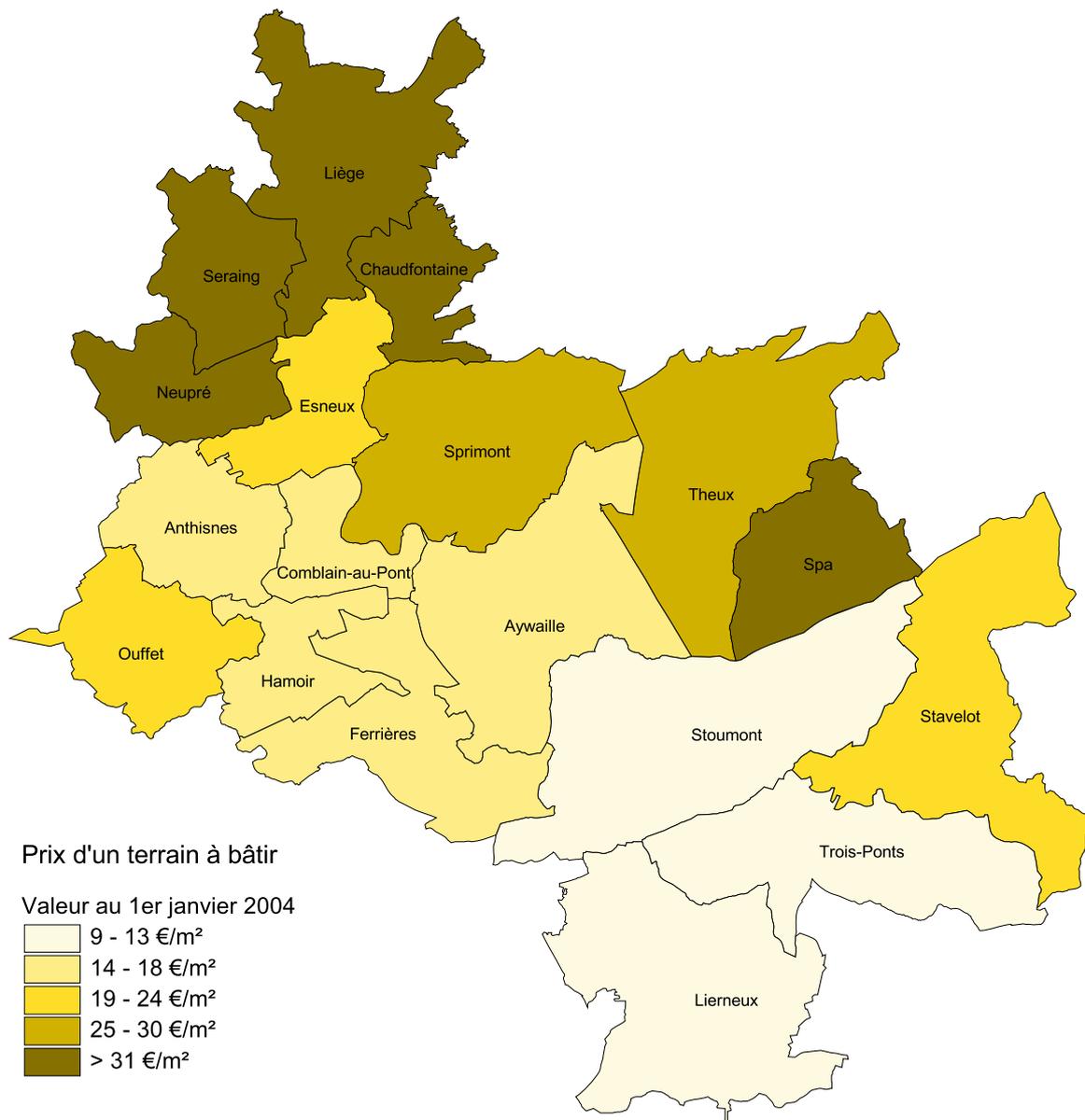
Les terrains à bâtir de la commune sont parmi les plus chers de la région Ourthe-Amblève notamment en raison d'une forte demande pour ce type de biens.

Contrairement aux maisons, les prix des terrains à bâtir n'ont pas évolué de manière homogène. Dans certaines entités, le prix a doublé, voire plus; c'est le cas d'Aywaille alors que, dans d'autres, les prix ont beaucoup moins évolué, voire sont restés stables.

Si nous nous intéressons maintenant au prix rapporté au m² et non plus à l'ensemble du terrain, nous voyons que le prix de ces dernières années est stable et parfois évolue à contre courant du tableau présenté ci-dessus, laissant entendre une grande variété de surface des terrains vendus.

| Evolution du prix d'un terrain à bâtir en €/m ² | | | | |
|--|------|------|------|------|
| | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 |
| Anthisnes | 13,8 | 13,6 | 14,7 | 16,2 |
| Aywaille | 12,9 | 16,4 | 16,5 | 14,5 |
| Comblain-au-Pont | 15,2 | 16,2 | 15,9 | 14,1 |
| Esneux | 26,4 | 28,5 | 23,2 | 22,1 |
| Ferrières | 9,1 | 11,9 | 13,3 | 15,1 |
| Hamoir | 9,5 | 10,7 | 16,7 | 17,3 |
| Ouffet | 14,7 | 8,3 | 10,0 | 21,2 |
| Sprimont | 17,8 | 19,8 | 19,1 | 25,8 |
| Stoumont | 9,6 | 10,7 | 11,8 | 9,9 |

Sources: INS



Le prix dans le secteur acquisitif a donc fortement augmenté ces dernières années renforçant la difficulté d'acheter. Pour financer un logement, force est de constater que les banques s'adaptent et augmentent notamment la durée des prêts.

8.6. Logements sociaux

8.6.1. Secteur locatif

Deux acteurs se partagent le secteur locatif: l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA) Avenue de la Libération 1 - 4920 Aywaille et la société Ourthe-Amblève Logement (OAL) Place Leblanc 26 A - 4170 Comblain-au-Pont.

La Commune participe à la gestion de l'Agence Immobilière Sociale (AIS) agréée en Ourthe-Amblève, en collaboration avec 8 autres communes de la région, selon l'adoption par le

Gouvernement wallon de l'Arrêté du 04/07/1996 permettant le regroupement de communes qui, ensemble, totalisent au moins 50.000 habitants au sein d'une AIS.

L'AIS est une asbl agréée par le Ministre du Logement. Elle prend en gestion des immeubles salubres qui lui sont confiés par des propriétaires privés et elle se charge de les louer à des ménages en état de précarité tout en fournissant un accompagnement social aux locataires. L'objectif poursuivi est de proposer aux citoyens les plus démunis un accès locatif à un maximum de logements salubres. L'AIS louait 18 logements en 2005

Contrairement à l'AIS qui utilise des logements privés, l'OAL (anciennement HBM, Habitat Bon Marché) est une société de logements du service public. Elle englobe les communes du Pays d'Ourthe-Ambève à l'exception de Stoumont et de Lierneux. Sa mission est la construction voire la rénovation de logements sociaux destinés à être mis en location à des ménages en état de précarité ou de revenus modestes. L'OAL ne possède pas de logement sur la Commune à l'exception des anciens locaux du GREOA (Remouchamps) qui lui sont revenus à la mi-2003; ceux-ci ont été partiellement aménagés en un logement de transit (anciennement logement d'urgence).

A l'initiative du CPAS, 10 maisons sociales pour personnes âgées ainsi qu'une salle ont été inaugurées en juin 2006 à Aywaille.

Il est clair que l'offre est insuffisante par rapport aux besoins en logements à prix modéré. De plus le relogement de certaines familles résidentes dans un équipement touristique via le Plan Habitat Permanent accroît également la demande.

8.6.2. Secteur acquisitif

La sclr Crédit Social Logement (CSL) (Rue des Minières 4800 Verviers) gère une enveloppe destinée à l'octroi de prêts sociaux. Résultat de la fusion des anciennes Petites Propriétés Terriennes (PPT) d'Aywaille et de Verviers, la CSL a abandonné les activités de vente de terrains et de bâtiments. La nécessité des prêts sociaux s'exprime de plus en plus et est également liée à l'augmentation des prix constatés dans le secteur acquisitif.

8.7. Domiciliés dans les campings et les parcs résidentiels

8.7.1. Situation de la Commune

On retrouve dans les parcs résidentiels et les campings de nombreuses personnes domiciliées. La plupart de ces personnes sont socialement défavorisées. Seules quelques personnes y sont domiciliées par choix, le plus souvent pour des raisons de calme et de vie sociale plus attrayante.

L'infrastructure en termes de confort et d'équipement comme l'eau, l'électricité, les systèmes d'épuration, le téléphone... n'offre pas systématiquement les mêmes commodités d'un camping, ou parc, à l'autre.

Le nombre de domiciliés étant très variable au cours d'une année, nous nous baserons uniquement sur les chiffres fournis par la Coordination Action Pilote Intégrée Campings

(APIC, Place de Chézy 1, 4920 Harzé) remontant jusqu'à 1997. Ces données sont présentées dans le tableau ci-dessous.

| Evolution du nombre de personnes domiciliées dans les campings et les parcs résidentiels | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| Nom | Adresse | Places | 1997 | 1998 | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 | 2004 | 2005 | 2006 |
| Campings | | | | | | | | | | | | |
| Le Moulin du Rouge-Thier | Rouge-Thier 8 4920 Deigné | 276 | 14 | 14 | 19 | 19 | 6 | 5 | 4 | 4 | 8 | 7 |
| Château de Dieupart | Dieupart 37 4920 Aywaille | 125 | 19 | 18 | 5 | 34 | 33 | 26 | 23 | 19 | 13 | 12 |
| Martinrive | Martinrive 4920 Remouchamps | 155 | 2 | 4 | - | 13 | 22 | 35 | 25 | 11 | 10 | 3 |
| Olympia | r. de Trois-Ponts 40 4920 Remouchamps | 165 | 25 | 27 | 55 | 63 | 42 | 55 | 35 | 38 | 19 | 16 |
| Les Epis d'Or | r. de Trois-Ponts 80 4920 Remouchamps | 25 | 4 | 4 | 6 | 8 | 7 | 5 | 9 | 4 | 7 | 4 |
| Val Fleuri | r. du Fond 18 4920 Nonceveux | 178 | 7 | 7 | 3 | 6 | 6 | 4 | 2 | | 2 | 2 |
| Plein Soleil | r. du Fond 4 4920 Nonceveux | 117 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 0 | 0 | | 2 |
| Beau Site | r. du Fond 2 4920 Nonceveux | 64 | - | - | - | 4 | 0 | 0 | 1 | 1 | 0 | 0 |
| Parcs résidentiels | | | | | | | | | | | | |
| Val du Promontoire | r. Feronheid 1 4920 Remouchamps | 194 | | 26 | 46 | 61 | 66 | 75 | 54 | 97 | 91 | 100 |
| Chant des Oiseaux | r. de Marche 13 4920 Aywaille | 310 | 248 | 235 | 251 | 253 | 260 | 260 | 251 | 253 | 223 | 222 |
| Gibet de Harzé | rte des Ardennes 88 4920 Aywaille | 71 | 34 | 34 | 39 | 43 | 45 | 44 | 43 | 46 | 48 | 48 |
| Rue à caractère de seconde résidence | | | | | | | | | | | | |
| Rue du Fond | Nonceveux | | | | | | | | 46 | 42 | 51 | 48 |
| Wacostet | Awan | | | | | | | | | 43 | 43 | 44 |
| <i>Total des domiciliés</i> | | | <i>354</i> | <i>370</i> | <i>425</i> | <i>505</i> | <i>488</i> | <i>510</i> | <i>493</i> | <i>558</i> | <i>516</i> | <i>508</i> |

Source: Coordination APIC

Le nombre de personnes domiciliées dans les équipements touristiques reste relativement important (plus de 4% de la population aqualienne). Notons que le nombre de résidents dans des rues à caractère de seconde résidence n'a été pris en compte que depuis 2003-2004. Une décroissance semble s'être amorcée depuis 2004.

Outre les personnes cités ci-dessus, une dizaine de personnes sont également domiciliées dans les campings sauvages où résident toutes l'année dans les équipements touristiques sans y être domiciliées.

8.7.2. Plan Habitat Permanent (HP)

L'habitat permanent dans les campings, parcs résidentiels de week-end et autres équipements à vocation touristique interpelle, depuis plusieurs années, tant les régions que les pouvoirs locaux et l'Etat fédéral.

C'est ainsi qu'à partir de 1992 diverses expériences, études et initiatives ont été soutenues et/ou mises en place à l'initiative de la Région wallonne (projets pilotes dont l'Action Pilote Intégrée Campings menée en Ourthe-Amblève, inventaire réalisé par Habitat et Participation à la demande de la Région wallonne et de la Fondation Roi Baudouin, travaux d'un groupe de travail intercabinets ...).

Nourries d'écoute réciproque, de témoignages et de propositions diverses, ces expériences ont largement enrichi la réflexion menée par la Région wallonne et l'ont amenée à élaborer un plan visant à rencontrer la problématique de l'habitat permanent en équipements touristiques.

Ce plan intitulé "Plan d'action pluriannuel relatif à l'habitat permanent dans les équipements touristiques" (Plan HP) a été adopté par le Gouvernement wallon le 13 novembre 2002.

- Principaux objectifs du Plan HP

Soucieux de favoriser l'égalité des chances et l'accès aux droits fondamentaux pour tous, le Plan vise à diminuer la précarité des personnes vivant dans un équipement touristique en mettant en œuvre un dispositif dynamique destiné à assurer progressivement leur relogement et leur réinsertion socio-économique.

L'approche se veut toutefois nuancée et adaptée à chaque situation de manière à tenir compte au mieux de certains choix de vie, mais en les rencontrant dans la mesure du possible dans le respect des normes légales et, notamment, dans le respect de la logique d'aménagement du territoire; pour ce faire, le Plan HP s'articule en deux phases:

- **la phase 1**, dont la mise en œuvre concrète a débuté le 10 octobre 2003, se donne pour objectif de réinsérer les personnes habitant dans un camping, quelle que soit son implantation, et les personnes habitant dans un autre équipement situé en zone inondable. Concrètement, il s'agira d'encourager le relogement des personnes concernées dans un logement décent, avant que le terrain quitté ne soit rendu à sa vocation initiale, assaini ou le cas échéant reconverti à une autre affectation;
- **la phase 2**, dont la mise en œuvre a débuté le 1^{er} janvier 2005, concerne les autres équipements situés en dehors des zones inondables. Ici, plusieurs hypothèses d'action sont envisagées et il conviendra d'opter pour celle qui correspondra le mieux aux besoins diagnostiqués et à la volonté locale. L'analyse sera réalisée au cas par cas et sur base d'une série de critères objectifs (situation géographique, proximité d'un noyau d'habitat, nombre de résidents permanents, qualité du bâti...). Selon les résultats de cette analyse, trois hypothèses pourront être envisagées:
 - o le maintien du site à une fonction de loisir et le relogement progressif des résidents permanents concernés hors du site;
 - o la désaffectation du site et sa réaffectation à une destination qui ne soit ni du loisir ni de l'habitat;

- la reconversion du site en lieu d'habitat via un PCA/PCAD ce qui supposera le cas échéant, un assainissement partiel des lieux, un équipement collectif suffisant (distribution d'eau, électricité, égouttage, voiries) et la création de logements adaptés situés soit sur le site, soit en dehors. Un outil d'aide à la décision, réalisé à l'attention des communes, est disponible sur le CD.

- Véritable partenariat

Le Plan HP est un plan volontariste reposant sur l'adhésion et la participation des différents acteurs concernés par sa mise en œuvre au plan local: les communes au premier plan seront l'élément moteur, entourées de leurs partenaires, mais également les résidents permanents et les associations représentatives de ces derniers.

- Communes

Le Plan HP a été soumis à l'adhésion des communes concernées par la problématique de l'habitat permanent qui étaient libres ou non d'y adhérer. En y adhérant, elles se sont engagées dans un processus dynamique et ont ouvert le bénéfice de diverses aides aux résidents permanents vivant sur leur territoire;

- Résidents permanents

Le Plan HP les concerne directement, mais ici aussi la liberté d'y adhérer ou non est de mise. Si l'objectif à terme est de favoriser le relogement de tous, il n'est nullement question de fixer des échéances, de fermer des sites (sauf si des motifs sérieux le justifient) et encore moins de procéder à des expulsions.

- Aides disponibles

L'objectif prioritaire du Plan HP étant le relogement dans un logement salubre situé en zone d'habitat, la Région wallonne a inclus dans son plan diverses aides financières destinées aux ménages de résidents permanents qui accepteront la dynamique proposée:

- Allocation d'installation

Son montant varie selon le statut du ménage:

- 5000€ si un membre du ménage est propriétaire de l'habitation quittée;
- 1240€ si aucun membre du ménage n'est propriétaire de l'habitation quittée;
- 250€ de majoration par enfant à charge.

Cette allocation est accordée une seule fois par ménage et son octroi est soumis à diverses conditions.

- Allocations de déménagement et de loyer (ADEL)

Ces allocations peuvent être cumulées avec l'allocation d'installation. Ici aussi, leur octroi est soumis au respect de diverses conditions.

- l'aide à la fourniture de la garantie locative

A côté des frais de déménagement et de loyer, le financement de la garantie locative constitue également une dépense importante.

Deux mécanismes d'aides sont disponibles: l'aide classique proposée par le CPAS et un système de prêts gérés par le Fonds du Logement des Familles nombreuses de Wallonie (FLW).

- Relogement

Le Plan HP vise à favoriser le relogement des résidants permanents dans un logement salubre situé en zone d'habitat. La région Ourthe-Ambève, son cachet indéniable et la proximité de la ville tout en étant à la campagne constitue un pôle d'attraction expliquant largement le coût élevé des loyers.

Si des logements sociaux sont présents, ils le sont en proportion variable d'une commune à l'autre et, en tout état de cause, ils sont insuffisants. Toutes les pistes disponibles se doivent dès lors d'être exploitées sachant que les aides prévues par la Région devraient rendre accessible une certaine part du parc de logements privés.

Quelles sont les pistes disponibles ?

- Les logements sociaux classiques, sachant que toutes les communes adhérentes ne disposent pas actuellement, sur leur territoire, de logements de ce type et que le système d'attribution des logements est soumis au respect de certaines règles.
- Les logements sociaux gérés par l'AISOA: logements privés pris en gestion par l'AIS.
- Les logements qui seront développés dans le cadre d'un partenariat avec le FLW.
- Les logements privés purs.

- Personnes de référence

Le chef de projet: il représente la commune qui l'a désigné et à un niveau supérieur la Région. Concrètement son rôle est d'assurer pour le compte de la commune, la gestion quotidienne du projet local, dans le respect des objectifs généraux du Plan HP. Bref, veiller à initier les diverses actions définies comme prioritaires, veiller au respect de l'échéancier, être le garant du respect de la philosophie du Plan HP...

Le responsable de la concertation locale: issu de préférence du secteur associatif, il est chargé d'organiser la concertation locale avec les résidants permanents et, dans un second temps, avec les exploitants.

Concrètement, l'objectif de la concertation locale est de proposer un cadre neutre d'expression où les participants pourront librement faire état de leurs craintes, préoccupations voire critiques.

Le responsable de la concertation sera dès lors le trait d'union entre les résidants permanents qui idéalement devraient se choisir un (ou plusieurs) représentants et le comité d'accompagnement local du projet.

L'antenne sociale: au départ d'un travail de proximité sur le terrain, un travailleur social spécifiquement engagé par la commune avec l'aide financière de la Région sera chargé:

- d'informer les résidants permanents sur leurs droits et devoirs ainsi que sur les aides dont ils peuvent bénéficier dans le cadre du Plan HP;
- d'encourager l'adhésion des résidants permanents au Plan HP de manière à favoriser leur réinsertion dans le tissu socio-économique;
- de relayer les résidants vers les structures locales susceptibles d'assurer leur accompagnement et dès lors de les aider.

Seules les communes les plus concernées par le phénomène de l'habitat permanent disposent d'une telle antenne sociale subsidiée par la Région (Aywaille et Esneux en région Ourthe-Amblève).

Le CPAS: est un élément clef de la dynamique entourant la mise en œuvre du Plan HP puisque c'est auprès du CPAS de la commune où le demandeur vivait dans un équipement touristique que doit être introduite la demande d'allocation d'installation et d'allocation de déménagement et de loyer (ADEL).

- Conversion des sites touristiques

Comme il a été dit précédemment, les conversions en zones urbanisables ou de loisirs concernent principalement les équipements repris dans la phase 2 du plan. Afin d'accompagner les communes dans leurs décisions, un modèle mathématique, disponible sur 1 CD, a été réalisé en concertation avec différents services de la Région wallonne. Il convient toutefois de rester prudent et de confronter les résultats du modèle avec la connaissance et les éléments particuliers dont la commune dispose pour ses équipements touristiques. En effet, un modèle mathématique, de par sa définition, est une interprétation simplifiée et ne peut tenir compte de toutes les variables impliquées. L'orientation donnée par le modèle ne doit donc pas être considérée comme un objectif devant impérativement être atteint, mais comme une analyse destinée à alimenter la réflexion des autorités communales. Enfin, il ne faut pas écarter la possibilité d'une reconversion mixte (ex.: zone urbanisable-zone non urbanisable), cette possibilité devant être encore plus envisagée pour la reconversion d'équipements touristiques de grande superficie ou alors d'équipements touristiques qui sont durement sanctionnés pour des contraintes qui ne concernent qu'une petite partie de leur superficie.

La problématique de l'habitat permanent dans les équipements touristiques d'Aywaille constitue un point assez difficile et complexe. Le plan HP a permis d'avancer et de reloger des familles vivant dans un habitat précaire. Cependant, la résidence permanente dans des équipements touristiques est un phénomène loin d'être endigué et la mise en place d'une solution satisfaisante pour l'ensemble des acteurs de ce dossier semble difficile. Les actions à élaborer devront tenir compte des aspects environnementaux et sociaux.

Synthèse

Malgré que les données du logement en 2001 ne soient pas encore toutes disponibles à l'INS, on remarque tout de même une forte évolution du bâti à Aywaille avec près de 50 nouvelles constructions par an entre 92 et 2000.

La qualité des logements en 2001 est semblable à celle des autres communes, mis à part Esneux et Sprimont qui comprennent beaucoup de logements à grand confort. Des quatre anciennes communes composant actuellement Aywaille, celles d'Ernonheid et de Harzé marquent, en 2001, le plus haut taux de logements à grand confort.

Comme dans les autres communes du Pays d'Ourthe-Amblève, on constate une baisse de la location de logements, surtout au niveau des maisons. Les habitants préfèrent en effet être propriétaires et le secteur locatif concerne de plus en plus des appartements.

Malgré l'envol des prix des maisons d'habitation ces dernières années, il semble tout de même que celles d'Aywaille restent parmi les moins chères de la microrégion. Inversement, les terrains à bâtir figurent parmi les plus coûteux des communes reprises dans la microrégion.

Le nombre de personnes domiciliées dans les campings et les parcs résidentiels est très important. Bien qu'une tendance à la baisse semble s'amorcer, ils composent encore plus de 4% de la population aqualienne.

9. CONTEXTE ÉCONOMIQUE

9.1. Niveau de vie

9.1.1. Revenu par contribuable

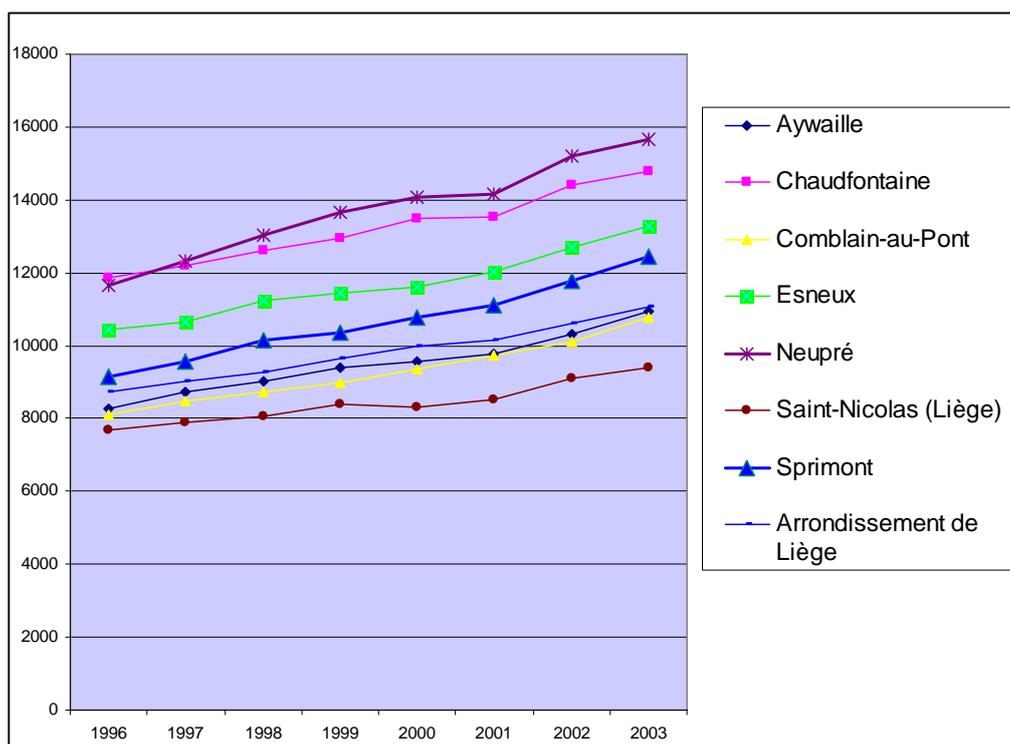
Pour l'exercice 2005, le contribuable moyen de la commune d'Aywaille déclarait gagner un revenu de quelques 21.714 €.

C'est un revenu légèrement inférieur à la moyenne provinciale (21.951 €) et inférieur à ce que déclare le contribuable moyen de certaines communes de la microrégion environnante. Cela peut s'expliquer par le fait que dans cette microrégion se retrouvent des communes résidentielles de la banlieue liégeoise où les titulaires des plus gros revenus s'installent.

| Revenu fiscal moyen en € (Exercice 2005) | |
|---|---------------|
| Sprimont | 25.102 |
| Esneux | 24.806 |
| Anthisnes | 24.194 |
| Ferrières | 22.873 |
| Ouffet | 22.819 |
| Stoumont | 22.646 |
| Aywaille | 21.714 |
| Hamoir | 21.469 |
| Comblain-au-Pont | 20.551 |

Source: INS

Au sein de l'arrondissement, deux communes devancent largement les autres en termes de revenu moyen (21.396 €) : Neupré et Chaudfontaine, dont le revenu moyen par habitant est supérieur de 3.500 à 4.500 € à la moyenne de l'arrondissement et dont la courbe de croissance est plus élevée. Ces communes deviennent chaque année un peu plus riches, tandis qu'à l'autre bout de l'échelle la commune de Saint-Nicolas voit ses revenus progresser très lentement et l'écart avec la moyenne se creuser peu à peu. Aywaille reste légèrement en-dessus de la moyenne de l'arrondissement et évolue de la même manière que celui-ci.



Source: Ecodata 2006

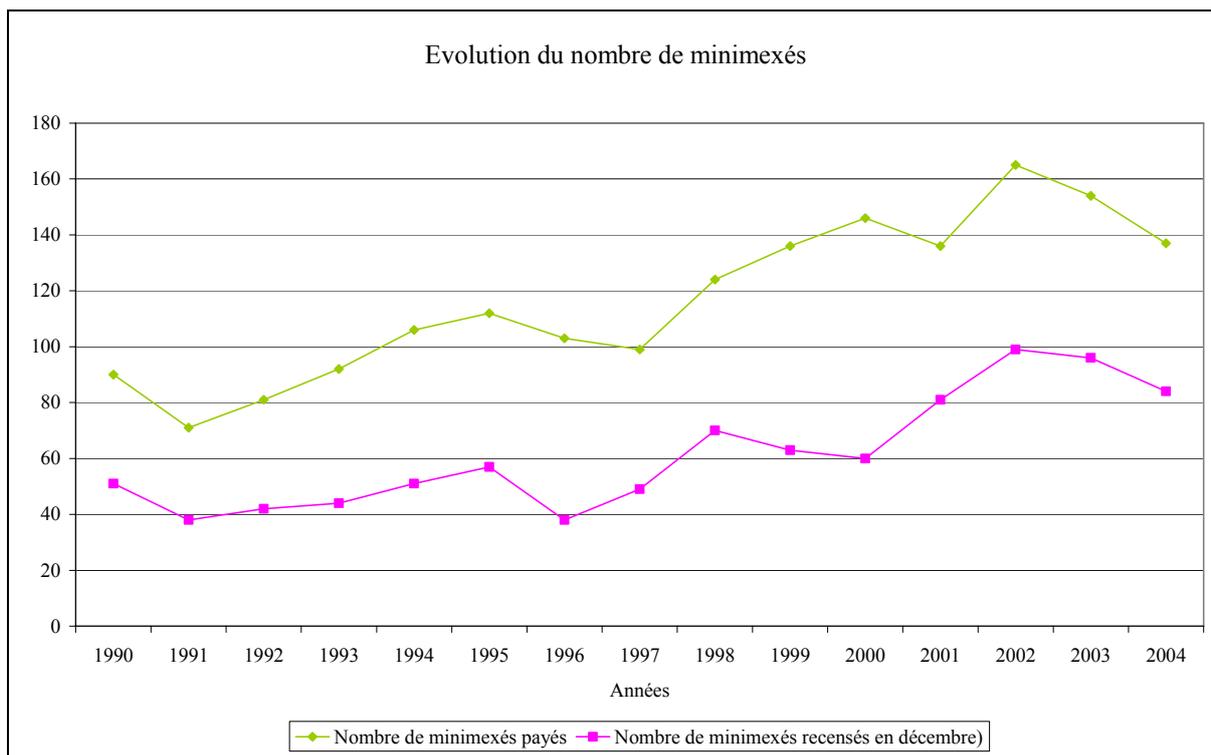
| Distribution des revenus de 2004 (déclarés en 2005) | | | | |
|---|--------------|-------------|---------------|-------------|
| | Aywaille | | Arr. de Liège | Wallonie |
| | CA | % | % | % |
| Total | 6.034 | 100% | 100% | 100% |
| ≤10.000 euros | 1.432 | 23,70% | 22,70% | 22,70% |
| >10.000 euros et ≤20.000 euros | 2.124 | 35,20% | 37,90% | 36,60% |
| >20.000 euros et ≤30.000 euros | 1.151 | 19,10% | 19,20% | 18,90% |
| >30.000 euros et ≤40.000 euros | 564 | 9,30% | 9% | 9,10% |
| >40.000 euros et ≤50.000 euros | 348 | 5,80% | 4,70% | 5,20% |
| >50.000 euros | 415 | 6,90% | 6,50% | 7,60% |

Source: SPF Finances

Le tableau ci-dessus montre clairement que la majorité des revenus ($\pm 60\%$) sont inférieurs à 20.000 €. On remarque toutefois à Aywaille qu'il y a, en termes relatifs, plus de revenus inférieurs à 10.000 € que dans l'Arrondissement de Liège et en Wallonie. Cela peut être en relation avec la proportion importante de personnes résidant dans les équipements touristiques qui sont souvent titulaires des plus bas revenus et qui constituent pratiquement 5 % de la population aqualienne.

9.1.2. Évolution du nombre de bénéficiaires du revenu social d'intégration

Le nombre de minimexés varie de mois en mois selon divers éléments: l'arrivée ou le départ dans une commune, les possibilités d'emploi (perte ou nouveau travail), la situation familiale...



Source: CPAS 2005

Comme le montre le graphique, même si on observe une grande variabilité d'une année à l'autre, la tendance générale depuis 1991, en termes de nombre de minimexés payés, est à la hausse.

9.2. Activités économiques et emploi

9.2.1. Évolution économique de la commune d'Aywaille

Dans les années 1930, l'activité économique s'appuyait sur 4 secteurs majeurs:

- l'extraction de la pierre qui employait plus de 700 personnes dans 15 carrières;
- l'agriculture avec 350 exploitations et plus de 600 personnes occupées;
- l'exploitation forestière avec 300 emplois;
- environ 250 commerces qui bénéficiaient d'un tourisme important.

Depuis, le profil de l'activité économique a profondément changé. Le secteur agricole, comme partout, a fortement diminué et ne concerne plus qu'une soixantaine d'exploitations et il en est de même pour les carrières.

Les commerces de détail, comme on pouvait en trouver jadis dans chaque village, tendent à disparaître et font place à deux grandes surfaces Delhaize et GB et plusieurs moyennes surfaces (GB-Partner, Smatch, Lidl...). Le centre d'Aywaille constitue un pôle commerçant qui bénéficie d'une grande accessibilité vu le réseau routier fort développé dans la Commune et aux alentours. Une association des commerçants défend les intérêts de ses membres tout en menant des actions de promotion. Notons que le marché hebdomadaire du samedi matin amène de nombreux clients. La proximité de l'autoroute E25 permet cette accessibilité mais

favorise également la fuite de la clientèle potentielle d'Aywaille vers des pôles commerçants plus éloignés, mais rapidement accessibles tels que Liège-centre et le complexe de Belle-Ile.

Une étude réalisée par le SEGEFA en 1996, "Potentialités commerciales d'Aywaille, Diagnostic et propositions", préconisait une spécialisation des produits de qualité tout en maintenant les commerces de détails au centre d'Aywaille, sur les rues aboutissant à la Place J. Thiry, afin de conserver la fidélité de la clientèle aqualienne. Toutefois, cette dynamique sera vaine si l'aménagement du centre ne s'accorde pas avec ce type de commerce excluant le "toujours plus vite". Ce développement devrait bien entendu être complémentaire aux commerces installés le long de la N633 qui peuvent se permettre d'être des commerce de masse du fait de l'accessibilité et de la place disponible.

Le secteur HoReCa est très complet sur l'ensemble du territoire, conséquence de son activité touristique.

Le secteur industriel est concentré sur le zoning artisanal d'Harzé et comprend une trentaine d'entreprises dans des domaines aussi variés que le travail du bois, du fer, l'homéopathie, l'informatique... De plus, un parc d'activités économiques est en cours d'aménagement entre Remouchamps et Aywaille.

Enfin, le secteur bancaire s'est bien développé et reprend aujourd'hui huit agences à Aywaille et deux à Remouchamps.

Le tableau ci-dessous montre l'importance des secteurs d'activités, mesurée par le chiffre d'affaires déclaré en 2005 par les assujettis à la TVA. Il apparaît que les commerces constituent de loin l'activité économique générant le plus gros chiffre d'affaires.

Principales activités économiques

| Secteur | % du total |
|--|------------|
| Commerce de gros et de détail, réparation ... | 62,7% |
| Construction | 14,7% |
| Industrie manufacturière | 8,9% |
| Immobilier, location et services aux entreprises | 3,9% |
| Hôtels et restaurants | 3,3% |
| Transports, entreposage et communications | 0,7% |
| Autres | 5,8% |

Source: SPF Finances

9.2.2. Évolution du chômage

Il existe de multiples façons de présenter des statistiques sur le chômage. Il est dès lors important, lors de la lecture de données brutes, de s'intéresser aux paramètres réellement pris en compte. De plus, le cas de la Belgique est un peu particulier car il existe deux sources de données administratives: la statistique des demandeurs d'emploi inscrits (STAT 92) établie par les FOREM, VDAB et ORBEM et la statistique des paiements établie par l'ONEM (STAT INFO). L'objectif ici étant de traiter les demandeurs d'emploi dans la globalité, nous utiliserons la méthodologie FOREM mais au préalable, quelques définitions sont nécessaires.

Le nombre officiel de chômeurs le plus couramment publié est l'effectif des chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi (CCIde). Ce sont des chômeurs complets non liés par un contrat de travail et bénéficiant d'allocations de chômage ou d'attente, et qui sont inscrits comme demandeurs d'un emploi à temps plein.

Le taux de chômage rend compte de la proportion des personnes qui, dans la population active, sont sans emploi, à la recherche d'un emploi et disponibles pour occuper un emploi (DEI). Il mesure le déséquilibre entre l'offre et la demande de travail.

Afin de se conformer au mieux à cette définition internationale, l'ONEM et le FOREM publient aussi le nombre de demandeurs d'emplois inoccupés inscrits (DEI).

Nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits (DEI)

Cette catégorie regroupe, en plus des CCIde, les personnes appartenant aux catégories suivantes:

Les jeunes et jeunes travailleurs en période de stage, inoccupés

Il s'agit de jeunes qui, en vertu de l'article 36 de l'AR du 25.11.1991, doivent être inscrits durant les 155 jours (pour les moins de 18 ans), les 233 jours (pour ceux de 18 ans à moins de 26 ans) et les 310 jours (pour ceux de 26 à moins de 30 ans) qui précèdent leur admission au bénéfice des allocations d'attente ou de chômage. Sont aussi dans cette catégorie les jeunes qui, ayant satisfait à l'obligation scolaire à temps plein mais restant soumis à l'obligation scolaire à temps partiel, se sont inscrits comme demandeurs d'un emploi à temps partiel, et se verront octroyer des allocations de transition à l'issue de leur période de stage de 155 jours.

Les demandeurs d'emploi inoccupés et librement inscrits

Il s'agit de demandeurs d'emploi non indemnisés parce qu'ils n'ont pas droit aux allocations, et qui ne sont pas occupés dans un emploi: ils ne doivent pas obligatoirement être inscrits comme demandeurs d'emploi, mais peuvent s'inscrire librement. Cette inscription devra alors être régulièrement confirmée par l'intéressé pour pouvoir être maintenue.

Les chômeurs admis sur base de prestations à temps partiel volontaire

Il s'agit de travailleurs ayant été occupés dans un emploi à temps partiel volontaire, devenus chômeurs complets.

Les autres demandeurs d'emploi inoccupés et obligatoirement inscrits

Cette catégorie comprend:

- certains chômeurs complets exclus temporairement du bénéfice des allocations de chômage, durant la durée de leur exclusion;
- les personnes présentées par les Centres Publics d'Action Sociale;
- certaines personnes relevant du Fonds communautaire pour l'intégration sociale et professionnelle:
- des personnes handicapées qui ne répondant pas aux conditions d'octroi des allocations de chômage;
- les chômeurs renonçant volontairement au bénéfice des allocations de chômage;

- les jeunes bénéficiant d'allocations de transition. Ils sont inscrits comme demandeurs d'emploi à temps partiel.

Estimation de la population active en Wallonie

L'IWEPS procède à l'estimation de la population active wallonne, de la manière suivante:

- Estimation de la population active occupée salariée en sommant le nombre de salariés résidant en Wallonie assujettis à l'ONSS, le nombre de salariés résidant en Wallonie assujettis à l'ONSSAPL (Office National de Sécurité Sociale des Administrations Provinciales et Locales), le nombre de salariés résidant en Wallonie et travaillant au Grand Duché de Luxembourg, le nombre de salariés résidant en Wallonie et travaillant en Allemagne, le nombre de salariés résidant en Wallonie et travaillant aux Pays-Bas, le nombre de salariés résidant en Wallonie et travaillant en France, le nombre d'étudiants salariés durant le 3^{ème} trimestre, le nombre d'aidants rémunérés assujettis à l'INASTI, et le nombre de chômeurs complets indemnisés avec dispense ALE. Ces deux dernières catégories sont classées l'une parmi les indépendants l'autre parmi les chômeurs au sens administratif.
- Estimation de la population active occupée non salariée en sommant le nombre d'indépendants à titre principal assujettis à l'INASTI et le nombre de travailleurs aidants non rémunérés.
- Estimation de la population active inoccupée par le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés inscrits au FOREM

Le Forem attire également l'attention sur l'effet de "*la suppression du pointage, intervenue fin décembre 2005, a provoqué une rupture dans les statistiques de la demande d'emploi. Les effets ne seront pas limités aux seules statistiques de janvier mais vont influencer l'ensemble des données de 2006 avec des effets variables selon les mois. 2006 sera donc une année de transition et les comparaisons d'un mois à l'autre en début d'année et d'une année à l'autre pour l'ensemble de 2006 ne seront pas pertinentes. Les valeurs des années précédentes ne sont donc là que pour mémoire*".

Situation de fait

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le taux de Demandeurs d'Emplois Inoccupés (DEI) se situe au environ de 15 % de la population active en 2007 ce qui est légèrement inférieur à la moyenne wallonne, soit environ 17 %. Bien entendu, ces chiffres constituent une évaluation grossière de par le simple fait que la population active communiquée par l'IWEPS est celle de 2004 pour les années 2004; pour les années 2005, 2006 et 2007, les chiffres utilisés sont les derniers chiffres communiqués par l'IWEPS pour l'année 2005 (ces données sont provisoires). Une augmentation a été constatée en 2006 poursuivie par une année de décroissance, ce phénomène est observable sur l'ensemble de la Région wallonne.

| | CCI | Total DEI | Population active | DEI (%) |
|--------------|-----|-----------|-------------------|---------|
| Juillet 2004 | 694 | 742 | 4.778 | 15,53 |
| Juillet 2005 | 690 | 746 | 4.918 | 15,17 |
| Juillet 2006 | 774 | 817 | 4.918 | 16,61 |
| Juillet 2007 | 685 | 722 | 4.918 | 14,68 |

Source: FOREM

Si nous nous intéressons maintenant aux communes limitrophes pour juillet 2007, nous pouvons observer qu'Aywaille présente un pourcentage de DEI plus important que dans les communes de la microrégion. Des efforts sont donc à consentir en la matière.

| | CCI | Total DEI | Population active | DEI (%) |
|------------------|------------|------------|-------------------|--------------|
| Aywaille | 685 | 722 | 4.918 | 16,61 |
| Anthisnes | 357 | 377 | 2.308 | 16,33 |
| Comblain-au-Pont | 357 | 377 | 2.308 | 16,33 |
| Hamoir | 216 | 226 | 1.510 | 14,96 |
| Esneux | 736 | 792 | 5.951 | 13,31 |
| Stoumont | 153 | 163 | 1.388 | 11,74 |
| Ferrières | 223 | 235 | 2.072 | 11,34 |
| Ouffet | 122 | 132 | 1.166 | 11,32 |
| Sprimont | 652 | 675 | 6.035 | 11,19 |

Source: FOREM

9.2.3. Indépendants domiciliés dans la Commune

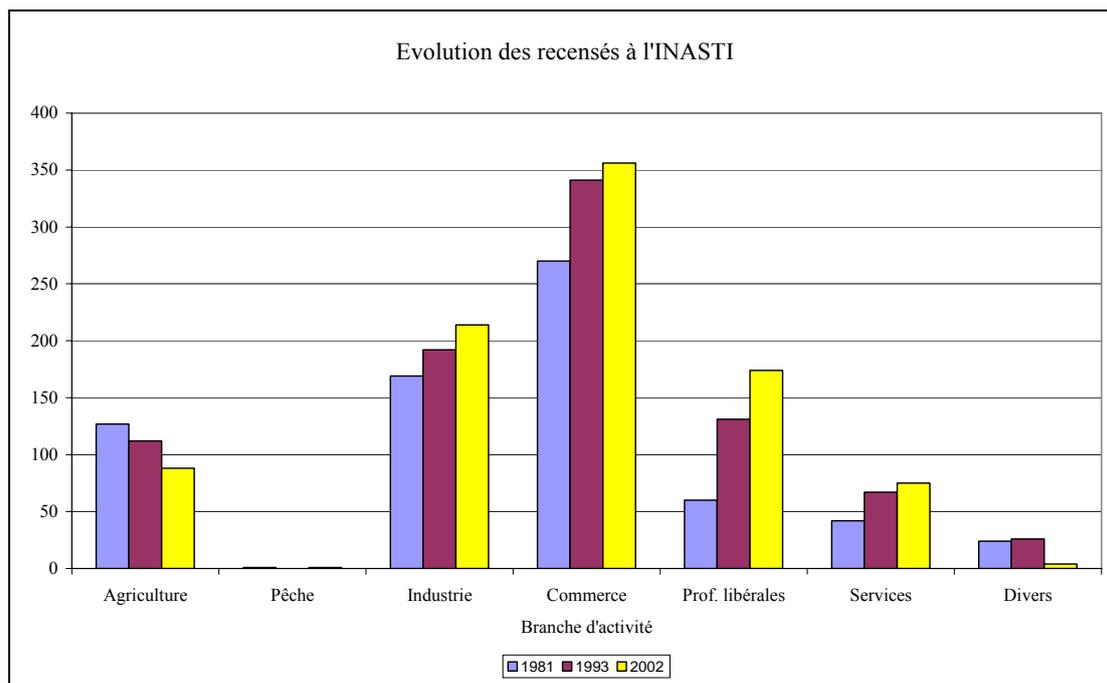
En 2001, l'INASTI recensait 860 indépendants dans la commune d'Aywaille (mais exerçant peut-être leur activité en dehors de la commune). Il convient d'ajouter 34 aidants. Des 894 personnes recensées, 73% le sont pour leur activité principale, 18% pour leur activité secondaire, et 9% sont repris comme actifs après l'âge de la pension.

Les 912 recensés en 2002 se répartissent entre les différentes branches d'activités de la manière suivante:

| Répartition des recensés à l'INASTI en 2002 | | |
|---|-----------------------|----|
| Secteur | Indépendant + Aidants | |
| | Effectif | % |
| Commerce | 356 | 39 |
| Industrie et artisanat | 214 | 23 |
| Professions libérales | 174 | 19 |
| Agriculture | 88 | 10 |
| Services | 75 | 8 |
| Pêche | 1 | 0 |
| Divers | 4 | 0 |

Source: INASTI 2002

Dans l'ordre des professions indépendantes, les agriculteurs n'occupent que la 4^{ème} place, derrière les commerces, les industries et les professions libérales.



Source: INASTI

Comparée à la situation de 1981, toutes les branches d'activités ont vu leur effectif augmenter à l'exception de l'agriculture et des professions recensées sous "Divers". L'évolution la plus importante se marque au niveau des professions libérales (60 en 1981, 174 en 2002) alors que les commerces semblent en perte de vitesse depuis le début des années 90. Une autre différence à noter par rapport à la situation de 1993 est la diminution du nombre d'aidants (68 en 1993 pour 35 en 2002).

9.2.4. Salariés travaillant dans la Commune

En 2002, l'ONSS recensait 1.991 salariés travaillant dans la commune d'Aywaille. Parmi ces salariés, 709 le sont comme travailleurs manuels et 1.282 le sont comme travailleurs intellectuels. La branche d'activité la plus représentée est l'enseignement alors que l'agriculture occupe une des dernières places.

| Répartition des recensés à l'ONSS en 2002 | | |
|---|----------|------|
| | Effectif | % |
| Education | 461 | 23,2 |
| Commerce | 443 | 22,3 |
| Institution publique | 244 | 12,3 |
| Industrie et artisanat | 197 | 9,9 |
| Construction | 194 | 9,7 |
| Santé et action sociale | 101 | 5,1 |
| Hôtel-restaurant | 72 | 3,6 |
| Banque-assurance | 50 | 2,5 |
| Agriculture-sylviculture-chasse-pêche | 20 | 1,0 |
| Assainissement, voiries, déchets | 5 | 0,3 |
| Transport | 4 | 0,2 |
| Autres | 200 | 10,0 |

Source: ONSS 2001

9.2.5. Population occupée par activités

Les valeurs du recensement décennal de 2001 n'étant pas encore disponibles, seules les valeurs de 1981 et 1991 sont présentées ci-dessous.

| Population active par secteur à Aywaille | | | |
|--|--------------|-------------|--------------|
| | 1981 | % évolution | 1991 |
| Agriculture et sylviculture | 148 | -56 | 95 |
| Energie et eau | 54 | -2 | 53 |
| Minéraux et chimie | 132 | -31 | 101 |
| Transformation de métaux | 189 | -11 | 170 |
| Autres manufactures | 146 | 6 | 155 |
| Bâtiments | 277 | -9 | 254 |
| Commerce, HoReCa | 678 | -1 | 668 |
| Transports et communication | 249 | -13 | 221 |
| Banques et assurances | 146 | 20 | 183 |
| Autres services | 943 | 13 | 1087 |
| Mal définies | 15 | 94 | 266 |
| <i>Total</i> | <i>2.977</i> | | <i>3.253</i> |

Source: INS

On constate que, pendant ces 10 années, le secteur primaire ainsi que le secteur secondaire ont fortement perdu du terrain par rapport au secteur tertiaire. Il est à noter également le nombre important d'activités mal définies qui pourraient venir troubler le constat ci-dessus.

9.3. Zones d'activités économiques mixtes

Deux zones d'activités économiques mixtes sont présentes sur le territoire d'Aywaille: Dieupart et Harzé. Bien que repris sous la même dénomination au plan de secteur, ces deux sites sont fondamentalement différents. En effet, la zone d'activité d'Harzé peut être assimilée à un petit zoning industriel, c'est d'ailleurs un parc d'activités économiques géré par la SPI+ (Services Promotion Initiatives en province de Liège) alors que celle de Dieupart, issue d'une initiative locale, a un caractère commercial.

Le Parc d'activités de Harzé comprend actuellement 33 entreprises, représentant des secteurs d'activités variés, décrites dans un tableau repris en annexe. L'emploi total dans les entreprises en activités au 30/06/2006 s'élevait à 476 personnes. Bien que géré par la SPI+, le parc d'activités économiques d'Harzé n'a ni bâtiment relais ni espace entreprise.

A l'instar d'Eloy & Fils sa il y a quelques années, Kauffman prépare sa délocalisation partielle sur le zoning de Damré à Sprimont. L'embouteillage du gaz est maintenu à Aywaille.

Deux autres entreprises valent d'être signalées ici:

- Wuidar sprl (rue Sous le Château 1, 4920 Harzé), active dans les constructions métalliques;
- Yvens-Decroupet (rue des Tilleuls 5, 4920 Harzé), active dans la clouterie.

On constate depuis quelques années, sur le site de Dieupart et l'Avenue de la Porallée, l'installation d'un nouveau type de commerces: grandes et moyennes surfaces dans les secteurs

textile et divers (Trafic et Zeeman) et de l'alimentation (GB, Aldi). Un tableau repris en annexe illustre la diversité des activités. Bien entendu, comme le chapitre 6 l'explique en page 69, une influence de la concentration d'entreprises dans cette zone sur le flux de trafic est constatée.

9.4. Agriculture

9.4.1. Superficie des exploitations agricoles

Selon le recensement agricole et horticole de 2005, les agriculteurs domiciliés dans la commune d'Aywaille exploitent ensemble 1.650 hectares. Ils en exploitaient 2.174 en 1981.

Le recensement de 2005 répertorie 63 exploitations agricoles sur le territoire de la Commune. Elles étaient 140 en 1981.

Elles se répartissent comme suit:

| Répartition des exploitations agricoles de la commune d'Aywaille en 2005 | |
|--|----|
| Exploitations à titre principal | 33 |
| Exploitations à titre secondaire | 30 |
| Total | 63 |

Source: INS

Certains exploitants tirent leur revenu d'une superficie réduite tandis que d'autres couvrent des surfaces nettement plus importantes pouvant parfois approcher la centaine d'hectares.

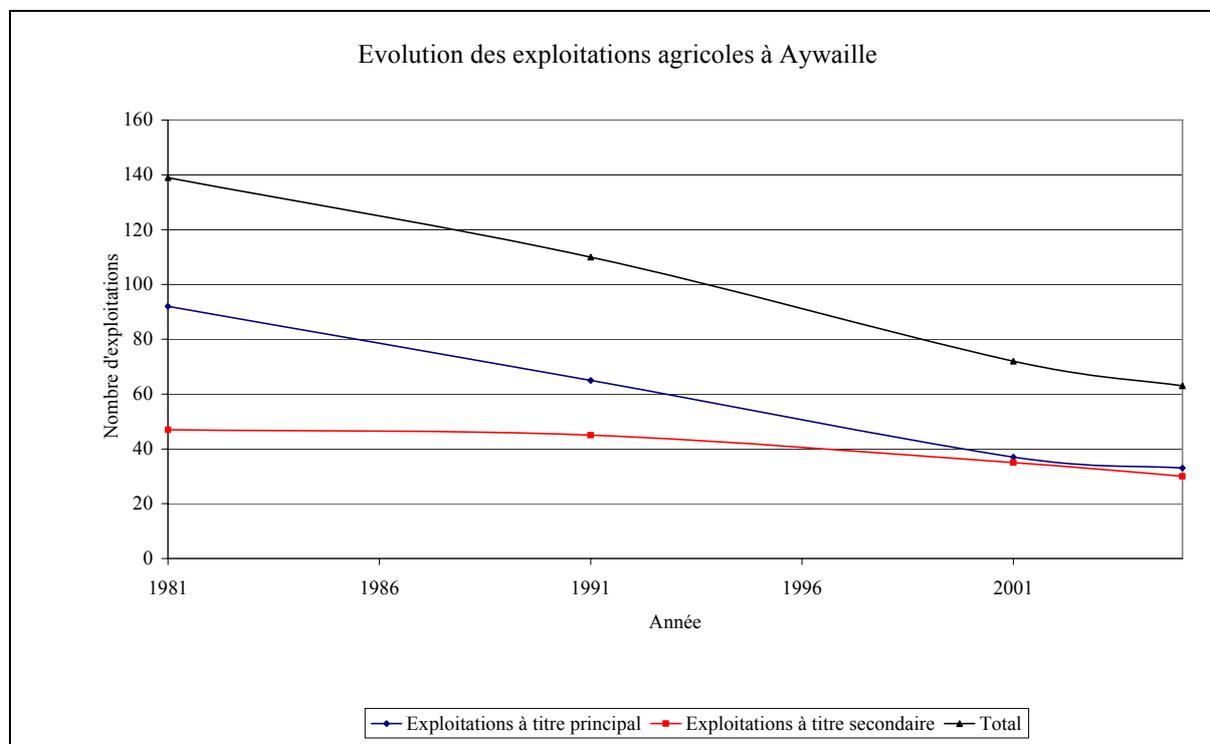
| Répartition des exploitations agricoles à titre principal d'Aywaille selon la taille en 2005 | |
|--|----|
| Sans culture | 0 |
| Moins de 5 ha | 16 |
| De 5 à 10 ha | 6 |
| De 10 à 15 ha | 7 |
| De 15 à 20 ha | 4 |
| De 20 à 30 ha | 5 |
| De 30 à 50 ha | 14 |
| De 50 ha à + | 11 |

Source: INS

Si le seuil de rentabilité d'une exploitation agricole à titre principal est estimé à 30 hectares et plus, 25 exploitations sur 63 remplissent ce critère, soit 39%. Il convient néanmoins d'être prudent car pour avoir une maîtrise totale de ces paramètres, il faudrait également connaître, au cas par cas, l'orientation technico-économique de l'exploitation.

9.4.2. Evolution dans un proche passé

Le nombre d'exploitations agricoles est en diminution à Aywaille comme partout ailleurs. Cette évolution touche pratiquement toutes les catégories d'exploitations agricoles, qu'elles soient à titre principal ou à titre accessoire.



Source: INS (Recensements agricoles 1981-1991-2001-2005)

L'exploitation à titre secondaire ne se substitue pas à l'exploitation à titre principal dans le cadre d'une diversification hors agriculture: ce constat est aussi vrai à Aywaille que pour l'ensemble de la Wallonie. Néanmoins, les exploitations à titre secondaire semblent plus robustes que les exploitations à titre principal face à la crise actuelle du monde agricole.

9.4.3. Productions agricoles

| Evolution de la répartition de la Superficie Agricole Utile SAU (ha) | | | | |
|--|----------|----------------|-------------|------|
| | Cultures | Prairies perm. | Cult. perm. | SAU |
| 1980 | 191 | 2074 | 0 | 2265 |
| 1985 | 185 | 1860 | 2 | 2046 |
| 1990 | 216 | 1749 | 2 | 1966 |
| 1995 | 247 | 1496 | 2 | 1744 |
| 2001 | 212 | 1523 | 0 | 1735 |
| 2004 | 198 | 1549 | 0 | 1747 |
| 2005 | 177 | 1474 | 0 | 1650 |

Source:INS

Depuis 1980, la SAU a fortement diminué (- 600 ha). L'impact est surtout marqué au niveau des prairies puisque celles-ci ont fortement diminué alors que la surface des cultures n'a que faiblement augmenté. Cette diminution peut s'expliquer de différentes façons. Tout d'abord, le nombre d'agriculteurs est en baisse. Vient ensuite le fait que des terres auparavant exploitées en zone d'habitat à caractère rural ont été mises en vente sous forme de lotissements pour l'habitat. De plus, certaines zones, sur des terres difficilement exploitables et peu rentables, sont à l'abandon comme par exemple les fonds de vallées qui étaient fauchés autrefois. Enfin, une composante souvent citée concerne les terres agricoles plantées de ligneux.

Quoiqu'il en soit, l'activité agricole première de la Commune n'est pas la culture mais bien l'élevage même si la surface qui lui est consacrée est en baisse régulière. Cet élevage est presque exclusivement bovin comme nous le voyons dans le tableau ci-dessous.

| Evolution de l'élevage sur la commune d'Aywaille | | | | | | |
|--|-------|--------|------|--------|--------|----------|
| | Bovin | Porcin | Ovin | Caprin | Equidé | Volaille |
| 1980 | 5324 | 4 | 113 | 76 | 126 | 1146 |
| 1985 | 4977 | 20 | 611 | 52 | 93 | 1260 |
| 1990 | 4944 | 24 | 623 | 55 | 86 | 906 |
| 1995 | 4316 | 2 | 440 | 38 | 120 | 399 |
| 2001 | 4265 | 184 | 385 | 40 | 101 | 504 |
| 2004 | 3964 | 204 | 442 | 32 | 107 | 294 |
| 2005 | 3731 | 180 | 420 | 37 | 117 | 324 |

| Situation ramenée à l'échelle d'une exploitation pratiquant ledit élevage | | | | | | |
|---|-------|--------|------|--------|--------|----------|
| | Bovin | Porcin | Ovin | Caprin | Equidé | Volaille |
| 1980 | 44 | 2 | 8 | 4 | 8 | 15 |
| 1985 | 43 | 2 | 16 | 3 | 3 | 15 |
| 1990 | 48 | 3 | 24 | 5 | 5 | 16 |
| 1995 | 57 | 2 | 20 | 4 | 5 | 12 |
| 2001 | 70 | 92 | 28 | 4 | 6 | 19 |
| 2004 | 78 | 102 | 26 | 4 | 7 | 12 |
| 2005 | 75 | 180 | 30 | 5 | 8 | 12 |

Source: INS

Le tableau précédent montre très bien que, mis à part une exploitation pratiquant l'élevage intensif de porcs, l'élevage est essentiellement bovin, avec une augmentation de celui-ci depuis 1980 où il y avait environ 44 têtes de bétail par exploitation jusqu'en 2005 où il y en a environ 75. A noter également une présence significative des ovins sur le territoire communal.

| Intensification de l'élevage bovin | | |
|------------------------------------|------|------|
| | 1980 | 2005 |
| Effectif bovin | 5324 | 3731 |
| Bovin/exploitation | 44 | 75 |
| Surface fourragère (ha) | 2165 | 1474 |
| Bovin/surf. fourragère | 2,5 | 2,5 |

Source: INS

L'intensification de l'élevage bovin vis-à-vis de la surface fourragère est restée semblable à la situation de 1980 mais le nombre de têtes de bétail par exploitation a beaucoup augmenté ainsi que la taille des exploitations elles-mêmes.

9.4.4. Emplois agricoles

| Les emplois agricoles permanents | | | |
|----------------------------------|------------|----------|--------|
| | Exploitant | Conjoint | Autres |
| 1980 | 158 | 56 | 14 |
| 1985 | 153 | 62 | 24 |
| 1990 | 91 | 42 | 6 |
| 1995 | 88 | 34 | 12 |
| 2001 | 71 | 22 | 13 |
| 2004 | 63 | 15 | 15 |
| 2005 | 62 | 13 | 8 |

Source:INS

L'agriculture fournit à Aywaille environ 80 emplois dont la majorité pour les exploitants. Par rapport à 1980, cela représente moins de la moitié d'emplois. On remarque également que la part de conjoints aidants diminue. Celle-ci s'est maintenue à environ 25 % jusque 1995 et n'est plus que de 15 % en 2005.

9.4.5. Destin des terres agricoles

En 2005, 554 ha de la SAU (1.650 ha) étaient exploités par des agriculteurs âgés de 50 ans ou plus. Cela représente 34% de la SAU exploitée. Cela signifie que dans les 15 ans à venir, ces 554 hectares vont changer de mains parce que leur exploitant va partir à la retraite.

Pour une faible proportion seulement, le destin est clair: l'exploitant a déjà un successeur désigné. Cela concerne 205 hectares, soit 37% de la SAU exploitée par les agriculteurs âgés.

| La succession assurée des agriculteurs de 50 ans et + en 2005 | |
|---|-----|
| Agriculteurs âgés ayant un successeur | 5 |
| Surface de terres appartenant à un agriculteur âgé ayant un successeur (ha) | 205 |

Source: INS

Il reste 233 hectares dont l'exploitant actuel (âgé de plus de 50 ans) sait déjà que personne ne lui succédera et 116 hectares où le doute subsiste, soit 20% des terres exploitées par des agriculteurs âgés.

9.4.6. Propriétés de terres agricoles

Les agriculteurs d'Aywaille possèdent 37% des terres qu'ils exploitent (faire-valoir direct).

| Mode de faire valoir de la SAU (ha) | | | |
|-------------------------------------|------------------------|-----------------------|--------------------------|
| | Exploitée en propriété | Exploitée en location | Métayage et autres modes |
| 1980 | - | - | - |
| 1985 | 753 | 200 | 1.093 |
| 1990 | 662 | 306 | 306 |
| 1995 | 520 | 200 | 1.024 |
| 2001 | 653 | 1.081 | 0 |
| 2005 | 619 | 1.031 | 0 |
| 1980(%) | 37 | 10 | 53 |
| 2005(%) | 38 | 62 | 0 |

Source: INS

Le taux de terres exploitées en propriété est resté presque inchangé mais le taux de terres louées a fortement augmenté au détriment des terres exploitées en métayage ou autrement, autre signe de la transformation agricole de ces dernières années.

9.4.7. Prix des terres agricoles

Le prix des terres agricoles vendues pour l'année 2003 à Aywaille est dans la moyenne des communes qui l'entourent. Cependant le prix de vente est de plus ± 7.000 € de moins que pour l'ensemble de la Province de Liège.

| Prix à l'hectare des terres agricoles et de prairies vendues en 2004 | |
|--|---------------|
| Communes | €/ha |
| Ferrières | 20.118 |
| Anthisnes | 17.731 |
| Esneux | 15.195 |
| Aywaille | 14.838 |
| Stoumont | 12.220 |
| Ouffet | 9.860 |
| Comblain-au-Pont | 9.266 |
| Hamoir | 8.993 |
| Sprimont | 6.660 |

Source: INS

9.4.8. Agriculture biologique

En 2000, seuls 3 agriculteurs sur 71 pratiquaient l'agriculture biologique, ce qui représentait 4% des agriculteurs.

9.4.9. Développement rural

En ce qui concerne les activités effectuées par les agriculteurs autres que l'élevage et la culture, seule une exploitation s'orientait, en 2000, vers la pratique du tourisme, de l'hébergement et autres activités de loisirs.

Deux exploitations effectuent la transformation des produits à la ferme (beurre excepté).

Aucune exploitation de la commune n'est orientée vers l'artisanat, la transformation du bois, l'aquaculture, la production d'énergies renouvelables destinées à la vente, des travaux contractuels réalisés avec le matériel de l'exploitation, ou autres activités lucratives.

9.4.10. Remembrement agricole

Le remembrement agricole est une opération d'aménagement foncier rural. Il consiste à regrouper des terres agricoles appartenant à un ou plusieurs propriétaires divisées en de nombreuses parcelles dispersées. La règle est que chaque propriétaire reçoive, par le nouveau parcellaire, une superficie globale équivalente, en valeur de productivité réelle, à celle des terrains qu'il a apportés. Le remembrement suit trois objectifs principaux:

- L'augmentation de la taille des parcelles;
- L'amélioration de la configuration des parcelles;
- Une réduction des distances par rapport à l'exploitation.

Un remembrement est également parfois nécessaire lors de la réalisation de grands travaux (autoroute, voies ferrées...).

Le remembrement dit "Harzé I" a été clôturé le 21 octobre 1977 et concernait 1090 ha répartis entre 481 propriétaires. Outre l'actualisation des propriétés communales, cette opération a initié la création du zoning artisanal d'Houssonloge.

Le remembrement volontaire dit "Harzé II" a été approuvé par Arrêté ministériel le 1^{er} juin 1989 et reprenait 36,27 ha répartis entre 24 propriétaires. Un second Arrêté ministériel, également signé en 1989, portait sur un remembrement de 1,5 ha à Havelange.

9.5. Tourisme

9.5.1. Structures d'accueil

Inaugurée en 2000, la Maison du Tourisme du Pays d'Ourthe-Amblève, regroupant dix communes, est implantée sur le territoire de la commune d'Aywaille, à Remouchamps. Celle-ci est située juste à côté de la grotte, rue de Louveigné n° 3. Gérée par le Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève (GREOA), elle est ouverte les jours en semaine de 8h30 à 17h00 ainsi que le week-end de 10h00 à 17h00 d'octobre à mars. D'avril à septembre, les heures d'ouvertures sont de 8h30 à 17h00 du lundi au jeudi, de 8h30 à 18h30 le vendredi et de 9h00 à 18h00 le week-end. L'accueil y est assuré par une équipe au minimum bilingue ayant une formation spécifique dans le tourisme. Cette équipe gère la diffusion de l'information touristique pour la région Ourthe-Amblève, majoritairement synthétisée, mise en forme et éditée par le GREOA. Le Pays d'Ourthe-Amblève dispose donc là d'une structure professionnelle mise en place afin d'améliorer l'accueil et l'information des visiteurs affirmant

de ce fait que le Tourisme n'est plus maintenant considéré comme un simple complément saisonnier mais bien comme un véritable outil de développement économique.

Deux Syndicats d'initiative disposent également d'un local d'accueil: Aywaille (place Thiry) – Remouchamps (En Reffe). Ouverts principalement pendant la saison touristique, ils sont gérés par des bénévoles.

9.5.2. Activités et attractions

Le premier site majeur est bien entendu la Grotte de Remouchamps et sa navigation souterraine, mentionnée comme la plus longue d'Europe. Nommée "La Merveille des Merveilles", cette grotte accessible au public depuis 1912 accueille chaque année des dizaines de milliers de visiteurs. Elle est essentiellement constituée de deux galeries. La galerie supérieure offre un spacieux passage parcouru à l'aller et la galerie inférieure où coule le Rubicon permet de ramener par barque les visiteurs à leur point de départ.

Le second site majeur est le Safari Parc de Deigné, plus connu sous le nom de "Monde Sauvage d'Aywaille". Il permet de voir et d'approcher en toute sécurité une multitude d'animaux exotiques évoluant en quasi liberté.

Le village de Deigné, reconnu comme un des plus beaux villages de Wallonie, est composé d'habitations en pierre de grès et de calcaire; il présente un charme et une homogénéité architecturale rares, exemples de bâtiments ruraux conçus et agencés en fonction des besoins.

Aywaille, carrefour de chemins de grandes randonnées (GR Ardenne-Eiffel, GR 5, GR 571, GR 576, GR 578) offre également au visiteur 30 circuits pédestres (230,5 Km), 12 circuits VTT (166,6 Km) et 11 circuits équestres (153,5 Km) balisés conformément aux nouvelles normes de la Région wallonne. Parmi ces circuits, citons notamment la liaison piétonne/cycliste de la Voie des Aulnes, fruit d'une opération de développement rural menée dans les années 1980 et concrétisée en 1996, qui relie Remouchamps à Aywaille. L'ensemble de ces promenades permet la découverte de sites naturels remarquables tels que: la vallée du Ninglinspo, les Fonds de Quarreux, le Vallon des Chantoirs ou encore la Heid des Gattes célèbre pour sa Joubarbe (*Sempervirens funckii var. aqualiense*).

Citons également divers bâtiments à l'architecture ou au passé remarquables comme la Basilique de Dieupart, le Château d'Amblève (ruines), la Chapelle Sainte-Anne ou encore le Château de Harzé, récemment aménagé en Centre pour séminaires résidentiels et qui accueille le musée de la Meunerie et de la Boulangerie. Il existe bien sûr de nombreuses autres architectures dignes d'intérêt sur le territoire de la Commune:

- Chapelle Saint Roch (Pironboeuf);
- Château d'Awan;
- Château de Dieupart;
- Château de Montjardin (Sougné-Remouchamps);
- Château de Spirlet (Quarreux);
- Eglise de Deigné;
- Eglise de Harzé;
- Eglise de Nonceveux;
- Eglise d'Ernonheid;
- Eglise de l'Immaculée Conception (Remouchamps);
- Ferme de Harzé;

- Ferme de Paradis;
- Ferme de Piroamboeuf.

Divers sites remarquables comme des fontaines ou des bornes délimitant les anciens comtés peuvent susciter l'intérêt des visiteurs. Certains ont fait l'objet d'une procédure de classement.

| Sites classés | |
|---|--------------------|
| Ruines du château d'Amblève et alentours | Amblève |
| Village | Awan |
| Carrières de Chambralles | Aywaille |
| Maison et étables (façades et toitures), n° 55 | Deigné |
| Tilleuls, place de Deigné | Deigné |
| Église Notre-Dame, cimetière, place et alentours | Dieupart |
| Château, communs et annexe (façades et toitures), route de Remouchamps | Dieupart |
| Drève de hêtres pourpres dans le parc du château, route de Remouchamps | Dieupart |
| Château, esplanade, cour d'honneur, dépendances et cimetière, rue du Centre | Harzé |
| Chapelle Sainte-Anne et alentours | Le Pouhon |
| Vallée du Ninglinspo | Nonceveux |
| Lit de l'Amblève (partie), dit les Fonds de Quarreux et alentours (+ STOUMONT/Quarreux) | Quarreux |
| Grottes de Remouchamps et alentours | Remouchamps |
| Chantoir | Sécheval |
| Église de l'Immaculée Conception: tour | Sougné-Remouchamps |
| Coteau, dit la Heid des Gattes | Sougné-Remouchamps |
| Maison (façades et toitures), rue Lambier, n° 1 | Sougné-Remouchamps |

Source: DGATLP <http://www.skene.be/RW/BCLASSE/BCLALI2.htm>

La commune d'Aywaille est aussi connue pour la variété des manifestations à caractère touristique qui s'y déroulent au fil des mois. Parmi les plus connues citons:

| Manifestations touristiques | | |
|---------------------------------|--------------------------|--------------------|
| | Date | Localité |
| Grands feux | janvier – mars | Divers villages |
| Marché aux fleurs | Mai | Deigné |
| Fête du vin | Juillet | Aywaille |
| Deigné fleuri | Juillet (dernier W-E) | Deigné |
| Fête médiévale | août (les années paires) | Sougné-Remouchamps |
| Fête nationale du fromage belge | Août (dernier W-E) | Harzé |
| Fête de la Saint Hubert | Novembre | Harzé |

Située dans un pays de pierre et d'eau, la commune d'Aywaille compte de nombreuses activités basées sur ces deux éléments. On retrouve ainsi de l'escalade et de la spéléologie (Club Aqualien de Spéléologie et d'Alpinisme - CASA), du kayak (Carrienta), de la plongée (Club Sealover), de nombreux groupes de pêcheurs et plusieurs infrastructures permettant de s'adonner au sport en général. Citons notamment le hall omnisports et la piscine d'Aywaille,

proposant également hammam, jacuzzi et sauna. Enfin, Aywaille, c'est le pays de Marcellin La Garde et ses légendes qui font que, pour celui qui sait les écouter, la vallée de l'Amblève se couvre d'un voile de mystère qui la rend inoubliable.

9.5.3. Eaux de baignade

L'Amblève à Nonceveux est reconnue comme "eau de baignade" (conforme le 31/08/2005). Afin de préserver la haute qualité physico-chimique et biologique des eaux, une surveillance toute particulière est opérée vis-à-vis des sources de pollution éventuelles comme les équipements touristiques, l'accès du bétail aux cours d'eaux et l'égouttage de manière générale en amont de ce site.

9.5.4. Producteurs de terroir

L'Aqualienne (Pouhon 43 - 4920 Aywaille) est spécialisée dans la préparation de mets à base de truite (saucisson, rilette, truite marinée, terrine, soupe ...).

9.5.5. Capacité d'hébergement touristique

Les capacités d'hébergement sont multiples comme le tableau ci-dessous le démontre.

| Capacité d'hébergement d'Aywaille 2007 | | | | |
|---|--------------|-----------|---------------|-------------|
| <i>Hôtel (Restaurant) + Centres de Séminaires (*)</i> | | | | |
| | Etoiles-épis | Chambres | Personnes max | |
| Hôtel des Ardennes | ☆☆☆ | 8 | 28 | Harzé |
| Royal Hôtel Bonhomme * | ☆☆☆ | 12 | 24 | Remouchamps |
| Hostellerie de la Villa des Roses * | ☆☆☆ | 8 | 19 | Aywaille |
| Auberge Le Cheval Blanc | ☆ | 14 | 29 | Remouchamps |
| Centre de Séminaires du Château de Harzé * | | | | |
| <i>Chambre d'hôtes</i> | | | | |
| | Epis | Capacité | | |
| Chambre d'hôtes de Awan | | 2-3 | | Awan |
| Le Chat Perché | ☿☿☿ | 1x2 + 1x3 | | Harzé |
| Comme un poème | ☿☿☿ + ☿☿☿ | 3x2 | | Remouchamps |
| <i>Gîtes</i> | | | | |
| | Epis | Capacité | | |
| Le Petit Paradis (gîte à la ferme) | ☿☿☿ | 14 -16 | | Harzé |
| Au Ruisseau (rural) | ☿☿ | 2 - 4 | | Harzé |
| La Gadeline (rural) | ☿☿ | 2 - 4 | | Remouchamps |
| La Garenne (rural) | ☿☿ | 16 - 20 | | Harzé |
| Les Fuchsias (rural) | ☿☿ | 6 | | Awan |
| La Maison du Village (rural) | ☿☿ | 2 | | Awan |
| La Petite Fugue | ☿☿ | 2 | | Aywaille |
| L'Hirondelle (rural) | ☿☿ | 9 | | Harzé |
| Gîte rural de Hurlevent | ☿☿ | 3x6 - 8 | | Aywaille |
| Chez mon Onc'Eugène | ☿ | 4 -5 | | Remouchamps |
| Les Fossettes | ☿ | 8 | | Aywaille |
| Plein Soleil | En cours | 18 | | Aywaille |

| | | | | |
|------------------------------------|----------|--------------------------|-------------------------|-------------|
| La Petite Grange (rural) | En cours | 4 | Harzé | |
| Meublé de vacances/tourisme | | | | |
| | Epis | Personnes max | | |
| Le Héron Vert | ☙☙☙ | 16 - 18 | Ernonheid | |
| Belle Vue | ☙☙ | 2 | Remouchamps | |
| Au Préfond | ☙ | 2 - 4 | Aywaille | |
| Meublé de tourisme Scholsen | ☙ | 6 | Remouchamps | |
| Camping | | | | |
| | Etoiles | Emplacements totaux | Emplacements de passage | |
| L'Eden | ☆☆☆ | 110 | 26 | Aywaille |
| Moulin du Rouge Thier | ☆ | 276 | 30 | Deigné |
| Les Roseaux | ☆ | 115 | 42 | Nonceveux |
| Le Beau Site | ☆ | | | Remouchamps |
| Les Gardenias | ☆ | 76 | 12 | Nonceveux |
| Le Val Fleuri | ☆ | | | Remouchamps |
| Olympia | ☆ | | | Remouchamps |
| Camping des Rocs | | | | Remouchamps |
| Camping Domaine de Dieupart | | 120 (+ 7 appart de luxe) | | Remouchamps |
| Autres hébergements | | | | |
| | | Personnes max | | |
| The Bunkhouse | | 2x4 | Aywaille | |
| Centre Cycliste de Remouchamps | | 28 | Remouchamps | |
| Gîte équestre "Liberty" | | 8 | Quarreux | |

D'autres campings existent mais ne sont pas reconnus par le CGT. Il s'agit du camping du Goiveux, du Château de Dieupart, de Martinrive, de L'Empereur, des Epis d'Or, de l'Olympia, du Beau Site, du Garage et du Café des Rocs.

Parmi cette offre importante, on remarquera qu'il n'existe pas dans le Pays d'Ourthe-Ambève des hôtels de grande capacité susceptibles d'accueillir et de loger un car de touristes.

9.5.6. Arrivées et nuitées touristiques

Aborder le volet touristique de l'économie de la commune d'Aywaille au travers des statistiques existantes n'apporte guère d'enseignement: l'INS ne dispose en effet que de quelques chiffres sur les nuitées hôtelières dont l'exactitude est sujette à caution, à Aywaille comme ailleurs. Le nombre de nuitées touristiques en 2005 s'élevait à 14.177 unités.

Comparé à quelques communes proches, actives dans le tourisme, nous obtenons le classement suivant:

| | Arrivées touristiques en 2005 | | | Nuitées touristiques en 2005 | | |
|-------------|-------------------------------|--------|-----------|------------------------------|---------|-----------|
| | Total | Belges | Étrangers | Total | Belges | Étrangers |
| Durbuy | 134.413 | 85.751 | 48.662 | 400.580 | 219.045 | 181.535 |
| Spa | 118.460 | 85.362 | 33.098 | 275.249 | 198.494 | 76.755 |
| Vielsalm | 87.278 | 39.698 | 47.580 | 368.379 | 155.626 | 212.753 |
| Stavelot | 48.094 | 16.426 | 31.668 | 162.540 | 40.712 | 121.828 |
| Trois-Ponts | 16.734 | 9.554 | 7.180 | 53.856 | 24.966 | 28.890 |
| Theux | 13.667 | 7.120 | 6.547 | 56.194 | 20.823 | 35.371 |
| Stoumont | 8.614 | 5.535 | 3.079 | 29.402 | 20.607 | 8.795 |

| | | | | | | |
|------------------|-------|-------|-------|--------|-------|--------|
| Sprimont | 7.619 | 2.740 | 4.879 | 18.083 | 9.272 | 8.811 |
| Aywaille | 6.863 | 2.087 | 4.776 | 14.177 | 3.545 | 10.632 |
| Esneux | 6.470 | 2.353 | 4.117 | 17.835 | 6.126 | 11.709 |
| Comblain-au-Pont | 4.057 | 1.288 | 2.769 | 13.157 | 3.972 | 9.185 |
| Chaufontaine | 2.255 | 1.832 | 423 | 4.171 | 3.288 | 883 |

Source: INS 2005

Bien entendu, ce classement n'est valable, en terme d'attractivité, que si l'on pouvait le rapporter aux infrastructures disponibles pour les nuitées. Il est également clair que certaines communes comme Durbuy, Spa et Vielsalm sont des "poids lourd" du tourisme et disposent d'une infrastructure conséquente, Aywaille est plus comparable à d'autres communes de la microrégion comme Sprimont, Stoumont et Comblain-au-Pont.

Pour conclure ce chapitre, notons qu'Aywaille est au coeur d'une région touristique dépassant largement les frontières communales et qui s'étend sur toute l'Ourthe-Amblève voire au delà. Il faut donc voir et penser le tourisme d'Aywaille à une échelle plus étendue que ses strictes limites administratives.

Synthèse

Selon les données de l'INS, le contribuable moyen de la commune d'Aywaille gagne moins que la majorité de ses voisins de la microrégion. Néanmoins, le taux d'activité de la Commune est parmi les plus élevés de la microrégion mais cache un taux de DEI important (15-17%). Tout comme les minimexés, les chômeurs sont donc nombreux. Ceci doit être nuancé par l'évolution importante des personnes domiciliées dans les campings et les parcs résidentiels.

Parmi les indépendants, on note une baisse du nombre des agriculteurs mais aussi un ralentissement de l'évolution des commerçants. Inversement, les industries et les professions libérales sont en pleine évolution. Les salariés sont majoritairement composés de travailleurs intellectuels. L'éducation et les commerces occupent près de la moitié des recensés ONSS. Le développement des zones d'activités économiques représente un potentiel à valoriser.

Comme partout, le nombre d'exploitations agricoles décroît, ayant pour conséquence une baisse de la SAU. Il semble que les prairies soient les plus touchées par cette perte de surface alors que la superficie des cultures augmente légèrement. Malgré tout, l'activité agricole principale de la Commune reste l'élevage bovin. On assiste également à une tendance générale de disparition des petites exploitations. Comme partout, le nombre d'exploitants ayant un successeur assuré est faible et pose la question du devenir des terres exploitées par ceux qui n'ont pas de repreneur. Malgré le tourisme très développé à Aywaille, très peu d'exploitations sont orientées vers l'hébergement, le tourisme à la ferme ou même la transformation de produits.

Le tourisme représente un secteur important au niveau de l'entité de par les retombées économiques qu'il génère. Les activités proposées aux touristes sont diversifiées avec une offre d'hébergement assez conséquente et variée. Aywaille est au coeur d'une région touristique dépassant largement les frontières communales et qui s'étend sur toute l'Ourthe-Amblève voire au delà. Il faut donc voir et penser le tourisme d'Aywaille à une échelle plus étendue que ses strictes limites administratives. Le potentiel de développement touristique dans le Pays d'Ourthe-Amblève est réel.

10. VIE SOCIO-CULTURELLE ET ENSEIGNEMENT

L'objectif de ce chapitre est d'analyser l'offre dans ce domaine tout en mettant en exergue certains besoins qui ne sont pas nécessairement encore rencontrés.

10.1. Services médicaux, sociaux, d'aides et de soutien

En guise de préambule, nous attirons l'attention du lecteur sur le fait que certains services concernant le logement ont été traités dans le chapitre 7; dans l'optique de ne pas alourdir la présente étude de répétitions, nous vous suggérons de consulter la rubrique ad hoc.

10.1.1. Services et associations existantes

Centre de santé intégré de Médecins Généralistes Associés (MGA)

Ce travail collaboratif de médecin permet d'assurer une consultation d'urgence en médecine générale avec notamment une permanence de garde 24H/24H pour les visites à domicile mais aussi de développer tout un volet préventif, d'éducation en organisant des soirées d'information grand public et de formations pluridisciplinaires.

Centre Public d'Action Sociale (CPAS)

Le siège du CPAS se situe à l'Administration communale d'Aywaille. Trois personnes constituent l'administration générale du CPAS: le Président M. Pierre Gérard, le Secrétaire M. Fredy Carpentier et le Receveur M. Emmanuel Gérumont. Les assistantes sociales sont attachées à la gestion des affaires générales, à l'instruction et au suivi des divers dossiers d'aide individuelle. Elles sont accompagnées des membres du bureau permanent et des membres du Conseil de l'aide sociale.

Le CPAS exécute les missions qui lui sont confiées par la loi, à savoir: l'aide palliative, curative et préventive. Cela revient à la mise en place de structures sociales se traduisant en diverses actions d'aide, d'insertion et de médiation de dettes. Le CPAS d'Aywaille travaille en étroite collaboration avec d'autres organismes d'aide et de soutien.

Action Régionale de Prévention Intégrée (ARPI)

Le siège social se trouve sur la Place Leblanc n°13 à Comblain-au-Pont et le secrétariat est situé au n°61, avenue François Cornesse à Aywaille. Les objectifs d'ARPI sont principalement:

- de mettre en place des programmes de prévention destinés prioritairement aux jeunes et aux enfants;
- de répondre aux besoins individuels et de groupes liés aux situations de paupérisation, d'exclusion, de marginalisation, de délinquance;
- d'organiser des séances et des modules de sensibilisation et de formation;
- de créer des lieux d'accueil et d'écoute, essentiellement à destination d'un public de jeunes;
- d'organiser la rencontre de jeunes au travers du travail d'éducateurs de rue.

ARPI regroupe La Teignouse, le Centre de Jeunes asf et le Centre de Jeunes l'Aventure. Les communes concernées sont celles d'Aywaille, Anthisnes, Clavier, Hamoir, Ouffet, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières et Sprimont.

Certaines activités de La Teignouse se déroulent au sein de la Maison de quartier de Remouchamps. Les axes du travail au sein de cette Maison de quartier sont: l'insertion professionnelle, sociale et culturelle des jeunes; la cohabitation et intégration des communautés locales; la prévention de la toxicomanie, la délinquance et la petite criminalité, l'accompagnement favorisant la réinsertion des délinquants.

Centre de Planning Familial Ourthe-Amblève

Le Centre, situé au 8, rue Saint-Pierre à Aywaille, a pour missions l'information, la prévention, l'éducation et l'aide dans le domaine de la vie affective, relationnelle et sexuelle. Une permanence est organisée pendant les heures d'ouverture. Des consultations gynécologiques, psychologiques, sociales, juridiques et sexologiques ont lieu sur rendez-vous.

Le centre est ouvert à toute personne quel que soit son âge, aux demandes individuelles, de couples ou de familles. Des animations sur la vie amoureuse et sexuelle, les relations, le sida, les grossesses désirées ou non... se réalisent dans les écoles, les maisons de jeunes, et à l'intention des équipes éducatives se trouvant directement en contact avec les jeunes. Des ateliers lecture basés sur l'expression des sentiments sont proposés aux enfants. Un centre de documentation est mis à la disposition des usagers du centre. Des conférences-débats sont organisées régulièrement dans différentes communes (Aywaille, Sprimont, Esneux, Durbuy) sur des thèmes ayant trait aux missions du planning.

Services rendus par les différentes mutuelles

Les mutuelles proposent de nombreux services à leurs affiliés avec la possibilité de disposer notamment de soins à domicile (Centrale de Services à Domicile, Aides et Soins à Domicile...), de services de transports de personnes (Solidarité Entraide Services...), de prêt de matériel sanitaire... Même si les mutuelles ne disposent pas toute d'un siège à Aywaille, comme la mutualité professionnelle et libre, leurs services sont disponibles sur l'entité.

Bureau d'Assistance aux Victimes de la zone de police SECOVA

Une assistance de première ligne peut être octroyée pour toute victime d'un fait infractionnel. Une première écoute et une orientation vers des services spécialisés est réalisée. Des conseils peuvent également être prodigués dans les matières de techno-prévention. Le bureau se situe à Aywaille au n°2 de l'avenue de la Libération.

Services d'aide à l'emploi

Vu l'absence d'une Maison de l'emploi sur le territoire communal, les habitants souhaitant accéder aux services offerts par ce type d'infrastructures doivent se rendre à Comblain-au-Pont. Les services du FOREM de Liège sont aussi fort prisés par les Aqualiens à la recherche d'un emploi. Il existe également une Agence Locale de l'Emploi (rue Nicolas Lambercy, 20) ainsi qu'une Cellule d'Accompagnement à la Recherche d'un Emploi (avenue de la Libération 1- 4920 Aywaille)

Sourire d'enfants asbl (Adoption/Coopération) (rue de la Reffe, 9 – 4920 Remouchamps)

"Sourires d'Enfants" est une association s'occupant d'une part d'adoption internationale et, d'autre part, de coopération. Le service d'adoption a pour but d'aider un certain nombre d'enfants et de répondre à la demande des candidats à l'adoption. Le service de Coopération a pour but de soutenir des projets de développement qui constituent une aide effective pour différentes collectivités et peuvent, de cette manière, prévenir les abandons.

Autres organismes ou associations actives sur l'entité

Cette liste non exhaustive montre qu'il existe une offre diversifiée dans de nombreux domaines afin de répondre aux problèmes auxquels les citoyens peuvent être confrontés.

- Aide aux Familles (Rue des Sœurs 12 - 4920 Aywaille)
- L'Arche – Communauté d'Aywaille asbl
- Association Parkinson asbl (région d'Aywaille)
- Ligue des Familles asbl (Rue Ortmans 49 - 4800 Verviers)
- Parents secours
- Association Chrétienne des Invalides et Handicapés Ourthe-Amblève (ACIH)
- Des permanences ont lieu à l'Hôtel de Ville d'Aywaille le premier lundi du mois pour les permanences handicapés, le premier mardi du mois pour les permanences juridiques et le troisième mardi du mois pour les permanences pensions.

10.1.2. Analyse et besoins non rencontrés

Force est de constater que le nombre ainsi que la diversité des services disponibles sont impressionnants. Malheureusement, un grand nombre d'Aqualiens ignore l'étendue des possibilités d'offres de services et les spécificités de chaque organisme. Dans la suite de ce paragraphe, certains besoins non rencontrés sont mis en avant afin de permettre la réflexion en vue de développer des actions concrètes pour remédier aux manquements détectés.

Petite enfance

En matière de garde des jeunes enfants, l'absence de crèche sur le territoire communal était une lacune indéniable, que vient combler la construction actuelle d'un bâtiment, à proximité de l'Administration communale, destiné à accueillir une crèche.

Jeunesse

Outre les services mentionnés au point 10.1.1., le soutien à la jeunesse s'effectue également par l'intermédiaire d'autres acteurs comme les associations sportives, culturelles, les mouvements de jeunesse, les structures médicosychosociales, l'enseignement. De plus, le rôle parental est un élément important à souligner. Dans ce secteur, le travail transdisciplinaire est un facteur contribuant à l'amélioration significative des différents types de soutien pouvant être prodigués aux jeunes présentant certaines difficultés.

Troisième âge – seniors

Aucune Maison de repos n'est implantée dans la Commune. Or, à moyen terme, comme signalé dans le chapitre 7, Aywaille va voir sa population vieillir. Il sera donc nécessaire de renforcer les services spécifiques à cette tranche d'âge.

Il est clair que la vie socioculturelle et sportive analysée plus loin dans ce chapitre est également un élément important pour les seniors. La participation de ces derniers dans les associations et clubs permet de créer une dynamique intergénérationnelle, mais aussi de lutter de manière efficace contre le phénomène de l'isolement.

10.2. Domaine sportif

10.2.1. Infrastructures existantes et clubs sportifs

La majorité des installations sportives sont gérées par l'Association de Gestion des Installations Sportives et Culturelles de la commune d'Aywaille (AGISCA asbl). Ces installations sont:

- la piscine-sauna ouverte toute la semaine où sont dispensés des cours collectifs de natation, d'aquagym et d'aquafitness;
- le hall omnisports proche du parc communal comprenant un terrain de football, un terrain de basket, un mini stade, un beach volley, un tennis (quelques terrains couverts) et une plaine de jeux;
- le Centre récréatif (av. de la Porallée à Sougné-Remouchamps) qui comprend une salle de spectacles, des salles de réunions, de danse et une plaine de jeux;
- le nouveau terrain de football en gazon synthétique;
- la salle de gymnastique de l'école d'Awan.

Diverses activités et clubs existent également; la liste suivante a été ventilée par discipline.

- Cyclisme: *Fédération Belge de Cyclotourisme, Le Guidon d'Or asbl, La Redoute asbl, Vélo Club Cyclo "La Porallée", Vélo Club Ourthe-Amblève (RLVB).*
- Pêche: *les Mohets de l'Amblève, les pêcheurs d'Aywaille sur l'Amblève, les pêcheurs réunis asbl, Société des Pêcheurs de la Grotte.*
- Tennis de Table: *Palette Harzéenne, Tennis de Table d'Aywaille asbl (Salle: rue de Lorcé, 33, zoning artisanal de Harzé), Tennis de table Remouchamps (salle: Ecole St-Joseph, rue Magrite à Remouchamps), STOKI Ping-Pong Club (Kin), Ping-Pong Club de Nonceveux.*
- Football: *Mini-Foot Harzé 91, Mini-Foot Remouchamps, Mini-Foot Aywaille-Rallye 90, Royal Aywaille FC, Royal Harzé FC, Royal Sougné-Remouchamps Sport, Groupement des Arbitres de Football d'Ourthe-Amblève de l'URBSFA ou GAFOA.*
- Basket-ball et Volley-ball: *Aywaille Gambrinus Volley-Ball, Saint-Raphaël Remouchamps Volley-Club asbl, Spéciale Basket-Club, BC 4A Aywaille Giraf's.*

- Danse-gym: *El Paso-Danse de salon* au centre récréatif à Sougné-Remouchamps, *Gym Danse Loisirs* (psychomotricité, éveil gymnique, gymnastique (loisirs et compétition), danse, aérobic, step, cours adultes-3x20), *"Horizon 2000"* (danse, aérobic, step).
- Sports moteurs: *Ecurie "Le Sanglier" d'Aywaille asbl*, *Moto Club de l'Amblève asbl*, *Royale Ligue Motoriste Ourthe-Amblève*.
- Disciplines diverses: Aide et Santé par le *VINIYOGA asbl*, *AMAROK (l'Esprit d'Aventure)*, *Club Aqualien de Spéléo et d'Alpinisme*, *Club Base-Ball*, *Club "Hors Piste" (Union belge de spéléo)*, *Judo Club de Remouchamps*, *Karaté Club Aywaille*, *Nat Aywaille* (Club de natation), *Royal Tennis Club d'Aywaille*, *Saint-Raph en Marche*, *Sealover (Plongée)*, *Société Colombophile "l'Egalité"*.

10.2.2. Analyse

Comme décrit ci-dessus, les Aqualiens bénéficient d'une offre sportive diversifiée. La piscine offrant de nombreuses possibilités est un atout mais également une charge importante par ses frais de fonctionnement. Le nombre de clubs actifs sur la Commune démontre bien le dynamisme de ce secteur où les synergies ne sont pas suffisamment développées car un esprit de "concurrence" se fait parfois sentir. Le prix d'une affiliation annuelle est assez variable et représente parfois un budget conséquent pour les familles aux moyens financiers limités.

La pratique sportive est à promouvoir car cela permet à toute personne de s'épanouir et renforce également les liens interpersonnels.

10.3. Domaine culturel et des loisirs

La culture et les loisirs sont, comme les activités sportives des éléments à analyser au niveau de la vie communale car ils contribuent aussi à une convivialité à développer.

10.3.1. Infrastructures et associations existantes

- ***Le Centre récréatif de Remouchamps.***

Outre ses possibilités concernant le sport, il permet le développement d'une vie culturelle à différents niveaux puisque la polyvalence de la salle permet la tenue de spectacles, l'Académie de Musique Ourthe-Vesdre-Amblève y a son siège et une bibliothèque y est également installée.

- ***Les bibliothèques***

Il y a trois bibliothèques communales sur l'entité, une (pivot) à Aywaille et deux autres (dépôts) à Sougné-Remouchamps et à Harzé. Les prêts et droits d'inscriptions sont gratuits pour les moins de 18 ans.

La bibliothèque communale (pivot) accueille les lecteurs au 7, rue Lambercy à Aywaille. Elle est accessible les mardis et jeudis de 9 à 12h, les mercredis de 11 à 18h, les vendredis de 15 à 19h et les samedis de 9h30 à 12h30. La collection est de plus ou moins 20.000 volumes en libres accès; il y a 20 périodiques en libre accès; la section jeunesse comprend 4.000 volumes et la salle de lecture propose 1.000 ouvrages de référence. La bibliothèque comporte même un

service de prêt à domicile. De plus, il est possible d'accéder à Internet ainsi qu'à une multitude de bases de données sur CD-rom. Les ordinateurs sont accessibles via réservation et le tarif de consultation est de 0,60 € les 30 minutes.

Le dépôt de Sougné-Remouchamps (rue Marsale, 10) accueille les lecteurs les mardis et jeudis de 17 à 19h, ainsi que les dimanches de 10 à 12h. Une collection de 6.500 volumes y est proposée. Cependant l'offre de services serait à renforcer.

Le dépôt de Harzé (rue de Bastogne, 62b) accueille les lecteurs les mercredis et vendredis de 17 à 19h. 11.000 volumes y sont proposés.

Différents horaires et différents niveaux de cours d'alphabétisation et de perfectionnement en français sont organisés dans la bibliothèque d'Aywaille en collaboration avec la Promotion Sociale Ourthe-Amblève et des bénévoles.

Des animations visant à sensibiliser les enfants à la lecture sont également organisées à Aywaille:

- *Bouquins-câlins* vise les enfants de moins de trois ans accompagnés de leurs parents, gardienne... et se déroule le dernier vendredi de chaque mois, de 9h30 à 11h30;
- *L'Heure du conte* vise les enfants de 3 à 12 ans pour partager le plaisir de lire et de découvrir les nouveautés chaque deuxième mercredi du mois, de 15h30 à 16h30.

D'autres animations telles que des expositions, des conférences, des formations... sont également régulièrement organisées.

▪ ***La bibliothèque itinérante Bibliobus***

Le Bibliobus dispose de 4 arrêts selon les horaires suivants sur la commune d'Aywaille.

| Localité | Date | Emplacement | Horaire |
|-------------|--|--|-------------|
| Nonceveux | 1 ^{er} et 3 ^{ème} mardi du mois | Ecole communale Rue de l'Ecole 2 | 11h30-12h00 |
| Houssonloge | 1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi du mois | Route de Bastogne 4 | 9h30-10h00 |
| Harzé | 1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi du mois | Ecole communale Rue de Bastogne 107 | 10h00-10h45 |
| Havelange | 1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi du mois | Salle des Fêtes | 16h00-16h15 |

Le public susceptible de fréquenter le Bibliobus est constitué d'enfants, via les écoles ou les parents, de personnes sans-emploi ainsi que de pensionnés. En effet, les heures de passage ne sont pas compatibles avec la majorité des emplois ainsi qu'avec les horaires des écoles secondaires et supérieures.

▪ ***Autres lieux de rencontre***

Outre les lieux de rencontre privés, la Commune dispose d'espaces publics aménagés et de salles:

- le parc d'Aywaille (1 ha 51 a) et la Voie des Aulnes;

- le parc de Remouchamps (31 a);
- la salle de l'Administration communale d'Aywaille;
- la salle de l'ancienne Administration communale de Harzé et sa place;
- la salle au 9 rue de la Reffe à Remouchamps;
- la Maison de quartier de Remouchamps.

Des lieux gérés par des asbl de village voire une association de fait sont également présents sur le territoire et contribuent au développement de la vie villageoise:

- la salle de la Renaissance à Awan;
- la salle de la Renaissance à Nonceveux où de nombreuses activités sont organisées est cependant dans un état de vétusté problématique. Les aménagements des abords sont également rudimentaires;
- Li vihe scole à Ernonheid;
- la halle touristique de Deigné est gérée par une association de fait qui, à termes, souhaite se constituer en asbl.

Les lieux de rencontres sont nombreux et diversifiés mais par exemple le hameau de Rouge-Thier ne compte pas d'espace public réellement convivial. L'état de certaines de ces infrastructures nécessiterait cependant certaines améliorations, notamment à Nonceveux, mais également à Remouchamps (Maison de quartier).

La Commune est également riche en associations, qu'elles se consacrent aux jeunes, aux personnes âgées, aux femmes avec une optique culturelle ou de loisirs.

▪ **Associations patriotiques et de seniors**

Les associations patriotiques ont un rôle important à jouer dans la mémoire collective: *Amicale de l'Armée Belge des partisans-section d'Aywaille, Armée de Libération* (volontaires de guerres, réfractaires au travail obligatoire), *Association des Enfants des Combattants de l'entité d'Aywaille* (AEC), *Association des groupements patriotiques d'Aywaille, Comité des monuments aux morts des deux guerres, FNAPG* (Aywaille-Rouvieux-Ernonheid), *Fédération Nationale des Anciens Prisonniers de Guerre de Sougné-Remouchamps, Fédération Nationale des Anciens Combattants de 14-18 de Sougné-Remouchamps, Fédération Nationale des Anciens Combattants 40-45 de Sougné-Remouchamps, FNC-FNAPG section Harzé, Fédération Nationale des Combattants de Belgique section d'Aywaille, Fraternelle de l'Armée de Libération* (FAL A.W. 1-2-3).

Des Amicales de pensionnés sont représentées à Aywaille, Harzé, Nonceveux, Sougné-Remouchamps et Awan.

▪ **Mouvements de jeunesse**

La Commune compte de nombreux mouvements de jeunesse qui contribuent au développement d'activités de loisirs pour différentes tranches d'âges notamment : *Jeunesse et santé Ourthe-Amblève* (animations, plaines de vacances, excursions...), *la troupe scout "La Redoute"* existant depuis 1947, *le Mouvement de Jeunesse d'Awan* (3^{ème} unité Ourthe-Amblève) accueillant les baladins (mixtes) de 6 à 8 ans, les louveteaux (mixtes) de 8 à 12 ans, les scouts (mixtes) de 12 à 17 ans et des groupes à projet (mixtes) à partir de 17 ans, *le Mouvement de Jeunesse de Harzé* (unité mixte 3^{ème} Ourthe-Amblève) accueillant les baladins de 6 à 8 ans, les louveteaux de 8 à 12 ans et les scouts à partir de 12 ans, *le Patro Notre-Dame*

de la Joie de Sougné-Remouchamps, les Unités guides et scouts d'Aywaille accueillant des baladins (de 6 à 8 ans), des lutins pour les filles et des louveteaux pour les garçons (de 8 à 12 ans), et des guides pour les filles et des scouts pour les garçons (de 12 à 17 ans).

- **Associations culturelles (musique, danse, théâtre...)**

Il est possible de s'inscrire dans des activités musicales: *Aqualia Chorale, Ensemble instrumental les Echos d'Aywaille, L'Espérance Royale Fanfare, Sainte-Cécile Royale Fanfare & "Aqualian Big-Band", Choeurs Saint-Jacques de Harzé*. Les activités théâtrales sont notamment développées par le *Cercle Royal Dramatique l'Avenir de Paradis* tandis que les danses traditionnelles et populaires peuvent être pratiquées depuis 1969 au sein des Cabris du Val d'Amblève. L'asbl *Harzé au fil du temps* permet de garder trace d'évènements historiques se déroulant dans ce hameau; elle édite une revue retraçant les faits émaillant la vie villageoise.

Les associations ACWA (*Association Culturelle Wallonne d'Aywaille*) et *Gadlis de Perron d'or* participent activement à l'organisation de la semaine culturelle d'Aywaille, évènement important de ce secteur.

- **Clubs services**

Le Lion's Club d'Aywaille (District 112D BELGIUM Zone 21) et le Rotary Club Esneux-Aywaille (District 1630) remplissent un rôle social important car les moyens financiers récoltés par les activités développées sont en partie redistribués à des œuvres caritatives ou à but social.

- **Associations diverses et Comité de fêtes**

Une liste non exhaustive d'associations et de Comités défendant des intérêts particuliers ou animant la vie villageoise est notamment représentée par: *ACRF ou Action Catholique Rurale des Femmes (Awan, Harzé, Nonceveux), Action pré-pensionnés-pensionnés CSC secteur Ourthe-Amblève, Vie Féminine sections d'Aywaille et de Sougné-Remouchamps, Amicale de la protection civile de Remouchamps, Comice agricole d'Ourthe-Amblève, Société apicole Vallée de l'Amblève, Sougné-Remouchamps, Cercle de petit élevage de Sougné-Remouchamps, Les amis du petit élevage de Nonceveux et environs, Cercle horticole l'Amblève fleurie, La renaissance Awan asbl, La renaissance Nonceveux asbl, Ernonheid village asbl, Les amis de la Chapelle Sainte-Anne des Pouhons, Comité de jumelage Chezy-Harzé et des fêtes, Comité des fêtes de Deigné, La Besace, La nouvelle espérance asbl, La terre vivante asbl, La voie lactée asbl.*

10.3.2. Analyse

Comme le paragraphe précédent le montre, l'offre d'infrastructures et d'activités culturelles ou de loisirs est assez diversifiée. Les infrastructures existantes ne sont cependant pas toujours dans un état optimal pour accueillir dans de bonnes conditions toutes les activités, c'est le cas pour la salle de Nonceveux ou la Maison de quartier de Remouchamps. Il est clair que le succès du Centre récréatif montre le dynamisme existant. Il est cependant difficile de trouver des plages horaires disponibles surtout en soirée.

Comme pour le sport, la multiplicité des associations est considérée comme un atout puisque des activités diversifiées peuvent être pratiquées; la concurrence et le manque de coordination sont cependant dispendieux en énergie et en moyens.

10.4. Enseignement

Le nombre d'établissements scolaires constitue un point non négligeable pour le développement global d'Aywaille.

10.4.1. Les structures existantes

▪ Enseignement communal

Il existe 5 implantations pour l'enseignement maternel et primaire, à savoir à Awan, Kin, Harzé, Sougné-Remouchamps, Nonceveux.

▪ Enseignement de la Communauté française

L'Athénée Royal d'Aywaille (primaire, maternel et secondaire) a ses principaux bâtiments proche du centre de l'entité.

▪ Enseignement libre subventionné

Il est représenté par l'Institut Saint-Joseph à Sougné-Remouchamps dispensant un enseignement de type fondamental, l'école libre d'Aywaille et de Deigné (enseignement de type fondamental) et le Centre scolaire Don Bosco à Remouchamps qui regroupe:

- Institut Saint-Joseph pour le 1^{er} degré de l'enseignement secondaire;
- Institut Saint-Raphaël pour les 2^{ème} et 3^{ème} degrés du secondaire et la qualification technique et professionnelle.

▪ Enseignement de promotion sociale

Ce type d'enseignement est réalisé en association avec des communes de l'Ourthe-Vesdre-Amblève telles que Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Sprimont et Trooz.

Les formations se déroulent en soirée ou en journée, l'âge minimal requis étant de 15 ans. Les domaines sont diversifiés: langues (anglais, néerlandais, allemand, italien, espagnol, portugais), informatique, gestion informatisée (CUBIC), dactylographie et traitement de texte, français, cuisine. Il existe également des formations d'aide soignante en Maison de repos ou à domicile, en garderie en milieu scolaire et en connaissance de gestion.

▪ Enseignement artistique

L'Académie Ourthe-Vesdre-Amblève, centre régional artistique agréé par la Communauté française est abritée dans les locaux du centre récréatif de Sougné-Remouchamps.

10.4.2. Evolution de la population scolaire

Si nous considérons que la majorité des parents placent leurs enfants dans l'école primaire ou maternelle la plus proche de leur résidence, l'évolution de la population scolaire pour les écoles maternelles et primaires précise un phénomène que nous avons déjà abordé lors de l'étude de l'évolution de population.

Le tableau ci-dessous présente les populations scolaires reprises au 15 janvier des années 1985, 2001 et 2005 ainsi que le rapport entre ces populations.

| Evolution des populations scolaires (gardienne et primaire confondues entre 1985 et 2005) | | | |
|---|------|------|------|
| | 1985 | 2001 | 2005 |
| Nonceveux | 28 | 101 | 52 |
| Harzé | 107 | 168 | 213 |
| Sougné-Remouchamps | 53 | 110 | 114 |
| Kin | 44 | 97 | 121 |
| Institut St Joseph | 228 | 251 | 220 |
| Deigné | | 80 | 80 |
| Awan | 158 | 158 | 145 |
| Ernonheid | 26 | 0 | 0 |
| Total | 644 | 965 | 945 |

Sources communales

Il est à noter que l'école d'Ernonheid a fermé ses portes en 1989. Ernonheid étant en bordure du territoire communal, une grande partie des élèves de cette école ont sans doute rejoint un établissement en dehors de la Commune.

Le tableau ci-dessus indique les plus fortes augmentations de population scolaire pour Harzé, Sougné-Remouchamps et Kin qui sont aussi dans des zones ayant subi une hausse démographique sensible. L'école communale d'Awan, malgré qu'elle détienne un grand nombre d'élèves, n'a pas vu sa population augmenter. On peut comprendre que sa population stagne puisqu'elle est située dans des quartiers évoluant peu par rapport aux hameaux périphériques.

Le tableau suivant donne une idée de l'évolution de la population d'enfants entre les années 1981 et 2001. Il indique clairement une baisse de cette classe de la population pour le secteur statistique d'Aywaille et des hausses pour les autres secteurs.

| Evolution du nombre d'enfants de 0 à 14 ans | | |
|---|------|------|
| Secteur statistique | 1981 | 2001 |
| Aywaille | 920 | 786 |
| Sougné-Remouchamps | 545 | 672 |
| Harzé | 236 | 317 |
| Ernonheid | 36 | 42 |

Source: INS 1981 et 2001

L'évolution de la population des écoles secondaires se prête beaucoup moins bien à une extrapolation de l'évolution de la commune d'Aywaille. En effet, ces écoles sont moins nombreuses et rassemblées sur une petite partie du territoire. De plus, on peut plus difficilement considérer que ces écoles drainent uniquement des jeunes de la Commune.

| Evolution des populations scolaires de l'enseignement secondaire entre 1985 et 2005 | | | |
|---|--------------------|------------|---------------|
| | Institut Don Bosco | | Athénée Royal |
| | St Joseph | St Raphaël | |
| 1985 | 270 | 449 | 635 |
| 1990 | 208 | 527 | 629 |
| 1995 | 235 | 517 | 573 |
| 1996 | 232 | 539 | 572 |
| 1997 | 818 | | 543 |
| 2001 | 866 | | 628 |
| 2005 | 948 | | 663 |

Source: Athénée, St Joseph, St Raphaël¹⁸

D'après le tableau ci-dessus, l'Institut Don Bosco a gagné plus de 200 élèves depuis 1985 alors que l'Athénée Royal, après un creux, a plus ou moins le même nombre d'élèves qu'en 1985.

10.4.3. Associations parascolaires

L'enseignement étant une matière importante où différents acteurs sont impliqués, des associations participent à leur niveau aux développements des écoles. Citons: l'Amicale de l'Athénée Royal d'Aywaille, l'Association des Parents et d'élèves de l'Athénée Royal d'Aywaille, l'Association Royale des Anciens Elèves de l'Institut Saint-Raphaël (1912), l'Association des Parents de l'Ecole Communale de Harzé, les Œuvres scolaires d'Awan, les Œuvres scolaires de Kin, les Œuvres scolaires de Sougné-Remouchamps, les Ecoles Libres Chrétiennes d'Aywaille et de Deigné.

10.4.4. Analyse

Comme les paragraphes précédents le démontrent, le secteur de l'enseignement est particulièrement actif à Aywaille et, en raison de la présence d'établissements scolaires de l'enseignement secondaire, de nombreux jeunes venant aussi d'autres communes sont présents sur le territoire de l'entité. Une attention toute particulière est donc à apporter à cette population car différentes problématiques concernant la jeunesse peuvent se manifester. Le rôle important des acteurs du secteur médicosychosocial est à mettre en exergue.

¹⁸ Remarque: Seules les deux premières années de l'enseignement secondaire sont prodiguées à Saint Joseph. Depuis 1996, l'Institut Saint-Joseph et l'Institut Saint-Raphaël ont fusionné sous l'appellation actuelle d'Institut Don Bosco.

Synthèse

L'offre en matière scolaire et socio-culturelle est riche et diversifiée.

De nombreux organismes et associations proposent des services médicaux, sociaux, d'aide et de soutien, mais la diversité des services offerts est mal connue de la population. En matière de petite enfance, jeunesse et troisième âge il importe de détecter certains besoins non rencontrés afin d'orienter les actions à mettre en œuvre ultérieurement, en tenant compte également de l'évolution du contexte. Les services destinés aux seniors seront éventuellement à développer en fonction du vieillissement programmé de cette tranche d'âge.

L'offre sportive est suffisamment développée dans la Commune (nombreuses infrastructures gérées par l'AGISCA, nombreuses associations et activités proposées); il serait bénéfique pour la population, mais également pour les associations elles-mêmes de développer davantage de collaborations.

Les infrastructures culturelles et de loisirs, ainsi que les associations actives dans ces domaines sont également bien présentes sur le territoire communal; l'état de certaines de ces infrastructures laisse cependant parfois à désirer, ce qui constitue un frein au bon déroulement des activités qui s'y déroulent (notamment à Nonceveux). Comme pour les associations sportives, il s'avère nécessaire de développer les synergies entre les associations, ce qui ne manquera pas d'accroître encore le dynamisme dont elles font preuve.

Les implantations scolaires sont nombreuses sur l'entité et drainent de nombreux jeunes venant des communes voisines, ce qui justifie encore davantage la nécessité d'intégrer cette tranche d'âge dans la réflexion sur les besoins de la population.

11. GESTION COMMUNALE ET SERVICES PUBLICS

11.1. Composition du Conseil communal

Administration communale d'Aywaille
Rue de la Heid – Parc Thiry à 4920 AYWAILLE
Tél.: 04/384.40.17 – Fax: 04/384.77.92
Site internet: <http://www.aywaille.be>
Courriel: administration@aywaille.be

Composition du Collège communal (décembre 2006)

- Philippe Dodrimont, **Bourgmestre** (EC-MR)
Hameau de Stoqueu 130, 4920 Aywaille
04/34.48.80

Compétences: Enseignement, Police, SRI, Santé publique, Etat-Civil, Population et Cimetières.
- Vanessa Matz, **1^{er} Echevin** (EC-CDH)
Rue Sous le Château 5 – 4920 Harzé
04/384.30.46 GSM 0475/93.19.37

Compétences: Aménagement du Territoire, Urbanisme, Environnement, Mobilité, Politique des déchets et de l'épuration et Information.
- Dominique Simon, **2^{ème} Echevin** (EC-MR)
Rue des Minières 9, 4920 Aywaille
04/384.65.20

Compétences: Travaux publics, Voiries, Bâtiments, Immondices
- Dominique Germain, **3^{ème} Echevin** (EC-CDH)
Rue En Leva 17, 4920 - Sougné-Remouchamps
04/384.52.05

Compétences: Finances, Affaires sociales, Jeunesse, Petite enfance, Prévention et Informatique.
- Xavier Ehlen, **4^{ème} Echevin** (EC-MR)
Rue du Centre 4, 4920 Aywaille
04/384.74.24

Compétences: Culture, Tourisme, Commerce, Classes moyennes, Patrimoine, Agriculture, Manifestations patriotiques, Lutte contre l'extrême droite et Forêts.
- Daniel Rixhon, **5^{ème} Echevin** (EC-CDH)
Hameau de Stoqueu, 36, 4920 Aywaille
04/384.60.72

Compétences: Logement, Emploi, Sports, Egalité des chances, Troisième âge et Cultes.

- Pierre Gérard, **Président du CPAS** (EC-CDH)
rue du Passeur d'eau 15, 4920 Sougné-Remouchamps
04/384.58.18
- Conseillers communaux (par ordre de préséance)
 - M. Robert Leruth, UNION-PS
 - M. René Henry, UNION-PS
 - Mme Vivianne Lemaire, UNION-PS
 - M. Marc Gilson, EC-ChH
 - M. Jean Wislez, EC-ChH
 - Mme Yvette Beaufays, EC-MR
 - Mme Marianne Grignet-Tossens, UNION- ECOLO
 - Mme Marie-Paule Flohimont, EC-MR
 - M. Thierry Carpentier, EC-MR
 - M. Christian Gilbert, EC-MR
 - Mlle Julie Paquay, EC-MR
 - Mlle Evelyne Georis, EC-ChH
 - Mme Danielle Cornet, EC - MR
 - Mme Isabelle Humblet, UNION-PS
 - Mme Collette Liegeois-Fabry, EC-ChH

11.2. Infrastructures et équipements

En plus de la carte 6 reprenant l'ensemble du patrimoine communal, vous trouverez dans les annexes une liste des propriétés communales bâties avec les références cadastrales.

11.2.1. Programme triennal

| Programme triennal des travaux 2004-2006 de la commune d'Aywaille | | | |
|--|---------------------|----------------------|--------------------------------|
| Intitulé des travaux | Estimations | | |
| | Montant des travaux | Montant des subsides | Montant de l'intervention SPGE |
| Année 2004 | | | |
| Construction d'une crèche rue de la Heid à Aywaille | 591.569,00 | 372.680,00 | |
| Amélioration des voiries à Awan: rue des Pansires, Awan-Batty, Awan-Goza et route de Cwimont | 411.023,69 | 258.940,00 | |
| Année 2005 | | | |
| Egouttage et réfection de la voirie rue Sous le Château à Harzé | 484.968,00 | 152.270,00 | 201.602,48 |
| Renouvellement de la toiture de l'Eglise Saint Pierre d'Awan | 63.404,00 | 49.930,00 | |
| Amélioration des voiries à Remouchamps: rue des Eglantiers et rue du Promontoire | 172.921,10 | 108.940,00 | |
| Aménagement de la place publique et de la rue du Halage à Sougné-Remouchamps | 301.411,00 | 237.360,00 | |

| Année 2006 | | | |
|--|--------------|--|--------------|
| Egouttage de la rue du Chalet à Aywaille | 1.732.659,50 | | 1.431.950,00 |

Source: Administration communale

11.2.2. Travaux financés via d'autres programmes de la Région wallonne

- Plan Zen 2003 - Aménagements de sécurité aux abords des écoles.
- Plan Zen 2004 - Eclairage de la Voie des Aulnes 1^{ère} phase et acquisition d'une balayeuse de rue.
- Crédit d'impulsion 2003 – Aménagements piétons rue Dierin Patar, rue Préfond, et avenue de la République Française.
- Crédit d'impulsion 2005 – Cheminement piéton rue de Marche 1^{ère} phase et éclairage de la Voie des Aulnes 2^{ème} phase.
- Crédit d'impulsion 2006 – Cheminement piéton rue de Marche 2^{ème} phase.
- Plan Mercure 2006 – Aménagement de la Place de Martinrive.
- Plan Escargot 2007 – Aménagement du chemin de halage le long de l'Amblève en aval du pont d'Aywaille (en attente de la promesse de subside).
- Plan EPURE – Rénovation du parc d'éclairage public. (en attente de la promesse de subside).
- Infraports – Extension du hall sportif (en attente de la promesse de subside.)
- Plan HP – Projet de logement alternatif – Commune, FLW et Province.

11.2.3. Travaux financés par la Commune seule

- Extension des écoles communales d'Awan et de Harzé (terminés).
- Extension des écoles communales de Sougné-Remouchamps et de Nonceveux (dossiers en cours).
- Rénovation de la salle « La Renaissance » à Awan (dossier en cours).
- Travaux des autorités supra-communales ou intercommunales financés ou co-financé par la Commune.
- Aménagement de voiries dans le parc d'activités économiques de Harzé et avenue de la Porallée à Aywaille avec la SPI+.
- Travaux de renouvellement de câbles et de canalisation par l'ALE, Belgacom et la SWDE y associés.

11.3. Schémas d'Aménagement et Plans réglementaires

11.3.1. Schémas d'Aménagement

Les schémas (objectifs et orientations) définissent la conception de l'aménagement du territoire. Au niveau régional, il s'agit du Schéma de Développement de l'Espace Régional (SDER) et au niveau communal, du Schéma de Structure Communal (SSC).

Ce sont des documents d'orientation, qui n'ont pas valeur réglementaire et qui fixent des objectifs et des options d'aménagement du territoire.

Il existe un Schéma de Développement de l'Espace Régional. Il n'y a aucun schéma communal pour Aywaille.

11.3.2. Plans et règlements

Plan de secteur

Les plans de secteur sont des plans d'aménagement comprenant des prescriptions graphiques et littérales ayant valeur réglementaire. Ils déterminent principalement les différentes affectations du territoire ainsi que les mesures d'aménagement requises par les besoins sociaux, économiques, patrimoniaux et environnementaux du secteur. La commune d'Aywaille figure dans le plan de secteur de HUY-WAREMME, approuvé par Arrêté Royal du 20 novembre 1981 (planche IGN 49/2, 49/3, 49/6, 49/7).

Plans Communaux d'Aménagement

Les Plans Communaux d'Aménagement (PCA) sont des plans précisant le plan de secteur pour tout ou partie du territoire communal. Dans certains cas, ils peuvent déroger au plan de secteur, on parle alors de Plans Communaux d'Aménagement Dérogatoires (PCAD). Ils déterminent principalement les options urbanistiques et planologiques, la destination détaillée des zones, les emplacements réservés aux espaces verts, agricoles ou forestiers, aux sites nécessaires pour le maillage écologique, aux équipements publics, les prescriptions relatives aux constructions ainsi qu'aux espaces publics. La commune d'Aywaille n'a actuellement aucun PCA ou PCAD sur son territoire.

Règlements régionaux

- Règlement régional d'urbanisme relatif à l'isolation thermique et la ventilation des bâtiments.
- Règlement général sur les bâtisses relatif à l'accès par les personnes handicapées, des bâtiments ou des parties de bâtiments ouverts au public.
- Le règlement général d'urbanisme relatif aux enseignes et aux dispositifs de publicité.
- Règlement général sur les zones protégées en matière d'urbanisme (RGB/ZPU). Aywaille n'est pas concernée par ce règlement.
- Règlement général sur les bâtisses en site rural (RGBSR, 10 juillet 1985). Les villages suivants sont soumis au RGBSR depuis le 27/12/98: Awan, Chambralles, Deigné, Amblève, Ernonheid, Faweux, Harzé, Hénumont, Kin, Martinrive, Paradis, Pavillonchamps, Playe, Quarreux, Secheval, Sougné et Sur la Heid.

Règlements communaux

Ils sont destinés à compléter les règlements régionaux et/ou à fixer des règles précises sur certaines matières ou sur certaines parties du territoire communal.

La commune d'Aywaille dispose d'un règlement communal relatif à la protection des arbres, haies et espaces verts. Celui-ci a été approuvé par Arrêté du Gouvernement wallon le 3 juin 1999.

Mesures de protection

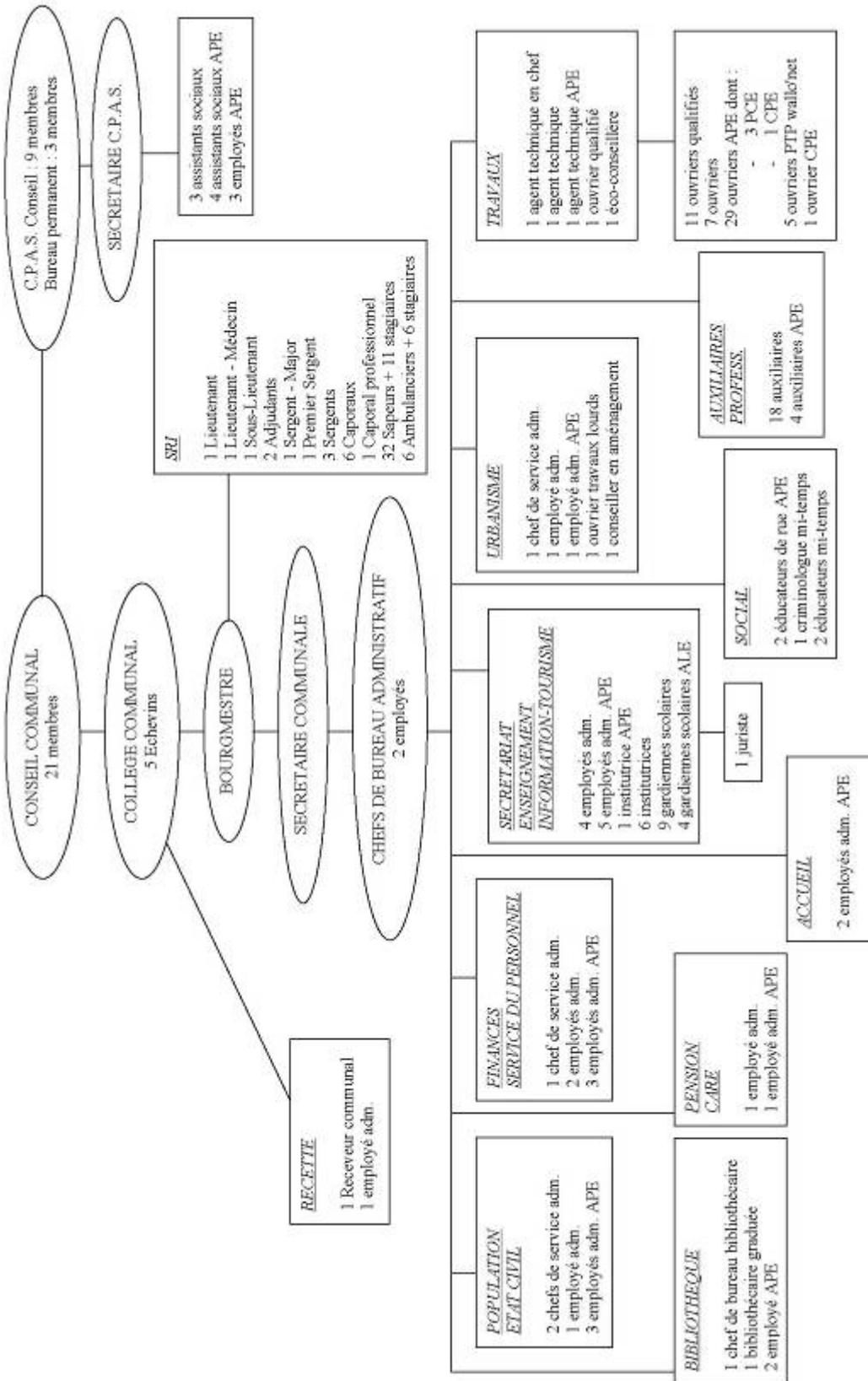
Il n'y a pas de disposition réglementaire particulière applicable. Le Collège des Bourgmestre et Echevins et la Région Wallonne veillent à l'intérêt de la conservation lors de l'instruction de chaque demande particulière.

11.4. Moyens humains et financiers qui seront mis en œuvre par la Commune y compris sa capacité d'emprunt

11.4.1. *Organigramme des services communaux*

Sur la page suivante vous trouverez la structure complète des moyens humains des différents services.

STRUCTURE ADMINISTRATIVE ET OUVRIERE DE LA COMMUNE D'AYWAILLE



11.4.2. Affiliations de la Commune

La Commune est affiliée à certaines Intercommunales dont les matières touchent différents aspects de la vie quotidienne des Aqualiens comme l'illustre la liste reprise ci-dessous.

- Association pour l'Innovation par l'Informatique (AII, Rue Louvrex 107-109 – 4000 Liège)
- Association Intercommunale pour le Démergement et l'Epuration (AIDE, Rue de la Digue 25 – 4420 St Nicolas)
- Association Liégeoise d'Electricité (ALE, Rue du Louvrex 95 – 4000 Liège)
- Intercommunale des Cours de Promotion Sociale (ICPS, Place J.Wauters 15 - 4140 Sprimont)
- Intercommunale de Traitement des Déchets en Région Liégeoise (INTRADEL, Port de Herstal Pré Wigi – 4400 Herstal)
- Services Promotion Initiatives (SPI+, Rue Lonhienne 14 – 4000 Liège)

La Commune s'est également inscrite dans des politiques sectorielles impliquant d'autres partenaires. Une liste non exhaustive est présentée ci-dessous.

- Action Régionale de Prévention Intégrée (ARPI)
- Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève asbl (Avenue de la Libération 1 – 4920 Harzé)
- Crédit Social Logement srl (CSL srl, Rue des Minières - 4800 Verviers)
- DEXIA Banque
- ETHIAS Assurances
- Fédération du Tourisme de la Province de Liège (FTPL, Boulevard de la Sauvenière, 4000 Liège)
- Groupement Régional Economique Ourthe-Amblève asbl (GREOA asbl) + Maison du Tourisme Ourthe-Amblève (Place de Chézy &, 4920 – Harzé)
- Ourthe-Amblève Logement srl (OAL srl, Place Leblanc 26 A - 4170 Comblain-au-Pont)
- Les Plus Beaux Villages de Wallonie asbl (Rue Haute 7 - 5332 Crupet)
- Société Wallonne des Eaux (SWDE, rue de la Concorde 41 - 4800 Verviers)

Il est clair que certaines matières se traitent de manière plus pertinente à des échelles transcommunales.

11.4.3. Taxes et redevances

Les moyens financiers de la Commune reposent notamment sur la perception de taxes et redevances.

- Taxes 2005
 - Centime additionnel au précompte immobilier (2400)
 - Taxe communale additionnelle à l'impôt des personnes physiques (8 %)

- Taxes 2002-2006

- Taxe sur les enseignes lumineuses ou non, et sur les publicités directement ou indirectement lumineuses (0,025 €/dm²)
- Taxe sur les panneaux publicitaires fixes (0,4 €/dm²)
- Taxe sur les signaux de direction placés à l'initiative d'une entreprise industrielle ou commerciale (0,025 €/ dm²)
- Taxe sur les secondes résidences (247,89 €)
- Taxe sur l'enlèvement, le transport et le traitement des déchets ménagers et déchets y assimilés
 - Ménage 1 personne: enlèvement-transport: 22 €, traitement: 53 €
 - Ménage 2 personnes et +: enlèvement-transport: 30 €, traitement: 67 €
 - Exploitation commerciale-industrielle: enlèvement-transport: 30 €, traitement: 67 €
 - Second résidant: enlèvement-transport: 22 €, traitement: 53 €
- Taxe sur les agences bancaires (123,95 €/poste de réception)
- Taxe sur la distribution gratuite d'écrits publicitaires (0,0247 € - 0,0744 € suivant superficie)
- Taxe sur les agences de pari aux courses de chevaux courues à l'étranger (743,64 €/agence)
- Taxe sur la délivrance de documents administratifs (divers taux)
- Taxe sur les spectacles et divertissements (divers taux)
- Taxe sur la délivrance d'un permis de lotir (74,37 €/dossier)
- Taxe sur la force motrice (7,44 €/kilowatt)
- Taxe sur la diffusion publicitaire sur la voie publique (0,62 € - 1,24 € - 2,48 € - 12,39 €/jour)
- Taxe sur les pylônes et mâts de diffusion pour GSM (2478,94 €/an)
- Taxe sur les commerces de frites, hot-dogs, beignets... à emporter sur le terrain privé ou public: 148,74 €/an
- Taxe sur les dépôts de mitraille, les véhicules hors d'usage et les véhicules isolés et abandonnés (123,95 € - 74,37 €/an)
- Taxe sur les immeubles bâtis raccordés aux égouts publics (12,50 €)
- Taxe sur la construction de raccordements particuliers aux égouts publics (495,79 €)
- Taxe sur les demandes d'exploiter un établissement dangereux, insalubre ou incommode (75 €/dossier)
- Taxe de séjour (27,75 €/lit 1 personne; 55,5 €/lit de 2 personnes)
- Taxe sur les inhumations, la dispersion ou la conservation des cendres après crémation (100 €)
- Taxe sur la construction de trottoirs (43 €/m²)
- Taxe sur les terrains de camping
 - Type 1: de 50 à 79 m² (50 €)
 - Type 2: de 80 à 99 m² (70 €)
 - Type 3: de 100 à 119 m² (85 €)
 - Type 4: de 120 m² à + (100 €)
- Taxe sur les déchets ménagers et assimilés dans les terrains de camping
 - Enlèvement et transport par emplacement occupé et recensé: 11 €
 - Traitement par emplacement occupé et recensé: 27 €
- Taxe de remboursement pour des travaux de raccordement au réseau de lutte anti-incendie d'un parc résidentiel ou d'un lotissement: 50% du montant des dépenses récupérables divisé par le nombre de parcelles
- Taxe de remboursement pour extensions du réseau de distribution d'eau alimentaire

$$M = P \times 0,5 \times 1/N + P \times 0,5 \times L/LT$$

M = Le montant de la taxe à charge d'un bénéficiaire

P = Le total des charges exposées par la Commune

N = Le nombre de propriétés riveraines bénéficiaires

L = La longueur de façade de la propriété considérée

LT = La somme des longueurs de façade des propriétés riveraines bénéficiaires

▪ Redevance 2002-2006

- Redevance de stationnement (0,15 €/36')
- Redevance pour le placement de terrasses, d'étals de tables, de chaises sur le domaine public (3 €/emplacement parking/jour, 5 €/m²/3 mois)
- Redevance sur les emplacements du marché hebdomadaire du samedi matin
 - Abonné: 1,75 €/jour/mct emplacement + 10 €/mois/emplacement/électricité
 - Non abonné: 2 €/jour/mct emplacement + 3 €/jour/emplacement/électricité
- Redevance sur l'enlèvement des déchets commerciaux et artisanaux
 - Conteneur de 1100 litres mis en location par la Commune (location 124 €/an, vidange 20 €)
 - Déchets non recyclables (encombrants 40 €/m³, inertes 12 €/m³)
- Redevance pour la location du caveau d'attente (2,48 €/ jour d'occupation)
- Redevance sur les exhumations (198,31 €/exhumation)
- Redevance sur la demande de permis d'urbanisme (24,79 €/demande ordinaire, 74,37 €/enquête publique)
- Redevance sur la délivrance de copies de documents administratifs (0,02-0,05 €/page, minimum 1,24 €)
- Règlement redevances dues en contrepartie des prestations effectuées pour des missions de prévention incendie (22,31 €/h de prestation, 0,30 €/km)
- Redevance pour octroi de concession
 - Demandeurs domiciliés
 - Parcelle terrain (62 €/m²/50 ans)
 - Cellule columbarium (496 €/50 ans)
 - Caveau construit par le service communal (parcelle 62 €/m²/50 ans + 620 € maçonnerie)
 - Demandeurs non domiciliés
 - Parcelle terrain (100 €/m²/50 ans)
 - Cellule columbarium (620 €/50 ans)
 - Caveau construit par la Commune (parcelle 100 €/m²/50 ans + 620 € maçonnerie)
- Redevance intervention SRI (neutralisation nid de guêpes: 20 €)
- Redevance sur le transport en ambulance de personnes effectués par le SRI (montant forfaitaire/transport: 46,60 €, aide médicale urgente: + 4,71 € à partir du 11^{ème} km, + 3,47 € à partir du 21^{ème} km, hors aide médicale urgente: + 2,35 € à partir du 11^{ème} km, + 1,74 € à partir du 21^{ème} km)

11.4.4. Primes communales

- Promotion des chauffe-eau solaires en Wallonie (247,89 €)
- Allocation de naissance par naissance ou adoption (37,18 €)
- Allocation d'encouragement à l'épargne prénuptiale (25 % du montant épargné avec plafond de 37,18 €)

11.4.5. Moyens financiers

- Les comptes des dernières années

| Comptes et budgets des dernières années | | |
|---|-------------------|------------------------|
| | Service ordinaire | Service extraordinaire |
| Comptes 2004 | | |
| Droits constatés nets | 11.947.173,06 € | 6.901.455,18 € |
| Engagement | 11.562.123,90 € | 6.668.116,50 € |
| Résultats | 385.049,16 € | 233.338,68 € |
| Budget 2005 | | |
| Prévision recettes | 11.301.758,59 € | 3.682.164 € |
| Prévision dépenses | 10.991.742,69 € | 3.682.164 € |
| Résultats | 310.015,90 € | 0 € |
| Budget 2006 | | |
| Prévision recettes | 12.038.020,61 € | 6.660.377,68 € |
| Prévision dépenses | 11.797.936,93 € | 6.234.320 € |
| Résultats | 240.083,68 € | 426.057,68 € |

Source communale

- Pouvoir d'emprunt

Au cours des exercices 2006 à 2016, certains emprunts arriveront à échéance. Il est donc possible, sans apporter de charge supplémentaire au budget, d'emprunter la même somme une fois le remboursement terminé. Le montant des emprunts arrivant à échéance est le suivant:

2006: 207.944 €
2007: 210.708 €
2008: 74.368 €
2009: 154.964 €
2010: 203.946 €
2011: 296.233 €
2012: 458.571 €
2013: 0
2014: 425.014 €
2015: 397.893 €

Nous observons qu'un total de 2.429.641 € pourra être emprunté entre 2006 et 2016 sans affecter les dépenses ordinaires au budget et dans le compte budgétaire. Au-delà de ce montant, des recettes supplémentaires (ou des réductions de dépense) devront être dégagées pour financer le remboursement de la dette. Pour 25.000 € empruntés sur 20 ans, la charge totale (capital + intérêts) serait de l'ordre de 2250 €/an (taux de ± 5,5%).

Il est également possible d'utiliser un fonds de réserve extraordinaire constitué grâce aux bonis cumulés des exercices antérieurs. Il est toutefois prudent de conserver une marge de sécurité en cas de mali dans les budgets futurs.

11.5. Services publics

11.5.1. Poste

Le bureau de poste se situe au 11, avenue Louis Libert à Aywaille. Il est ouvert du lundi au jeudi de 8h30 à 16h30 et le samedi de 9h à 12h (sauf les 2^{ème} et 3^{ème} samedis de juillet et d'août). Le bureau situé à Remouchamps a malheureusement été fermé en 2003.

11.5.2. Police

Depuis la réforme des polices, les corps de police et les brigades de gendarmerie des communes de Verviers, Chaudfontaine, Esneux, Sprimont et Trooz ont été intégrés de manière à constituer la zone de police "Ourthe - Vesdre - Amblève" dite également "SECOVA" pour SECurité Ourthe, Vesdre, Amblève.

Cette nouvelle entité policière constituée de 5 polices communales et de quatre brigades de l'ancien corps de gendarmerie regroupe près de 130 personnes pour une population qui avoisinait en 2004 les 110.000 personnes.

11.5.3. Services incendie

Les pompiers d'Aywaille ont un casernement à Playe, à quelques dizaines de mètres de la sortie 46 de l'autoroute des Ardennes après avoir déménagé du centre d'Aywaille. Le choix stratégique permet de faciliter l'arrivée rapide des services de secours sur les lieux des sinistres.

11.5.4. Infrastructures de distributions

Equipements électriques

La Commune est traversée d'est en ouest par une ligne haute tension de 70.000V reliée à la centrale électrique du Val de Promontoire. Cette ligne surplombe, sans préoccupations humaines et environnementales, les quartiers des Crétales, Stockeu, le Val et le Rocher du Promontoire.

Un réseau de lignes à haute tension de 15.000V, essentiellement aérien, alimente les différentes localités. Cette toile d'araignée compliquée est implantée en fonction des besoins techniques et des coûts directs les plus faibles, sans prendre en considération la complexité des paramètres tels que la santé publique, le cadre environnemental bâti et naturel.

Distribution en eau

La distribution d'eau sur la Commune est assurée par un réseau compliqué essentiellement basé sur la conduite du Néblon qui passe à l'ouest de la Commune et remonte sur Remouchamps. Ce réseau n'est pas complet et plusieurs localités comme Nonceveux ne sont pas alimentées par la distribution publique. Les particuliers recourent dès lors à des systèmes privés alimentés par des puits.

Alimentation en gaz

Le territoire communal est traversé, dans la région de Ville-au-Bois, par une conduite à haute pression en provenance de Battice et alimentant le Luxembourg.

La Commune n'est pas équipée d'un réseau urbain de distribution de gaz.

Synthèse

La Commune et ses services sont décrits en abordant à la fois les aspects humains et financiers. Les schémas d'aménagement et plan réglementaires sont également décrits. Les moyens financiers résultant de la gestion communale montrent l'existence de marges de manœuvres pour la concrétisation du Programme Communal de Développement Rural (PCDR).

Les moyens logistiques et humains de la Commune sont amplifiés par des politiques sectorielles menées de manière transcommunale soit par d'autres services publics, soit par des Intercommunales ou d'autres organismes parfois privés.

SOURCES

Administrations - Services

- Administration communale;
- Coordination Action Pilote Intégrée Campings;
- Maison du Tourisme Ourthe-Ambève;
- INASTI, Statistiques des travailleurs assujettis au statut social des travailleurs indépendants;
- ONSS, Statistiques des personnes assujetties à la cotisation sociale;
- TEC Liège-Verviers.

Documents cartographiques

- Atlas des sentiers et chemins vicinaux;
- Atlas du Karst wallon;
- Carte de l'aléa d'inondation par débordement de cours d'eau du sous-bassin hydrographique de l'Ambève;
- Carte de l'Institut géographique national à l'échelle du 1/10.000^{ème} – 49/2, 49/3, 49/6, 49/7;
- Carte géologique de la Belgique;
- Carte des sols de Belgique;
- PASH de l'Ourthe et de l'Ambève;
- Photographies aériennes au 1/10.000^{ème} (DGPL);
- Plans du réseau de distribution d'eau (SWDE);
- Plans du réseau électrique (ALE);
- Plans de secteurs de Huy-Waremme - Planches 49/2, 49/3, 49/6 et 49/7;

Ouvrages

- Aywaille, ma Commune, *Albert Xhignesse*, 1980;
- Patrimoine monumental de la Belgique-Wallonie, 1996;
- PiCM Ourthe-Ambève-Condruz, 2003;
- Potentialités commerciales d'Aywaille – Diagnostic et propositions, *Frédéric Derwael*, ULg 1996;
- Schéma de Développement de l'Espace Régional, 1999.

Internet

- Site DGATLP, <http://mrw.wallonie.be/dgatlp/dgatlp/default.asp>;
- Site Ecodata, <http://ecodata.mineco.fgov.be/>;
- Site INS, <http://www.statbel.fgov.be/>;
- Site IWEPS, <http://statistiques.wallonie.be/>;
- Site Portail Environnement de Wallonie, <http://environnement.wallonie.be/>;
- Site Union des Villes et Communes de Wallonie, <http://www.uvcw.be/communes/index.cfm>.

PARTIE II

RESULTATS

DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

| | |
|---|------------|
| 1. DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL | 157 |
| 2. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (CLDR) | 158 |
| 2.1. Composition..... | 158 |
| 2.2. Réunions..... | 159 |
| 3. ORGANISME ACCOMPAGNATEUR (GREOA) | 162 |
| 3.1. Présentation générale..... | 162 |
| 3.2. Prise de contact avec le territoire, la population et les personnes ressources | 163 |
| 4. MEDIA PLANNING | 166 |
| 4.1. Bulletin communal | 167 |
| 4.2. Dépliants..... | 168 |
| 4.3. Affichage..... | 170 |
| 4.4. Journaux locaux et régionaux..... | 170 |
| 4.5. Radio locale | 172 |
| 4.6. Courriers et e-mails ciblés | 174 |
| 4.7. Site Internet | 175 |
| 4.8. Contacts interpersonnels..... | 177 |
| 5. REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION..... | 178 |
| 5.1. Préparation des réunions | 178 |
| 5.2. Calendrier des réunions et participation | 178 |
| 5.3. Méthodologie | 179 |
| 6. REUNIONS DE RETOUR | 181 |
| 6.1. Préparation des réunions | 181 |
| 6.2. Calendrier des réunions et participation | 182 |
| 6.3. Méthodologie | 182 |
| 7. GROUPES DE TRAVAIL..... | 183 |
| 7.1. Premiers Groupes de Travail thématiques..... | 183 |
| 7.2. Seconds Groupes de Travail villageois et thématiques remaniés | 188 |
| 8. CONSULTATION DE LA POPULATION: LES RESULTATS | 192 |
| 8.1. Logement..... | 192 |
| 8.2. Services – Vie sociale et associative – Convivialité | 193 |
| 8.3. Economie – Agriculture – Tourisme | 201 |
| 8.4. Mobilité – Sécurité routière..... | 205 |
| 8.5. Patrimoine naturel et bâti – Environnement | 209 |
| CONCLUSION | 213 |

1. DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Le 13 mars 1997, le Conseil communal d'Aywaille a pris à l'unanimité la décision de mener une Opération de Développement Rural (ODR) sur l'ensemble du territoire de la Commune.

Le 24 octobre 1997, le Collège échevinal a choisi la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) comme organisme accompagnateur. Sprimont avait formulé la même demande. En décembre 2001, le Collège échevinal a été informé du fait que la FRW ne serait pas en mesure d'accompagner la Commune avant l'année 2004.

Une proposition a alors été soumise par le Collège échevinal de confier la coordination des opérations de la commune d'Aywaille au GREOA, ce qui a été accepté. Une première convention entre la Région wallonne et le GREOA a été signée le 24 décembre 2002 (2003- 2004); celle-ci a été reconduite le 5 avril 2005 (2005-2006) et le 29 décembre 2006 (2007-2008).

2. COMMISSION LOCALE DE DEVELOPPEMENT RURAL (CLDR)

2.1. Composition

Le 2 août 2001 le Conseil communal a arrêté la composition de la CLDR. Celle-ci n'a cependant jamais fait l'objet d'une approbation par le Ministre de la Ruralité.

Le Conseil communal lors de sa séance du 12 juin 2003 a approuvé la composition de la CLDR (après quelques modifications par rapport à la composition initiale) et a approuvé le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI). La CLDR a été complétée le 9 octobre 2003. La composition de la nouvelle Commission et son ROI ont été approuvés par le Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité le 24 décembre 2003.

Suite à la démission de deux membres et à la nécessité de dynamiser la Commission et les Groupes de Travail (GT), un appel à candidatures a été lancé début novembre 2004, par le biais d'un *toutes boîtes* (qui annonçait également une réunion publique portant sur les projets du Lot 0) et d'un article paru dans le Bulletin communal (décembre 2004). La modification du ROI, de manière à autoriser un nombre de membres effectifs et suppléants compris entre 10 et 30 et la modification de la composition de la Commission ont été présentées au Conseil communal du 18 janvier 2005.

Faisant suite, au décès inopiné de Monsieur Jean PAQUAY qui avait été désigné en qualité de Délégué du Président par le Bourgmestre Monsieur Philippe DODRIMONT, aux résultats des élections communales d'octobre 2006 et dans l'optique de renforcer la CLDR, un appel à candidature a été lancé en date du 2 mai 2007 en accord avec ladite Commission; la composition de la CLDR a été avalisée par le Conseil communal le 14 juin 2007.

La CLDR, présidée par Monsieur Philippe DODRIMONT, Bourgmestre, est actuellement composée de 15 membres effectifs (dont 3 conseillers communaux) et de 15 suppléants (dont 2 conseillers communaux et un Echevin).

Membres effectifs

| Prénom | Nom | Profession | Localité |
|----------|--------------|---------------------------|--------------------|
| Michel | BARTHOLOME | Ingénieur civil | Aywaille |
| Thierry | CARPENTIER | Conseiller communal | Sougné-Remouchamps |
| Jacques | DEHAESE | Employé | Awan |
| Marc | GILSON | Conseiller communal | Harzé |
| Guy | GROLET | Mécanicien automobile | Sougné-Remouchamps |
| Jeanne | HEBRANS | Sans profession | Awan |
| André | HOCQUET | Pharmacien | Aywaille |
| Jean | LEGRANDHENRI | Percepteur Poste retraité | Sougné-Remouchamps |
| Robert | LERUTH | Conseiller communal | Awan |
| Fabienne | LUCAS | Dactylographe | Awan |
| Philippe | MATHIEU | Employé | Septroux |
| Norbert | MINGUET | Technicien retraité | Stoqueu |

| Prénom | Nom | Profession | Localité |
|----------|-------------|------------|----------|
| Robert | PARMENTIER | Ingénieur | Aywaille |
| Eric | PREUD'HOMME | Chauffeur | Quarreux |
| Constant | VAN DOOREN | Ingénieur | Harzé |

Membres suppléants

| Prénom | Nom | Profession | Localité |
|----------------|-----------------|----------------------------|--------------------|
| Paul | BERNARD | Médecin | Aywaille |
| Christine | BONESIRE | Pharmacienne | Sougné-Remouchamps |
| Anne-Françoise | DACHOUFFE | Institutrice | Niaster |
| Jean-Marie | DECLERCQ | Directeur d'école retraité | Paradis |
| Nadine | DELVENNE | Médecin | Septroux |
| Christophe | DOZO | Architecte | Nonceveux |
| Jules | GATEZ | Educateur | Sougné-Remouchamps |
| Christian | GILBERT | Conseiller communal | Sougné-Remouchamps |
| Marianne | GRIGNET-TOSSENS | Conseillère communale | Awan |
| Pierre | HANZEN | Vérificateur des finances | Aywaille |
| Myriam | LEGRANDHENRI | Caissière | Sougné-Remouchamps |
| Vanessa | MATZ | Echevin | Ernonheid |
| André | PEREY | Pensionné | Sougné-Remouchamps |
| Michaël | SALME | Educateur | Aywaille |
| Joseph | VANMOSWINCK | Pensionné | Aywaille |

2.2. Réunions

| Date | Nombre de participants | Ordre du jour |
|----------|------------------------|--|
| 9/09/03 | 21 | <ul style="list-style-type: none"> - Présentation du GREOA et des agents de développement - Présentation du rôle de la CLDR - Présentation de l'Opération de Développement Rural - Présentation des membres de la CLDR - Présentation de l'agenda des réunions de village et des réunions thématiques - Divers |
| 17/12/03 | 20 | <ul style="list-style-type: none"> - Bilan des réunions d'information et de consultation |
| 11/02/04 | 21 | <ul style="list-style-type: none"> - Installation officielle de la CLDR - Approbation du rapport annuel 2003 de la CLDR - Présentation: <ul style="list-style-type: none"> ▪ des défis résultant de l'analyse des données recueillies au cours des réunions d'information et de consultation ▪ des différents Groupes de Travail thématiques |

| Date | Nombre de participants | Ordre du jour |
|---------------------------------------|------------------------|--|
| 24/04/04 | 19 | <ul style="list-style-type: none"> - Réunion débutant par un petit-déjeuner (à la Maison de quartier de Remouchamps) - Remise du document: "Liste des atouts, faiblesses et propositions recueillies lors des différentes réunions d'information et de consultation" - Rappel du rôle de la CLDR et de ses membres - Formation des GT et discussion sur leur fonctionnement - Mise en place de réunions préparatoires avec les membres de la CLDR désireux de s'impliquer dans les GT (en qualité d'animateur, rapporteur ou responsable du secrétariat) - Visite de la Maison du Tourisme et des Grottes de Remouchamps |
| 29/06/04 | 15 | <ul style="list-style-type: none"> - Bilan de la mise en place des différents GT - Débat sur la participation citoyenne - Pistes d'actions à mener pour favoriser une meilleure participation des acteurs en général (organisation d'un évènement tel qu'une exposition...); décision d'organiser une rencontre informelle de la CLDR le 14 juillet |
| 14/07/04 <i>Réunion informelle</i> | 10 | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Confrontation des différentes méthodologies adoptées lors des premières réunions des GT</i> - <i>Discussion sur les méthodes à adopter pour induire une participation plus importante: importance de réaliser des actions et de les promouvoir afin d'étoffer le Lot 0</i> |
| 21/10/04 | 17 | <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la deuxième série de rencontres des GT - Décision d'élargissement de la CLDR - Etablissement d'un comité de rédaction pour les articles du PCDR dans le Bulletin communal - Visibilité des actions du Lot 0; réunion publique fixée le 25 novembre 2004 |
| 7/12/04 | 16 | <ul style="list-style-type: none"> - Compte-rendu de la réunion du 25 novembre 2004 relative au "Lot 0" - Comité de rédaction pour le Bulletin communal - Discussion sur l'évolution des GT - Discussion sur l'exposition. Décision d'organiser une rencontre informelle de la CLDR le 10 janvier |
| 10/01/05 <i>Réunion informelle</i> | 6 | <ul style="list-style-type: none"> - <i>Proposition: organisation d'un évènement mobilisateur, à savoir des carrefours-rencontres en fonction des thèmes des GT, ouverts à l'ensemble de la population</i> |
| 25/01/05 | 20 | <ul style="list-style-type: none"> - Accueil des nouveaux membres - Evolution des GT - Avis favorable de la CLDR sur l'organisation de carrefours |

| Date | Nombre de participants | Ordre du jour |
|---|------------------------|---|
| 8/03/05 | 19 | - Analyse des objectifs et évolution des GT - Organisation des carrefours-rencontres - Avenir du GT logement |
| 26/05/05 | 17 | - Examen de la suite de la procédure dans les GT: choix des fiches-projets à étudier - Choix d'un membre de la CLDR pour assister aux réunions du Comité d'accompagnement du Plan HP |
| 4/10/05 | 16 | - Correction des fiches-projets proposées par les GT (première partie) |
| 30/11/05 | 19 | - Correction des fiches-projets proposées par les GT (deuxième partie) |
| 7/02/06 | 15 | - Ajout de deux objectifs de développement - Classification des projets en priorité 1, 2 ou 3 - Sélection de 5 points prioritaires du Lot 0 |
| 19/06/06 | 17 | - Etat d'avancement de la rédaction des fiches-projets |
| 21/09/06 | 17 | - Présentation par le Bureau Lacasse des premières esquisses de fiches-projets - Bilan d'AquaVie ¹⁹ |
| 12/12/06 | 17 | - Présentation des fiches-projets - Présentation des différentes parties du PCDR |
| 16/01/07 | 14 | - Présentation globale du projet PCDR |
| 21/03/07 | 14 | - Explications sur la suite du processus et le futur travail en commission - Composition de la CLDR et renouvellement de ladite commission - Réflexions sur la communication à mener vers les citoyens - Approbation du rapport d'activités 2006 |
| 16/04/2007 | 14 | - Evolution du dossier - Réflexions sur le phasage des demandes de convention - Appel à candidature pour le renouvellement de la CLDR - Propositions concernant l'activation du programme d'actions du PCDR |
| 25/06/2007 | 29 | - Accueil des nouveaux membres de la CLDR - Etat d'avancement du dossier et calendrier |
| 23/07/2007 <i>Réunion informelle</i> | 8 | - <i>Présentation aux nouveaux membres de la genèse du PCDR et du travail accompli</i> |
| 20/08/07 | | - Présentation finale et communication des dernières modifications - Approbation du PCDR et de la première convention exécution |

¹⁹ Cf Partie IV, page 238

3. ORGANISME ACCOMPAGNATEUR (GREOA)

3.1. Présentation générale

Le Groupement Régional Economique des vallées de l'Ourthe et de l'Amblève, en abrégé GREOA²⁰, a vu le jour en 1972 à l'initiative des forces vives de la région Ourthe-Amblève avec comme objectif d'assurer la défense, le développement et la promotion des intérêts économiques et sociaux de cette région.

L'association (ASBL) étend principalement ses activités à dix communes de la Province de Liège: Anthisnes, Aywaille, Comblain-au-Pont, Esneux, Ferrières, Hamoir, Lierneux, Ouffet, Sprimont et Stoumont.

Ses rôles et missions se déclinent suivant trois grands axes:

- Le GREOA est un *bureau d'études* essentiellement orienté vers les questions d'environnement et d'aménagement du territoire;
- Il est aussi un *organisme de promotion* au sens large du terme (économie, tourisme, culture et secteur social), actif dans le domaine de l'assistance aux entreprises et attentif au développement économique de la région, notamment au niveau touristique comme organisme gestionnaire de la Maison du Tourisme Ourthe-Amblève. Il manifeste également sa présence dans divers programmes d'actions contre l'exclusion sociale;
- Il constitue enfin un *groupe de pression* défendant les intérêts de la région Ourthe-Amblève.

Le GREOA s'est positionné comme *auteur de projet* de Programmes Communaux de Développement Rural; il a notamment rédigé l'étude socio-économique de la commune d'Aywaille et finalisé celle de la commune de Sprimont (au départ du Schéma de Structure réalisé par le Centre d'Etude en Aménagement du Territoire de l'UCL "le CREAT"). Il s'est vu confier la réalisation de missions similaires pour les communes de Stoumont et d'Esneux; ces études ont débuté dans le courant de l'année 2005.

Il s'est également affirmé comme *organisme accompagnateur* dans la mesure où, depuis l'année 2003, grâce au soutien financier de la Région wallonne, il a pu engager trois agents (2ETP) afin d'aider les communes d'Aywaille et de Sprimont dans la mise en œuvre des consultations citoyennes prévues dans le cadre de ce type de programme. Ce soutien s'est élargi en 2006 à Esneux et Stoumont.

Le GREOA est aussi en mesure de proposer aux communes membres souhaitant un site Internet des *modules informatifs* (étude socio-économique, procès-verbaux de réunions, agenda...) et *interactifs* (forum de discussion, formulaire d'inscription aux groupes de travail...). Ce site, avec le nom de domaine www.pcdr.be, est en ligne depuis janvier 2005

²⁰ Le rapport d'activités de l'organisme est téléchargeable sur le site <http://www.ourthe-ambleve.be> en cliquant sur l'icône de gauche en *home-page*.

pour les communes d'Aywaille et de Sprimont²¹ et depuis janvier 2006 pour les communes d'Esneux et de Stoumont.

Concernant l'accompagnement de la commune d'Aywaille, les visites de terrain et les rencontres des personnes ressources ont débuté en août 2003.

3.2. Prise de contact avec le territoire, la population et les personnes ressources

Afin de découvrir le cadre de vie des Aqualiens, les agents de développement, nouvellement engagés, ont effectué un certain nombre de **visites de terrain**. Ils étaient régulièrement accompagnés par des membres du personnel en fonction au GREOA. Ces visites de terrain se sont poursuivies tout au long du processus.

Les agents de développement ont également participé à différents **événements organisés sur le territoire communal**: Fête du fromage au Château de Harzé, Deigné Fleuri... Cette participation n'a cessé de se renforcer au fil du temps, afin de permettre, notamment, les rencontres plus informelles avec la population: participation à la journée "Place aux enfants" (octobre 2003), présence à l'inauguration de la Place de Dieupart, aux journées portes ouvertes du CPAS... En septembre 2004, à l'occasion des Journées du Patrimoine, le siège social du GREOA était ouvert au public. Les agents de développement ont participé de manière active à cet événement: outre une présentation de leurs activités, ils se sont efforcés d'induire une dynamique participative accrue au sein du village de Harzé. Ces événements et rencontres ont également permis de sensibiliser un maximum de personnes à la dynamique du développement rural.

Les agents de développement ont établi, en collaboration avec les autorités communales, une liste de **personnes ressources** et d'associations incontournables actives sur l'entité. Cette première démarche a permis de baliser le terrain. Les Bourgmestre et Echevins ont également été consultés lors de la préparation des réunions thématiques. Ils ont apporté un éclairage de par leur connaissance des affaires courantes de la Commune.

En fonction des étapes en cours et des besoins, des entrevues avec des personnes ressources, telles que les acteurs de la vie communale (Echevins, Conseiller en mobilité, Cellule Action Pilote Intégrée Camping - APIC...) se sont déroulées, tout au long du processus.

Afin de préparer les réunions des GT et ultérieurement de rédiger les fiches-projets, une série de personnes et d'associations ont à nouveau été consultées et/ou invitées à participer aux réunions: Fondation Rurale de Wallonie (FRW), Cellule Action Pilote Intégrée Camping (APIC), asbl La Renaissance à Nonceveux, asbl Maya, un ornithologue, asbl Granit, les Syndics du Chants d'Oiseaux, du Val du Promontoire et du Gibet, la Direction Nature et Forêt (DNF), Ourthe-Amblève Logement (OAL), Action Catholique Rurale Féminine (ACRF), Office National de l'Enfance (ONE), Hart'zé, FOREM, association de pêcheurs, conseiller en mobilité, Planning familial, Eco-conseiller, Association Chrétienne des Invalides et Handicapés (ACIH)...

²¹ Site qui préexistait en septembre 2003 à l'adresse <http://www.ourthe-ableve.be/pcdr/aywaille> et en décembre 2003 <http://www.ourthe-ableve.be/pcdr/sprimont> (Partie II, 4.7. Site Internet, p.175)

Chaque année lors de l'Assemblée générale du Groupement, il est de coutume d'inviter un conférencier qui entretient l'assemblée, à l'issue de la partie académique, sur un sujet d'intérêt général. Le 17 juin 2004 le GREOA a demandé à la Fondation Rurale de Wallonie (FRW) d'animer une **conférence-débat** qui s'intitulait "Développement rural: historique, dynamique et perspectives". Les CLDR d'Aywaille et de Sprimont, les membres actifs identifiés lors des consultations tenues sur ces deux communes ainsi que le grand public (avis dans les toutes boîtes régionaux) ont été invités à cette manifestation conviviale (suivie d'un drink offert par la commune de Ferrières) qui a rassemblé une petite centaine de personnes.

Une **après-midi d'étude transnationale** a été organisée le 29 avril 2005 au Château de Harzé, sous les auspices de l'Administration communale d'Aywaille, avec le soutien du GREOA et de la Fédération Provinciale du Tourisme (FPT), à l'attention des acteurs du développement rural. Le but était de fournir une réflexion sur le développement rural; à cette rencontre étaient présents des représentants de la FRW venus exposer le processus d'accompagnement des communes en développement rural.

SCHEMA DU DEROULEMENT DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

ETAPE 1

Réunions d'information et de consultation

villageoises

7 réunions concernant un ou plusieurs villages
de septembre à novembre 2003



thématiques

9 réunions
(5 thèmes et 4 réunions réunissant les résidents permanents)
de novembre 2003 à janvier 2004



ETAPE 2

Réunions de retour

3 réunions
de février à mars 2004



ETAPE 3

Premiers Groupes de Travail thématiques

5 Groupes de Travail; 37 réunions
de mai 2004 à mai 2005



ETAPE 4

Seconds Groupes de Travail villageois et thématiques remaniés

7 Groupes de Travail; 14 réunions
de septembre 2005 à novembre 2005

NB: la CLDR d'Aywaille, constituée depuis le début de l'ODR, a suivi de près l'ensemble du processus.

4. MEDIA PLANNING

Afin de sensibiliser un maximum d'habitants de l'entité à l'ODR et à l'intérêt d'y participer, l'Administration communale et le GREOA ont eu recours à différents vecteurs de communication qui ont été largement utilisés tout au long du processus. La population a ainsi pu recevoir régulièrement des informations sur les étapes déjà franchies et sur les étapes futures.

Les agents du GREOA ont pris en charge la réalisation des supports de communication: toutes boîtes, courriers personnalisés, affiches, communiqués de presse... et en ont assuré la diffusion avec la collaboration de la Commune.

Un "Media Planning" a été établi et adapté au cours du temps en fonction du public cible et de l'étape en cours, avec pour objectifs d'informer au mieux les habitants et de les encourager à participer aux réunions. Un très large battage médiatique a été réalisé tout au long du processus et des moyens de communication variés ont donc été exploités.

Les vecteurs de communications utilisés sont divers:

- Bulletin communal;
- dépliants: feuillets distribués par La Poste et/ou déposés dans différents commerces;
- affichage en différents endroits de la Commune;
- rédactionnels parus dans les toutes boîtes locaux, la presse locale et régionale;
- radio Ourthe-Amblève (106.2);
- courriers et e-mails ciblés;
- site Internet www.pcdr.be;
- contacts interpersonnels.

Dans ce chapitre, chaque média va être envisagé individuellement au regard de l'étape en cours. Afin de faciliter la lecture, l'ODR a été divisée en quatre parties: les *réunions d'information et de consultation* (villageoises et thématiques), les *réunions de retour*, les *premiers Groupes de Travail thématiques* et les *Groupes de Travail villageois et thématiques remaniés*.

4.1. Bulletin communal

Ce vecteur de communication, édité tous les trois mois à plus de 4.500 exemplaires, a permis de diffuser une information globale, complète et récapitulative. Les rédactionnels ont donc rempli plusieurs objectifs répondant aux besoins des différentes étapes: informer la population du déroulement de l'ODR, donner les dates des réunions, exposer les grandes lignes de l'étude socio-économique... Par la suite, les articles du Bulletin communal ayant trait d'une façon ou d'une autre au processus du PCDR comportaient le logo  (inséré pour la première fois dans l'édition de décembre 2003), et cela afin d'accroître la visibilité des actions menées.

4.1.1. Etape 1

Un premier rédactionnel a été publié en **septembre 2003**. Il présentait l'ODR ainsi que le calendrier des réunions d'information et de consultation (villageoises et thématiques) jusque fin 2003.

L'article paru dans le Bulletin communal de **décembre 2003** annonçait les réunions thématiques relatives aux résidents permanents.

4.1.2. Etape 2

Le second article paru dans le Bulletin communal (**décembre 2003**) exposait le déroulement de l'ODR et fixait l'agenda des réunions de retour.

En **mars 2004**, un bilan de ces réunions a été publié et les défis identifiés sur l'entité y étaient mentionnés.

4.1.3. Etape 3

L'article paru en **juin 2004** décrivait la mise en place des GT tandis que l'article de **décembre 2004** incitait la population, par la publication d'un premier bilan, à se joindre à ces groupes. De plus, un appel à rejoindre la CLDR a été lancé à cette occasion.

En **mars 2005** un membre de la CLDR a écrit une carte blanche pour relater l'expérience tirée de son implication dans le processus. La deuxième partie de l'article exposait l'évolution des travaux en mentionnant le programme des 4 carrefours-rencontres²² organisés par les GT.

4.1.4. Etape 4

L'article paru dans le Bulletin communal du mois de **juin 2005** comprenait une carte blanche d'un membre de la CLDR ainsi qu'une invitation à participer à la rédaction des fiches-projets. L'agenda des réunions des nouveaux GT figurait dans le Bulletin communal paru en **septembre 2005**.

²² Cf. Partie II, 7.1.4, p.185

Une information quant à la suite du processus (rédaction finale du document stratégique) a été apportée par l'article paru en **décembre 2005**.

Le travail de la CLDR du mois de février 2006 a été synthétisé dans l'édition de **mars 2006**. L'article de **juin 2006** exposait l'évolution du processus (finalisation des fiches-projets et étapes futures) et parmi les projets fédérateurs repris dans le PCDR, la prolongation de la Voie des Aulnes était évoquée dans l'édition de **septembre 2006**, de même que la réussite du projet AquaVie (rencontre des associations). L'article de **décembre 2006** mentionnait notamment quelques projets retenus en Lot 1 ainsi que la date de présentation du document final à la CLDR.

4.1.5. Synthèse

| ETAPE 1 | ETAPE 2 | ETAPE 3 | ETAPE 4 |
|---|------------------------------------|--|--|
| <i>Septembre 2003 Décembre 2003</i> | <i>Décembre 2003 Mars 2004</i> | <i>Juin 2004 Décembre 2004 Mars 2005</i> | <i>Juin 2005 Septembre 2005 Décembre 2005 Mars 2006 Juin 2006 Septembre 2006 Décembre 2006</i> |

4.2. Dépliants

La méthode qui consiste à faire distribuer des feuillets par La Poste et/ou à les déposer dans différents commerces permet d'informer l'ensemble des ménages aqualiens.

4.2.1. Etape 1

Pour les *réunions de villages*, des folders ont été distribués par La Poste une quinzaine de jours avant les séances d'information et de consultation, selon le découpage repris dans le tableau ci-dessous.

Les folders comprenaient des informations sur l'ODR, sur le GREOA, organisme accompagnateur, et les dates des différentes réunions d'information et de consultation organisées sur le territoire communal.

Nombre de folders distribués par village

| Villages | Folders distribués |
|--|---------------------------|
| Deigné, Hassoumont, Rouge-Thier | 171 |
| Harzé | 533 |
| Aywaille, Septroux, Kin-Stoqueu, Les Crétales | 1440 |
| Awan | 386 |
| Nonceveux, Han, Quarreux, Ville au Bois, Sedoz | 374 |
| Sougné-Remouchamps, Sur la Heid, Playe, Sècheval | 608 |
| Houssonloge, Havelange, Ernonheid, Paradis | 226 |

De plus, pour chaque *réunion de village*, entre 50 et 100 dépliants ont été déposés dans différents commerces de proximité.

Pour les *réunions thématiques*, un ciblage a été opéré et des invitations ont été envoyées par courrier classique et par *e-mail* en plus du dépôt de folders à des endroits stratégiques.

Pour les *réunions thématiques*, le tableau ci-dessous reprend le nombre de feuillets distribués (en ce qui concerne les invitations destinées aux résidents permanents, les agents de développement se sont rendus dans chaque équipement à vocation touristique pour y déposer les feuillets informatifs).

| Thèmes | Folders distribués |
|--|--------------------|
| Enseignement-Jeunesse | 400 |
| Commerce-HoReCa-Tourisme | 400 |
| Agriculture | 400 |
| Sport, Culture, Loisirs | 400 |
| Les aînés | 400 |
| Résidents permanents: Chants d'Oiseaux | 300 |
| Résidents permanents: Gibet de Harzé, Val du Promontoire | 300 |
| Résidents permanents: les campings sauf Moulin du Rouge-Thier | 150 |
| Résidents permanents: Moulin du Rouge-Thier sur Aywaille Haute Fagne Relax et les Peupliers sur Sprimont | 150 |
| TOTAL | 2900 |

4.2.2. Etape 2

Des folders annonçant les réunions de retour ont été distribués dans chaque boîte aux lettres de l'entité par La Poste, en fonction du découpage des réunions par anciennes Communes et cela une dizaine de jours avant la tenue des assemblées. En outre, pour chacune des 3 réunions prévues, 200 folders ont été déposés par les agents de développement dans les commerces de l'entité.

4.2.3. Etape 3

Fin août 2004, chaque ménage aqualien a reçu un dépliant l'incitant à s'inscrire dans un GT.

Durant cette étape, des carrefours-rencontres ont été organisés par les différents groupes et pour chaque réunion, une dizaine de jours avant la tenue de l'assemblée, plus ou moins 400 feuillets ont été distribués et placés dans des endroits stratégiques (commerces, hall d'accueil de l'Administration communale...). Ces feuillets étaient également joints aux courriers envoyés aux membres des différents GT.

4.2.4. Etape 4

Cette méthode n'a pas été utilisée pour cette étape car les autres vecteurs de communication étaient suffisants en fonction du but à atteindre.

4.2.5. Synthèse

| ETAPE 1 | ETAPE 2 | ETAPE 3 | ETAPE 4 |
|-------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------|
| <i>De septembre à décembre 2003</i> | <i>De février à mars 2004</i> | <i>De août 2004 à juin 2005</i> | - |

4.3. Affichage

L'affichage en différents endroits de la Commune constitue une forme de rappel qui a permis de renforcer l'impact de la distribution des folders.

4.3.1. Etape 1

Pour chacune des réunions de village, une trentaine d'affiches ont été apposées dans divers endroits de l'entité. La Commune a elle-même procédé au placement d'affiches supplémentaires aux valves communales.

4.3.2. Etape 2

La même méthode que celle de l'étape 1 a été adoptée.

4.3.3. Etape 3

C'est encore la même méthode qui a prévalu pour la mise en place des GT et également pour les carrefours-rencontres.

4.3.4. Etape 4

Ce vecteur de communication n'a pas été utilisé pour cette étape.

4.3.5. Synthèse

| ETAPE 1 | ETAPE 2 | ETAPE 3 | ETAPE 4 |
|-------------------------------------|-------------------------------|---------------------------------|----------------|
| <i>De septembre à décembre 2003</i> | <i>De février à mars 2004</i> | <i>De août 2004 à juin 2005</i> | - |

4.4. Journaux locaux et régionaux

L'ODR a bénéficié de la parution d'articles portant sur le processus de développement rural dans les journaux locaux et régionaux ce qui a permis de toucher un grand nombre d'Aqualiens.

4.4.1. Etape 1

La publication du mardi **23 septembre 2003** dans le toutes boîtes local *Impulsion* a annoncé les premières réunions de villages. Le **6 octobre 2003**, le quotidien *La Meuse* (Edition de Liège) a publié un article relatif à la réunion du village de Deigné.

L'encart paru dans le toutes boîtes local *Impulsion* le **18 novembre 2003** dressait un court bilan des réunions d'information et de consultation et avertissait le lecteur de la mise en route des réunions thématiques.

4.4.2. Etape 2

Un article paru le **12 mars 2004** dans le journal *La Meuse* consacré principalement au PCDR de Sprimont présentait également les principaux défis identifiés et exposés lors des réunions de retour sur la commune d'Aywaille.

4.4.3. Etape 3

Le **16 juin 2004** dans *Les Annonces Ourthe-Ambève*, un rédactionnel annonçait l'assemblée générale du GREOA avec en fin de réunion une conférence de Madame Cathy De Groote de la FRW portant sur le développement rural.

L'article paru dans le journal local *Impulsion* le **17 août 2004** annonçait la mise en place des GT.

4.4.4. Etape 4

Afin de permettre aux Aqualiens de se tenir au courant de la mise en place des GT remaniés par thème(s) et zone(s) géographique(s), un article a été publié dans le journal local *Impulsion* les **23 août et 6 septembre 2005**.

Les **28 et 29 janvier 2006**, un article dans les journaux *Le Soir* et *La Meuse* relatait les investissements en matière de sécurité routière effectués sur les fonds propres de la Commune.

Le **22 février 2006**, le quotidien *La Dernière Heure* citait des exemples de projets retenus. Le quotidien *Le Soir* publiait un article similaire.

Le **27 février 2006**, *La Meuse* publiait un article sur l'ODR d'Esneux tout en dressant un bilan des ODR d'Aywaille et de Sprimont.

Le **4 septembre 2006**, faisant suite à la fête des associations AquaVie, un article dans le quotidien *La Meuse* relatait le succès de cette manifestation, concrétisation du Lot 0.

Le **26 septembre 2006**, un rédactionnel dans le journal local *Impulsion* mettait en exergue la manifestation AquaVie en insistant sur son origine (ODR).

4.4.5. Synthèse

| ETAPE 1 | ETAPE 2 | ETAPE 3 | ETAPE 4 |
|--|---------------------------------|--|--|
| 23 septembre 2003 <i>Impulsion</i> 6 octobre 2003 <i>La Meuse</i> 18 novembre 2003 <i>Impulsion</i> | 12 mars 2004 <i>La Meuse</i> | 16 juin 2004 <i>Les Annonces</i> <i>Ourthe-Amblève</i> 17 août 2004 <i>Impulsion</i> | 23 août 2005 et 6 septembre 2005 <i>Impulsion</i> 28 et 29 janvier 2006 <i>Le Soir et La Meuse</i> 22 février 2006 <i>La Dernière Heure</i> et <i>Le Soir</i> 27 février 2006 <i>La Meuse</i> 4 septembre 2006 <i>La Meuse</i> 26 septembre 2006 <i>Impulsion</i> |

4.5. Radio locale

Les agents de développement ont également utilisé la radio comme support d'information. Ils ont participé à un total de 15 émissions, en matinée, sur les ondes de Radio Ourthe-Amblève (106.2FM).

4.5.1. Etape 1

L'émission du **23 septembre 2003** a permis de présenter le concept PCDR, la CLDR et le calendrier des réunions de villages. Un premier bilan des réunions de village a été présenté.

Au cours de la seconde émission du **4 novembre 2003**, un premier bilan de la participation citoyenne a été dressé. Les auditeurs ont également été informés de la suite de la procédure et de la tenue des réunions thématiques. Ce dernier point a également été abordé lors de l'émission du **13 janvier 2004**.

4.5.2. Etape 2

L'émission du **13 janvier 2004** a permis de fixer l'agenda des réunions de retour tout en expliquant la suite du déroulement de l'ODR.

La quatrième émission du **6 avril 2004** traitait des défis identifiés sur la Commune.

4.5.3. Etape 3

L'émission du **11 mai 2004** annonçait la mise en place des GT; celle du **24 août 2004** établissait un premier tour d'horizon de l'évolution des travaux au sein des groupes et présentait l'agenda des réunions de septembre.

Lors du passage sur antenne le **26 octobre 2004**, la question de l'approfondissement des objectifs de développement a été explicitée car ceux-ci constituent la base des projets et sont donc d'une importance capitale.

Un débat radio s'est déroulé le **9 décembre 2004** en présence notamment du Conseiller en mobilité de la zone de Police SECOVA, des Bourgmestres d'Aywaille et de Sprimont, d'un agent de développement. Un débat sur des thèmes traités en GT à Aywaille, et également à Sprimont, a permis de démontrer aux auditeurs le dynamisme impulsé par les ODR. Il était aussi intéressant de confronter les résultats de la consultation des Sprimontois et des Aqualiens.

L'émission du **11 février 2005** a permis de mettre en exergue l'importance et la qualité du travail effectué par les GT dans l'analyse des besoins et le tri des propositions de projets émises par les citoyens. Elle a également permis d'exposer des réflexions issues des travaux des GT.

4.5.4. Etape 4

Lors de l'émission du vendredi **13 mai 2005**, les enseignements de l'après-midi d'étude au Château de Harzé et des carrefours-rencontres ainsi que l'évolution de l'ODR ont été abordés. Le remaniement des GT a été expliqué.

Dans l'émission du **9 septembre 2005** le calendrier des différentes rencontres a été communiqué; l'objectif premier était d'inciter les Aqualiens à participer à l'élaboration des fiches-projets du PCDR. La rencontre avec les citoyens sur les projets du Lot 0 le 12 octobre 2005 a également été annoncée.

L'interview du **3 février 2006** a permis de tirer un bilan du travail des GT qui ont affiné les projets à insérer dans le PCDR. L'ordre du jour de la prochaine réunion de la CLDR, réunion importante, a été évoqué ainsi que la suite du processus. L'émission du **29 août 2006** fut l'occasion de promouvoir la rencontre des associations organisée le 3 septembre 2006 (ce projet est issu de la consultation populaire), de même que l'émission du **1^{er} septembre 2006** au cours de laquelle a notamment été évoquée l'évolution du PCDR à Aywaille.

4.5.5. Synthèse

| ETAPE 1 | ETAPE 2 | ETAPE 3 | ETAPE 4 |
|--|---|---|---|
| <i>23 septembre 2003 4 novembre 2003 13 janvier 2004</i> | <i>13 janvier 2004 6 avril 2004</i> | <i>11 mai 2004 24 août 2004 26 octobre 2004 9 décembre 2004 11 février 2005</i> | <i>13 mai 2005 9 septembre 2005 3 février 2006 29 août 2006 1^{er} septembre 2006</i> |

4.6. Courriers et e-mails ciblés

Durant toute l'ODR des courriers ciblés ont été transmis aux personnes concernées par les sujets traités en leur demandant d'informer leurs connaissances. Pour faciliter la transmission du message, des e-mails à faire suivre ont également été envoyés aux personnes possédant une adresse e-mail.

4.6.1. Etape 1

De nombreux courriers et e-mails ciblés ont été envoyés aux personnes potentiellement intéressées par les *réunions thématiques*.

| Thèmes | Courriers | e-mail |
|---|-----------|--------|
| Enseignement-Jeunesse | 26 | 45 |
| Commerce-HoReCa-Tourisme | 3 | 29 |
| Sport-Culture-Loisirs | 58 | - |
| Agriculture | 59 | - |
| L'habitat permanent dans les équipements touristiques | 29 | - |
| Aînés | 20 | - |

De plus, les participants venus aux réunions de villages qui avaient transmis leur adresse e-mail ainsi que les associations pour personnes handicapées ont également été informés de l'agenda des réunions thématiques.

Ces courriers et courriels avaient pour vocation d'optimiser la promotion des réunions d'information et de consultation thématiques, en favorisant notamment le bouche à oreille qui permet de faire circuler l'information jusqu'à certaines personnes (qui auraient été inaccessibles avec l'utilisation de médias plus conventionnels tels que la presse écrite ou encore la radio).

4.6.2. Etape 2

Les 46 personnes qui avaient communiqué leurs adresses de courriel dans le cadre des premières réunions d'information et de consultation ont reçu un e-mail rappelant les réunions de retour.

4.6.3. Etape 3

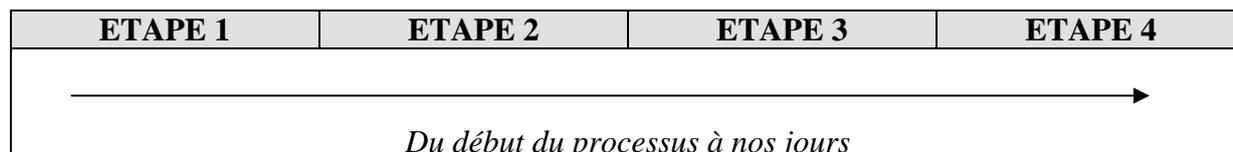
Des courriers ont été envoyés à toute personne concernée par l'un ou l'autre thème afin de l'inviter à s'inscrire et à participer aux GT.

La lettre de convocation (par voie classique ou électronique) aux réunions des GT, envoyée aux participants, était systématiquement accompagnée du compte rendu de la réunion précédente. Un rappel téléphonique ciblé appuyait l'envoi des lettres.

4.6.4. Etape 4

Un courrier personnalisé (par voie postale ou électronique) a été envoyé à l'ensemble des participants des premiers GT afin de les convier à une réunion, le 7 juin 2005, concernant la mise en place des GT remaniés.

4.6.5. Synthèse



4.7. Site Internet

En plus des moyens décrits ci-dessus, il a été fait appel aux nouvelles technologies par la création du site Internet (<http://www.pcdr.be>) régulièrement mis à jour et hébergé sur le site du GREOA. Outre l'amplification des moyens mis en œuvre afin de mobiliser la population, cet outil permet aussi de toucher un public qui n'a pas toujours la possibilité de participer à des réunions (les personnes ne disposant pas d'un moyen de transport, présentant une certaine invalidité, indisponibles pour raison de santé ou en raison de la garde d'un enfant...). La représentativité du panel des citoyens en sort fortifiée.

Présent depuis le début de l'ODR, cet outil a fortement évolué au cours du temps et a permis d'élargir les horizons.

4.7.1. De septembre 2003 à septembre 2004

En première page du site Web communal (<http://www.aywaille.be>), un lien hypertexte permet d'accéder aux pages qui concernent le PCDR à l'adresse <http://www.ourthe-ambelve.be/pcdr/aywaille>. Par ce biais, le visiteur peut consulter l'analyse socio-économique, l'agenda des réunions, diverses explications concernant le PCDR et les photos des réunions. Il peut également joindre la cellule PCDR en lui envoyant un courriel. Cet outil complémentaire aux autres qu'est l'Internet permet aux personnes qui n'ont pas toujours la possibilité de se rendre aux assemblées et d'émettre leurs opinions de transmettre leurs propositions.

Une évolution du site axée vers une interactivité accrue a été rendue possible grâce au **projet CITI (CIToyen d'Internet)** lancé par la Fondation Roi Baudouin (FRB) en septembre 2004.

4.7.2. D'octobre 2004 à nos jours

Suite à un appel à projets lancé conjointement par la Cellule Wall-on-Line et la FRB, pour la construction de l'Internet citoyen, un dossier s'articulant sur les PCDR d'Aywaille et de Sprimont avait été introduit par le GREOA. En date du **18 octobre 2004**, le GREOA a été informé que le projet avait été retenu (avec 24 autres) parmi 123 dossiers de candidature. Les publics ciblés par le projet étaient dans un premier temps les populations des communes

d'Aywaille et de Sprimont (et par la suite d'Esneux et de Stoumont) ainsi que toute entreprise, association, mouvement ou club souhaitant participer d'une manière ou d'une autre à la dynamique mise en place dans le cadre des PCDR.

L'objectif principal est d'augmenter l'implication citoyenne dans l'élaboration et la réalisation des PCDR concernés. Il s'agit aussi d'étoffer le panel des citoyens souhaitant émettre un avis sur les projets à réaliser dans les entités concernées.

Les réalisations prévues dans le cadre du projet étaient la construction mais également la maintenance d'un site Internet articulé en fonction des réunions publiques menées dans le cadre d'un PCDR. Outre les **modules informatifs**, des **modules participatifs** ont également pu être ajoutés:

- un *module interactif* permettant aux citoyens de proposer des projets à développer au sein de leur quartier, de la Commune (formulaire de contact convivial permettant aussi l'envoi de documents: textes word, images, plans...).
- un *forum de discussion* où il peut être débattu de différents projets à réaliser dans le cadre du PCDR (avec le cas échéant la surveillance d'un modérateur responsable du forum).

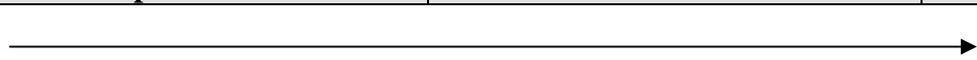
Le GREOA a participé, le **21 mars 2005**, aux 4^{èmes} Rencontres Wallonnes de l'Internet Citoyen (ReWICs) qui se sont déroulées à Charleroi. Dans le cadre d'un atelier de travail *Le point sur l'appel à projets CITI*, un représentant du GREOA a partagé ses réflexions sur la réalisation en cours du site www.pcdr.be.

Le **6 avril 2006**, à Bouvines (France), l'expérience de participation citoyenne via les TIC a été partagée lors d'un colloque baptisé: *Ruralité et TIC*.

4.7.3. Perspectives

Quant aux perspectives pour les années suivantes, le site www.pcdr.be est devenu, par décision du Gouvernement wallon, un projet pilote qui permettra *d'offrir aux communes qui le souhaitent la possibilité d'utiliser le module développé par le GREOA et de mettre en place un forum participatif et interactif via Internet à destination des citoyens*²³. Une collaboration étroite va donc s'établir entre différents partenaires: Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme, Ministère de la Région wallonne (Direction générale de l'Agriculture, Secrétariat général) et la FRW. Le **19 juillet 2006**, le GREOA a d'ailleurs participé au Groupe de Travail *ruralité* dans le cadre d'*Easi Wal* pour le développement des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication.

4.7.4. Synthèse

| Septembre 2003 à Septembre 2004 | D'octobre 2004 à nos jours | Perspectives |
|--|----------------------------|--------------|
|  <p style="text-align: center;"><i>Du début du processus à nos jours</i></p> | | |

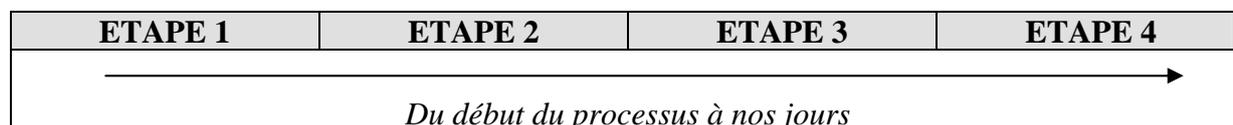
²³ Fiche du plan d'action d'EASI-WAL: http://easi.wallonie.be/apps/spip/rubrique.php3?id_rubrique=256

4.8. Contacts interpersonnels

Tout au long du processus, les agents de développement ont veillé à favoriser les contacts personnels pour promouvoir la participation aux réunions du PCDR. Ils ont rencontrés divers acteurs locaux et personnes ressources. Les rencontres étaient parfois informelles soit à l'occasion de manifestations festives soit sur le temps de midi au centre de la Commune. De plus les rencontres organisées dans le cadre de l'ODR ont permis aux participants de tisser de nombreux contacts ce qui favorise le travail en réseau et la transmission d'informations.

Les agents de développement participent notamment aux réunions du Comité d'accompagnement local (Plan HP). Ils se sont également rendus à une réunion du Comice agricole, afin de sensibiliser les agriculteurs au PCDR. De nombreux contacts interpersonnels se tissent au cours du temps, comme avec le "Réseau Ourthe-Amblève" qui rassemble diverses personnes oeuvrant dans le secteur social.

4.8.1. Synthèse



5. REUNIONS D'INFORMATION ET DE CONSULTATION

5.1. Préparation des réunions

La procédure choisie pour l'organisation des réunions, qu'elles soient villageoises ou thématiques, a été étudiée à la lumière des expériences passées d'ODR. Les aspects information et consultation de la population étaient présents lors de chaque réunion. Ces réunions ont été réalisées en deux étapes successives: l'information et la consultation villageoise puis l'information et la consultation thématique.

Le 25 août 2003, les agents de développement et l'auteur de projet de l'étude socio-économique ont rencontré le Collège échevinal. L'objectif était de fixer l'agenda définitif des réunions d'information et de consultation, et de se mettre d'accord sur la méthodologie à adopter lors de ces rencontres. Les locaux ont été déterminés et les outils de promotion passés en revue. Le Collège a également eu l'occasion de s'exprimer sur l'étude socio-économique.

5.2. Calendrier des réunions et participation

Ci-dessous, un tableau récapitulatif reprend le nombre des participants inscrits sur la liste des présences.

Présences aux réunions d'information et de consultation

| Réunions par villages | Dates | Présences |
|--|----------|------------|
| Deigné, Hassoumont, Rouge-Thier | 30/09/03 | 31 |
| Harzé | 07/10/03 | 39 |
| Aywaille, Septroux, Kin-Stoqueu, Les Crétales | 14/10/03 | 53 |
| Awan | 21/10/03 | 41 |
| Nonceveux, Han, Quarreux, Ville au Bois, Sedoz | 23/10/03 | 44 |
| Sougné-Remouchamps, Sur la Heid, Playe, Sècheval | 28/10/03 | 34 |
| Houssonloge, Havelange, Ernonheid, Paradis | 18/11/03 | 30 |
| Sous-Total | | 272 |

| Réunions par thèmes | Dates | Présences |
|---|----------|------------|
| Enseignement – Jeunesse | 20/11/03 | 31 |
| Commerce – HoReCa – Indépendants – Tourisme | 25/11/03 | 23 |
| Agriculture | 2/12/03 | 19 |
| Sport – Culture – Loisirs | 4/12/03 | 28 |
| Les aînés | 9/12/03 | 22 |
| Résidents permanents: Chants d’Oiseaux | 13/01/04 | 37 |
| Résidents permanents: Gibet de Harzé, Val du Promontoire | 20/01/04 | 28 |
| Résidents permanents: les campings sauf Moulin du Rouge-Thier | 22/01/04 | 18 |
| Résidents permanents: Moulin du Rouge-Thier sur Aywaille, Haute Fagne Relax et les Peupliers sur Sprimont | 27/01/04 | 7 (37)* |
| Sous-total | | 213 |
| TOTAL: 16 réunions d’information et de consultation | | 485 |

* Ce chiffre n’est pas comptabilisé dans le total dans la mesure où il concerne la commune de Sprimont.

Au total, 16 réunions d’information et de consultation ont été organisées sur la commune d’Aywaille. **Elles ont rassemblé 485 habitants sur les 10 565 que compte la Commune, ce qui représente un pourcentage de 4,6%**. Il ne faut cependant pas négliger la portée des autres moyens de communication utilisés (courrier, mail, téléphone, rencontres informelles...) qui ont également apporté des informations sur les atouts, faiblesses et propositions d’habitants à propos de leur Commune.

Si on analyse les données du tableau de façon plus fine, on constate que ce sont **272 personnes qui ont pris part aux séances d’information et de consultation villageoise, ce qui représente sur l’ensemble de la population aqualienne un total de 2,6%**. La moyenne des participants à ces réunions de village était de 39 personnes.

Quant aux réunions thématiques, 213 personnes y ont pris part, ce qui représente en terme de pourcentage, par rapport au nombre d’habitants de la Commune, 2%. Le nombre moyen de participants à ces réunions était de 24 personnes.

La prise de parole des participants s’est généralement déroulée de manière très conviviale. Le rassemblement de certains hameaux a eu des conséquences positives car, au vu de l’ambiance qui régnait lors des différentes réunions, les habitants des villages ont eu l’opportunité de se rencontrer et de faire ainsi plus ample connaissance.

5.3. Méthodologie

La méthodologie de base était identique pour toutes les réunions d’information et de consultation. Des variantes ont été adoptées dans les supports de réflexion proposés aux participants ou dans l’organisation des réunions.

L’objectif poursuivi par ces réunions était triple:

- informer les habitants de ce qu’est un PCDR, tout en les incitant à s’inscrire dans une démarche participative;
- communiquer les éléments clés de l’étude socio-économique;

- consulter les citoyens, afin de connaître leur avis sur les atouts ou les faiblesses de la Commune, et leurs suggestions pour une amélioration de leur cadre et qualité de vie.

Les réunions se sont déroulées selon le canevas suivant:

1. Présentation d'une trentaine de minutes sur ce que l'on entend par PCDR, ODR ainsi que des données clés de l'étude socio-économique.
2. L'assemblée était ensuite divisée en sous-groupes qui avaient pour tâche de réfléchir chacun à un thème particulier pendant environ 45 minutes: la vie sociale et associative (culture, enseignement...), la vie économique (agriculture, emploi...), l'environnement et la mobilité (aménagement du territoire, urbanisme...). Les thèmes et les sous-thèmes mis en exergue servaient à guider la réflexion. Chaque groupe identifiait les atouts et les faiblesses de sa Commune ou de son village pour ensuite tenter de proposer des projets d'intérêt collectif. Au sein de chaque sous-groupe, une personne était désignée comme rapporteur.
3. Les sous-groupes se réunissaient ensuite pour écouter les rapporteurs et ajouter d'éventuelles informations ou propositions. Parallèlement, les agents de développement prenaient les notes nécessaires à la rédaction des procès-verbaux. Lorsque l'assemblée était peu nombreuse et que la constitution de sous-groupes n'avait pas de raison d'être, les agents de développement animaient eux-mêmes la réunion en abordant tous les thèmes proposés.
4. Ces réunions se terminaient par des conclusions et par une séance de questions-réponses.

Les informations recueillies lors des réunions villageoises ont été exploitées dans le cadre de la préparation des réunions de consultation thématique; différents axes de réflexion ont ainsi été mis en évidence. Ces réunions étaient ouvertes à tous mais la consultation portait plus spécifiquement sur certains thèmes tels que *l'enseignement et la jeunesse; le commerce, l'HoReCa, les indépendants et le tourisme; l'agriculture; le sport, la culture et les loisirs; les aînés* et aussi *l'habitat permanent dans les équipements touristiques*. Ces rencontres ont permis aux agents de développement d'affiner un certain nombre de données tant du point de vue qualitatif que quantitatif et de compléter leur analyse des atouts, faiblesses de la Commune ainsi que des propositions de projets.

Et en ce qui concerne les réunions dont la thématique concernait l'habitat permanent dans les équipements touristiques, les agents de développement remplissaient le rôle de rapporteurs, afin de baliser la discussion en toute neutralité et de distinguer clairement le PCDR et le Plan HP.

6. REUNIONS DE RETOUR

6.1. Préparation des réunions

Le croisement des données de l'étude socio-économique avec les informations recueillies lors des réunions d'information et de consultation a permis l'identification de 7 défis à relever par la Commune dans les prochaines années. Il s'agissait d'une analyse provisoire, qui allait faire l'objet d'une étude plus approfondie au sein des GT.

Le tableau ci-dessous reprend les défis et les GT correspondants, proposés à la population lors des réunions de retour.

| Groupes de Travail | Défis identifiés |
|---|---|
| ECONOMIE, TOURISME, AGRICULTURE | Comment développer l'économie de l'entité de manière harmonieuse en tenant compte de l'aspect rural de la Commune ? Comment promouvoir la main-d'œuvre locale ? |
| | Comment développer un tourisme pourvoyeur d'emplois et de développement économique tout en préservant le caractère rural de la Commune ? |
| ENVIRONNEMENT, PATRIMOINE NATUREL, ET BÂTI | Comment préserver et mettre en valeur l'environnement, le patrimoine naturel et bâti ? |
| LOGEMENT | Comment assurer l'accessibilité à un logement de qualité pour tous les habitants en respectant le choix de vie de chacun ? |
| MOBILITÉ, SÉCURITÉ ROUTIÈRE | Comment améliorer la mobilité en développant des solutions pour pallier aux manques actuels des transports en commun au sein de la Commune ? Comment renforcer la sécurité de tous les usagers ? |
| SERVICES, VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE, CONVIVIALITÉ | Comment continuer à offrir des services de qualité dans un esprit de convivialité ? Faut-il éventuellement augmenter leur nombre ? Comment informer et susciter davantage la participation de la population ? |
| | Comment élargir l'offre culturelle dans un souci de rencontre et d'intégration ? Comment faciliter l'accès aux différentes activités qu'elles soient sportives ou culturelles ? |

6.2. Calendrier des réunions et participation

Les trois réunions organisées par anciennes communes se sont tenues durant les mois de février et de mars 2004 et ont rassemblé une cinquantaine de personnes.

| Réunions de retour | Dates |
|--|----------|
| Ancienne commune de Remouchamps | 16/02/04 |
| Ancienne commune d'Aywaille | 09/03/04 |
| Anciennes communes de Harzé, Ernonheid et Faweux | 23/03/04 |

6.3. Méthodologie

Les défis identifiés ont été présentés à la population et ont servi de ligne directrice pour la suite de la procédure. L'objectif principal des réunions de retour était d'inciter les Aqualiens à réagir au travail d'analyse et à participer aux GT.

Le canevas de la réunion était le suivant:

1. les agents de développement présentaient la synthèse des avis recueillis auprès de la population et les défis identifiés; les participants avaient l'opportunité de débattre des orientations de développement;
2. la suite de la procédure était alors explicitée: constitution des GT, rôle de ceux-ci... Les participants étaient invités à participer à ces futures rencontres. Des talons d'inscription étaient distribués à chaque participant.

7. GROUPES DE TRAVAIL²⁴

7.1. Premiers Groupes de Travail thématiques

Les défis (provisoirement) identifiés sur base de l'étude socio-économique et des réunions d'information et de consultation ont servi de base de réflexion aux 5 GT qui ont été constitués fin du mois de mai et dans le courant du mois de juin 2004.

7.1.1. Préparation des réunions

Les agents de développement ont rencontré le Collège échevinal d'Aywaille le 26 mars 2004 afin de préparer les réunions des GT. Un petit-déjeuner de travail réunissant les membres de la CLDR a été programmé le 24 avril 2004 et une rencontre avec tous les membres des GT a été fixée le 15 juin 2004.

Lors du petit-déjeuner de travail, la CLDR a mené une réflexion sur la mise en place des GT, les échéances et la méthode de travail à adopter. Les membres de la Commission ont été invités à s'impliquer dans ces différents groupes (animation, secrétariat...). A cette fin, des réunions préparatoires ont été organisées en mai et juin 2004.

Les agents de développement ont insisté sur la nécessité de réaliser rapidement des petites actions concrètes (Lot 0)²⁵ afin de garder une mobilisation maximale.

Les agents de développement ont également rencontré de manière individuelle chaque Echevin afin de disposer d'informations sur les projets en cours et futurs des départements concernés.

7.1.2. Calendrier des réunions et participation

| Groupe de Travail | Réunions | Dates | Présences |
|--|----------|----------|-----------|
| Economie - Tourisme - Agriculture | 9 | 15/06/04 | 12 |
| | | 21/09/04 | 10 |
| | | 4/10/04 | 12 |
| | | 29/11/04 | 12 |
| | | 13/12/04 | 6 |
| | | 17/01/05 | 11 |
| | | 21/02/05 | 9 |
| | | 15/03/05 | 5 |
| | | 19/04/05 | 5 |
| Environnement - Patrimoine naturel et bâti | 9 | 2/06/04 | 12 |
| | | 14/09/04 | 14 |
| | | 5/10/04 | 11 |
| | | 17/11/04 | 8 |

²⁴ La composition des GT est reprise dans les annexes Partie II

²⁵ Partie IV, p. 237

| | | | |
|--|-----------|----------|----|
| | | 15/12/04 | 8 |
| | | 26/01/05 | 11 |
| | | 22/02/05 | 11 |
| | | 21/03/05 | 8 |
| | | 11/04/05 | 9 |
| Mobilité - Sécurité routière | 9 | 9/06/04 | 21 |
| | | 15/09/04 | 15 |
| | | 12/10/04 | 7 |
| | | 22/11/04 | 12 |
| | | 21/12/04 | 6 |
| | | 13/01/05 | 9 |
| | | 10/02/05 | 8 |
| | | 10/03/05 | 8 |
| | | 7/04/05 | 8 |
| Services - Vie sociale et associative - Convivialité | 8 | 25/05/04 | 24 |
| | | 7/09/04 | 14 |
| | | 15/11/04 | 7 |
| | | 9/12/04 | 11 |
| | | 11/01/05 | 13 |
| | | 15/02/05 | 5 |
| | | 17/03/05 | 6 |
| | | 10/05/05 | 10 |
| Logement | 3 | 7/06/04 | 7 |
| | | 28/09/04 | 6 |
| | | 12/04/05 | 7 |
| Nombre total de réunions pour les GT | 38 | | |

7.1.3. Méthodologie

La première réunion a eu pour objectifs la mise en place du GT (bref rappel du processus de l'ODR, explication des missions des GT, réponses aux questions relatives au PCDR) et la détermination de la méthodologie à adopter pour les prochaines réunions.

Les réunions qui ont suivi ont permis, dans chaque GT, de traiter différents aspects:

- * Les données issues de l'étude socio-économique et des réunions d'information et de consultation (atouts, faiblesses, propositions) relatives aux thèmes traités par le GT concerné ont été exposées, et éventuellement débattues, complétées... Chaque GT a été ainsi chargé d'*approfondir la réflexion* et de *s'approprier le diagnostic sur un thème en particulier*.
- * Le travail d'analyse des besoins a permis d'aboutir à la *définition des objectifs de développement*. Les défis ont éventuellement été reformulés en fonction des objectifs identifiés.

* La réflexion a ensuite porté sur les *projets à développer* afin d'atteindre ces objectifs. Un *premier classement* des propositions émanant des rencontres citoyennes a d'abord été effectué. Afin d'aboutir rapidement à des projets concrets, il a été suggéré aux participants de dégager de cette liste un programme d'actions c'est-à-dire des projets pouvant être réalisés rapidement sans moyens financiers importants. Les propositions de projets et d'actions ont été classés selon la typologie suivante: à éliminer, à réaliser à court terme, à conserver et analyser en priorité (Priorité 1) ou à conserver et à analyser dans un second temps (Priorité 2).

Un tri a également été effectué au sein des actions pouvant après concrétisation faire partie du Lot 0: à réaliser soit par la Commune (Lot 0 A), soit par des groupements associatifs ou des particuliers en collaboration avec la Commune (Lot 0 B) soit encore par des groupements associatifs ou des particuliers sans le concours de la Commune (Lot 0 C). Les propositions d'actions ont été soumises à la CLDR le 21 octobre 2004 et une liste a été transmise la semaine du 25 octobre 2004 aux autorités communales dans la mesure où certains projets impliquaient directement la Commune.

Afin de conserver et d'amplifier l'intérêt des Aqualiens pour le processus, chaque GT, sur proposition de la CLDR, a organisé un *carrefour-rencontre* sur un thème développé au sein du groupe. L'invitation a été diffusée le plus largement possible. L'aspect interactif de ces réunions a permis d'enrichir la réflexion menée dans le cadre de l'ODR. Des préoccupations communes se sont révélées et l'aspect transcommunal de certaines problématiques est apparu, favorisant de ce fait la tenue de deux réunions conjointes. L'intérêt des 4 thèmes proposés est qu'ils permettaient de mettre en évidence différents aspects propres aux PCDR.

1. Le lancement d'un Forum des associations (proposé par le GT Services - Vie sociale et associative – Convivialité) illustre le fait que "les gens s'organisent entre eux".
2. L'organisation d'un projet commun avec d'autres organismes et communes concernées par la mobilité (proposé par le GT Mobilité - Sécurité routière) révèle que "certains aspects nous dépassent localement et il est intéressant de faire appel à des structures extérieures".
3. La réflexion sur les enjeux en matière d'aménagement du territoire (proposé par le GT Environnement – Patrimoine naturel et bâti) renvoie à la question suivante: "Comment contrôler des aspects très techniques?".
4. La réflexion sur la création d'entreprises et sur le tourisme intégré (proposé par GT Economie – Tourisme – Agriculture) met en évidence le fait que "ces sujets relèvent de choix de la Commune, en collaboration avec la population"

7.1.4. Spécificités des différents GT

Ce chapitre met en évidence les particularités relatives au travail réalisé par chaque GT.

7.1.4.1. GT Logement

La participation de la population aux réunions de ce GT a été assez limitée. Vu l'importance de cette matière pour la commune d'Aywaille, une réunion d'information a été organisée le 12 avril 2005. Elle portait sur le Plan HP et les actions menées en terme de logement (plan triennal du logement, ...). L'objectif était d'informer au mieux les membres désireux de s'investir dans ce GT.

Il faut par ailleurs signaler qu'un membre, à la fois du GT et de la CLDR, a été désigné par cette Commission pour assister aux réunions du Comité d'accompagnement du Plan HP.

7.1.4.2. GT Services – Vie sociale et associative – Convivialité

Lors de la première rencontre destinée à mettre en place le GT, une méthodologie originale a été proposée. A l'aide de l'outil "photo-langage", les participants se sont présentés successivement par rapport à leurs motivations, disponibilités et compétences. Des attraits ont été dégagés par chacun sur les thématiques du GT et une réflexion par rapport au PCDR a été effectuée. L'attention des participants a été attirée sur l'aspect "dynamique suivant deux pôles: quartier-village/Commune". En effet, s'il est vrai que les participants sont arrivés à la réunion avec des préoccupations qui les touchaient personnellement, la discussion a naturellement débouché sur une réflexion générale.

La méthodologie permettant d'analyser les différentes propositions émises lors des réunions d'information et de consultation est la suivante. Il s'agit de se poser différentes questions: qui est à l'origine du projet, avec la collaboration de qui celui-ci pourra-t-il être mené à bien (avec qui ?), que souhaite-t-on obtenir (pour quel objectif ?) et finalement quel projet va-t-on développer ?

Le GT est par ailleurs à l'origine du projet *AquaVie*²⁶. Lors des rencontres citoyennes, le manque de communication entre les associations et vers le public était apparu comme une faiblesse. De ce constat est né le souhait de concevoir un projet réunissant les associations. Le 21 avril 2005, à l'école d'Awan, une vingtaine de personnes, principalement des représentants du monde associatif, se sont réunies afin de jeter les pistes de création d'un réseau des associations. L'idée principale était de rassembler le tissu associatif afin de créer des synergies, d'échanger des compétences.

Faisant suite au succès de cette rencontre, le secteur associatif s'est à nouveau réuni le 14 juin 2005 (20 participants) afin de réfléchir à la mise en place d'un événement du type *Retrouvailles* à Liège. La réunion du 13 septembre 2005 qui a rassemblé 8 personnes (comité organisateur) a été l'occasion de réfléchir plus avant à la concrétisation de la manifestation mentionnée plus haut. L'initiateur de l'association As des As, groupement des associations sprimontoises, y avait été invité.

Le 18 octobre 2005, un comité de 8 personnes s'est à nouveau réuni et les rencontres du 29 novembre (8 personnes) et du 20 décembre 2005 (10 personnes) ont permis d'avancer de manière concrète sur l'organisation de la manifestation.

²⁶ Partie IV, p. 238

Un petit-déjeuner auquel tous les représentants des associations aqualiennes étaient conviés a été organisé le 12 février 2006, il a réuni les représentants d'une quarantaine d'associations. Les rencontres des 28 mars 2006 (14 personnes) et 25 avril 2006 (14 personnes) ont été l'occasion, pour les membres organisateurs de se concerter sur les modalités relatives à l'organisation de la manifestation.

Les réunions des 20 mars 2006 (28 personnes), 8 mai 2006 (25 personnes), 12 juin 2006 (21 personnes), 8 août 2006 (26 personnes) et 22 août 2006 (30 personnes) ont réuni les associations qui ont organisé collectivement cette rencontre du 3 septembre. La manifestation, véritable vitrine du monde associatif aqualien (animations, stands, démonstrations...), s'est déroulée dans le Parc communal, le 3 septembre 2006 de 10 heures à 17 heures et fut un succès.

Après une réunion d'évaluation le 13 septembre 2006, limitée aux membres du comité organisateur, une rencontre réunissant toutes les associations participantes a été organisée le 17 octobre 2006 afin de tirer un bilan. L'avenir a ensuite été envisagé avec quelques propositions allant vers un renforcement des liens entre les associations.

7.1.4.3. GT Economie – Tourisme – Agriculture

Le 21 juin 2005, dans la salle du Conseil communal, le GT a organisé un carrefour-rencontre. Des personnes ressources de Comblain-au-Pont ont fait part de leur expérience de valorisation touristique issue de leur propre PCDR (12 personnes présentes). Un échange entre les membres des CLDR d'Aywaille et de Sprimont a permis d'obtenir un éclairage transcommunal fructueux.

7.1.4.4. GT Mobilité – Sécurité routière

La présence, lors des premières réunions, de Monsieur Edouard CORNET, Conseiller en mobilité (CEM) pour la zone, a été unanimement appréciée. Ses informations et ses compétences techniques ont éclairé les participants dans leurs réflexions.

Le carrefour-rencontre sur le Plan interCommunal de Mobilité organisé le 22 mars 2005 a été la deuxième rencontre conjointe aux communes d'Aywaille et de Sprimont. Cette réunion s'est déroulée au Centre récréatif de Remouchamps et a rassemblé une trentaine de personnes des deux communes. L'objectif principal était que les membres des GT Mobilité – Sécurité routière mais également toute personne intéressée par cette thématique puissent disposer d'une vue claire du Plan interCommunal de Mobilité adopté en 2003.

7.1.4.5. GT Environnement – Patrimoine naturel et bâti

Un carrefour-rencontre transcommunal sur le développement durable a réuni une vingtaine de personnes, à Louveigné (commune de Sprimont) le 14 avril 2005. L'initiative émanait de la CLDR de Sprimont et l'invitation a été élargie à la commune d'Aywaille.

Le 17 mai 2005, le GT Environnement – Patrimoine naturel et bâti a invité Monsieur Jean-Marc LAMBOTTE, chercheur au Laboratoire d'Etudes en Planification Urbaine et Rurale (LEPUR) de l'ULg, pour débattre de la question suivante: *Qualité de vie et Aménagement du Territoire: de l'espace rural à la cité dortoir?* Une quinzaine d'Aqualiens ont participé activement à la rencontre.

7.2. Seconds Groupes de Travail villageois et thématiques remaniés

7.2.1. Préparation des réunions

Lors de la réunion du 26 mai 2005 de la CLDR, de nouveaux GT ont été formés sur base des projets à réaliser et des domaines de compétence des participants.

Un courrier envoyé au Collège au début du mois de juin 2005 comportait une demande de suggestion de personnes ressources à contacter en juin, juillet et août pour l'ébauche de fiches, ainsi qu'une proposition d'agenda de réunions des GT remaniés. Les Echevins ou leurs délégués étaient incités à participer aux réunions, et cela en fonction des thèmes abordés.

Lors d'une rencontre organisée le 7 juin 2005 à laquelle tous les participants aux différents GT avaient été conviés, les agents de développement ont présenté un premier bilan du travail réalisé par ces GT ainsi que la suite du processus. Un agenda provisoire a été distribué aux personnes présentes ainsi qu'un feuillet d'inscription aux GT remaniés.

Les agents de développement ont ainsi pu contacter ces personnes, et certaines personnes ressources (Echevins, secrétaire communale...) dans le courant des mois de juin, juillet et août 2005, afin de rédiger les premières ébauches de fiches à proposer aux GT dès le mois de septembre 2005.

7.2.2. Calendrier des réunions et participation

| Groupes de Travail | Dates de réunion | Ordre du jour |
|---------------------------------------|------------------|---|
| Ancienne commune de Remouchamps (GT1) | 07/09/05 | <ul style="list-style-type: none">- Aménagement d'un parking et d'un accès sécurisé vers Deigné- Aménagement de place(s) et/ou aires de jeux (endroits encore à déterminer)- Embellissement et aménagement du centre du village de Deigné- Aménagement de parking(s) pour cyclistes et personnes à mobilité réduite- Aménagement d'un parking sécurisé à la sortie de l'autoroute de Remouchamps |
| | 14/11/05 | <ul style="list-style-type: none">- Réalisation de différents aménagements afin de renforcer la sécurité de tous les usagers (effets de porte...)- Création de Maison(s) de village polyvalente(s) et de proximité- Création d'une Maison de village à Nonceveux- Amélioration de la Maison de quartier de Remouchamps- Aménagement d'un espace de convivialité à Remouchamps- Aménagement d'un espace de convivialité à Rouge-Thier |

| | | |
|--|----------|---|
| Ancienne commune d'Aywaille (GT2) | 12/09/05 | <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de place(s) et/ou aire(s) de jeux (restauration du kiosque dans le Parc communal) - Aménagement de parking(s) pour cyclistes et personnes à mobilité réduite (endroits à localiser) - Réalisation de différents aménagements afin de renforcer la sécurité de tous les usagers (voie sécurisée pour les piétons entre le Mont d'Amblève et l'école d'Awan) |
| | 16/11/05 | <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de Maison de village, Maison des associations - Aménagement d'une Maison de village à Awan - Aménagement d'une Maison des associations à Aywaille |
| Anciennes communes d'Harzé, Ernonheid-Faweux (GT3) | 28/09/05 | <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de place(s) et/ou aire(s) de jeux (à localiser) - Embellissement, aménagement de la place de Chézy et des abords de l'ancienne Mairie |
| | 19/10/05 | <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement de parking(s) pour cyclistes et personnes à mobilité réduite (à localiser) - Réalisation de différents aménagements afin de renforcer la sécurité de tous les usagers (effets de porte...) - Embellissement, aménagement de la place de Chézy et des abords de l'ancienne Mairie |
| Economie, tourisme (GT4) | 26/09/05 | <ul style="list-style-type: none"> - Développement d'un concept porteur de développement touristique: les légendes de Marcellin Lagarde - Conception de promenades commentées et guidées: conception d'un livret à adjoindre aux cartes de promenades (information sur le patrimoine naturel et bâti) et installation de panneaux dans les villages - Instauration de collaborations entre fournisseurs de services - Restauration de ponts et passerelles - Restauration d'anciennes publicités |
| | 25/10/05 | <ul style="list-style-type: none"> - Aide à la mise en place d'une Agence de Développement Local (ADL) - Aménagement d'une vitrine de produits du terroir et de produits biologiques - Mise sur pied d'un centre d'interprétation des espèces piscicoles - Réalisation d'un plan d'eau |

| | | |
|--|---------------------------------|---|
| <p>Mobilité (GT5)</p> | <p>14/09/06</p> <p>08/11/05</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'aire(s) de service pour les camping-cars - Développement d'une offre de transport alternatif - Discussion sur le thème général des aménagements prévus afin d'améliorer la sécurité routière au sein des villages de l'entité |
| <p>Logement, environnement (GT6)</p> | <p>20/09/06</p> <p>27/10/05</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Développement de projets en matière d'énergies renouvelables - Implantation d'éoliennes, par la Commune, un groupe de particuliers, des entreprises - Installation d'une infrastructure permettant la biométhanisation - Préservation, valorisation et création des biotopes composés d'espace buissonneux permettant une diversification de la faune et de la flore - Création de logements destinés aux jeunes pour leur permettre de rester dans l'entité - Elaboration d'un Plan Communal d'Aménagement Dérégatoire (PCAD) au plan de secteur relatif au domaine du Mont d'Amblève (Awan) - Mise en œuvre du PCAD relatif au domaine du Mont d'Amblève. Réalisation des travaux de requalification du parc résidentiel de week-end Chant d'Oiseaux - Création de logements alternatifs - Implantation d'éoliennes, par la Commune, un groupe de particuliers, des entreprises |
| <p>Général (GT7)</p> | <p>03/10/05</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de la bibliothèque multimédia - Actualisation de l'atlas des chemins et sentiers - Installation de bornes électroniques interactives - Création d'une Maison de l'emploi |
| <p>Réunion commune (GT1, 2, 4, 5)</p> | <p>17/10/05</p> | <ul style="list-style-type: none"> - Prolongement de la Voie des Aulnes vers Comblain-au-Pont et/ou Nonceveux - Préservation, valorisation et création des biotopes composés d'espaces buissonneux permettant une diversification de la faune et de la flore - Voie sécurisée pour les piétons entre le Mont d'Amblève et l'école d'Awan |

| Groupes de travail remaniés | Réunions | Dates | Présences |
|---|-----------------|--------------|------------------|
| Ancienne commune de Remouchamps (GT 1) | 2 | 7/09/05 | 19 |
| | | 14/11/05 | 18 |
| Ancienne commune d'Aywaille (GT 2) | 2 | 12/09/05 | 6 |
| | | 16/11/05 | 14 |
| Anciennes communes de Harzé, Ernonheid-Faweux (GT 3) | 2 | 28/09/05 | 2 |
| | | 19/10/05 | 7 |
| Economie, tourisme (GT 4) | 2 | 26/09/05 | 11 |
| | | 25/10/05 | 10 |
| Mobilité, sécurité routière (GT 5) | 2 | 14/09/05 | 7 |
| | | 8/11/05 | 11 |
| Environnement, logement (GT 6) | 2 | 20/09/05 | 9 |
| | | 27/10/05 | 12 |
| Général (GT 7) | 1 | 3/10/05 | 10 |
| Réunion commune des GT 1, 2, 4, 5 sur la prolongation de la Voie des Aulnes vers Comblain-au-Pont et/ou Nonceveux | 1 | 17/10/05 | 16 |
| Nombre total de réunions pour les GT | 14 | | |

Dans la foulée des GT et afin de donner un aperçu des petits projets qui se sont concrétisés depuis le début de l'ODR, *une rencontre portant sur le thème des projets du Lot 0* a été organisée le 12 octobre 2005. Un premier bilan a été tiré tout en tenant compte des réalisations futures. De plus, certaines idées complémentaires ont été exprimées et l'autorité communale a retenu certains projets à concrétiser dans les prochains mois.

7.2.3. Méthodologie

La réflexion sur les fiches-projets a induit une évolution dans le fonctionnement des GT et de nouveaux groupes se sont constitués dans l'optique de travailler sur l'élaboration des ébauches de fiches contenant les projets à intégrer dans le PCDR. Les premières rencontres se sont déroulées à la rentrée scolaire de septembre.

Un calendrier précis des réunions accompagné d'un ordre du jour provisoire a été déterminé durant les congés scolaires. Cette période a également été mise à profit pour établir des contacts avec des personnes ressources.

Chaque ébauche de fiche a donc été soumise à discussion en GT et des adaptations ont été effectuées. De plus, en fonction des remarques émises lors de la CLDR du 4 octobre 2005, certaines fiches ont été globalisées.

8. CONSULTATION DE LA POPULATION: LES RESULTATS

Ce chapitre synthétise les résultats de toute la phase de consultation (réunions d'information et de consultation villageoises, thématiques et réunions des GT).

8.1. Logement

La Commune comprend de nombreux logements de qualité mais les prix sont élevés et l'accès au logement social est difficile. La réflexion sur le sujet s'articule sur la nécessité d'assurer l'accessibilité à un logement de qualité pour tous les habitants en respectant les choix de vie de tout un chacun.

8.1.1. Offre de logements et mixité sociale

Les habitants regrettent le nombre insuffisant de logements sociaux dans la Commune et, de façon générale, le manque de logements pour les personnes disposant de moyens financiers limités. Signalons à cet égard l'adhésion de la Commune à l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA). La croissance démographique constante a induit la construction de nombreux logements, cependant les prix à la location et à l'achat sont relativement élevés. De plus, les Hollandais achètent des habitations à des prix trop élevés par rapport aux moyens des habitants (surtout à Nonceveux). Ces habitations deviennent des gîtes, des relais et le nombre de maisons à louer ne cesse de diminuer, ce qui implique des difficultés pour les jeunes couples qui souhaitent s'installer.

Il s'avère donc utile d'accroître l'offre de logements. Faire pression sur les propriétaires possédant des bâtiments laissés à l'abandon a été suggéré et c'est une initiative retenue par les autorités communales. La création de nouveaux lotissements et/ou de nouveaux logements est également proposée. Afin d'assurer un bon équilibre, il est important qu'il y ait place pour différents types d'habitats et d'habitants. Toute cette réflexion est bien entendu à mener en gardant à l'esprit la volonté de respecter l'environnement naturel. Les participants ont donc proposé de valoriser les énergies renouvelables dans les nouvelles constructions.

La Commune pourrait valoriser certains bâtiments qu'elle possède sur le territoire communal. Comment ? En y aménageant notamment un logement gratuit pour un(e) concierge (sous certaines conditions). L'exemple de l'ancienne Maison communale de Remouchamps est cité. Le fait que quelqu'un gère le bâtiment permettrait l'organisation d'un atelier créatif permanent. De façon générale, ces initiatives devraient être menées en collaboration avec les associations. La première étape consistant à recenser les bâtiments communaux serait à réaliser dans le cadre du PCDR. Il faudrait ensuite les visiter afin d'imaginer les possibilités qu'ils offrent. Faire connaître la démarche susciterait peut-être l'attrait des citoyens, des associations et différents projets pourraient être proposés. Cette idée n'a finalement pas été retenue. Le projet de logements locatifs à prix modéré pour permettre aux jeunes de rester dans l'entité fait quant à lui l'objet d'une fiche²⁷. Une fiche concerne également l'acquisition de bâtiments intéressants à préserver et permettant notamment de diversifier l'offre de logements²⁸.

²⁷ Partie IV, fiche-projet n°3.2

²⁸ Partie IV, fiche-projet n°3.1

8.1.2. Logements sociaux

Trois organismes actifs en matière de logements sont présents dans la Commune: l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA) et Ourthe-Amblève Logement (OAL) pour le secteur locatif, le Crédit Social Logement pour le secteur acquisitif. Il s'avère que le nombre de logements sociaux sur la Commune est insuffisant. C'est pourquoi le développement (construction ou aménagement) de ceux-ci est un objectif à poursuivre.

8.1.3. Plan HP

Afin d'appréhender le phénomène de l'habitat permanent dans les équipements touristiques, un Plan d'action pluriannuel en 2 phases (Plan HP) a été élaboré par la Région wallonne. Sur l'entité, cela concerne environ 5% des habitants. Les habitants considèrent qu'il est utile de prendre des mesures en soutien du Plan HP.

Les citoyens apprécient les initiatives de la Commune, en rapport avec la résidence permanente dans les équipements touristiques, ainsi que l'écoute dont elle fait preuve à l'égard des personnes concernées. Ils regrettent que l'on parle trop des résidents permanents et en général de façon négative (médias...). Une certaine stigmatisation existe et cette image négative est souvent due aux comportements inadéquats d'une minorité de personnes (avis de résidents permanents). La plupart des résidents permanents présents aux réunions vivent dans les campings et les parcs résidentiels par choix (environnement naturel agréable, moins d'argent à consacrer pour le logement...).

Un projet de requalification du domaine Chants d'Oiseaux et du Gibet de Harzé (Awan) s'articule autour du plan Habitat Permanent (HP) de la Région wallonne. Ce projet a permis également de mettre en lumière les difficultés rencontrées par les résidents dans leur quotidien. L'incertitude liée au sort réservé à ces domaines touristiques place de nombreuses personnes dans des situations parfois complexes et difficiles à vivre. La constitution d'un Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire (PCAD) pour le domaine du Mont d'Amblève, ainsi que la mise en œuvre de ce PCAD sont deux projets qui font l'objet de fiches²⁹.

Les résidents du Val du Promontoire souhaitent simplement une révision des zones inondables car les seuls désagréments provoqués par l'eau proviennent généralement des eaux de ruissellement du rocher du promontoire.

8.2. Services – Vie sociale et associative – Convivialité

Toute la réflexion sur ce thème s'est concentrée sur deux grands axes identifiés par la population:

- *continuer à offrir des services de qualité dans un esprit de convivialité et augmenter éventuellement leur nombre. Informer et susciter davantage la participation de la population;*

- *élargir l'offre culturelle dans un souci de rencontre et d'intégration. Réfléchir aux moyens de faciliter l'accès aux différentes activités sportives, culturelles ou associatives.*

²⁹ Partie IV, fiches-projets n°1.5 et n° 2.1

8.2.1. Communication

8.2.1.1. Vers les citoyens

De façon générale, les différents canaux de communication utilisés (site Internet, Bulletin communal, Guide communal, toutes boîtes...) donnent satisfaction. Les avis quant à la qualité du site Internet de la Commune, trop peu consulté, divergent cependant: certains le trouvent peu attractif contrairement à d'autres qui le trouvent bien conçu. L'information sur les services communaux, plus particulièrement les services d'aide est parfois déficiente: repas à domicile, aides familiale.

Certaines améliorations relatives à l'information peuvent être apportées notamment par le biais du Bulletin communal afin de lui conférer un caractère plus interactif. Il est important également de renseigner la population sur les projets en cours (en expliquant qu'il y a des délais, que les projets à l'étude n'aboutissent pas toujours nécessairement...) et de ne pas attendre les réalisations avant de communiquer à ce sujet. Assurer une meilleure promotion des activités sportives, culturelles et de loisirs en utilisant différents vecteurs de communication a été identifié comme un objectif. Ces activités sont nombreuses mais les supports d'annonces la promotion de celles-ci sont insuffisants³⁰. Certaines associations n'ont pas la possibilité financière de réaliser leur promotion, c'est notamment pour cette raison que certaines initiatives ne sont pas relayées.

8.2.1.2. Entre les associations

Les associations sont nombreuses sur le territoire aqualien, mais il apparaît qu'elles ont peu de contacts entre elles et qu'elles se connaissent peu. Optimiser la circulation de l'information entre les associations est un enjeu important.

L'information (qu'elle concerne les seniors, les activités pour les enfants, les jeunes...) doit être diffusée de la façon la plus adéquate en fonction du public cible. Mais il est également primordial d'analyser la circulation de données entre les associations et de voir comment elles sont maîtrisées par les personnes et lieux relais. Cette démarche implique que les associations dépassent leur peur de la concurrence et prennent conscience de leur complémentarité. La proposition d'un Conseil des associations, à travers le projet *AquaVie* permet très clairement de progresser dans ce sens³¹. Ce projet pourrait également favoriser les échanges logistiques et de compétences, ainsi que les synergies entre les différentes associations et clubs.

8.2.2. Participation

La mobilisation de la population, lors des réunions d'information et de consultation, n'a pas toujours été aisée. Certains ont évoqué l'absence (ou du moins le peu) de culture de participation chez les Aqualiens. La démarche entamée dans le cadre de l'ODR ne peut que développer un état d'esprit plus participatif. De façon générale, il est important de favoriser la démarche participative, l'implication dans la vie de la Commune, des villages et cela de façon durable, par la consultation et les échanges. La consolidation des liens entre habitants ainsi que la qualité de l'accueil et de l'information vis-à-vis des nouveaux habitants renforcent

³⁰ Il faut cependant mentionner la diffusion d'une brochure intitulée *Les loisirs à Aywaille*. Il s'agit d'un état des lieux sur le sport et la culture.

³¹ La création d'un journal des associations pour la diffusion de l'information a également été suggérée.

naturellement ce type de démarche. L'intégration des nouveaux habitants se fait de façon plus ou moins positive³² notamment en fonction du village d'accueil³³. De façon à renforcer l'accueil des nouveaux habitants et l'information qui leur est destinée, une rencontre est désormais organisée plusieurs fois par an.

La vie de quartier est en général animée par les asbl villageoises et les activités qu'elles organisent: asbl Ernonheid Village, La Renaissance, fanfares, bridge, marché de Noël et illuminations de fin d'année à Awan, l'association du Goza...

L'intérêt des habitants pour la vie de quartier peut cependant fortement varier d'un endroit à l'autre, et certains regrettent que "les gens ne se connaissent plus", qu'il n'existe plus dans chaque village une fête au moins annuelle (foraine et autres), que peu de personnes connaissent l'agent de quartier. La vie de quartier, et de façon plus générale la vie sociale et associative, est à dynamiser par différentes initiatives telles que le développement d'infrastructures et d'espaces publics de convivialité, qu'on retrouve dans différents projets retenus par la population.

8.2.3. Infrastructures

L'aménagement de la Maison de village à Nonceveux³⁴ fera de ce bâtiment situé au cœur du village un lieu d'information sur la vie sociale et associative: il sera possible à chaque groupement d'y assurer sa visibilité en y laissant notamment des renseignements écrits sur les activités qu'il développe. L'aménagement d'un espace polyvalent de convivialité à Rouge-Thier, la création d'espaces communautaires conviviaux au domaine de Chants d'Oiseaux et au Gibet de Harzé et l'amélioration de la Maison de quartier à Remouchamps sont également des projets retenus. Citons également, mais il s'agit ici d'espaces ouverts, l'aménagement de la place de Chézy, les aménagements du centre de l'entité et l'aménagement de convivialité à Awan.

L'idée de créer un espace public de convivialité à Remouchamps, par l'amélioration des revêtements, la pose de mobilier urbain... a été évoquée dans le cadre du PCDR. Une partie du projet a finalement été inscrite dans le Plan triennal de travaux 2004-2006.

Il est important que les locaux soient polyvalents et adaptés aux différentes associations qui en font usage. Le partage est un concept clé et il est primordial, pour la bonne gestion d'une Maison de village que des points tels que l'accessibilité et le prix fassent l'objet d'un consensus entre les habitants. Les infrastructures doivent donc être gérées en étroite collaboration avec les différentes associations.

Sur base du constat que les générations ont trop peu de contacts entre elles, le développement d'activités ouvertes aux personnes de tout âge est également apparu comme un objectif à concrétiser. Le développement d'infrastructures favorise ce type d'initiatives.

³² Surtout en cas d'inscription des enfants dans les écoles de village.

³³ Certains habitants d'Awan éprouvent des difficultés à s'intégrer, les nouveaux habitants d'Ernonheid participent peu aux activités proposées par l'asbl "Ernonheid Village" qui tente cependant de les mobiliser et de les informer de ce qui existe.

³⁴ Partie IV fiche-projet n°1.1

8.2.4. Petite enfance et enfance

Concernant les infrastructures et services destinés plus spécifiquement à la petite enfance, les habitants regrettent l'absence de crèches et le manque de gardiennes pour enfants. Ils suggèrent donc de créer des structures d'accueil, ce qui est en cours de réalisation grâce au projet de construction d'une crèche communale. Le nombre d'accueillantes d'enfants ONE peut s'accroître si un appel est lancé au sein des villages. La suggestion d'organiser des formations destinées à ces accueillantes a été reprise par Vie Féminine qui organise une formation d'une durée de 1 an, en promotion sociale.

Différents organismes et associations proposent toute une série d'activités destinées aux enfants et aux jeunes³⁵. Plusieurs souhaits ont été exprimés lors de la consultation. Les habitants demandent par exemple une meilleure organisation de l'encadrement extra-scolaire (on entend par ce terme ce qui concerne les activités après l'école dans l'école mais également ce qui concerne les activités sportives...en dehors de l'école); la mise en place du Programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance) répond à cette attente. Le coût des stages constitue aussi un problème dont il faut tenir compte. Les activités pour des groupes de dimension restreinte et à un prix modéré sont par conséquent éventuellement à développer, du moins si l'offre est réellement insuffisante. Le projet de *bons-sport* initié par la Commune permet également de répondre à cette attente quant à un prix modéré. Enfin, certains stages moins coûteux sont déjà organisés mais la population n'est pas nécessairement au courant. Au fil des discussions, il est apparu que la priorité est peut-être d'assurer une plus grande visibilité des offres.

Des synergies sont à développer de façon notamment à ce que tous les organismes (clubs, associations...) travaillant avec les enfants disposent d'un maximum d'informations les uns sur les autres de façon à renseigner au mieux le public. Ces groupements pourraient également mener une réflexion commune sur les besoins et le partage éventuel de matériel menant à une réduction des dépenses à éventuellement répercuter sur le prix des stages. Le projet *AquaVie* est une première étape tendant vers cet idéal.

8.2.5. Jeunesse

Si l'on s'attache plus particulièrement aux jeunes et à la place qu'ils occupent dans la vie de la Commune, on constate qu'ils bénéficient d'un certain encadrement, de la part d'associations telles que la Teignouse³⁶, ASF... Ils disposent également de lieux de rencontre à Aywaille, Deigné, Remouchamps et Nonceveux. L'existence d'espace de ce type pour les jeunes est bien sûr un élément positif mais il est aussi primordial de développer des projets constructifs au sein de ces structures.

Certaines lacunes se font sentir dans l'organisation des loisirs en dehors des sports et des mouvements de jeunes. Ces considérations avaient incité les habitants à plaider pour une amélioration de l'encadrement des jeunes (tout en visant leur autonomie) en proposant notamment la création de Maisons de jeunes supplémentaires, dans les villages. De façon plus générale, il s'agit d'obtenir une reconnaissance des jeunes afin qu'ils puissent s'exprimer de

³⁵ La Carambole (route de Comblain), la Teignouse, la Commune, l'AGISCA et l'ADEPS, le CSM (le siège est à Embourg mais des stages sont organisés sur la commune d'Aywaille), la MJC à La Reid (mais tout est complet très vite), les clubs sportifs, les mouvements de jeunesse...

³⁶ L'Espace Jeunes à *Nonceveux*, encadré par la Teignouse, est organisé une fois par semaine

manière plus visible dans la vie sociale et associative, et cela au travers de lieux de paroles et de structures existantes.

Il apparaît également nécessaire de tenter de les impliquer davantage dans la vie de la Commune. La réactualisation d'un Conseil communal des enfants au niveau primaire et secondaire avait été suggérée dans un premier temps. Les questions relatives aux fondements de cette initiative et au pouvoir réel des enfants méritent réflexion. Il est apparu qu'un Conseil communal des enfants est envisageable uniquement s'il y a déjà des structures de participation dans les écoles fréquentées par ces enfants. La proposition qui a finalement été retenue concerne le développement de groupes de paroles au sein des écoles.

La population considère que l'information communale à l'attention de la jeunesse n'est pas suffisamment développée. Proposition est faite d'inclure dans le Bulletin communal davantage d'informations concernant les jeunes ainsi qu'une page des enfants (articles sur les mouvements de jeunesse...).

Afin de renforcer la participation des jeunes à la vie communale, il serait utile de les inciter à être présents au Conseil communal. Cela leur permettrait de voir comment fonctionne ce type de structure. La première demi-heure du Conseil pourrait être consacrée aux interventions du public.

Les problèmes de mobilité touchant également les jeunes ont un impact sur la participation aux activités.

8.2.6. Seniors

Concernant les seniors, il apparaît essentiel de respecter leur autonomie, avec des mécanismes de vigilance (maintenir et développer le cas échéant les services en place) en tenant compte de l'aspect démographique. Atteindre cet objectif passe notamment par deux axes:

- le développement du recueil des informations relatives aux seniors (feuillet synthétique d'information), le choix d'une référence unique et l'établissement de synergies entre les différentes associations;
- le maintien des services en place (ou leur développement éventuel).

L'absence de Maison de repos et le problème du déracinement des personnes âgées obligées de s'expatrier en dehors de la Commune inquiètent les habitants, même si le "traumatisme" ressenti lors de la fermeture de la Maison de repos à Aywaille s'est estompé. Vu la nécessité de penser au vieillissement de la population, l'ouverture d'une Maison de repos dans la commune d'Aywaille a été sollicitée, du moins lors des premières réunions d'information et de consultation; il est cependant apparu au cours des discussions qu'il ne s'agissait pas là d'un objectif prioritaire.

Apporter une aide suffisante aux personnes souhaitant continuer à habiter leur domicile apparaît par contre être un objectif prioritaire. Signalons que derrière le Delhaize, 10 maisons pour les personnes âgées ont été construites. Il est également suggéré de réfléchir, en collaboration avec les différents groupements concernés, à d'éventuelles actions à mener afin de sortir certaines personnes âgées de la solitude.

8.2.7. Culture

Les habitants relèvent un certain nombre d'atouts en matière de culture³⁷, et notamment les nombreux artistes que compte la Commune. Cependant, il n'existe pas de Centre culturel agréé sur le territoire communal et les activités culturelles (animations, représentations théâtrales et concerts destinés aux enfants, projets...) paraissent insuffisantes.

Le Centre récréatif de Remouchamps est une infrastructure communale bienvenue. Sa gestion est confiée à l'Association de Gestion des Infrastructures Sportives et Culturelles de la commune d'Aywaille (AGISCA) qui n'organise rien en tant que tel mais qui s'occupe des locations; il n'y a pas d'animateur culturel. Les travaux réalisés au Centre récréatif ont répondu à la demande d'une salle de spectacle adaptée, dotée de gradins et d'une meilleure acoustique. Les problèmes de locomotion rencontrés par les habitants des villages (principalement les jeunes et les Personnes à Mobilité Réduite) pour se rendre aux activités sont également à prendre en compte. Outre les solutions à trouver en matière de mobilité, le maintien et le développement d'activités culturelles locales doivent être favorisés.

La création, à Aywaille, d'un Foyer culturel a été évoquée dans un premier temps. Ce projet est cependant irréaliste car les coûts engendrés sont trop élevés. Etendre le champ d'action du Foyer culturel de Sprimont afin qu'il devienne un Centre culturel régional (possibilité de développer des activités décentralisées en plus du soutien logistique...) est une proposition intéressante. Ce changement de statut permettrait le développement d'activités soutenues par une subsidiation plus importante. Il s'avère cependant que cette proposition ne pourra pas non plus se concrétiser. Davantage d'activités décentralisées pourraient être organisées (à prix démocratiques) en collaboration avec le Foyer culturel de Sprimont. La collaboration aboutit à des résultats, la Coordination Femmes Ourthe-Ambève en est une illustration.

Le prix des activités culturelles semble trop élevé, ce qui constitue un frein pour un grand nombre de personnes. Il est clair que le coût de la location influe sur la somme à verser par le participant. La notion du juste prix est citée et, même si l'élitisme parfois recherché peut jouer un rôle moteur, un accès plus démocratique à l'enseignement et à la culture est souhaitable.

L'intégration d'éléments culturels de base dans le cursus scolaire est fondamentale mais paraît compromise en raison des budgets de la Communauté française, ce qui est regrettable. Par conséquent, l'accès à la culture se fait par le biais d'activités extra-scolaires et dépend beaucoup de la volonté des parents. L'accès aux bibliothèques est gratuit jusqu'à 18 ans et au-delà de cet âge la modique somme de 4 € est demandée pour une année entière. De façon générale, les habitants sont très satisfaits des différents services offerts par les bibliothèques mais ils sont cependant demandeurs de certaines améliorations, concernant notamment les locaux. La fiche-projet relative au renforcement des services rendus par les bibliothèques de l'entité va dans ce sens³⁸.

Un projet de création d'une Médiathèque à Sougné-Remouchamps a été évoqué. Indépendamment des fonds pour l'aménagement d'une telle aire, le problème du personnel subsiste car il est impossible d'assumer les tâches inhérentes à cette activité sans engager une

³⁷ Bibliothèques, Bibliobus, quelques événements ponctuels tels que la Biennale d'art (tous les 2 ans à Remouchamps), l'Académie Ourthe-Vesdre-Ambève (avec offre d'une large gamme de disciplines). L'enseignement artistique est notamment assuré par l'Académie de musique, ateliers des "Gadli's", Cabris, le "Mérite artistique", le projet "Pierre et le loup", le festival des légendes...

³⁸ Partie IV, fiche-projet n°3.6

personne disposant de connaissances musicales. Le projet d'une collaboration avec la Médiathèque de la Communauté française s'est avéré impossible en raison de ces exigences.

Pour ce qui est culturel au sens large, les Aqualiens souhaitent des locaux plus adaptés (notamment à l'Académie Ourthe-Vesdre-Amblève). Le manque de locaux disponibles pour les expositions et les échanges entre artistes a été mis en évidence notamment par l'association hARTzé qui souhaitait disposer d'un local d'exposition permanente et d'un atelier pour les artistes. L'aménagement à Harzé du deuxième étage de l'ancienne Mairie, destiné à accueillir des associations à caractère culturel ou artistique répond à cette demande de locaux supplémentaires. Le local de l'ancienne maison communale de Sougné-Remouchamps est par ailleurs désormais destiné à des activités culturelles et artistiques.

8.2.8. Sport

Les infrastructures sportives sont nombreuses, diversifiées et de qualité (piscine, terrains de football...). De nombreuses activités sportives sont proposées par des associations à toute la population: par exemple des cours de psychomotricité à la piscine et au hall sportif pour les classes maternelles en collaboration avec l'Université de Liège (CEREKI)³⁹.

Cependant, la condition physique, notamment des jeunes, ne cesse de diminuer alors qu'il est reconnu que la santé et le sport sont intimement liés. Il est donc important d'être attentif à un meilleur encadrement sportif et humain dans le cadre scolaire et des différents clubs, pour un bon développement corporel (veiller à l'acquisition des bases d'une bonne éducation physique, de l'esprit sportif...). L'organisation d'une réflexion, entre les membres des différents clubs, sur l'éducation sportive et sur la manière d'attirer et de motiver les enfants et les jeunes est à développer. Le projet "*Bougez pour votre santé*" initié à Aywaille par les Médecins Généralistes Associés (MGA) est une initiative allant dans ce sens.

Le prix élevé de location des salles de sport et des affiliations aux clubs sportifs est un autre aspect mis en évidence. Le prix des salles gérées par l'AGISCA ne permet pas toujours un accès démocratique aux organisations sportives. Il est vrai que l'AGISCA est pourvoyeur d'emplois mais la position de la commune de Sprimont a été différente et la location aux clubs est meilleur marché. Le coût élevé des cotisations demandées aux adhérents des clubs sportifs est peut-être également à mettre en parallèle avec le fonctionnement de l'AGISCA. Par ailleurs, les clubs sportifs qui ne font pas partie de l'AGISCA éprouvent des difficultés à trouver leur place. Quelles solutions envisager ?

Se pose également la question relative à l'accès aux activités en terme de mobilité. Les différentes infrastructures, sportives ou autres, sont peu développées dans la périphérie, du moins dans certains villages, c'est pourquoi le développement de celles-ci apparaît comme tout à fait justifié. Les propositions à développer en termes de mobilité sont également des premières ébauches de réponse à cette question.

³⁹ Il faut cependant regretter que l'encadrement, s'il était au départ vraiment tout à fait adapté, souffre des nombreux changements de moniteurs (souvent des étudiants).

8.2.9. Accessibilité aux services

De façon générale, la population est satisfaite des services offerts par l'Administration communale⁴⁰ et par le CPAS. Les permanences juridiques, sociales... mises en place sont considérées comme une amélioration.

Les services d'aide (repas à domicile, aides familiales...) souffrent cependant d'un manque d'effectifs et certaines personnes éprouvent un sentiment de gêne à l'idée de s'adresser à ceux-ci. Par ailleurs, comme cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises, certaines catégories de la population rencontrent des problèmes de mobilité et ignorent l'existence de services sociaux pouvant leur apporter une aide. L'accessibilité aux services est donc à renforcer. La proposition d'installer des antennes n'a pas été retenue, notamment pour des questions de coûts.

Par ailleurs, la population regrette que de nombreux services d'aide manquent de visibilité; l'information sur le secteur social est donc insuffisante. Citons parmi les actions allant dans le sens d'un renforcement de la communication les *Journée portes ouvertes au CPAS d'Aywaille*.

8.2.10. Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

La population est bien desservie par les réseaux GSM (hormis à Nonceveux pour le réseau Proximus) et l'ADSL. L'offre en matière de cours d'informatique est bien développée dans la Commune⁴¹ et les ateliers Internet organisés dans les écoles et à la bibliothèque sont appréciés⁴². Il est important cependant de faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) (Internet, réseaux de téléphonie mobile...).

De façon générale, l'offre multimédia à partir des bibliothèques de l'entité est à développer: la bibliothèque de Harzé pourrait par exemple obtenir un poste informatique bénéficiant d'un accès Internet; l'agrandissement de la surface destinée à la bibliothèque de Remouchamps permettrait également un accès à l'outil informatique⁴³.

Le Discobus est apprécié de la population mais la Commune pourrait entreprendre des démarches afin d'en modifier l'emplacement et les horaires, de façon à ce que ceux-ci soient davantage en adéquation avec les besoins des habitants.

⁴⁰ Maison communale conviviale et accueillante, horaires d'ouvertures appréciés, parking aisé, bonne organisation, accès facile, sauf pour les PMR à l'intérieur du bâtiment...

⁴¹ Cours de promotion sociale, de l'Union Chrétienne des Pensionnés (UCP), accès Internet à la bibliothèque d'Aywaille et cours dispensés en collaboration avec la CARE pour les demandeurs d'emplois...

⁴² A la bibliothèque d'Aywaille trois nouveaux ordinateurs (avec connexion ADSL, et reliés à une imprimante couleur) sont accessibles via réservation. Il est également possible d'accéder à une multitude de données sur CD-Rom. Une initiation gratuite est proposée sur simple demande...A l'étage, 8 PC sont utilisés en collaboration avec le service de recherche d'emploi CARE pour des cours en informatique.

⁴³ Il serait également possible de développer un projet de location de partitions de musique en synergie avec l'Académie de Musique Ourthe-Vesdre-Amblève.

8.3. Economie – Agriculture – Tourisme

8.3.1. Economie

8.3.1.1. Activités commerciales et services commerciaux

Malgré un nombre important et diversifié de commerces dans la Commune, les habitants regrettent la disparition ou l'inexistence des commerces de proximité au sein des hameaux⁴⁴. L'accès aux commerces et à certains services n'est pas toujours chose aisée pour des personnes résidant dans les hameaux éloignés du centre d'Aywaille, d'autant plus depuis la disparition du bureau de Poste à Remouchamps. L'inexistence d'un distributeur de billets⁴⁵ à cet endroit semble d'ailleurs freiner le développement commercial et touristique. Ces points sont aussi à mettre en relation avec les problèmes de mobilité.

La crainte de délocalisation de certains commerces du centre d'Aywaille vers la périphérie (près de l'autoroute) s'est exprimée ainsi que le souhait du maintien des commerces dans le centre d'Aywaille. Belle-Ile est considéré comme un concurrent important pour les commerces de la Commune. La facilité d'accès et un stationnement aisé sont des facteurs incitatifs à promouvoir.

L'accès aux activités et services commerciaux n'est pas toujours aisé non plus pour les personnes à mobilité réduite.

Certains bâtiments commerciaux restent vides longtemps. Une structure professionnelle telle qu'une Agence de Développement Local (ADL) pourrait être mise en place⁴⁶ afin de permettre la recherche des investisseurs potentiels et d'aider les propriétaires de certains établissements à les rendre opérationnels. Cet organisme aurait également d'autres missions à visée économique consistant à révéler, faciliter, et développer des projets novateurs, créateurs d'emplois viables à long terme ainsi qu'à augmenter l'attractivité de son territoire.

8.3.1.2. Entreprises et commerces dans les zones d'activités économiques

A Aywaille, il n'existe pas de grosses industries au sens strict, le terme d'activités artisanales est plus approprié. L'entité compte de nombreuses Petites et Moyennes Entreprises (PME) concentrées principalement dans le zoning artisanal de Harzé et le parc d'activités économiques entre Aywaille et Remouchamps.

La création d'une ADL, évoquée plus haut, permettrait la mise en œuvre d'actions demandées par les habitants, notamment:

- favoriser le développement des entreprises en valorisant les ressources locales (maison en bois...) et la main d'œuvre locale;
- prendre des initiatives pour attirer plus d'entreprises;
- favoriser les contacts entre les entreprises, pour qu'elles apprennent à mieux se connaître.

⁴⁴ Il manque par exemple de commerces au sein des villages de Deigné, Rouge-Thier, Ernonheid, Harzé, Nonceveux

⁴⁵ Depuis 2006, l'accès Bancontact peut se faire dans tous les "self-banking" même si l'on n'est pas client de ladite banque. Cependant, cela ne résout pas la situation de Remouchamps car il n'existe pas d'agence bancaire.

⁴⁶ Partie IV, fiche-projet n°3.4

Concernant ce dernier point, un certain nombre d'initiatives vont déjà dans ce sens. La SPI+ organise 4 fois par an des déjeuners de travail auxquels les entreprises de la Commune sont conviées. La Commune y assiste, en auditeur. Différents projets ont été réalisés suite à ces rencontres⁴⁷. Il existe également un club d'entreprises pour le parc artisanal de Harzé. La Commune s'inscrit par ailleurs à la *Journée découverte d'entreprises*.

La qualité de l'information sur les entreprises de la Commune ainsi que sa diffusion méritent également d'être améliorées. Des données relatives aux entreprises situées sur le territoire communal figurent déjà dans le Guide communal. Le site Internet de la Commune reprend également la liste des entreprises. D'autres actions sont envisagées: création d'un support écrit reprenant des informations détaillées sur les entreprises de la Commune, création d'une *Vitrine des entreprises*. Les responsables d'entreprises recourraient ainsi plus naturellement aux services d'entreprises situées sur le territoire communal, ce qui permettrait de créer de l'emploi dans la Commune.

Il s'avère également que les demandeurs d'emploi ne connaissent pas suffisamment les entreprises de l'entité, c'est pourquoi le salon de l'emploi organisé dans le courant du mois de mai a toute son utilité. La création d'une Maison de l'emploi est une infrastructure souhaitée non seulement par les Aqualiens mais également par les Sprimontois.

La population souhaite également une réduction de l'impact environnemental des activités industrielles et/ou artisanales.

8.3.2. Agriculture

L'agriculture locale, essentiellement axée sur l'élevage de bovins, est en déclin et occupe de moins en moins de personnes. Si la superficie totale cultivée baisse, en raison d'impératifs de rentabilité, les exploitations restantes ont tendance à s'agrandir. La volonté de diversification des activités existe de même qu'une volonté de reconversion, ce qui n'est pas aisé car la rentabilité est aléatoire et les investissements à consentir importants, en l'absence d'incitants financiers (réaffectation de bâtiments...). Par ailleurs, la population connaît peu les produits de la ferme, du terroir dont l'écoulement local est quasi inexistant. Il en est de même pour les productions biologiques. La valorisation des produits du terroir, biologiques et artisanaux, en créant notamment une vitrine des produits du terroir est un projet⁴⁸ retenu.

Le monde agricole est peu connu et ne bénéficie pas toujours d'une image très positive. L'offre alternative que constitue le tourisme à la ferme a donc tout son intérêt car il s'agit d'une belle action de promotion de l'agriculture. D'autres projets visant à accroître l'ouverture d'esprit sur le monde agricole sont déjà mis en œuvre et méritent d'être développés.

Les relations entre néo-ruraux, ruraux et agriculteurs s'avèrent parfois difficiles en raison d'un manque de dialogue. Selon certaines personnes, les néo-ruraux viennent habiter à la campagne pour profiter des avantages mais ne sont pas toujours prêts à en subir les inconvénients. Afin d'améliorer ces relations, il est suggéré de proposer aux néo-ruraux de signer une charte "environnement", rappelant le caractère rural de la Commune. Celle-ci serait diffusée auprès des personnes qui reçoivent l'autorisation de construire et aux nouveaux

⁴⁷ Signalisation (publicité à l'entrée des parcs...), aménagement des voiries...

⁴⁸ Partie IV, fiche-projet n°2.5

habitants en général. Il n'y a cependant pas que les néo-ruraux qui sont à l'origine de certains problèmes ou conflits.

La région ne se prête pas particulièrement à la culture mais plutôt à l'élevage. Des espaces suffisants sont nécessaires. Or, de beaux terrains agricoles sont sacrifiés par le bâti. Certains agriculteurs vendent leur terrain, qui est affecté à la construction; l'habitat semble s'étendre de façon anarchique (la crainte existe également que les surfaces agricoles des Ardennes se transforment principalement en surfaces boisées). La protection des terrains agricoles est primordiale afin que les surfaces soient suffisantes pour continuer à développer ce secteur; la question est de savoir comment assurer cette protection. Le carrefour-rencontre ayant pour thème l'aménagement du territoire s'inscrit dans la réflexion relative à cette problématique. Il s'est également avéré que la qualité des points d'eau est à préserver.

8.3.3 Tourisme

Les Aqualiens souhaitent le développement d'un tourisme pourvoyeur d'emplois et de développement économique tout en préservant le caractère rural de la Commune.

Aywaille bénéficie de diverses attractions touristiques⁴⁹, de manifestations festives⁵⁰, et d'un patrimoine naturel et bâti diversifié. Un de ses atouts majeurs, cité à de nombreuses reprises, est la liaison destinée aux usagers doux entre Aywaille et Remouchamps plus communément appelée Voie des Aulnes dont le prolongement vers Quarreux et Martinrive est envisagé⁵¹. Valoriser le potentiel touristique passe par différentes actions dont certaines ont déjà été entamées notamment en matière d'entretien des sentiers.

8.3.3.1. Accueil et information touristique

Les habitants considèrent que l'accueil et l'information touristique (Maison du Tourisme et Syndicats d'initiative) sont importants pour le développement de ce secteur. Les sites Internet de la Commune et de la Maison du Tourisme sont de bons outils; les lieux d'accueil des touristes sont bien situés mais manquent parfois de visibilité⁵². Un renforcement des synergies entre les Syndicats d'initiative et la Maison du Tourisme a été préconisé. De manière plus spécifique, une amélioration de l'offre de services de l'infrastructure d'accueil dépendant du Syndicat d'initiative d'Aywaille a été demandée. Le renouvellement de cette structure est d'ailleurs en cours. Prévoir davantage de points relais pour la vente des cartes, et donner une meilleure information sur l'existence de ces points relais étaient également des demandes de la population.

Dans l'optique de recueillir des informations permettant de cibler les efforts en terme de communication, un audit touristique pourrait être mis sur pied car l'identification précise des besoins est la clé du succès.

La proposition d'installer des bornes interactives à différents endroits de la Commune a finalement été abandonnée pour une question de coût.

⁴⁹ Grottes de Remouchamps, Monde Sauvage d'Aywaille, Musée de la Boulangerie...

⁵⁰ Deigné Fleuri, Foire du Vin...

⁵¹ Partie IV, fiche-projet n°1.3

⁵² La mise en place d'un fléchage plus adéquat est une des actions prioritaires du programme de la CLDR et de la fiche-projet n°2.8

Pour un accueil de qualité les infrastructures liées à la mobilité, comme les aires de stationnement sont essentiels, et cette réflexion a notamment été intégrée dans les aménagements à réaliser dans le village de Deigné⁵³.

Les réflexions relatives à l'information sur les promenades et le patrimoine bâti ont été traitées dans le chapitre consacré au "Patrimoine naturel et bâti - Environnement".

8.3.3.2. Infrastructures d'hébergement et secteur HoReCa

Aywaille propose diverses activités et attractions touristiques, comme cela a déjà été évoqué précédemment. La capacité d'hébergement (hôtels, chambres d'hôtes, gîtes, meublés de tourisme, campings, parcs résidentiels à vocation touristique) est à renforcer. Sur base du constat qu'en région Ourthe-Amblève il est difficile d'accueillir un car entier de touristes dans un même hôtel, la proposition de réaliser des démarches afin d'accueillir dans la Commune une structure hôtelière de plus grande capacité à un prix démocratique a été formulée. Par ailleurs, la rotation semble insuffisante dans certaines infrastructures destinées normalement à l'hébergement de touristes car des résidents permanents s'y sont installés.

L'HoReCa bien développé à Aywaille centre et à Remouchamps est presque inexistant dans les autres hameaux de l'entité. Le développement parfois anarchique des terrasses n'est pas toujours visuellement très agréable. Ce paramètre sera pris en compte pour l'aménagement de la Place Thiry.⁵⁴

8.3.3.3. Attractions et manifestations touristiques

Malgré l'attrait touristique de la région et de la Commune, il n'existe pas suffisamment d'attractions pour retenir les touristes qui restent rarement longtemps. A cet égard, il est nécessaire de dépasser certains réflexes, qui poussent de nombreuses personnes à travailler de manière isolée, tout en améliorant sans cesse l'aspect marketing et communication. Une collaboration transcommunale entre les différents acteurs touristiques est pertinente pour donner une certaine ampleur au projet. L'instauration d'une collaboration entre différents fournisseurs de services⁵⁵ permettrait d'attirer les touristes en leur proposant des séjours de détente et/ou gastronomiques.

L'eau et donc l'Amblève sont des atouts pour la Commune et doivent être valorisés. La fiche relative à la "réalisation d'un plan d'eau à vocation touristique et sportive"⁵⁶ et celle concernant la mise sur pied d'un "centre d'interprétation des espèces piscicoles"⁵⁷ révèlent cette préoccupation. Le projet de prolongation de la Voie des Aulnes de façon à relier Quarreux à Martinrive suscite un enthousiasme certain chez les Aqualiens, notamment pour ses aspects positifs en terme de tourisme. Une réflexion a été initiée sur le choix d'un concept porteur pour le développement touristique comme les légendes⁵⁸ de la région. Certaines concrétisations du thème des *Découvertes Mystères* de Comblain-au-Pont pourraient servir de sources d'inspiration.

⁵³ Partie IV, fiche-projet n°2.6

⁵⁴ Partie IV, fiche-projet n°1.4

⁵⁵ Partie IV, fiche-projet n°2.8

⁵⁶ Partie IV, fiche-projet n°3.8

⁵⁷ Partie IV, fiche-projet n°2.9

⁵⁸ Les légendes de Marcellin Lagarde pourraient constituer un thème porteur.

A Remouchamps, le projet d'un centre de conditionnement du miel lié à une activité éducationnelle et touristique par la mise en place d'une scénographie tournant autour de l'apiculture et des abeilles se concrétisera certainement dans un futur proche.

La réinstauration de manifestations traditionnelles et folkloriques a été suggérée afin de permettre le développement d'un tourisme évènementiel souvent porteur de retombées économiques, et également afin de renforcer la convivialité au sein l'entité. Le Syndicat d'initiative renouvelé, en organisant la Fête d'Halloween, a initié une démarche dans ce sens.

La remise en état de publicités anciennes (d'avant-guerre et des années 60) était une suggestion rentrant aussi dans le cadre de la valorisation du patrimoine bâti. Il existait en effet à une certaine époque, sur le pignon des habitations, des publicités picturales dignes d'intérêt d'un point de vue artistique. De même, de nombreuses plaques émaillées fleurissaient sur les façades. Dans certains cas, les publicités mériteraient d'être restaurées afin de préserver ce patrimoine. Un projet de ce type ne peut cependant être subsidié dans le cadre du développement rural, les publicités se situant généralement sur des propriétés privées.

L'instauration d'un système de location de vélos pour des promenades paraissait être une piste intéressante pour stimuler ce type d'activité. Il semblerait après réflexion que la question de la rentabilité soit un obstacle à la réalisation de ce projet.

8.4. Mobilité – Sécurité routière

Tout au long du processus, de nombreux citoyens se sont focalisés sur ces deux matières et les différents éléments recueillis ont permis d'aboutir à la concrétisation de projets. Les besoins exprimés ont également été intégrés dans la réflexion aboutissant aux fiches-projets.

8.4.1. Mobilité

8.4.1.1. Aires de stationnement

Les aires de stationnement sont en nombre suffisant dans le centre d'Aywaille⁵⁹. Les indications concernant leurs implantations semblent cependant déficientes. C'est pourquoi il a notamment été proposé de valoriser les parkings existants par différentes actions. Il s'agit d'abord de mieux indiquer les aires de stationnement par des panneaux supplémentaires⁶⁰ et de fournir également l'information via des folders à distribuer notamment dans les commerces, Syndicats d'initiative, Maison du Tourisme... En plus d'une information adéquate, il est également important d'améliorer (sécuriser, arborer, éclairer...) les cheminements des parkings vers le centre ou autres endroits situés à proximité.

L'aménagement de parkings en dehors du centre d'Aywaille s'avère nécessaire, notamment au Centre récréatif à Remouchamps. L'aménagement d'un parking est également prévu à

⁵⁹ Il s'avère que la priorité n'est pas d'aménager des parkings supplémentaires mais plutôt de veiller à une meilleure rotation des véhicules.

⁶⁰La Commune a satisfait la demande des habitants concernant des panneaux supplémentaires reprenant les parkings et le nombre total de places.

Deigné afin de recevoir les visiteurs sans encombrer le centre du village, et cela dans le cadre du projet d'aménagement du village et de ses accès⁶¹.

Les habitants pensent également que davantage de parkings destinés aux deux roues sont à prévoir. Cette demande concerne notamment le parc de l'Administration communale et s'intègre donc à la fiche portant sur son aménagement⁶². Cette préoccupation est en fait prise en compte dans un maximum de projets.

Concernant l'accueil des mobilhomes, une aire de service équipée sera prochainement aménagée.

8.4.1.2. Mobilité des usagers doux et accessibilité

La Voie des Aulnes, unanimement appréciée, favorise le tourisme ainsi que la convivialité, la mobilité et la sécurité notamment des cyclistes et piétons. Par contre, pour les usagers doux, le danger serait omniprésent sur les autres voiries et en particulier sur les routes régionales où la vitesse des véhicules est excessive. L'absence de pistes cyclables renforce ce sentiment d'insécurité. Ces différents points sont apparus particulièrement aigus à Nonceveux où un sentiment d'isolement par rapport au reste de l'entité se fait sentir.

Le projet de prolongation de la Voie des Aulnes suscite l'enthousiasme des habitants et valorise notamment le Vallon du Ninglinspo, atout touristique majeur en Ourthe-Amblève. A long terme, le prolongement vers Martinrive a comme objectif de rejoindre le RAVeL n°5, le long de l'Ourthe.

Les habitants souhaitent également la réouverture de chemins vicinaux en fonction d'un état des lieux précis, et cela dans l'objectif notamment de rejoindre la Voie des Aulnes prolongée. Ce souhait se concrétise dans une fiche-projet⁶³.

De façon générale, l'accessibilité des personnes à mobilité réduite est à renforcer. Les trottoirs du centre d'Aywaille sont par exemple totalement inadaptés pour ces personnes. Ils sont trop hauts et trop étroits. Les personnes en chaise roulante remarquent que certains endroits (commerces, WC publics...) ne leur sont pas accessibles. L'aménagement de la Place Thiry⁶⁴ est un sujet qui a bien sûr été abordé par les habitants et la réflexion a porté sur la nécessité de tenir compte des personnes à mobilité réduite, des cyclistes, du stationnement et des transports publics.

8.4.1.3. Trafic régional

Les encombrements de circulation ont été évoqués lors de différentes réunions d'information et de consultation. Le problème le plus criant aux heures de pointe serait localisé entre Aywaille et Remouchamps. La question de la réouverture du chemin du Halage (jonction Aywaille-Remouchamps) est abordée par les habitants sans aboutir à des actions concrètes dans le cadre du PCDR car le dossier est complexe et épineux puisque certains s'opposent à toute modification du site de la Heid des Gattes qui risque un jour de s'effondrer.

⁶¹ Partie IV, fiche-projet n°2.6

⁶² Partie IV, fiche-projet n°1.4

⁶³ Partie IV, fiche-projet n°1.2

⁶⁴ Partie IV, fiche-projet n°1.4.

Une idée intéressante développée dans le Plan interCommunal de Mobilité est la mise en place de deux ronds points sur l'avenue de la Porallée pour éviter le "tourne à gauche" représentant un grand danger en termes d'accidents et induisent également des ralentissements du trafic. L'aménagement de la place Thiry et l'instauration d'un sens unique dans le centre réduiront ces encombrements.

8.4.1.4. Transports en commun

L'inadéquation entre l'offre et la demande des transports en commun pour atteindre le centre d'Aywaille à partir des différents villages cause des difficultés aux habitants, dont les personnes âgées quand elles doivent se rendre à des manifestations culturelles, à l'Administration ou plus simplement faire leurs courses.

Les nombreuses propositions spécifiques relatives aux transports en commun ont fait l'objet d'une réflexion plus générale sur ce thème; il apparaît ainsi que l'offre de transports en commun doit être maintenue et synchronisée à la demande. Le constat de base est que peu de personnes utilisent les bus hormis le public scolaire. Une proportion toujours plus grande de la population dispose en effet d'un véhicule, ce qui n'incite pas à l'utilisation des transports en commun; l'offre de ceux-ci ne cesse donc de diminuer. Il s'agit là d'un "engrenage" dont il est difficile de sortir et, si certains projets sont développés, il faut garder à l'esprit que cela n'implique nullement un changement immédiat dans les habitudes des citoyens. Des initiatives doivent être prises afin de tenter de contrer ce phénomène de désertion des transports en commun.

La modification de certains trajets des bus afin de les adapter à l'évolution démographique et aux nouveaux espaces bâtis est à suggérer aux TEC. Par ailleurs, une augmentation de la fréquence des bus⁶⁵, vers Saint Raphaël notamment ainsi qu'une boucle dans le parc d'activité économique seraient bienvenues⁶⁶. Une proposition de nouvelle ligne de bus a également été suggérée: ligne Aywaille – Kin – Stokeu – Havelange – Houssonloge – Harzé – Awan – Crétales – Aywaille.

Parmi les transports en commun disponibles sur la Commune, il faut bien sûr mentionner le train. Il semble que les horaires de bus ne soient pas adaptés aux horaires de trains, il semble également que les correspondances des trains entre eux posent problème. Toutefois, la gare d'Aywaille est un atout pour la Commune qui doit être maintenu.

8.4.1.5. Transports alternatifs

Afin de contrecarrer les problèmes de mobilité rencontrés par les habitants, le développement de projets en matière de transports alternatifs est à préconiser. Les possibilités sont diverses: un système de bus à la demande, la constitution d'une base de données reprenant les offres de co-voiturage, la mise en place d'un système de car-sharing, ou encore le développement d'une solution de transport à la demande (sur le modèle du Mobilo-Club de Pepinster). Le secteur associatif local a par ailleurs lancé une réflexion sur les possibilités de développement d'une

⁶⁵ Vers le Gibet de Harzé, le Val du Promontoire...ou vers des zones comme Liège

⁶⁶ La Commune insiste depuis plusieurs années auprès du TEC pour que les bus fassent le crochet dans le parc d'activités économiques. Le TEC a toujours refusé.

mobilité alternative. Les agents de développement du GREOA y ont participé afin de se faire le relais des préoccupations et attentes de la population. La réflexion doit être poursuivie.

Même en l'absence d'une base de données, il est déjà possible de faciliter le co-voiturage, et cela en aménageant un parking à la sortie de l'autoroute de Remouchamps. Le parking de la nouvelle caserne des pompiers peut utilement servir à cet effet. L'idée d'acquérir un car communal pour transporter notamment les jeunes vers les activités culturelles, sportives évoquée au début de la réflexion, a été abandonnée. Un certain nombre d'associations comme les Mutuelles offrent déjà une alternative aux services publics mais leurs services ne sont pas assez connus de la population et mériteraient donc de faire l'objet de plus de publicité.

8.4.2. Sécurité routière

8.4.2.1. Signalisation et infrastructures

Sur base du constat d'un certain nombre de déficiences en matière de signalisation et d'infrastructures, il est apparu que les actions et projets en matière de sécurité routière sont à articuler en fonction de différents axes. Il s'agit d'abord de répertorier les lieux où l'infrastructure et la signalisation posent des problèmes de sécurité. La réflexion sur les constats et les solutions éventuelles ne concerne bien entendu pas uniquement les habitants et les membres de la CLDR. C'est pourquoi la nécessité de proposer aux acteurs de la sécurité de collaborer avec eux (MET, Echevin des travaux, Conseiller en mobilité...) est apparue comme une évidence. La question de la visibilité a également été évoquée⁶⁷. Les problèmes liés à la vitesse ainsi que la sécurisation de certains endroits sont apparus comme prioritaires. Les habitants insistent sur l'importance de développer aussi bien l'aspect répressif que la prévention (par la sensibilisation des automobilistes).

8.4.2.2. Vitesse

La vitesse des véhicules paraît excessive en de nombreux endroits. Il apparaît donc utile d'adapter la vitesse en fonction de la configuration et de l'usage des lieux.

Les autorités communales, en janvier 2006, ont pris la décision de réaliser un plan global d'investissement visant à ralentir le trafic, à mieux identifier les entrées de villages et à établir une collaboration avec les représentants du MET (zones tampons (70km/h)) sur les voiries de transit à l'approche des agglomérations.

Un certain nombre de projets repris dans les fiches permettent d'apporter des réponses à certains problèmes liés à la sécurité routière. La N86 est par exemple particulièrement dangereuse pour les piétons: la vitesse des véhicules est excessive, ce qui justifie notamment le contenu de la fiche "Aménagement de convivialité dans le village d'Awan tout en assurant son accessibilité pour les usagers doux par le développement de cheminements sécurisés"⁶⁸. Un cheminement piétons du carrefour du Chalet au Chant d'Oiseaux a été aménagé dans le cadre des Crédits d'Impulsion 2005.

⁶⁷ Eclairage trop faible au sein et à proximité du domaine du Val du Promontoire, du Gibet de Harzé.

⁶⁸ Partie IV, fiche-projet n°2.4

Le projet d'aménagement d'une Maison de village (espace multi-services) et de ses abords à Nonceveux⁶⁹ comprend un système afin de renforcer la sécurité routière et l'implantation réfléchie de points lumineux.

8.4.2.3. Endroits à sécuriser

La sécurisation de certains endroits (notamment les écoles et les sites des mouvements de jeunesse) est apparue comme une nécessité⁷⁰. La vitesse aux sorties des écoles est notamment à limiter. A ce sujet, la Commune a remis à la Région wallonne un projet s'inscrivant dans le cadre du Plan Zen.

La réalisation d'un inventaire complet des passages pour piétons avec une description précise des problèmes éventuels a également été évoquée. En fonction de cet inventaire, l'installation de feux aux passages pour piétons ainsi que le tracé de nouveaux passages (ex: au niveau du pont de Nonceveux) pourraient s'avérer nécessaires.

Les endroits où l'écoulement d'eau risque de poser des problèmes de sécurité routière doivent faire l'objet d'un repérage. Le service des travaux veille d'ailleurs au curage des fossés et agit le plus rapidement possible pour des situations ponctuelles afin d'éviter au maximum les problèmes.

8.4.2.4. Education et sensibilisation

La question de l'éducation et de la sensibilisation des enfants, des jeunes, mais aussi des adultes, est un aspect à ne pas négliger en matière de sécurité routière. Différentes actions doivent être menées afin d'inciter les usagers de la route à adopter une attitude responsable.

Concernant les abords des écoles, il est nécessaire de discipliner les parents, les enfants et les stewards (passage pour piétons Saint-Joseph...). Une série d'actions sont déjà menées auprès des élèves et l'effort est à poursuivre.

8.5. Patrimoine naturel et bâti – Environnement

8.5.1. Patrimoine naturel

Lors des réunions d'information et de consultation, les Aqualiens ont expliqué qu'ils avaient la chance de vivre dans un environnement rural mais que celui-ci perdait petit à petit sa spécificité en raison d'une urbanisation croissante. L'expression "ne pas galvauder l'espace rural" est une phrase citée par un participant qui synthétise d'une certaine manière les nombreuses remarques qui ont été récoltées durant le processus. Préserver le patrimoine naturel riche et diversifié est un leitmotiv qui a transparu à de nombreuses reprises. Les Fonds de Quarreux, le Vallon du Ninglinspo, les massifs boisés et l'Amblève sont des atouts⁷¹ reconnus dont l'impact se marque aussi au niveau touristique. Sacrifier ce patrimoine serait

⁶⁹ Partie IV, fiche-projet n°1.1

⁷⁰ A Sougné-Remouchamps, la fermeture de certaines rues en période de vacances est vue positivement.

Il s'avère cependant que les enfants vont parfois jouer au-delà de ses limites.

⁷¹ Les nombreux sentiers balisés dont les chemins des *Grandes Randonnées*, les chantoirs, les pâtures sont des éléments cités en réunions et considérés comme des éléments constitutifs de la ruralité aqualienne.

bien entendu néfaste pour les habitants et la vie économique d'Aywaille. La réflexion a été approfondie lors des réunions des GT pour aboutir à la rédaction des objectifs de développement.

Parmi les faiblesses détectées, les atteintes au patrimoine naturel sont dénoncées: malpropreté et mauvais entretien des sentiers, appropriations illicites de certains chemins par des personnes privées... Des remèdes relevant parfois de la gestion quotidienne ou d'actions plus ponctuelles ont été proposés afin d'améliorer la situation. Certaines initiatives sont des projets relevant du "Lot 0" comme les opérations de nettoyage des berges de l'Amblève. D'autres idées se sont concrétisées à travers les fiches, notamment la fiche concernant la "préservation, valorisation et création de biotopes", dont la réalisation peut avoir comme préalable l'élaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)⁷².

Cette prise de conscience de la richesse du patrimoine naturel a également été abordée en regard avec l'aménagement du territoire puisque des faiblesses ont été dénoncées avec force. Les nouvelles constructions nécessaires au logement et aux activités humaines ne s'intègrent pas toujours de manière adéquate. La proposition de réaliser des écrans de verdure pour cacher les bâtiments disgracieux a été évoquée lors des premières rencontres citoyennes et durant les réunions des GT. Des mesures concrètes étaient déjà en cours notamment au niveau du zoning artisanal d'Harzé avec la plantation de haies. La réduction de l'impact de l'activité des entreprises est un premier point qui s'est traduit dans les objectifs de développement traités en Partie III. Selon les Aqualiens, il est primordial de veiller à l'adéquation entre les activités humaines au sens large du terme et l'environnement naturel. L'impact, visuel mais aussi en terme de santé, d'implantation d'antennes GSM est une problématique qui a été soulevée car il n'est pas toujours facile de trouver un équilibre entre les besoins de communiquer et la mise en service de pylônes disgracieux.

Lors d'une réunion d'information et de consultation, une question pertinente a été formulée par un participant: "*N'accorde-t-on pas trop de dérogations pour les nouvelles constructions du point de vue des volumes, couleurs et matériaux utilisés?*". Instaurer une Commission au sein de la Commune (comprenant des citoyens et des experts) qui déterminerait les lignes de conduite à tenir en matière d'aménagement du territoire est une proposition qui a été formulée. La CCAT permet déjà de remplir en partie cette mission. Outil fondamental de démocratie participative, cette Commission est un organe consultatif rassemblant les forces vives en présence dans une Commune. Mise en place par le pouvoir communal, elle est habilitée à lui remettre des avis motivés portant sur des projets d'urbanisme et d'aménagement du territoire. Elle intègre ainsi le citoyen dans un débat qui le concerne et joue à ce titre un rôle d'expert collectif au profit d'un meilleur cadre de vie.

Un effort d'information s'avère aussi nécessaire pour les candidats bâtisseurs afin de les sensibiliser aux prescriptions urbanistiques. De plus, un suivi minutieux est demandé pour veiller au respect de ces dernières. Le développement de l'urbanisation en rubans est vu de manière négative car la limite des différents noyaux villageois, qui constituent une des spécificités des campagnes, s'estompe de plus en plus. Ce grignotage d'espace implique un coût visuel mais également des dépenses financières en infrastructures diverses (égouttage...). Trop de zones semi-résidentielles dénaturent le paysage. De même, l'installation sauvage de roulottes et caravanes parfois à l'abandon à divers endroits de la Commune renvoie une image plutôt négative.

⁷² Partie IV, Fiches-projets n°1.6 et n°2.3

Bien entendu, de manière très constructive, des actions de valorisation du patrimoine naturel ont été préconisées permettant également d'en assurer la protection. L'ajout de panneaux informatifs et didactiques est un élément retenu et discuté au sein des GT.

Le point de vue des habitants s'est donc développé de manière constructive et n'a pas consisté en de simples constatations stériles. Dans cette optique, le développement de synergies entre clubs de marcheurs, promeneurs, Autorités communales, Maison du Tourisme... a également été préconisé, à travers une circulation plus harmonieuse de l'information, et cela afin de remédier plus rapidement aux problèmes environnementaux et actes de vandalisme détectés. Le renforcement de la vigilance passe donc par une collaboration accrue entre tous les acteurs de terrain.

8.5.2. Patrimoine bâti

Cette matière est intimement liée au patrimoine naturel et ce découpage n'est que de pure forme car la transversalité de la réflexion menée dans les GT a permis d'aborder les matières de manière globale. Il est patent que toutes les remarques du paragraphe précédent concernant les constructions et leur intégration dans les villages existants sont d'application.

De nombreux bâtiments remarquables témoins d'un passé riche, sont des atouts à préserver. Deigné village, la Basilique de Dieupart, le Château de Harzé, les ponts traversant l'Amblève sont quelques ouvrages cités. Comme évoqué précédemment, le recentrage du bâti au sein des hameaux, en harmonie avec les bâtiments déjà existants, est un vœu émis à de nombreuses reprises. Le projet d'acquisition de bâtiments intéressants à préserver et permettant notamment de diversifier l'offre de logements favorise la mise en valeur de ce patrimoine bâti⁷³.

Des bâtisses mal entretenues ou laissées à l'abandon renvoient une image négative à combattre. Attirer l'attention des propriétaires négligents est une piste qui a été discutée et, en fonction de la législation en la matière, des actions allant dans ce sens ont d'ores et déjà été menées.

Loin de se limiter aux bâtiments d'une certaine importance, le petit patrimoine (ancienne pompe à eau, anciennes fontaines, croix et potales, anciens abreuvoirs) constitue un ensemble de souvenirs importants à conserver, voire à restaurer⁷⁴.

La préservation du patrimoine bâti au sens large du terme implique également une valorisation passant notamment par une amélioration de l'information. Mieux informer en attirant le regard des habitants peut se faire comme proposé en réfléchissant à la mise en place de panneaux informatifs. Cet aspect a notamment abouti à la création de la fiche-projet "renforcement de la signalisation touristique"⁷⁵, dans laquelle le développement de promenades à thèmes est également proposé, ce qui participerait à une forme de valorisation du passé historique des hameaux de l'entité tout en renforçant l'idée d'un tourisme familial. De plus, afin d'éventuellement identifier du patrimoine non encore répertorié en tant que tel, l'appel aux anciens et à la mémoire collective est une piste étudiée.

⁷³ Partie IV, fiche-projet n°3.1

⁷⁴ Par exemple: restauration de l'abreuvoir de la rue Saule Bastin à Nonceveux, déplacement pour une mise en évidence d'une vieille pompe à Awan...

⁷⁵ Partie IV, fiche-projet n°2.8

Le déplacement d'infrastructures comme des bulles à verre et des poubelles a été ponctuellement suggéré car dans certains cas l'impact visuel est négatif pour l'image d'un hameau. L'enterrement des lignes électriques du village de Deigné a également été demandé car les câbles gâchent le charme de ce village. Une vigilance particulière est souhaitée par rapport aux aménagements futurs et, comme la fiche-projet⁷⁶ relative à l'embellissement de Deigné en témoigne, les propositions des villageois ont été intégrées. Il s'agit également de préserver et aussi d'améliorer des aménagements de convivialité qui existeraient déjà comme la Halle des chantoirs de Deigné. Le fleurissement et la révision de l'éclairage des ponts renforceront la beauté de l'entité.

8.5.3. Environnement et sa gestion

La sensibilité des citoyens à leur cadre de vie s'est également traduite par le relevé d'atouts, de faiblesses et de propositions constructives par rapport à l'environnement. La sensibilisation et l'éducation de tous au respect de l'environnement, et ce dès le plus jeune âge, sont des éléments constitutifs d'un objectif à poursuivre, au vu notamment du manque de civisme de nombreuses personnes qui ne se gênent pas pour jeter leurs débris n'importe où dans la nature. Installer un nombre plus important de poubelles à certains endroits est une proposition évoquée et analysée qui se révèle comporter des avantages mais aussi des inconvénients car des citoyens utilisent ce mobilier urbain pour y jeter des ordures ménagères qui devraient se trouver dans des sacs payants.

Globalement satisfaits des services liés au ramassage des ordures ménagères, les citoyens apprécient également le Recyparc situé à Harzé. Il n'est cependant pas toujours aisé pour certaines personnes parfois plus âgées de se débarrasser des tontes de pelouse. Une sensibilisation au tri des déchets est sollicitée. Au sein des GT qui se sont constitués, la promotion d'une éco-consommation a été proposée pour permettre de réduire la quantité de déchets. Afin de mettre en exergue l'intérêt du compostage des déchets verts, des articles explicatifs ont d'ores et déjà été publiés dans le Bulletin communal.

A de multiples reprises, l'intérêt des énergies renouvelables a été évoqué. La proposition d'implanter des éoliennes⁷⁷ est cependant toujours en cours de réflexion car des critères techniques, tels que l'intensité des vents, doivent être étudiés. De plus, l'impact paysager doit aussi être mûrement réfléchi. Le dossier relatif à la biométhanisation⁷⁸ a été chaleureusement accueilli au sein des GT.

⁷⁶ Partie IV, fiche-projet n°2.6

⁷⁷ Partie IV, fiche-projet n°3.7

⁷⁸ Partie IV, fiche-projet n°2.7

CONCLUSION

La participation citoyenne fut riche et a permis de travailler véritablement en symbiose avec les données objectives recueillies dans le cadre de l'étude socio-économique. Les besoins se sont donc bien traduits dans des objectifs de développement dont vous trouverez les détails dans la partie suivante.

PARTIE III

OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT

| | |
|---|------------|
| PREAMBULE..... | 219 |
| 1. SITUATION EXISTANTE DES FORCES ET DES FAIBLESSES DE L'ENTITÉ ET SOUHAITS ÉMIS PAR LES CITOYENS..... | 220 |
| 1.1. Logement..... | 220 |
| 1.2. Services – Vie sociale et associative – Convivialité..... | 221 |
| 1.3. Economie – Tourisme – Agriculture | 221 |
| 1.4. Mobilité – Sécurité routière..... | 222 |
| 1.5. Patrimoine naturel et bâti – Environnement | 223 |
| 2. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT PROPREMENT DITS, LEURS JUSTIFICATIONS ET LES EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS | 224 |
| 2.1. Logement..... | 224 |
| 2.2. Services – Vie sociale et associative – Convivialité..... | 225 |
| 2.3. Economie – Tourisme – Agriculture | 226 |
| 2.4. Mobilité – Sécurité routière..... | 227 |
| 2.5. Patrimoine naturel et bâti – Environnement | 228 |
| CONCLUSION | 230 |

PREAMBULE

Les données recueillies dans le cadre de l'*analyse socio-économique* de la Commune et lors des *réunions d'information et de consultation*⁷⁹ de la population ont permis d'identifier un certain nombre de **défis** à relever dans les 10 années à venir pour répondre aux besoins des Aqualiens.

Ce chapitre sera divisé en deux grandes parties:

1. La situation existante des forces et des faiblesses de l'entité et les souhaits émis par les citoyens;
2. Les objectifs de développement proprement dits, leurs justifications et les effets multiplicateurs attendus.

Comme le précise la méthode de travail décrite dans la *partie II* du présent document, le souci d'aborder les matières de manière transversale a guidé le processus. Les premiers GT, constitués juste après les *réunions de retour*, ont analysé et affiné minutieusement les objectifs de développement afin que les besoins des citoyens soient abordés de manière constructive. Il s'agit donc d'un véritable travail de *co-production* avec les participants aux GT.

Ces lignes de force constituent le fondement des projets intégrés dans le PCDR.

⁷⁹ Partie I et II du PCDR

1. SITUATION EXISTANTE DES FORCES ET DES FAIBLESSES DE L'ENTITÉ ET SOUHAITS ÉMIS PAR LES CITOYENS

Le cliché de l'entité a tenu compte des éléments objectifs de l'*analyse socio-économique* et du *vécu des Aqualiens*. Le croisement des différentes données aboutit à des constatations importantes à la fois en termes d'atouts, de faiblesses et de besoins. Bien entendu, les constats exprimés sont à lier avec les objectifs de développement. Dans l'optique de présenter cette partie de manière cohérente, et faisant suite à la réunion de la CLDR du 12 décembre 2006, les constats sont exprimés dans le même ordre que les "grands axes de développement" repris dans le point 2.

1.1. Logement

Aywaille, de nombreux logements de qualité à des prix élevés, ce qui implique des difficultés pour trouver un logement, notamment pour les résidents permanents des équipements touristiques

Vu la forte demande corrélée avec l'augmentation généralisée des prix de l'immobilier, les coûts dans les secteurs acquisitif et locatif se sont envolés. Des Aqualiens regrettent les acquisitions par des Hollandais, à prix d'or, d'habitations transformées en gîtes touristiques. Les jeunes de l'entité éprouvent donc de plus en plus de difficultés pour trouver un logement à prix démocratique.

L'offre des trois organismes actifs sur Aywaille en matière de logements sociaux (Agence Immobilière Sociale Ourthe-Ambève, Ourthe-Ambève Logement, Crédit Social Logement) est unanimement appréciée mais tout à fait insuffisante face aux demandes de plus en plus nombreuses.

La commune d'Aywaille est également confrontée au problème de la résidence permanente dans des équipements initialement destinés aux touristes; certains y vivent par choix d'autres personnes précarisées sont contraintes de vivre dans des conditions parfois inadéquates. Le "Plan Habitat Permanent (HP)" auquel Aywaille a adhéré propose des actions tendant à solutionner cette problématique concernant plus de 500 personnes dans l'entité. Malgré une certaine stigmatisation des résidents permanents, un dialogue s'établit progressivement permettant ainsi une meilleure compréhension entre citoyens. Une articulation entre le PCDR et le "Plan HP" s'est donc naturellement effectuée.

Des suggestions en faveur d'une meilleure régulation du marché ont été émises à de multiples reprises par les Aqualiens.

1.2. Services – Vie sociale et associative – Convivialité

Une offre de services importante et un maillage associatif de qualité; des lacunes apparaissent cependant en matière de coordination du secteur associatif, d'informations, d'infrastructures et de mobilité

Les Aqualiens disposent d'une offre de services particulièrement importante. En effet, de nombreux départements administratifs ou du secteur associatif permettent à toutes les tranches d'âges de bénéficier d'aides et d'assistance (repas à domicile du CPAS, aide familiale, planning familial, aide à la jeunesse...), de s'épanouir dans des activités culturelles (bibliothèques, ateliers créatifs, nombreuses conférences, concerts...), de suivre un enseignement (primaire, secondaire, promotion sociale, artistique) et de pratiquer de nombreux sports (natation, tennis de table, football, basket...), mais l'information destinée aux habitants, si elle emprunte déjà de nombreux canaux, s'avère parfois insuffisante, de même que l'accès aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC).

Par ailleurs, l'accueil à la petite enfance et à l'enfance semble problématique ainsi que l'absence d'une Maison de repos. En outre, les infrastructures villageoises ne sont pas toujours suffisantes ni optimales. L'amélioration de celles-ci, ainsi que leur gestion collective, favoriserait la participation, parfois assez limitée, des citoyens à la vie de leur quartier, de leur Commune. De même, les efforts visant à améliorer l'accessibilité aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite sont à promouvoir. La culture est également un domaine dans lequel des efforts en matière d'offre peuvent être menés. La mobilité est aussi un facteur rendant difficile l'accès à certaines activités se déroulant au centre d'Aywaille pour certains villageois plus éloignés.

Le manque de coordination entre les acteurs du secteur associatif est un constat partagé par de nombreux Aqualiens. Un travail en réseau est demandé afin de renforcer la qualité de l'offre de services. Un besoin d'optimisation se manifeste car il existe un certain gaspillage d'énergie tant humaine que financière.

1.3. Economie – Tourisme – Agriculture

Aywaille, un pôle économique sous-régional et une commune touristique à multiples facettes, axée sur la convivialité, avec un potentiel à développer encore davantage

Différents atouts majeurs ont été identifiés sur l'entité et les retombées du tourisme sur l'activité économique sont indéniables. La présence de commerces et d'un secteur HoReCa particulièrement développé procure des emplois à de nombreuses personnes.

La présence du zoning artisanal de Harzé et de la zone d'activités économiques entre Aywaille et Remouchamps dynamise l'emploi car de nombreuses PME s'y sont installées. Cependant la délocalisation partielle de l'entreprise "Kauffman Gaz" située à Remouchamps vers le zoning de Damré (Sprimont) risque d'induire une baisse de recettes communales via les taxes perçues. De plus, la qualité de l'information sur les entreprises de la Commune ainsi que sa diffusion sont parfois lacunaires et méritent des améliorations.

Bien que le tourisme représente un secteur important de l'activité économique, un renforcement et un développement des activités sont encore possibles. Les Grottes de Remouchamps, le Monde Sauvage d'Aywaille, le village de Deigné, le Vallon du Ninglinspo,

les 11 circuits VTT, les 40 promenades pédestres et équestres balisées, le Château de Harzé, l'architecture remarquable de bâtiments, les manifestations folkloriques... sont autant d'atouts à préserver tout en renforçant leur qualité. L'installation prochaine d'une entreprise de conditionnement de miel à Remouchamps va être couplée avec un parcours didactique autour du miel et des abeilles. Cette attraction supplémentaire représentera un nouvel atout, car les habitants regrettent le manque d'activités et d'infrastructures susceptibles de retenir les touristes. Le renforcement des liens entre les différents acteurs du tourisme et les producteurs locaux d'Ourthe-Amblève permettrait le développement d'un tourisme de terroir valorisant également le travail agricole et rural. L'entité compte des hôtels, des campings, des gîtes et chambre d'hôtes, mais le manque d'une infrastructure hôtelière de grande capacité capable d'accueillir un ou plusieurs cars se ressent et représente une faiblesse. La qualité de l'accueil est également un point primordial et les deux structures existantes (Maison du Tourisme située route de Louveigné à Remouchamps, Syndicat d'initiative situé place Thiry à Aywaille) offrent d'ores et déjà un service multilingue de qualité. Cependant, l'information touristique est parfois jugée insuffisante.

L'élevage de bétail représente l'activité agricole la plus importante et comme dans l'ensemble de la Région wallonne elle n'échappe pas au déclin. La diversification des activités est une piste étudiée par des agriculteurs soucieux d'assurer une certaine rentabilité. De nombreux freins existent car l'écoulement local des produits biologiques et du terroir est pratiquement inexistant, les investissements sont parfois lourds pour une incertitude quant à la rentabilité. Par ailleurs, les relations entre ruraux et néo-ruraux sont quelquefois conflictuelles par manque de dialogue.

1.4. Mobilité - Sécurité routière

Aywaille, à la croisée des communes d'Ourthe-Amblève, la mobilité et la sécurité routière au cœur des préoccupations

Il est clair que le Plan interCommunal de Mobilité Amblève-Condroz-Ourthe (PiCM) est un outil de qualité rejoignant sur de nombreux points les atouts, faiblesses et desiderata des Aqualiens. D'ailleurs, de nombreux citoyens attendent avec impatience la réalisation des nombreuses recommandations qui y figurent car cela rencontrerait des besoins exprimés.

Bénéficiant d'une gare ferroviaire, de 9 lignes régulières du TEC, Aywaille dispose d'une certaine offre de transports publics qui, malheureusement, apparaît comme insuffisante et en inadéquation avec les desiderata des habitants. La disparition des commerces de proximité au sein des hameaux est durement ressentie par les villageois car la mobilité, notamment vers le centre d'Aywaille où un grand nombre de magasins sont concentrés, est problématique pour ceux ne disposant pas d'un moyen de transport individuel. Une liaison plus directe vers le Sart-Tilman est un souhait émis par les Aqualiens (et également par les Sprimontois) car l'accès au CHU et à l'Université de Liège représente un véritable parcours du combattant. Diversifier l'offre en tenant compte des besoins via des systèmes de bus à la demande, de co-voiturage compte parmi les desiderata les plus exprimés en cette matière.

Les encombrements réguliers des routes régionales touchant plus particulièrement Aywaille centre sont des facteurs de mécontentement. L'aménagement du centre de l'entité pourrait résoudre la saturation de la circulation constatée aux heures de pointe. L'ouverture du chemin actuellement inaccessible de la Heid des Gattes suscite toujours un débat passionnel.

La voie sécurisée destinée aux usagers doux (piétons, cyclistes, cavaliers) entre Remouchamps et Aywaille appelée plus communément Voie des Aulnes rencontre un franc succès; son extension est d'ailleurs envisagée⁸⁰.

Intimement liés à la mobilité, les aspects relatifs à la sécurité routière ont également été au centre des préoccupations citoyennes. Vu la vitesse excessive au sein des villages et sur les routes régionales, le renforcement des contrôles policiers est un souhait souvent exprimé. Il est important également de mener des actions d'éducation et de sensibilisation vis-à-vis des plus jeunes mais aussi de l'ensemble de la population. L'étude socio-économique pointe effectivement le nombre important d'accidents⁸¹. Les cyclistes ne disposent pas suffisamment d'infrastructures adaptées pour circuler en toute sécurité et les aires de stationnements qui leurs sont réservées sont également trop peu nombreuses.

1.5. Patrimoine naturel et bâti - Environnement

Aywaille, une entité au patrimoine naturel et bâti riche et diversifié, ayant connu une croissance démographique entraînant parfois des effets négatifs sur l'aménagement du territoire et sur l'environnement

La plupart des constructions de l'entité sont groupées en hameaux dont les limites s'estompent parfois en raison du développement de l'habitat en ruban le long des routes principales. La croissance démographique ininterrompue depuis le début des années 80 explique ce besoin d'espace bâti.

Malgré cette augmentation de plus de 1% par an, il existe de vastes espaces forestiers et champêtres alloués à l'agriculture. Le paysage, influencé par la structure en vallée où s'écoule l'Amblève, implique une vue à longue distance induisant une forte sensibilité à toute intervention humaine comme le mitage par des résidences sur les versants boisés. L'impact de certaines structures d'accueil pour les touristes (campings, parcs résidentiels à vocation touristique...) se manifeste de manière négative sur l'esthétisme de certaines zones notamment le long de l'Amblève. Le patrimoine naturel est riche, avec des arbres remarquables et des sites classés dont certains appartiennent au réseau Natura 2000. Les promenades sont nombreuses, mais les informations disponibles ainsi que le balisage sont insuffisants. Par ailleurs, les chemins manquent d'entretien. La volonté de conserver un aspect rural et un environnement paysager agréable s'est fortement manifestée lors de la consultation. La protection de la nature en luttant contre les sources de pollution est un point qui a également été mis en avant. En effet, la conservation des biotopes et le développement d'un maillage écologique favorable à la biodiversité sont des éléments auxquels les citoyens se sont intéressés. L'éco-consommation et l'éducation à un meilleur respect de l'environnement sont deux points cruciaux participant à la préservation du milieu naturel.

Comme le constatent l'étude socio-économique et les habitants, Aywaille dispose d'un patrimoine architectural riche, porteur d'un passé historique intéressant (Château de Harzé, Basilique de Dieupart...) à mettre en valeur. Certains bâtiments ne s'intègrent cependant pas de manière harmonieuse, de par le type de construction voire de matériaux utilisés. Des efforts sont également demandés aux secteurs public et privé pour utiliser de manière rationnelle l'énergie tout en cherchant à diversifier l'approvisionnement en développant la production d'énergies renouvelables.

⁸⁰ Partie IV, fiche-projet n°1.3

⁸¹ Partie I, page 71

2. LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT PROPREMENT DITS, LEURS JUSTIFICATIONS ET LES EFFETS MULTIPLICATEURS ATTENDUS

Les grands axes de développement se sont traduits en défis. Il est apparu important de les affiner en "objectifs de développement" car ces derniers sont plus concrets et constituent un fondement solide pour répondre aux besoins de la population. Le terme "effets multiplicateurs" doit être interprété comme des réalisations n'étant plus nécessairement à charge de la collectivité. Il est important de constater que les défis et objectifs ont été rédigés en Groupes de Travail (GT) et avalisés ensuite par la Commission Locale de Développement Rural (CLDR). Cette méthode de travail avait pour buts de favoriser l'appropriation du diagnostic et révèle le souci de travailler de manière transversale. La forme des objectifs a été légèrement retouchée dans l'optique de faciliter la lecture (les objectifs tels que formulés par les GT sont repris en annexe). Faisant suite à la CLDR du 12 décembre 2006, les axes prioritaires intitulés "Défis" ont été révoqués: il a été décidé à la majorité de mettre en avant les axes "**le logement**" et "**vie sociale et associative**" car le contenu de nombreux projets démontre l'importance de ces points dans la vie de la Commune. Les autres axes sont tous importants et considérés sur un pied d'égalité. Le logement apparaît donc comme prioritaire, même si ce thème n'était pas le plus porteur, du moins au début du processus. La population est en effet plus difficilement mobilisable sur cette problématique, dans la mesure où les personnes qui ont un logement ne se préoccupent pas nécessairement a priori de cette question, tandis que celles qui éprouvent des problèmes de logement sont précarisées et ne s'investissent peut-être pas naturellement dans un processus de consultation ou du moins dans un GT (notons qu'il ne s'agit pas d'une généralité, la CLDR comprenant par exemple 2 personnes résidant dans un équipement touristique).

Le lecteur trouvera des explications complémentaires en italique issues notamment des débats citoyens appuyant ainsi la pertinence des objectifs. Les effets multiplicateurs attendus feront également partie de ces éclaircissements.

2.1. Logement

Assurer l'accessibilité à un logement de qualité pour tous les habitants en respectant les choix de vie de tout un chacun

Cette matière a été assez difficile à traiter car l'engouement citoyen n'était pas présent dès le départ pour approfondir la réflexion en GT. Cependant, au fil du temps, l'intérêt s'est manifesté. Les personnes qui ont été les plus enclines à participer étaient souvent les acteurs professionnels (OAL, AIS, APIC...). Quant aux résidents permanents habitants dans un équipement touristique, s'ils ont participé en nombre aux réunions d'information et de consultation organisées spécifiquement à leur intention, ils n'ont par contre pas rejoint le GT spécifique au logement.

La mixité sociale et l'établissement d'une solidarité intergénérationnelle passeront par un développement adéquat et réfléchi de l'offre de logement dans un environnement agréable.

Des actions concrètes incitant au maintien des jeunes⁸² dans l'entité sont des prémices pouvant largement contribuer au but assigné.

L'articulation avec le Plan Habitat Permanent est une condition sine qua non pour les actions à mener car l'ambition affichée sur ce sujet particulier est grande mais de nombreuses embûches truffent ce dossier. Les agents de développement ont joué un rôle d'interface particulièrement important entre la CLDR, le Comité d'accompagnement du Plan HP et les résidants permanents.

| | |
|--------------|--|
| Objectif 1.1 | Accroître l'offre de logements notamment pour les personnes à revenus modestes |
| Objectif 1.2 | Prendre des mesures en soutien du Plan Habitat Permanent (Plan HP) |
| Objectif 1.3 | Assurer la mixité sociale dans le tissu de logements |
| Objectif 1.4 | Développer les aides aux logements destinées aux jeunes de l'entité |

2.2. Services – Vie sociale et associative – Convivialité

Renforcer l'offre de services (et l'accès à ceux-ci), et le tissu associatif au sens large du terme (social, sport, culture, loisirs) en suscitant davantage la participation citoyenne

L'implication citoyenne dans la vie communale passe en grande partie par le maillage associatif; l'information adéquate et la coordination ne sont cependant pas toujours présentes.

La mise en place d'infrastructures doit s'accompagner d'une appropriation des lieux par les citoyens et le secteur associatif. Comme le montrent les fiches-projets de la Partie IV du PCDR, cette dimension a été prise en compte. De plus, la constitution d'AquaVie⁸³ prouve que les besoins exprimés se sont traduits en actions concrètes. Ces premiers pas vers le renforcement souhaité d'une convivialité devraient permettre l'établissement d'un meilleur dialogue entre les habitants et associations.

La société de communication implique des investissements afin de ne pas créer une "fracture numérique" entre citoyens. Malgré la concrétisation de nombreuses initiatives, notamment via le réseau de bibliothèques, il est important d'amplifier les efforts en la matière. Le secteur associatif est un acteur incontournable car il œuvre de manière intergénérationnelle et avec l'ensemble des couches sociales aqualiennes.

| | |
|--------------|---|
| Objectif 2.1 | Prévoir ou améliorer des infrastructures afin de favoriser la vie sociale et associative tout en tenant compte des spécificités et aspirations locales |
| Objectif 2.2 | Prévoir une gestion collective des infrastructures |
| Objectif 2.3 | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations |
| Objectif 2.4 | Améliorer l'information destinée aux citoyens en assurant notamment une meilleure promotion, par différents vecteurs de communication, des activités sportives, culturelles et de loisirs |

⁸² Partie IV, fiche-projet n° 3.2

⁸³ Partie IV, Lot 0, p.244

| | |
|----------------------|--|
| <i>Objectif 2.5</i> | Favoriser la circulation d'informations, les échanges de compétences, de logistiques et les synergies entre associations en travaillant plus en réseau |
| <i>Objectif 2.6</i> | Favoriser la démarche participative de façon durable en incitant les habitants (et particulièrement les jeunes) à s'investir davantage dans la vie de la Commune, des villages, des associations |
| <i>Objectif 2.7</i> | Renforcer l'offre culturelle |
| <i>Objectif 2.8</i> | Veiller au bien-être des seniors en développant le cas échéant des services favorisant leur autonomie |
| <i>Objectif 2.9</i> | Augmenter l'offre de services vers l'enfance et la petite enfance en assurant une visibilité suffisante des actions menées (crèches, accueil et activités extra-scolaires, garderie...) |
| <i>Objectif 2.10</i> | Etre attentif à un meilleur encadrement sportif et humain dans le cadre scolaire et des différents clubs pour un bon développement corporel |
| <i>Objectif 2.11</i> | Faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication |
| <i>Objectif 2.12</i> | Améliorer les relations ruraux et néo-ruraux |
| <i>Objectif 2.13</i> | Faciliter l'accès aux services |

2.3. Economie – Tourisme – Agriculture

Développer l'économie de l'entité de manière harmonieuse en tenant compte du secteur agricole, de l'aspect rural de la Commune et du tourisme

L'économie au sens large du terme mérite toute l'attention et doit se traduire par des actions concrètes permettant d'assurer un développement harmonieux tout en respectant le caractère rural de la Commune. En créant les conditions permettant d'attirer de nouveaux investisseurs et en diversifiant ainsi les activités, des retombées sont à prévoir à la fois en termes économiques et en termes d'emplois. La vigueur économique de l'entité permet bien entendu d'améliorer le taux d'emplois. Une connaissance précise des acteurs est primordiale et des actions dans ce sens existent déjà (petits-déjeuners de travail organisés par la SPI+ où les entreprises de la Commune sont invitées...). Des efforts pris en charge par la Commune notamment en matière d'information, d'aménagement de voiries et de signalisation contribueront à l'attractivité de l'entité pour les entrepreneurs. Un juste équilibre entre développement et environnement naturel est attendu car l'aspect rural d'une commune où il fait bon vivre est à préserver.

Diverses actions en faveur du tourisme ont déjà été menées en ce sens durant l'ODR afin de sensibiliser la population (carrefour-rencontre avec participation de Comblain-au-Pont et de Sprimont, annonce favorisant la création de gîtes ruraux, information ...). Cette optique se situe tout à fait dans la même lignée des effets multiplicateurs attendus au niveau économique.

Une meilleure compréhension du monde agricole est un des effets multiplicateurs attendus. Dans la région Ourthe-Amblève, le Comice agricole organise des activités allant tout à fait dans ce sens (journées agricoles, journées d'études...). Ce secteur économique en difficulté et cherchant à se diversifier pour finalement survivre doit donc impérativement focaliser toute

l'attention. Il est important de poursuivre et d'accentuer les actions concrètes pour créer les conditions favorables à la préservation d'une agriculture de qualité et proche des habitants. L'espoir est de permettre le développement de circuits courts de distribution de produits d'Ourthe-Amblève.

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 3.1</i> | Valoriser le potentiel touristique en améliorant l'accueil et l'information, et en développant les infrastructures et activités |
| <i>Objectif 3.2</i> | Valoriser les produits du terroir et la production biologique régionale |
| <i>Objectif 3.3</i> | Augmenter le taux d'emploi en favorisant la recherche d'un travail et en attirant des nouveaux investisseurs dans la localité |
| <i>Objectif 3.4</i> | Améliorer l'information sur les activités industrielles et/ou artisanales locales |
| <i>Objectif 3.5</i> | Réduire l'impact environnemental des activités industrielles, agricoles, et/ou artisanales |
| <i>Objectif 3.6</i> | Développer les activités commerciales, industrielles et/ou artisanales |
| <i>Objectif 3.7</i> | Préserver la qualité des points d'eau existants ainsi que des espaces suffisants pour l'agriculture |

2.4. Mobilité - Sécurité routière

Améliorer la mobilité de tous les usagers, par des moyens privés ou collectifs et renforcer leur sécurité

Sujet particulièrement abordé dans tous les GT, la mobilité et la sécurité routière sont des préoccupations citoyennes particulièrement importantes. Tous les autres domaines de la vie y sont fortement liés. Les attentes en la matière sont nombreuses, ce qui explique les nombreuses actions déjà entamées (réflexion amorcée par le secteur associatif local sur la mobilité en Ourthe-Amblève, placement de panneaux informatifs sur les aires de stationnement, articles dans le Bulletin communal, sécurisation des entrées de villages...).

Les éléments relatifs à la sécurité routière doivent absolument être examinés dans tout aménagement. A plus long terme, les efforts réalisés en cette matière pourraient dissuader certains comportements routiers inadéquats. L'aspect préventif doit être préconisé et pourrait à terme porter ses fruits.

Les citoyens espèrent que le PCDR sera aussi un outil permettant d'encourager les changements, à traduire concrètement sur le terrain, par des actions d'autres organismes comme la police, le TEC et le MET; l'image renvoyée par ces derniers étant généralement assez négative puisque l'efficacité de ces services est souvent mise en doute par les habitants. Le développement d'une certaine solidarité entre habitants dans la pratique du co-voiturage est également un des résultats attendus.

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 4.1</i> | Renforcer les possibilités d'utiliser les transports en commun par une meilleure adéquation avec la demande et développer l'offre des transports alternatifs |
| <i>Objectif 4.2</i> | Améliorer la sécurité routière en utilisant des techniques adéquates (renforcement de la signalisation, mise en place de techniques permettant de ralentir la vitesse...) |
| <i>Objectif 4.3</i> | Prévoir des aménagements afin de faciliter la mobilité des usagers doux (piétons, cyclistes...) |
| <i>Objectif 4.4</i> | Inciter les usagers de la route à adopter une attitude responsable |
| <i>Objectif 4.5</i> | Valoriser les aires de stationnement existantes via l'information et par la mise en place d'infrastructures destinées aux cyclistes et personnes à mobilité réduite |
| <i>Objectif 4.6</i> | Fluidifier le trafic régional |

2.5. Patrimoine naturel et bâti – Environnement

Préserver et mettre en valeur l'environnement, le patrimoine naturel et bâti

Le caractère rural de la Commune est évidemment à préserver et il est essentiel de trouver un juste équilibre entre le développement d'activités et la préservation de l'environnement naturel. Une attention particulière en matière d'aménagement du territoire s'est manifestée par l'engouement des Aqualiens pour les débats autour de ces thèmes⁸⁴. Afin d'informer au mieux sur les modifications législatives, les membres des GT et de la CLDR ont été incités à participer à une réunion d'information sur les Zones d'Aménagements Communales Concertées (ZACC).

L'intérêt pour la préservation de l'environnement s'est d'ores et déjà manifesté par des actions qui seront décrites plus précisément dans les projets du "Lot 0". De plus, l'attrait pour les énergies renouvelables s'est exprimé tout au long du processus.

Les investissements du secteur public pourraient inciter les habitants à mieux respecter leur environnement direct et à réfléchir à une consommation raisonnée en faveur d'un développement durable. L'exemple d'aménagements réussis incitera sans doute également les villageois à améliorer leur(s) propre(s) bien(s) afin de renforcer l'harmonie du hameau au sein duquel ils sont installés.

| | |
|---------------------|--|
| <i>Objectif 5.1</i> | Améliorer l'étude et l'information sur le patrimoine naturel et bâti |
| <i>Objectif 5.2</i> | Améliorer la gestion des biotopes |
| <i>Objectif 5.3</i> | Promouvoir les énergies renouvelables |
| <i>Objectif 5.4</i> | Veiller à l'adéquation entre les activités humaines et les zones où elles s'implantent |
| <i>Objectif 5.5</i> | Préserver et valoriser le patrimoine bâti |
| <i>Objectif 5.6</i> | Sensibiliser et éduquer les citoyens au respect de l'environnement (tri, |

⁸⁴ Par exemple durant les débats en GT, à l'occasion du carrefour-rencontre "Qualité de vie et aménagement du territoire: de l'espace rural à la cité dortoir?" du 17 mai 2005 et du carrefour-rencontre du 14 avril 2005 sur le développement durable.

| | |
|---------------------|---|
| | éco-consommation...) |
| <i>Objectif 5.7</i> | Veiller à l'entretien des sentiers, chemins et abords |
| <i>Objectif 5.8</i> | Veiller à la qualité de l'eau et à son épuration |

CONCLUSION

Le véritable travail de co-production a considérablement enrichi le PCDR. Loin de se limiter à de la sémantique, chacun, à son échelle a participé à l'éclosion des objectifs, des stratégies pour leur mise en œuvre et des actions concrètes. Il est patent que le bénéfice de ce travail est double:

- il s'agit de fondations solides pour la construction des projets;
- il donne des lignes directrices pour d'autres projets d'initiative publique et/ou privée.

La prise en main par les citoyens du destin de leur entité est le ferment d'une véritable démocratie participative où les habitants deviennent des acteurs du développement et non de simples "clients" du secteur public.

PARTIE IV

PROJETS

| | |
|--|------------|
| 1. LOT 0 | 235 |
| 1.1. Logement..... | 237 |
| 1.2. Services – Vie sociale et associative – Convivialité..... | 237 |
| 1.3. Economie – Tourisme – Agriculture | 241 |
| 1.4. Mobilité – Sécurité routière..... | 242 |
| 1.5. Patrimoine naturel et bâti – Environnement | 244 |
| 2. PROGRAMME D’ACTIONS..... | 247 |
| 2.1. Logement..... | 249 |
| 2.2. Services – Vie sociale et associative – Convivialité..... | 250 |
| 2.3. Economie – Tourisme – Agriculture | 253 |
| 2.4. Mobilité – Sécurité routière..... | 253 |
| 2.5. Patrimoine naturel et bâti – Environnement | 255 |
| 3. LOT 1 | 257 |
| 4. LOT 2 | 295 |
| 5. LOT 3 | 337 |
| 6. PROJETS NON RETENUS..... | 365 |

LOT 0

1. LOT 0

Dès les premières réunions d'information et de consultation, les responsables communaux se sont mis à l'écoute des besoins exprimés par la population. Certaines idées ont pu être mises en œuvre très rapidement. La consultation a également permis de conforter des décisions antérieures et d'en accélérer la concrétisation.

Différentes réunions (25 novembre 2004 et 12 octobre 2005) ont été organisées, afin de permettre au Collège des Bourgmestre et Echevins d'informer la population sur les projets déjà entamés ou projets susceptibles d'être concrétisés dans un avenir proche.

Afin de disposer d'un aperçu structuré des idées énoncées par la population, celles-ci sont classées par thème.

1.1. Logement

Projet pilote à Nonceveux

Un terrain d'un hectare sera mis à disposition par la Commune pour un projet pilote; il sera divisé en quinze parcelles afin d'y construire autant d'habitations dans l'esprit "camping". Il s'agit de permettre notamment aux résidents permanents des campings et parcs résidentiels de trouver un logement de qualité tout en conservant les avantages de leur demeure actuelle, à savoir le cadre de vie, la solidarité entre habitants, un lieu de vie "privé" à petit prix. Les constructions seront financées par la Province et la Région wallonne.

Collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA)

Des contacts réguliers sont pris avec l'AISOA afin d'aider l'organisme dans sa recherche de logements privés à mettre en location à loyer "modéré".

Recherche de bâtiments à acquérir

Une recherche active de bâtiments est en cours afin d'amplifier la politique de logement dans le cadre d'un programme d'actions concertées.

1.2. Services – Vie sociale et associative – Convivialité

Communication, participation et synergies

Information aux citoyens

La demande d'une meilleure information sur différents sujets comme l'ouverture d'une crèche à Aywaille (par le biais du Bulletin communal), les dates et lieux de chasse (affichage à la Commune, transmission de l'information au SI, à la Maison du Tourisme et aux marcheurs; calendrier sur le site Internet communal et dans le Bulletin communal) a été rencontrée.

Des articles de fond comme pour le compostage et l'éco-consommation sont régulièrement insérés dans le Bulletin communal.

Une brochure intitulée "Les loisirs à Aywaille" a été diffusée en 2004. Il s'agit d'un état des lieux sur le sport et la culture à Aywaille (cette initiative avait également été prise en 2002 mais la brochure ne concernait alors que le sport). Divers renseignements relatifs aux stages AGISCA, stages de tennis, de football... sont également diffusés sur le site Internet de la Commune.

Information aux nouveaux habitants

A leur inscription, ceux-ci reçoivent le guide communal d'information ainsi que le calendrier des ramassages des immondices. Par ailleurs, depuis le 1^{er} janvier 2005, des séances d'accueil destinées à ces personnes sont organisées plusieurs fois par an. Elles reçoivent en guise de bienvenue, la brochure sur l'aperçu historique d'Aywaille. D'autres informations et des réponses à leurs éventuelles questions leur sont également données.

Renforcement des synergies

Concernant les écoles, le Lion's Club rassemble les établissements dans un projet "Festival de légendes" dont la seconde édition a eu lieu en avril 2006. Le Centre de Sedoz collabore également étroitement à l'organisation de cet événement. Par ailleurs, le Syndicat d'initiative propose à différentes associations, écoles... de participer et de se rassembler pour le cortège d'Halloween.

Une fête des associations dénommée "*AquaVie*" s'est déroulée le dimanche 3 septembre 2006 dans le Parc communal. Les objectifs étaient de présenter une vitrine de la vie aqualienne, et de créer des contacts entre associations en vue de collaborations futures (mise en commun de différentes ressources...).

Les services sociaux ont mis en place le "*Réseau Ourthe-Amblève*" afin de se connaître davantage, de faciliter le relais, le partage d'expériences et de réfléchir ensemble à la création de projets. Le réseau a notamment édité une farde reprenant une fiche descriptive pour chaque association; elle est disponible dans de nombreux lieux (salles d'attente...) et permet ainsi de diffuser une information centralisée et synthétique des services offerts dans la région.

Infrastructures et espaces publics de convivialité

Espace public de convivialité à Remouchamps

La création d'un espace convivial, par l'amélioration des revêtements, la pose de mobilier urbain... a été inscrite dans le Plan triennal de travaux 2004-2006 (rue du Halage).

Restauration des plaines de jeux

En 2005, certaines infrastructures ont été réaménagées dans le respect de la législation en la matière. Il s'agit de la plaine de jeux dans le parc à Aywaille, et de la plaine de jeux à Sougné-Remouchamps, rue du Parc (à la fin du piétonnier).

Petite enfance, enfance et jeunesse

Local ONE

La Commune a mis un local à disposition de cet organisme (local situé dans le bâtiment en face de la gendarmerie), afin qu'une permanence puisse y être assurée. La qualité des services rendus aux Aqualiens s'est ainsi vue améliorée.

Ouverture d'une crèche communale

Le dossier complet a été transmis à la Région wallonne le 23 juin 2005. Les travaux ont débuté le 15 septembre 2006. La crèche comptera 24 places et devrait ouvrir ses portes fin décembre 2007.

Accueillantes d'enfants ONE⁸⁵

Toute augmentation du nombre d'accueillantes sera étudiée par l'organisme qui doit respecter des quotas. La suggestion d'organiser des formations destinées à ces accueillantes a été reprise par Vie Féminine qui a mis en place une formation d'une durée de 1 an, en promotion sociale. Aywaille s'est inscrit dans la dynamique "Plan cigogne".

Accueil de l'enfance en dehors des heures scolaires

La mise en place du Programme CLE (Coordination Locale pour l'Enfance), rentré fin février 2006, a permis de renforcer l'accueil extra-scolaire.

La Commune a également mis en place, après avoir réalisé un état des lieux, une Commission de l'accueil extra-scolaire, qui détermine un certain nombre d'objectifs à court, moyen et long termes.

Pour les années 2003-2004, des tables et des chaises ainsi que du matériel d'animation (cirque, mini-golf, ...) ont été acquis avec l'aide de subsides et répartis entre différents milieux d'accueil demandeurs.

Seniors

Meilleure synergie par la mise en place d'un réseau social

La création récente d'un réseau social (associations pouvant agir en collaboration ou en synergie) et la diffusion par celui-ci d'une farde réseau permettent à un maximum de personnes (seniors et autres) de pouvoir bénéficier d'informations centralisées.

Informations sur le CPAS et ses missions

La journée Portes ouvertes organisée par le CPAS en octobre 2005 a permis à la population de découvrir l'histoire, le fonctionnement d'un CPAS et également de visiter les maisons sociales à destination des aînés.

⁸⁵ Un seul organisme est actif sur la Commune, il s'agit de La Garderie des Tout-Petits (ONE).

Ouverture d'un espace multimédia pour les seniors

Les services communaux ont introduit un projet auprès de la Fondation Roi Baudouin dans le cadre d'un appel intitulé " Les personnes âgées dans la société digitale ". Le projet a été retenu et un subside de 7.000 € a été accordé afin de pouvoir acheter du matériel neuf. C'est à la suite d'une demande précise des aînés et de réflexions issues de la consultation du PCDR qu'un petit groupe avait commencé, au printemps 2005, une initiation sur du matériel quelque peu obsolète installé dans un local de la bibliothèque d'Aywaille⁸⁶.

Culture

Locaux pour les artistes

Le local de l'ancienne Maison communale de Sougné-Remouchamps (rue de la Reffe 9) désormais destiné à des activités culturelles et artistiques est géré par le Conseil des Artistes aqualiens. Par ailleurs, le deuxième étage de l'ancienne Mairie de Harzé a été aménagé afin d'y accueillir les associations à caractère culturel et artistique.

Salle de spectacle

Les travaux réalisés au Centre récréatif ont répondu à la demande d'une salle de spectacle adaptée, dotée de gradins amovibles et d'une meilleure acoustique. De nouvelles organisations devraient ainsi être accueillies plus facilement dans cette infrastructure.

Services rendus par les bibliothèques et accès au multimédia

La nouvelle bibliothèque de Harzé inaugurée en septembre 2005 bénéficie d'un nouveau mobilier permettant la mise en valeur des livres et spécialement des collections de bandes dessinées ("spécialité" de cette bibliothèque).

Le développement du prêt informatisé ainsi que la mise en réseau des 3 antennes (Aywaille, Sougné-Remouchamps et Harzé) est à l'étude.

Le podium de la section jeunesse de la bibliothèque d'Aywaille a été enlevé pour gagner de la place dans cette section afin de pouvoir organiser des activités et stocker d'autres livres.

Le service CARE⁸⁷ apporte également une aide aux demandeurs d'emplois pour l'utilisation de l'ordinateur (rédaction de CV, ...) dans le bâtiment de l'avenue de la Libération.

⁸⁶ Précisons encore que cet espace a été installé avenue de la Libération, dans le bâtiment acquis récemment par la Commune.

⁸⁷ Il organise par ailleurs à Aywaille des cours en vue de passer le permis de conduire théorique.

Sport

Projet "Bouger pour ma santé"

Le projet de sensibilisation à la pratique d'une activité physique, initié à Aywaille par Médecins Généralistes Associés (MGA) et porteur du slogan "Bouger pour ma santé" répond à cette attente. Il a également une visée plus large dans la mesure où il promeut également une bonne alimentation et une bonne hygiène de vie.

Bons-Sport

Les autorités communales ont pris la décision de distribuer des "Bons-Sport". Il s'agit de bons d'une valeur de 20 € (pouvant être doublée pour les familles défavorisées) à valoir sur une affiliation à un club sportif, pour les enfants âgés de 3 à 14 ans. Ils peuvent également être utilisés lors de la fréquentation de la piscine communale ainsi que pour les stages organisés pendant les vacances.

Doublement des périodes de gymnastique

A l'école "La Redoute" à Sougné-Remouchamps, ce doublement des périodes de gymnastique a également été accompagné de cours sur l'hygiène et l'alimentation.

1.3. Economie – Tourisme – Agriculture

Tourisme

Syndicat d'initiative d'Aywaille

La constitution d'un nouveau Comité, mis en place fin juin 2005, a permis de dynamiser cette infrastructure, car le bureau d'information est dorénavant ouvert de mai à septembre tous les jours sauf le lundi et le préposé à l'accueil est trilingue. Il a été un moteur pour la relance de certaines manifestations sur le territoire communal, notamment la fête d'Halloween (SI, commerçants, HoReCa, écoles...se sont associés pour son organisation en 2005).

Informations touristiques

La Maison du Tourisme Ourthe-Amblève a édité une série de 11 cartes postales et a réalisé une campagne de publicité avec l'aide du FEDER et du Commissariat Général au Tourisme (CGT). La librairie du Centre a édité au printemps 2005 de nouvelles cartes postales (Amblève, Château de Harzé...).

Des subsides ont été obtenus auprès du CGT via les Syndicats d'initiatives d'Aywaille et de Sougné-Remouchamps-Harzé pour l'édition de nouveaux dépliants de présentation touristique des jumelages et des rues d'Aywaille. La Maison du Tourisme et les SI développent et développeront des campagnes d'information (ex: dépliant "Aywaille, Commune touristique").

Points relais pour la vente de cartes

Afin d'étendre le réseau de points relais⁸⁸ (commerces ...), les marchands de vélos Matagne (à Aywaille) et Haybin (à Awan) proposent des cartes de promenades.

Information sur la création de gîtes ruraux

Afin de renforcer l'information sur la création de gîtes ruraux, un article de la Maison du Tourisme a été publié sur le sujet dans le Bulletin communal de juin 2005.

Agriculture

Ouverture d'esprit sur le monde agricole

Certains projets tels que *Un jour à la ferme*, *Agricharme*... favorisent déjà cette ouverture d'esprit. Le Collège encourage les entreprises agricoles à y participer et incite également les comités agricoles à organiser des concours, journées d'étude...

1.4. Mobilité – Sécurité routière

Mobilité, stationnement et accessibilité des usagers doux

Maintien de la gare d'Aywaille

La commune d'Aywaille a mené différentes actions et a rencontré les responsables de la SNCB afin de préserver la gare et d'y garder un service maximum par la présence d'un guichetier pour garantir l'accueil (information, vente...), la sécurité, la surveillance des bâtiments ... Ces démarches ont été couronnées de succès.

Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR)

Des PMR ont effectué, au mois de mai 2005, une visite du centre d'Aywaille et cela en présence du Bourgmestre, de la Police et des représentants du MET. Diverses actions et mesures utiles ont donc été mises en avant; elles seront prises en compte dans de prochains travaux.

Carrefour-rencontre relatif au Plan interCommunal de Mobilité

A la suite d'une demande des participants au GT Mobilité – Sécurité routière, une réunion a été organisée en collaboration avec la commune de Sprimont, le 22 mars 2005. Les Conseillers en mobilité y ont présenté les grandes lignes du Plan interCommunal de Mobilité.

⁸⁸ Pour information, les cartes sont par ailleurs actuellement disponibles à l'Administration communale, à la Maison du Tourisme, au SI d'Aywaille, au secrétariat du SI de Remouchamps, à la librairie du Centre à Aywaille et à la librairie Defossé à Remouchamps. Une commande via Internet (www.ourthe-ambleve.be et www.aywaille.be) est possible.

Rotation des véhicules

La zone bleue, mise en place dans le centre d'Aywaille, permet une meilleure rotation des véhicules dans les parkings.

Informations sur les aires de stationnement

Des panneaux reprenant les aires de stationnement et le nombre total de places ont été installés aux entrées d'Aywaille. Un dépliant concernant les parkings à Aywaille a été distribué à quelques 12.000 exemplaires; les commerçants et les bureaux de tourisme disposent encore de ces folders. L'agent de convivialité mène également des actions d'information, de prévention et de répression concernant les zones bleues.

Aire de stationnement supplémentaire

L'aménagement d'une aire de stationnement à proximité de l'endroit où a lieu le marché hebdomadaire a été réalisé pour faire face à la demande croissante.

Il serait utile d'ouvrir une aire de stationnement supplémentaire au Centre récréatif à Remouchamps. Le dossier est d'ailleurs en cours et des terrains ont été acquis en face de cette infrastructure pour y créer un parking.

Une aire de service pour les mobilhomes sera par ailleurs aménagée prochainement.

Sécurité routière

Eléments de sécurité dans les villages

Les autorités communales, en collaboration avec les personnes et organismes compétents, ont pris la décision de réaliser un plan global (concerté et évolutif) d'aménagements de sécurité routière (75.000 €).

Il a été décidé de:

- mettre en évidence les entrées de village symbolisées par des portiques décoratifs;
- reconnaître de nouvelles agglomérations au sens du code de la route (50 km/h) et étendre les agglomérations déjà reconnues en fonction de l'extension de l'habitat;
- prévoir des dispositifs ralentisseurs: bandes vibrantes destinées à matérialiser les entrées de villages et ponctuellement des coussins berlinois aux endroits nécessitant une réduction de vitesse supplémentaire...;
- collaborer avec les représentants du MET afin d'établir des zones tampons (70km/h) sur les voiries de transit à l'approche des agglomérations (la Commune n'est en effet pas compétente en matière de route régionale).

Sécurisation des abords des écoles

Depuis septembre 2005, tous les abords des écoles de la Commune, grâce aux subsides obtenus dans le cadre du Plan Zen 2003, bénéficient d'une signalisation spécifique relative aux zones 30 et ce, en conformité avec la loi. De grands crayons fluorescents ont également été installés aux abords de l'Athénée Royal, de l'école de Harzé et de l'Institut Saint-Raphaël.

Une partie du subside a permis l'acquisition d'un radar préventif indiquant la vitesse des automobilistes. Des campagnes de prévention et de sanction ont déjà eu lieu et se poursuivront dans la Commune et dans toute la zone SECOVA.

Il est également apparu utile de faire un relevé des différentes écoles et des problèmes rencontrés, notamment à l'école du Mont.

Cheminement piéton du carrefour du Chalet au domaine "Chants d'Oiseaux"

Un trottoir a été construit entre le domaine touristique susmentionné et le carrefour du Chalet afin de sécuriser le cheminement piéton vers les moyennes surfaces présentes sur la route menant à Harzé.

Education et sensibilisation des différentes tranches d'âge de la population

Les opérations de sensibilisation et d'éducation au vélo réalisées dans les écoles avec l'asbl "Pro-Vélo", les stands "sécurité" proposés par la zone de police SECOVA... sensibilisent la population à la sécurité routière.

Au sein du programme scolaire des deux premières années, trois heures de cours sur la sécurité routière sont obligatoires et cet enseignement est prodigué par des personnes spécialisées. De plus en 5^{ème} et 6^{ème} primaire, il y a également un circuit organisé (pistes de vélos...) au Centre récréatif.

1.5. Patrimoine naturel et bâti – Environnement

Patrimoine naturel

Cadastre des endroits inesthétiques

Un premier cadastre des situations d'extrême urgence a été établi en 2003 (Awan, campings, parcs résidentiels) et des actions concrètes ont été menées. Un dossier spécifique au parc artisanal de Harzé (rideau d'arbres) est en cours d'élaboration.

Patrimoine bâti

Restauration du petit patrimoine

Un certain nombre d'éléments ont été restaurés ou mis en valeur. Citons par exemple la restauration de l'abreuvoir de la rue Saule Bastin à Nonceveux, le déplacement afin de la mettre en évidence d'une vieille pompe à Awan...

Bâtiments laissés à l'abandon

Une taxe communale est appliquée sur les immeubles bâtis inoccupés (27 janvier 2005). Le Collège échevinal a rendu exécutoire la taxe le 10 mars 2006 (150 € par mètre courant ou fraction de mètre courant de longueur de façade multiplié par le nombre de niveau occupé autres que les caves, sous-sols et greniers non aménagés).

Environnement

Education au respect de l'environnement

Des articles sur ces sujets sont régulièrement insérés dans le Bulletin communal. Deux formations d'édu-composteurs ont d'ores et déjà été organisées; ils ont mis en place un site de démonstration et sont présents lors de manifestations locales. Par ailleurs, la Commune mène des actions fût à compost à l'occasion desquelles ceux-ci sont vendus à un tarif préférentiel.

Week-end de nettoyage

Chaque année, le service de voiries procède au nettoyage des bords de rues de la Commune. L'opération "Rivière propre" est organisée depuis 2004 en partenariat avec le Contrat Rivière de l'Amblève et la Commune. La Commune a décidé d'étendre l'opération Rivière propre au nettoyage des villages par le biais de la participation des écoles et des groupements de jeunesse. Les participants sont désormais nombreux: citoyens, groupes de jeunes, écoles communales, représentants communaux, agents de la DNF, pêcheurs, chasseurs, agriculteurs et spéléologues.

Entretien et propreté

Un nettoyage hebdomadaire des abords des bulles à verres et conteneurs à textiles est effectué par des ouvriers communaux. Des amendes administratives sont appliquées aux contrevenants identifiés sur base du règlement portant sanction de comportements inciviques.

Par ailleurs, la bulle à verres de la rue du Chalet a été déplacée et entourée de haies.

L'environnement des bulles à verres à Deigné et à Remouchamps a été amélioré. Signalons également que la grille du cimetière d'Awan a été réparée.

L'entretien des promenades, des sites touristiques et des aires de repos (bancs, poubelles...) est maintenant assuré par une équipe de 2 personnes travaillant toute l'année à cette fin (balisage, débroussaillage des chemins, sentiers, nettoyage des aires de repos...). La commune d'Aywaille bénéficie du programme "Wallo'net" depuis mars 2006.

Carrefour-rencontre sur le développement durable

Le 14 avril 2005, un membre de la CLDR de Sprimont, ingénieur agronome et diplômée en gestion du développement, professeur à Gembloux, a présenté un exposé sur le développement durable aux différents Groupes de Travail de Sprimont et d'Aywaille.

PROGRAMME D' ACTIONS

2. PROGRAMME D' ACTIONS

La CLDR a souhaité mettre en place un premier programme d'actions à réaliser par le biais d'un partenariat avec la Commune. Les actions seront progressivement mises en oeuvre et contribueront, tout comme les fiches-projets, à atteindre les objectifs du PCDR. La CLDR souhaite que la liste des actions ne soit pas exhaustive mais puisse évoluer dans le temps et en fonction des réalisations. Les actions se distinguent des fiches notamment par une moindre ampleur puisqu'il s'agit plutôt de points ponctuels pour lesquels une subvention via le département du développement rural ne sera pas demandée. Ces données ont été intégrées dans le PCDR car elles montrent clairement l'existence d'une volonté de répondre par des petits gestes aux besoins des citoyens tout en travaillant de manière transversale et à long terme.

Lors de la réunion de la CLDR du 16 janvier 2007, les membres ont convenu d'être particulièrement attentifs, tout au long de la mise en oeuvre du PCDR, au suivi du programme d'actions.

Le 7 février 2006, les membres se sont prononcés sur quelques projets considérés comme prioritaires:

- Mieux indiquer les points d'information ainsi que les sites touristiques (Monde Sauvage, Grottes de Remouchamps...) par des panneaux supplémentaires;
- Dater les plus vieilles maisons de chaque village et ajouter un petit historique sur des panneaux informatifs. Etablir une promenade reliant les plus beaux bâtiments de la Commune (collaboration avec la Maison de Tourisme, le Syndicat d'initiative...);
- Inciter les entreprises, associations, commune, écoles, comités de quartier ... à participer à la semaine de la mobilité à partir de 2007;
- Assurer une meilleure synergie (favoriser le travail en réseau) entre les différentes écoles, d'un même réseau ou de réseaux différents, pour organiser des activités sportives ou culturelles, et entre les différentes associations;
- Créer un conseil des associations pour qu'un dynamisme vienne animer les locaux qui existent.

2.1. Logement

Energie et logement

Des actions d'information s'avèrent nécessaires pour inciter les habitants à diminuer leur consommation énergétique par des gestes simples à rappeler, notamment dans le Bulletin communal et en organisant éventuellement des petites conférences. Bien entendu cette thématique rentre aussi dans le concept de promotion des énergies renouvelables.

2.2. Services – Vie sociale et associative – Convivialité

Communication, participation et synergies

Participation du public au Conseil communal

Consacrer la première demi-heure du Conseil communal aux interventions du public a été suggéré⁸⁹.

Bulletin communal

L'introduction de quelques nouvelles rubriques pourrait compléter et enrichir le Bulletin communal: rubrique "question/réponse", rubrique comprenant des informations relatives à l'évolution des dossiers (et pas seulement les projets finalisés), rubrique comprenant éventuellement certains numéros de téléphone (urgences, police...), rubrique reprenant des informations générales plus ciblées sur les jeunes (articles sur les mouvements de jeunesse...), page des enfants...

Concernant l'insertion d'une page réservée aux enfants, il s'agirait d'en définir les objectifs, le contenu et les modalités de rédaction et de participation des enfants. On peut, par exemple, envisager la possibilité de demander à différentes écoles, successivement, de réaliser cette page durant une année. Si l'objectif est de fournir des informations sur les enfants ou pour les enfants, les élèves peuvent aller eux-mêmes à la recherche de ces informations.

Infrastructures et espaces publics de convivialité

Aménagement d'une aire de convivialité et/ou d'un espace de jeux

Analyser l'intérêt d'aménager un espace de jeux ou une aire de convivialité (installation de bancs, plantation d'arbres...) dans certains villages ou hameaux, comme à Harzé, Houssonloge, Ernonheid.

Petite enfance, enfance et jeunesse

Accueil de l'enfance en dehors des heures scolaires

Davantage d'activités pourraient être organisées pour les enfants pendant les vacances scolaires. Un "appel d'offre" pourrait être lancé afin de connaître les personnes potentiellement intéressées par l'organisation de stages. On peut imaginer une grande diversité dans la gamme des activités proposées (langues, poterie, théâtre...). Il serait intéressant de disposer de statistiques de fréquentation pour l'ensemble des stages (certaines sont disponibles, notamment celles qui concernent les stages AGISCA).

⁸⁹ Un règlement communal (datant du 27 mars 1990) régit le droit d'interpellation au Conseil communal, un temps d'interpellation d'un quart d'heure est réservé avant le Conseil et doit être demandé au plus tard 12 jours avant la séance (maximum 3 interpellations sur des questions d'intérêt communal, le Collège est juge en la matière). Un règlement d'ordre intérieur adopté le 13 février 1997 régit également les réunions du Conseil communal.

Conseil communal des enfants

Les précédentes expériences de Conseil communal des enfants au niveau primaire et secondaire n'ont pas été très concluantes. Leur réactualisation a été suggérée mais il s'est avéré que la réflexion n'était pas mûre. Des contacts privilégiés peuvent cependant s'établir entre la Commune et les enfants lors de visites, d'interpellations...

Cercles de paroles

Le développement de cercles de paroles au sein des écoles (animés par des professionnels de l'éducation) est une idée qui doit mûrir. Un certain nombre d'initiatives allant dans ce sens existent déjà: des "focus groupes" sur un thème choisi sont organisés pour les adolescents. Il existe également des conseils de participation dans chaque école avec une proportion de parents mais aussi d'autres acteurs du village concerné.

Seniors

Informations relatives aux seniors

Les habitants ont proposé de recenser sur un feuillet synthétique l'information relative aux seniors et d'arriver à une référence unique (un service auquel on peut s'adresser).

Les personnes et organismes concernés par ce thème sont nombreux: visiteurs, paroisses, CPAS, mutuelles, taxi social, ASD, CSD, soins palliatifs, maintien à domicile...

La réédition d'un document clair, lisible (grands caractères) permettant d'avoir une vision synthétique de tous les services qui pourraient être utiles aux seniors est à l'étude au CPAS. Il est possible également d'organiser des conférences avec un "point de contact" et de réunir des témoignages sur les atouts existants.

Actions avec les seniors

Les Aqualiens ont exprimé le souhait d'initier une réflexion, en collaboration avec les différents groupements concernés, sur d'éventuels projets à mener afin de sortir certaines personnes âgées de la solitude. Même si de nombreuses actions⁹⁰ existent déjà, des pistes peuvent être explorées (pourquoi ne pas organiser des visites, par des personnes âgées, chez d'autres personnes âgées, et ce dans chaque village ?).

Aide à apporter aux seniors

Il s'agit d'apporter une aide suffisante aux personnes qui souhaitent continuer à habiter leur domicile. Une réflexion est à instaurer de façon à approfondir certaines questions portant notamment sur le fait de savoir si les services⁹¹ offerts sont en nombre suffisant, s'il existe assez de personnes prêtes à rendre visite aux seniors souffrant de solitude, s'il ne faut pas diffuser davantage d'informations sur ces organisations.

⁹⁰ Notamment au niveau communal: les + de 80 ans reçoivent la visite annuelle d'enfants avec une boîte de biscuits; la fête des aînés rassemble près de 300 personnes; les associations de pensionnés sont aussi très actives.

⁹¹ Le CPAS organise la distribution de repas à domicile et un service de télétransport, services des mutuelles...

Culture

Activités culturelles

Davantage d'activités décentralisées pourraient être organisées (à prix démocratiques) en collaboration avec le Foyer culturel de Sprimont.

Location de CD, DVD à la bibliothèque

Un centre relais pour la location de CD, DVD pourrait être créé à la bibliothèque. Cela pourrait constituer une concurrence par rapport aux vidéo-clubs privés. Mais ceux-ci possèdent rarement un catalogue de films classiques (car ce n'est pas rentable) or une demande existe pour ce genre de produits. Au niveau des supports informatiques (DVD, CD-Rom ...), il est possible de consulter sans emporter des encyclopédies à la bibliothèque. Un créneau qui va prochainement être développé est la location de livres audio.

Il est également intéressant de réfléchir au concept de remédiation à la lecture par le biais de l'informatique.

Discobus

Le Discobus, apprécié de la population, stationne près de l'Athénée le mercredi de 10h30 à 11h30. Le choix du lieu s'explique sans doute par le souhait d'une proximité avec les écoliers. L'horaire ne semble cependant pas adapté à la demande, et en tout cas pas aux horaires scolaires. Proposition est faite de modifier l'horaire (et l'emplacement) du Discobus. La Commune qui a déjà formulé des propositions de changement auprès de la Communauté française (responsable en la matière) pourrait attirer à nouveau l'attention de celle-ci sur ce point.

Promotion de la langue wallonne

Lors du remplacement des plaques dégradées ou disparues et lors du placement de nouvelles plaques, il a été proposé d'intégrer au fur et à mesure la traduction en wallon du nom de la rue ou de la place concernée, si celle-ci est possible.

Sport

Education sportive

En dehors du contexte scolaire, il serait utile d'organiser une grande concertation entre les différents moniteurs de sport et membres des clubs afin de réfléchir ensemble à l'amélioration de la qualité de l'enseignement du sport (éviter le "sport compétition" au profit du "sport développement"), et à la manière d'attirer et de motiver les enfants et les jeunes.

2.3. Economie – Tourisme – Agriculture

Economie

"Vitrine des entreprises"

La création d'une "Vitrine des entreprises" a été suggérée ...

Le site Internet communal reprend une série d'informations concernant notamment les professions libérales. Par ailleurs toutes les entreprises du site artisanal d'Harzé sont reprises sur le site de la SPI+ (<http://www.spi.be>).

Tourisme

Points d'information et sites touristiques

Des panneaux supplémentaires permettraient de mieux renseigner les points d'information ainsi que les sites touristiques (Monde Sauvage, Grottes de Remouchamps...). Ce point s'intègre au plan global de sécurité et peut également être pris en compte dans les aménagements prévus dans certaines fiches-projets. Des propositions concrètes doivent être faites par les SI et la Maison du Tourisme quant aux lieux où installer ces panneaux. Le SI d'Aywaille y réfléchit avec l'Echevinat du tourisme.

Audit touristique

La réalisation d'un audit touristique permettrait de recueillir des informations sur ce que les touristes ont apprécié dans la région, ainsi que des suggestions. Cette enquête pourrait être réalisée dans les campings, hôtels, à la Maison du Tourisme...Un document-enquête et un feuillet d'informations sont à élaborer en collaboration avec la Fédération du Tourisme, la Maison du Tourisme et les Syndicats d'initiative.

De petits dépliants reprenant la liste claire des consignes à respecter en matière d'environnement (comportements à adopter en forêts...), ainsi qu'un récapitulatif d'informations très utiles (numéro d'urgence...) pourraient également être distribués. Ce message pourrait aussi faire l'objet d'une page à insérer sur le site de l'Ourthe-Amblève.

2.4. Mobilité – Sécurité routière

Mobilité, stationnement et accessibilité des usagers doux

Trajets des TEC

Il serait utile de solliciter les TEC pour l'adaptation de certains trajets de bus à l'évolution démographique et aux nouveaux espaces bâtis (boucle dans le parc d'activités économiques à Houssonloge par exemple ...), ainsi que pour la révision des fréquences de passages (trop peu de bus pour le Gibet de Harzé, le Val du Promontoire, vers Saint-Raphaël).

Sensibilisation à une mobilité alternative

Différents projets visant à sensibiliser les citoyens, les entreprises... aux problèmes de mobilité (parking, co-voiturage...) sont à développer.

Des démarches sont à initier afin d'inciter les entreprises, associations, commune, écoles, comités de quartier... à participer à la semaine de la mobilité. Un appel à projets pourrait être lancé (des exemples sont consultables sur le site <http://semaine.mobilite.wallonie.be>). L'articulation de ce projet avec d'autres manifestations est une piste à examiner. Il a également été proposé que la Commune organise une rencontre (avec débat et animation) avec les responsables d'autres communes (belges et/ou étrangères) qui ont réalisé des projets particulièrement novateurs en matière de mobilité.

Même en l'absence d'une banque de données, il est déjà possible de faciliter le co-voiturage. L'aménagement d'un parking sécurisé à la sortie de l'autoroute à Remouchamps (près de la nouvelle caserne des pompiers) peut utilement servir à cet effet. Des travaux pourraient être entrepris afin de séparer le parking du Service Régional Incendie (SRI) et le parking navetteurs. On peut imaginer d'autres actions ou projets allant dans ce sens, et notamment la création d'une base de données relative au co-voiturage, consultable sur Internet.

Meilleures indications relatives au zoning de Harzé

Les sorties d'autoroute pour rejoindre le zoning de Harzé ne sont pas pourvues de cette indication et certains transporteurs prennent la sortie n°46 Aywaille/Remouchamps provoquant une augmentation de la circulation locale. Il faut rappeler que la signalisation sur les autoroutes est très réglementée et ne dépend pas du pouvoir communal. Des contacts avec le MET doivent être pris.

A défaut de voir des indications aux deux sorties, il est suggéré que les industriels du zoning renseignent clairement la sortie 47 (Harzé) dans leurs adresses de livraison.

Labellisation pour les PMR et accessibilité

Il serait intéressant d'assurer une labellisation des établissements (commerces, cafés, restaurants...) pouvant accueillir les PMR et une meilleure information à ce sujet devrait également être diffusée auprès de la population (notamment par le biais du Bulletin communal).

De plus, un WC réservé aux handicapés et accessible grâce à une carte magnétique, pourrait être installé sur la place Thiry.

Aires de stationnement pour les PMR

L'augmentation du nombre d'aires de stationnement pour handicapés et l'amélioration de celles-ci est peut-être à envisager. Ces emplacements ne sont malheureusement pas toujours respectés par les autres usagers. Le choix de leur localisation est également très important et la présence de trottoirs ou d'obstacles peuvent rendre ce choix inapproprié. Deux ou trois places de ce type pourraient être aménagées rue sur les Cours et ailleurs. Ces emplacements devraient idéalement être très proches de la place d'Aywaille et très bien renseignés.

Infrastructures pour vélos

Les infrastructures de stationnement pour ce mode de transport sont à développer, notamment dans le parking près de la gare. Ce type d'initiative est intégré dans les différentes fiches-projets qui s'y prêtent.

Sécurité routière

Visibilité à certains endroits

La visibilité doit être améliorée en certains endroits de la Commune. Les haies sont parfois responsables d'un manque de visibilité au croisement des voiries. Des articles parus dans le Bulletin communal rappellent les obligations relatives à l'entretien des plantations (arbres et haies).

Eclairage

Certains luminaires doivent être remplacés et/ou déplacés. Les demandes ponctuelles sont à adresser au Collège échevinal et un devis sera sollicité auprès de l'ALE⁹².

Travail supplémentaire à réaliser en matière de sensibilisation

Concernant les abords des écoles, il est nécessaire de discipliner les parents, les enfants et les stewards (passage pour piétons Saint-Joseph...). Dans chaque établissement scolaire, en début d'année, une réunion avec les parents, comités scolaires, enseignants, enfants et personnes de la Commune pourrait être organisée. Le point est donc à examiner par le monde enseignant.

2.5. Patrimoine naturel et bâti – Environnement

Patrimoine bâti

Panneaux et promenades

Dater les plus vieilles maisons de chaque village et ajouter un petit historique sur des panneaux informatifs permettraient une plus grande valorisation du patrimoine bâti; établir une promenade reliant les plus beaux bâtiments de la Commune est un projet qui pourrait également être développé. Les acteurs privilégiés dans l'élaboration de ce type de projet sont, outre la Commune, la Maison du Tourisme, les SI, les asbl "Qualité Village Wallonie" et "Les Plus Beaux Villages de Wallonie" (pour Deigné) ainsi que d'autres acteurs (historiens, guides nature...). Il est urgent de récolter les anecdotes historiques et spécificités locales auprès des anciens. Des panneaux d'information ont par ailleurs été réalisés pour l'ancien Hôtel de ville de Harzé et pourraient être mis en valeur à l'extérieur du siège du GREOA.

Environnement

⁹² Par ailleurs l'ALE a changé la gestion de ses équipements. Tous les appareils ont été remplacés systématiquement en 2006. Ensuite, en fonction de leur durée de vie, le renouvellement systématique sera réalisé automatiquement selon un planning déterminé.

Etablissement de synergies dans la détection des problèmes

L'information relative aux problèmes environnementaux et actes de vandalisme, une fois ceux-ci détectés, doit circuler le plus harmonieusement possible entre les différents acteurs concernés (les clubs de marcheurs, les promeneurs, les autorités communales, la Maison du Tourisme...). Les clubs de marcheurs et de cyclistes de l'entité pourraient être incités à signaler au département ad hoc de l'Administration, via un formulaire uniforme, les dégradations du balisage et les problèmes détectés sur les chemins et sentiers. Le suivi et les réparations éventuelles seraient de la responsabilité de l'Administration. Une fiche spécifique pour recueillir des informations et impressions des promeneurs pourrait notamment être insérée dans les cartes de promenades lors de la vente de celles-ci.

Aménagements dans les villages

Les comités de quartier pourraient être contactés et invités à réaliser, au sein de chaque village, un inventaire complet des différents aménagements (bancs, poubelles...) ainsi que leur état, ce qui permettrait d'actualiser l'inventaire existant. Le service des travaux reste à l'écoute de toutes les informations reçues de la population. Un projet de communication structurée entre le service des travaux et les quartiers, est à étudier.

Sensibilisation et éducation des citoyens au respect de l'environnement

A proximité du parc à conteneurs un panneau, incitant les personnes à récupérer les déchets tombés sur la route à cause du non bâchage de remorques, pourrait être installé.

La Commune a déjà demandé à Intradel d'afficher une information de sensibilisation à la problématique des remorques. A défaut d'initiative de la part de l'intercommunale, la Commune procèdera elle-même au placement d'un panneau, notamment à Stoqueu et rue Pré de Lhoneux.

Les élèves pourraient être davantage encore sensibilisés à l'éco-consommation. Il peut s'agir par exemple de promouvoir l'utilisation de gourdes et de boîtes à tartines (de préférence à l'utilisation de cannettes, petits berlingots...).

L'implantation d'éoliennes sur l'entité est un projet qui a été retenu dans le cadre du PCDR. Les terrains favorables à l'implantation de ces installations sont difficiles à localiser. Toutefois, les technologies évoluent rapidement, les exigences d'implantation d'aujourd'hui seront peut être moindre dans le futur. Proposition a été faite d'organiser une réunion thématique sur la question et d'y inviter plusieurs experts.

Charte "environnement"

Afin d'améliorer les relations entre néo-ruraux et ruraux, il est suggéré de proposer aux néo-ruraux de signer une charte "environnement" rappelant le caractère rural de la Commune. Cette charte serait diffusée auprès des personnes qui reçoivent l'autorisation de construire et aux nouveaux habitants en général.

LOT 1

INDEX DES FICHES DU LOT 1

| N° | LIEU | TITRE | PAGES |
|-----------|--------------------------------|---|---------|
| FICHE 1.1 | NONCEVEUX | Aménagement d'une Maison de village et de ses abords | 261-270 |
| FICHE 1.2 | AYWAILLE (entité communale) | Réalisation d'un inventaire des chemins vicinaux en vue de créer une nouvelle mobilité inter-villages | 271-272 |
| FICHE 1.3 | AYWAILLE (entité communale) | Réalisation d'une liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinrive en prolongeant la Voie des Aulnes | 273-280 |
| FICHE 1.4 | AYWAILLE | Aménagement du centre de l'entité | 281-288 |
| FICHE 1.5 | AYWAILLE | Constitution d'un Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire (PCAD) pour le Domaine du Mont d'Amblève | 289-292 |
| FICHE 1.6 | AYWAILLE (entité communale) | Elaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) | 293-294 |

FICHE N° 1.1

NONCEVEUX

Aménagement d'une Maison de village et de ses abords

Description du projet

Le projet consiste à construire en lieu et place de la salle La Gauloise, une Maison de village offrant de multiples services répondant aux attentes de tous les habitants, et particulièrement de ceux qui sont socialement fragilisés.

La construction de cette infrastructure utilisant les énergies renouvelables implique également l'aménagement de ses abords (possibilités de stationnement, systèmes afin de renforcer la sécurité routière, implantation réfléchie de points lumineux, placement de petits mobiliers urbains).

Pour répondre aux besoins exprimés et adapter la structure à la situation locale, il est important de prévoir:

- une salle polyvalente de taille adéquate;
- des petits locaux destinés à des activités diversifiées (un espace jeune, un lieu pour les confréries...) avec des entrées indépendantes de la grande salle (on peut également imaginer le développement de projets tels que bar à soupes, atelier de réparation de jouets...);
- une cuisine adaptée;
- une réserve;
- un magasin social...
- une laverie;
- des sanitaires avec douches...

Le mode de gestion fera l'objet d'une large concertation entre le secteur associatif et les villageois.

Origine de la demande

- Les habitants de Nonceveux
- La CLDR
- La Commune
- GT "Services - Vie sociale et associative - Convivialité"

Justification du projet

- La salle actuelle, vétuste, ne répond plus du tout aux besoins de la population locale et freine considérablement le développement des activités.

- Le projet pilote, à Nonceveux d'un lotissement de substitution destiné notamment aux résidents permanents (désireux de quitter leur lieu de vie actuel tout en conservant les côtés positifs), et le projet d'aménagement de la Maison de village et de ses abords sont deux projets complémentaires. L'aménagement de la Maison de village facilitera l'intégration des nouveaux habitants dans la vie locale.
- Lors des réunions d'information et de consultation, les habitants ont exprimé un sentiment d'abandon par rapport au reste de l'entité dû notamment à l'éloignement géographique du centre d'Aywaille et à l'accès difficile à pied ou à vélo, via la route nationale, vers Remouchamps.
- Le bâtiment situé au cœur du village deviendrait également un lieu d'information sur la vie sociale et associative (plus grande visibilité des différents groupements et de leurs activités).

Localisation

Rue de l'Ecole

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

Tâches à réaliser

- Détermination des aménagements à prévoir
- Réalisation des plans
- Soumission du projet global à la population locale
- Réalisation des travaux

Objectifs visés

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 1.2</i> | Prendre des mesures en soutien du Plan Habitat Permanent (Plan HP) |
| <i>Objectif 2.1</i> | Prévoir ou améliorer des infrastructures afin de favoriser la vie sociale et associative tout en tenant compte des spécificités et aspirations locales |
| <i>Objectif 2.2</i> | Prévoir une gestion collective des infrastructures |
| <i>Objectif 2.3</i> | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations |
| <i>Objectif 4.2</i> | Améliorer la sécurité routière en utilisant des techniques adéquates (renforcement de la signalisation, mise en place de techniques permettant de ralentir la vitesse...) |
| <i>Objectif 5.3</i> | Promouvoir les énergies renouvelables |

Création d'emploi(s) envisagée

Oui, un ou plusieurs selon les besoins

Estimation globale du coût

| | | U | Qtés | PU | P. total |
|---|--|----------------|-------|----------|----------|
| A Les abords et terrassements généraux | | | | | |
| 1 | Terrassement général: accès et parking | m ³ | 1100 | 12,50 € | 13.750 € |
| 2 | Accès et parkings revêtement grenaille | m ² | 430 | 12,50 € | 5.375 € |
| 3 | Éléments linéaires | m | 150 | 40 € | 6.000 € |
| 4 | C.V.en béton | Pce | 2 | 1.000 € | 2.000 € |
| 5 | Tranchée pour impétrants (électricité, Belgacom,...) | m | 150 | 25 € | 3.750 € |
| 6 | Pavage | m ² | 50 | 50 € | 2.500 € |
| 7 | Dolomie | m ² | 200 | 3 € | 600 € |
| 8 | Bancs et tables | fft | 2 | 1.000 € | 2.000 € |
| 9 | Arbres essences locales représentatives | Pce | 4 | 200 € | 800 € |
| 10 | Éclairage extérieur | fft | 1 | 5.000 € | 5.000 € |
| B Le gros oeuvre | | | | | |
| 11 | Démolition (asbeste en toiture) | Pce | 1 | 30.000 € | 30.000 € |
| 12 | Terrassement général et boucle de terre | m ³ | 550 | 15 € | 8.250 € |
| 13 | Dés de fondation avec terrassement et remblais armatures comprise | Pce | 13 | 500 € | 6.500 € |
| 14 | Structure métallique | Kgs | 7500 | 2,20 € | 16.500 € |
| 15 | Structure métallique pour support hourdis | Kgs | 2855 | 2,20 € | 6.281 € |
| 16 | Panneaux périphériques isolés lisse | m ² | 310 | 75 € | 23.250 € |
| 17 | Panneaux périph.béton isolés + prot.contre terre | m ² | 140 | 125 € | 17.500 € |
| 18 | <i>Etage</i> : Structure hourdis +chape compression | m ² | 210 | 80 € | 16.800 € |
| 19 | <i>Rez</i> : Dalle de sol + chape lisse Avec enrochement | m ² | 210 | 30 € | 6.300 € |
| 20 | <i>Etage</i> : carrelage 10mm sur chape plein bain | m ² | 210 | 47 € | 9.870 € |
| 20 b | Plinthe 10cm ép.10mm | m | 87 | 10 € | 870 € |
| 21 | Menuiseries extérieures | m ² | 45,04 | 300 € | 13.512 € |
| 22 | Menuiseries intérieures portes intérieures, châssis vitrage intérieur | m ² | 26 | 450 € | 11.700 € |
| 23 | Seuil de portes: rez: pierre bleue | m ³ | 0,1 | 3.500 € | 350 € |
| 24 | Parement en pierre naturelle pierres reconstituées | m ² | 120 | 120 € | 14.400 € |
| 25 | Bardage bois type Douglas traité en atelier avec sous-structure en SRN | m ² | 190 | 95 € | 18.050 € |
| 26 | Toiture à joint membrane trocal sur isolant 5cm avec pare-vapeur,.... | m ² | 300 | 85 € | 25.500 € |
| 27 | Toiture: poutres lamellé-collé (0,22*0,5) traitée axe 1, 2, 3, 4, 5 avec fixation | m ³ | 5 | 800 € | 4.000 € |
| 28 | Toiture: poutres 8/23 tous les 0,90m avec fixation | m | 200 | 10 € | 2.000 € |
| 29 | Toiture: chenaux en zinc-attaches galva 3/m descente de toiture | m | 73 | 40 € | 2.920 € |
| 30 | Maçonnerie intérieure-bloc ép. 0,14 à peindre rejointoyée double face | m ² | 320 | 40 € | 12.800 € |
| 31 | Collecte des eaux drainage et épuration canalisations intérieures | fft | 1 | 10.000 € | 10.000 € |

| | | | | | |
|--|---|----------------|-------|-----------|------------------|
| 32 | Faux plafond | m ² | 260 | 29 € | 7.540 € |
| 33 | Escalier en béton lisse + Garde corps | Pce | 1 | 3.300 € | 3.300 € |
| 34 | Cloisons légères isolées (structures bois) | m ² | 35 | 45 € | 1.575 € |
| 35 | Remblais et drainage | Pce | 1 | 10.000 € | 10.000 € |
| C Les locaux intérieurs | | | | | |
| 36 | Sanitaires équipés | fft | 1 | 5.000 € | 5.000 € |
| 37 | Équipements préalable installation cuisine+bar | fft | 1 | 3.000 € | 3.000 € |
| 38 | Finitions murs intérieures | fft | 1 | 3.000 € | 3.000 € |
| 39 | Escalier préfabriqué | Pce | 2 | 2.500 € | 5.000 € |
| D Les techniques | | | | | |
| 40 | Chauffage air chaud pulsion centrale alterné avec chauffage radiateurs dans plus petit locaux | fft | 1 | 28.000 € | 28.000 € |
| 41 | Électricité + luminaires intérieurs | fft | 1 | 10.000 € | 10.000 € |
| 42 | Énergie alternative: panneaux solaires | fft | 1 | 12.000 € | 12.000 € |
| 43 | Microstation d'épuration | fft | 1 | 5.500 € | 5.500 € |
| E Les mesures pompiers | | | | | |
| 44 | Mesures globales | fft | 1 | 6.000 € | 6.000 € |
| F Les mesures handicapés | | | | | |
| 45 | Mesures globales | fft | 1 | 1.500 € | 1.500 € |
| G Total | | fft | | | 400.543 € |
| H Honoraires - Architecture/stabilité | | fft | 0,09 | 400.543 € | 36.049 € |
| Coordination sécurité | | fft | 0,012 | 400.543 € | 4.807 € |
| I Total hors TVA | | fft | | | 441.398 € |
| J Total TVAC | | fft | 0,21 | 441.398 € | 534.092 € |

Répartition du financement

Développement rural 80 %: 427.274 €
Commune 20 %: 106.818 €

Programme de réalisation

En une phase

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Projet estimé prioritaire à réaliser dans les 3 ans et étroitement lié à la réalisation de la liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinrive (fiche n°1.3)

Etat du dossier

Salle acquise par la Commune

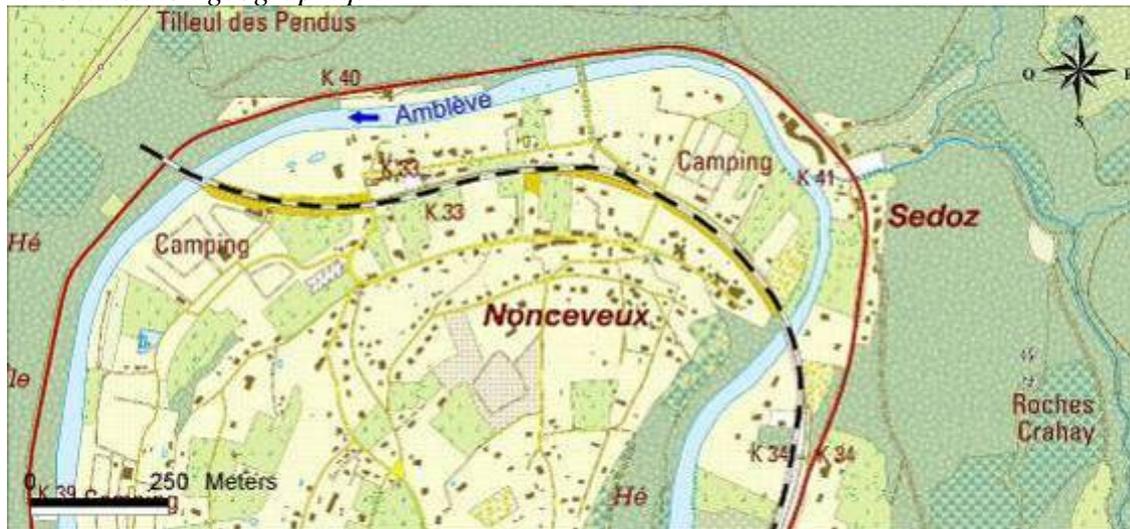
Programme dans le temps

Dans les 3 ans. Première convention-exécution.

Annexes

1. *Localisation géographique*
2. *Plan de secteur*
3. *Plan cadastral*
4. *Clichés photographiques de la situation actuelle*
5. *Esquisses des aménagements*

1. Localisation géographique



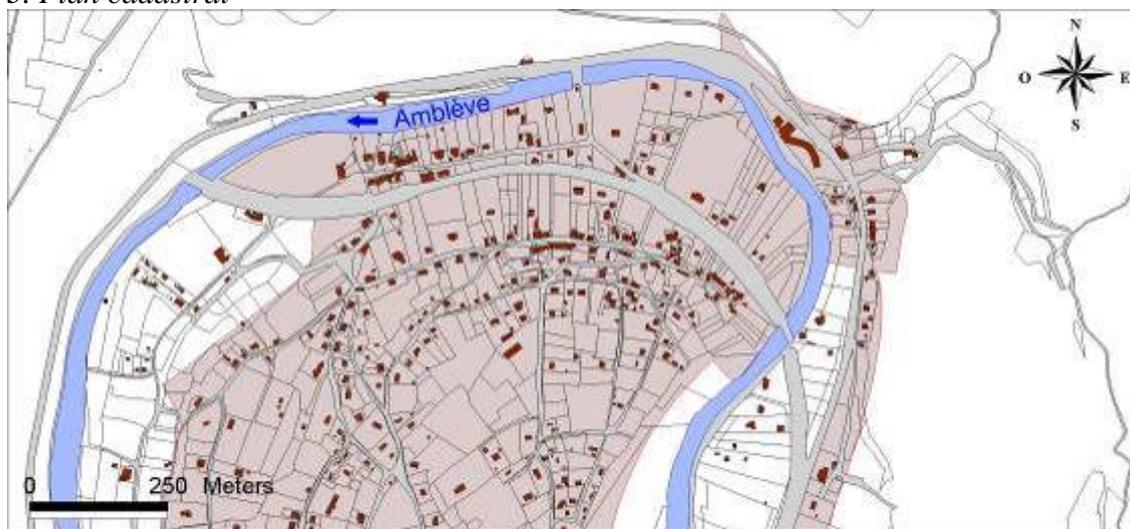
IGN 10 000 49/3n (2003)

2. Plan de secteur



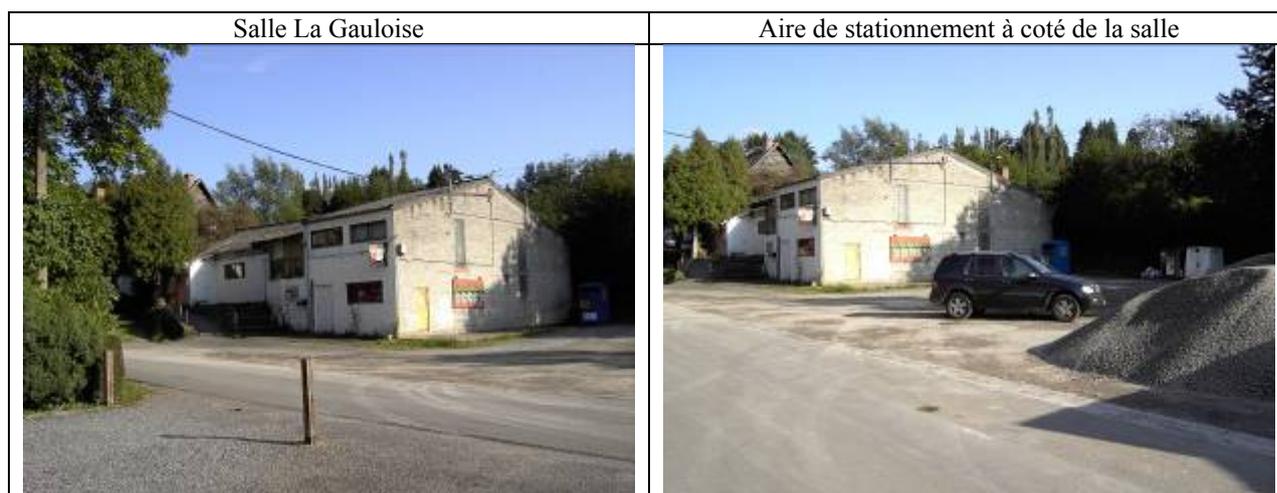
Plan de secteur - version coordonnée: MRW - DGATLP (2005)

3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW - DGATLP (2003)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle



5. Esquisses des aménagements



PCDR AYWAILLE

PRIORITE 1

FICHE N° 1.1



LACASSE MONFORT SPRL

Ingénieur Civil

SART, 1 - 4900 LIERNEUX - TEL. 080/418881

TVA 434098881 - FAX 080/418818

Dessiné par :

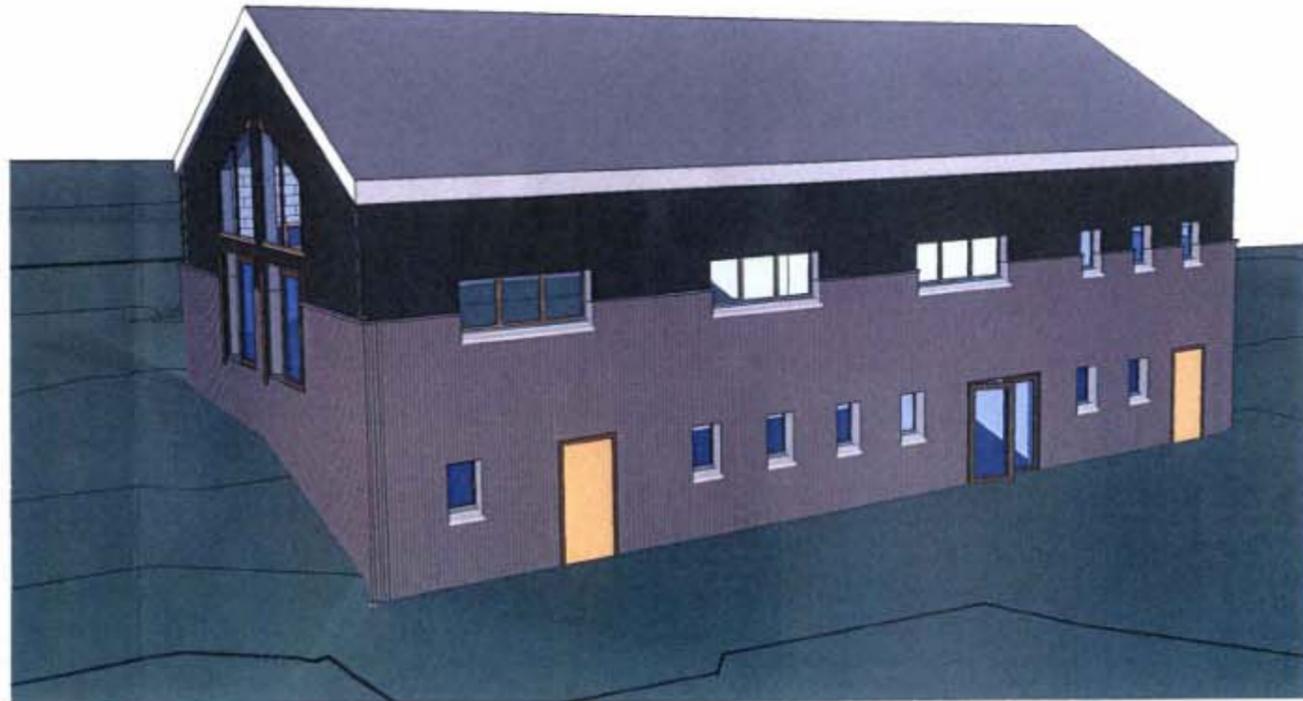
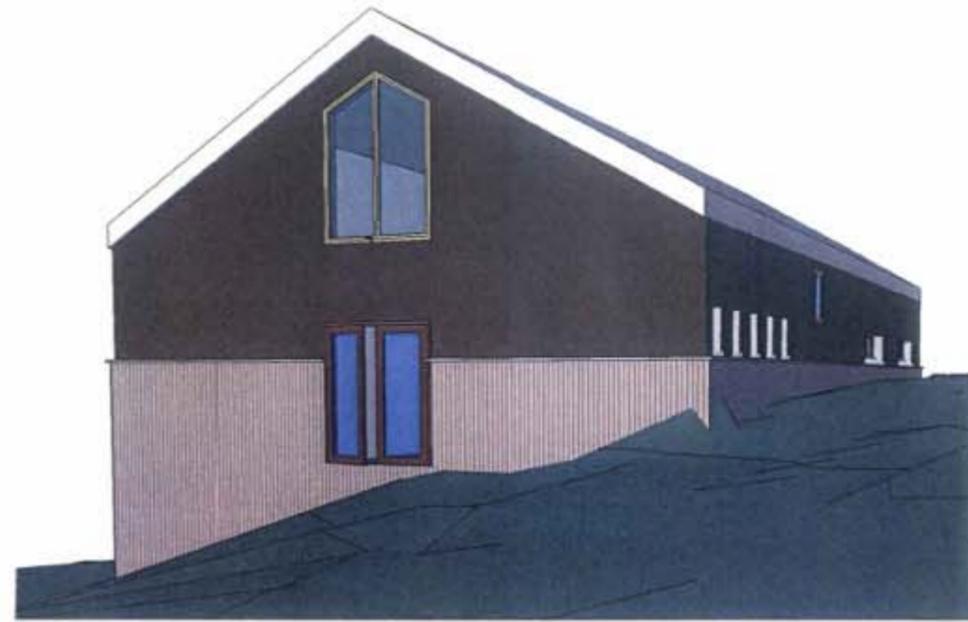
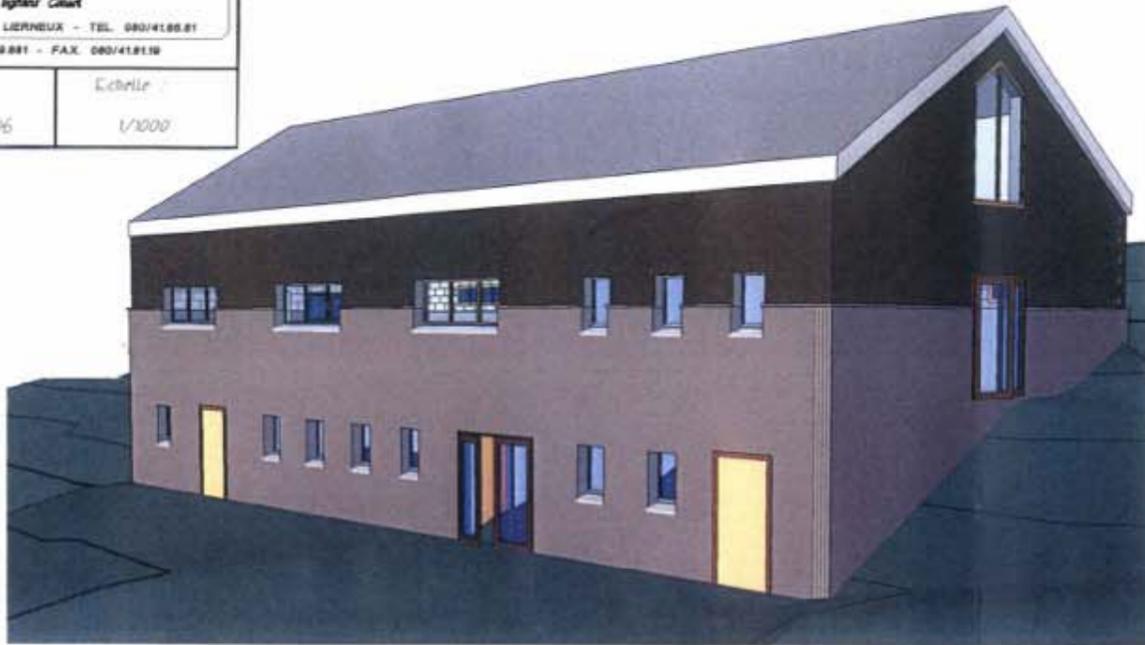
Date :

Echelle :

SEREXIE L.

28/11/2006

1/1000



FICHE N° 1.2

AYWAILLE (entité communale)

Réalisation d'un inventaire des chemins vicinaux en vue de créer une nouvelle mobilité inter-villages

Description du projet

Le projet consiste à:

- réaliser d'un inventaire des anciens chemins vicinaux disparus pouvant être réaménagés pour la circulation à pied, à vélo et à cheval (évaluation de leur état, de leur accessibilité...);
- aménager éventuellement certains de ces chemins.

Il est ainsi possible à terme de recréer un vrai maillage de voies lentes entre tous les villages de la Commune (lien avec la fiche n°1.3).

Origine de la demande

- La CLDR
- La consultation citoyenne

Justification du projet

- De nombreux chemins vicinaux ont été avec le temps annexés par des privés. Ces chemins permettaient par le passé de relier différents villages entre eux. Le but de cette fiche-projet est de relever les chemins vicinaux qui ont ainsi disparu et qui peuvent être réouverts avec ou sans aménagements de la Commune. On pourrait ainsi recréer un nouveau réseau de chemins accessibles uniquement aux piétons, cyclistes et chevaux.
- Ces chemins ainsi réouverts pourraient avoir différentes destinations:
 - augmenter le nombre de ballades possibles;
 - relier les différents villages de la Commune en toute sécurité (cf. fiche n° 1.3)

Localisation

Les chemins à prendre en compte sont à déterminer en fonction de l'inventaire.

Statut de propriété

Propriété communale quand chemin vicinal et propriété privée quand il s'agit d'un sentier vicinal (servitude de passage).

Tâches à réaliser

- Identifier des chemins vicinaux en se basant sur les chemins existants et déterminer le statut de propriété.
- Les rendre à nouveau praticables en rétablissant les clôtures et haies existantes.
- Placer un fléchage adéquat renseignant les différents chemins et les possibilités de rejoindre les différents villages.
- Assurer la promotion de ces chemins de nouveau accessibles au public.

Objectifs visés

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 3.1</i> | Valoriser le potentiel touristique en améliorant l'accueil et l'information, et en développant les infrastructures et activités |
| <i>Objectif 4.3</i> | Prévoir des aménagements afin de faciliter la mobilité des usagers doux (piétons, cyclistes...) |
| <i>Objectif 5.1</i> | Améliorer l'étude et l'information sur le patrimoine naturel et bâti |
| <i>Objectif 5.7</i> | Veiller à l'entretien des sentiers, chemins et abords |

Création d'emplois envisagée

Oui pour l'étude

Estimation globale du coût

- Traitement du personnel: +/-30.000 €
- Si la Commune aménage ces chemins (amélioration ou stabilisation du revêtement des chemins, par exemple) et pose un balisage adéquat, les coûts pourraient être plus élevés.

Répartition du financement

Part communale: 100% pour l'étude

Programme de réalisation

- Réalisation d'un inventaire des chemins: 6 mois
- Définition des chemins à rouvrir: 3 mois
- Remise en service des chemins ainsi définis: 6 mois
- Pose d'un balisage adéquat: 3 mois
- Diffusion de l'information auprès de la population des nouvelles possibilités de liaison inter-villages: 3 mois

Etat du dossier

En préparation

Programmation dans le temps

Dans les 3 ans

FICHE N° 1.3

AYWAILLE (entité communale)

Réalisation d'une liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinrive en prolongeant la Voie des Aulnes

Description du projet

Le projet consiste en à aménager les rives de l'Amblève afin de prolonger la liaison existante entre Remouchamps et Aywaille (plus communément appelée Voie des Aulnes) d'une part jusque Martinrive (limite communale avec Comblain-au-Pont) et d'autre part jusque Quarreux (limite communale avec Stoumont).

Le projet s'inscrit dans une optique transcommunale et à long terme car des développements de cette liaison sont à prévoir en fonction d'une étude de faisabilité en cours.

Origine de la demande

- Les citoyens lors des réunions d'information et de consultation
- GT "Mobilité – Sécurité routière"
- GT "Economie – Tourisme – Agriculture"
- La CLDR
- La Commune
- Le PiCM: "Aménager et jalonner le RAVeL le long de l'Ourthe et de l'Amblève"

Justification du projet

- La Voie des Aulnes destinée à la circulation pédestre, équestre et cycliste est unanimement appréciée; elle offre de nombreux atouts en matière de sécurité, de mobilité, de convivialité et de tourisme.
- L'objectif final concernant le prolongement vers Martinrive est de rejoindre à terme le RAVeL 5, le long de l'Ourthe.
- Le prolongement vers Quarreux répond à la demande des habitants de cette zone (qui souhaitent se sentir moins isolés). Il existe aussi un lien avec la fiche 1.1 relative à la Maison de village de Nonceveux (accessibilité...).
- Le Parc communal point de départ à Aywaille de la Voie des Aulnes est à proximité du centre de l'entité et le projet est donc à mettre en relation avec la fiche 1.4: "Aménagement du centre de l'entité".
- Renforcer les modes doux de transport par l'aménagement de structures adaptées (infrastructures de stationnement pour vélos...) participe à l'établissement d'une autre mobilité. Un lien existe avec la fiche 1.2: "Réalisation d'un inventaire des chemins vicinaux en vue de la créer une nouvelle mobilité inter-villages".

Localisation

Le long de l'Amblève jusqu'aux limites communales

Statut au plan de secteur

Le long de l'Amblève: à déterminer

Statut de propriété

Le long de l'Amblève: propriétés communales et privées (identification nécessaires)

Tâches à réaliser

- Prise de contacts avec différents acteurs concernés par le projet (Contrats rivières, Ministère wallon de l'Équipement et des Transports...)
- Réalisation d'une étude de faisabilité transcommunale
- Détermination définitive du tracé et réalisation d'un plan de mesurages précis
- Rachat éventuel de parcelles
- Détermination précise des aménagements
- Réalisation des travaux (revêtements, banc...)
- Pose de nouveaux panneaux, avec plans, explications didactiques, et balisage adéquat.

Objectifs visés

| | |
|---------------------|--|
| <i>Objectif 2.1</i> | Prévoir ou améliorer des infrastructures afin de favoriser la vie sociale et associative tout en tenant compte des spécificités et aspirations locales |
| <i>Objectif 3.1</i> | Valoriser le potentiel touristique en améliorant l'accueil et l'information, et en développant les infrastructures et activités |
| <i>Objectif 4.3</i> | Prévoir des aménagements afin de faciliter la mobilité des usagers doux (piétons, cyclistes...) |
| <i>Objectif 4.5</i> | Valoriser les aires de stationnement existantes via l'information et par la mise en place d'infrastructures destinées aux cyclistes et personnes à mobilité réduites |
| <i>Objectif 5.6</i> | Sensibiliser et éduquer les citoyens au respect de l'environnement (tri, éco-consommation...) |

Création d'emploi envisagée

Non

Estimation globale du coût

Première option

| | | U | Qtés | PU | TOTAL | |
|---------------------------|---|---------------------------------|-------|-------------|--------------------|----------|
| A LES AMENAGEMENTS | | | | | | |
| 1 | Tronçon AB (version longeant la voirie du MET)* | m | 8.750 | 125 € | 1.093.750 € | |
| 2 | Tronçon BC | -le long de la voirie du MET | m | 475 | 125 € | 59.375 € |
| | | -le long de la voirie communale | m | 795 | 125 € | 99.375 € |
| 3 | Tronçon CD: Voie des Aulnes | m | 1.580 | 0 € | 0 € | |
| 4 | Tronçon DE: le Parc et le pont | m | 290 | 125 € | 36.250 € | |
| 5 | Tronçon EF: voie existante | m | 410 | 0 € | 0 € | |
| 6 | Tronçon FG: budget moyen | m | 1.630 | 80 € | 130.400 € | |
| 7 | Tronçon GH: encorbellement SNCB | m | 830 | 200 € | 166.000 € | |
| B TOTAL | | fft | 0 | 0 € | 1.585.150 € | |
| C HONORAIRES | | fft | 0,1 | 1.585.150 € | 158.515 € | |
| D TOTAL HORS TVA | | fft | 0 | 0 € | 1.743.665 € | |
| E TOTAL TVAC | | fft | 0,21 | 1.743.665 € | 2.109.835 € | |

Seconde option

| | | | | | |
|----------------------|---|---|------|-------|--------------------|
| 1 | * Tronçon AB (en site neuf: voiries communales) | m | 5850 | 100 € | 585.000 € |
| *E TOTAL TVAC | | | | | 1.432.688 € |

Répartition du financement

Première option

| | | |
|------------------------------|-------------|------|
| MET (tronçon AB + BC partie) | 1.395.281 € | TVAC |
| Développement rural à 80 % | 571.643€ | TVAC |
| Part communale à 20 % | 142.911€ | TVAC |

Seconde option

| | | |
|----------------------------|-------------|------|
| * MET (tronçon BC partie) | 71.844 € | TVAC |
| Développement rural à 80 % | 1.088.676 € | TVAC |
| Part communale à 20 % | 272.169 € | TVAC |

Programme de réalisation

Phase 1(2007-2010):

- prolongement vers Comblain-au-Pont (jusqu'à l'ancien terrain de football dans un premier temps);

Phase 2 (dans les 10 ans):

- prolongement de Remouchamps vers Nonceveux jusque Quarreux;
- prolongement depuis le terrain de football jusque Martinrive (limite communale avec Comblain-au-Pont).

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Tenir compte, d'une part, des contraintes techniques éventuelles et, d'autre part, de la volonté de Comblain-au-Pont d'effectuer des travaux pour rejoindre effectivement le RAVel de l'Ourthe.

Etat du dossier

Etude de faisabilité en cours

Programmation dans le temps

Début de la première phase dans les 3 ans

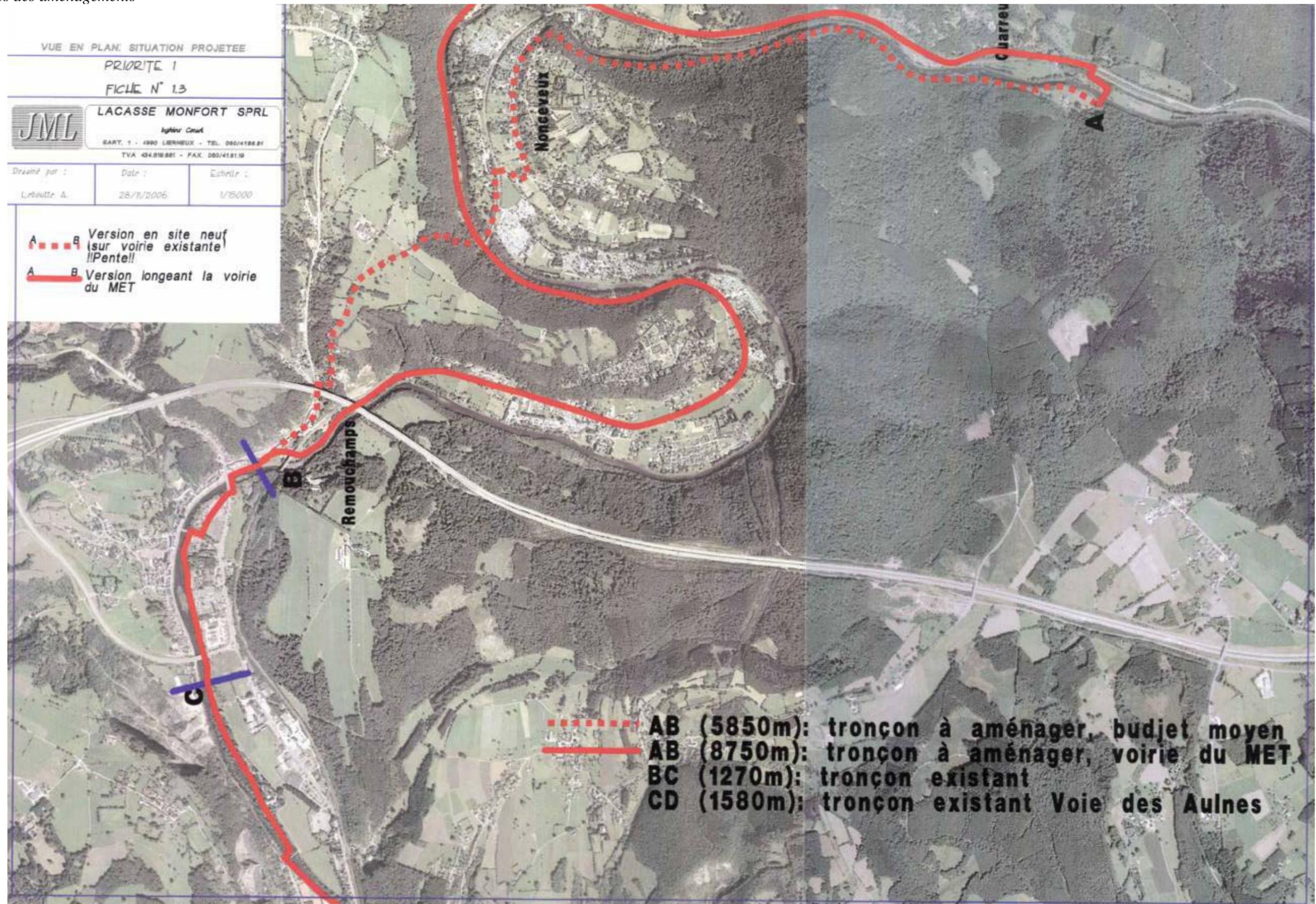
Annexes

1. Clichés photographiques de la situation actuelle
2. Esquisses des aménagements

1. Clichés photographiques de la situation actuelle

| <i>Cheminement actuel entre Aywaille et l'ancien terrain de football</i> | <i>Vue sur l'Amblève entre Aywaille et Martinrive</i> |
|---|--|
|  |  |

2. Esquisses des aménagements



PCDR AYWAILLE

VUE EN PLAN: SITUATION PROJETEE

PRIORITE 1
FICHE N° 1.3



LACASSE MONFORT SPRL

Ingenieur Civil

BART. 1 - 4890 LIEBHEUX - TEL. 080/418881

TVA 454.819.881 - FAX. 080/418119

dessiné par :

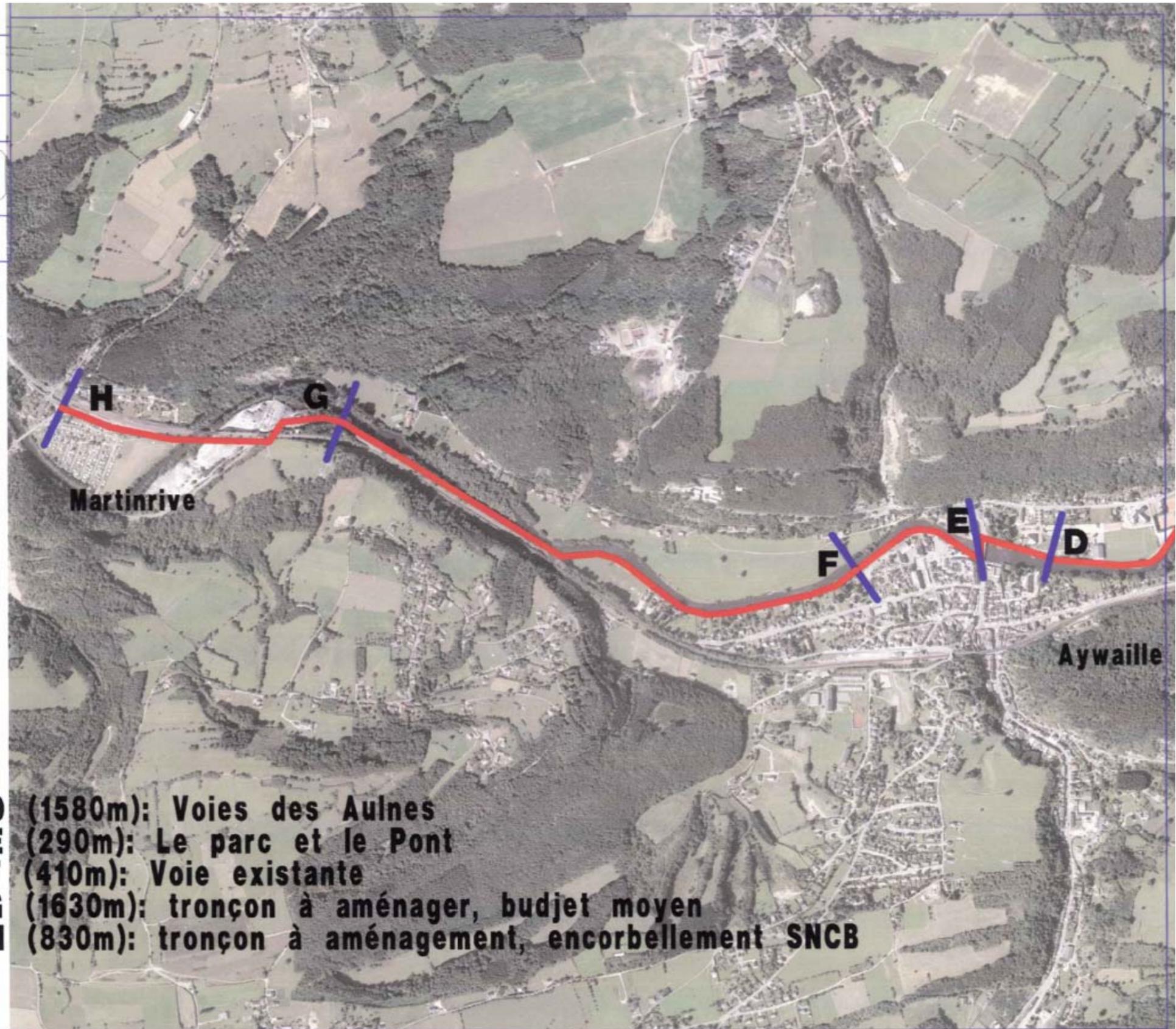
Date :

Echelle :

Leboutte A.

28/11/2006

1/10000



- CD (1580m): Voies des Aulnes**
- DE (290m): Le parc et le Pont**
- EF (410m): Voie existante**
- FG (1630m): tronçon à aménager, budget moyen**
- GH (830m): tronçon à aménagement, encorbellement SNCB**

FICHE N° 1.4

AYWAILLE

Aménagement du centre de l'entité

Description du projet

Le projet s'articule autour de deux axes:

- aménagement du Parc communal (actuellement point de départ de la Voie des Aulnes) avec notamment la restauration du kiosque vétuste ou son remplacement par une nouvelle construction;
- aménagement de piétonniers, trottoirs et places, et enfouissement des lignes électriques en articulation avec le projet global de réaménagement étudié par le Ministère de l'Équipement et des Transports (MET).

Origine de la demande

- Les citoyens lors des réunions d'information et de consultation
- GT "Mobilité – Sécurité routière"
- GT "Economie – Tourisme – Agriculture"
- La CLDR
- La Commune
- Le Plan interCommunal de Mobilité

Justification du projet

- Le centre d'Aywaille est particulièrement fréquenté et compte également de nombreux commerces. Il est donc important de dynamiser le cœur de l'entité afin d'en renforcer son attractivité et son accessibilité. Le marché hebdomadaire du samedi pourrait être organisé dans le centre plutôt que près de la gare, ce qui permettrait de redynamiser les commerces et l'HoReCa.
- L'articulation de ce projet avec la fiche 1.3 sur le prolongement de la Voie des Aulnes est évidente et participe donc à la dynamisation du secteur touristique. De plus, l'aménagement du Parc communal renforce l'attractivité de ce chemin cyclo-pédestre.
- L'utilisation du Parc communal et du kiosque peut aussi permettre la tenue d'activités villageoises diversifiées.
- La concrétisation du projet permet de donner une place prépondérante aux usagers doux en n'oubliant pas les personnes à mobilité réduite. La mobilité en tant que telle sera également facilitée par le sens de circulation. De même les aires de stationnement prévues permettront de répondre aux besoins de la clientèle des commerces locaux.
- Le projet est également à mettre en lien avec la fiche 3.1 "Acquisition de bâtiments..." qui permettrait la restauration d'éléments du patrimoine bâti, notamment la Maison Haufroid qu'il est prévu d'exproprier dans le cadre de l'aménagement du nouveau sens de circulation dans le centre.

Localisation

- Parc communal d'Aywaille
- Centre d'Aywaille

Statut au plan de secteur

- Parc
- Habitat à caractère rural pour le centre

Statut de propriété

Communale et voiries régionales.

Tâches à réaliser

Aménagement du Parc communal:

- Détermination des aménagements à prévoir pour la restauration et l'embellissement de cette zone
- Réalisation des travaux

Aménagement du centre:

- Détermination des aménagements à prévoir dans le centre
- Réalisation des travaux

Objectifs visés

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 2.1</i> | Prévoir ou améliorer des infrastructures afin de favoriser la vie sociale et associative tout en tenant compte des spécificités et aspirations locales |
| <i>Objectif 2.3</i> | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations |
| <i>Objectif 3.1</i> | Valoriser le potentiel touristique en améliorant l'accueil et l'information, et en développant les infrastructures et activités |
| <i>Objectif 3.6</i> | Développer les activités commerciales industrielles et/ou artisanales |
| <i>Objectif 4.1</i> | Renforcer les possibilités d'utiliser les transports en commun par une meilleure adéquation avec la demande et développer l'offre des transports alternatifs |
| <i>Objectif 4.2</i> | Améliorer la sécurité routière en utilisant des techniques adéquates (renforcement de la signalisation, mise en place de techniques permettant de ralentir la vitesse...) |
| <i>Objectif 4.3</i> | Prévoir des aménagements afin de faciliter la mobilité des usagers doux (piétons, cyclistes...) |
| <i>Objectif 4.5</i> | Valoriser les aires de stationnement existantes via l'information et par la mise en place d'infrastructures destinées aux cyclistes et personnes à mobilité réduite |
| <i>Objectif 4.6</i> | Fluidifier le trafic régional |

Création d'emplois envisagée

Des retombées économiques indirectes de la revitalisation du centre pourraient créer des emplois.

Estimation globale du coût

| | U | Qtés | PU | TOTAL | |
|---|-------------------------------|----------------|------|----------|-----------|
| A. Partie Communale (tronçon DE) | | | | | |
| 1 | Démolition | m ² | 830 | 35 € | 29.050 € |
| 2 | Fondations et sous fondations | m ² | 830 | 80 € | 66.400 € |
| 3 | Revêtement | m ² | 670 | 55 € | 36.850 € |
| 4 | Éléments linéaires | m | 520 | 50 € | 26.000 € |
| 5 | Ragréage divers | fft | 1 | 10.000 € | 10.000 € |
| 6 | Signalisation | fft | 1 | 5.000 € | 5.000 € |
| 7 | Kiosque à restaurer/remplacer | fft | 1 | 35.000 € | 35.000 € |
| TOTAL | | fft | 0 | 0 | 0 € |
| HONORAIRES | | fft | 0,1 | 0,1 | 208.300 € |
| TOTAL HORS TVA | | fft | 0 | 0 | 229.130 € |
| TOTAL TVAC | | fft | 0,21 | 0,21 | 277.247 € |

| | | | | | |
|---------------------------------------|-------------------------------|----------------|------|-----------|-----------|
| B. Place Thiry et rues annexes | | | | | |
| 1) Travaux à charge du MET | | | | | |
| Fondation des trottoirs | | | | | |
| 1 | Démolition | m ² | 5300 | 35 € | 185.500 € |
| 2 | Fondations et sous fondations | m ² | 5300 | 80 € | 424.000 € |
| TOTAL | | fft | 0 | 0 € | 609.500 € |
| HONORAIRES | | fft | 0,1 | 609.500 € | 60.950 € |
| TOTAL HORS TVA | | fft | 0 | 0 € | 670.450 € |
| TOTAL TVAC | | fft | 0,21 | 670.450 € | 811.245 € |

| | | | | | |
|--|---|----------------|------|-----------|-----------|
| 2) Travaux à charge de la Commune | | | | | |
| Revêtement et voirie communale | | | | | |
| 1 | Démolition | m ² | 1250 | 35 € | 43.750 € |
| 2 | Fondations et sous fondations | m ² | 1250 | 80 € | 100.000 € |
| 3 | Revêtement (pavés) | m ² | 6300 | 55 € | 360.250 € |
| 4 | Éléments linéaires (extérieur trottoir) | M | 820 | 60 € | 49.200 € |
| 5 | Ragréage divers | Fft | 1 | 35.000 € | 35.000 € |
| TOTAL | | fft | 0 | 0 € | 588.200 € |
| HONORAIRES | | fft | 0,1 | 588.200 € | 58.820 € |
| TOTAL HORS TVA | | fft | 0 | 0 € | 647.020 € |
| TOTAL TVAC | | fft | 0,21 | 647.020 € | 782.894 € |

Répartition du financement

| | | |
|--|--------------------|-------------|
| Développement rural (80 % de A et B.2) | 848.113 € | TVAC |
| Part communale (20 % de A et B.2) | 212.028 € | TVAC |
| MET (100% de B.1) | 811.245 € | TVAC |
| Total | 1.871.386 € | TVAC |

Programme de réalisation

Phase 1: aménagement du Parc communal (kiosque, parking deux-roues...) afin de valoriser la Voie des Aulnes

Phase 2: aménagement du centre

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Tenir compte des travaux à réaliser par le MET

Etat du dossier

Esquisse

Programmation dans le temps

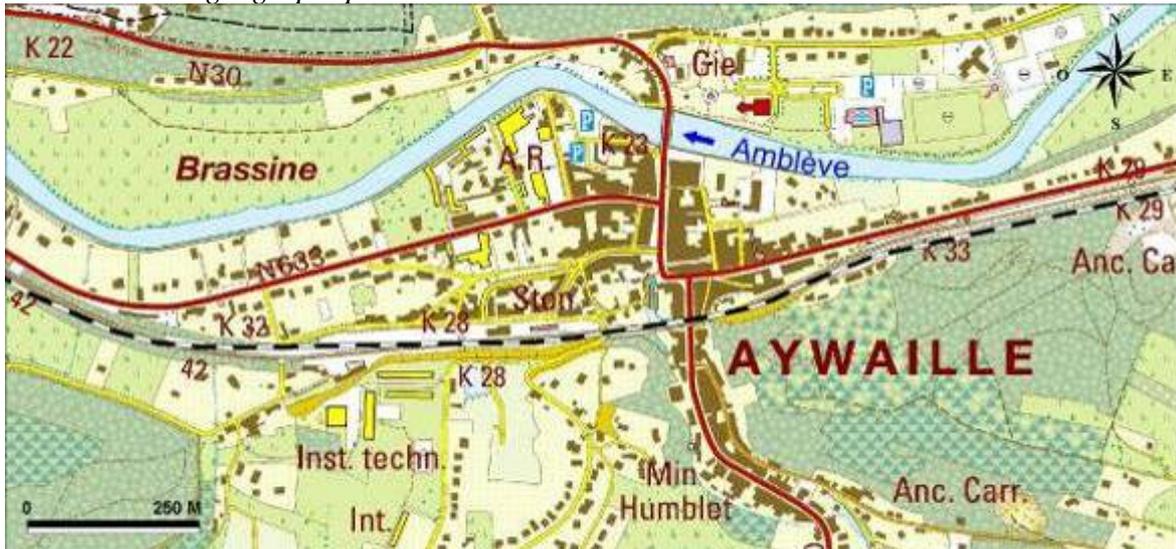
Première phase dans les 3 ans

Deuxième phase dépendant des travaux sur les voiries régionales

Annexes

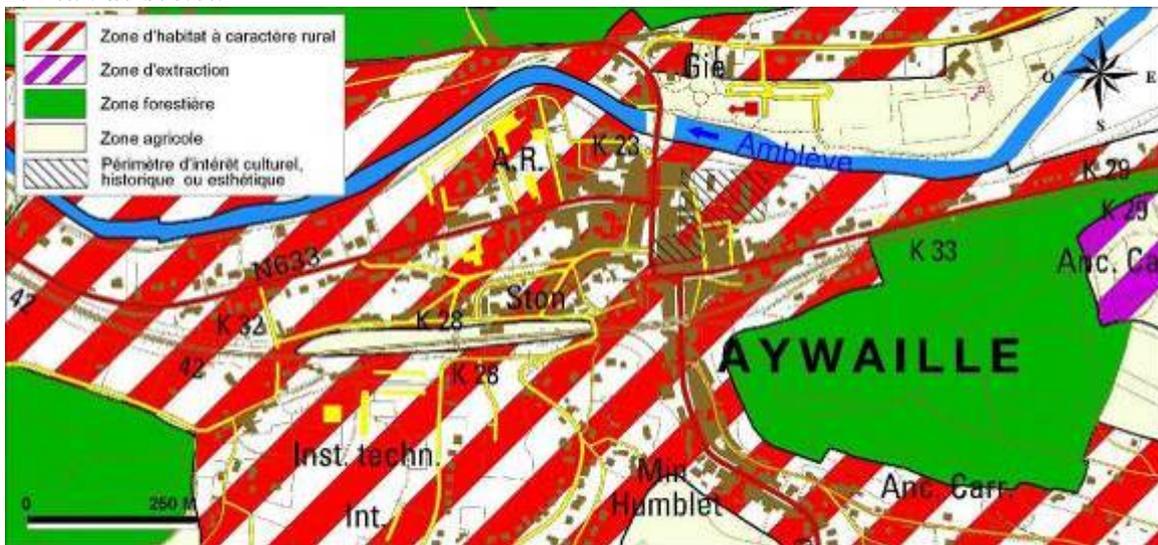
1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral
4. Clichés photographiques de la situation actuelle
5. Esquisses des aménagements

1. Localisation géographique



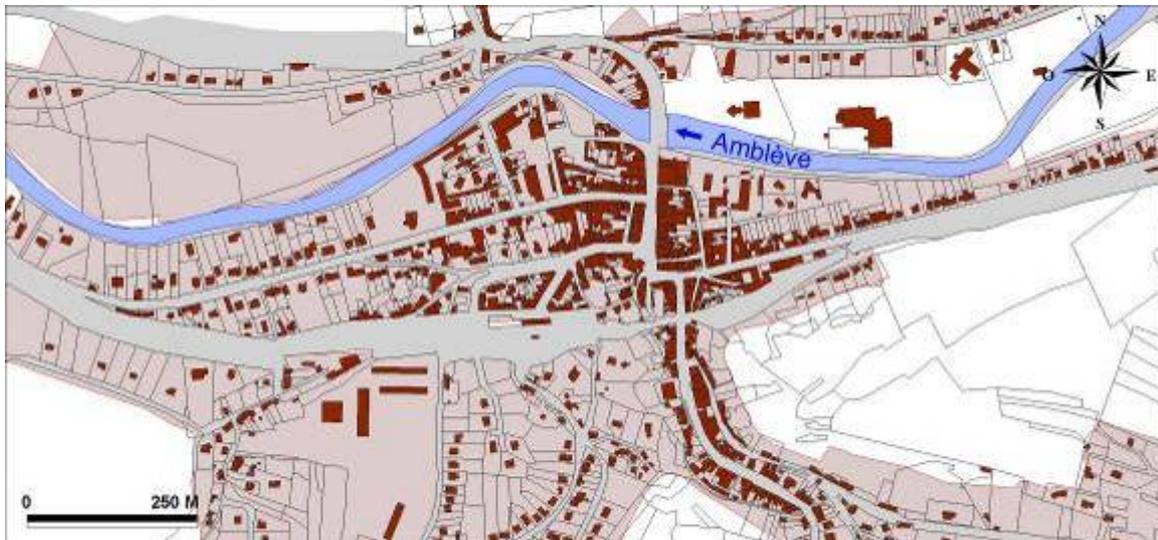
IGN 10 000 49/3s - 49/7n (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW - DGATLP (2005)

3. Plan cadastral

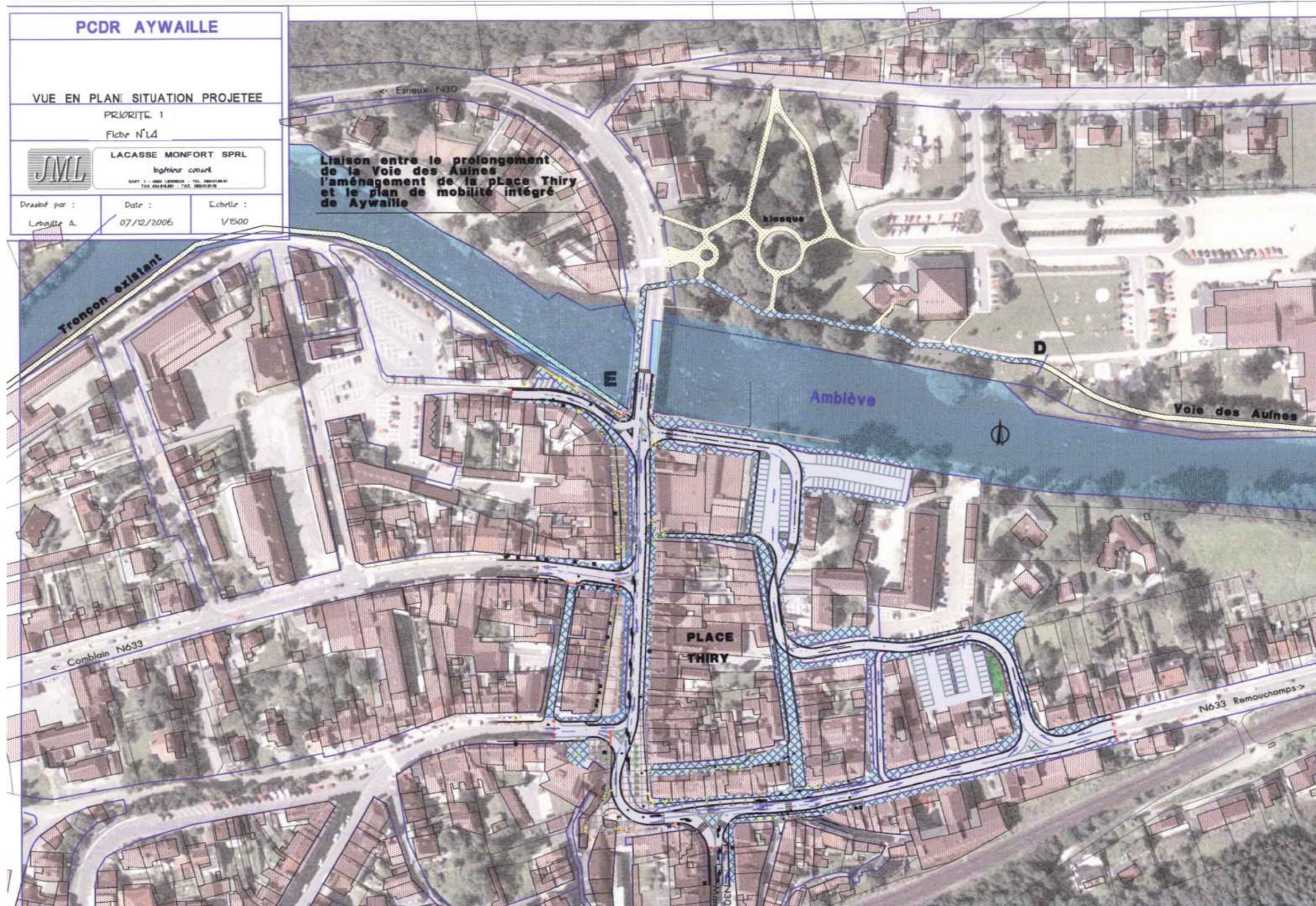


Plan de Localisation Informatique: MRW - DGATLP (2003)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle

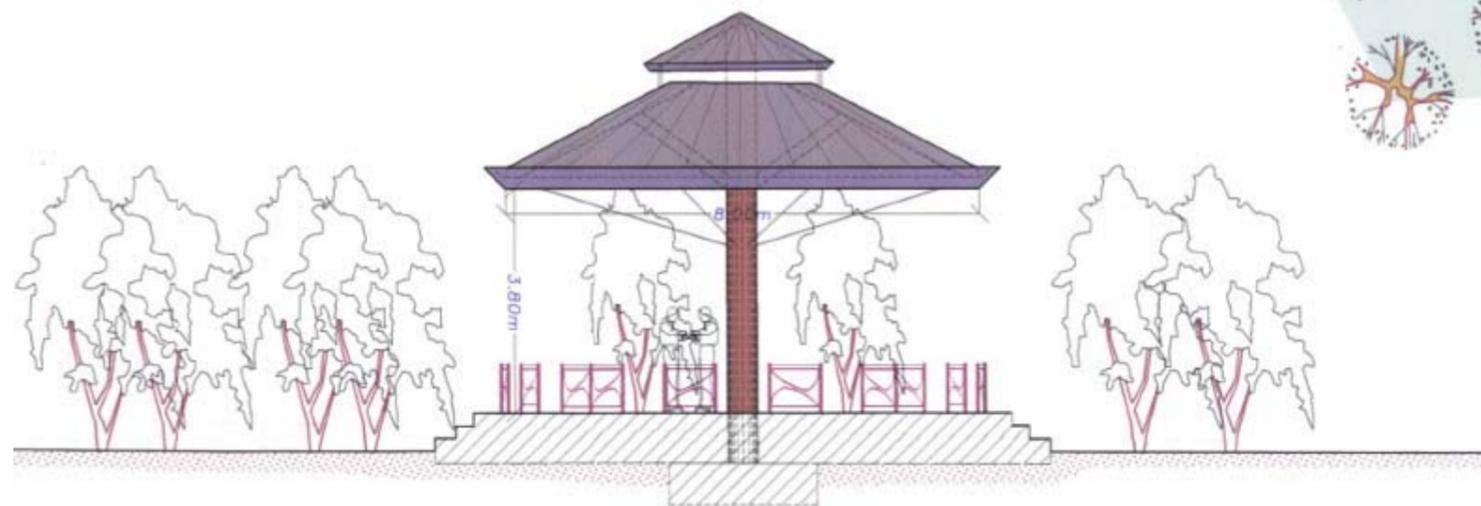
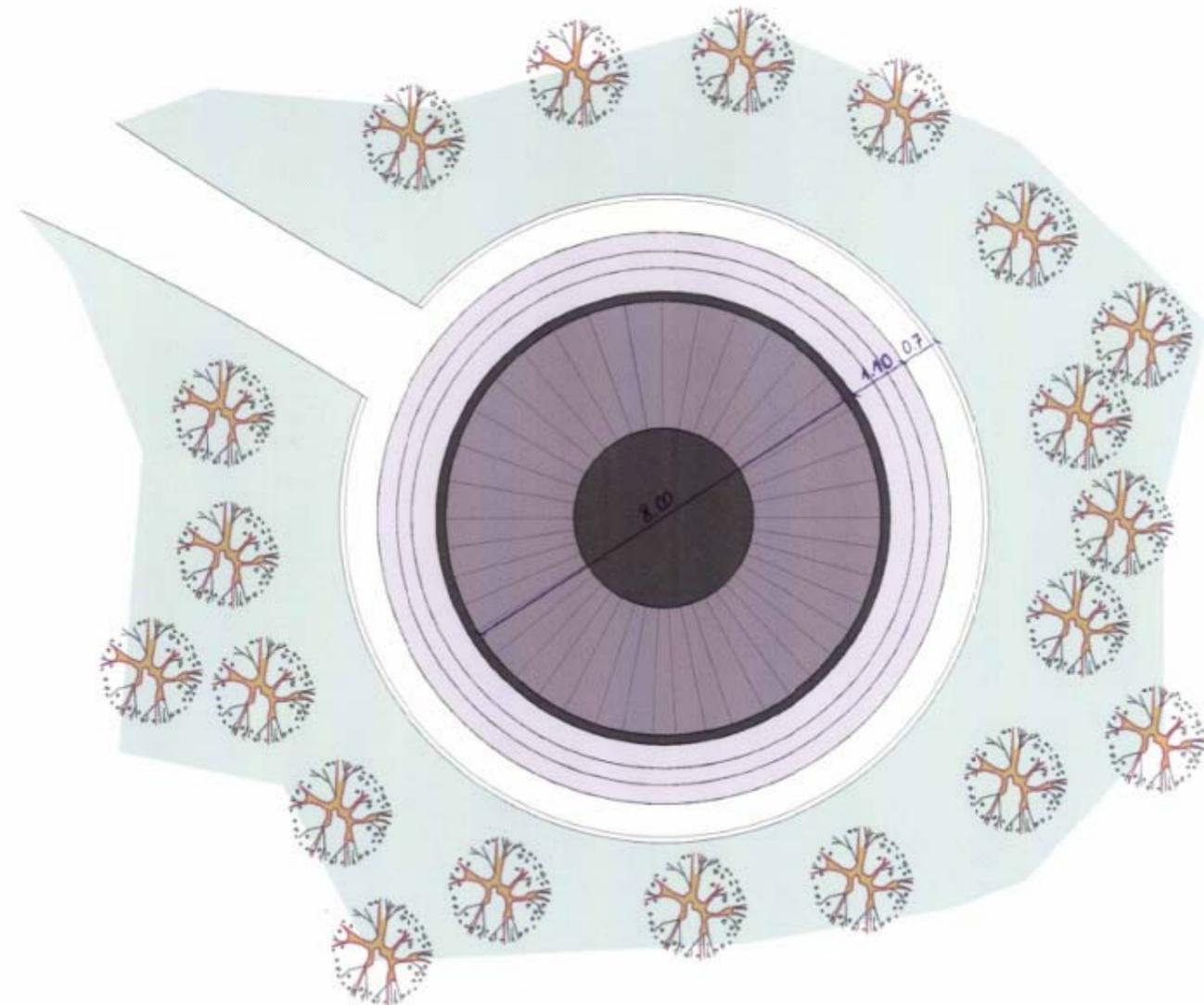
| <i>Centre d'Aywaille (rue principale)</i> | <i>Centre d'Aywaille (rue Hongrée)</i> |
|---|--|
|  |  |
| <i>Kiosque situé dans le Parc communal</i> | |
|  | |

5. Esquisses des aménagements



Proposition de Kiosque à réaliser

Ech: 1/100



FICHE N° 1.5

AYWAILLE

Constitution d'un Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire (PCAD) pour le Domaine du Mont d'Amblève

Description du projet

Le projet se positionne dans le cadre du Plan Habitat Permanent (HP) de la Région wallonne et consiste à élaborer un Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire, qui est un préalable indispensable à la réalisation de la fiche 2.1 concernant la "Mise en œuvre du PCAD pour le Domaine du Mont d'Amblève".

Le but du PCAD est de transformer certaines parties de cette vaste zone de loisirs en zone d'habitat à caractère rural.

Origine de la demande

- La population
- GT "Logement"
- La CLDR
- La Commune

Justification du projet

Les parcs résidentiels de week-end Chants d'Oiseaux et Gibet de Harzé sont repris en Phase 2 du Plan HP. Pour les équipements en Phase 2, conformément aux directives fixées par le Plan HP, les communes doivent mener, au départ de critères objectifs fournis par la Région, une réflexion approfondie sur l'affectation à donner aux sites concernés puis mettre en œuvre les reconversions arrêtées.

S'agissant du Mont d'Amblève, le constat est que les deux parcs concernés sont occupés majoritairement par des personnes qui y résident en permanence. Ils ont dès lors progressivement perdu leur vocation touristique initiale et l'affectation actuelle au plan de secteur ne correspond plus à la réalité. Parallèlement, il ne semble ni opportun ni humainement acceptable d'assainir purement et simplement les sites, obligeant de ce fait de nombreux ménages à trouver une autre et hypothétique solution de relogement. L'affectation qui correspond le mieux à la réalité est une transformation de la zone de loisirs en zone d'habitat à caractère rural.

Ce changement d'affectation permettra en outre:

- aux autorités publiques d'agir au niveau des infrastructures collectives de ces zones (voirie, distribution d'eau et d'électricité, égouttage...) et, partant, de les améliorer;
- à un niveau plus individuel, d'améliorer les conditions générales de vie des habitants tant sur le plan de la salubrité et du confort qu'au niveau paysager et urbanistique (logements plus vastes, en matériaux plus durables, plus sécurisés, s'intégrant plus harmonieusement au paysage);

- de mener à un niveau plus social, une action destinée à accroître la mixité sociale au sein du site reconverti (actuellement la majorité des habitants sont des personnes socialement fragilisées).

Localisation

Etude à réaliser sur les parcs résidentiels de week-end Chants d'Oiseaux et Gibet de Harzé situés dans une zone appelée Mont d'Amblève.

Statut au plan de secteur

Zone de loisirs destinée à devenir une zone d'habitat à caractère rural par la procédure d'un PCAD.

Statut de propriété

En cas d'acceptation du PCAD, la reprise des voiries et autres équipements communs se fera par la Commune.

La Commune possède actuellement une parcelle au domaine "Chants d'Oiseaux" située à l'allée des Rossignols, au n°87.

Tâches à réaliser

- Obtention du Ministre fonctionnel, par un dossier motivé, de l'autorisation de lancer une procédure de PCAD
- Désignation de l'auteur de projet du PCAD
- Elaboration de l'avant projet de PCAD
- Réalisation de l'enquête publique
- Sollicitation de l'avis de la CRAT
- Adoption du projet définitif (Conseil communal)
- Soumission au Gouvernement wallon pour approbation.

Objectifs visés

| | |
|---------------------|--|
| <i>Objectif 1.2</i> | Prendre des mesures en soutien du Plan Habitat Permanent (Plan HP) |
| <i>Objectif 1.3</i> | Assurer la mixité sociale dans le tissu de logements |
| <i>Objectif 2.1</i> | Prévoir ou améliorer des infrastructures afin de favoriser la vie sociale et associative tout en tenant compte des spécificités et aspirations locales |
| <i>Objectif 2.2</i> | Prévoir une gestion collective des infrastructures |

Création d'emploi(s) envisagée

Non

Estimation globale du coût

A chiffrer

(Le développement rural n'interviendra pas dans le cadre du financement de l'étude, une possibilité de subsidiation via la DGATLP est peut-être possible)

Programme de réalisation

En une phase

Etat du dossier (ce qui a déjà été réalisé)

- Adhésion de la Commune au Plan HP
- Réflexion sur le devenir des zones de loisirs
- Application du CD-Rom méthodologique élaboré dans le cadre du Plan HP
- Mise en œuvre d'une politique acquisitive de parcelles

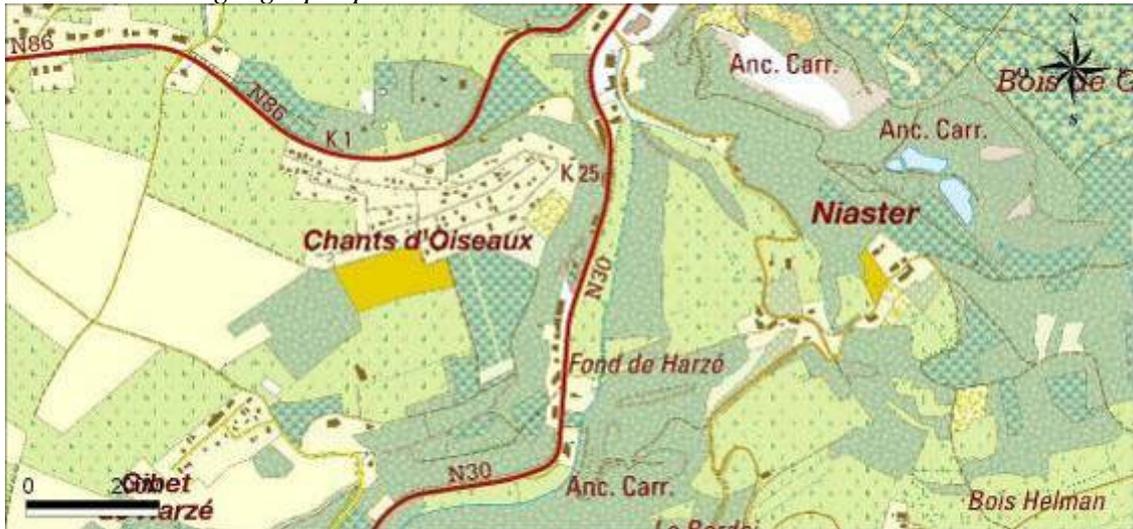
Programmation dans le temps

Dans les 3 ans

Annexes

1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral

1. Localisation géographique



IGN 10 000 49/3s - 49/7n (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW - DGATLP (2005)

3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW - DGATLP (2003)

FICHE N° 1.6

AYWAILLE (entité communale)

Elaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN)

Description du projet

Le projet consiste à élaborer un PCDN afin de disposer d'une vision globale et à long terme de la nature et de son avenir. Ce plan est un préalable indispensable à la concrétisation de la fiche-projet n° 2.3 intitulée "Préservation, valorisation et création de biotopes idéalement par la mise en œuvre du PCDN".

Origine de la demande

- GT "Environnement - Patrimoine naturel et bâti"
- La CLDR

Justification du projet

L'urbanisation croissante et le souhait d'une préservation de l'environnement naturel font partie des préoccupations de bon nombre d'Aqualiens qui ont le sentiment que leur environnement et cadre de vie se dégradent. Cependant, dans l'optique d'agir de manière cohérente et d'éviter des mesures prises à l'emporte-pièce, il est nécessaire de travailler de manière scientifique en toute transparence et en concertation avec les acteurs locaux.

Localisation

Etude à réaliser sur toute l'entité

Tâches à réaliser

- Introduction d'un dossier auprès du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme afin de débiter le PCDN
- Réalisation de l'étude

Objectifs visés

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 5.1</i> | Améliorer l'étude et l'information sur le patrimoine naturel et bâti |
| <i>Objectif 5.2</i> | Améliorer la gestion des biotopes |
| <i>Objectif 5.6</i> | Sensibiliser et éduquer les citoyens au respect de l'environnement (tri, éco-consommation...) |

Création d'emploi envisagée

Non

Estimation globale du coût

Subsides régionaux possibles via la Direction de la Nature – Cellule PCDN:

- 14.850 € pour l'étude du réseau écologique
- 2.500 € pour la mise en place du partenariat

Participation communale:

- 2.500 € pour la mise en place du partenariat

(Source: <http://www.uvcw.be/actualites/2,129,1,0,1515.htm>)

Programme de réalisation

En une phase

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Vu la durée moyenne de la procédure et le fait que la fiche-projet 2.3 découle du PCDN, il est important de débiter la procédure dans les trois premières années.

Etat du dossier

Constitution du dossier d'introduction pour l'obtention d'un PCDN

Programmation dans le temps

Dans les 3 ans

LOT 2

INDEX DES FICHES DU LOT 2

| N° | LIEU | TITRE | PAGES |
|-----------|--------------------------------|---|---------|
| FICHE 2.1 | AYWAILLE (entité communale) | Mise en œuvre du PCAD pour le Domaine du Mont d'Amblève | 299-304 |
| FICHE 2.2 | REMOUCHAMPS | Amélioration de la Maison de quartier | 305-312 |
| FICHE 2.3 | AYWAILLE (entité communale) | Préservation, valorisation et création de biotopes idéalement par la mise en œuvre du PCDN | 313-316 |
| FICHE 2.4 | AWAN | Aménagement de convivialité dans le village tout en assurant son accessibilité pour les usagers doux par le développement de cheminements sécurisés | 317-320 |
| FICHE 2.5 | AYWAILLE (entité communale) | Valorisation des produits du terroir, biologiques et artisanaux en créant notamment une vitrine des produits du terroir | 321-322 |
| FICHE 2.6 | DEIGNE | Aménagement et embellissement du village et de ses accès | 323-330 |
| FICHE 2.7 | DEIGNE | Construction d'une unité de stockage décentralisée pour la structure de biométhanisation (à construire sur la commune de Sprimont) permettant la production d'énergie verte | 331-332 |
| FICHE 2.8 | AYWAILLE (entité communale) | Renforcement de la signalisation touristique | 333-334 |
| FICHE 2.9 | ERNONHEID | Mise sur pied d'un centre d'interprétation des espèces piscicoles | 335-336 |

FICHE N° 2.1

AYWAILLE (entité communale)

Mise en œuvre du PCAD pour le Domaine du Mont d'Amblève

Description du projet

Le projet se positionne dans le cadre du Plan Habitat Permanent (Plan HP) de la Région wallonne. La fiche-projet 1.5 : " Constitution d'un Plan Communal d'Aménagement Dérégatoire (PCAD) pour le Domaine du Mont d'Amblève" est un préalable à la réalisation du projet.

En fonction de l'état actuel du domaine, le programme général de réhabilitation a différentes visées:

- voiries à rénover (élargissement) et à sécuriser;
- réseau de distribution d'eau à améliorer (actuellement les occupants ne sont pas raccordés directement au réseau public);
- système de protection incendie à améliorer;
- éclairage public des voiries à installer;
- égouttage à mettre en conformité par rapport aux orientations arrêtées dans le cadre du PASH Amblève;
- aménagement d'un ou plusieurs espaces de convivialité (potager collectif, infrastructure multi-services...);
- dédensification des deux sites très proches l'un de l'autre (dans une zone appelée "Mont d'Amblève"), sous forme, par exemple d'échange de terrain avec la mise en œuvre d'une zone d'habitat tampon entre les deux.

Origine de la demande

- La Population
- GT "logement"
- La CLDR
- La Commune

Justification du projet

Ce projet s'inscrit parfaitement dans le contexte du Plan Habitat Permanent de la Région wallonne auquel la commune d'Aywaille a adhéré.

La majeure partie des infrastructures collectives des équipements à vocation touristique éligibles à une reconversion sont suffisantes pour une occupation saisonnière mais sont inadaptées pour une utilisation permanente.

Il s'agit d'améliorer la zone afin qu'elle s'intègre de manière harmonieuse avec l'environnement naturel. Il s'agit de renforcer les services rendus à la population locale.

Localisation

Les parcs résidentiels de week-end Chants d'Oiseaux et le Gibet de Harzé sont situés dans une zone appelée Mont d'Amblève.

Statut au plan de secteur

Zone de loisirs destinée à devenir une zone d'habitat à caractère rural par la procédure d'un Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire (PCAD) (cf. fiche 1.5)

Statut de propriété

En cas d'acceptation du PCAD, la reprise des voiries et autres équipements communs se fera par la Commune.

La Commune possède une parcelle au domaine Chants d'Oiseaux (allée des Rossignols).

Tâches à réaliser

- Achèvement des procédures aboutissant à l'approbation définitive du PCAD
- Etablissement d'un plan général d'aménagement et d'équipement avec intégration dans les réseaux
- Constitution des partenariats administratifs
- Réalisation des acquisitions parcellaires requises
- Etude des travaux et mise au point des cahiers de charge et documents d'adjudication
- Montage financier du dossier
- Exécution des travaux

Objectifs visés

| | |
|---------------------|--|
| <i>Objectif 1.2</i> | Prendre des mesures en soutien du Plan Habitat Permanent (Plan HP) |
| <i>Objectif 1.3</i> | Assurer la mixité sociale dans le tissu de logements |
| <i>Objectif 2.1</i> | Prévoir ou améliorer des infrastructures afin de favoriser la vie sociale et associative tout en tenant compte des spécificités et aspirations locales |
| <i>Objectif 2.2</i> | Prévoir une gestion collective des infrastructures |

Création d'emploi(s) envisagée

Sans objet à court terme

Estimation globale du coût

| | U | Qtés | PU | TOTAL | |
|---------------------------------------|------------------------------------|------|------|-----------|------------------|
| A VOIRIE PRINCIPALE DE LIAISON | | | | | |
| 1 | Acquisition ou échange de terrain | fft | 1 | 30.000 € | 30.000 € |
| 2 | Voirie principale à rénover* | m | 950 | 500 € | 475.000 € |
| 4 | Travaux de distribution d'eau | fft | 1 | 35.000 € | 35.000 € |
| 5 | Maîtrise des eaux de ruissellement | fft | 1 | 100.000 € | 100.000 € |
| 6 | Travaux d'éclairage | fft | 1 | 50.000 € | 50.000 € |
| 7 | Système de protection incendie | fft | 1 | 5.000 € | 5.000 € |
| 8 | Espaces de convivialité à réaliser | fft | 1 | 20.000 € | 20.000 € |
| 9 | Espaces de détente et jeux à créer | fft | 1 | 25.000 € | 25.000 € |
| B TOTAL | | fft | 0 | 0 € | 740.000 € |
| C HONORAIRES | | fft | 0,1 | 740.000 € | 74.000 € |
| D TOTAL HORS TVA | | fft | 0 | 0 € | 814.000 € |
| E TOTAL TVAC | | fft | 0,21 | 814.000 € | 984.940 € |

* Voiries secondaires 2650m à améliorer par ailleurs

Répartition du financement

Développement rural 80%: 787.952 €
Commune 20%: 196.988 €

Programme de réalisation

A déterminer

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- L'avancement de la procédure relative au PCAD
- Une fois le PCAD accordé, il convient impérativement de réaliser divers aménagements de manière à mettre la zone requalifiée en conformité avec sa nouvelle affectation.

Etat du dossier

- Adhésion au Plan HP
- Réflexion sur le devenir des zones de loisirs
- Application du CD-Rom méthodologique élaboré dans le cadre du Plan HP
- Mise en œuvre d'une politique acquisitive de parcelles

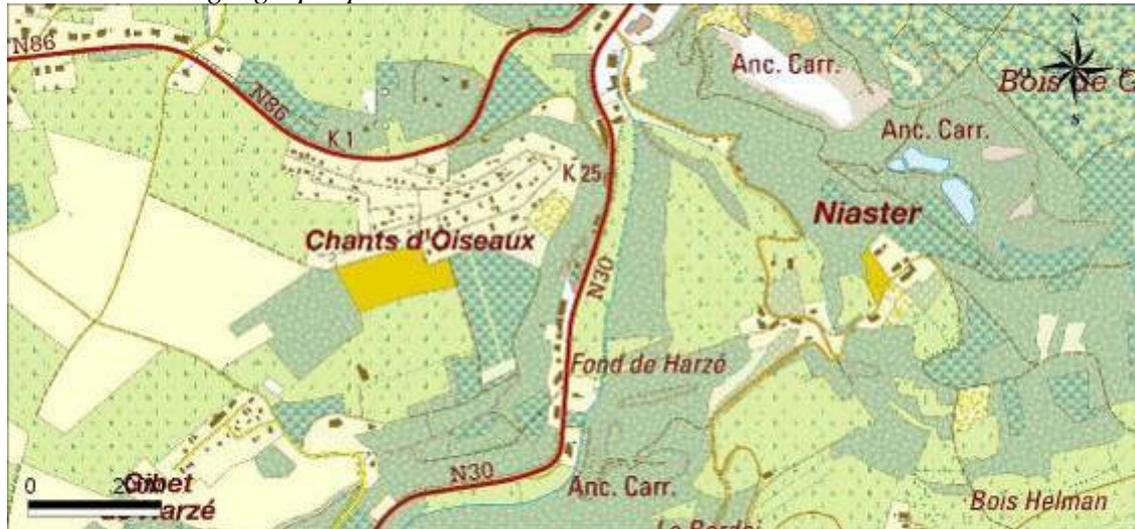
Programme dans le temps

Dans les 6 ans

Annexes

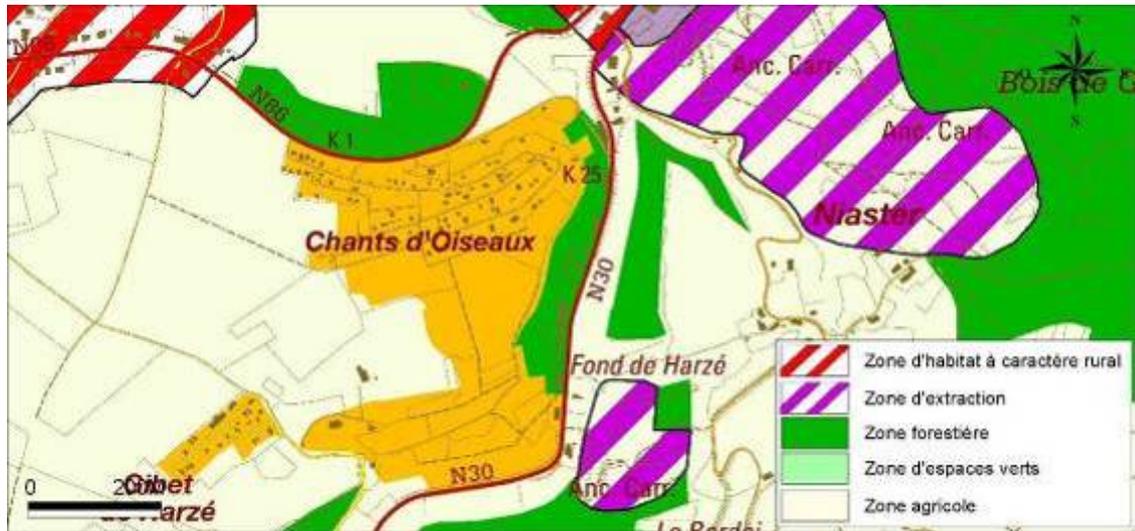
1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral
4. Esquisse des aménagements

1. Localisation géographique



IGN 10 000 49/3s - 49/7n (2003)

2. Plan de secteur



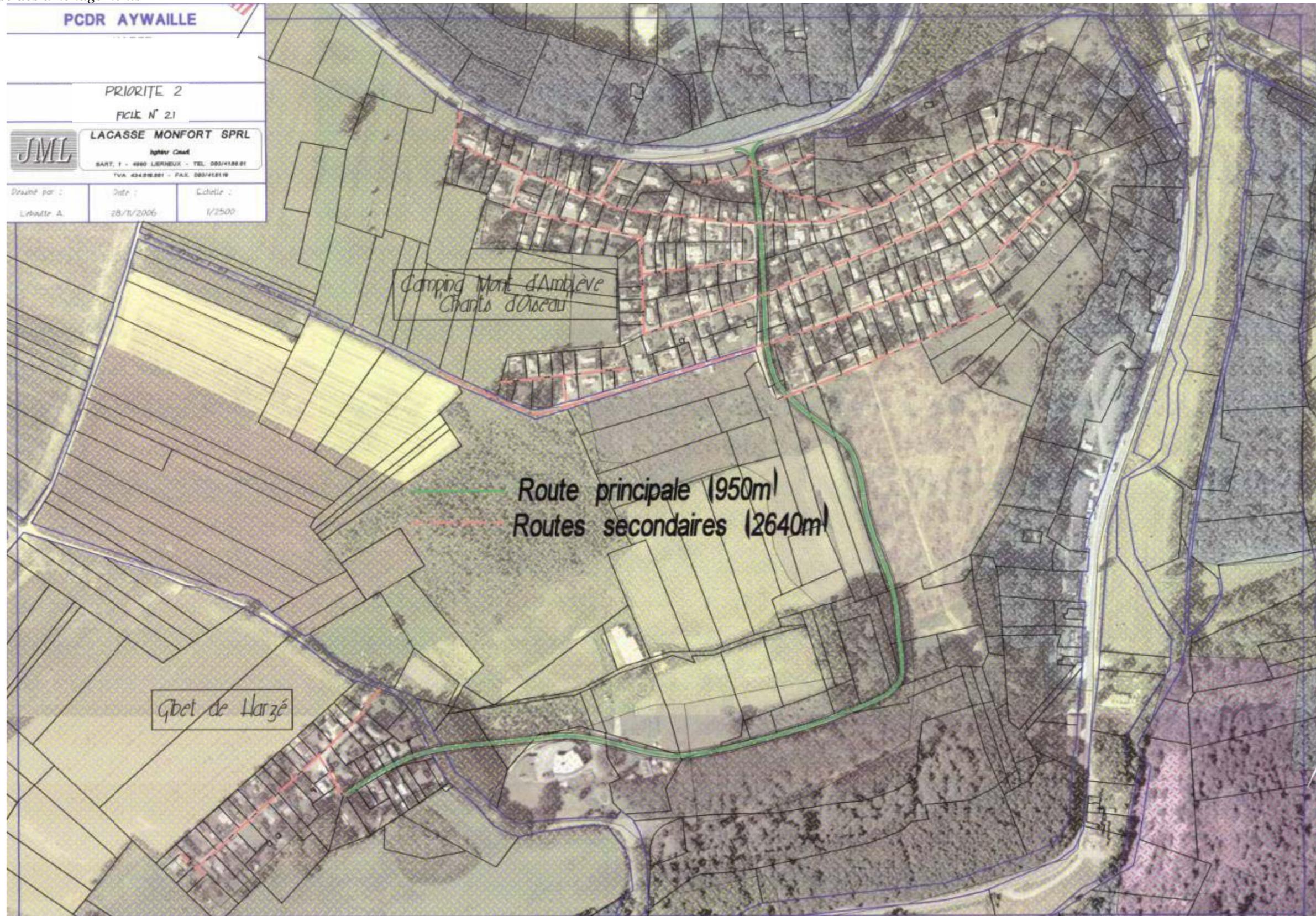
Plan de secteur - version coordonnée: MRW - DGATLP (2005)

3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW - DGATLP (2003)

4. Esquisse des aménagements



REMOUCHAMPS

Amélioration de la Maison de quartier

Description du projet

Le projet consiste en l'amélioration du bâtiment qui est déjà une véritable "Maison de quartier" offrant divers services aux Remoucastrains. L'aspect extérieur du bâtiment est notamment à modifier pour supprimer l'aspect "vitrine" peu avenant.

Origine de la demande

- Les habitants
- La CLDR
- La Commune

Justification du projet

Cette Maison de quartier offrant notamment des services sociaux encadrés par *La Teignouse* mérite un rafraîchissement (intérieur et extérieur) afin de rendre le lieu plus convivial et d'améliorer la qualité du patrimoine bâti de la localité.

Localisation

Situé au centre de Remouchamps

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Communale

Tâches à réaliser

- Détermination précise des aménagements à prévoir
- Création des plans
- Réalisation des travaux

Objectifs visés

| | |
|--------------|--|
| Objectif 2.1 | Prévoir ou améliorer des infrastructures afin de favoriser la vie sociale et associative tout en tenant compte des spécificités et aspirations locales |
| Objectif 2.2 | Prévoir une gestion collective des infrastructures |
| Objectif 2.3 | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations |
| Objectif 5.3 | Promouvoir les énergies renouvelables |
| Objectif 5.5 | Préserver et valoriser le patrimoine bâti |

Création d'emploi envisagée:

Non

Estimation globale du coût

| | | U | Qttés | Pu | P total |
|--|--|----------------|-------|----------|-----------------|
| A LE GROS ŒUVRE | | | | | |
| 1 | Démolition dalle intérieure + châssis et autre système de chauffage | Pce | 1 | 12.000 € | 12.000 € |
| 2 | Réalisation d'une dalle niveau +3.00 sur poutrelles et hourdis allégés | m ² | 80 | 100 € | 8.000 € |
| 3 | Carrelage bas et haut | m ² | 160 | 50 € | 8.000 € |
| 4 | Nouveaux châssis | m ² | 20 | 300 € | 6.000 € |
| 5 | Menuiserie intérieure | m ² | 6 | 300 € | 1.800 € |
| 6 | Cloisons légères amovibles | m ² | 100 | 75 € | 7.500 € |
| B LES TECHNIQUES | | | | | |
| 7 | Chauffage central | fft | 1 | 12.000 € | 12.000 € |
| 8 | Électricité + luminaires intérieurs | fft | 1 | 12.000 € | 12.000 € |
| 9 | Sanitaires équipés | fft | 1 | 5.000 € | 5.000 € |
| 10 | Énergie alternative: Panneaux solaires | fft | 1 | 10.000 € | 10.000 € |
| C TOTAL | | | | | 82.300 € |
| D HONORAIRES - Architecture/stabilité | | | | | 7.407 € |
| Coordination sécurité | | | | | 988 € |
| E TOTAL HORS TVA | | | | | 90.695 € |
| F TOTAL TVAC | | | | | 109.740€ |

Répartition du financement

Développement rural 80%: 87.792 €
Commune 20%: 21.948 €

Programme de réalisation

En une phase

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Les demandes pour les aménagements de cette fiche seraient à réaliser à moyen terme.

Etat du dossier

Esquisse

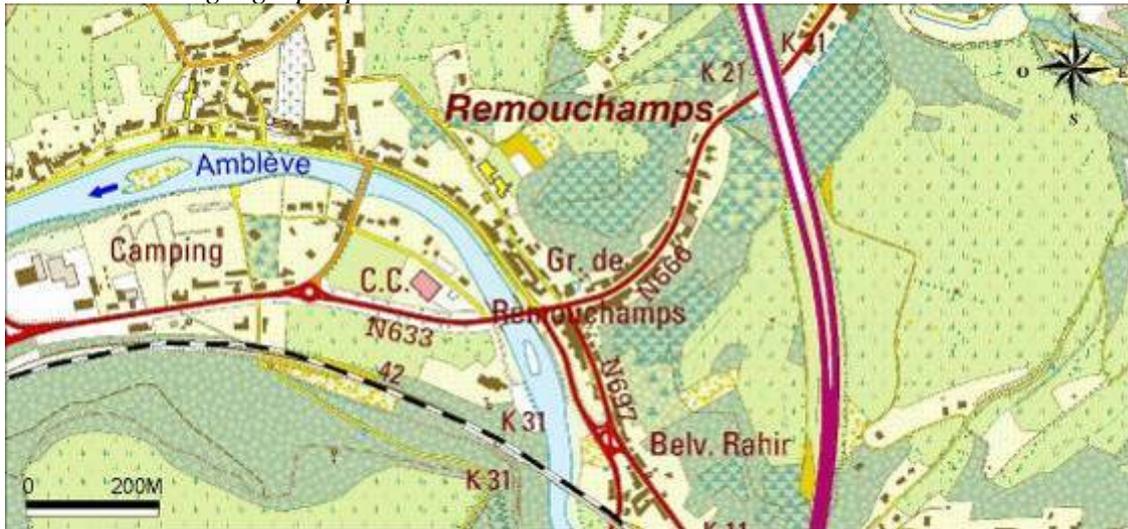
Programmation dans le temps

Dans les 6 ans

Annexes

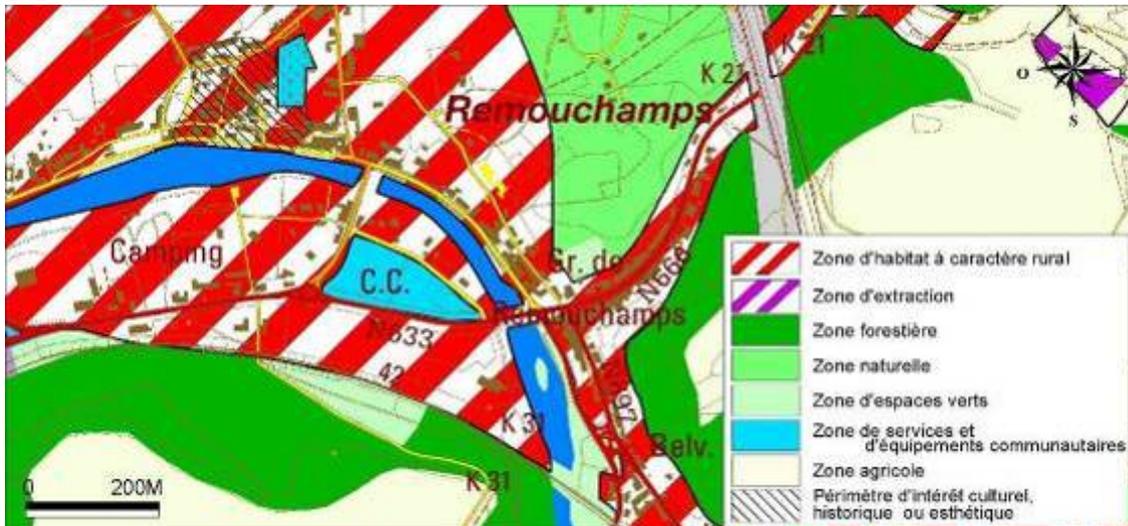
1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral
4. Clichés photographiques de la situation actuelle
5. Esquisse des aménagements

1. Localisation géographique



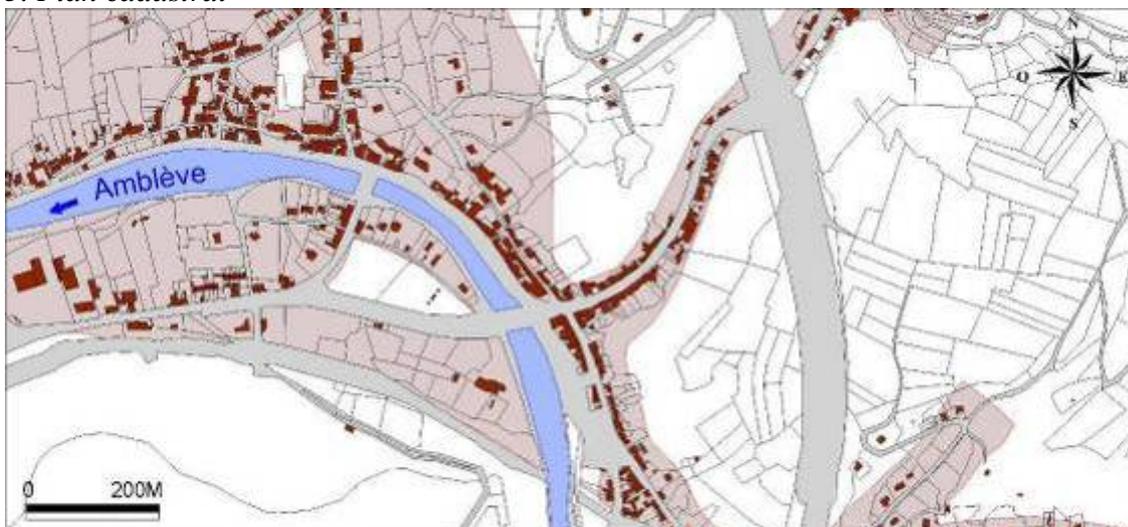
IGN 10 000 49/3s (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW - DGATLP (2005)

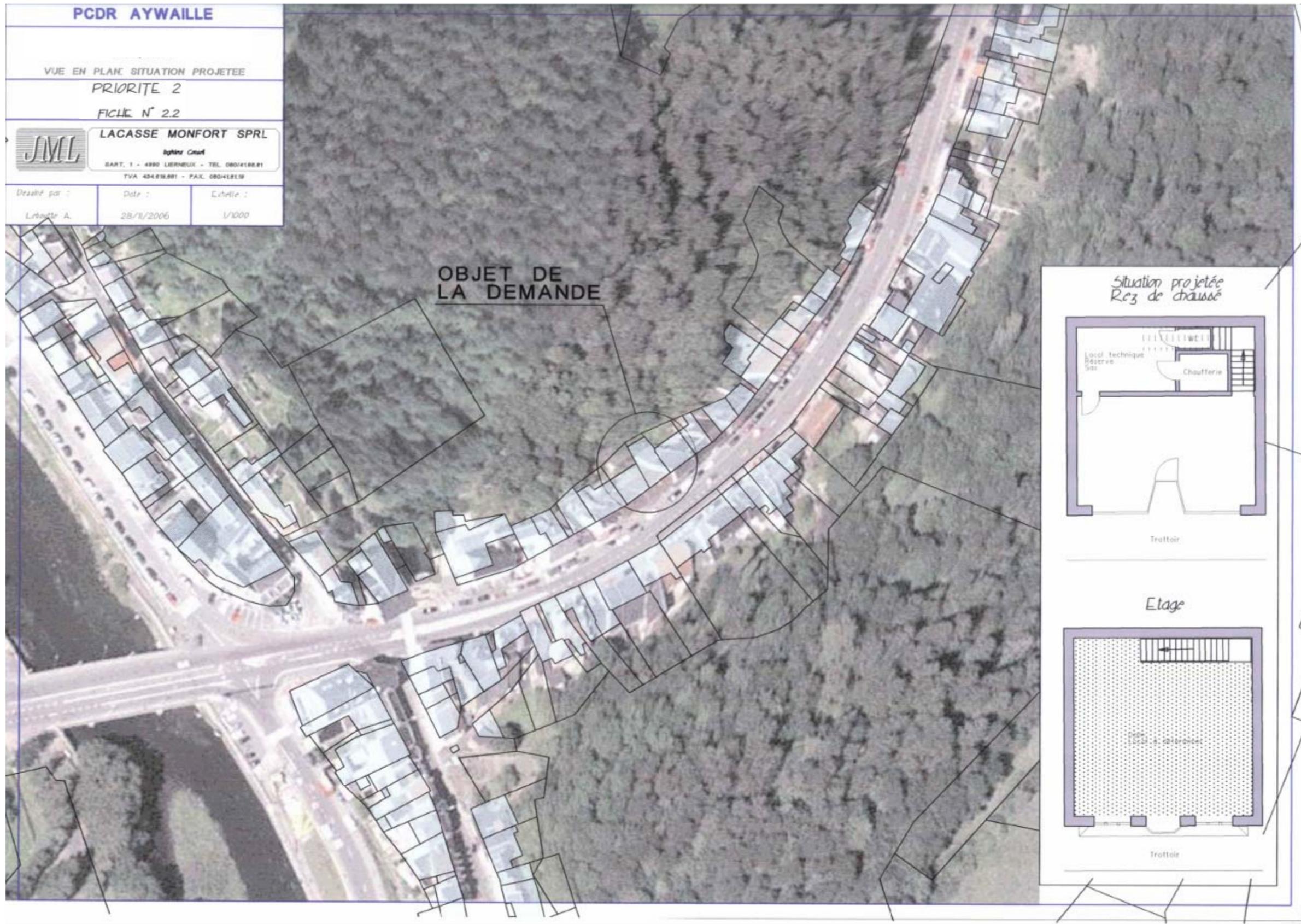
3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW - DGATLP (2003)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle





FICHE N° 2.3

AYWAILLE (entité communale)

Préservation, valorisation et création de biotopes idéalement par la mise en œuvre du PCDN

Description du projet

Le projet consiste à préserver, à valoriser et à créer des espaces buissonneux, composés d'essences indigènes variées et adéquates, qui permettent une diversification de la flore et de la faune (insectes, oiseaux, grenouilles...). De plus, la protection d'endroits comme certaines zones humides est intégrée dans cette fiche. La concrétisation de ce projet peut être intimement liée aux résultats du Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) faisant l'objet de la fiche n°1.6

Origine de la demande

- GT "Environnement"
- La CLDR

Justification du projet

- Aywaille et sa région sont en phase d'urbanisation croissante. De ce fait, un grand nombre de terrains, jadis occupés par l'agriculture, mais situés en zone à bâtir, perdent leur vocation première au profit d'une affectation au logement. Or, ces zones étaient riches de haies, d'arbres développés en bordure de parcelles, voire d'espaces composés de buissons et taillis.
- La Commune est elle-même, en de nombreux endroits, propriétaire de petites parcelles qu'elle loue, qui sont petit à petit vendues. Ces parcelles sont alors souvent incorporées dans l'aménagement de pelouses ou de jardins d'agrément et perdent de la sorte presque tout intérêt ornithologique.
- De nombreux "petits" agriculteurs cessent leurs activités. Les terres sont reprises par des exploitations agricoles plus importantes, qui suppriment les petites parcelles anciennes, au profit de plus grandes. Ce qui se fait en "nettoyant" tout ce qui se trouvait entre les parcelles.
- La Commune elle-même peut, par manque de sensibilisation et/ou d'informations, endommager de précieux biotopes lors d'opération d'entretien.
- Une politique active de préservation et de création d'espaces préservés peut être mise en place. Ceci devrait être réalisé rapidement, car ce qui se perd chaque jour ne saura plus être préservé.

Localisation

A localiser en fonction du PCDN

Statut au plan de secteur

A déterminer

Statut de propriété

A déterminer

Tâches à réaliser

- Identification et réalisation d'un répertoire les (petits) espaces intéressants via le PCDN
- Préservation de ces espaces, et sélection de ceux qui sont susceptibles d'être plantés (il peut s'agir de petits "bouts de terrain")
- Plantation d'espèces indigènes
- Actions d'information et de sensibilisation:
 - * renseigner ces espaces;
 - * informer les Aqualiens de la démarche (brochure, Bulletin communal...);
 - * sensibiliser et former le personnel communal chargé de l'entretien;
 - * sensibiliser les agriculteurs sur l'intérêt biologique de conserver des espaces buissonnants.

Objectifs visés

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 3.1</i> | Valoriser le potentiel touristique en améliorant l'accueil et l'information, et en développant les infrastructures et activités |
| <i>Objectif 5.1</i> | Améliorer l'étude et l'information sur le patrimoine naturel et bâti |
| <i>Objectif 5.2</i> | Améliorer la gestion des biotopes |
| <i>Objectif 5.6</i> | Sensibiliser et éduquer les citoyens au respect de l'environnement (tri, éco-consommation...) |

Création d'emploi envisagée

Néant

Estimation globale du coût

A l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le coût de la fiche.

Possibilités de subsidiation:

- 5.000 € annuellement pour la concrétisation des projets via la Direction de la Nature – Cellule PCDN;
- Espaces verts (DGRNE);
- Développement rural (DGA).

Programme de réalisation

En une ou plusieurs phases dépendant des recommandations du PCDN

Etat du dossier

Intention

Programmation dans le temps

Dans les 6 ans

FICHE N° 2.4

AWAN

Aménagement de convivialité dans le village tout en assurant son accessibilité pour les usagers doux par le développement de cheminements sécurisés

Description du projet

L'idée est d'améliorer la sécurité et la convivialité dans le village d'Awan: révision du plan de circulation dans le village, mécanismes de sécurisation (effets de porte...), aménagement de la petite place dans le quartier d'Awan-Goza...

Le projet vise également la réalisation d'une voie sécurisée destinée aux piétons pour réaliser une jonction entre le domaine résidentiel Chants d'Oiseaux et le village d'Awan (école communale).

Origine de la demande

- La Commune
- Des habitants d'Awan
- La CLDR
- Plan interCommunal de Mobilité
- GT "Mobilité – Sécurité routière"

Justification du projet

La sécurité doit être renforcée car les habitants regrettent la vitesse excessive des véhicules qui traversent le village. Un plan global d'aménagement de sécurité routière a été réalisé à l'entrée et à l'intérieur des villages de l'entité dont le village d'Awan. Celui-ci s'inscrit dans la continuité de la mise en zone 30 des abords des écoles effectuée en septembre 2005. Il comprend également la reconnaissance des nouvelles agglomérations au sens du code de la route (50km/h) et l'extension des agglomérations déjà reconnues en fonction de l'extension de l'habitat; il intègre aussi des dispositifs de ralentisseurs: bandes vibrantes et coussins berlinois.

L'aménagement de la petite place dans le quartier d'Awan-Goza permet également d'améliorer la sécurité mais aussi de favoriser la convivialité.

La N86, voirie dépendant du MET, qui permet l'accès au village est très peu sécurisante pour les usagers doux. L'aménagement d'un chemin sécurisé entre Aywaille (carrefour du Chalet) et le Mont d'Amblève a débuté en septembre 2006 (subsidé via les Crédits d'impulsion 2005). La deuxième phase des travaux consistant en la continuation du cheminement jusqu'à Awan village, afin d'améliorer l'accessibilité pourra être mise en adjudication début de l'année 2007 (subsidé via les Crédits d'impulsion 2006).

Localisation

- Aménagement d'une place dans le quartier d'Awan-Goza: à la jonction des rues Awan Centre, Awan-Wacostet, Awan-Goza (cf. plan annexe)

- Aménagement d'une voie sécurisée pour les piétons entre le parc Chants d'Oiseaux et le village d'Awan: le long de la Nationale 86

Statut de propriété

A déterminer

Tâches à réaliser

Aménagement de la place dans le quartier d'Awan-Goza

- Détermination précise des aménagements
- Acquisitions éventuelles de terrains
- Elaboration du dossier (cahier des charges, plans, métré) en fonction des aménagements proposés
- Réalisation des travaux

Aménagement d'une voie sécurisée pour les piétons entre Chants d'Oiseaux et le village d'Awan

- Désignation d'un auteur de projet
- Réalisation du dossier (cahier des charges, plans, métré)
- Emprise(s) à réaliser si nécessaire
- Réalisation des travaux

Objectifs visés

| | |
|---|---|
| <i>Objectif 2.1</i> | Prévoir ou améliorer des infrastructures afin de favoriser la vie sociale et associative tout en tenant compte des spécificités et aspirations locales |
| <i>Objectif 4.2</i> | Améliorer la sécurité routière en utilisant des techniques adéquates (renforcement de la signalisation, mise en place de techniques permettant de ralentir la vitesse...) |
| <i>Objectif 4.3</i> | Prévoir des aménagements afin de faciliter la mobilité des usagers doux (piétons, cyclistes...) |
| <i>cf. Plan interCommunal de Mobilité</i> | Offrir des infrastructures favorisant l'intermodalité marche-bus ou vélo-bus |

Création d'emploi envisagée:

Non

Estimation globale du coût

Aménagement de la place dans le quartier d'Awan-Goza:

Coût d'un éventuel achat de terrain

Fonction des options choisies et de l'importance des aménagements à réaliser

Aménagement d'une voie sécurisée pour les piétons entre le Chant d'Oiseaux et le village d'Awan: +/- 208.000 €

Programme de réalisation

En une phase

Programmation dans le temps

Dans les 6 ans

Annexes

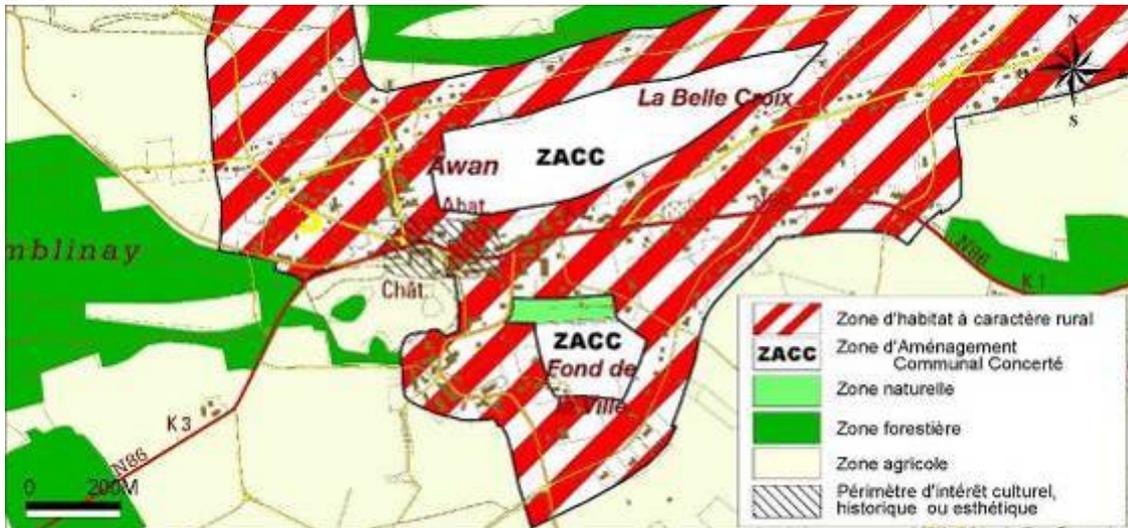
1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral

1. Localisation géographique



IGN 10 000 49/2s (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW - DGATLP (2005)

3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW - DGATLP (2003)

FICHE N° 2.5

AYWAILLE (entité communale)

Valorisation des produits du terroir, biologiques et artisanaux en créant notamment une vitrine des produits du terroir

Description du projet

La création d'une vitrine des produits du terroir doit être pensée de manière régionale; une collaboration **transcommunale** s'avère donc indispensable.

Le projet s'articule autour de deux actions principales:

- **l'établissement d'un point central**, la vitrine du terroir proprement dite, dont la localisation est à déterminer (peut-être située sur une autre commune d'Ourthe-Amblève). L'endroit doit être choisi de manière stratégique afin que le plus grand nombre de personnes soient touchées;
- **l'écoulement local des produits du terroir et biologiques d'Ourthe-Amblève** dans des points de ventes répartis sur toute l'entité et dans les communes voisines afin d'inciter les habitants à participer au développement économique de leur propre région.

La promotion des produits passe également par la participation à des manifestations comme les foires et salons. Un label, un sigle "produits du terroir" pourrait être apposé sur les produits.

Origine de la demande

- Les habitants
- Les agriculteurs
- GT "Economie -Tourisme - Agriculture"
- La CLDR

Un projet semblable est étudié dans d'autres communes voisines: dans le cadre du PCDR de Sprimont (fiche 2.9) et à Anthisnes.

Justification du projet

- Les habitants de la région connaissent mal l'offre de produits locaux et les endroits où l'on peut se les procurer ceux-ci. Une structure bien pensée permettrait d'améliorer la publicité à ce sujet.
- Le développement économique de l'entité passe par un bon écoulement des productions artisanales locales dont la visibilité doit être accrue.
- Une structuration des réseaux de distribution est à créer pour optimiser la rentabilité et accroître le potentiel de clients. L'expansion et l'augmentation de productions de certaines entreprises familiales pourraient donc aboutir à la création de nouveaux emplois.

Localisation

Il existe plusieurs pistes à étudier pour l'établissement d'une vitrine des produits du terroir:

- avenue de la Porallée à Remouchamps où un projet de l'ASBL MAYA vise à la construction d'un centre de conditionnement du miel;
- sur une autre entité d'Ourthe-Amblève (par exemple Le futur Espace des saveurs à Anthisnes).

Des **points locaux d'écoulement** des produits du terroir et biologiques sont à déterminer par des accords avec les commerces de l'entité.

Tâches à réaliser

- Détermination après étude de l'endroit où réaliser une éventuelle infrastructure
- Appel public aux artisans et aux producteurs de produits biologiques et du terroir
- Réalisation d'un inventaire précis des productions locales susceptibles de figurer dans la vitrine
- Réflexion sur le matériel nécessaire à la conservation et à la commercialisation de produits frais
- Etablissement de synergies entre producteurs et commerçants pour l'écoulement local des produits
- Assurer la promotion des produits, de la structure, des points locaux d'écoulement

Objectifs visés

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 3.2</i> | Valoriser les produits du terroir et la production biologique régionale |
| <i>Objectif 3.4</i> | Améliorer l'information sur les activités industrielles et/ou artisanales locales |
| <i>Objectif 3.6</i> | Développer les activités commerciales, industrielles et/ou artisanales |

Création d'emploi envisagée (nature, nombre)

La création d'un emploi est à prévoir dans un premier temps, pour la vitrine des produits du terroir. D'autres emplois pourraient éventuellement se créer à plus long terme au sein des entreprises artisanales.

Estimation globale du coût

Non estimé

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

Intention

Programmation dans le temps

Dans les 6 ans

FICHE N° 2.6

DEIGNE

Aménagement et embellissement du village et de ses accès

Description du projet

Afin de renforcer l'aspect typique du village de Deigné et par conséquent son attractivité, quatre actions principales sont prévues:

- paver certains tronçons de route à l'ancienne;
- aménager la place derrière l'église;
- enfouir les lignes électriques au sein du village;
- aménager l'entrée du village.

Il s'agit également de prévoir, pour accueillir les visiteurs, un parking situé à proximité du centre avec un cheminement sécurisé pour les piétons et les personnes à mobilité réduite afin d'atteindre facilement la Halle des Chantoirs de Deigné.

Origine de la demande

- Les habitants de Deigné
- La CLDR
- La Commune
- GT "Mobilité, Sécurité routière"

Justification du projet

- La valorisation du patrimoine bâti exceptionnel de Deigné (un des plus beaux villages de Wallonie), et une plus grande facilité d'accès grâce au parking, permettront d'attirer encore davantage de touristes.
- Un pavage à l'ancienne, localisé notamment de façon à marquer les entrées dans le cœur bâti, induira un ralentissement des véhicules.

Localisation

Deigné

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Communale et à déterminer lors de la localisation de l'aire de stationnement (proposition: La Voie Reginster)

Tâches à réaliser

- Détermination des portions de voiries à paver
- Détermination des lignes électriques à enterrer
- Etude détaillée du projet relatif à la nouvelle fontaine
- Réalisation des travaux

Aire de stationnement

- Réalisation d'un inventaire des terrains disponibles
- Achat éventuel d'une parcelle permettant de construire l'infrastructure (relevé cadastral et évaluation du coût)
- Réalisation des places de parking (nombre à déterminer précisément) en prévoyant une infrastructure destinée aux deux roues ainsi que des places réservées aux personnes à mobilité réduite
- Aménagement d'un cheminement sécurisé vers le centre du village
- Sécurisation de l'accès vers le parking en prévoyant un aménagement sur la route régionale (contact avec le MET)
- Réalisation des travaux

Objectifs visés

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 2.1</i> | Prévoir ou améliorer des infrastructures afin de favoriser la vie sociale et associative tout en tenant compte des spécificités et aspirations locales |
| <i>Objectif 2.2</i> | Prévoir une gestion collective des infrastructures |
| <i>Objectif 3.1</i> | Valoriser le potentiel touristique en améliorant l'accueil et l'information, et en développant les infrastructures et activités |
| <i>Objectif 4.2</i> | Améliorer la sécurité routière en utilisant des techniques adéquates (renforcement de la signalisation, mise en place de techniques permettant de ralentir la vitesse...) |
| <i>Objectif 4.3</i> | Prévoir des aménagements afin de faciliter la mobilité des usagers doux (piétons, cyclistes...) |
| <i>Objectif 4.5</i> | Valoriser les aires de stationnement existantes via l'information et par la mise en place d'infrastructures destinées aux cyclistes et personnes à mobilité réduites |
| <i>Objectif 5.5</i> | Préserver et valoriser le patrimoine bâti |

Création d'emploi envisagée

Non

Estimation globale du coût

| | | U | Qtés | PU | TOTAL |
|-------------------------|--|----------------|------|-----------|------------------|
| A LES ABORDS | | | | | |
| 1 | Terrassement général et démontage divers | m | 6000 | 18 € | 108.000 € |
| 2 | Fondations et sous fondations | m ² | 6000 | 21,50 € | 129.000 € |
| 3 | Éléments linéaires | m | 2000 | 59 € | 118.000 € |
| 4 | Pavage (Place et piétonniers) | m ² | 2150 | 54 € | 116.100 € |
| 5 | Hydrocarboné | m ² | 3300 | 21,50 € | 70.950 € |
| 6 | Revêtement en béton imprimé | m ² | 650 | 60 € | 39.000 € |
| 7 | Marquage divers | fft | 1 | 3.500 € | 3.500 € |
| 8 | Signalisations diverses | fft | 1 | 5.000 € | 5.000 € |
| 9 | Bancs et tables | fft | 1 | 10.000 € | 10.000 € |
| 10 | Travaux d'égouttage divers | fft | 1 | 30.000 € | 30.000 € |
| 11 | Enfouissement des câbles électriques | fft | 1 | 35.000 € | 35.000 € |
| 12 | Effet de porte route Nationale | fft | 1 | 12.000 € | 12.000 € |
| 13 | Plantations | fft | 1 | 15.000 € | 15.000 € |
| 14 | Ralentisseurs aux entrées du village | P | 3 | 2.000 € | 6.000 € |
| B TOTAL | | fft | 0 | 0 € | 697.550 € |
| C HONORAIRES | | fft | 0,1 | 697.550 € | 69.755 € |
| D TOTAL HORS TVA | | fft | 0 | 0 € | 767.305 € |
| E TOTAL TVAC | | fft | 0,21 | 767.305 € | 928.439 € |

Répartition du financement

Développement rural 80 %: 742.751,2 €
Commune 20 %: 185.687,8 €

Programme de réalisation

Dans les 6 ans

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Le phasage des travaux nécessite une concertation avec d'autres opérateurs tels que Belgacom, égouts, l'ALE...

Annexes

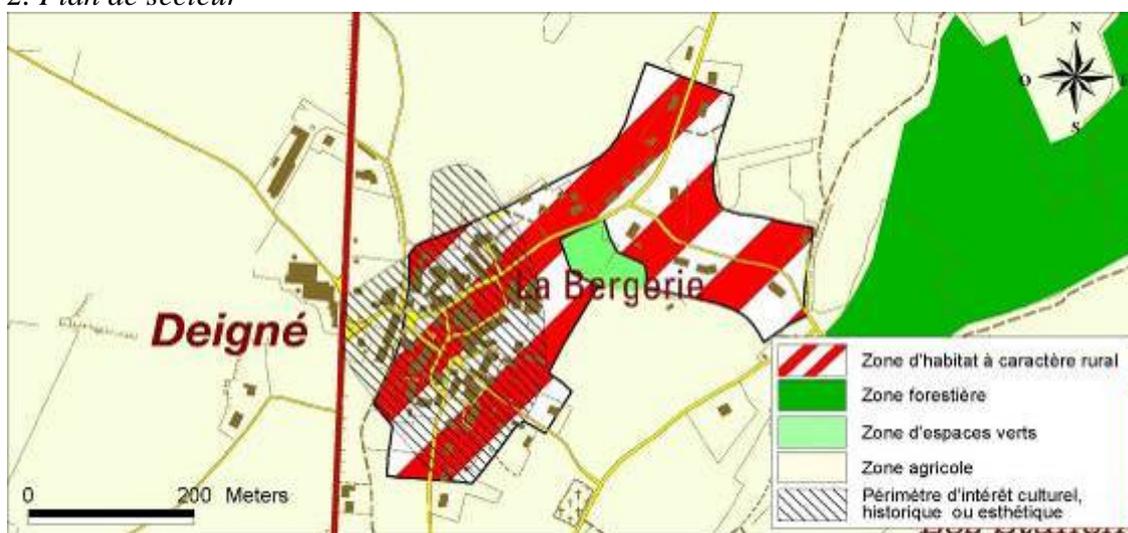
1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral
4. Clichés photographiques de la situation actuelle
5. Esquisse des aménagements

1. Localisation géographique



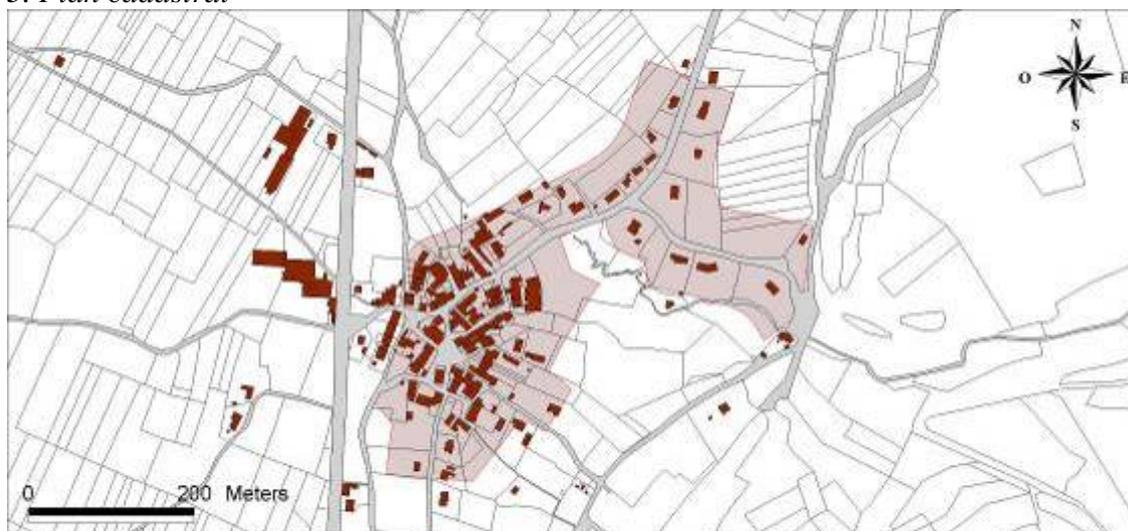
IGN 10 000 49/3n (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW - DGATLP (2005)

3. Plan cadastral



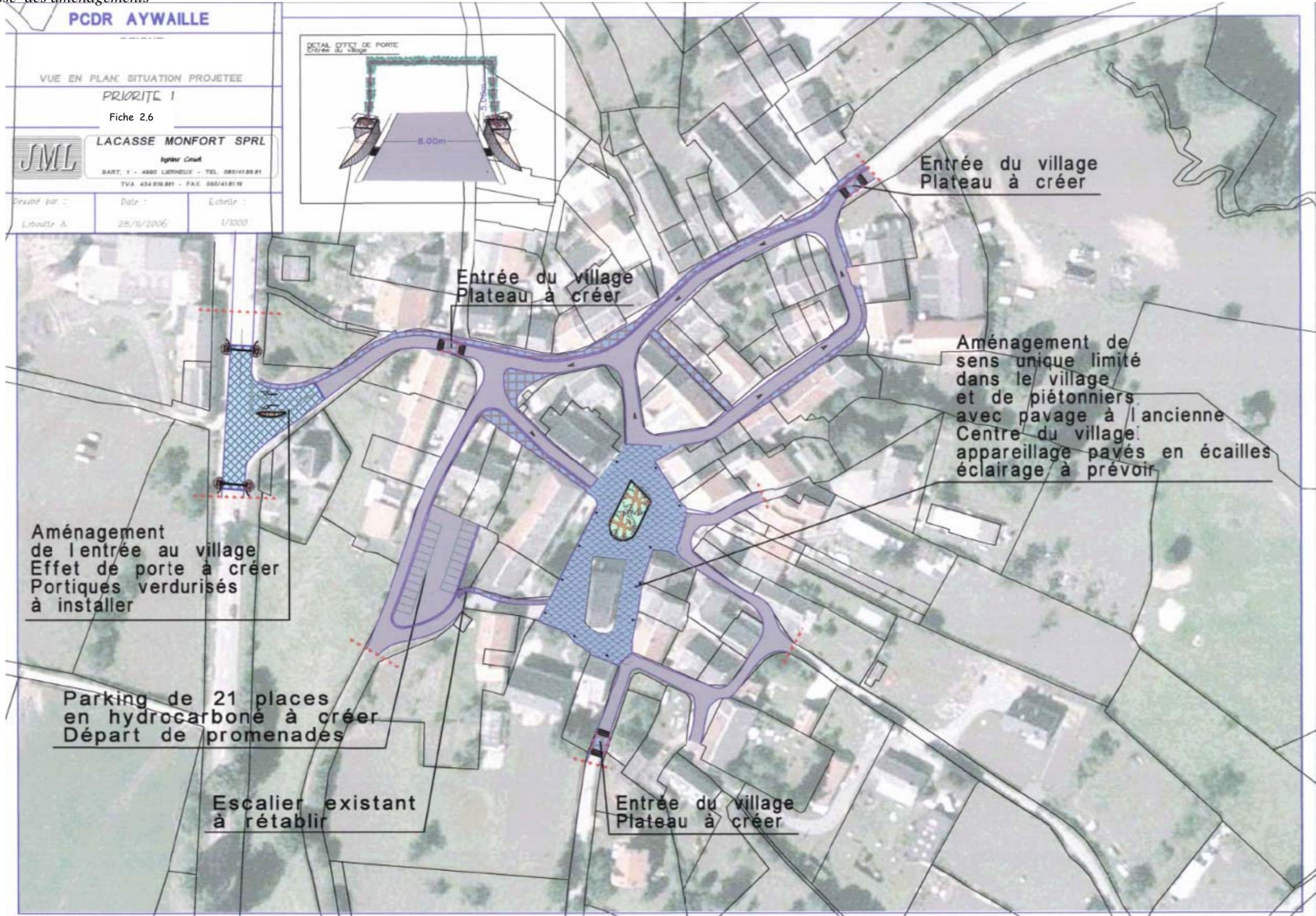
Plan de Localisation Informatique: MRW - DGATLP (2003)

4. Clichés photographiques de la situation actuelle

Deigné



5. Esquisse des aménagements



FICHE N° 2.7

DEIGNE

Construction d'une unité de stockage décentralisée pour la structure de biométhanisation (à construire sur la commune de Sprimont) permettant la production d'énergie verte

Description du projet

Ce projet transcommunal consiste à implanter sur le territoire de Sprimont, une structure permettant la biométhanisation (PCDR de Sprimont fiche n°2.3). Afin de disposer d'une masse organique suffisante durant toute l'année pour que l'unité fonctionne parfaitement, il est nécessaire de travailler de manière coordonnée avec des agriculteurs des communes d'Aywaille et de Sprimont.

Il s'avère nécessaire de construire une unité de stockage sur le territoire d'Aywaille dont la localisation précise est à déterminer mais se trouvant si possible entre Remouchamps et Deigné.

Le transport vers Sprimont des matières déposées par les agriculteurs de l'entité serait assuré par un camion prévu à cet effet.

Origine de la demande

- GT "Environnement"
- Les agriculteurs
- La CLDR

Justification du projet

La production d'énergies vertes (chaleur et électricité) par l'intermédiaire du biogaz produit permet d'améliorer l'environnement et valorise certaines matières organiques comme le lisier.

Le digestat, issu du processus devient inodore et contient de l'azote sous forme minérale.

Localisation

Localisation à déterminer entre Remouchamps et Deigné (en cours).

Piste: la Fabrique d'Eglise possède un terrain à Deigné. Ce terrain pourrait être acheté afin d'y construire l'unité de stockage décentralisée.

Tâches à réaliser

- Détermination de l'endroit et de la contenance de l'unité de stockage à construire
- Achat éventuel d'une parcelle par la Commune
- Construction de l'infrastructure

Objectifs visés

| | |
|----------------------|---|
| <i>Objectif 2.12</i> | Améliorer les relations ruraux et néo-ruraux |
| <i>Objectif 3.5</i> | Réduire l'impact environnemental des activités industrielles, agricoles et/ou artisanales |
| <i>Objectif 5.3</i> | Promouvoir les énergies renouvelables |

Création d'emploi envisagée

Outre un appel à des sociétés existantes, la création de 2 à 3 temps plein est envisagée pour la récolte du lisier dans les fermes et leur transport à l'usine ainsi que pour la gestion de l'unité de biométhanisation.

Estimation globale du coût

| Les abords | | U | Qtés | PU | TOTAL |
|-----------------------|--|-----|------|-----------|------------------|
| 1 | Terrassement général pour la citerne en béton hors sol (semi enterrée) Volume: +/-1000m ³ Hauteur: 3.0m Rayon: 10.0m | Pce | 1 | 75.000 € | 75.000 € |
| 2 | Abords et accès | fft | 1 | 25.000 € | 25.000 € |
| 3 | Sécurité et protection | fft | 1 | 12.500 € | 12.500 € |
| 4 | Plantation et alimentation en eau | fft | 1 | 10.000 € | 10.000 € |
| Total | | fft | 0 | 0 € | 122.500 € |
| Honoraires | | fft | 0,1 | 122.500 € | 12.250 € |
| Total hors TVA | | fft | 0 | 0 € | 134.750 € |
| Total TVAC | | fft | 0,21 | 134.750 € | 163.048 € |

Répartition du financement

La loi d'expansion économique permettrait, d'après les calculs, de couvrir 25% de l'investissement de l'unité de biométhanisation

Programme de réalisation

En une phase

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Ce dossier est étroitement lié à l'évolution de la fiche du PCDR de Sprimont

Etat du dossier

Etudes de pertinence et de faisabilité réalisées

Programmation dans le temps

Dans les 6 ans

FICHE N° 2.8

AYWAILLE (entité communale)

Renforcement de la signalisation touristique

Description du projet

De nombreuses initiatives peuvent être prises dans le cadre de cette fiche-projet:

- installation de nouveaux panneaux de promenades au sein des villages (tracé de promenades, curiosités éventuelles, informations historiques...). Ceci est à mettre en lien avec la fiche 1.2 concernant la création d'une nouvelle mobilité inter-villages car lors de la réouverture de certains chemins, de nouveaux réseaux de promenades seront à signaler;
- réalisation d'un livret à distribuer avec les cartes de promenades reprenant des informations sur le patrimoine naturel et bâti;
- instauration d'une collaboration, idéalement transcommunale, entre différents fournisseurs de services afin de proposer notamment des séjours de détente, des week-ends gastronomiques...
- organisation de visites guidées de certains endroits des communes, de ballades équestres, de repas composés de produits du terroir... L'organisation de ceux-ci nécessite une collaboration entre agriculteurs, producteurs et restaurateurs de la région.

Origine de la demande

- GT "Economie – Tourisme – Agriculture"
- La CLDR
- La Commune

Justification du projet

- Les panneaux déjà installés sont appréciés pour leurs qualités informatives mais leur nombre semble insuffisant. Certains villages en sont dépourvus.
- La commune d'Aywaille possède un patrimoine naturel et bâti d'un grand intérêt.
- Les nombreuses promenades qui jalonnent le territoire communal pourraient être davantage mises en valeur.
- Malgré l'attrait touristique de la région et de la Commune, il n'existe pas suffisamment d'attractions pour retenir les touristes qui restent rarement longtemps.
- L'incitation à la collaboration entre fournisseurs de services ne vise pas un public "de masse" et permet le développement d'un tourisme intégré en attirant des familles, couples, petits groupes de personnes (auxquels un certain nombre d'activités seraient proposées tout en leur laissant une grande marge de liberté dans leur gestion du temps...). Développer ce type de tourisme est aussi une question de mentalité dans le sens où les opérateurs touristiques ne se limitent pas à promouvoir leurs propres produits mais ont une vision plus large.

Localisations

Concernant le placement des nouveaux panneaux, les endroits sont à déterminer.

Tâches à réaliser

Panneaux de promenades

- Définition du nombre et de la localisation des panneaux (en faisant notamment appel aux clubs de marcheurs) (suggestions: Chapelle Sainte-Anne à Harzé, villages qui en sont dépourvus tels que Ernonheid, Awan...)
- Conception des panneaux multilingues et placement
- Sélection des promenades à commenter en faisant notamment appel aux groupes de marcheurs

Livret

- Conception de livret en faisant appel aux souvenirs des habitants et en consultant diverses sources documentaires (minimum bilingue français/néerlandais)
- Promotion et distribution du livret

Collaboration entre fournisseurs de services

- Répertorier les fournisseurs de services intéressés par le projet (opérateurs touristiques, agriculteurs, producteurs, restaurateurs, association des commerçants...)
- Montage de produits structurés
- Promotion de ces produits...

Objectifs visés

| | |
|---------------------|--|
| <i>Objectif 3.1</i> | Valoriser le potentiel touristique en améliorant l'accueil et l'information, et en développant les infrastructures et activités. |
| <i>Objectif 3.2</i> | Valoriser les produits du terroir et la production biologique régionale |
| <i>Objectif 5.1</i> | Améliorer l'étude et l'information sur le patrimoine naturel et bâti |

Création d'emploi envisagée

C'est un projet de grande ampleur qui doit être mené sur le long terme de manière transcommunale. Un coordinateur devrait être engagé, à temps-plein. A moyen terme, les outils régionaux en place (GREOA...) pourraient être utiles.

Estimation globale du coût

Panneaux de promenades:

Infographie/conception (plus traduction en néerlandais et en allemand): 500 €

Impression antiUV – plastification: 125 €

Installation: 125 € / pc HTVA (pose pour 4 pièces minimum)

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

Intention

Programme dans le temps

Dans les 6 ans

FICHE N° 2.9

ERNONHEID

Mise sur pied d'un centre d'interprétation des espèces piscicoles

Description du projet

Le projet consiste en l'aménagement d'une écloserie et d'étangs à proximité de la Lembrée. D'anciens étangs sont déjà présents sur la propriété. La mise en place de panneaux didactiques est prévue. En concertation avec le secteur, une école de pêche pourrait être constituée.

Origine de la demande

- La Commune
- La CLDR
- Les associations de pêcheurs

Justification du projet

- Le projet rencontre à la fois des objectifs environnementaux, éducatifs et touristiques.
- L'élevage d'alvins permet le repoissonnement de nos rivières.
- Une démarche pédagogique sera mise sur pied par le biais d'animations adaptées aux différentes tranches d'âges et ainsi que par le placement de panneaux didactiques. Une initiation à la pêche pourra être proposée aux jeunes.
- Les étangs représentent une attraction touristique supplémentaire favorisant le développement de ce secteur.
- Ce projet est également fédérateur pour les différentes associations de pêcheurs.

Localisation

A déterminer précisément.

Tâches à réaliser

- Détermination des emplacements, superficie et profondeur des étangs
- Réalisation des étangs et de l'écloserie
- Réalisation d'un système de protection des étangs contre les prédateurs (Cormorans...)
- Mise en place des panneaux didactiques et de l'école de pêche

Objectifs visés

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 3.1</i> | Valoriser le potentiel touristique en améliorant l'accueil et l'information, et en développant les infrastructures et activités |
| <i>Objectif 3.6</i> | Développer les activités commerciales, industrielles et/ou artisanales |
| <i>Objectif 5.1</i> | Améliorer l'étude et l'information sur le patrimoine naturel et bâti |
| <i>Objectif 5.2</i> | Améliorer la gestion des biotopes |
| <i>Objectif 5.6</i> | Sensibiliser et éduquer les citoyens au respect de l'environnement (tri, éco-consommation...) |

Création d'emploi envisagée:

Eventuellement pour la gestion et l'entretien du site. Le recours au bénévolat par des membres des associations de pêcheurs est également envisageable.

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

Achat d'un terrain par la Commune en négociation

Programmation dans le temps

Dans les 6 ans

LOT 3

INDEX DES FICHES DU LOT 3

| N° | LIEU | TITRE | PAGES |
|-----------|--------------------------------|--|---------|
| FICHE 3.1 | AYWAILLE (entité communale) | Acquisition de bâtiments intéressants à préserver et permettant notamment de diversifier l'offre de logements | 341-342 |
| FICHE 3.2 | AYWAILLE (entité communale) | Création de logements communaux destinés aux jeunes pour leur permettre de rester dans l'entité | 343-344 |
| FICHE 3.3 | HARZE | Aménagement de la place de Chézy et des abords de la Maison de village | 345-348 |
| FICHE 3.4 | AYWAILLE (centre) | Aménagement d'un bâtiment multi-services (Maison de l'emploi, Agence de Développement Local...) | 349-352 |
| FICHE 3.5 | ROUGE-THIER | Aménagement d'un espace polyvalent de convivialité | 353-357 |
| FICHE 3.6 | AYWAILLE (entité communale) | Renforcement des services rendus par les bibliothèques de l'entité (agrandissement de la surface disponible à Remouchamps, accroissement de l'offre multimédia, location de partitions musicales...) | 358-360 |
| FICHE 3.7 | AYWAILLE (entité communale) | Implantation d'éoliennes sur l'entité | 361-362 |
| FICHE 3.8 | AYWAILLE (entité communale) | Réalisation d'un plan d'eau à vocation touristique et sportive | 363-364 |

FICHE N° 3.1

AYWAILLE (entité communale)

Acquisition de bâtiments intéressants à préserver et permettant notamment de diversifier l'offre de logements

Description du projet

Le projet consiste à acquérir des bâtiments possédant une certaine valeur architecturale, afin de les préserver ou de les mettre en valeur. Ces bâtiments, acquis par la Commune, pourraient notamment être transformés en logements, ou être affectés à d'autres utilisations en fonction des besoins identifiés. Si l'affectation concerne des logements, un lien doit être fait avec la fiche n°3.2 concernant la "création de logements communaux destinés aux jeunes pour leur permettre de rester dans l'entité". Ces bâtiments pourraient également être transformés en atelier rural (il s'agit de bâtiments mis à disposition de petites et moyennes entreprises locales, et cela de façon temporaire), ou en Maison de village...

Origine de la demande

- GT "Logement"
- GT "Environnement – Patrimoine naturel et bâti"
- La CLDR

Justification du projet

- Le territoire communal bénéficie d'un patrimoine bâti d'une certaine richesse. Dans certains cas, celui-ci est à l'abandon ou insuffisamment valorisé.
- La hausse de la demande en logements a induit une augmentation substantielle des prix de l'immobilier. Par conséquent, la diversification de l'offre permet de répondre à des besoins qui ont été exprimés.

Localisation

A localiser

Statut au plan de secteur

A déterminer en fonction de la localisation

Statut de propriété

A déterminer en fonction de la localisation

Tâches à réaliser

- Identification des bâtiments présentant une valeur architecturale susceptibles d'être acquis par la Commune
- Détermination des besoins et des opportunités en matière de logement ou autres

Objectifs visés

| | |
|---------------------|--|
| <i>Objectif 1.1</i> | Accroître l'offre de logements notamment pour les personnes à revenus modestes |
| <i>Objectif 1.3</i> | Assurer la mixité sociale dans le tissu de logements |
| <i>Objectif 1.4</i> | Développer les aides aux logements destinées aux jeunes de l'entité |
| <i>Objectif 2.1</i> | Prévoir ou améliorer des infrastructures afin de favoriser la vie sociale et associative tout en tenant compte des spécificités et aspirations locales |
| <i>Objectif 3.6</i> | Développer les activités commerciales, industrielles et/ou artisanales |
| <i>Objectif 5.5</i> | Préserver et valoriser le patrimoine bâti |

Création d'emploi envisagée

Néant

Estimation globale du coût

A l'heure actuelle, il est impossible de déterminer le coût de la fiche.

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

Intention

Programmation dans le temps

Dans les 10 ans

FICHE N° 3.2

AYWAILLE (entité communale)

Création de logements communaux destinés aux jeunes pour leur permettre de rester dans l'entité

Description du projet

Le projet consiste à destiner aux jeunes des logements locatifs à prix modéré (à construire ou à aménager dans des bâtiments à rénover) pour leur permettre de rester dans l'entité.

En fonction d'une convention établie entre les "jeunes" locataires et la Commune, des "facilités" pourraient être octroyées à condition que le ménage achète ou construise une habitation sur le territoire communal.

Afin de renforcer la convivialité des logements, des locaux communs à plusieurs logements pourraient être aménagés.

Origine de la demande

- Les habitants de la Commune
- GT "Logement"
- La CLDR

Justification du projet

- A Aywaille, le prix des habitations est en croissance et il est de plus en plus difficile pour les jeunes d'acquérir ou de louer un bien; par ailleurs la moyenne d'âge dans la Commune augmente. Le projet est un incitant favorisant le maintien des jeunes dans l'entité, ce qui représente un atout pour le développement futur d'Aywaille.
- De même, afin d'intégrer ce projet dans une optique de développement durable, le système de chauffage et/ou d'électricité pourrait être conçu de manière à faire appel aux énergies renouvelables. Cela contribuerait également à conscientiser les jeunes ménages à l'importance de prendre soin de l'environnement et d'adopter la même réflexion pour leur future construction.

Localisation

Pas de proposition de localisation

Statut au plan de secteur

Fonction de la localisation

Statut de propriété

Fonction de la localisation

Tâches à réaliser

- Détermination précise du lieu de(s) logement(s) à construire et/ou à rénover
- Construction et/ou rénovation des bâtiments
- Mise en place du règlement d'attribution des logements communaux et de ses modalités

Objectifs visés

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 1.1</i> | Accroître l'offre de logements notamment pour les personnes à revenus modeste |
| <i>Objectif 1.4</i> | Développer les aides aux logements destinées aux jeunes de l'entité |
| <i>Objectif 5.3</i> | Promouvoir les énergies renouvelables |

Création d'emploi envisagée

Néant

Estimation globale du coût

Le coût global dépend fortement du nombre de logements.

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

Intention

Programmation dans le temps

Dans les 10 ans

FICHE N° 3.3

HARZE

Aménagement de la place de Chézy et des abords de la Maison de village

Description du projet

Le projet consiste à aménager un espace convivial autour de la Maison de village de Harzé, centre du village.

Ce projet comporte différents volets:

- sablage éventuel de la Maison de village;
- aménagement des 2 parkings existants (ou achat à cet effet d'une parcelle à une cinquantaine de mètres de la Maison de village, de façon à aménager l'espace ainsi rendu disponible de façon encore plus conviviale: plaine de jeux...);
- amélioration et embellissement de l'espace avec terrains de pétanque, bancs;
- éclairage plus esthétique...

Origine de la demande

- Consultation villageoise
- La Commune
- La CLDR

Justification du projet

- L'ancienne Maison communale de Harzé, à l'architecture intéressante, ainsi que ses abords constituent le véritable centre de la vie villageoise. On y trouve la bibliothèque, des salles polyvalentes au rez-de-chaussée utilisées par de nombreuses associations, les bureaux du GREOA au premier étage, un local au deuxième étage destiné aux activités des artistes locaux. Par ailleurs, un petit local juste à côté du bâtiment principal est destiné aux jeunes de l'entité, encadrés par une éducatrice spécialisée.
- D'importants aménagements ont déjà été réalisés par la Commune sur fonds propres afin de renforcer la vocation de cette Maison de village. Les aménagements prévus permettraient d'accroître encore davantage l'attractivité de cette zone et de fortifier le tissu associatif déjà bien implanté.

Localisation

Ancienne Maison communale de Harzé, transformée progressivement en une Maison de village et alentours

Statut au plan de secteur

Zone d'habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

Tâches à réaliser

- Elaboration des plans en fonction des aménagements proposés (bancs, poubelles, endroit pour attacher des vélos...)
- Concertation avec les habitants du village
- Réalisation des travaux

Objectifs visés

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 2.1</i> | Prévoir ou améliorer des infrastructures afin de favoriser la vie sociale et associative tout en tenant compte des spécificités et aspirations locales |
| <i>Objectif 2.2</i> | Prévoir une gestion collective des infrastructures |
| <i>Objectif 4.2</i> | Améliorer la sécurité routière en utilisant des techniques adéquates (renforcement de la signalisation, mise en place de techniques permettant de ralentir la vitesse...) |
| <i>Objectif 4.5</i> | Valoriser les aires de stationnement existantes via l'information et par la mise en place d'infrastructures destinées aux cyclistes et personnes à mobilité réduites |
| <i>Objectif 5.5</i> | Préserver et valoriser le patrimoine bâti |

Création d'emploi envisagée

Non

Estimation globale du coût

Non défini

Programme de réalisation

En une phase

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

D'importants aménagements ont déjà été réalisés par la Commune sur fonds propres afin de renforcer la vocation de cette Maison de village.

Etat du dossier

Intention

Programmation dans le temps

Dans les 10 ans

Annexes

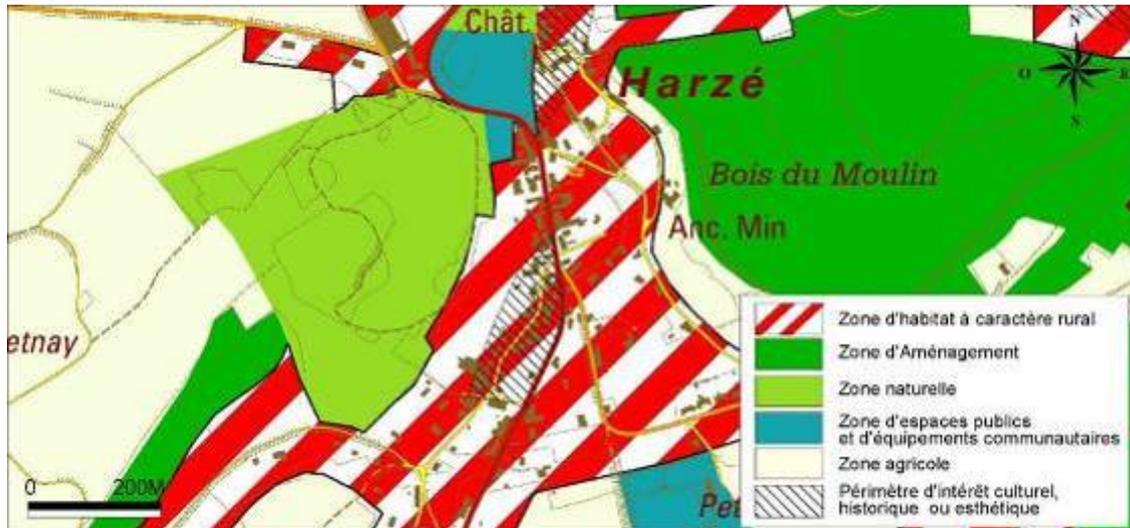
- 1. Localisation géographique*
- 2. Plan de secteur*
- 3. Plan cadastral*

1. Localisation géographique



IGN 10 000 49/2s (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW - DGATLP (2005)

3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW - DGATLP (2003)

FICHE N° 3.4

AYWAILLE (centre)

(Fiche transcommunale pour la Maison de l'emploi avec le PCDR Sprimont)

Aménagement d'un bâtiment multi-services (Maison de l'emploi, Agence de Développement Local...)

Description du projet

Le projet consiste à aménager un bâtiment offrant à la population différents services dont:

- une Maison de l'emploi
- l'Agence Locale pour l'Emploi (ALE)
- une Agence de Développement Local (ADL)
- le service local de l'Office National de l'Enfance (ONE)...

Le projet de Maison de l'emploi (lieu privilégié d'accueil, d'information et de conseil de proximité sur toutes les questions liées à l'emploi) serait mené en transcommunalité avec la commune de Sprimont.

Un développement transcommunal du projet relatif à l'ADL est possible tout en respectant une limite de 40.000 habitants. Une convention de partenariat est indispensable entre les entités concernées.

Origine de la demande

- Les citoyens
- GT "Economie-Tourisme-Agriculture"
- La CLDR
- Concernant la Maison de l'emploi, les citoyens et la CLDR de Sprimont sont également demandeurs

Justification du projet

- Concernant la Maison de l'emploi, il est apparu lors des réunions d'information et de consultation que les Aqualiens et les Sprimontois souhaitent une telle infrastructure de proximité car ils doivent actuellement se rendre à Comblain-au-Pont s'ils souhaitent bénéficier des services offerts or les transports en commun dans cette direction ne sont guère développés.
- Différentes actions, souhaitées par la population, peuvent être mises en œuvre par une ADL: aider les propriétaires de certains établissements à les rendre opérationnels, chercher de nouveaux commerçants intéressés par les locaux inoccupés et des entreprises intéressées par les halls inoccupés, dynamiser une association de commerçants, initier des actions...
- La création de services comme une Maison de l'emploi et une ADL, ainsi que leur centralisation favorisera une politique locale de développement économique et d'emploi en mobilisant tous les acteurs locaux (monde de l'entreprise, le secteur associatif...).

Le rassemblement de différents services permet de renforcer leur accessibilité. L'achat par la Commune du bâtiment en face de la gendarmerie constitue les prémisses d'une Maison de l'emploi. La Commune a acquis l'ancienne Seigneurie de l'Amblève juste à côté du pont d'Aywaille. L'objectif à terme (4 ans) est de transformer ce bâtiment en logements sociaux. Différents services vont donc temporairement occuper les lieux, avant de s'installer définitivement dans les locaux actuellement occupés par la Police. On y trouve, outre les bureaux de l' AIS (qui fut le premier organisme à s'installer en avril 2006), les bureaux de l'ONE et de la Noria, un guichet unique Emploi avec le FOREM, l'ALE, les Titres Services et la CARE.

Localisation

Lors du déménagement de services de la zone SECOVA, le bâtiment occupé par les policiers pourra être aménagé pour accueillir différents services

Statut au plan de secteur

Habitat à caractère rural

Statut de propriété

Propriété communale

Tâches à réaliser

- Détermination des travaux et investissements à réaliser en fonction des services à accueillir
- Réalisation des travaux et achat du matériel nécessaire
- Introduction d'une demande commune (Aywaille et Sprimont) au FOREM pour la réalisation d'une Maison de l'emploi
- Mise sur pied de l'ADL

Objectifs visés (ensemble du projet)

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 2.5</i> | Favoriser la circulation d'informations, les échanges de compétences, de logistiques et les synergies entre associations en travaillant plus en réseau. |
| <i>Objectif 3.3</i> | Augmenter le taux d'emploi en favorisant la recherche d'un travail et en attirant des nouveaux investisseurs dans la localité. |
| <i>Objectif 3.4</i> | Améliorer l'information sur les activités industrielles et/ou artisanales locales |

Création d'emplois envisagée

Le fonctionnement de ces deux organismes implique la création de nouveaux emplois.

Estimation globale du coût

Non déterminé

Programme de réalisation

En une phase

Éléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

- De nombreux services et autorités sont concernés
- Le déménagement de service de la zone de police SECOVA

Etat du dossier

Rassemblement temporaire de certains services (ALE, CARE, ONE, Agence Immobilière Sociale...) dans un bâtiment récemment acheté par la Commune et qui sera transformés ultérieurement en logements sociaux.

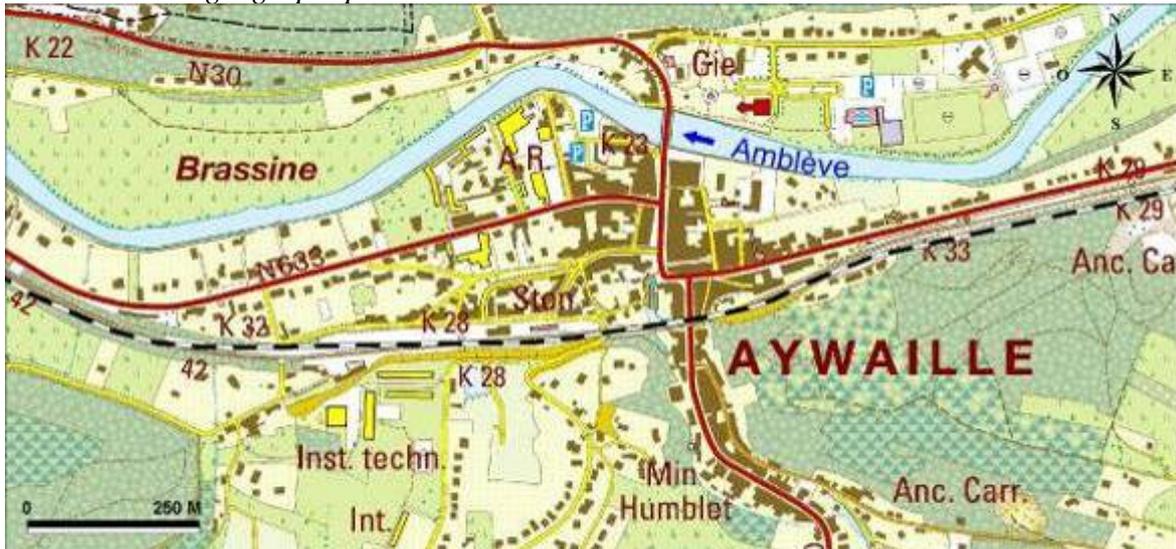
Programmation dans le temps

Dans les 10 ans

Annexes

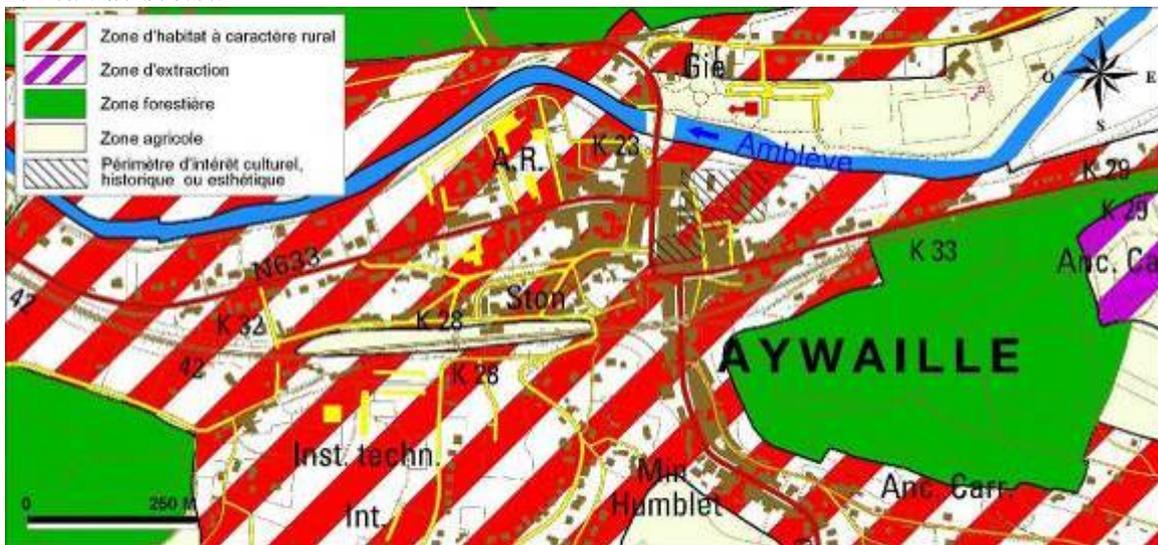
1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral

1. Localisation géographique



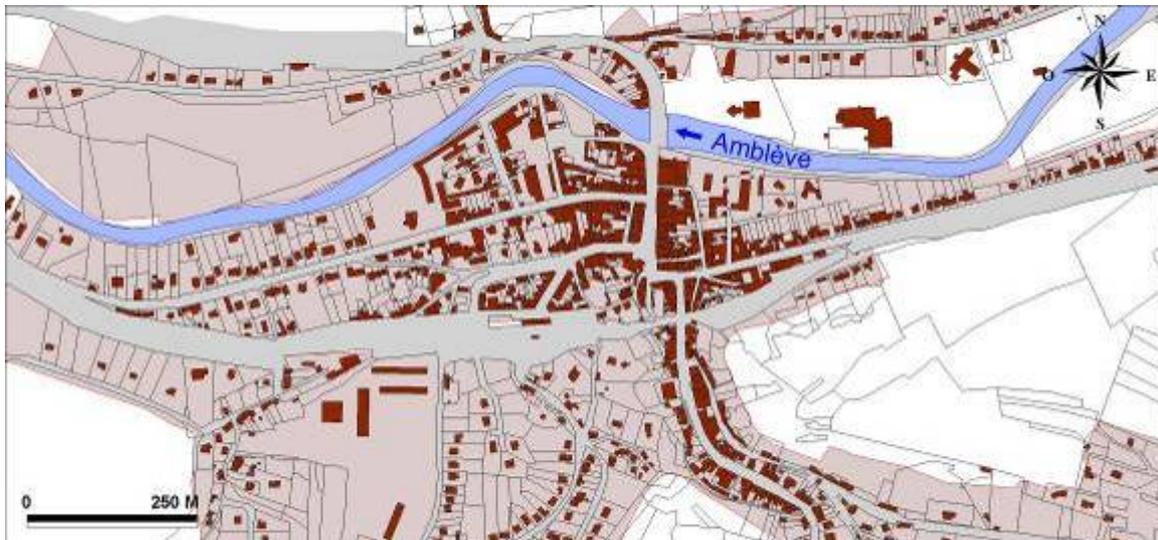
IGN 10 000 49/3s - 49/7n (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW - DGATLP (2005)

3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW - DGATLP (2003)

FICHE N° 3.5

ROUGE-THIER

Aménagement d'un espace polyvalent de convivialité

Description du projet

Le projet consiste à aménager un espace destiné aux villageois. Des pistes ont été évoquées:

- une aire de détente avec un terrain de pétanque;
- du mobilier urbain (banc, poubelle, barbecue, carte des promenades...);
- un éventuel local correspondant aux besoins de la population locale, en portant une attention particulière à son accessibilité (stationnement) et à la sécurité de la zone.

Le mode de gestion de cette zone fera l'objet d'une large concertation entre le secteur associatif et les villageois.

Origine de la demande

- Des habitants du village de Rouge-Thier
- La Commune
- La CLDR

Justification du projet

Ces aménagements permettraient d'accueillir dans de meilleures conditions les manifestations existantes (parfois dépendantes des conditions climatiques), et éventuellement de diversifier les activités destinées à toutes les tranches d'âges. La gestion d'une telle infrastructure devrait être négociée avec les habitants et le secteur associatif.

Vu la proximité de la commune voisine, les aménagements pourraient être utilisés de manière transcommunale (par des Sprimontois d'Adzeux et les personnes résidant au Domaine touristique Haute Fagne Relax).

Localisation

Lieu non encore déterminé

Tâches à réaliser

- Localisation d'un lieu susceptible d'être aménagé
- Concertation avec les habitants et détermination précise des aménagements à prévoir
- Réalisation de plan
- Présentation du projet global à la population locale
- Réalisation des travaux en une ou plusieurs phases

Objectifs visés

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 2.1</i> | Prévoir ou améliorer des infrastructures afin de favoriser la vie sociale et associative tout en tenant compte des spécificités et aspirations locales |
| <i>Objectif 2.2</i> | Prévoir une gestion collective des infrastructures |
| <i>Objectif 2.3</i> | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations |
| <i>Objectif 4.2</i> | Améliorer la sécurité routière en utilisant des techniques adéquates (renforcement de la signalisation, mise en place de techniques permettant de ralentir la vitesse...) |

Création d'emploi envisagée

Non

Estimation globale du coût

Coût éventuel de l'achat du terrain: non défini.
Coût de l'équipement (à déterminer avec les habitants):
Banc-table: 1.500 €/pièce
Poubelle: 500€/pièce
Aire de pétanque: 1.000 €

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

En une phase

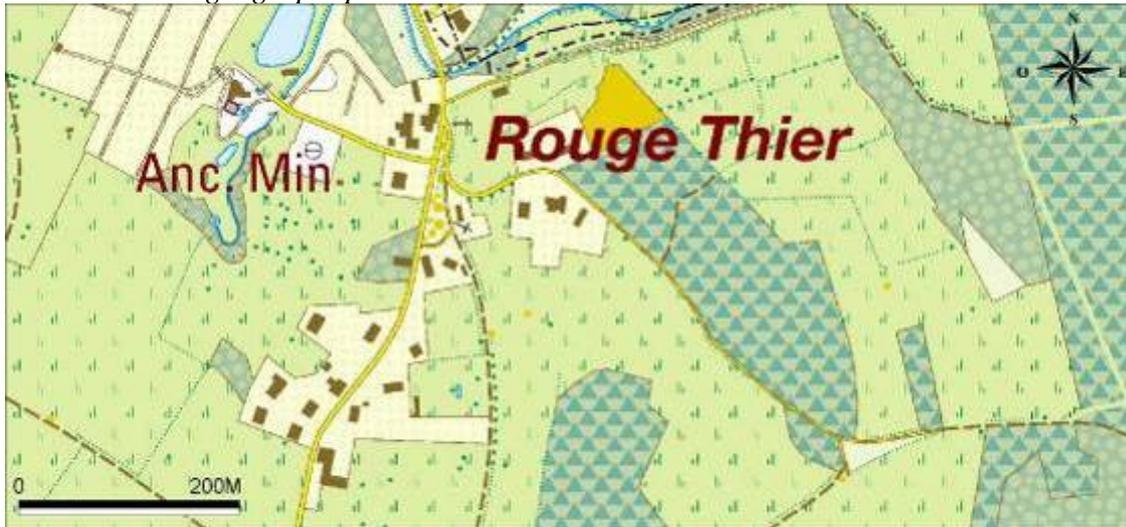
Programmation dans le temps

Dans les 10 ans

Annexes

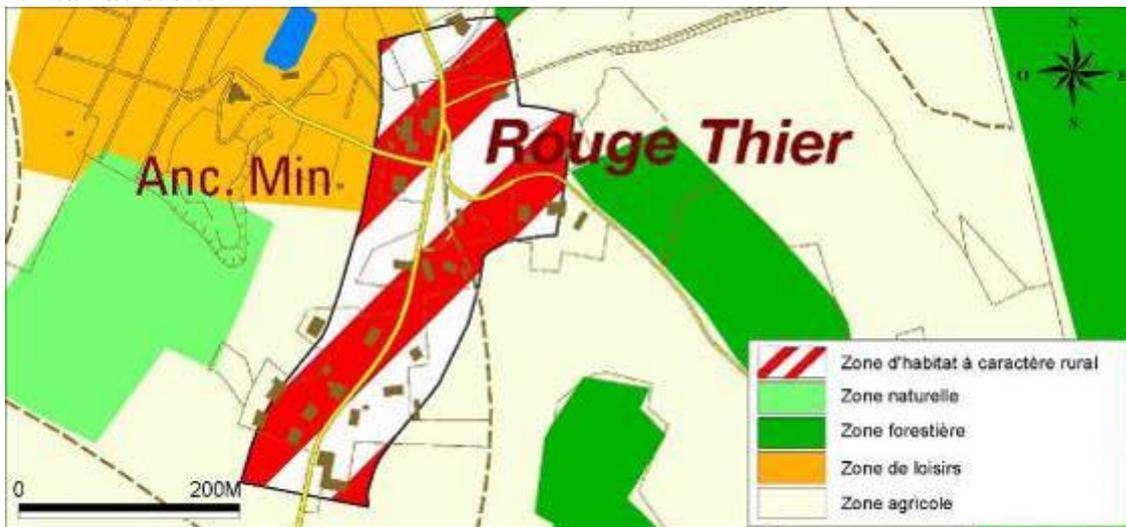
1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral

1. Localisation géographique



IGN 10 000 49/3s (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW - DGATLP (2005)

3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW - DGATLP (2003)

FICHE N° 3.6

AYWAILLE (entité communale)

Renforcement des services rendus par les bibliothèques de l'entité (agrandissement de la surface disponible à Remouchamps, accroissement de l'offre multimédia, location de partitions musicales...)

Description du projet

Le projet consiste d'une part, à agrandir la surface disponible à Remouchamps en aménageant une extension au bâtiment existant, d'autre part à faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication à partir des bibliothèques de l'entité.

La bibliothèque de Harzé récemment rénovée pourrait obtenir un poste informatique bénéficiant d'un accès Internet. La salle de la Maison de village derrière la bibliothèque pourrait aussi accueillir des ordinateurs mais il sera primordial de les sécuriser car la salle doit continuer à être utilisée par le secteur associatif.

Origine de la demande

- Les citoyens lors des réunions d'information et de consultation
- GT "Economie-Tourisme-Agriculture"
- La CLDR
- La Commune

Justification du projet

- Il existe déjà actuellement une offre multimédia qu'il s'agit de développer.
- L'engagement d'un formateur (afin de dispenser une formation à l'informatique) va de pair avec un meilleur accès à l'outil informatique.
- L'agrandissement de la surface destinée à la bibliothèque à Remouchamps permettrait, en plus d'un accès à l'outil informatique, de développer également un projet pilote de location de partitions de musique en synergie avec l'Académie de Musique Ourthe-Vesdre-Amblève.
- Certaines initiatives permettraient d'améliorer encore la qualité des services rendus. Un service de prêt à domicile pourrait être créé. Le prêt à domicile n'est pas officiel, mais le personnel de la bibliothèque répond à certaines demandes ponctuelles. Ce type de service serait très utile pour les personnes qui ont des difficultés de mobilité. Pour un service de qualité, il est indispensable ne pas se limiter au seul dépôt. Les personnes responsables devraient disposer d'un grand sens du contact social. Une collaboration avec le CPAS, des bénévoles... est peut-être à étudier.

Localisation

- Bibliothèque de Remouchamps (avenue de la Porallée)
- Bibliothèque de Harzé (place de Chézy)
- Bibliothèque d'Aywaille

Statut au plan de secteur

Habitat à caractère rural

Statut de propriété

Communale

Tâches à réaliser

- Réflexion et choix des aménagements à prévoir pour l'extension du bâtiment de Remouchamps
- Réalisation des travaux
- Engagement d'une personne à temps plein
- Achat du matériel informatique et mise en place des connexions Internet pour Remouchamps et Harzé
- Mise en place du prêt des partitions de musique (synergie avec l'Académie)

Objectifs visés

| | |
|----------------------|--|
| <i>Objectif 2.7</i> | Renforcer l'offre culturelle |
| <i>Objectif 2.11</i> | Faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication |
| <i>Objectif 2.13</i> | Faciliter l'accès aux services |

Création d'emploi envisagée

L'engagement d'une personne à temps plein s'avèrera nécessaire pour répondre aux besoins.

Estimation globale du coût

A déterminer

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

Intention

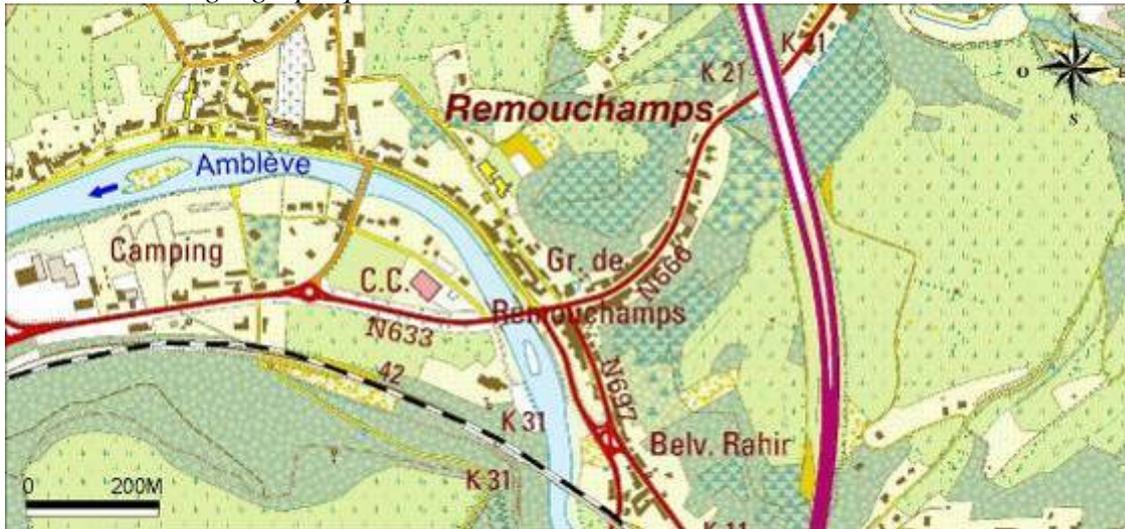
Programmation dans le temps

Dans les 10 ans

Annexes

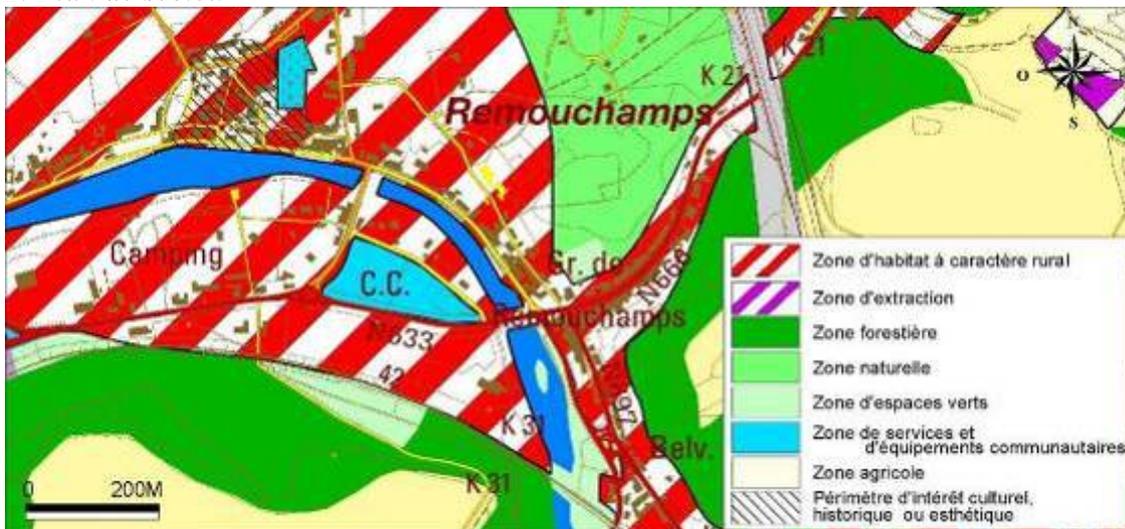
1. Localisation géographique
2. Plan de secteur
3. Plan cadastral

1. Localisation géographique



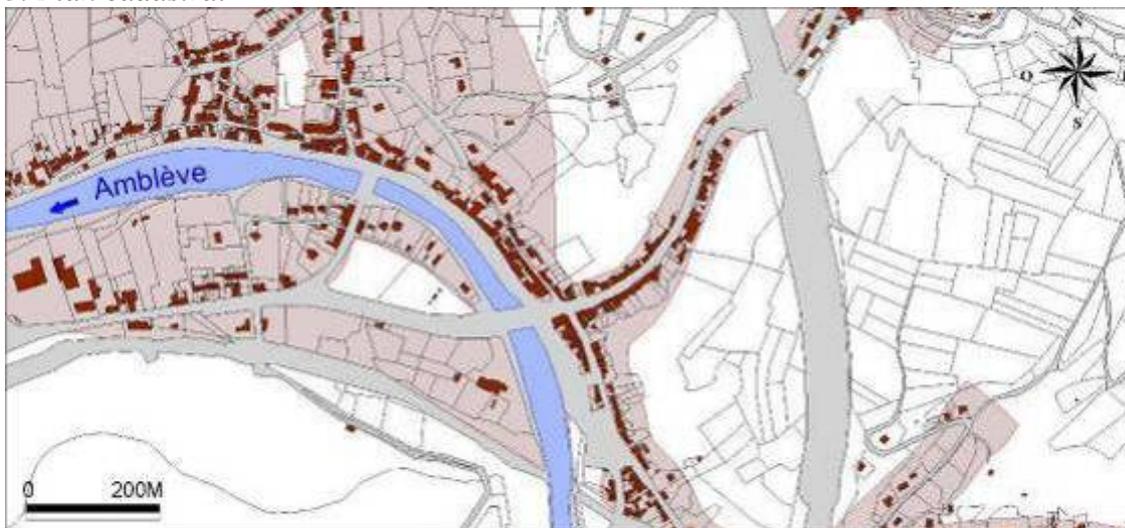
IGN 10 000 49/3s (2003)

2. Plan de secteur



Plan de secteur - version coordonnée: MRW - DGATLP (2005)

3. Plan cadastral



Plan de Localisation Informatique: MRW - DGATLP (2003)

FICHE N° 3.7

AYWAILLE (entité communale)

Implantation d'éoliennes sur l'entité

Description du projet

L'idée est d'implanter un parc éolien sur le territoire communal. Le(s) porteur(s) de projet peu(t)(vent) être la Commune, un groupe de particuliers, des entreprises...

Origine de la demande

- GT "Environnement"
- GT "Economie – Tourisme – Agriculture"
- La CLDR

Justification du projet

La production d'électricité par l'intermédiaire d'éoliennes permet de réduire la production de gaz à effet de serre tout en diversifiant les sources énergétiques réduisant ainsi la dépendance aux produits fossiles.

Localisation

A déterminer

Statut au plan de secteur

A déterminer

Statut de propriété

A déterminer

Tâches à réaliser

- Réalisation de différentes études, notamment une étude de vents sur le territoire de la Commune et cela par un organisme spécialisé (une étude a déjà été réalisée à Hurlevent)
- En fonction de ces études, définition du projet
- Première consultation de la population locale
- Etude d'incidence et éventuelle redéfinition du projet
- Dépôt de demande de permis de construction
- Enquête publique (deuxième consultation de la population)
- Décision finale sur le permis
- Construction par un entrepreneur
- Gestion du réseau

Objectifs visés

| | |
|---------------------|---|
| <i>Objectif 3.5</i> | Réduire l'impact environnemental des activités industrielles et/ou artisanales |
| <i>Objectif 5.3</i> | Promouvoir les énergies renouvelables |
| <i>Objectif 5.6</i> | Sensibiliser et éduquer les citoyens au respect de l'environnement (tri, éco-consommation...) |

Création d'emploi envisagée

Néant

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

A déterminer

Etat du dossier

Intention

Programmation dans le temps

Dans les 10 ans

FICHE N° 3.8

AYWAILLE (entité communale)

Réalisation d'un plan d'eau à vocation touristique et sportive

Description du projet

Il s'agit d'aménager le long de l'Amblève un plan d'eau pour y développer diverses activités. L'endroit est à localiser avec précision tout en tenant compte de son accessibilité à tous.

Origine de la demande

- Consultation de la population (à Remouchamps)
- GT "Economie-Tourisme-Agriculture"
- La CLDR

Justification du projet

Cet espace de détente deviendrait un lieu de convivialité pour les Aqualiens tout en offrant aux touristes un centre d'intérêt supplémentaire les incitant à rester dans la région, ce qui induirait des retombées économiques sur le commerce local et plus particulièrement le secteur HoReCa.

Localisation

Non encore déterminé

Analyse des différentes propositions:

- en face des nouveaux appartements à Remouchamps (il y a déjà eu des plans)
- au Gouffre (plan d'eau en direction de Martinrive, après le terrain de foot (Raborive tournant). Il y a déjà eu un plan d'eau à cet endroit. Possibilité de récupérer le ruisseau du Cherat
- déviation derrière le cimetière (surface trop limitée ?)

De façon à limiter l'impact écologique négatif, il est préférable d'aménager une "déviation".

Statut au plan de secteur

A déterminer

Statut de propriété

A déterminer

Tâches à réaliser

- Choix précis de localisation
- Réflexion sur les infrastructures à mettre en place aux abords

Objectifs visés

| | |
|---------------------|--|
| <i>Objectif 2.1</i> | Prévoir ou améliorer des infrastructures afin de favoriser la vie sociale et associative tout en tenant compte des spécificités et aspirations locales |
| <i>Objectif 2.2</i> | Prévoir une gestion collective des infrastructures |
| <i>Objectif 2.3</i> | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations |
| <i>Objectif 3.1</i> | Valoriser le potentiel touristique en améliorant l'accueil et l'information, et en développant les infrastructures et activités |
| <i>Objectif 3.6</i> | Développer les activités commerciales, industrielles et/ou artisanales |

Création d'emploi envisagée

A déterminer

Estimation globale du coût

A déterminer

Répartition du financement

A déterminer

Programme de réalisation

A déterminer

Eléments dont il faut tenir compte pour la priorité à accorder

Certains hameaux de l'entité ont peut-être plus besoin que d'autres d'une redynamisation de leur tissu économique.

Etat du dossier

Intention

Programmation dans le temps

Dans les 10 ans

6. PROJETS NON RETENUS

Aménagement de convivialité à Remouchamps

Cette fiche se concrétisera via un autre subside.

Aménagement de parking pour cyclistes et personnes à mobilité réduite

Il est apparu que tous les éléments relatifs à l'aménagement de parkings pour cyclistes et personnes à mobilité réduite ne devaient pas faire l'objet d'une fiche spécifique mais devaient être intégrés dans d'autres fiches-projets plus générales.

Aménagement d'un parking sécurisé à la sortie de l'autoroute de Remouchamps

Le projet a été transformé en une action du "Lot 0".

Réalisation de différents aménagements afin de renforcer la sécurité de tous les usagers (effets de porte...)

Un Plan d'aménagement a été mis en œuvre par les autorités communales (cf. Lot 0).

Aménagement d'une Maison de village à Awan

Fiche non retenue puisque l'asbl qui gère une salle de village à Awan ne souhaite pas céder le bâtiment à la Commune.

Aménagement d'une Maison des associations à Aywaille

Fiche non retenue car les associations n'en ressentent pas le besoin. La structuration via AquaVie (cf. Lot 0) est suffisante.

Aménagement d'une aire de convivialité à Ernonheid

Ce projet a été transformé en une action du "Lot 0".

Restauration d'anciennes publicités

Fiche non retenue car il ne s'agit pas de propriétés communales.

Restauration de ponts et passerelles (hormis le pont d'Aywaille)

Fiche non retenue, cependant des actions d'amélioration s'intègrent dans d'autres fiches.

Aménagement d'aire(s) de service pour les camping-cars

Fiche non retenue: ce projet a été réalisé – voir Lot 0

Développement d'une offre de transport alternatif

Fiche non retenue mais intégrée au Lot 0 (semaine de la mobilité,...) et nécessité d'aborder cette question de manière transcommunale.

Réalisation d'un inventaire et aménagement de passages piétons

Fiche non retenue vu la nécessité d'intégrer ce genre d'aménagements dans des projets plus globaux.

Réalisation d'un inventaire et aménagement d'accotements pour les piétons

Fiche non retenue vu la nécessité d'intégrer ce genre d'aménagements dans des projets plus globaux. Un inventaire pour des aménagements de sécurité routière au sein des différents villages de l'entité a par ailleurs été réalisé par les autorités communales.

Transformation de bâtiments sous-utilisés en logements alternatifs

Fiche non retenue puisque entre en concurrence avec des actions menées par d'autres départements. De plus un projet pilote à Nonceveux est en cours de concrétisation.

Aménagement de logements sociaux

Fiche non retenue puisque entre en concurrence avec des actions menées par d'autres départements.

Installation de bornes électroniques interactives

Fiche non retenue car trop coûteux pour un apport qui apparaissait fort limité.

PARTIE V
TABLEAUX RECAPITULATIFS

| Intitulé du projet | Objectifs | Coût estimé (TVAC) | Répartition du financement | Programmation dans le temps | | | | | | | | | | | | |
|--|---|--|--|--|-------------|-----------------------------------|-----------|---------------------|-----------|--|----------|--------------------------|-------------|---------------------|-----------|--|
| FICHE 1.1: NONCEVEUX Aménagement d'une Maison de village et de ses abords | 1.2, 2.1, 2.2, 2.3, 4.2, 5.3 | 534.092 € | Développement rural 80%: 427.274 € Commune: 20%: 106.818 € | 2007-2009 | | | | | | | | | | | | |
| FICHE 1.2: AYWAILLE (entité communale) Réalisation d'un inventaire des chemins vicinaux en vue de créer une nouvelle mobilité inter-villages | 3.1, 4.3, 5.1, 5.7 | 30.000 € ⁹³ | Part communale: 100% (pour l'étude) | 2007-2009 | | | | | | | | | | | | |
| FICHE 1.3: AYWAILLE (entité communale) Réalisation d'une liaison cyclo-pédestre Quarreux-Martinrive en prolongeant la Voie des Aulnes | 2.1, 3.1, 4.3, 4.5, 5.6 | 2.109.835 € ou 1.432.688 € en fonction des options choisies | <p><i>Première option</i></p> <table border="1"> <tr> <td>MET(tronçon AB + BC)</td> <td>1.395.281 €</td> </tr> <tr> <td>Développement rural 80 %</td> <td>571.643€</td> </tr> <tr> <td>Part communale 20 %</td> <td>142.911€</td> </tr> </table> <p><i>Seconde option</i></p> <table border="1"> <tr> <td>MET (tronçon BC)</td> <td>71.844 €</td> </tr> <tr> <td>Développement rural 80 %</td> <td>1.088.676 €</td> </tr> <tr> <td>Part communale 20 %</td> <td>272.169 €</td> </tr> </table> | MET(tronçon AB + BC) | 1.395.281 € | Développement rural 80 % | 571.643€ | Part communale 20 % | 142.911€ | MET (tronçon BC) | 71.844 € | Développement rural 80 % | 1.088.676 € | Part communale 20 % | 272.169 € | Phase 1: 2007-2010 Phase 2: dans les 10 ans |
| MET(tronçon AB + BC) | 1.395.281 € | | | | | | | | | | | | | | | |
| Développement rural 80 % | 571.643€ | | | | | | | | | | | | | | | |
| Part communale 20 % | 142.911€ | | | | | | | | | | | | | | | |
| MET (tronçon BC) | 71.844 € | | | | | | | | | | | | | | | |
| Développement rural 80 % | 1.088.676 € | | | | | | | | | | | | | | | |
| Part communale 20 % | 272.169 € | | | | | | | | | | | | | | | |
| FICHE 1.4: AYWAILLE Aménagement du centre de l'entité | 2.1, 2.3, 3.1, 3.6, 4.1, 4.2, 4.3, 4.5, 4.6 | 1.871.386 € | <table border="1"> <tr> <td>Développement rural (80 % de A et B.2)</td> <td>848.113 €</td> </tr> <tr> <td>Part communale (20 % de A et B.2)</td> <td>212.028 €</td> </tr> <tr> <td>MET à 100% (B.1)</td> <td>811.245 €</td> </tr> </table> | Développement rural (80 % de A et B.2) | 848.113 € | Part communale (20 % de A et B.2) | 212.028 € | MET à 100% (B.1) | 811.245 € | Phase 1: 2007-2010 Phase 2: dépend des travaux sur les voiries régionales | | | | | | |
| Développement rural (80 % de A et B.2) | 848.113 € | | | | | | | | | | | | | | | |
| Part communale (20 % de A et B.2) | 212.028 € | | | | | | | | | | | | | | | |
| MET à 100% (B.1) | 811.245 € | | | | | | | | | | | | | | | |

⁹³ Somme plus importante, si aménagements de chemins nécessaires.

| Intitulé du projet | Objectifs | Coût estimé (TVAC) | Répartition du financement | Programmation dans le temps |
|--|--------------------|---------------------------|--|------------------------------------|
| Fiche 1.5: AYWAILLE Constitution du Plan Communal d'Aménagement Dérogatoire (PCAD) pour le Domaine du Mont d'Amblève | 1.2, 1.3, 2.1, 2.2 | A chiffrer | Possibilité d'une éventuelle subside via la DGATLP | 2007-2009 |
| Fiche 1.6: AYWAILLE (entité communale) Elaboration d'un Plan Communal de Développement de la Nature (PCDN) | 5.1, 5.2, 5.6 | 19.850 € | Subsidés régionaux possibles via la Direction de la Nature – Cellule PCDN: -14.850 € pour l'étude du réseau écologique - 2.500 € pour la mise en place du partenariat Participation communale: 2.500 € pour la mise en place du partenariat | 2007-2009 |

| Intitulé du projet | Objectifs | Coût estimé (TVAC) | Répartition du financement | Programmation dans le temps |
|---|----------------------------|--------------------|--|-----------------------------|
| FICHE 2.1: AYWAILLE (entité communale) Mise en œuvre d'un PCAD pour le Domaine du Mont d'Ambève | 1.2, 1.3, 2.1, 2.2 | 984.940 € | Développement rural 80%: 787.952 € Part communale 20%: 196.988 € | Dans les 6 ans |
| FICHE 2.2: REMOUCHAMPS Amélioration de la Maison de quartier | 2.1, 2.2, 2.3, 5.3, 5.5 | 109.740 € | Développement rural 80%: 87.792 € Commune 20%: 21.948 € | Dans les 6 ans |
| FICHE 2.3: AYWAILLE (entité communale) Préservation, valorisation et création de biotopes idéalement par la mise en œuvre du PCDN | 3.1, 5.1, 5.2, 5.6 | Coût non estimé | Possibilités de subsidiation: - 5.000€ annuellement pour la concrétisation des projets via la Direction de la Nature – Cellule PCDN - Espaces verts (DGRNE) - Développement rural (DGA) | Dans les 6 ans |
| FICHE 2.4: AWAN Aménagement de convivialité dans le village tout en assurant son accessibilité pour les usagers doux par le développement de cheminements sécurisés | 2.1, 4.2, 4.3, PiCM | Coût non estimé | A déterminer | Dans les 6 ans |
| FICHE 2.5: AYWAILLE (entité communale) Valorisation des produits du terroir, biologiques et artisanaux en créant notamment une vitrine des produits du terroir | 3.2 ,3.4, 3.6 | Coût non estimé | A déterminer | Dans les 6 ans |

| Intitulé du projet | Objectifs | Coût estimé (TVAC) | Répartition du financement | Programmation dans le temps |
|---|-----------------------------------|--------------------|---|-----------------------------|
| FICHE 2.6: DEIGNE Aménagement et embellissement du village et de ses accès | 2.1, 2.2, 3.1, 4.2, 4.3, 4.5, 5.5 | 928.439 € | Développement rural 80%: 742.751 € Part communale 20%: 185.688 € | Dans les 6 ans |
| FICHE 2.7: DEIGNE Construction d'une unité de stockage décentralisée pour la structure de biométhanisation (à construire sur la commune de Sprimont) permettant la production d'énergie verte | 2.12, 3.5, 5.3 | 163.048 € | A déterminer | Dans les 6 ans |
| FICHE 2.8: AYWAILLE (entité communale) Renforcement de la signalisation touristique | 3.1, 3.2, 5.1 | A déterminer | A déterminer | Dans les 6 ans |
| FICHE 2.9: ERNONHEID Mise sur pied d'un centre d'interprétation des espèces piscicoles | 3.1, 3.6, 5.1, 5.2, 5.6 | A déterminer | A déterminer | Dans les 6 ans |

| Intitulé du projet | Objectifs | Coût estimé (TVAC) | Répartition du financement | Programmation dans le temps |
|--|------------------------------|--------------------|----------------------------|-----------------------------|
| FICHE 3.1: AYWAILLE (entité communale) Acquisition de bâtiments intéressants à préserver et permettant notamment de diversifier l'offre de logements | 1.1, 1.3, 1.4, 2.1, 3.6, 5.5 | A déterminer | A déterminer | Dans les 10 ans |
| FICHE 3.2: AYWAILLE (entité communale) Création de logements communaux destinés aux jeunes pour leur permettre de rester dans l'entité | 1.1, 1.4, 5.3 | A déterminer | A déterminer | Dans les 10 ans |
| FICHE 3.3: HARZE Aménagement de la place de Chézy et des abords de la Maison de village | 2.1, 2.2, 4.2, 4.5, 5.5 | A déterminer | A déterminer | Dans les 10 ans |
| FICHE 3.4: AYWAILLE (centre) Aménagement d'un bâtiment multi-services (Maison de l'emploi, Agence de Développement Local...) | 2.5, 3.3, 3.4 | A déterminer | A déterminer | Dans les 10 ans |
| FICHE 3.5: ROUGE-THIER Aménagement d'un espace polyvalent de convivialité | 2.1, 2.2, 2.3, 4.2 | A déterminer | A déterminer | Dans les 10 ans |

| Intitulé du projet | Objectifs | Coût estimé (TVAC) | Répartition du financement | Programmation dans le temps |
|---|-------------------------|--------------------|--|-----------------------------|
| FICHE 3.6: AYWAILLE (entité communale) Renforcement des services rendus par les bibliothèques de l'entité (agrandissement de la surface disponible à Remouchamps, accroissement de l'offre multimédia, location de partitions musicales...) | 2.7, 2.11, 2.13 | A déterminer | Subsidiation possible via Communauté française | Dans les 10 ans |
| FICHE 3.7: AYWAILLE (entité communale) Implantation d'éoliennes sur l'entité | 3.5, 5.3, 5.6 | A déterminer | A déterminer | Dans les 10 ans |
| FICHE 3.8: AYWAILLE (entité communale) Réalisation d'un plan d'eau à vocation touristique et sportive | 2.1, 2.2, 2.3, 3.1, 3.6 | A déterminer | A déterminer | Dans les 10 ans |

| | OBJECTIFS | FICHES | OCCURRENCES | LOT 0 | PROGRAMME D' ACTIONS |
|---|--|--|-------------|--|---|
| LOGEMENT | | | | | |
| 1.1 | Accroître l'offre de logements notamment pour les personnes à revenus modestes | 3.1, 3.2 | 2 | Projet pilote de "logement alternatif" à Nonceveux// Collaboration avec l'Agence Immobilière Sociale Ourthe-Amblève (AISOA)// Recherche de bâtiments à acquérir | Collaboration avec l' AIS//Recherche de bâtiments à acquérir |
| 1.2 | Prendre des mesures en soutien du Plan Habitat Permanent (Plan HP) | 1.1, 1.5, 2.1 | 3 | | |
| 1.3 | Assurer la mixité sociale dans le tissu de logements | 1.5, 2.1, 3.1 | 3 | | |
| 1.4 | Développer les aides aux logements destinées aux jeunes de l'entité | 3.1, 3.2 | 2 | | |
| SERVICES - VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE - CONVIVIALITE | | | | | |
| 2.1 | Prévoir ou améliorer des infrastructures afin de favoriser la vie sociale et associative tout en tenant compte des spécificités et aspirations locales | 1.1, 1.3, 1.4, 1.5, 2.1, 2.2, 2.4, 2.6, 3.1, 3.3, 3.5, 3.8 | 12 | Espace public de convivialité à Remouchamps // Locaux pour les artistes à Sougné-Remouchamps et à Harzé // Travaux dans la salle de spectacle du Centre récréatif//Réaménagement de plaines de jeux à Aywaille et à Sougné-Remouchamps | Aménagement d'une plaine de jeux ou d'une aire de convivialité du coté de Harzé // Aménagement de la Place à Ernonheid // Inventaire, par les comités de quartier, des aménagements dans les villages |
| 2.2 | Prévoir une gestion collective des infrastructures | 1.1, 1.5, 2.1, 2.2, 2.6, 3.3, 3.5, 3.8 | 8 | Locaux pour les artistes à Sougné-Remouchamps et à Harzé | |
| 2.3 | Favoriser les activités ouvertes à toutes les générations | 1.1, 1.4, 2.2, 3.5, 3.8 | 5 | Espace multimédia pour les seniors également ouvert aux demandeurs d'emplois | |

| | OBJECTIFS | FICHES | OCCURRENCES | LOT 0 | PROGRAMME D'ACTIONS |
|-----|--|--------|-------------|--|--|
| 2.4 | Améliorer l'information destinée aux citoyens en assurant notamment une meilleure promotion, par différents vecteurs de communication, des activités sportives, culturelles et de loisirs | | | Information sur le CPAS et ses missions // Renforcement de l'information envers les citoyens // Renforcement de l'information envers les nouveaux habitants // AquaVie | |
| 2.5 | Favoriser la circulation d'informations, les échanges de compétences, de logistiques et les synergies entre associations en travaillant plus en réseau | 3.4 | 1 | Renforcement des synergies: Festival des Légendes, cortège d'Halloween // AquaVie // Création du réseau Ourthe-Amblève | |
| 2.6 | Favoriser la démarche participative de façon durable en incitant les habitants (et particulièrement les jeunes) à s'investir davantage dans la vie de la Commune, des villages, des associations | | | Renforcement de l'information envers les citoyens // Renforcement de l'information envers les nouveaux habitants | Participation du public au conseil communal // Nouvelles rubriques dans le Bulletin communal // Conseil communal des enfants // Contacts privilégiés entre la Commune et les enfants lors de visites...// Organisation de cercles de paroles au sein des écoles |
| 2.7 | Renforcer l'offre culturelle | 3.6 | 1 | Amélioration des services rendus par les bibliothèques // Locaux pour les artistes (Sougné-Remouchamps, Harzé) // Travaux dans la salle de spectacle du Centre récréatif | D'avantage d'activités décentralisées organisées avec le Foyer culturel de Sprimont // Création d'un centre-relais à la bibliothèque pour location de CD, DVD...// Mise en place à la bibliothèque d'un service de prêt à domicile // Promotion de la langue wallonne // Modification de l'emplacement du Discobus |

| | OBJECTIFS | FICHES | OCCURRENCES | LOT 0 | PROGRAMME D'ACTIONS |
|------|---|--------|-------------|--|---|
| 2.8 | Veiller au bien-être des seniors en développant le cas échéant des services favorisant leur autonomie | | | Meilleure synergie par la mise en place d'un réseau social | Renforcement des aides aux seniors (pour leur maintien au domicile) // Feuillelet synthétique d'informations relatives aux seniors // Organisation de conférences // Actions à mener avec les seniors ("sortir de la solitude") |
| 2.9 | Augmenter l'offre de services vers l'enfance et la petite enfance en assurant une visibilité suffisante des actions menées (crèches, accueil et activités extra-scolaires, garderie...) | | | Local ONE // Ouverture d'une crèche communale // Accueillantes d'enfants ONE // Accueil de l'enfance en dehors des heures scolaires: meilleure organisation de l'encadrement extra-scolaire, amélioration des lieux d'accueil, brochure "Les Loisirs à Aywaille" | Davantage d'activités pour les enfants en dehors des heures scolaires |
| 2.10 | Etre attentif à un meilleur encadrement sportif et humain dans le cadre scolaire et des différents clubs pour un bon développement corporel | | | Bons-sport // Projet "Bouger pour ma santé"//Doublement périodes de gym et cours sur alimentation (école de Sougné-Remouchamps) | Organisation d'une grande concertation sur l'éducation sportive |
| 2.11 | Faciliter l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication | 3.6 | 1 | Ouverture d'un espace multimédia | Engagement d'un formateur en informatique pour les bibliothèques |
| 2.12 | Améliorer les relations ruraux et néo-ruraux | 2.7 | 1 | Développement de l'ouverture d'esprit sur le monde agricole | |
| 2.13 | Faciliter l'accès aux services | 3.6 | 1 | | |

| | OBJECTIFS | FICHES | OCCURRENCES | LOT 0 | PROGRAMME D'ACTIONS |
|--|---|--|-------------|---|--|
| ECONOMIE - TOURISME – AGRICULTURE | | | | | |
| 3.1 | Valoriser le potentiel touristique en améliorant l'accueil et l'information, et en développant les infrastructures et activités | 1.2, 1.3, 1.4, 2.3, 2.6, 2.8, 2.9, 3.8 | 8 | Mise en valeur de certains éléments par des cartes postales // Edition d'informations touristiques // Points relais pour la vente de cartes // Informations sur la création de gîtes ruraux // Renforcement du SI d'Aywaille et relance de certaines manifestations | Aires de service pour les <i>mobilhomes</i> // Réalisation d'un audit touristique // Panneaux supplémentaires sur les points d'information et les sites touristiques |
| 3.2 | Valoriser les produits du terroir et la production biologique régionale | 2.5, 2.8 | 2 | Développement de l'ouverture d'esprit sur le monde agricole | |
| 3.3 | Augmenter le taux d'emploi en favorisant la recherche d'un travail et en attirant des nouveaux investisseurs dans la localité | 3.4 | 1 | | |
| 3.4 | Améliorer l'information sur les activités industrielles et/ou artisanales locales | 2.5, 2.8, 3.4 | 3 | | Création d'une vitrine des entreprises // Mise en place d'une ADL |
| 3.5 | Réduire l'impact environnemental des activités industrielles, agricoles et/ou artisanales | 2.7, 3.7 | 2 | | |
| 3.6 | Développer les activités commerciales, industrielles et/ou artisanales | 1.4, 2.5, 2.9, 3.1, 3.8 | 4 | | |

| | OBJECTIFS | FICHES | OCCURRENCES | LOT 0 | PROGRAMME D' ACTIONS |
|-------------------------------------|---|------------------------------|-------------|--|---|
| 3.7 | Préserver la qualité des points d'eau existants ainsi que des espaces suffisants pour l'agriculture | | | | |
| MOBILITE - SECURITE ROUTIERE | | | | | |
| 4.1 | Renforcer les possibilités d'utiliser les transports en commun par une meilleure adéquation avec la demande et développer l'offre des transports alternatifs | 1.4 | 1 | Maintien de la gare d'Aywaille // Parking navetteurs à la caserne des pompiers | Adaptation de certains trajets et fréquences de bus // Sensibilisation à une mobilité alternative: participation à la semaine de la mobilité, base de données pour le co-voiturage... |
| 4.2 | Améliorer la sécurité routière en utilisant des techniques adéquates (renforcement de la signalisation, mise en place de techniques permettant de ralentir la vitesse...) | 1.1, 1.4, 2.4, 2.6, 3.3, 3.5 | 6 | Eléments de sécurité dans les villages // Sécurisation des abords des écoles | Amélioration de la visibilité à certains endroits // Luminaires à remplacer ou à déplacer |
| 4.3 | Prévoir des aménagements afin de faciliter la mobilité des usagers doux (piétons, cyclistes...) | 1.2, 1.3, 1.4, 2.4, 2.6 | 5 | Sécurisation des abords des écoles // Cheminement piétons du carrefour du Chalet au Chants d'Oiseaux | Parkings supplémentaires // Infrastructures de stationnement pour les vélos |
| 4.4 | Inciter les usagers de la route à adopter une attitude responsable | | | Education et sensibilisation des différentes tranches d'âges de la population: Pro-Vélo, carrefour-rencontre sur le PiCM... // utilisation des radars préventifs | Travail supplémentaire à réaliser en matière de sensibilisation |

| | OBJECTIFS | FICHES | OCCURRENCES | LOT 0 | PROGRAMME D' ACTIONS |
|---|--|-------------------------|-------------|--|---|
| 4.5 | Valoriser les aires de stationnement existantes via l'information et par la mise en place d'infrastructures destinées aux cyclistes et personnes à mobilité réduites | 1.3, 1.4, 2.6, 3.3 | 4 | Rotation des véhicules (zones bleues) // Informations sur les parkings | |
| 4.6 | Fluidifier le trafic régional | 1.4 | 1 | | Meilleures indications relatives au zoning de Harzé |
| PATRIMOINE NATUREL ET BÂTI - ENVIRONNEMENT | | | | | |
| 5.1 | Améliorer l'étude et l'information sur le patrimoine naturel et bâti | 1.2, 1.6, 2.3, 2.8, 2.9 | 5 | | Panneaux informatifs sur les maisons les plus anciennes et promenade reliant les plus beaux bâtiments de la Commune |
| 5.2 | Améliorer la gestion des biotopes | 1.6, 2.3, 2.9 | 3 | | |
| 5.3 | Promouvoir les énergies renouvelables | 1.1, 2.2, 2.7, 3.2, 3.7 | 5 | | Energie et logement: information |
| 5.4 | Veiller à l'adéquation entre les activités humaines et les zones où elles s'implantent | | | Cadastre des endroits inesthétiques | |
| 5.5 | Préserver et valoriser le patrimoine bâti | 2.2, 2.6, 3.1, 3.3 | 4 | Restauration du petit patrimoine // Mesures pour les bâtiments laissés à l'abandon | |

| | OBJECTIFS | FICHES | OCCURRENCES | LOT 0 | PROGRAMME D'ACTIONS |
|-----|---|-------------------------|-------------|---|---|
| 5.6 | Sensibiliser et éduquer les citoyens au respect de l'environnement (tri, éco-consommation...) | 1.3, 1.6, 2.3, 2.9, 3.7 | 5 | Education au respect de l'environnement: édu-composteurs, articles...// Incivilités: veiller au respect de la législation et renforcer la répression // Week-end de nettoyage // Entretien et propreté de certains endroits // Renforcement de la Police de proximité // Carrefour-rencontre sur le développement durable | Diffusion auprès des touristes de dépliants reprenant des consignes en rapport avec l'environnement // Panneau à proximité du Parc à conteneurs (récupération des déchets tombés des remorques) // Sensibilisation des élèves à l'éco-consommation // Organisation d'une conférence sur les éoliennes // Charte "environnement" pour les nouveaux habitants |
| 5.7 | Veiller à l'entretien des sentiers, chemins et abords | 1.2 | 1 | | Etablissement de synergies (Administration, clubs de marcheurs...) via formulaire pour signaler les dégradations |
| 5.8 | Veiller à la qualité de l'eau et à son épuration | | | Week-end de nettoyage | |